VERDI Designer de territoires

VILLE DE VALENCE

REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME









DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°1 :

RAPPORT DE PRESENTATION

Partie I : Diagnostic territorial

PLU arrêté en Conseil Municipal le 13 décembre 2021

PLU approuvé en Conseil Municipal le 21 novembre 2022

Table des matières

PARTIE I : PREAMBULE

I- PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DU CONTEXTE TERRITORIAL

I-1. Le positionnement stratégique de la commune de Valence

I-2. La capitale du Sud de la région Rhône-Alpes
- *I-2.1. Un développement à l'intersection de deux territoires*
- *I-2.2. Valence : Ville-centre de Valence-Romans Agglomération (VRA)*
- *I-2.3. Valence : un pôle au cœur du Grand Rovaltain*

I-3. Le découpage de la Ville

II- POURQUOI RÉVISER LE PLU ACTUEL ?

II-1. L'évaluation du PLU, un préalable au lancement de la révision

II-2. Le lancement de la révision du PLU et objectifs portés par la ville

II-3. La hiérarchie des normes

PARTIE II : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

I- LE TERRITOIRE ET SES COMPOSANTES

I-1. Un développement urbain pluriséculaire
- *I.1.1. Les grandes périodes d'évolution*
- *I.1.2. Les traits caractéristiques de l'évolution urbaine*

I-2. Paysages et perceptions de Valence
- *I-2.1. La constitution du paysage dans le temps*
- *I-2.2. Valence et ses quatre terrasses*

I-3. Les entrées de ville, un enjeu paysager majeur

I-4. Un environnement urbain aux multiples architectures
- *I-2.1. Un patrimoine bâti et paysager reconnu*
- *I-2.2. Une diversité architecturale représentative de l'évolution urbaine*
- *I-2.3. Les différentes lectures de la Ville*

II- LE TISSU URBAIN, ANALYSE MORPHOLOGIQUE ET TYPOLOGIQUE

II-1. Analyse morphologique
- *II-1.1. La ville antique ou les prémices de l'implantation de la ville haute*
- *II-1.2. La ville haute*
- *II-1.3. La ville basse*
- *II-1.4. Les boulevards*

II-1.5. Les faubourgs
II-1.6. Analyse des entités spécifiques

II-2. Analyse typologique
II-2.1. Classification des types architecturaux
II-2.2 Les types liés à l'habitat
II-2.3 Approche typologique par entités

III- POPULATION ET HABITAT

III-1. Des évolutions démographiques à anticiper
III-1.1- Une ville moins attractive que son environnement
III-1.2- Répartition de la population
III-1.3- Une ville qui reste jeune
III-1.4- Une diminution de la taille des ménages importante se traduisant par une croissance des ménages plus rapide que celle de la population
III-1.5- Les revenus
III-1.6- Le niveau de revenus de la population

III-2. Une population active importante et un taux de chômage important
III-2.1- Moins d'actifs qu'à l'échelle intercommunale et départementale
III-2.2- Un taux de chômage en agglomération
III-2.3- Les migrations domicile-travail
III-2.4- De plus en plus de professions de cadres

III-3. Le logement
III-3.1. Le Programme Local de l'Habitat : document stratégique en matière de politique de l'habitat
III-3.2- Les typologies d'habitat : une vocation résidentielle
III-3.2- Un parc de logements relativement ancien
III-3.3- Une prédominance de petits logements
III-3.4- Les migrations résidentielles : Valence, une ville attractive pour les jeunes amorçant un début de parcours résidentiel
III-3.5- Le marché foncier et immobilier
III-3.6- Un marché immobilier détendu et un taux de vacance en hausse
III-3.7- Le logement social
III-3.8- Une dynamique de réhabilitation du parc ancien à Valence
III-3.9. Focus sur les quartiers NPNRU

IV- ÉCONOMIE

IV-1. Cadre général du tissu économique local
IV-1.1. Un tissu économique tertiaire
IV-1.2. Un important marché de l'emploi
IV-1.3. Des acteurs et des structures mis en place pour organiser l'activité économique

IV-2. Des pôles commerciaux attractifs
IV-2.1. Une offre commerciale importante et diversifiée
IV-2.2. Une trame commerciale organisée autour de 6 pôles
IV-2.3. Quatre pôles principaux complémentaires
IV-2.4. Les grandes surfaces valentinoises, lieu de consommation privilégié des valentinois
IV-2.5. Des zones de chalandise importantes faisant de Valence le principal pôle commercial de la Drôme
IV-2.6. Le schéma de développement commercial

IV-3. Des zones d'activités artisanales et industrielles diversifiées
IV-3.1.Les zones d'activités dédiées aux technologies
IV-3.2.Les zones d'activités industrielles et logistiques
IV-3.3.Les zones d'activités mixtes

IV-4. Le secteur Agricole
IV-4.1.Une agriculture en recomposition
IV-4.2.Des espaces agricoles qui s'uniformisent face aux pressions
IV-4.3.Un potentiel agricole diversifié
IV-4.4.Des rapports entre ville et agriculture profitables et conflictuels

IV-5.Le Tourisme
IV-5.1.Un tourisme drômois dynamique
IV-5.2.Un positionnement touristique valentinois établi
IV-5.3.Une image touristique à consolider
IV-5.4.Une offre en hébergement insuffisante

V- FONCTIONNEMENT URBAIN

V-1. L'offre communale d'équipements

V-2. Mobilité, déplacements et transports
V-2.1. Les acteurs des déplacements
V-2.2. Les documents-cadres
V-2.3. Tendances et évolutions des déplacements valentinois
V-2.4. Organisation et hiérarchie du réseau viaire
V-2.5. Stationnement
V-2.6 Transports en commun
V-2.7. Un réseau cyclable maillé à développer
V-2.8. Des liaisons douces qui irriguent l'agglomération Valentinoise
V-2.9. Des infrastructures fluviales tournées vers les activités de logistiques et la plaisance
V-2.10 Un aéroport ouvert au trafic national commercial et international
V.2.11. Mobilité des marchandises

VI - RÉSEAUX

VI-1. Réseau d'eau potable

VI-2. Défense incendie

PARTIE III : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I- MILIEU PHYSIQUE

I-1. Un territoire à l'intersection de nombreuses voies naturelles
I-1.1. Une topographie marquée par une succession de terrasses
I-1.2. Le rôle du Mialan
I-1.3. Un réseau hydrographique structuré par le Rhône

I-2. Une vaste plaine alluviale
I-2.1. Une géologie marquée par les terrasses alluviales rhodaniennes
I-2.2. Des nappes exploitables

I-3. Des caractéristiques climatiques particulières

II- MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

II-1. Un patrimoine naturel reconnu
II-1.1. Périmètres naturalistes présents sur le territoire valentinois
II-1.2. De grands milieux qui accueillent des cortèges faunistiques et floristiques

II-2. Trame Verte et Bleue du territoire communal
II-2.1.Définition et rappel réglementaire
II-2.2. Contexte supra-communal
II-2.3. Structures et composantes de la Trame verte et bleue valentinoise

III- RESSOURCES NATURELLES

III-1. Plusieurs nappes en présence sur la commune
III-1.1. Les captages d'eau potable
III-1.2. La qualité des eaux : une sensibilité aux pollutions

III-2. Une ressource agricole encore importante
III-2.1. La valeur agronomique des sols
III-2.2. Localisation et surfaces agricoles
III-2.3. Equipements et irrigation
III-2.4. Appellations protégées, label
III-2.4. Stratégies agricoles

III-3. Une ressource minérale exploitée

III-4. Des sources d'énergie locales significatives
III-4.1. Les principaux constats issus du PCAET de Valence Romans Agglo
III-4.2. Zoom sur les différentes sources d'énergie
III-4.3. L'ambition d'un Territoire à Énergie Positive (TEPOS)

IV- NUISANCES ET POLLUTIONS

IV-1. Une qualité de l'air à surveiller

IV-2. Diverses sources de nuisances sonores

IV-3. Des sites pollués ou potentiellement pollués

IV-4. Les autres nuisances et pollutions

V- RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

V-1. Les risques naturels : une sensibilité particulière au risque d'inondation

V-2. Les risques de mouvements de terrain

V-2.1. Les cavités souterraines
V-2.1. Les zones à risque d'érosion
V-2.1. L'aléa retrait-gonflement des argiles
V-2.1. Le risque de mouvement de terrain

V-3. Un risque sismique modéré

V-4. De nombreux risques technologiques

VI- DIAGNOSTIC FONCIER

PARTIE I : PREAMBULE

I- PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DU CONTEXTE TERRITORIAL

I-1. Le positionnement stratégique de la commune de Valence

Située le long de la vallée du Rhône, à la confluence du sillon alpin et du couloir rhodanien, dans le département de la Drôme, la commune de Valence bénéficie d'une position privilégiée.

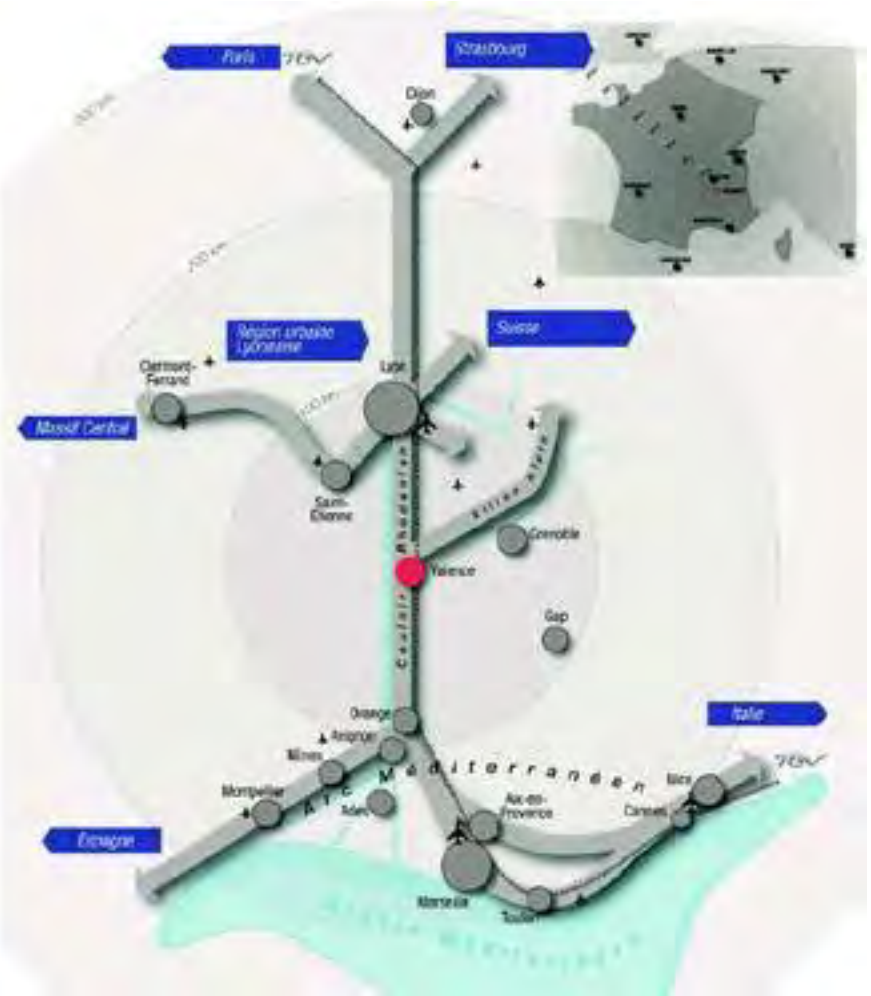
Implantée le long d'un axe historique majeur de transit à l'échelle nationale et européenne ayant favorisé son développement depuis l'antiquité, la commune est une ville-carrefour entre le Nord et le Sud de l'Europe.

Valence se trouve ainsi au cœur d'un réseau complexe d'infrastructures de communication qui rendent son accessibilité optimale :
- Une desserte autoroutière stratégique située sur l'axe Paris-Lyon-Marseille (A7) ;
- Une desserte routière régionale dense (nationales 7 et 86) ;
- Une desserte ferroviaire liée au réseau national à grande vitesse (LGV Méditerranée) et au réseau régional bien maillé reliant Valence aux agglomérations avoisinantes ;
-Une desserte fluviale favorable entre Lyon et Marseille.

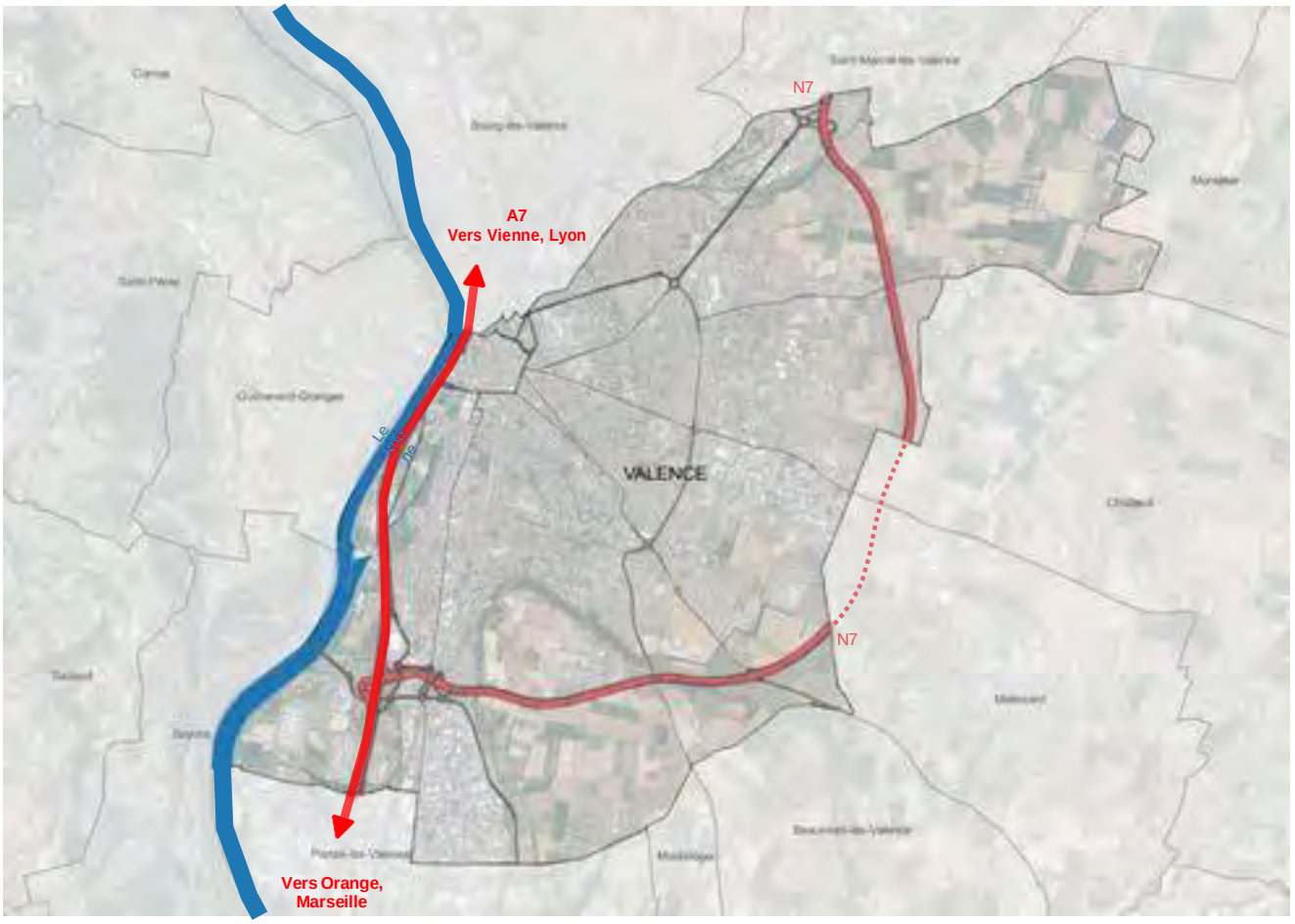
La diversité et la densité des réseaux de transports et des voies de communications, routiers en premier lieu, confèrent à la commune de Valence une forte vocation d'échanges et de transit qui lui ont permis d'asseoir son rôle de « capitale » économique de la Drôme et de l'Ardèche et lui donne une place particulière et stratégique vis-à-vis des métropoles avoisinantes.

Positionnement de Valence : une Ville au cœur du sillon Rhodanien

A une échelle plus locale, la hiérarchisation de son réseau routier assure également à l'agglomération un niveaude relations fortes avec les communes périphériques drômoises et ardéchoises.



Source : extrait du PLU 2013 - CITADIA







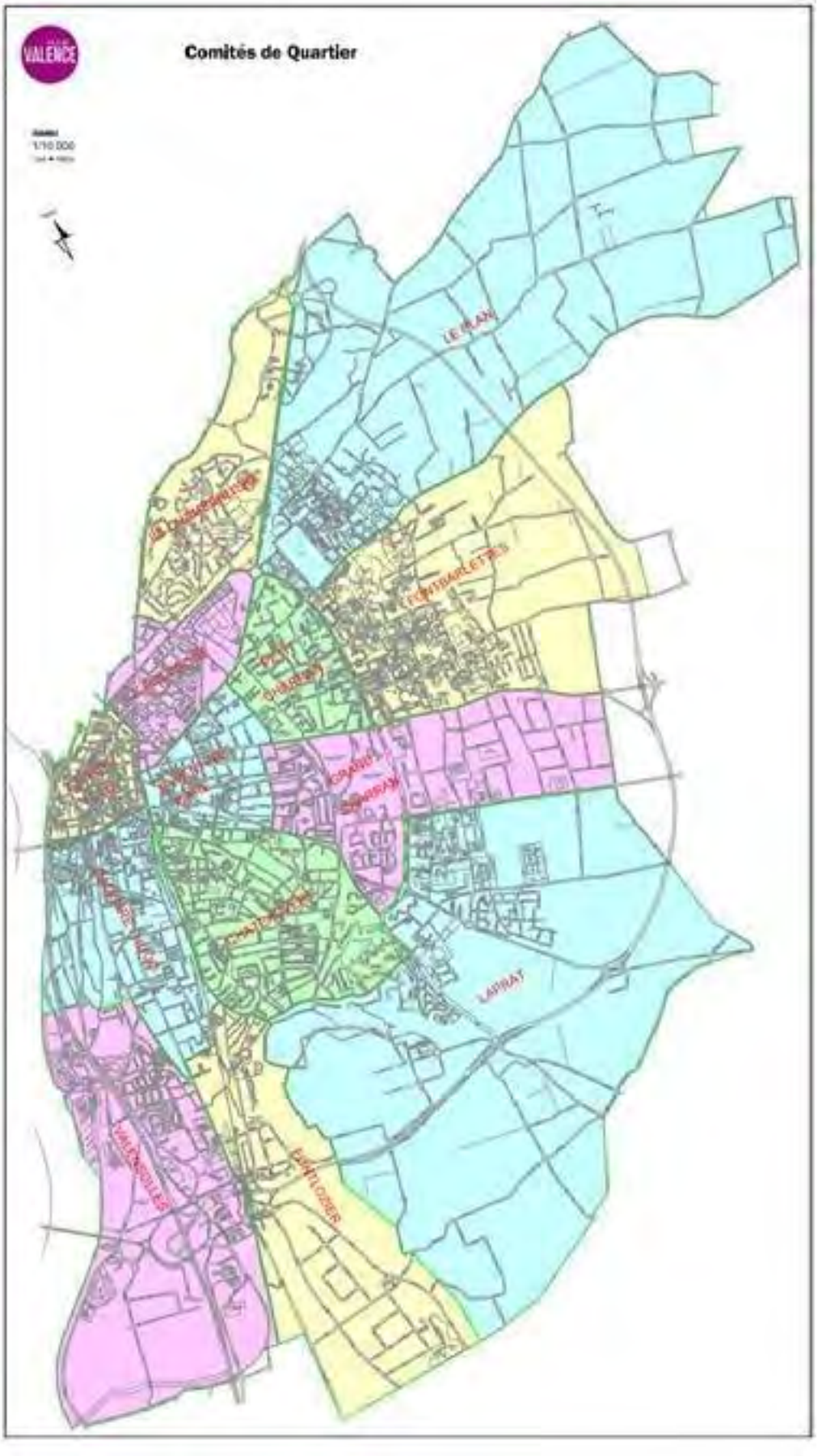




Fiche d'identité

Département : **DROME**
EPCI : **VALENCE ROMANS AGGLOMERATION**
Nombre d'habitants : **64 726 habitants (INSEE 2018)**
Superficie : **36,7 km²**

La ville de Valence est composée de 13 quartiers :



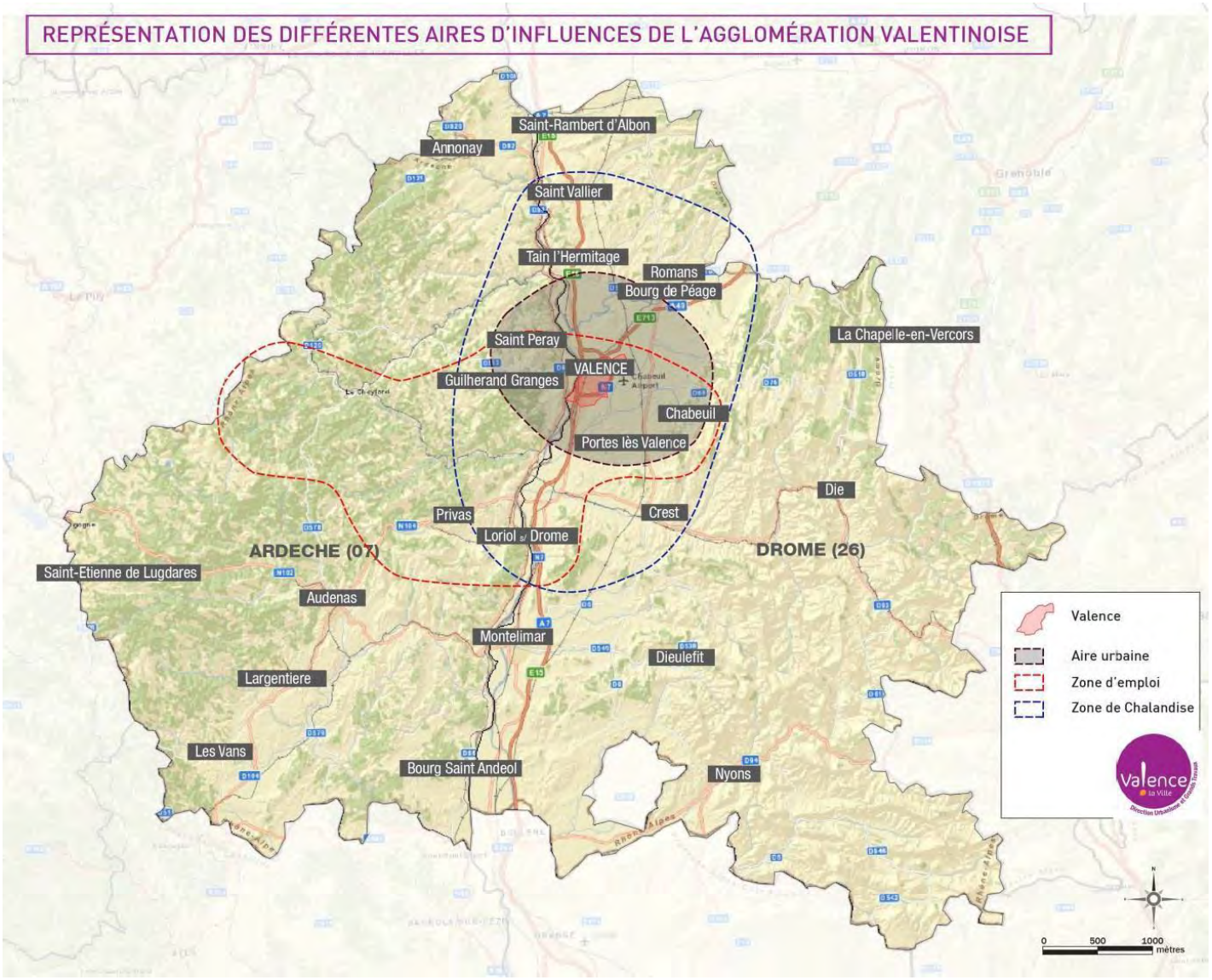
I-2. La capitale du Sud de la région Rhône-Alpes

I-2.1. Un développement à l'intersection de deux territoires

Située à 100 kilomètres de Lyon, de Grenoble et d'Avignon, Valence est la seule agglomération d'importance dans le Sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes. A l'intersection entre les départements de l'Ardèche et de la Drôme, Valence a donc développé un rôle de polarité économique, administrative et universitaire.

Son aire d'influence s'affranchit des limites administratives ; son bassin d'emplois, sa zone de chalandise ou encore son aire urbaine s'étendent ainsi sur les deux départements, faisant de Valence la capitale du Sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Représentation des différentes aires d'influences de l'agglomération valentinoise



Source : lecture du territoire, Ville de Valence

I-2.2. Valence : Ville-centre de Valence-Romans Agglomération (VRA)

Constituée depuis le 7 janvier 2017, conformément à l'application de la loi NOTR(e) et du schéma de coopération intercommunale, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo rassemble 54 communes et compte 221 737 habitants.



Positionné entre les sillons alpins et rhodaniens, et structuré autour des deux polarités que sont les villes de Valence et Romans-sur-Isère, le territoire de Valence Romans Agglo constitue la cinquième agglomération de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le quatrième pôle urbain de Rhône-Alpes. Sa population représente 43 % de la population drômoise. Avec sa superficie, il s'agit du territoire le plus étendu devant Saint-Etienne, Grenoble, Annecy et la Métropole de Lyon.

Point névralgique des échanges européens Nord-Sud et porte du Sillon Alpin pour les liaisons Ouest-Est en direction de l'Italie et de la Suisse, Valence Romans Agglo bénéficie d'une localisation stratégique. Son accessibilité est assurée par la présence de nombreuses infrastructures.

L'Agglo exerce sur le territoire différentes compétences, qui lui sont déléguées par les 54 communes membres.

- Développement économique

- Accompagnement des entreprises, gestion de zones d'activités, soutien à l'emploi et à la formation.

Afin d'accompagner le développement économique du territoire et prioriser les moyens à mettre en œuvre, la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a souhaité lancer une démarche d'élaboration de sa stratégie de développement économique en lien avec les acteurs du territoire.
Cette stratégie est définie au travers du programme "Harmonie 2030". La révision du PLU de la Ville de Valence devra s'inscrire en compatibilité avec la stratégie économique définie à l'échelle de l'agglomération.

- Transports et mobilité

- Développement de modes de transports doux tels le covoiturage, les transports collectifs ou l'usage des vélos Libélo.

- Habitat

- Aides financières et conseils auprès des particuliers afin d'encourager des programmes d'amélioration de l'habitat.

De la même façon qu'une stratégie économique a été définie au travers du document "Harmonie 2030", l'agglomération a défini une stratégie en matière de développement résidentiel. Cette dernière prend forme au travers de la mise en place du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2018-2023 ; document qui fixe les grandes orientations en matière d'habitat pour les années à venir ; en compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Rovaltain.

- Vie sociale

- Accueil de la petite-enfance, enfance, jeunesse (crèches, multi-accueil, garderies…), animations pour tous de 6 à17 ans. Accueil des gens du voyage.

- Sport

-Soutien aux événements sportifs de grande envergure. Gestion de la patinoire et des piscines couvertes

- Culture

- Accompagnement de plusieurs scènes à dimension nationale dans le domaine de la musique, du théâtre et de l'audiovisuel. Soutien aux établissements d'enseignement reconnus : Conservatoire départemental, Ecole supérieure d'art et de design...

- Cadre de vie

- Développement d'une démarche environnementale ambitieuse en faveur de la transition énergétique. Soutien aux productions locales, à la biodiversité et aux circuits de randonnée.

Afin de préserver un environnement naturel remarquable, le territoire s'est fixé différents objectifs : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la transition vers l'économie circulaire, l'épanouissement de tous les êtres humains, le souci d'un patrimoine légué aux générations futures… Ces enjeux se traduisent par la mise en œuvre du Plan climat du territoire, dit PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).
La révision du PLU devra être compatible avec le PCAET de Valence Romans Agglomération.

- Gestion des déchets

-Collecte des ordures ménagères, gestion du tri sélectif et des déchèteries

- Assainissement

-Exploitation et entretien du réseau

L'Agglo assure en direct ou par le biais de prestataires la gestion et l'exploitation des réseaux d'eaux usées surle territoire. Elle contrôle la conception et la réalisation des nouvelles installations d'assainissement non collectif. Elle assure également la gestion des réseaux d'eaux pluviales, des puits d'infiltration, des noues, des

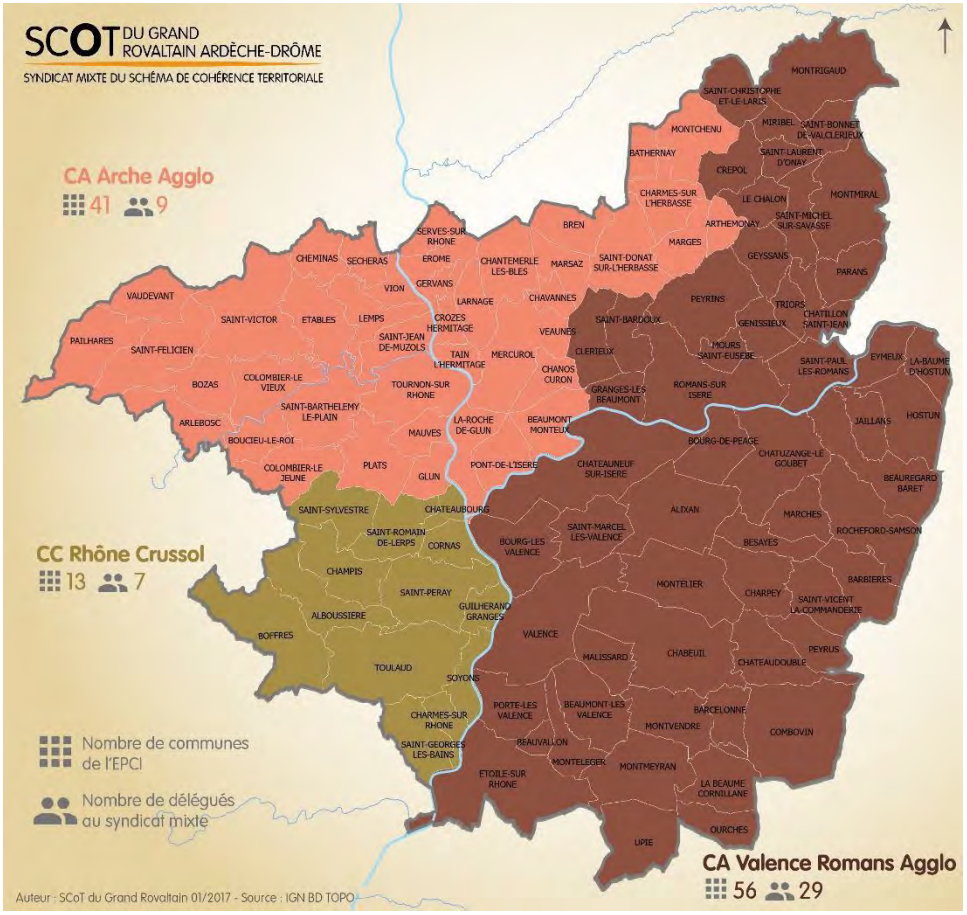
bassins de rétention et d'infiltration.

Afin d'accompagner la gestion des eaux pluviales du territoire, Valence Romans Agglomération prévoit la révision des zonages d'assainissement et des eaux pluviales. Ce dernier sera réalisé parallèlement à la révision du PLU.

- Autres compétences

-Éclairage public, voirie, restauration collective, fourrière animalière...

I-2.3. Valence : un pôle au cœur du Grand Rovaltain



Au-delà de son appartenance à Valence Romans Agglomération, la ville de Valence appartient également, à une échelle plus large, au territoire du Grand Rovaltain.

Il s'agit d'un **syndicat mixte regroupant 3 intercommunalités** : la Communauté d'Agglomération Arche Agglo ; la Communauté de Communes Rhône Crussol et la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglomération.**A cheval sur deux départements, le territoire du Grand Rovaltain recouvre 108 communes, 310 000 habitants et représente un territoire de 1 640 km².**

C'est un pôle d'équilibre au sud-est d'Auvergne-Rhône-Alpes grâce à son dynamisme économique, son bassin d'emplois et son large éventail de services et d'équipements qui rayonne largement sur les deux départements de Drôme et d'Ardèche ainsi que sur le sud de la vallée de l'Isère.

Organisé autour des trois pôles que sont Valence, Romans/Bourg-de-Péage et Tain/Tournon, le territoire est reconnu pour sa qualité de vie : un cadre paysager remarquable, de nombreuses spécialités agricoles (avec neuf AOC et une forte présence de l'agriculture biologique), de nombreux services et structures éducatives.

Afin d'organiser le développement de ce vaste territoire, un document stratégique a été mis en place : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT). Il s'agit de la "colonne vertébrale du Grand Rovaltain". Ce document fixe les grandes orientations de son urbanisme et de son développement à l'horizon 2040.

Le Schéma de cohérence territoriale traduit un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable du Grand Rovaltain. Porté par le syndicat mixte du SCoT, **il est en vigueur depuis le 17 janvier 2017.**

Le SCoT c'est à la fois une démarche politique et un outil de planification qui prend la forme d'un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le Code de l'Urbanisme. **Le SCoT permet à l'échelle du bassin de vie, d'encadrer et coordonner les plans locaux d'urbanisme ainsi que les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les plans climat air énergie.** En particulier, il a pour mission de planifier la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

À travers le SCoT, le Grand Rovaltain s'est doté d'un projet de développement et d'aménagement à horizon 2040:

- Pour se mettre en capacité d'accueillir de l'ordre de 57 000 habitants supplémentaires,
- En permettant la production de 45 000 logements nouveaux,
- En favorisant la création de 40 000 emplois supplémentaires.

Projet de territoire qui reflète les réponses du territoire à cette stratégie, le SCoT comprend :
- Un diagnostic partagé détaillé dans le rapport de présentation qui contient également une évaluation environnementale,
- Une stratégie commune de développement du territoire et d'anticipation à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- Des règles du jeu à respecter décrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Un des objectifs de la révision du PLU de Valence consiste à rendre le futur document d'urbanisme compatible avec les orientations du SCoT du Grand Rovaltain.

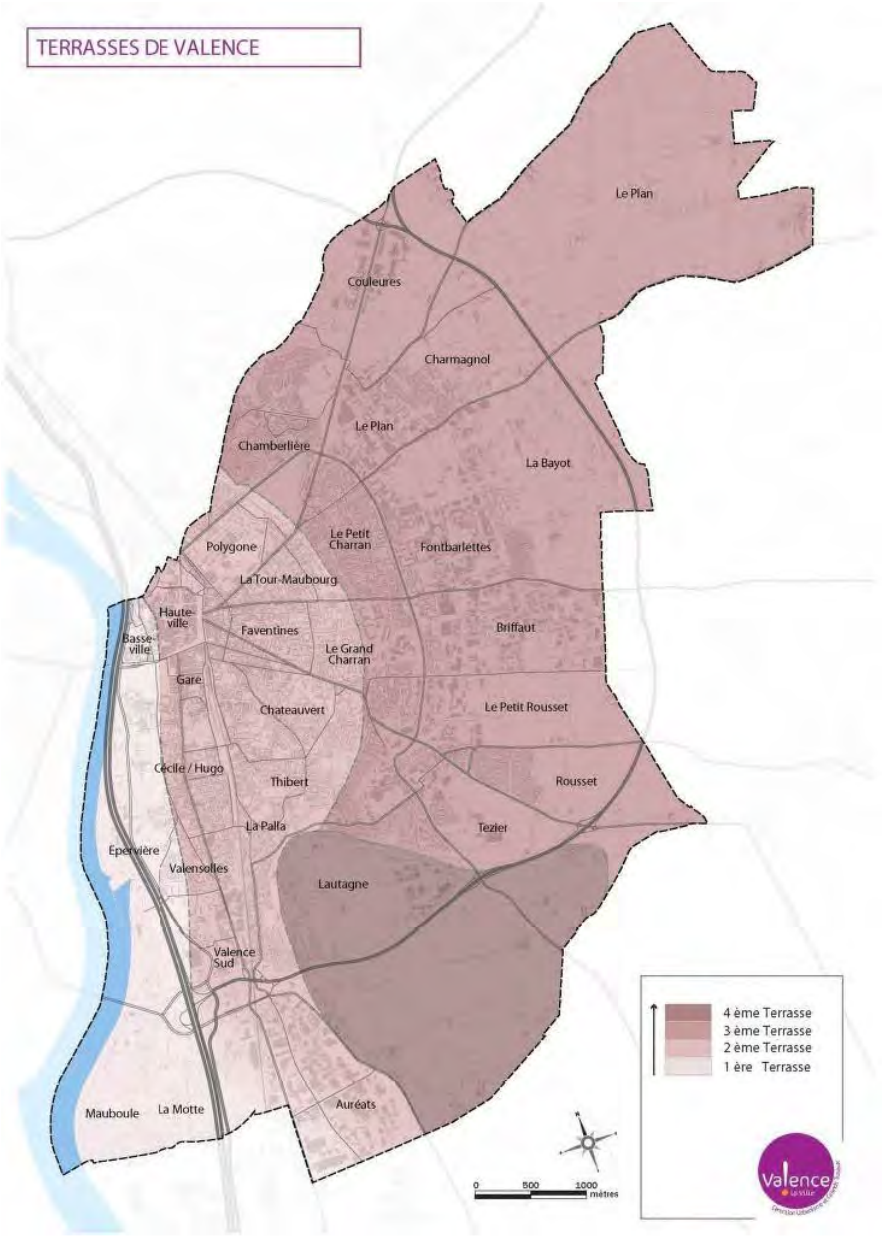
I-3. Le découpage de la Ville

Le territoire valentinois est composé de plusieurs strates alluvionnaires déposées par le Rhône durant la période quaternaire. Progressivement érodée, ces strates forment des terrasses dont le niveau varie de quelques mètres au-dessus du niveau du lit mineur du Rhône à plus de 70 m au-dessus de celui-ci. Ainsi, bien plus que simple axe fluvial d'échange, le Rhône est à l'origine de la topographie du territoire et des formes prises par le développement urbain.

Quatre terrasses peuvent être répertoriées :

La terrasse du couloir rhodanien: située le long du fleuve, c'est la terrasse qui a accueilli le développement urbain initial de la commune de Valence. Celle-ci se compose en réalité de plusieurs terrasses intermédiaires dont le niveau varie de quelques mètres au-dessus du thalweg à une vingtaine de mètres au-dessus dudit thalweg.

Les terrasses de Valence



Deux terrasses principales sont identifiables:

o **La première terrasse** correspond aux berges du Rhône et s'étend du Nord au Sud de la commune. Du fait de son inondabilité, celle-ci a toujours connu un développement moindre que le reste de la cité. Le quartier de la basse-ville s'y est autrefois implanté, en lien avec l'activité portuaire et industrielle. C'est le long de cette terrasse que passe aujourd'hui l'autoroute. Le parc Jouvet et le port de L'Epervière (port de plaisance) y sont également implantés.

o **La seconde terrasse,** dite terrasse de la ville de Valence ou basse terrasse, se situe à proximité du Rhône mais à l'abri des crues et facilement accessible par la route depuis les autres terrasses. Cette terrasse présentait ainsi toutes les aménités nécessaires pour permettre le développement urbain principal, d'abord à l'intérieur de remparts, puis à l'extérieur, et forme un premier plateau urbain. La villeromaine et moyenâgeuse (centre-ville) y était implantée, et les faubourgs s'y sont développés par la suite (quartiers Calvaire-Hugo; Alpes-Maubourg; Chateauvert ; Le Grand Charran ; Fontlozier…).

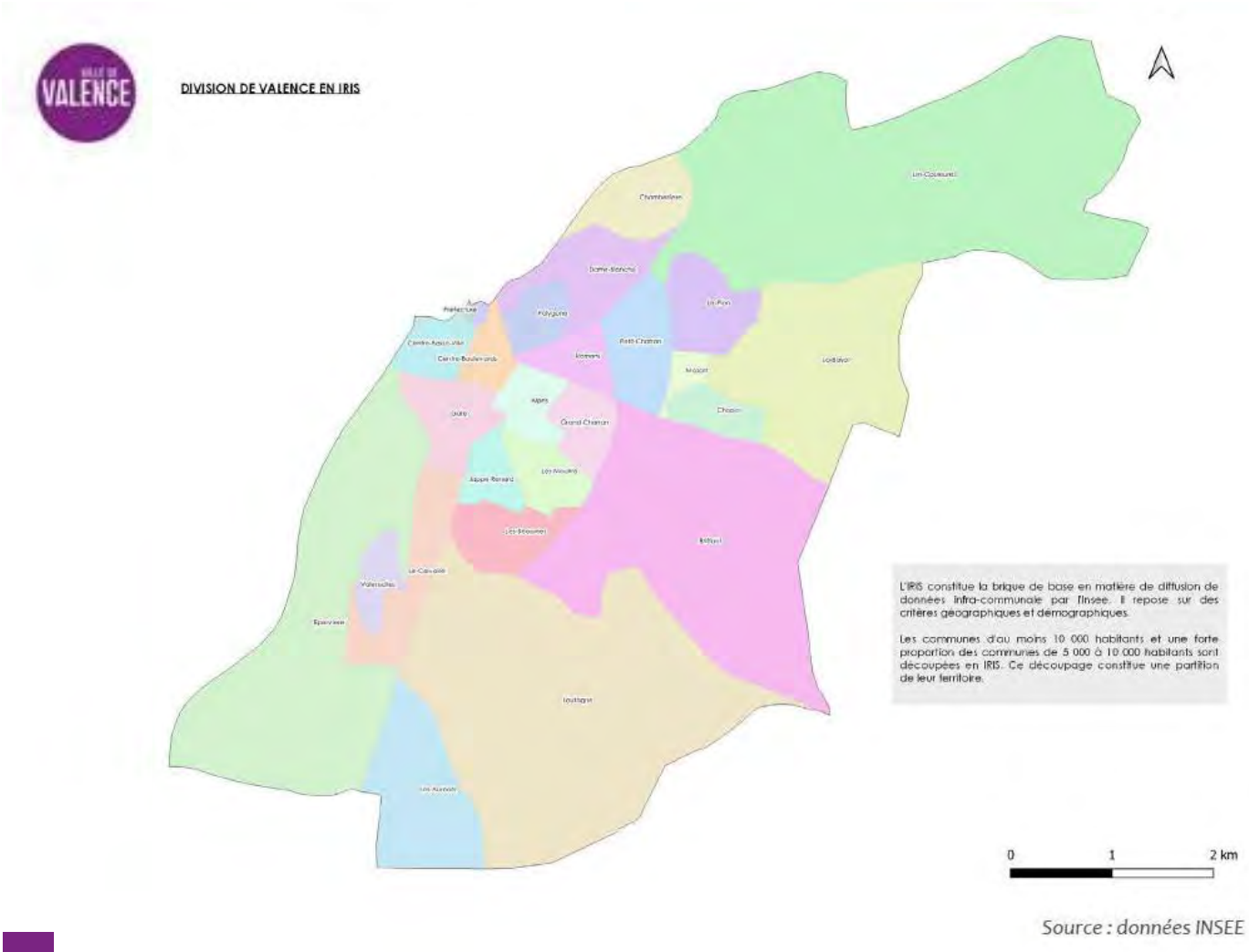
Ces deux terrasses se rejoignent en pente douce dans le Sud de la commune. Les activités industrielles s'y développent depuis la fin de XXème siècle, à proximité de l'autoroute et dans la continuité du premier plateau urbain.

• **La troisième terrasse**, dite haute terrasse ou terrasse du Séminaire de Valence, est la terrasse qui s'étend à l'Est de la commune dans la plaine de Valence. A l'origine à vocation purement agricole, cette terrasse a été urbanisée à partir des années 50 sous forme de lotissements (le petit Charran, Chamberlières…) et d'opérations d'ensemble (Fontbarlettes…). Au vue de l'étendue de l'urbanisation, celle-ci peut être assimilée à un second plateau urbain. Une coulée verte traversant la commune (chemin des Contrebandiers, Chemin de robinson…) la sépare de la seconde terrasse.

• **La quatrième terrasse**, correspondant au plateau de Lautagne constitue la dernière terrasse de la commune, la plus haute à 70 m au-dessus du Rhône. Celle-ci se situe au Sud de la commune et hormis le parc d'activité technologique Lautagne, elle est dévolue à l'agriculture.

La commune de Valence peut également être découpée en 25 quartiers IRIS (îlots regroupés suivant des indicateurs socio-démographiques) qui correspondent à des unités géographiques dont les limites sont distinctes et définies par l'INSEE. L'analyse des données socio-économiques et des données sur l'habitat s'effectuera sur la base de ces quartiers afin de permettre une analyse infra-communale plus fine.

Le découpage du territoire communal en quartiers IRIS



Source : données INSEE

II- POURQUOI REVISER LE PLU ACTUEL ?

II-1. L'évaluation du PLU, un préalable au lancement de la révision

Dans l'optique de dresser un premier bilan de son PLU en vigueur, la commune de Valence a réalisé, en décembre 2019, une évaluation de son PLU. Cette démarche a pour objectifs principaux d'analyser le document d'urbanisme depuis son approbation, d'identifier les différentes dynamiques du territoire vis-à-vis des enjeux définis par le PLU et d'apporter des recommandations pour améliorer le document.
L'enjeu de l'évaluation du PLU est d'apporter une dimension rétrospective et prospective au document pour appuyer une future révision. Cette démarche est donc utile pour cibler efficacement les thématiques et enjeux clés du territoire, mais aussi pour amorcer un premier diagnostic qui accélèrera la procédure de révision du PLU.
En s'appuyant sur l'analyse du document d'urbanisme, et en partenariat avec les membres du comité technique de la commune de Valence, l'évaluation du PLU a problématisé trois enjeux clés du territoire. Ces enjeux s'accompagnent de recommandations pour une futur procédure révision du PLU :

- Une production de logement diversifiée et adaptée aux besoins des habitants du territoire.

La commune de Valence est marquée par son attractivité en qualité de ville-centre de l'intercommunalité Valence Romans Agglomération. Elle bénéficie ainsi d'équipements et de services diversifiés, attirant notamment les tranches d'âges de 15 à 29 ans et de 75 ou plus. Cette évolution démographique lui impose une construction de logements adaptés et la lutte contre les logements vacants.

L'évaluation du PLU a mis en lumière que l'objectif de croissance annoncé n'est pas réaliste au vu de la croissance démographique du territoire. Cependant, les questions de la lutte contre la vacance et de la diversification de l'offre de logement apparaissent pertinentes et justes. Pour mener à bien ces objectifs, l'évaluation préconise de redéfinir un objectif de croissance plus cohérent avec le contexte territorial et de préciser la question de la vacance à l'aide d'un diagnostic. La question de la diversification de l'offre de logement pourra, par la suite, être mieux appréhender en fonction des besoins réels.

- Le maintien voire l'amélioration de la qualité du cadre de vie environnemental, notamment avec les trames vertes et bleues.

La commune de Valence apporte un regard important sur la qualité paysagère et sur le respect de la trame environnementale. A l'aide de son PLU, la commune a mis en place de nombreux outils de valorisation et de protection du territoire, notamment l'OAP pour la trame verte et bleue. La commune cherche à promouvoir de nouvelles formes d'habitat nécessitant moins de ressources foncières.

L'objectif de réduire la consommation de ressource foncière apparaît totalement pertinent dans le contexte actuel qui tente de ralentir l'artificialisation des sols. Sa réalisation peut s'atteindre en accordant beaucoup de souplesse dans les règles d'urbanisme des zones urbaines. Toutefois, ces règles doivent être établies de manière "raisonnée" pour qu'elles n'impactent pas sur la qualité urbaine et paysagère de la commune. Ici, l'outil de l'OAP semble pertinent pour définir un cadre général mais offrir une marge de manœuvre pour s'adapter aux situations particulières. Concernant l'OAP TVB, ses objectifs opérationnels doivent être redéfinis pour répondre aux nouveaux besoins de la commune. En complément, la question des modes doux et des îlots de chaleurs et de fraicheurs sont deux points qu'il serait pertinent d'étudier pour le futur PLU.

- Le développement économique du territoire en lien avec les emplois et l'implantation de nouvelles entreprises.

La mixité fonctionnelle est une volonté affirmée par les règles d'urbanisme des zones U. Dans le cadre du développement économique du territoire, la commune souhaite requalifier et revaloriser des sites économiques déjà existants pour l'accueil de nouvelles entreprises. Le PLU prévoit notamment deux zones pour les "nouveaux sites de développement économique" d'environ 60 hectares.

Au vu du nombre de ventes de terrains pour les nouvelles entreprises, l'ouverture de ces deux zones de développement n'est pas "urgente" ; il est recommandé de redéfinir la stratégie économique du PLU pour l'adapter à l'échelle du territoire. Pour assurer un équilibre des fonctions urbaines en centre-ville et en périphérie, la localisation des futurs sites d'implantations doit être pertinente et cohérente avec le paysage.

II-2. Lancement de la révision du PLU et objectifs portés par la ville

La procédure de révision générale du PLU de la ville de Valence prend acte des éléments exposés dans le rapport de synthèse de l'évaluation du PLU et notamment :

• Redéfinir un objectif de croissance de la population (et le nombre de logements à construire qui en découle) pour le futur PLU en cohérence avec le contexte territorial. Il pourra être basé sur la recherche d'un nouvel équilibre dans la répartition de la croissance entre la ville et sa périphérie,

• Reposer un diagnostic précis sur la question de la vacance, sa localisation et sur le phénomène de concurrence avec le logement neuf à l'échelle même de la ville ; ce diagnostic devra permettre de mobiliser les outils adéquats dans le cadre du PLU,

• Redéfinir la question du parcours résidentiel et de la production de logements diversifiés en s'appuyant sur les besoins de ceux qui souhaitent venir habiter la ville,

• Redéfinir la stratégie en matière de Trame Verte et Bleue (TVB) et modes doux en s'appuyant sur la définition d'une armature verte globale à l'échelle de la ville et des quartiers ainsi que sur le schéma mode doux. Cette stratégie pourra intégrer les nouveaux enjeux tels que le confort d'été de la ville, la gestion de la faune indésirable,

• Revoir l'orientation TVB en conséquence afin qu'elle puisse porter le projet de la collectivité en matière de gestion des espaces verts et s'inscrire en complémentarité du règlement,

• Renforcer et rendre applicables les outils en faveur de la protection de l'arbre et de la création d'espaces verts afin qu'ils soient en adéquation avec la politique portée par la ville en la matière,

• En s'appuyant sur une approche précise de la morphologie urbaine et de ses capacités d'évolutions, redéfinir les règles du PLU qui permettront d'atteindre l'objectif de « densification raisonnée » du bâti a même de préserver l'identité de chaque quartier, de promouvoir la qualité urbaine et paysagère des aménagements et plus acceptable par les habitants,

• Enrichir le PLU d'outils pour la préservation du patrimoine et du paysage aussi bien au niveau du règle - ment que des OAP,

• Réinterroger la stratégie de développement des activités au regard de la stratégie à l'échelle de l'agglomération et dessiner en conséquence les secteurs en réserve pour l'activité (zone 2AUa) en accord avec les réflexions à l'échelle de l'agglomération tant au niveau de l'implantation que des superficies,

• Mettre en cohérence la sectorisation de la zone UE avec l'idée portée par l'agglomération d'une spécialisation des zones d'activités,

• Poser la question de la pertinence de la mixité des fonctions urbaines dans certaines zones,

• Affirmer et décliner dans le PLU l'ambition « Valence, pôle universitaire » afin de pouvoir à l'avenir qualifier et renforcer la lisibilité et la fonctionnalité des sites universitaires de la ville,

• Favoriser l'appropriation du PLU par tous les acteurs de l'aménagement et par les habitants afin de lui donner une véritable dimension de projet de territoire partagée, avec une concertation et une participation actives en phase d'élaboration.

Cette révision fait l'état d'objectifs politiques portés par la commune, à savoir :

• Mettre en œuvre les recommandations ci-dessus, issues de l'évaluation du PLU.

• Rendre compatible le PLU avec le SCOT, le PLH, le PDU, le PCAET, le PRU 2.

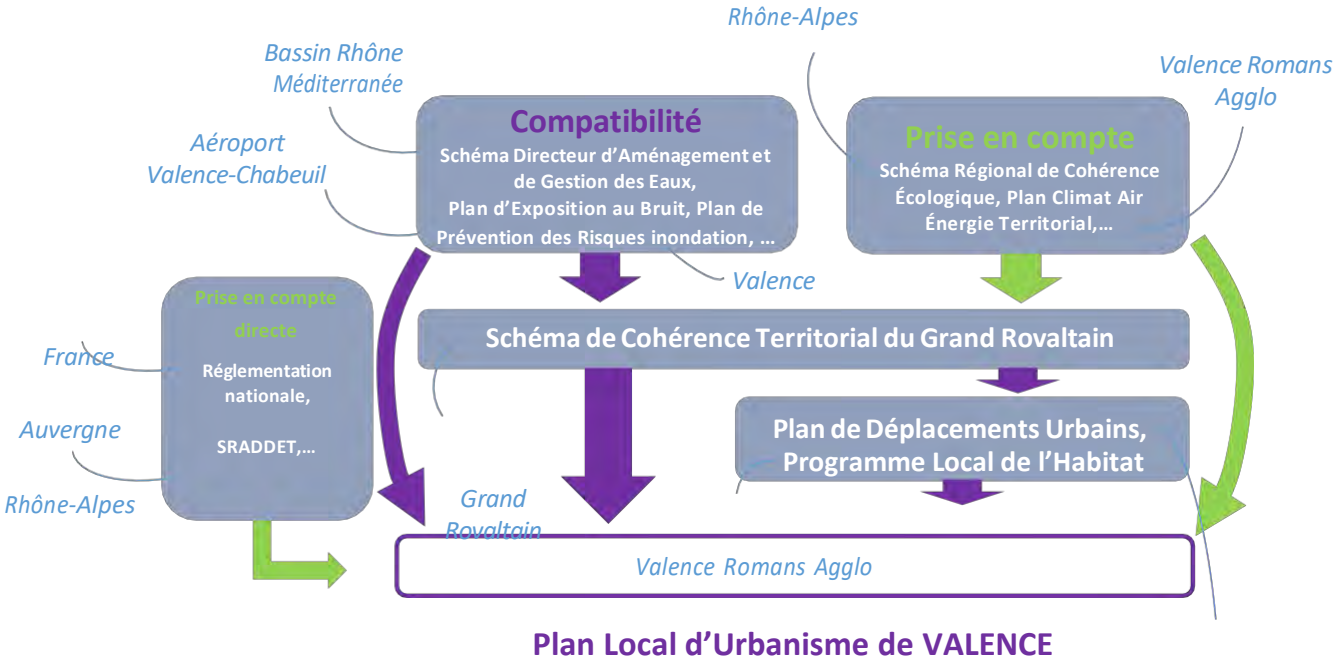
• Apaiser la ville :
- Par une urbanisation raisonnée, en protégeant les zones moins denses d'habitat pavillonnaires en cœur des quartiers, en respectant les spécificités et l'identité de chaque quartier et en stoppant l'étalement urbain,
- Par des règles portant une attention à la qualité architecturale des bâtiments et par la diversification des formes urbaines.
- Par la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux et historiques de la Ville

• Protéger la ville et les habitants par la transition écologique :
- Par un renforcement des règles en faveur de la transition écologique en termes de mobilité, de végétalisation de la ville et de traitement des ilots de chaleur, de bâtiments à faible empreinte énergétique,
- Par la préservation et la protection des zones agricoles, des écosystèmes naturels, des continuités écologiques et des canaux.
- Par la mise en valeur et la protection des paysages remarquables de la Ville.
- Par des orientations favorisant l'économie et l'agriculture de proximité, valorisant les centralités de proximité existantes et stoppant le développement de nouvelles zones commerciales de périphéries.

• Agir pour une ville équilibrée et attractive :
- Par une stratégie de développement rationalisée et équilibrée des zones d'activités.
- Par un juste équilibre économique entre les zones commerçantes et tertiaires du Centre-Ville et zones périphériques.
- Par un renforcement des sites universitaires de la ville, plus lisibles et fonctionnels.

II-3. Hiérarchie des normes

Le PLU doit assurer une compatibilité et une prise en compte de plusieurs documents supra-communaux :



PARTIE II : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

I- LE TERRITOIRE ET SES COMPOSANTES

I-1. Un développement urbain pluriséculaire

I-1.1. Les grandes périodes d'évolution

La ville intra-muros constitue le centre historique de Valence. Elle correspond au tissu contenu dans le périmètre des anciens remparts. Nous considérons la ville intra-muros, de l'Antiquité jusqu'au XIXe siècle.

La ville antique

La ville antique s'implante au droit de la partie la plus étroite du cours du Rhône afin de permettre son franchissement. Située dans la partie Est de la vieille ville actuelle sur une emprise réduite, la limite Nord de ce premier tissu urbain pourrait être située au niveau de l'église Saint-Jean. Le tissu fait l'objet d'une centuriation, qui respecte l'orientation N 12°30'E. Les parcelles correspondent alors à des lots carrés de 707 mètres de côté (une centurie).

A l'époque Augustéenne, Valence fait l'objet d'un remodelage cadastral, le découpage précédent est délaissé au profit d'une nouvelle centuriation orientée N. 23°E. Le tissu urbain est étendu au Nord de l'église Saint-Jean jusqu'au quartier de l'actuelle préfecture.

Bénéficiant du droit romain, la ville antique aurait été protégée de rempart dès sa fondation. L'existence d'un rempart antique au Sud du centre ancien est attestée depuis les fouilles archéologiques menées en 2004 lors du réaménagement des boulevards. Certaines portions du rempart antique ont été découvertes lors des fouilles menées place de la porte Neuve et sur les boulevards Est.

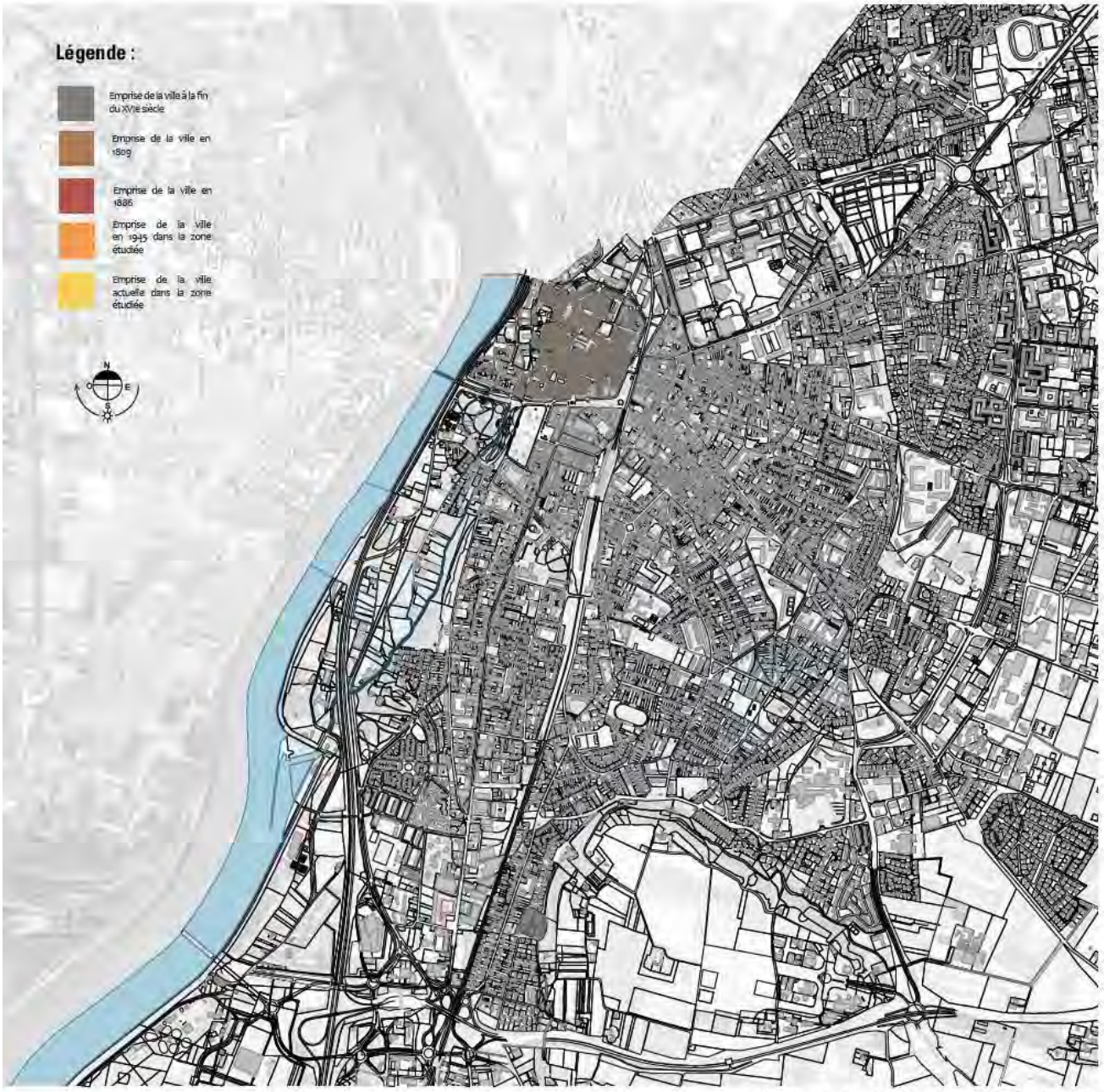
L'implantation de la porte Est demeure incertaine. Toutefois, le rempart est attesté dans ce secteur par un descriptif de 1879 dressé lors de la destruction des écuries militaires adossées au rempart médiéval. Un mur à large base, en parement de petit appareil, et ponctué de trois tours rondes aurait été observé sur plus de 200 mètres de long.

Les fouilles archéologiques menées dans le centre ancien, indiquent que la ville médiévale et son enceinte fortifiée ont été en partie édifiées sur la ville antique et son rempart. Les monuments antiques sont aujourd'hui disparus pour l'essentiel. Toutefois, la lecture du parcellaire rayonnant à l'Ouest de la rue de la Manutention, semble indiquer l'emplacement du théâtre antique, de 90 mètres de diamètre, adossé à une dénivellation naturelle. L'emplacement du cirque et de l'amphithéâtre est incertain mais perceptible à proximité du théâtre dans le parcellaire de la basse ville. Des thermes publics auraient été identifiés en 1960, rue Briffaut et ruedu Théâtre. Quatre nécropoles ont été identifiées hors les murs, le long des axes de circulation principaux.



Hypothèses d'implantations antiques par Gérard Chouquer

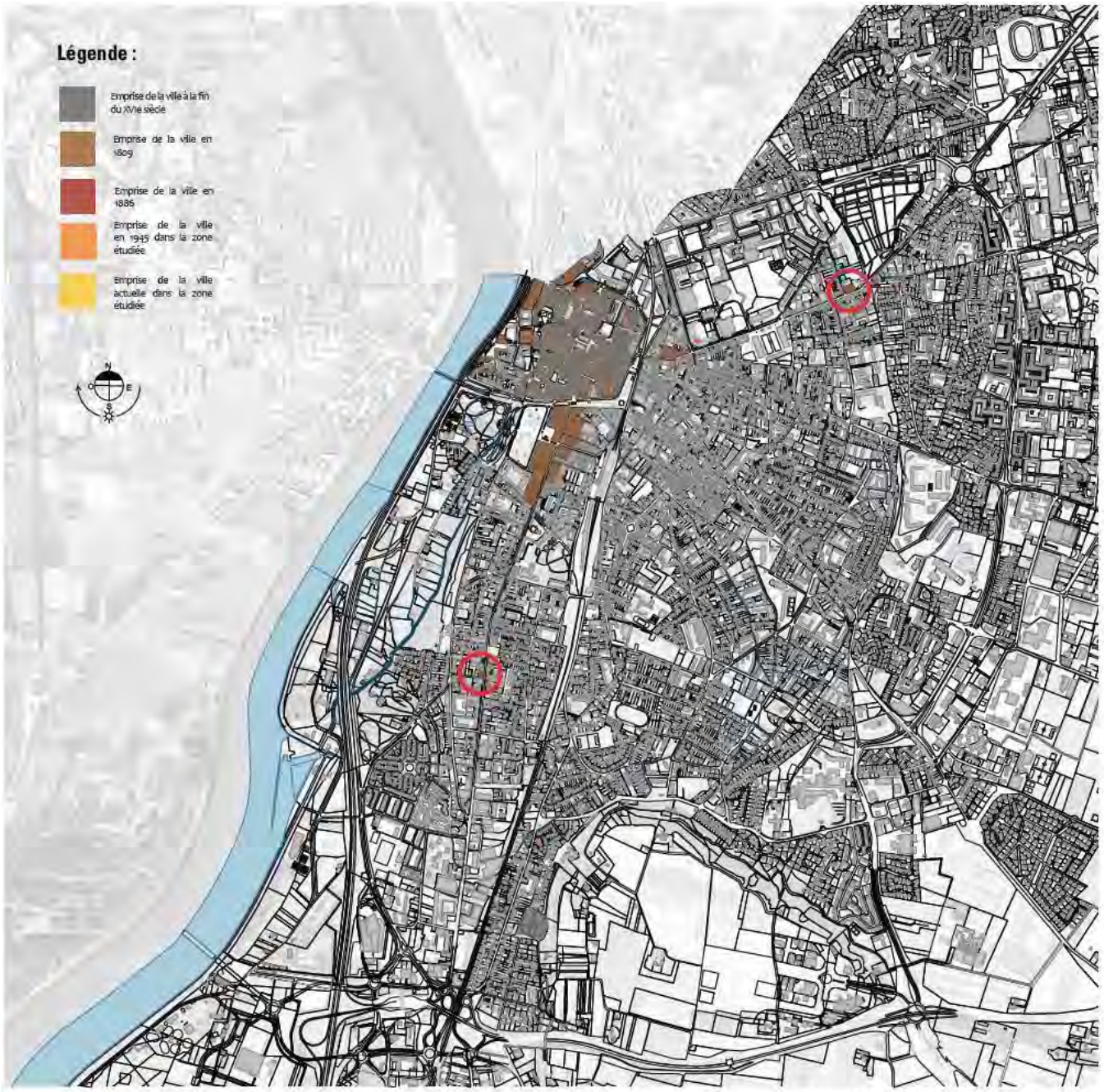
La ville médiévale - renaissance



Etendue de la ville de Valence à la fin du XVIe

De taille modeste par rapport à aujourd'hui, l'emprise de Valence à la fin du XVIe siècle est encore circonscrite par les remparts médiévaux, eux-mêmes en partie implantés sur les remparts antiques. On remarque que l'essentiel de la ville se concentre sur la partie dite de la «ville-haute», c'est à dire sur la deuxième terrasse, et que la ville basse est très peu construite, probablement à cause de la proximité du fleuve. Ainsi, il apparaît que l'emprise de la ville a peu évolué depuis les hypothèses de premières implantations romaines, même si le tissu s'est renouvelé. Dès lors, il nous semble intéressant de considérer comme seconde étape de l'évolution de Valence la fin du XVIe siècle, étant donné que la ville ne s'est peu ou pas étendue depuis l'antiquité.

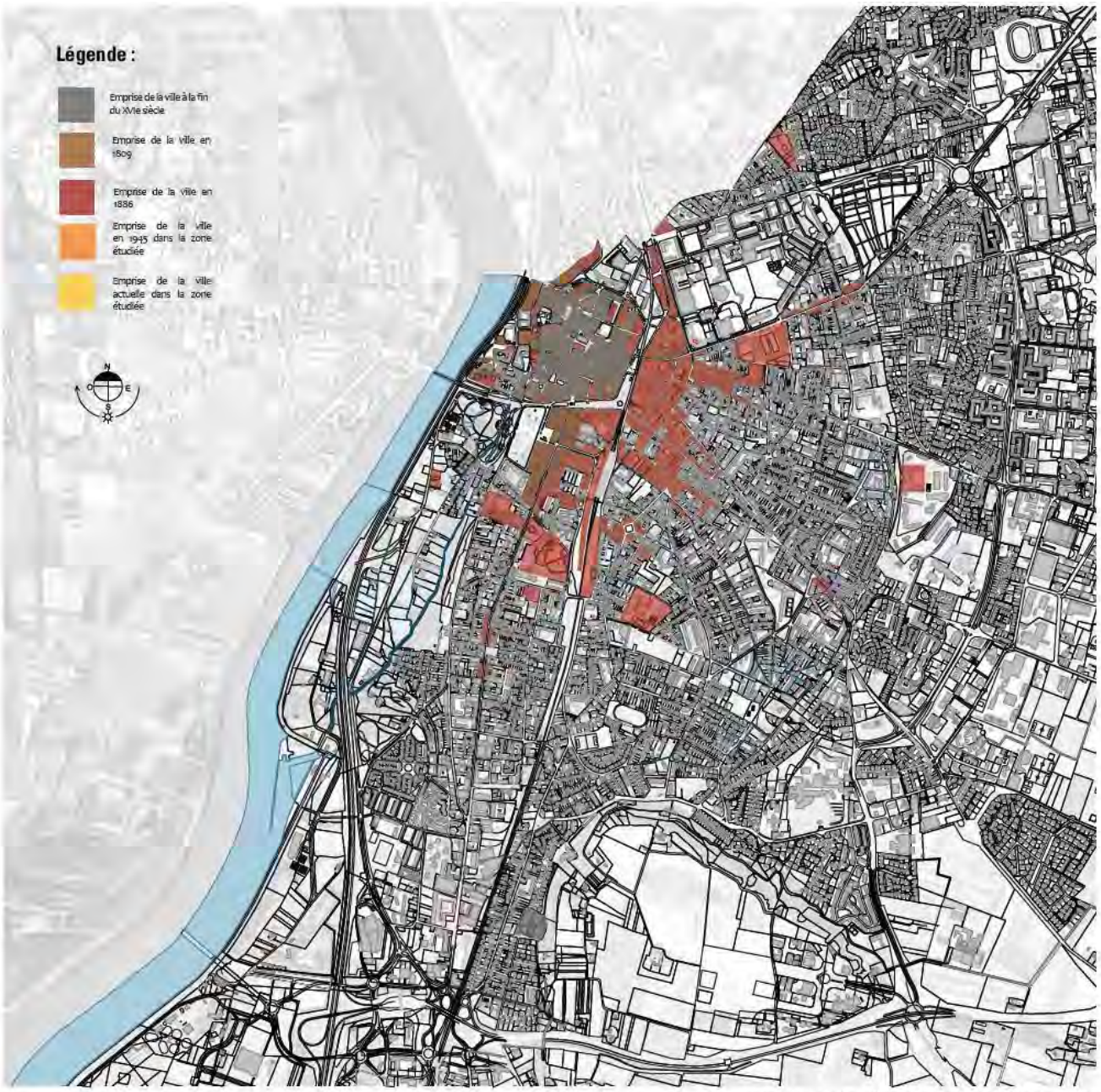
La ville XVIIIe



Etendue de la ville de Valence en 1809

Le cadastre Napoléonien de 1809 permet de mesurer précisément l'étendue de la ville à l'aube du XIXe siècle et de ses grands bouleversements. La carte ci-contre témoigne donc de deux siècles d'évolution de la ville et du développement de deux faubourgs : celui de la porte Saunière au Sud de la ville intra-muros, et celui de St-Jacques à l'Est. On constate également l'investissement de la partie Nord de la ville basse et une densification du tissu de la ville haute, ce dernier étant moins lâche qu'à la fin du XVIe siècle. Néanmoins, les remparts encore en place contraignent l'expansion de la cité hors de ses murs. On remarque enfin l'apparition de hameaux (entourés en rouge sur la carte) le long de deux des voies d'accès principales à la ville.

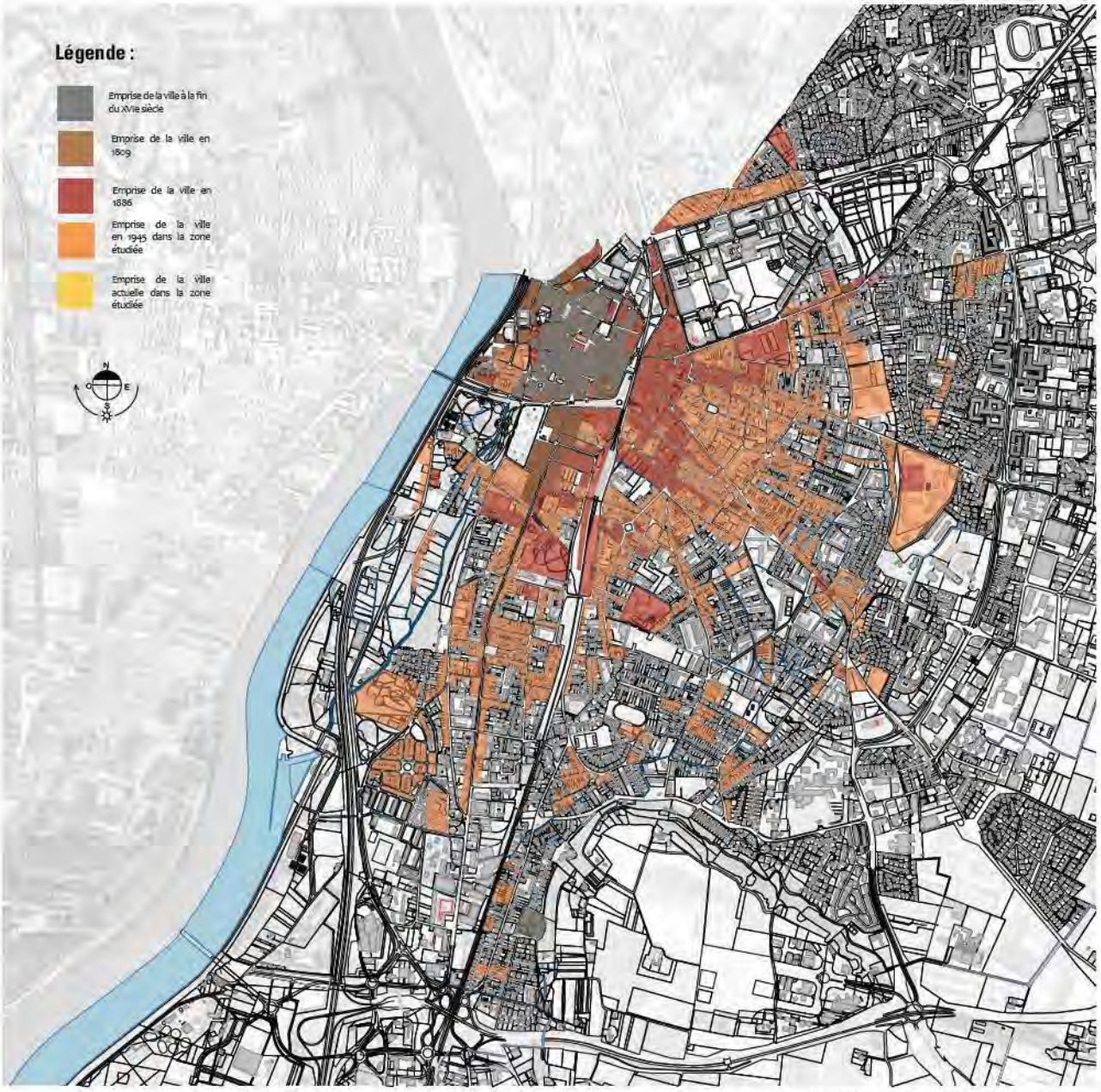
La ville XIXe



Etendue de la ville de Valence à la fin du XIXe

L'expansion de la ville s'accentue à partir du XIXe siècle. Le développement de nouveaux modes de déplacement (mise en service de la gare en 1850) et la destruction des remparts (entre 1783 et 1787) pour laisser la place aux boulevards en 1860 (en lieu et place de la promenade «du Cagnard», implantée sur le fossé comblé de l'ancien rempart) accompagnent l'implantation des faubourgs le long des voies principales dans la plaine de Valence (axe Nord-Sud et axes menant vers l'Est). La superficie de la ville double entre 1809 et 1886 alors qu'elle avait stagnée jusqu'au XVIe et s'était étendue de moitié entre le XVIe et le XVIIIe. On remarque également l'implantation d'équipements en dehors de la ville, dont un sur la troisième terrasse. Enfin, les hameaux repérés précédemment s'étendent eux aussi.

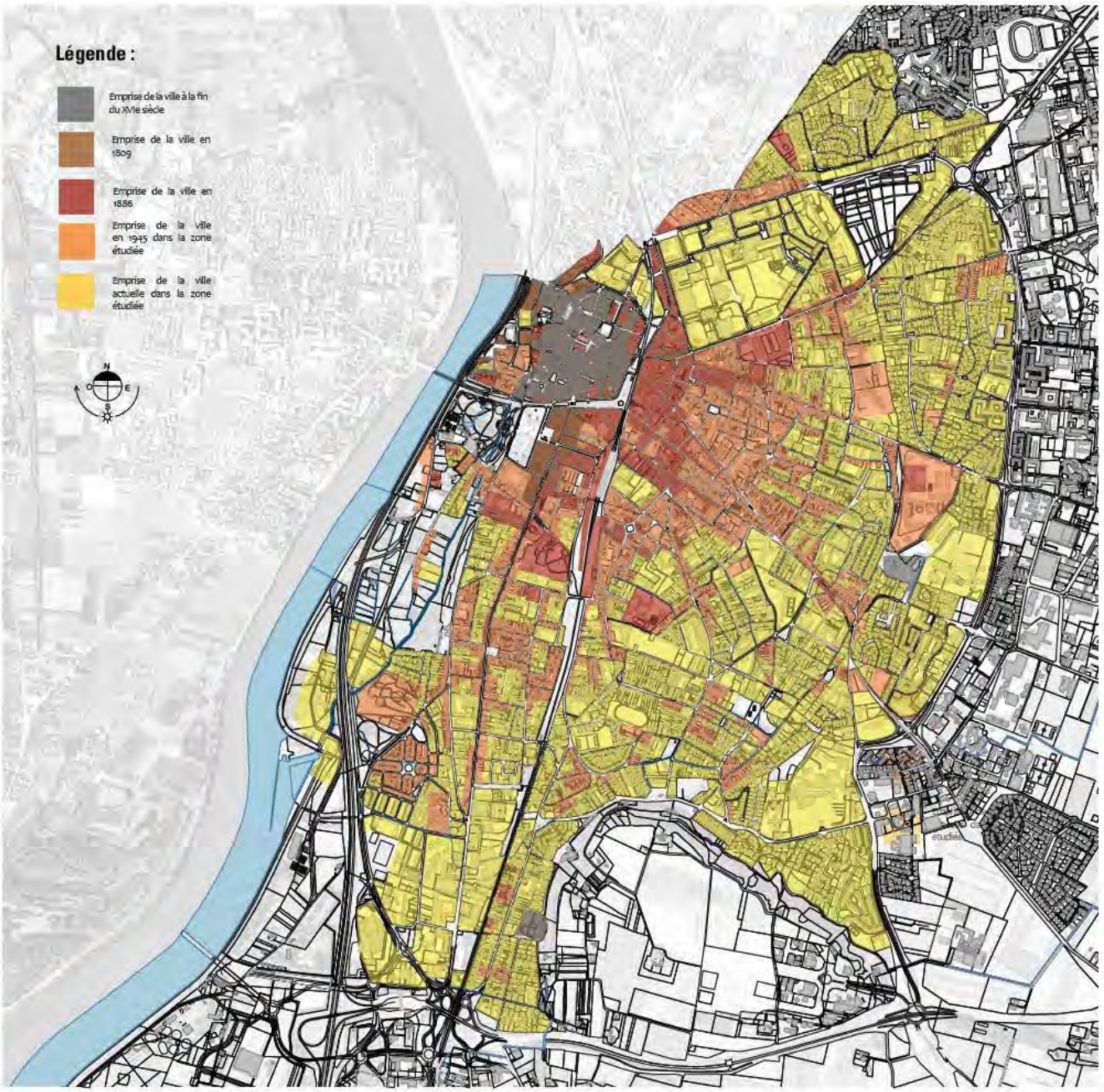
La ville en 1945



Etendue de la ville de Valence en 1945

Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, les faubourgs poursuivent leur extension. Entre considérations hygiénistes (le bâti antérieur au XIXe est souvent insalubre, les espaces confinés de la ville intramuros sont délaissés au profit des espaces verts des faubourgs) et besoins de logements pour faire face à l'évolution démographique, la ville s'étend petit à petit jusqu'à la troisième terrasse qui est encore très marginalement urbanisée et reste très agricole. L'urbanisation progresse également dans la ville-basse.

La ville actuelle



Etendue de la ville de Valence et datation du tissu entre le Rhone et le boulevard Franklin Roosevelt actuellement

Le reste de la ville ayant été construite après-guerre, la cartographie ci-dessus n'est pas tant pertinente pour mesurer l'extension de Valence que pour mettre en évidence les différentes dents creuses comblées récemment et identifier les zones de la ville-intramuros détruites par les bombardements et reconstruites.

Elle permet également de distinguer quatre zones urbaines intéressantes qui seront étudiés ci-après : la ville Haute et la ville Basse pour la ville intramuros, les boulevards et les faubourgs (qui sont délimité à l'Est et au NordEst par la troisième terrasse et qui s'interrompent au Nord au niveau du château de Valensolles).

I-1.2. Les traits caractéristiques de l'évolution urbaine

La ville haute

La ville haute constitue le «cœur historique» de la ville et domine la deuxième terrasse (15 à 20 mètres au-dessus des berges du Rhône). Cette entité exprime une identité forte, et constitue historiquement le «centre» de la ville. Elle a vu s'implanter les premières installations humaines, puis la ville romaine, dont elle occupe l'emplacement originel, et la ville médiévale

Après les périodes troubles du Haut-Moyen-Age, l'emprise urbaine se réduit aux abords du groupe épiscopal fondé à partir du IVe siècle. La ville haute ceinte de rempart se développe progressivement autour d'édifices de cultes et présente un tissu plutôt lâche.

Au-delà de ces premiers éléments, notre étude du tissu urbain ci-dessous s'appuie sur les iconographies anciennes disponibles :



Au XVIe siècle, le tissu urbain présente une faible densité au regard de la densité actuelle. La représentation de Belleforest (voir ci-dessus) à défaut d'être strictement réaliste permet d'identifier le tissu dans ses caractéristiques principales. La grande proportion d'espaces libres en cœurs d'îlots est notable, seul le bâti sur rue est représenté, en R+1 et R+2. Plusieurs cœurs d'îlots longent d'ailleurs les remparts, sans qu'aucune construction ne soit adossée au mur de fortification. Seuls les jardins occupent les terrains situés en pied de rempart.

Certains îlots sont plus denses, notamment autour des édifices majeurs : le noyau formé autour du groupe épiscopal et de la cathédrale Saint-Apollinaire ; et à proximité, les îlots situés autour du Palais du Roy et de l'Université ; et le quartier Saint-Jean autour de l'église Saint-Jean-Baptiste.



Au début du XVIIIe siècle, on constate grâce au plan de Nègre ci-dessus, bien plus précis que le plan de Belleforest, la densification de la ville haute - disparition progressive de la végétation en cœur d'ilot semblant indiquer que ces espaces «résiduels» sont construits, construction en pied de rempart au Sud du faubourg St Jacques - ainsi que l'apparition de nouvelles infrastructures militaire (la citadelle de Valence notamment au Nord de la ville haute). Ce mode de représentation ne permet pas de se rendre compte si la hauteur moyenne du bâti a évolué, en revanche, il illustre bien plus précisément le tracé sinueux des rues de la ville haute, que l'on retrouve pour partie aujourd'hui. On trouve également sur ce plan l'implantation de la caserne St Félix, encoreau stade de projet au moment où le plan est tracé, à proximité de la citadelle.

Au niveau de l'espace public, quatre places étaient figurées dans le centre ancien au XVIe siècle : la place aux clercs, la place de la pierre, place du roolle, place du temple, place Saint-Jean. Au XVIIIe siècle, l'aménagement de l'esplanade devant la citadelle et de la place des ormeaux modifie l'espace public en ajoutant un nouvel espace public.

Le cadastre napoléonien de 1809 ci-contre, bien que fragmentaire, confirme ces dispositions un peu moins d'un siècle plus tard. La ville haute ne semble pas avoir beaucoup évolué et semble contrainte par l'ancien emplacement des remparts. Les boulevards n'ont pas encore été construits. On constate également de nouvelles construction militaire (caserne St Felix au Nord Est) pour répondre au nouveau statut de «Place de guerre» obtenu par Valence par ordonnance royale en 1776.



Extrait de la section Abis du cadastre Napoléonien - 1809

La photographie aérienne de 1946 témoigne elle des aménagements qui ont eu lieu tout au long du XIXe. En effet,peu de modifications ayant été recensé dans le centre ancien durant la première partie du XXe siècle, la photo ci-contrepermet de se faire une idée assez précisede l'état du tissu à l'issu des grands réaménagements urbain du XIXe. Parmi les modifications les plus importantes, on note la construction de la caserne Brunet, la destruction de la citadellepour permettre la construction d'une autre caserne, celle de Chareton, ainsi que l'agrandissement de la caserne St- Félix. On remarque également la mise en place des boulevards et de sa promenade plantée d'arbres. Enfin, elle permet de constater que les bombardements de 1944 ont occasionné des destructions dans la ville haute sans bouleverser tout le paysage urbain. Les modifications du XIXe et celles issues de la reconstruction seront décrites plus précisément pages suivantes.



Extrait de photographie aérienne - 1946

Celle de 2013 en revanche témoigne des nombreux remaniements intervenus dans la seconde moitié du XXe siècle dans la ville haute : destructions des anciennes casernes et construction de nouveaux équipements en lieu et place. Réaménagement du quartier bel image et construction de nouveaux logements au niveau des actuelles rue d'Arménie et président Herriot dans les années 60.



Extrait de photographie aérienne - 2013

La ville basse

La ville basse se caractérise aujourd'hui par sa faible densité et un tissu dilaté. Située en zone inondable, la densité bâtie a de tous temps été faible face aux risques. Les modifications du XIXe et du XXe siècles ont contribué à la perte de lisibilité du tissu

Les plans anciens illustrent un tissu particulier, composé d'îlots cernés de murs de clôture, essentiellement occupés par des jardins d'agriculture vivrière. Quelques édifices bâtis de dimensions modestes sont rassemblés le long des voies au Sud-Ouest de la ville basse, à proximité de l'ancienne porte du Port, et ce jusqu'au début du XIXe siècle comme l'atteste la représentation du cadastre napoléonien de 1809. De nombreuses sources aux pieds des terrasses desservent des canaux à ciel ouvert, figurés dès le cadastre napoléonien.

Ce secteur était à l'origine destiné à l'activité de pêche et de port marchand, et aux jardins, sa vocation marchande et industrielle est conservée au XIXe siècle. Aujourd'hui, les vestiges de cette occupation sont rares, seule l'empreinte au sol d'un ancien îlot de maisons de pêcheurs, démoli récemment, demeurent face à Notre-Dame de Soyons. Les anciens remparts ont été emportés par les crues du Rhône. Une partie de la trame viaire perdure ainsi que quelques institutions religieuses du XVIIe et XVIIIe siècle, malgré les nombreuses démolitions des XIXe et XXe siècle.

L'implantation de l'autoroute dans la seconde moitié du XXe siècle a conduit à un espace aujourd'hui en partie délaissé, entre le talus et l'autoroute, occupé en partie par un parking pour la partie Nord de la ville basse. La partie Sud a également été remaniée, avec la destruction d'un ancien ilot encore identifiable sur la photo aérienne de 1946 (probablement en lien avec la bac à traille qui officiait jusqu'à la construction d'un pont pour enjamber le Rhône) pour construire en lieu et place un EPAHD et un hôtel.



Extrait du «plan de la Cité de Valence en Dauphiné» de Belleforest - 1575



Extrait de photographie aérienne - 1946



Extrait de photographie aérienne - 2013

Les boulevards

Dès la fin du XVIIIe siècle, la ville décide la démolition des fortifications. Les installations militaires se développent, notamment par l'aménagement du champ de Mars, inauguré en 1777. Les premières constructions et aménagements s'étendent extra-muros, alors que la population double dans le courant du siècle (de 8000 habitants en 1806 à plus de 20 000 habitants en 1886). Le XIXe siècle valentinois reste particulièrement présent dans le paysage urbain. Par son expression et les aménagements qu'elles génèrent, la première décennie s'inscrit dans la continuité du XIXe siècle.

Ainsi, en 1787, les fossés situés au pied des fortifications sont comblés pour l'aménagement d'une promenade et les remparts extérieurs sont détruits. A la fin du XIXe siècle les faubourgs se sont peu à peu densifiés et les aménagements des boulevards périphériques entre vieille ville et faubourgs s'organisent autour de 1860, après la destruction des remparts intérieurs. En 1868, le règlement de voirie et le plan d'alignement de Valence retiennent le parti de cacher la vieille ville. Les plantations d'arbres réalisées marquent l'alignement des boulevards périphériques.

Le front bâti du boulevard adossé à la vieille ville est édifié dans le dernier quart du XIXe siècle. Il constitue aujourd'hui encore un ensemble remarquable par son homogénéité architecturale et urbaine. Le front bâti en vis-à-vis plus hétérogène correspond aux premières franges des faubourgs, réalisées au fil du temps.

A la fin du XIXe siècle, le kiosque à musique du Champ de Mars est inauguré dans l'axe de l'avenue de la gare. Il poursuit la perspective depuis la gare, structurée par les ordonnances végétales et les alignements de l'avenue, et guide le regard vers l'éperon du Crussol. Eugène Poitoux édifie la fontaine monumentale à l'intersection des boulevards Sud et Est en 1887. L'aménagement du parc Jouvet achève cette grande composition urbaine en 1905.



Gravure représentant l'état des fortifications Est de la ville en 1835 - carte postale de 1900



Carte Postale représentant l'hétérogénéité de la partie Est des boulevards avant harmonisation du front bâti - 1900



Gravure représentant l'état des fortifications Est de la ville en 1835 - carte postale de 1900



Carte Postale représentant l'hétérogénéité de la partie Est des boulevards avant harmonisation du front bâti - 1900

Les faubourgs

Les faubourgs se sont d'abord constitués autour des portes, puis se développent le long des voies d'accès à la ville, au Sud puis à l'Est. L'extension au Nord est contrainte par l'aménagement du polygone en bordure de la limite communale. Cet essor est amplifié par la suite avec la circulation routière et l'aménagement des gares, gare de voyageurs et gare marchande.

Dès le début du XVIIIe siècle, on trouve mention de deux faubourgs sur le «Plan de la haute et basse ville de Valence» de Nègre. Ce sont les faubourgs Saunière au Sud de la ville et les faubourgs St Jacques, plus réduits, à l'Est. Les premières constructions du faubourg Saunière sont organisées de part et d'autre de l'ancienne route de Lyon, actuelle avenue Victor Hugo. En 1827, une nouvelle porte est percée au droit de la voie, à l'alignement dela rue Royale, actuelle rue Augier.

Le faubourg Saint-Jacques à l'Est ne tarde pas à se développer. L'urbanisation de la deuxième terrasse de Valence



Extrait du «Plan de la haute et basse ville de Valence » de Nègre - 1727



Extrait du «Plan aquarellé de Valence » L. Paignard - 1810



Plan d'assembalge du cadastre Napoléonien - 1809

est amorcée et s'établit «en éventail» le long des axes de circulation, routes de Romans, Chabeuil et Crest. Cette urbanisation s'intensifie tout au long du XIXe siècle, autour des boulevards et le long des artères radiales reliant le centre de Valence aux alentours ainsi qu'autour d'équipements construits dans les faubourgs. La ville se développe très rapidement vers l'Est, avec une densification importante du faubourg St-Jacques probablement due aux nombreuses implantations militaires dans cette partie de la ville (champ de tir du polygone, caserne Latour, extension de la caserne St Felix, etc). A ce titre la comparaison du plan de Paignard de 1810 page précédente avec celui de 1886 ci-dessous est édifiante. La ville se rapproche de la troisième terrasse : l'ancien séminaire et actuelle caserne Baquet y est déjà implantée mais reste seule pour le moment.

Le faubourg Saunière s'urbanise lui plus lentement même si l'arrivée du chemin de fer et de la gare occasionne la formation d'un nouveau quartier à proximité de celle-ci. Ainsi la ville ne semble pas s'étendre beaucoup plus loin que la limite Sud du champ de Mars en 1886 et cette partie des faubourgs semble surtout s'être densifiée entre 1886 et 1910.



Extrait du «Plan de Valence » de Jacquier, Falgairolle et Prat - 1886



Extrait du «Plan général de Valence-sur-Rhône » de Clerc et Penel - 1910

Les années 30 et par extension l'entre-deux-guerres, sont moins représentées dans le tissu valentinois, en raison du contexte difficile de l'époque. Peu d'équipements sont construits, ce sont surtout des logements - dont la ville manque cruellement après la premièreguerre mondiale - qui seront construit. Un tissu très lâche et diffus se met donc en place à l'Est, jusqu'à la troisième terrasse, et au Sud, jusqu'au croisement des actuelles avenues Victor Hugo et Maurice Faure. Lescœurs d'ilot dans les faubourgs sont très peu bâtis et la trame végétale des exploitations agricoles encore en place dans la plaine de Valence et celle des jardins s'interpénètrent, rendant la frontière entre ces deux typologies paysagères relativement floues.

Cette période s'exprime malgré tout àtravers quelques édifices emblématiques, par exemple le cinéma situé boulevard d'Alsace, la station-service dite « le relais du Sud », le long de l'avenue Victor Hugo ou encore plusieurs villas ou immeubles disséminés dans les faubourgs. A cette époque officient à Valence les architectes Joulie et Rey et nombre des immeubles et villas de cette période sont de leur fait.

Deux ensembles précurseurs marquent également la période : le lotissement de Valensolles, inspiré des cités-jardins et l'ensemble dit « la Grande maison ».

On remarque également l'importance des jardins en contrebas de la deuxième terrasse, au Sud du parc Jouvet entre l'ancien faubourg Saunière et le Rhône.

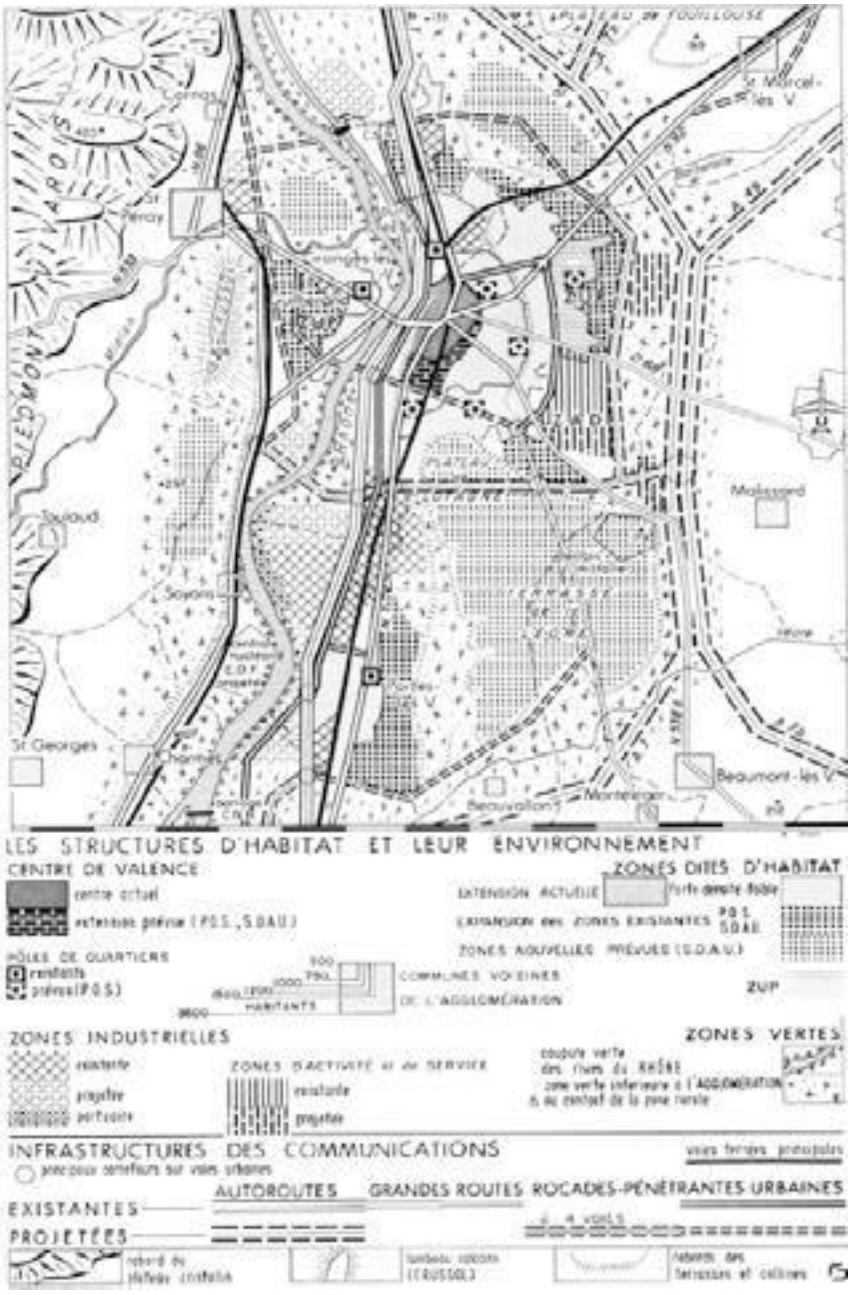


Extrait de photographie aérienne- 1945

Valence poursuit son urbanisation après-guerre et franchi la terrasse suivante, terrasse de Bayanne dite aussi « terrasse du Séminaire ». Les premières constructions de Valence-le-Haut voient le jour. En 1962, la ville vote un projet de grande ampleur, destiné à loger 30 à 40 000 personnes. La Z.U.P. (Zone à Urbaniser en priorité) est signée par le ministère en 1963. Le château d'eau de Philolaos construit entre 1969 et 1971 date de cette période.

Durant les années 1970, le SDAU et le POS, premiers efforts de planification urbaine, prévoient une croissance démographique démesurée, et permettent l'ouverture à l'urbanisation d'une grande partie du territoire, confortant l'explosion urbaine anarchique qui avait lieu depuis les années 1950. Les structures urbaines du futur Grand Valence projeté reposaient alors sur des prévisions démographiques très optimistes, entraînant un développement important de la structure urbaine de la ville, notamment vers l'Est.

En 1965, près de 600 ha sont inclus dans la tâche urbaine. Le centre, les boulevards et le secteur Alpes Maubourg sont densifiés. Les quartiers de Chateauvert et du Petit Charran accueillent quant à eux des habitats individuels. Entre 1965 et 2000 l'expansion urbaine accélère, avec +140% de surfaces inclus en tâche urbaine. Les habitats collectifs de Valence le Haut (ZUP), laprédominance de l'habitat individuel sur les quartiers de Chamberlière et Chateauvert, et le développement d'activités sur les Couleures, et le Sud de la Ville caractérisent cette période.La tendance à l'expansion se poursuitdepuis le début des années 2000, avec des extensions proportionnellement plus importantes que l'accueil de population, posant la question de réinvestissement de logements dans les centres d'urbanisation plus ancien. Denombreux lotissements pavillonnaires viennent composer la frange est de la ville, avec des opérations conséquentes notamment sur le secteur de la Bayot mis en avant dans le cadre du PLU approuvé en 2013. La question de la densification marque également ce dernier document de planification, dans l'objectif de contrebalancer les extensions.



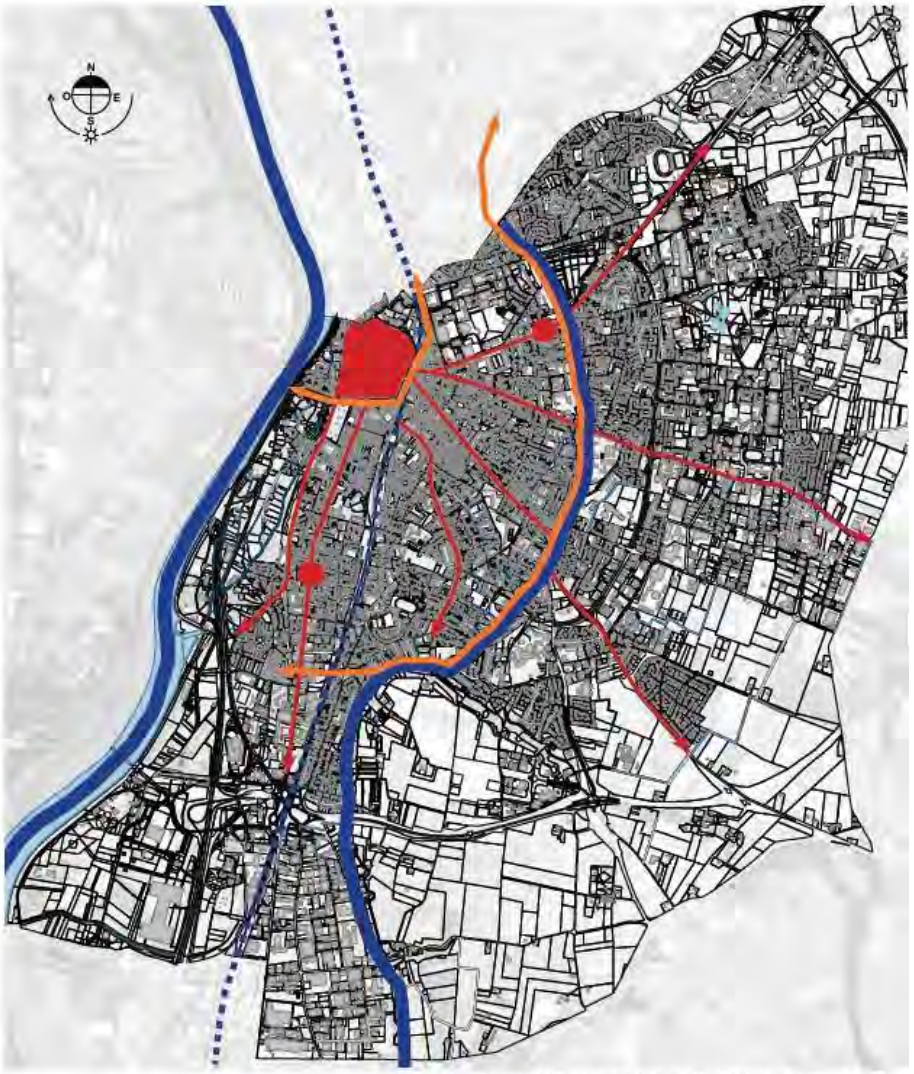
Extrait du SDAU de 1974: les structures d'habitat et leur environnement

L'implantation originelle sur le site de l'actuel centre ancien est attestée dès l'Antiquité. De nombreuses fouilles sur la première terrasse au-dessus du Rhône ont été réaliséeset démontrent cette première occupation de ce site particulier au carrefour de plusieurs voies fluviales et terrestres.

Après une période trouble pendant laquelle l'emprise urbaine se réduit, la ville s'étend à l'intérieur d'une enceinte fortifiée. La particularité du site et les terrasses distinguent deux zones urbaines : la ville haute et la ville basse.

Ce n'est qu'au XIXe siècle que l'évolution urbaine s'accélère de manière notable. Le XIXe siècle génère une forte expansion des villes, expansion démographique, développement des industries, etdes moyens de transport. Valence assiste alors au démantèlement des remparts, à l'aménagement des boulevards et à l'urbanisation caractéristique des faubourgs le long des voies d'accès à la ville. La trame urbaine s'étend selon un réseau radial, centré sur le centre ancien et ses boulevards. L'expansion est limitée à l'est par la terrasse,

barrière physique, et à l'Ouest par les berges, zones inondables et elles aussi «souffrant» d'un problème d'accessibilité lié au talus.



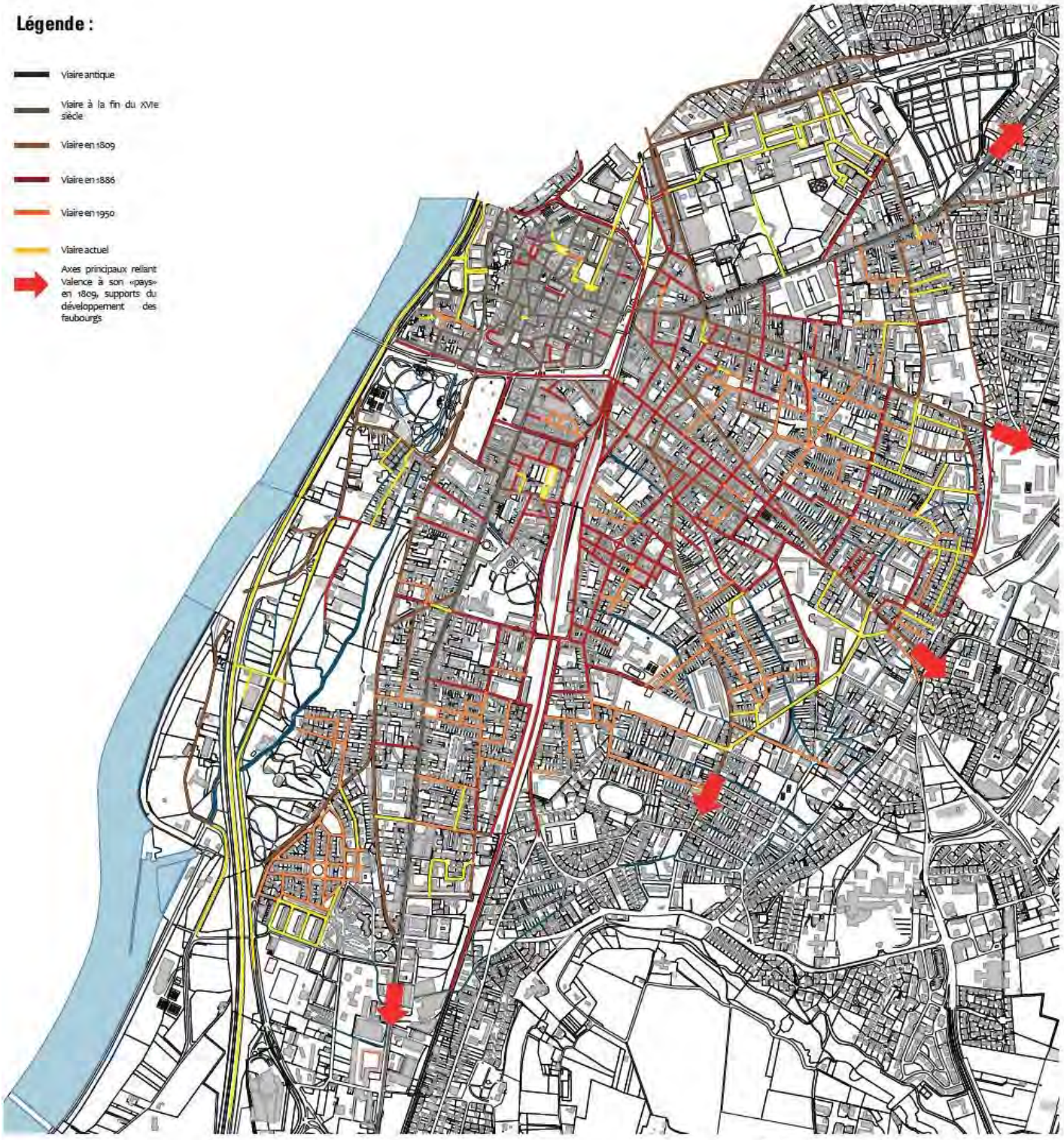
Cartographie : synthèse de l'évolution urbaine

Légende :

- Principales zones de développement urbain
- Contraintes limitant le développement (fleuve, terrasses)
- Axe de développement et contrainte
- Axe de développement
- Contournements

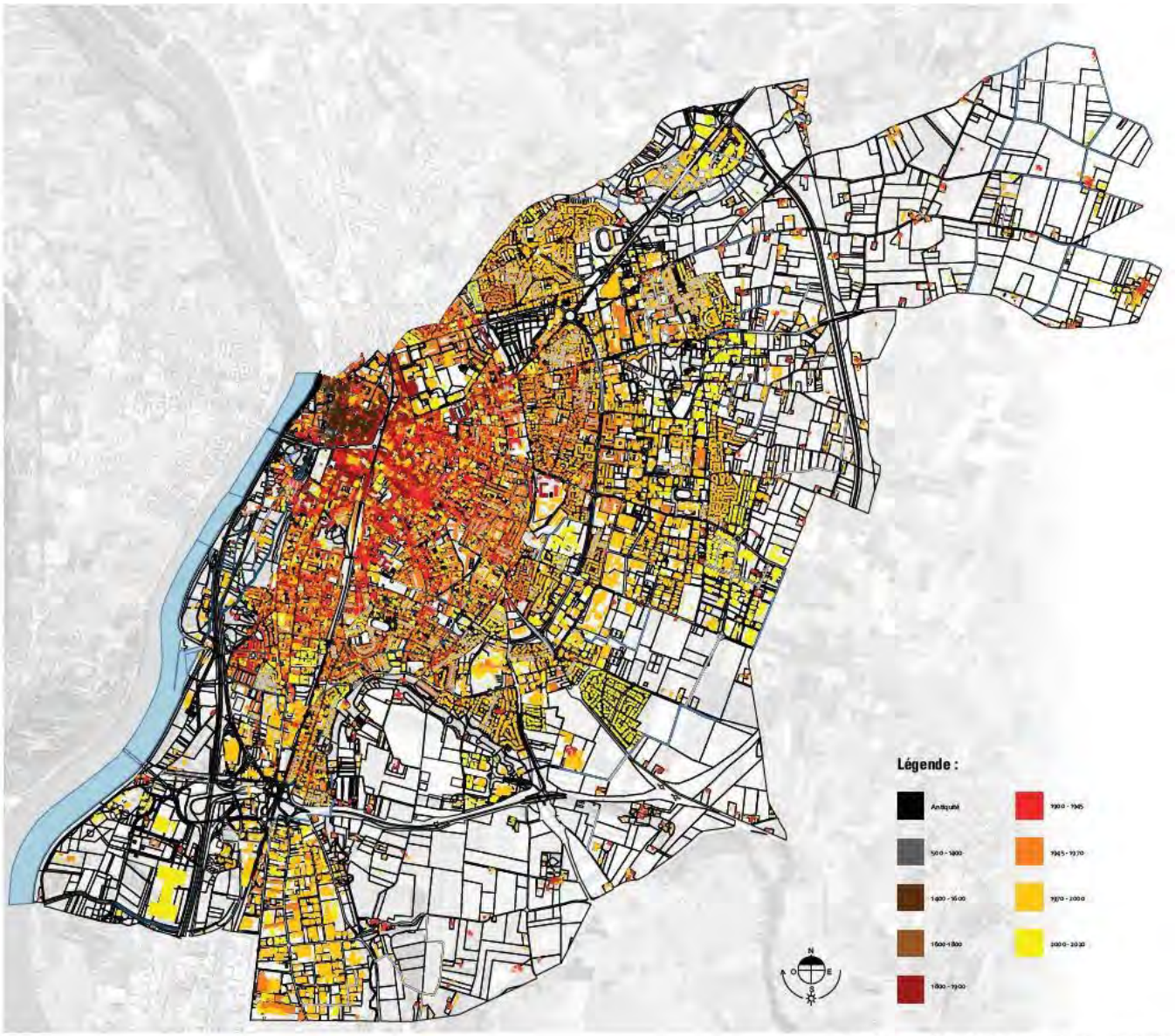
Au XXe siècle, l'urbanisation s'étend au-delà du relief de la terrasse de Bayanne et le réseau viaire se développe à l'échelle du carrefour que constitue la ville. L'étalement urbain est caractérisé par tissu relativement dilaté, au sein d'un paysage remarquable peu à peu gagné par l'urbanisation. Le plateau de Lautagne et les berges du Rhône sont préservés jusqu'à la fin du siècle.

La cartographie ci-dessous indique la période de mise en place du viaire :



Cartographie : datation relative du viaire

La cartographie ci-dessous indique la période de construction du bâti encore en place actuellement :



Cartographie : datation relative du bâti

Évènement marquant

Les interventions du XIXe siècle dans le centre ancien :

Dans le courant du XIXe siècle, la vieille ville fait l'objet de nombreux remaniements. Le tissu dense de la ville haute est aéré par de nombreuses démolitions, l'alignement et l'élargissement de certaines rues. Plusieurs institutions publiques sont édifiées en remplacement du bâti existant : l'Hôtel de Ville, le Palais de justice ou l'ancien théâtre. Les principaux alignements du XIXe siècle dans le centre ancien sont :

- L'actuelle rue belle Image et la rue d'Arménie sont élargies jusqu'à la place Huguenel (ancienne place Saint-Jean) ;
- l'ancienne rue Saint Felix, actuelle rue Madier de Montjau, fait l'objet d'un alignement afin de dégager une perspective sur le nouvel Hôtel de Ville et son beffroi depuis les boulevards ;
- la rue Emile Augier, ancienne rue Royale, est prolongée en 1827 jusqu'à l'enceinte puis jusqu'aux boulevards, une nouvelle porte est créée : la Porte Neuve et la place est aménagée ;
- l'actuelle rue du général Faure est prolongée jusqu'aux boulevards.



Hotel de ville de Valence - 1902



Hotel de ville de Valence - 2020



Palais de justice - 1900



Palais de justice - 2020

Certaines places sont agrandies ou créées à l'occasion des démolitions du XIXe siècle :

- l'ancienne place de la préfecture, actuelle rue G. Rey est agrandie ;
- l'actuelle place Saint Jean est créée suite à la démolition d'un îlot complet, les halles métalliques de la place sont aménagées en 1899 ;
- la place du palais est aménagée en accompagnement du palais de justice ;

- la place de la Liberté en accompagnement de l'ancien théâtre et de l'Hôtel de Ville ;
- la place Ch. Huguenel est agrandie pour l'aménagement du théâtre Bel Image / Comédie ;
- la place de l'Université est dégagée par la démolition partielle d'un îlot et la suppression de l'Université (établie par Louis II en 1452).

Des modifications plus modestes sont visibles dans le paysage urbain de la ville haute. Le bâti ancien conservé est remanié lors des nombreuses recompositions de façade en rez-de-chaussée commercial et dans les étages. Au-delà de ces remaniements, seuls quelques immeubles civils sont édifiés au XIXe siècle dans la Ville Haute, le long de la rue Saunière par exemple, à l'angle de la rue Grande et la rue de l'Hôtel de Ville. Un édifice se distingue parmi ces constructions : la Maison Mauresque, rue G. Rey.



La maison Mauresque - début XXe


La maison Mauresque - 2020


N°8 rue grande rue - 2020


N°5 et 7 rue Grande rue - 2020



N°9 rue Saunière - 2020

Edifices situés le long de la rue Grande et de la rue Saunière, figurant sur le cadastre napoléonien de 1809, et dont les façade ont probablement été recomposées au XIXe siècle.

Les bombardements et la Reconstruction :

Le 15 août 1944, Valence est bombardée par l'aviation américaine. Le centre historique est particulièrement touché par les bombardements, dans l'actuel quartier Belle-Image au Nord-Ouest du centre situé à proximité des principales installations militaires en place (la Citadelle et le Polygone d'artillerie). Plusieurs quartiers font l'objet de destructions : le faubourg Saint-Jacques, l'hôpital, la préfecture, le quartier Chareton et le port (à proximité du pont et de l'arsenal). Le 29 août 1944, l'explosion d'un train dans la gare de marchandise de la Palla entraîne également des démolitions importantes. A l'issue de la guerre, en 1945, Valence est déclarée ville sinistrée et 10% des logements que compte la ville de Valence sont détruits.

La ville adopte un plan de reconstruction et d'aménagement du quartier Belle-Image. Le plan prévoit de remodeler toute la partie Nord de la vieille ville et la reconquête des anciennes emprises militaires du quartier Chareton en vue de créer du logement. Dès le début des années 60, sont édifiés la préfecture, les immeubles Chareton, du Polygone. Dans le centre ancien, les immeubles de la Reconstruction façonnent un nouveau tissu urbain et créent les nouveaux alignements du boulevard Vauban et de l'avenue Herriot. Certains édifices sont aujourd'hui repérés Label du patrimoine XXe.

Une partie du tissu ancien disparaît lors de la reconstruction et quelques emprises démolies restent libres. Ces événements expliquent l'hétérogénéité des implantations dans le centre ancien et la diversité de l'expression architecturale. Le centre historique de Valence s'est « renouvelé » au fur et à mesure des destructions et des reconstructions.



Plan de repérage des démolitions dues à l'explosion d'un train en 1944- Agence Wood & Associés



Plan de repérage des démolitions dues au bombardement de 1944 dans la ville intramuros - Agence Wood & Associés



33 avenue du Président-Herriot - 2020



33 avenue du Président-Herriot - 2020



43 avenue du Président-Herriot - 2020



43 avenue du Président-Herriot - 2020

Exemples d'immeubles issus de la reconstruction du quartier Belle Image. Les architectes Georges Bovet, Maurice Biny et François Bérangersont à l'origine de ces réalisations. Le quartier est labellisé patrimoine XXe.

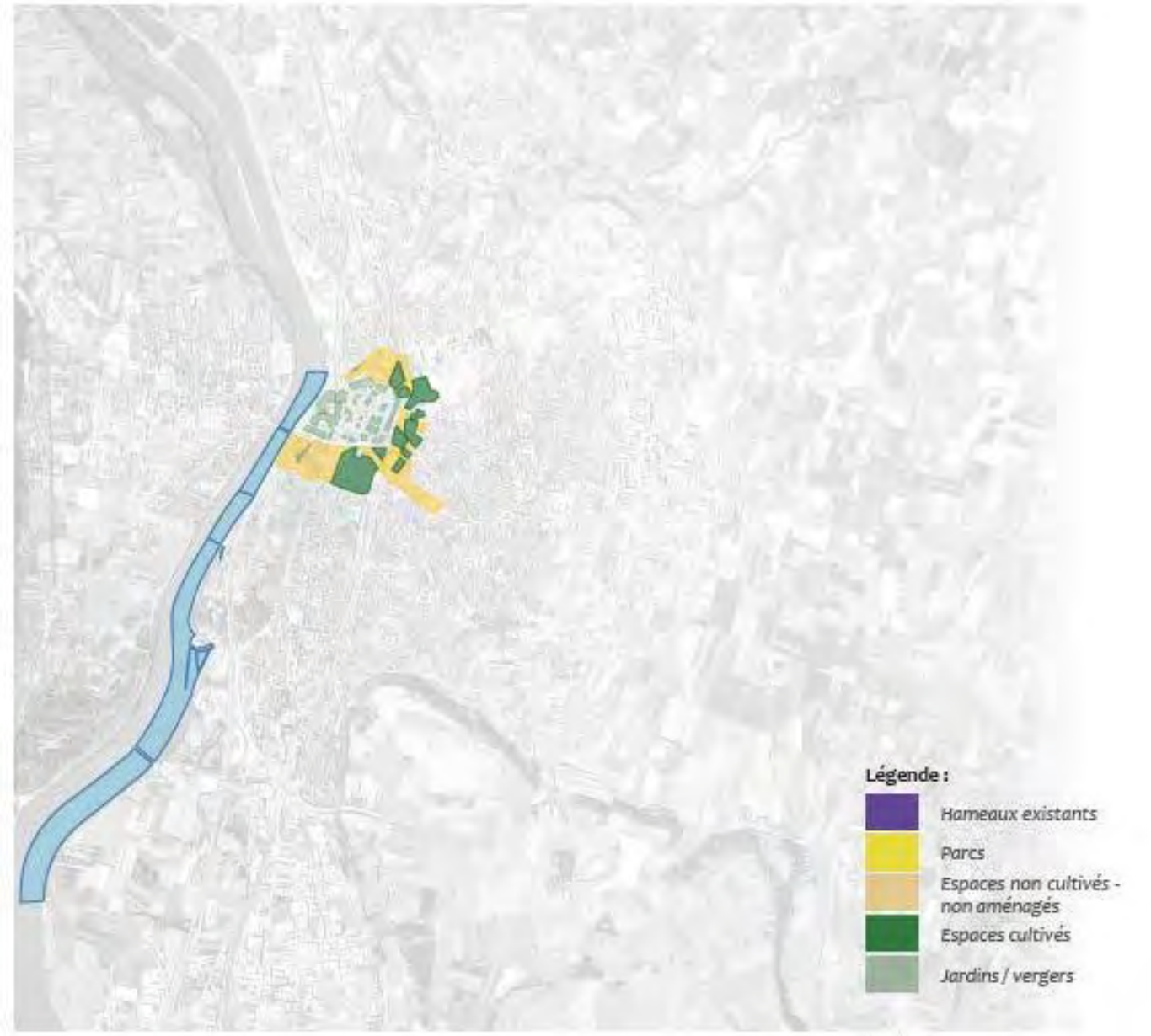


2-4 rue Belle Image - 2020

I-2. Paysage et perceptions de Valence

I-2.1. La constitution du paysage dans le temps

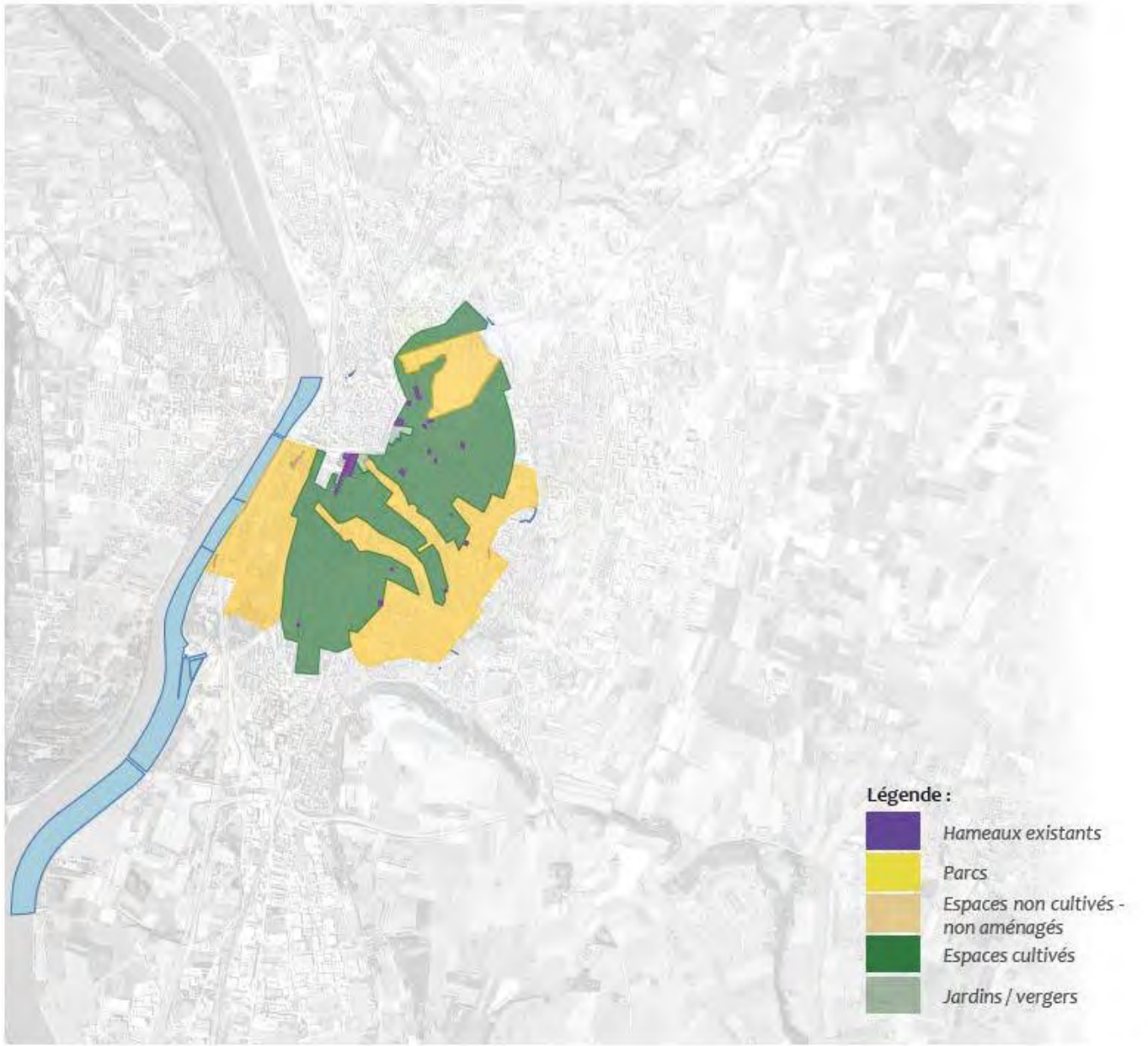
La ville et le paysage en 1750



Etendue du paysage connu en 1750

Les plans anciens issus de ces périodes étant centrées sur la ville intra-muros, qui était donc bien plus réduite que la ville actuelle, il est difficile de d'avoir un regard global sur les alentours de la cite. En revanche ces derniers sont suffisamment détaillés pour que l'on puisse savoir si les cœurs d'ilots étaient végétalisés ou non, et distingue différents types de cultures. On remarque également que la première terrasse au bord du Rhône est très végétalisé dans la ville basse, et n'est pas du tout aménagée en dehors.

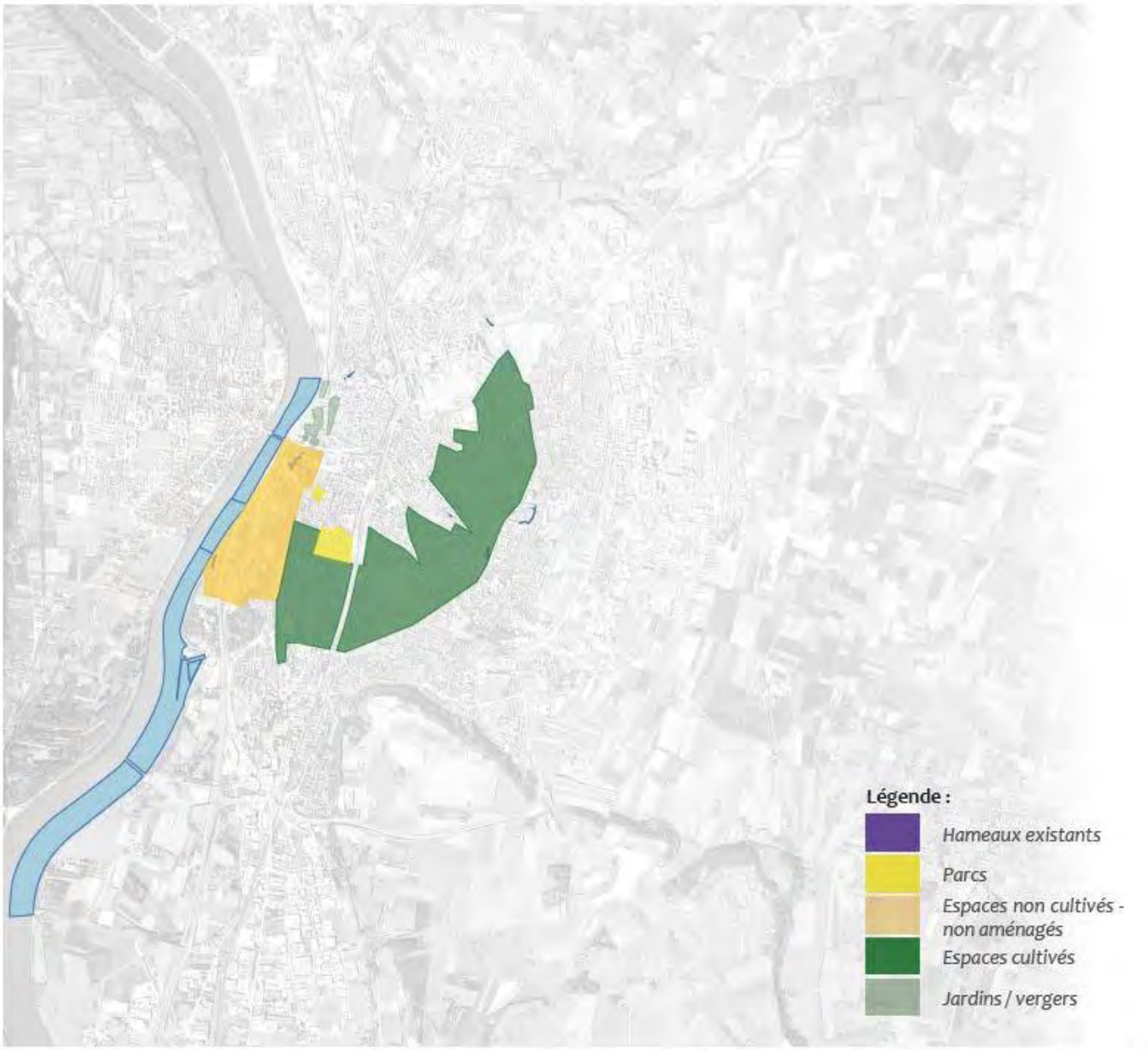
La ville et le paysage en 1809



Etendue du paysage connu en 1809

A l'inverse, les plans de cette époque, souvent dressées à des fins de cartographie du territoire à plus grande échelle, ne détaille pas le centre-ville. On peut cette fois-ci identifier très clairement une bande non aménagée le long du Rhône au début du XIXe. Au-delà, le territoire apparaît très largement cultivé, et parsemé de petits hameaux, probablement des réunions de bâtiments liés à l'exploitation agricole de ces terres.

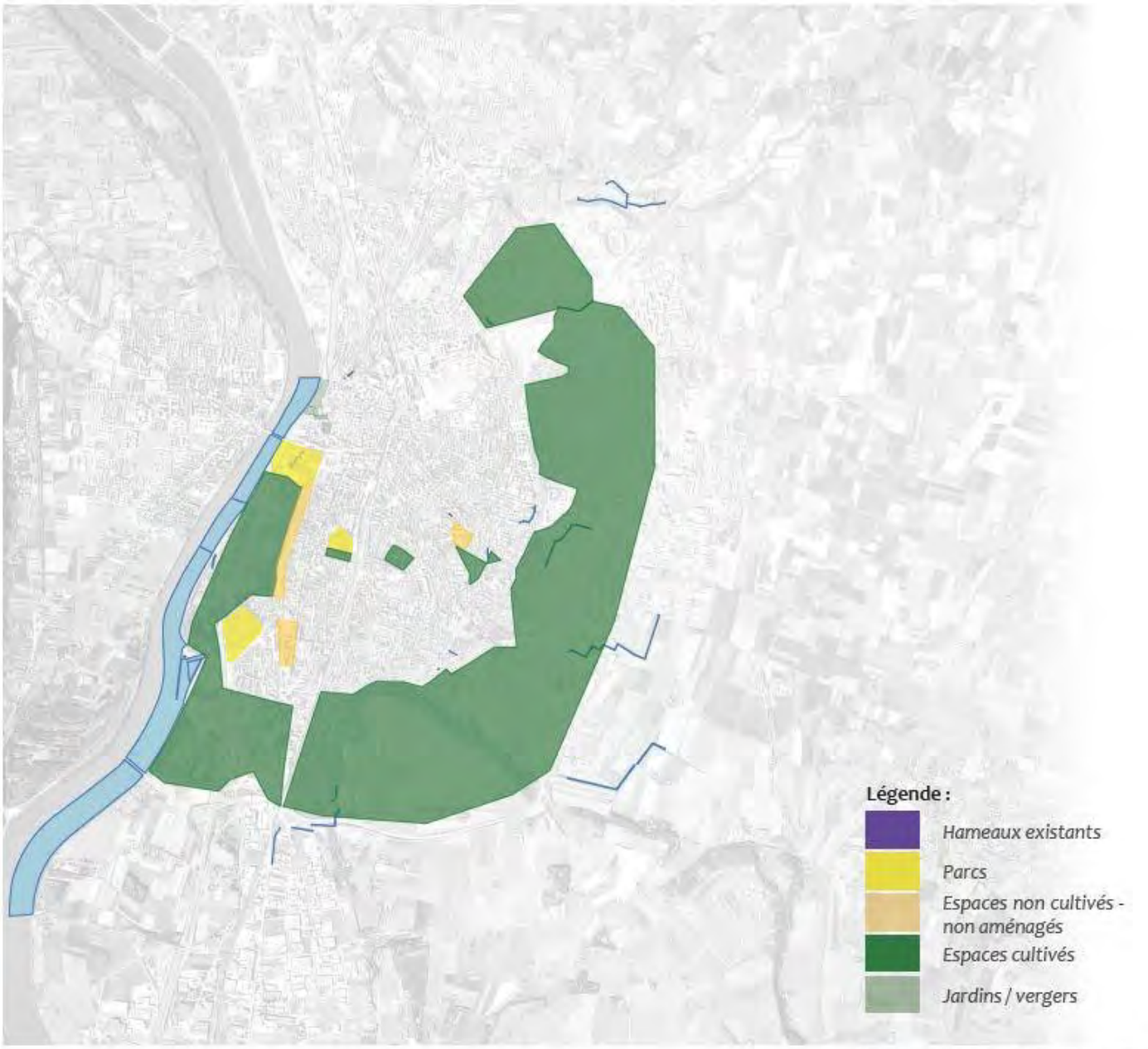
La ville et le paysage en 1885



Etendue du paysage connu en 1885

A la fin du XIXe siècle, la ville a connu sa première grande expansion et les terrains agricoles ont reculé au profit de la zone urbaine. La bande le long du Rhône existe toujours, tout comme certains hameaux qui ne sont malheureusement plus identifiables sur les plans. On note également l'apparition de parcs dans le faubourg Saunière au Sud de la ville, ainsi que la densification des cœurs d'ilot de la ville haute : plus aucun ilot n'est végétalisé dans cette zone alors que c'est encore le cas dans la ville basse. Cette hypothèse est néanmoins à nuancer car aucune végétalisation n'apparait non plus dans les faubourgs à l'Est alors que ceux-ci sont encore largement végétalisés.

La ville et le paysage en 1950

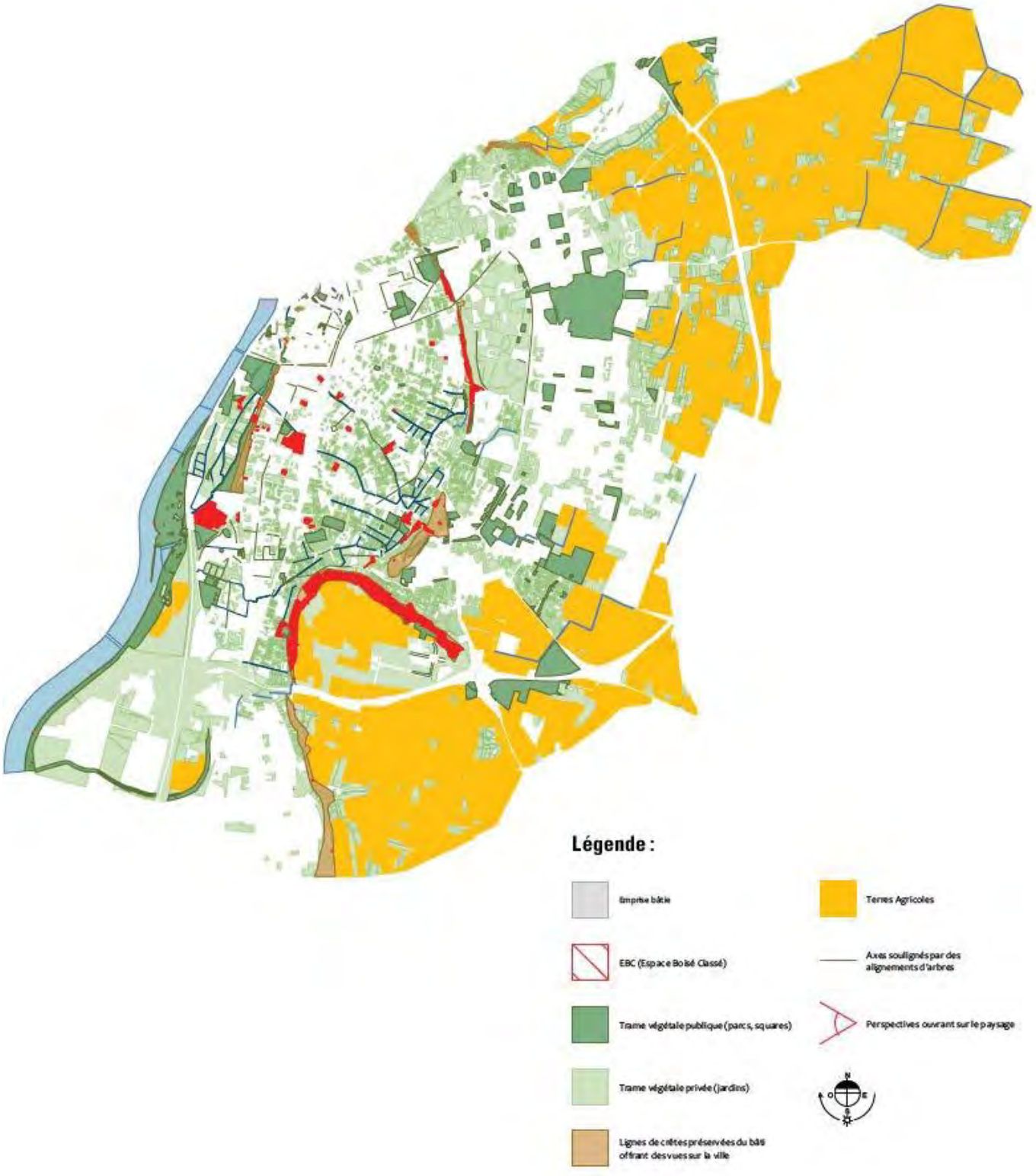


Etendue du paysage connu en 1950

Le paysage à cette date ressemble fortement à celui que nous connaissons actuellement pour la ville haute, la ville basse et les faubourgs. On note l'apparition du parc Jouvet le long des rives du Rhône ainsi que la mise en culture des terres le long du fleuve au Sud du parc. Les terres agricoles ont encore reculées et reculeront par la suite encore plus avec le plan d'extension de Valence des années 70 qui s'avèrera surdimensionné.

I-2.2.Valence et ses quatre terrasses

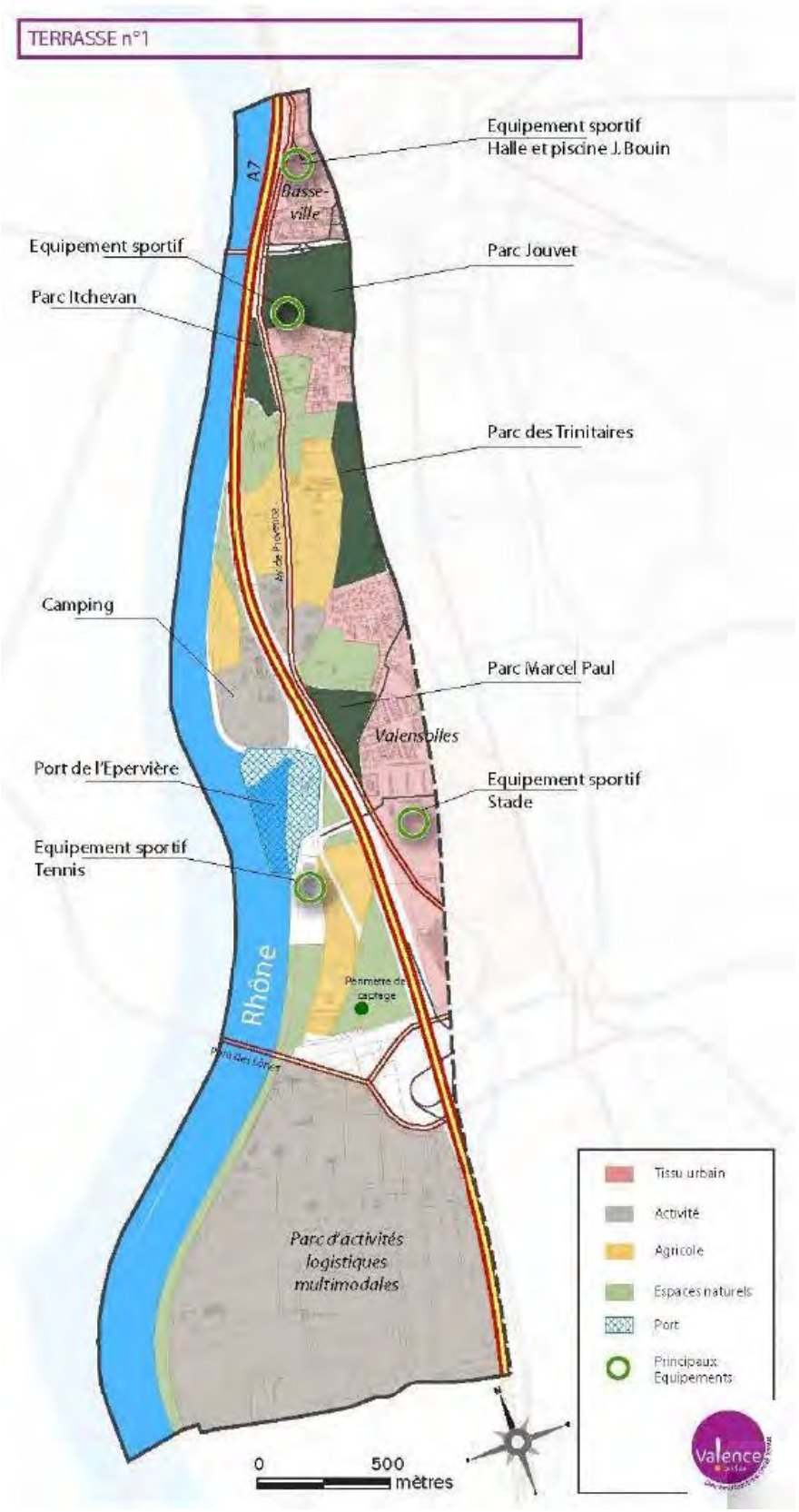
La cité, tournée vers le fleuve, s'est établie par phases successives sur quatre terrasses alluviales étagées depuis les berges.



Terrasse n°1 : Le Rhône et ses berges

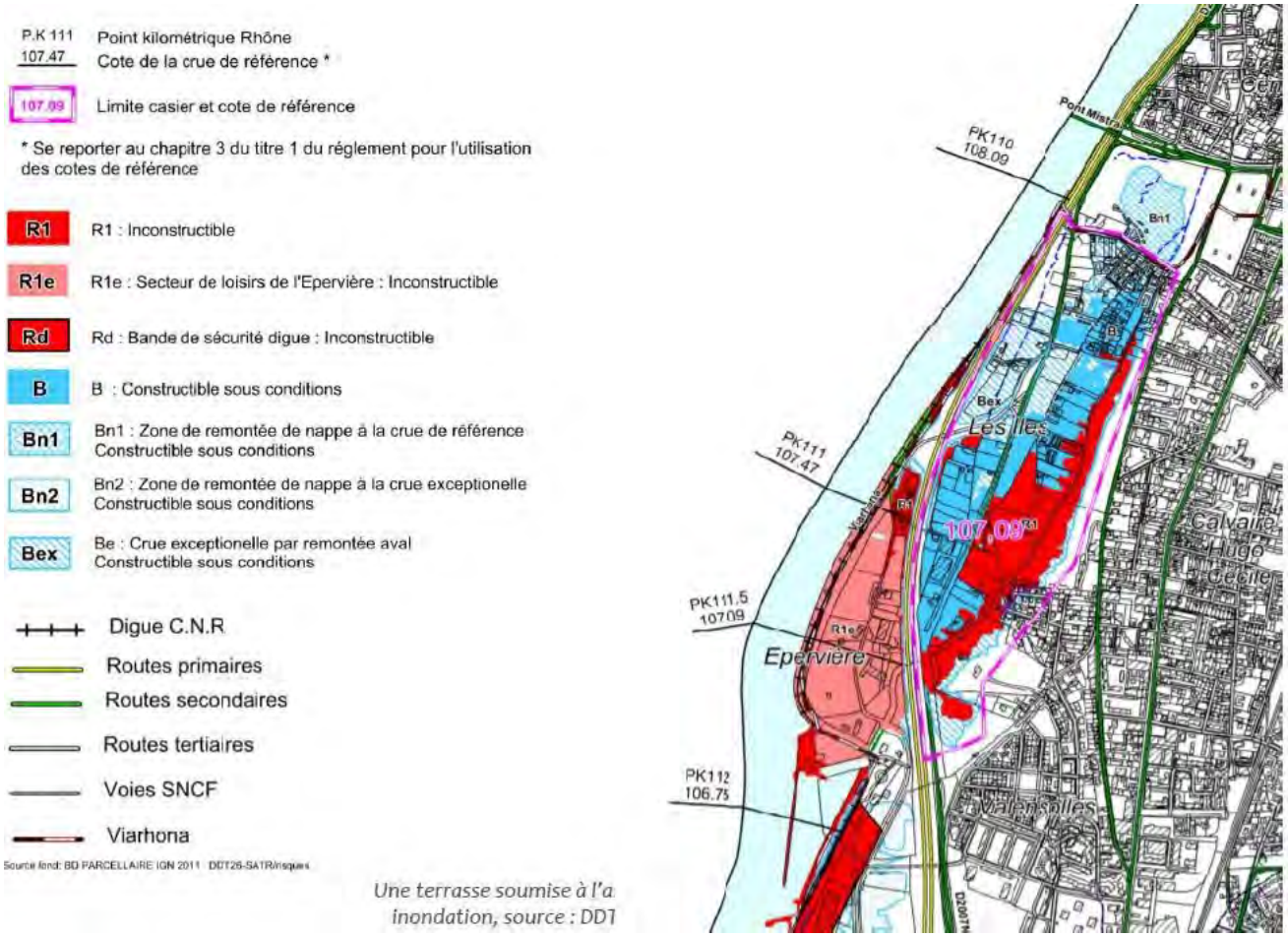
La première terrasse se caractérise par un espace morcelé sans logique d'ensemble. Des espaces urbains aux fonctions diverses (habitat, équipements, commerce…) côtoient des espaces agricoles (jardins familiaux, grandes cultures…) et naturels (aménagés ou non). L'autoroute traverse cette terrasse du Nord au Sud, créant une coupure qui renforce le sentiment d'enclavement et la détourne en partie de l'accès au fleuve.




TERRASSE n°1
Equipement sportif
Halle et piscine J. Bouin
A7
Basse-ville
Equipement sportif
Parc Itchevan
Parc Jouvet
Parc des Trinitaires
Camping
Parc Marcel Paul
Valensolles
Port de l'Epervière
Equipement sportif
Stade
Equipement sportif
Tennis
Rhône
Périmètre de captage
Parc d'activités logistiques multimodales
Tissu urbain
Activité
Agricole
Espaces naturels
Port
Principaux Equipements
0
500
mètres

Un rapport évolutif au Rhône

La Ville a toujours entretenu des liens étroits avec son fleuve. Longtemps hostile en raison des crues, la vallée du Rhône ne fut pas utilisée par la ville en dehors de son port à l'abri des inondations. Ce site « original » a disparu avec l'aménagement du fleuve par la Compagnie Nationale du Rhône et surtout avec la construction de l'autoroute A7 en 1965.



Une terrasse soumise à l'a inondation, source : DDT

La construction de l'A7 a profondément bouleversé le rapport de Valence et des Valentinois avec le Rhône. Cette autoroute est aujourd'hui vécue comme une barrière qui semble isoler la Ville de son fleuve. Ce sentiment, lié à la forte empreinte paysagère de l'autoroute, provient également de la faiblesse des aménagements qui l'entourent, notamment en termes d'accessibilité. L'autoroute constitue une coupure infranchissable hors des passerelles. Ces dernières, traitées de manière très technique et routière, jouent un rôle utilitaire pour les initiés mais ne permettent pas la restauration d'une continuité urbaine, ni de développer de nouveaux usagesou un lien entre l'espace urbain et les berges.



La coupure autoroutière entre le Rhône et la basse ville, source : France Bleu

Cependant, la coupure entre la Ville et son fleuve, le caractère inondable des lieux et la présence du périmètre de protection du captage de Mauboule ont permis de préserver des espaces naturels à haute qualité paysagère et environnementale à proximité du centre-ville. Le projet de réappropriation du fleuve par la ville en cours de réflexion (via l'effacement de l'autoroute) permettra, à terme, une requalification des berges et l'émergence d'un nouveau rapport des valentinois au Rhône.

Le site de l'Epervière-les-Iles : un site naturel à fort potentiel de développement

Le site de l'Épervière est un espace naturel aménagé pour les loisirs, situé à l'ouest de Valence, en bordure immédiate du Rhône. Constituant l'une des seules interfaces ville/fleuve de Valence, le site a fait l'objet de projet de développements importants visant à reconnecter les habitants au Rhône.

Des années 1960 à aujourd'hui, les grandes étapes de l'aménagement de l'Épervière

En 1965, la municipalité annonce la création d'une base de plein air et de loisirs sur le site de l'Épervière jusqu'alors délaissé. Le projet est confié à l'architecte Charles Delfante, concepteur du quartier de la Part-Dieu et comporte entre autres un centre d'accueil, un terrain de camping-caravaning, un centre nautique, un centre d'accueil de jeunes, un port de plaisance, une piscine, une plaine de jeux ou encore un équipement hôtelier et commercial.



Le réaménagement du parc de l'Epervière, source : Ville de Valence

Bien que le centre nautique n'arrive pas à terme (seuls deux bâtiments sur cinq sont construits), le site prend peu à peu forme : l'aménagement du terrain de camping est lancé en 1968 et le centre d'accueil des jeunes ouvre ses portes en 1973. L'objectif est d'aménager le territoire et de valoriser ses atouts touristiques.

En 1978 sont mis en service la digue séparatrice, le bassin dragué, la plateforme de remblai, la rampe de mise à l'eau et les pontons flottants. Le projet est financé par la Ville de Valence, la CNR, le Département de la Drôme et la Région Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, avec 420 postes d'amarrage sur digue et 60 places sur l'aire de carénage, le port de l'Épervière est le premier port de plaisance fluviale par sa capacité.

Depuis 2011, le tronçon Tain-l'Hermitage – Valence de la Viarhôna rejoint la zone de loisirs du port de l'Épervière. Trait d'union entre les Alpes suisses et la mer Méditerranée, la ViaRhôna permet la découverte à vélo de la vallée du Rhône sur 700 kilomètres. Avec ses 3 régions, 12 départements et 118 communes traversés en Rhône-Alpes, elle est un moyen privilégié pour découvrir les espaces naturels, le patrimoine unique et la gastronomie de la vallée du Rhône.

De nouveaux projets d'aménagement voient le jour en 2016 avec le réaménagement du site de camping-caravaning en un parc de près de 7 hectares de loisirs, de détente et de sensibilisation aux enjeux environnementaux (prairie fleurie, arboretum, verger bio...). En 2019, le centre aqualudique de l'Épervière est inauguré. D'autres projets sont en cours de réflexion telle que l'accueil de la Maison du Nautisme.

La valorisation du patrimoine naturel au cœur du projet

Suite au réaménagement du site en 2016, l'offre de loisirs de l'Epervière a connu des changements majeurs. Le nouveau parc vise à «développer des conditions favorables au maintien de la biodiversité afin de permettre aux espèces de se reproduire et de se déplacer dans un écosystème favorable».

L'objectif est de mettre en valeur une nature ordinaire de façon pédagogique afin de sensibiliser les habitants à l'écosystème local, notamment avec l'installation de panneaux informations et de QR-codes pour découvrir les essences remarquables présentes.

Plusieurs essences recensées sur le site avant le réaménagement ont été conservées et mises en valeur. Leur rôle dans la préservation des corridors écologiques est mise en avant.

Le verger comprend 14 espèces d'arbres fruitiers cultivés avec des méthodes respectueuses de l'environnement et sans pesticide : amandiers, cerisiers, kakis, noisetiers, poiriers, pruniers, pommiers, soit 85 arbres de différentes essences afin d'améliorer la fructification. A l'automne d'autres arbres, notamment des oliviers, sont venus compléter le verger. Depuis le printemps 2019, il est possible de venir cueillir soi-même les fruits du verger, une fois qu'ils ont atteint leur maturité.

L'arboretum est un jardin botanique pédagogique qui rassemble de nombreuses espèces d'arbres sous forme de collections. À la manière d'un musée à ciel ouvert, il participe à la diffusion des connaissances sur les arbres et la biodiversité, à travers un parcours QR-code. L'ancienne pépinière municipale a été mise en valeur grâce au maintien d'arbres de grande qualité et par la plantation d'arbres d'essences particulières.

Le développement de l'offre de loisirs

Dans un souci d'appropriation du site par les habitants, l'accent a été mis sur l'offre de loisirs et de détente. En 2018, un parcours ludo-sportif a été inauguré au centre du parc. Destiné aux enfants de 1 à 12 ans, cet espace s'intègre naturelle dans l'environnement naturel. La structure centrale, en forme de bateau, fait écho au Rhône et au Port de l'Épervière.

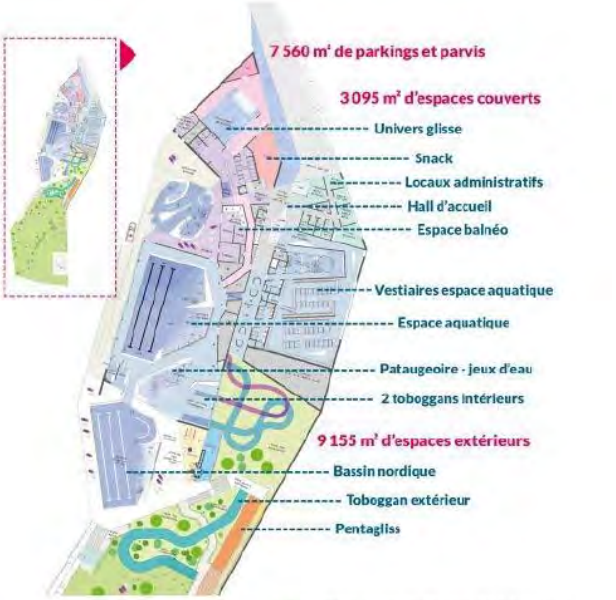
Le site accueille le centre aqualudique de l'Épervière inauguré en 2019. Il comprend plus de 3 000 m² d'espaces couverts avec un espace aquatique (984 m²), un espace balnéaire (357 m²), un univers glisse (284 m²), des points de restauration et des locaux administratifs.

À cela s'ajoute environ 9 155 m² d'espaces extérieurs dont un bassin nordique (315 m²) avec une rivière à contrecourant, des jeux d'eau et des plages (410 m²), une lagune, un toboggan, une rivière sauvage, un pentagliss et un solarium végétal avec un terrain de beachvolley.

D'autres activités sportives sont également présentes sur le site : le club de tennis de l'Épervière, d'aviron et de voile. Ces activités sont dispersées sur le site et n'ont pas connu de développement ou d'aménagement majeur ces dernières années.

Ces offres de loisirs sont complétées par une petite offre de restauration présente au port et au tennis club.





Le centre aqualudique de Valence, source : Ville de Valence

Des espaces agricoles «tampon» entre l'autoroute et le centre-ville

L'activité maraîchère historique du site s'est transformée au tournant des années 1950 en jardins familiaux, vergers et potagers privés. Aujourd'hui encore, quelques jardins et espaces cultivés à titre privé subsistent et contribuent à maintenir le rôle «d'espace-tampon» entre l'autoroute et le centre-ville, tout en remplissant un rôle social. Quelques parcelles de grandes cultures sont présentes au sud de la terrasse, à proximité du périmètre de captage.

De nombreux espaces naturels et de loisirs

De nombreux espaces naturels et de loisirs coexistent sur ou autour du site :

Le parc Jouvet, poumon vert de la ville

Parc urbain très qualitatif, le **Parc Jouvet** crée un lien entre Valence et l'Ardèche en offrant une magnifique perspective sur les monts de l'Ardèche. Il s'agit d'un véritable poumon vert d'environ 7 hectares composé de plus de 800 arbres d'essences rares et variées d'une importance botanique, paysagère et récréative de premier plan pour la ville. Il est un lieu de promenade et de repos pour les valentinois notamment les week-ends, de loisirs pour les enfants (aires de jeux et de manèges) et de découverte pour les touristes.

- *La genèse du Parc*

La naissance du Parc Jouvet est indissociable de l'attachement des Valentinois au Champ de Mars et au panorama sur le Rhône et le Vivarais qui l'accompagne. Entre le Champ de Mars et le Rhône sont en effet présents des parcelles de terres, -les terrains de la Robine, du nom de la source qui les arrose-, qui ont failli connaitre au milieu du XIXe siècle, la construction d'une gare, puis un lotissement et un lycée.



Les Terrains de la Robine, au sud des remparts, au début du XIXe siècle
Source : Le Parc Jouvet, au cœur de Valence

A la fin du XIXe siècle, les propriétaires -les Consors Royers- décident de vendre cet espace de 6,5 ha 240 000 F, un prix très élevé justifié par l'engouement que ces terres avait générées dans la ville. Le conseil municipal et les Valentinois sont favorables à l'achat de ces terres, pour les transformer en parc et espaces verts, dont la ville manquait à l'époque. Il faut cependant noter que ces terres sont difficilement constructibles, soumises aux crues du Rhône, et refermant de multiples canaux; cet écosystème implique une humidité globale etun accroissement des épidémies dans le quartier, qui explique la volonté de la ville de se l'approprier.Les considérations hygiénistes sont donc tout aussi importantes que la conservation du paysage.



Le chemin du Port (Avenue Gambetta), vers 1900
Source : Le Parc Jouvet, au cœur de Valence

Après différentes négociations et discussions entre le maire Henry Chalamet et un des propriétaires Louis Royer, un projet plus modeste accompagné de la création de la «Société Civile des terrains de la Robine» tend à se développer. Celui-ci n'aboutit pas du fait d'une nouvelle décision du conseil municipal. Voyant le cours des choses stagner, Théodore Jouvet décide en octobre 1901 de faire une donation à la ville pour l'aménagement de ce parc, qui prend alors le nom de «Parc Jouvet».

Notons que l'aménagement du parc est corrélé aux grands travaux de la ville, favorisés par le Drômois Emile Loubet, alors Président de la République. En l'occurrence, il s'agit du remblaiement et l'alignement de l'Avenue Gambetta, la construction d'un nouveau pont sur le Rhône, l'agrandissement et la modernisation du port, l'aménagement d'une place publique à proximité du pont, la construction d'un nouveau collège dans le Clos Doyon

• *Concours et historique*

Après le versement des fonds de Jouvet à la ville, en janvier 1902, un «Concours pour l'aménagement du nouveau jardin public» est mis en place. Le cahier des charges préconise un aménagement à la française au pied du talus, en associant le parc au Champ de Mars; le reste du parc doit être planté de grands arbres, et doit être composé d'un grand plan d'eau. D'autre part, certaines perspectives sont à mettre en valeur, notamment celles sur le pont de pierre et vers Soyons, et certaines sont à cacher, par exemple les bâtiments le long du quai. Quatorze projets sont ainsi déposés. Deux projets sont ex-aequo, celui de Jules Vacherot et celui d'Edouard Redont. Les couts d'aménagementsde ces projets étant trop élevées, le dessin du plan d'exécution est confié à l'ingénieur Clerc, qui avait conçu un premier projet, et à l'architecte Martinet. Les travaux débutent en 1903, le parc est inauguré en 1905, mais certains aménagements demeurent jusqu'à la Première Guerre Mondiale.

La conception du Parc Jouvet répond au style composite, associant jardins à la française avec des tracés régulierset symétriques à proximité du Champs de Mars, et style paysager sur la plus grande partie longeant le Rhône, dont Jules Vacherot est le spécialiste.

En 1955, avec le déplacement de la Nationale 7 de l'Avenue Victor-Hugo vers les quais, il s'opère une rupture entre le Parc et le Rhône, qui va une décennie plus tard être amplifiée par la construction de l'autoroute.



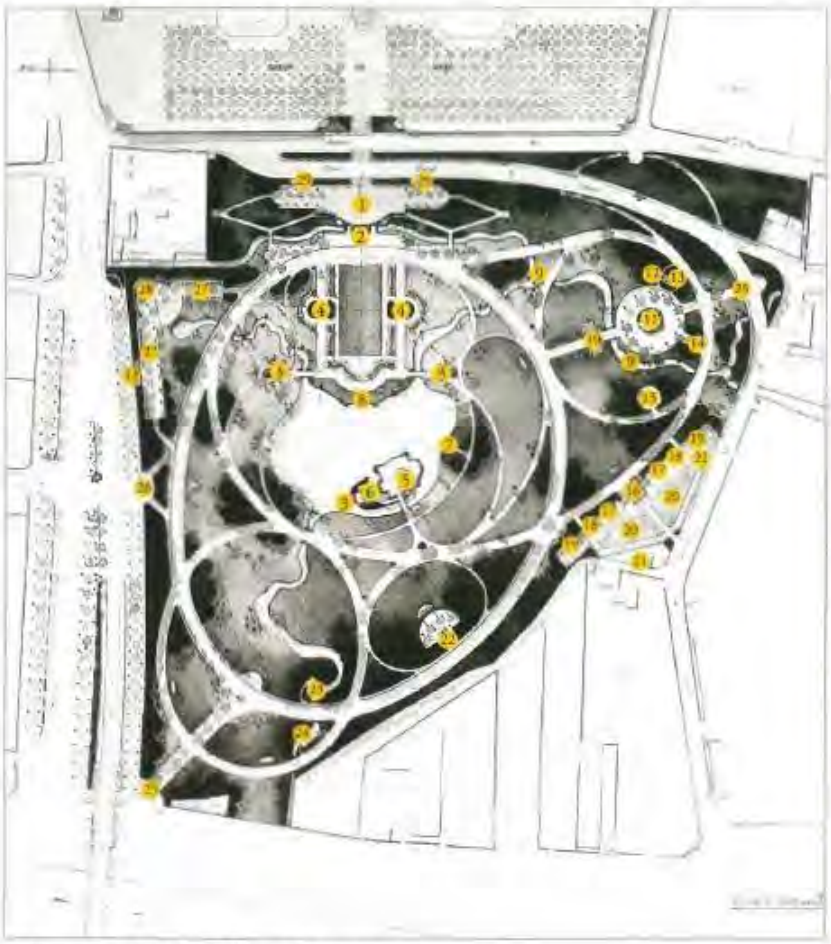
Vue depuis la terrasse du Champ de Mars, 1906



Vue depuis le bas du talus, 1910



Le Parc Jouvet actuellement
Source : Ville de Valence



« Cuique suum » : projet de Jules Vacherot, 1er prix ex aequo.

LÉGENDE

1 Terrasse intermédiaire
2 Cascade
3 Vases de fleurs
4 Statues
5 Restaurant
6 Dépendances du restaurant
7 Embarcadère
8 Débarcadère
9 Barrages
10 Arc de Triomphe
11 Kiosque à musique
12 Water-closets
13 Urinoirs
14 Chalet de vente
15 Chevaux de bois
16 Maison du jardinier-garde
17 Serres
18 Hangars
19 Châssis
20 Carré de culture
21 Usine électrique
22 Salle de lecture
23 Machine élévatoire
24 Lavoir
25 Entrée des voitures
26 Entrée des piétons
27 Promenade d'hiver
28 Théâtre enfantin
29 Abris

Plan du projet de Jules Vacherot
Source : Le Parc Jouvet, au coeur de Valence



Gravure du projet de Julse Vacherot
Source : Le Parc Jouvet, au coeur de Valence

Dans la continuité du Parc Jouvet, le Parc Itchevan constitue un espace tampon entre l'autoroute et la Ville ménageant une belle entrée de ville. Il n'est pourtant utilisé presque qu'exclusivement par les locaux.

L'aménagement du Parc des Trinitaires lui confère une ambiance plus naturelle, conçue autour du ruisseau de l'Epervière. D'une longueur de près d'1km, ce parc fait la jonction entre le centre-ville ancien et le Nord du quartier de Valensolles.



Le Parc Itchevan actuellement
Source : Ville de Valence

Le Parc Marcel Paul, un parc urbain à fort potentiel

Le Parc Marcel Paul, situé à Valensolles, constitue un parc urbain de qualité bien que peu mis en valeur ;

Son histoire est liée à l'aménagement de la cité-jardin de Valensolles.

A la fin des années 1920, le conseil municipal de Valence projette d'extérioriser du centre-ville les familles modestes entassées dans des logements insalubres. Le tout nouvel office public d'habitations à bon marché (HBM) est alors chargé de concevoir « une cité-jardin » à Valensolles. Cet organisme constructeur bénéficie de subventions et d'avances de l'Etat jusqu'à 90% du montant des travaux. A cette époque, la ville de Romans a déjà créée une première cité-jardin : la cité de Jules-Nadi.
Dès 1932, la ville assure les gros travaux de voirie, nivèle le sol, déplace et couvre le canal, comble le fossé, et par la même construit un mur de soutènement. Les premiers habitants de la cité sont admis à occuper les logements le 1er février 1934.



La cité-jardin de Valensolles, dans les années 1950

Fort de la richesse végétale du quartier, la cité était également entourée de vergers et de prés, ainsi que d'un rideau de peupliers assurant un écran de verdure en limite séparative avec l'abattoir.

Interrogés, les habitants parlent d'un contexte environnemental écologique avant l'heure, hautement qualitatif, jusque dans les années 60 où l'exploitation foncière faisant les jardins est peu à peu supprimée au profit de nouvelles constructions ou à l'implantation



La cité-jardin de Valensolles, dans les années 1950

d'activités industrielles diverses (dont les premières grandes surfaces). En 1980, la cité-jardin a déjà perdu toute sa formidable composante paysagère originelle… Cette réécriture du quartier fut par ailleurs le motifde nombreuses manifestations et regroupements d'habitants.

En 1982, 37 000m2 situés en bordure de la RN7 et jouxtant la cité de Valensolles sont transformés en parc public. Cet écrin de verdure élégamment aménagé s'inscrit en lieu et place de la ferme Asty (démolie autour de 1970) et prend le nom de Marcel-Paul en 1985.



Le Parc Marcel Paul, et une des sculptures temporaires de C.G Simonds Source : Bruno Mory
Source : La Drôme Tourisme

D'autres espaces naturels, non aménagés et peu mis en valeur, coexistent également aux côtés des espaces bâtis.

La Ville de Valence a une relation très particulière avec l'eau non seulement par la présence du Rhône mais aussi par la présence de 16 kilomètres de canaux sur son territoire. L'eau, issue des sources, alimente les bassins comme ceux du Parc Jouvet et irrigue les jardins privés. Il s'agit d'un véritable corridor écologique et biologique à travers la ville constitué d'une faune et d'une flore remarquable. Le projet de ViaRhôna pourrait permettre la mise en relation de l'ensemble de ces espaces naturels de loisirs.



Les canaux de l'Epervière actuellement
Source : La Drôme Tourisme

Trois entités urbaines entourant le site de l'Épervière-les-Iles

L'accès à cette première terrasse ne peut se faire que par trois points d'entrée et de sortie conditionnés par le franchissement de l'autoroute et favorisant davantage les circulations motorisées que les circulations douces.

Ces points d'entrée sont :
- Au nord par passage supérieur en jonction avec l'avenue de Provence ;
- Au milieu du site, par passage supérieur ;
- Au sud, via les giratoires raccords du pont des Lônes, de l'autoroute, de la RD 2007.

Que ce soit depuis la gare de péage de Valence sud ou depuis le centre-ville, le site de l'Épervière est bien signalé. En bus, le site est désormais accessible depuis la ligne 17 (arrêt «Pont des Lônes» situé au sud de l'Épervière) et par la ligne Cité 1 (deux arrêts : «Tennis» et «Port»). Afin de desservir le nouveau centre aqualudique, un prolongement de la ligne Cité 1 Épervière/Briffaut est envisagé pour 2020.

Le développement du service de vélo en libre-service Libélo a permis l'installation d'un arrêt sur le site de l'Épervière à proximité du port de plaisance.

Malgré la présence d'axes routiers majeurs (l'A7, l'Avenue de Provence), le site reste accessible à pied. Les piétons peuvent emprunter les traversées du Chemin de l'Épervière, de la Rue de Mauboule et du Pont des Anglais. Mais essentiellement calibrés pour la circulation automobile, ces ponts et passerelles offrent très peu d'espace aux piétons.

Trois entités urbaines entourant le site de l'Épervière-les-Iles

Trois entités en continuités des espaces urbains de la seconde terrasse ceinturent le site de l'Epervière – Les Iles.

• La basse ville

Située à l'ouest du centre-ville, au contact entre le centre médiéval et le fleuve, la «basse ville» joue un rôle important d'interface entre des composants majeurs du territoire (centre-ville historique et fonctionnel, autoroute A7, linéaire du Rhône, parc Jouvet, boulevards…). Façade urbaine de Valence, la ville basse est sur une petite partie inondable.

Historiquement consacré à la culture maraîchère, le secteur n'a été urbanisé que tardivement afin de satisfaire aux activités de pêche et du port marchand. Sa vocation marchande et industrielle se poursuit jusqu'au XIX° siècle.



La ville basse et la ville haute séparées par un talus
Source : UP2M

La surface d'espaces «publics», ou d'espaces libres ouverts, est particulièrement importante. Cependant, ceux-ci sont peu aménagés : espace public très minéral, peu entretenu et pauvre en mobilier urbain, absence de cheminements piétons sécurisés et structurés; trottoirs plutôt destinés au stationnement automobiles…

La structure du réseau viaire suit sans surprise la configuration spatiale naturelle du site et sa topographie. Ainsi, la majorité des axes automobiles sont orientés Nord/Sud. Les déplacements Est /Ouest sont quant à eux contenus entre l'A7 d'un côté et les contreforts de la ville haute. Seuls les piétons peuvent rejoindre le plateau de la ville haute compte tenu de la déclivité prononcée. On chemine exclusivement de la ville basse à la ville haute à pied, via les côtes (Chapeliers, Sylvante, St. Estève, St. Martin, de la voûte).

Le quartier de Valensolles

Situé à l'Est du site de l'Epervière, le quartier de Valensolles constitue la limite entre la première et la seconde terrasse. Cette limite est relativement floue puisque le quartier s'étire sur les deux terrasses. En effet, alors que plus au Nord elle se caractérise par un talus d'une dizaine de mètre, à partir de ce quartier, la pente devient plus douce et toute démarcation précise devient impossible.

La cohabitation d'opérations aussi différentes tient principalement à la domanialité publique ou parapublique de la plupart des parcelles ainsi qu'à l'isolement relatif de l'ensemble. La configuration de la voirie confère également une unité au quartier (identité villageoise) :

- une trame de rues très serrée, à l'intérieur du quartier ;
- des accès très restreints, vers l'extérieur ;
- Valensolles reste un faubourg, une« entrée de ville », au sens ancien du terme.

La plateforme logistique multimodale La Motte-Mauboule

Situé au Sud de Valence, ce secteur est dévolu à l'activité logistique multimodale dont le développement s'inscrit en continuité avec la zone d'activité implantée sur la commune de Portes-lès-Valence. Délimitée au Nord par la D96 (pont des Lônes), à l'Est par l'A7 et à l'Ouest par le Rhône, ce secteur fait l'objet d'une urbanisation par l'intermédiaire de la ZAC de La Motte Nord (accueil activité logistique) et de la ZAC Mauboule (accueil/service aux entreprises). Le caractère plan du site facilite cette urbanisation.

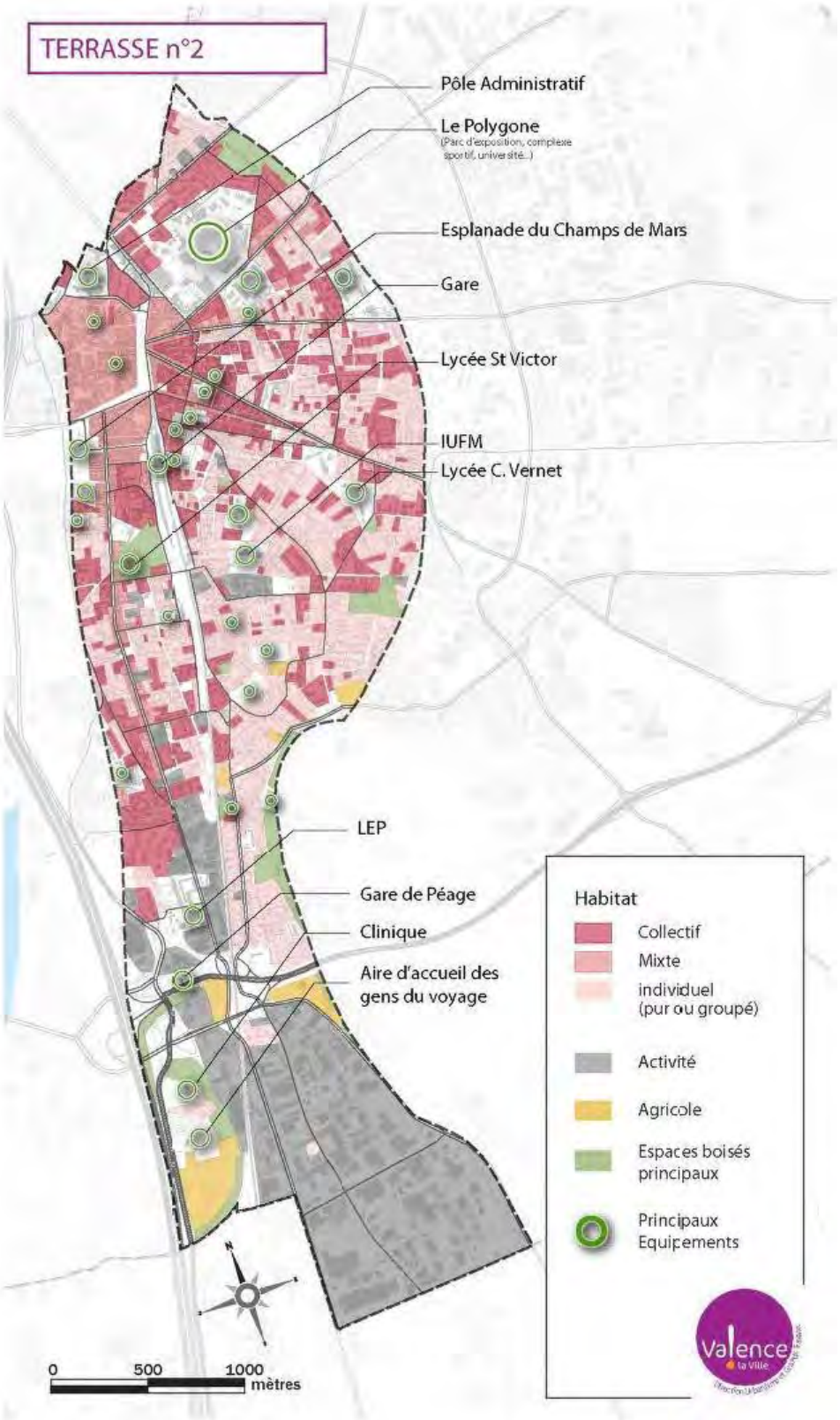
Bien qu'isolée par une haie, le secteur demeure visible depuis l'autoroute et constitue les prémices de l'entrée de ville Sud de la commune, située au niveau du pont des anglais.

L'aménagement du secteur du Pont des anglais, site particulièrement dégradé d'un point de vue paysager, valorise la liaison entre les secteurs d'activité du sud de Valence et les zones industrielles au Sud du pont des anglais, tout en intégrant les évolutions des dernières décennies (second pont sur le Rhône, modification du tracé à l'Ouest du centre commercial). Cette entrée Sud de la ville connaît aujourd'hui une importante modification de sa physionomie, avec la requalification de l'avenue de Provence en boulevard urbain. Elle doit favoriser un meilleur partage de l'espace entre les différents modes de transport et devrait réduire la vitesse de circulation.

Terrasse n°2 : Le centre historique et ses faubourgs

Premier plateau de développement de la commune de Valence, la seconde terrasse s'est peu à peu urbanisée en suivant, depuis le centre-ville, une organisation radiale. En termes de typologie, elle se compose de cinq entités urbaines : centre-historique, tissu haussmannien, faubourgs pavillonnaires…




TERRASSE n°2
Pôle Administratif
Le Polygone
(Parc d'exposition, complexe sportif, université...)
Esplanade du Champs de Mars
Gare
Lycée St Victor
IUFM
Lycée C. Vernet
LEP
Gare de Péage
Clinique
Aire d'accueil des gens du voyage
Habitat
Collectif
Mixte
individuel (pur ou groupé)
Activité
Agricole
Espaces boisés principaux
Principaux Equipements
0
500
1000
mètres
Valence la Ville

Cinq entités urbaines principales

L'organisation urbaine de la commune fait ressortir cinq entités urbaines aux fonctions spécifiques.

- ***Le centre-ville historique***

Circonscrit à l'intérieur des boulevards, le centre historique présente un aspect homogène : habitat dense, rues étroites et rectilignes, places, placettes, cours intérieures...

Ce secteur présente une densité plus importante que dans la ville basse, avec des espaces urbains caractéristiques des villes médiévales, et un riche patrimoine bâti. Une multitude de petites placettes et espaces publics viennent aérer le tissu dense. De plus, certaines rues sont prolongées jusqu'aux grands boulevards permettant un bon maillage au sein de la vieille ville.

La ville haute présente ainsi, dans son ensemble, un caractère homogène et cohérent. Toutefois, les reconstructions suite aux bombardements, les réaménagements successifs et rénovations diverses limitent de plus en plus la cohérence et l'homogénéité. On observe ainsi une différence de revêtements de sols, de multiples petits aménagements de voiries, trottoirs, etc. qui sont source d'hétérogénéité.





Quelques grands espaces publics et les réaménagements ducentre-ville datant du XIXe siècle, Source : Google Maps

- ***Les boulevards périphériques font le lien entre la vieille ville et les faubourgs***

Les grands boulevards périphériques sont aménagés à la fin du XIXème siècle suite à la création des faubourgs. Un plan d'alignement impose la création d'un front bâti à l'alignement et permet d'obtenir une certaine unité architecturale du tissu urbain (d'autant que la majorité des bâtiments sont de niveau R+3 et R+4) qui se constitue le long des boulevards.

Le front bâti côté centre-ville a conservé ses caractéristiques originelles avec sa remarquable homogénéité, structurant ainsi le paysage urbain.

Cependant, côté faubourgs, l'hétérogénéité (en termes de gabarit, de toitures…) nuit à la qualité du paysage urbain et contribue à la perte de lisibilité des axes urbains et à l'encombrement de l'espace libre et des perspectives par le mobilier urbain. Les dents creuses situées sur les boulevards côtés faubourgs perturbent également la lisibilité du bâti. La plantation d'arbres en bordure de ces axes tend à effacer ces disparités.

Le rapport entre la voirie et le végétal est donc un paramètre important de la qualité de l'espace public sur ce lieu très ouvert.



Les grands boulevards : entre vieille ville homogène et faubourgs hétérogènes, Source : Google Maps

- ***Les faubourgs***

Les faubourgs qui se sont développés durant le XXe siècle en pourtour de l'ancienne enceinte médiévale, constituent les prolongements du centre ancien au-delà de son site originel.

Les axes historiques convergents vers le centre ancien depuis le pays valentinois sont des éléments forts de l'organisation urbaine de la ville. Ces artères radiales (rues de Verdun, Romans, Chabeuil, Faventines, des Alpes, Victor Hugo) constituent un héritage du passé. De fait, la rue Faventines et le faubourg St-Jacques à l'est, ainsi que l'avenue Victor Hugo au sud sont les prolongements « originels » du decumanus et du cardo romains.

Ces voies constituent aujourd'hui des pénétrations marquées dans la ville, avec des fronts bâtis, des perspectives parfois plantées, soulignant les vues vers le centre (avec en fond de plan Crussol) ou vers le grand paysage (massif du Vercors). La mise en valeur de ces radiales doit permettre une hiérarchisation des voies qui fait actuellement défaut dans cette partie de la ville.



- ***Le quartier du Polygone***

Le quartier du Polygone possède une forte visibilité à l'échelle de Valence grâce à sa proximité du centre-ville et par la présence de grands équipements. Néanmoins, le quartier Polygone manque de perméabilité avec les quartiers voisins et se trouve relativement enclavé par rapport au tissu urbain environnant (le quartier est encadré par des axes routiers majeurs : Avenue de Verdun au nord, Avenue Sadi Carnot à l'ouest, Avenue de Romans au sud, et il est séparé des quartiers du Petit Charran et de la Chamberlière par le cimetière).



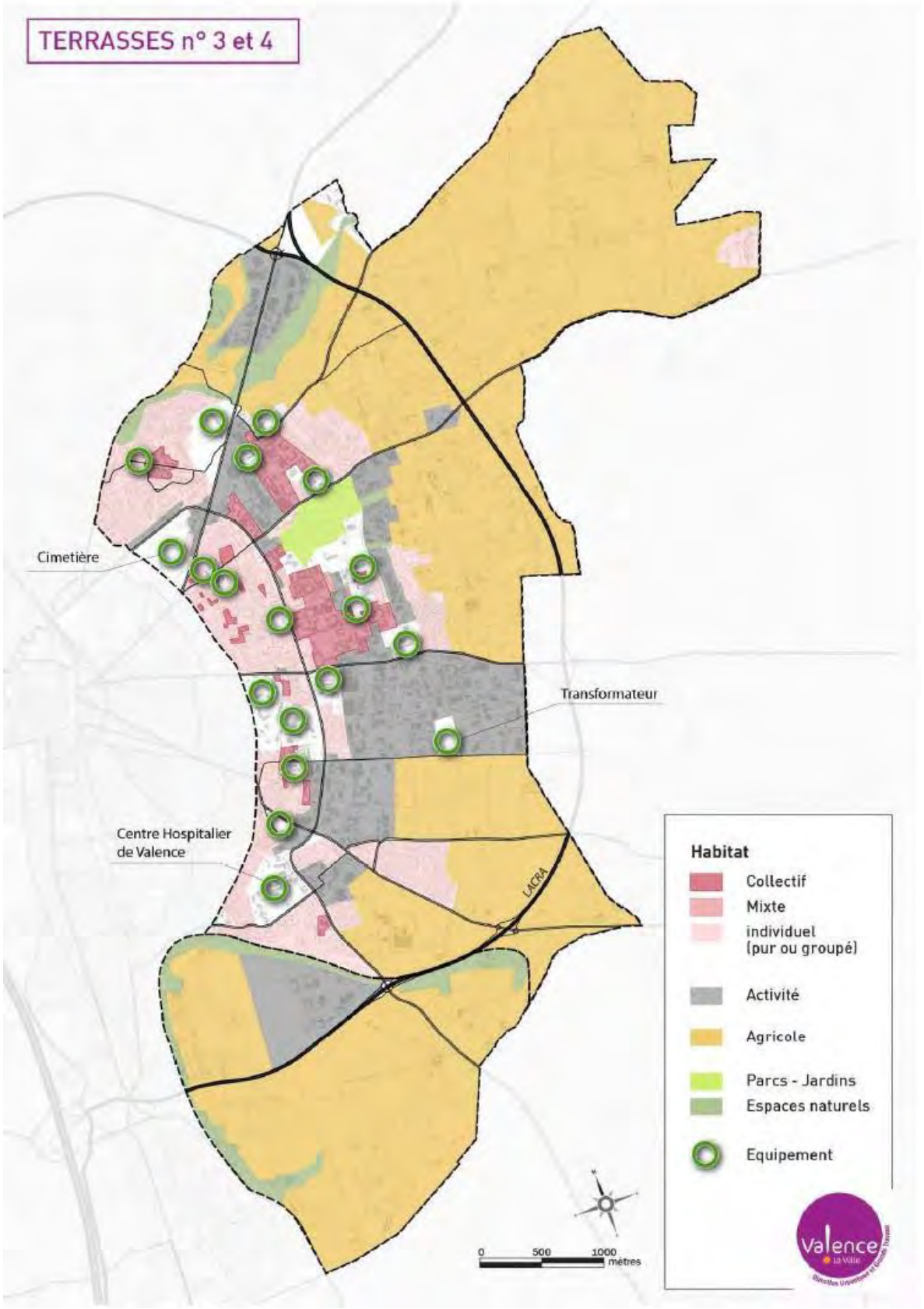
Parcellaire lache et discontinu du quartier du Polygone, source : Google Maps

Sa forte lisibilité implique néanmoins une mauvaise intégration du paysage lointain et proche.
L'abondance de stationnements participe à ce manque de lien et de structure, mais elle peut être aussi un potentiel à exploiter.

Terrasse n°3 et n°4 : Les franges de la ville et les plaines agricoles

Valence s'inscrit dans le large espace d'une plaine limitée à l'Est par le massif du Vercors et à l'Ouest par le Rhône, dominé par le rebord oriental du Vivarais (colline de Crussol). Horizons de référence de la ville, ces reliefs encadrent un vaste territoire relativement plat. Cette plaine correspond à un « secteur d'élargissement » du grand sillon rhodanien interrégional, point de confluence des vallées de l'Isère et de la Drôme avecl'axe méridien du Rhône. Ses dimensions, 20 km d'Ouest en Est et 40 km du Nord au Sud, et sa morphologie contribuent à créer un sentiment d'ouverture et d'espace. Ils offrent de nombreux points de vue sur le paysage environnant et sur la ville.




TERRASSES n° 3 et 4
Cimetière
Transformateur
Centre Hospitalier
de Valence
LACRA
Habitat
Collectif
Mixte
individuel
(pur ou groupé)
Activité
Agricole
Parcs - Jardins
Espaces naturels
Equipement
0
500
1000
mètres
Valence
la Ville

La composition de ses sols et sa topographie plane ont naturellement favorisé un fort développement des activités agricoles sur cette terrasse, et en particulier les activités arboricoles et céréalières.

Toutefois, à la fin des années 50, afin de poursuivre le développement de l'après-guerre et celui à venir des 30 Glorieuses, l'urbanisation s'est étendue au-delà de la seconde terrasse en raison de l'épuisement du potentiel foncier. Les 3ème et 4ème terrasses ont ainsi été peu à peu gagnées par l'urbanisation.

Ces terrasses en pleines mutations mêlent aujourd'hui des ambiances urbaines, agricoles et naturelles. Le traitement de ces interfaces est un défi majeur au plan paysager.

Près du tiers de la population valentinoise réside sur la 3ème terrasse. La ville contemporaine s'est peu à peu étendue sur ce plateau à partir des années 1960/70 avec la construction de la ZUP de Valence le Haut et le développement économique. Les quartiers et les espaces qui s'y juxtaposent sont définis à la fois par leur vocation, leur date de création et leur morphologie urbaine. Une grande partie des emplois et des activités y sont localisés. De nombreux équipements et services publics sont également implantés dans ce secteur de la ville (hôpital, CAF…).

La «frontière» entre l'urbain et le rural n'est pas clairement définie sur la plaine de Valence, les opérations récentes ayant tendance à «miter» les espaces agricoles. Cet état est à mettre en relation avec la trame viaire existante. Poursuivant les radiales issues de la seconde terrasse, ces voies, dont le gabarit et l'aménagement sont sousdimensionnés, semblent ouvrir l'urbanisation vers la plaine sans fixer de limite. La LACRA, qui joue le rôle de périphérique de l'agglomération, est la véritable rupture susceptible de stopper cet étalement urbain.

Cette banalisation de l'urbanisation concerne également l'entrée de ville Nord de la commune. Synonyme de grands équipements, de panneaux publicitaires grands formats et de «boites à chaussures» (magasins, entrepôts encerclés de vastes parkings, installés au gré des opportunités foncières), le paysage d'entrée de ville existant est conçu uniquement à l'échelle de la voiture. Le traitement des franges urbaines permettrait de redonner une identité au site.

Les entités naturelles

- ***La plaine de Valence***

A l'origine purement agricole, la plaine de Valence est aujourd'hui en pleine mutation. Le développement du « second plateau urbain » transforme les pratiques agricoles.

La LACRA (liaison assurant la continuité du réseau autoroutier) marque une coupure importante au sein des espaces agricoles :

- A l'Est, au-delà de la voie express, l'espace est principalement consacré à une agriculture intensive et dynamique (vergers, céréales et cultures industrielles ; élevages hors sol). La pression urbaine est peu marquée et les contacts avec les espaces urbanisés faibles. La forte présence d'arbres (champs de pêchers et d'abricotiers, linéarité des haies brise- vent…) de haies végétales et de petits hameaux structurent l'espace agricole et ponctuent
le paysage.

- A l'Ouest de la LACRA, en périphérie des espaces urbanisés, l'agriculture est soumise à de nombreuses contraintes. L'urbanisation progressive de la 3ème terrasse a induit une augmentation de la pression foncière favorisant la réalisation d'opération de logements ou d'activités au détriment de l'activité agricole. Une partie des espaces agricoles est désormais mitée. Les investissements consentis par les agriculteurs se sont amenuisés,en raison de l'incertitude qui règne depuis plusieurs années quant à leurs évolutions. L'évolution de ces zones doit être enregistrée à l'aune des enjeux paysagers, agricoles mais aussi des projets de structuration de l'espace agricole portés par la collectivité.



• Le plateau de Lautagne

Culminant à 182 m, le plateau de Lautagne (4ème terrasse) se distingue de la 3ème terrasse uniquement par ses caractéristiques topographiques. Correspondant à l'extrémité Nord-Ouest de la terrasse de la Léore, il est délimité sur trois côtés par un talus important allant jusqu'à 30 à 40 m à l'ouest. Il offre de belles perspectives sur la Ville et est facilement perceptible depuis plusieurs points de Valence.

Les pentes raides boisées par une végétation subspontanée (chêne blanc) hébergent une faune variée et nombreuse : invertébrés, petits vertébrés (plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux), rapaces, mammifères. Plusieurs espèces remarquables sont présentes sur le site comme le guêpier ou la chouette chevêche.

Le plateau présente un paysage rural fortement marqué par la présence des terres agricoles, d'arbres, de haies, de fossés enherbés, etc. L'Est du plateau de Lautagne accueille une zone d'activités paysagée dont l'extension est en cours. La voie express de contournement de l'agglomération qui rejoint l'échangeur du Pont des Anglais coupe le plateau et entaille le talus, perturbant en partie l'équilibre et les continuités paysagères.



• Le vallon de Barberolle

Le vallon qui accompagne la rivière la Barberolle depuis son arrivée dans la ville au Nord-Est est l'un des rares espaces du territoire où la vocation naturelle reste majoritaire. Difficilement accessible, peu aménagé, il constitue un espace «naturel» encore préservé, où l'activité agricole permet l'entretien et la valorisation du paysage. Il constitue un «poumon vert» à l'échelle de la commune, à proximité d'un territoire particulièrement traumatisé en terme de paysage (zone commerciale, infrastructures routières…). Sa situation sur une zone de captage des eaux a permis de le préserver de l'urbanisation qui s'est développé tout autour. Mais la continuité de la ripisylve qui l'accompagne a été fortement perturbée par les infrastructures routières et la voie ferrée.

Au nord de la zone, le vallon de Barbarolle entaille profondément et largement le plateau. Il s'agit d'un site dont les caractéristiques de zone humide revêtent un fort intérêt écologique : prairies, ripisylves fragmentaires, grand arbres (saules blancs, ….), nombreux oiseaux dont des espèces de milieu humide (poule d'eau, bouscarle ...) ou de boisement frais (loriot).

Des continuités et des discontinuités transcendant les terrasses

Le jeu des compositions et recompositions foncières liées aux contraintes naturelles et urbaines a largement orienté l'urbanisation de Valence. Si la ville peut être interprétée au travers de quatre terrasses, elle aussi doit être comprise par le truchement des continuités et des discontinuités qui (des)unissent la ville.



Des coupures de diverses natures

Sur le territoire valentinois, l'urbanisation est conditionnée par des particularités topographiques, telles que le Rhône, les Montagnes de l'Ardèche, le Vercors. Au-delà de ces contraintes topographiques, d'autres éléments de structuration du territoire se superposent à l'ensemble et créent de nouvelles ruptures et discontinuités : la voie de chemin de fer au Sud des boulevards, ainsi que les routes de portée régionale ou nationale, à l'Ouest, au Sud et à l'Est. Elles constituent des coupures à l'échelle locale qui marquent fortement la ville dans sa continuité : entre zones commerciales et industrielles (Briffaut, Auréats…), zones d'activités (Lautagne) et infrastructures (axes routiers, voies ferrées), mais aussi les lotissements dont la conception s'affranchit de tout rapport avec le sol… Les artefacts ont ainsi succédé aux éléments naturels et géographiques (le Rhône, les terrasses). Ces ruptures urbaines entrainent un morcèlement de l'espace et une perte de cohérence entre les éléments bâtis. Des dysfonctionnements majeurs en résultent, tels que la perte de la notion de parcellaire et l'effacement de l'histoire des lieux. Elles engendrent également une interruption des continuités viaires, mais aussi des continuités écologiques (haies, fossés, ruisseaux…) et rendent les parcelles agricoles difficilement exploitables («délaissés» créés par la création d'une route qui coupe les champs sans tenir compte du cadastre), contribuant à l'appauvrissement du territoire (en termes d'agriculture, de fonctionnement mais aussi de paysage).



Le paysage de Lautagne est structuré par l'activité agricole: haies, fermes…



L'échangeur à la hauteur de la ferme Monteil a engendré une coupure dans le boisement qui vient de l'est et qui ceinture le plateau de Lautagne, source : Google Maps

Perspectives et liaisons paysagères

Le tissu urbain valentinois, relativement dense, est aéré par la présence de parcs et jardins qui constituent de véritables « espaces de respiration » pour la ville :

- l'esplanade du Champ de Mars et le Parc Jouvet ;
- le parc Jean-Perdrix ;
- le parc des Trinitaires ;
- le parc Benjamin Delessert ;
- le parc du Polygone ;
- le parc Marcel-Paul ;
- le parc St Ruff ;
- le parc Itchevan ;
- le site de l'évêché, au sein du parc de Chateauvert : espace naturel préservé qui présente une richesse environnementale et paysagère remarquable.

Ces parcs et jardins sont pour certains d'entre eux reliés par de petits chemins et venelles, par des canaux ou encore par quelques alignements d'arbres, qui jouent un rôle de liaisons vertes au sein du tissu urbain.

La Ville de Valence a une relation très particulière avec l'eau non seulement par la présence du Rhône mais aussi par la présence de 16 kilomètres de canaux sur son territoire. L'eau, issue des sources, alimente les bassins comme ceux du Parc Jouvet et irrigue les jardins privés, depuis l'époque romaine. Le réseau existant permet des traversées interquartiers par des cheminements sur les berges. Malgré les importantes dégradations qu'il a subi, il existe encore des trouées naturelles dans le tissu urbain où subsistent une faune et flore particulièrement intéressantes et la qualité de l'eau reste bonne (alevinage sur certains tronçons). Il s'agit donc d'un véritable corridor écologique et biologique à travers la ville mettant en avant une faune et une flore diversifiée. La sauvegarde et la réhabilitation des principaux canaux pérennisent ces corridors, élément fort du paysage urbain de Valence Par ailleurs, les différentes strates et évolutions de l'urbanisation ont permis de créer des percées visuelles offrant de belles perspectives sur les paysages environnants : les terrasses valentinoises, les berges du Rhône et les monts de l'Ardèche.

I-3. Les entrées de ville : un enjeu paysager majeur pour la ville de demain

Aujourd'hui "l'entrée de ville" peut être saisie par les acteurs locaux comme un outil au service de l'aménagement du territoire permettant de traiter les mobilités, l'interface entre les espaces agricoles et ruraux et les espaces urbains, la qualité architecturale et paysagère des zones d'activités, la règlementation de la publicité sur l'espace public, etc.

Il est alors possible de définir, non pas sur des critères administratifs (ex : les limites communales ou les panneaux d'agglomération) mais davantage contextualisés et sensibles, les entrées de ville les plus importantes. Dans le cas de Valence, deux secteurs se distinguent.

L'Avenue de Romans : une entrée de ville en trois temps

Située au nord de la ville, cette entrée est structurée par l'Avenue de Romans (liaison majeure entre les deux pôles urbains de l'agglomération, connectée à la LACRA et donnant directement accès au centre-ville). Elle se caractérise par la traversée d'une zone commerciale et la présence d'infrastructures complexes (rond-point et échangeur avec la RN7).

Trois séquences se succèdent, marquant l'entrée progressive dans l'agglomération valentinoise :



1. La première séquence est celle du Plateau des Couleures, signalée par le rond-point/échangeur (RN532/ RN7). Elle se caractérise par une 2x2 voies très roulante (70 km/h), encadrée de part et d'autre par une vaste zone commerciale.



Concernant la qualité architecturale et paysagère du bâti et des aménagements divers, on retiendra en points "noirs" la succession des façades commerciales (matériauxde faible qualité paysagère, diversité des enseigneset des couleurs...) et des espaces de stationnement sans traitement paysager ou la quasi-absence des accotements. En points "positifs" ou d'amélioration, on pourra retenir les quelques alignements d'arbres et les zones-tampon enherbées entre la chaussée et lesespaces commerciaux.



À noter que cette séquence doit faire l'objet d'un réaménagement dans le cadre de la réhabilitation de la zone commerciale (une étude de requalification est actuellement en cours).

2. L'avenue de Romans traverse un vaste espace naturel et agricole, le ruisseau de la Barberolle, formant une dépression à ce niveau-ci et offrant à cette séquence un caractère environnemental plus marqué.

3. La troisième séquence est signalée par le panneau d'agglomération. L'Avenue de Romans reste une 2x2 voie à vitesse limitée (50 km/h) et ne devient une voie unique qu'au rond-point (croisement bd. Gustave André et av. Kennedy).

Ce secteur engendre également des problématiques de flux. Point noir du réseau routier de l'agglomération valentinoise, ce carrefour est régulièrement saturé en semaine aux heures de pointe ainsi que le samedi après-midi de par sa proximité avec les zones commerciales.

Après une large concertation en 2015 et suite à la Déclaration d'utilité publique du 6 novembre 2019, un projet de réaménagement du carrefour des Couleures est en cours de réalisation.
Le périmètre du projet comprend le secteur du Plovier et le carrefour des Couleures, étendu aux voies desservant les zones commerciales des Couleures et de Laye. L'objectif est d'optimiser le fonctionnement du carrefour des Couleures en séparant les flux de transit national et local, mais également de faciliter la circulation des piétons et des cycles.
L'intégration architecturale et paysagère des aménagements est une composante majeure du projet, tout comme les composantes environnementales (mise en œuvre de mesures compensatoires à l'ouest de la RN532).



Projet d'aménagement du carrefour des Couleures
En direct du chantier n°2, Région Auvergne-Rhône-Alpes



Aménagement du giratoire du Plovier
En direct du chantier n°2, Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'Avenue de Provence, une entrée en plein cœur de Valence

Longeant l'A7, l'Avenue de Provence est l'un des axes majeurs de desserte de Valence, donnant accès directement au centre-ville via l'Avenue Gambetta ou le Boulevard du Ciré.
Cette entrée de ville se caractérise une ambiance beaucoup plus "urbaine" que la précédente (proximité directe avec des immeubles d'habitation, une seule voie limitée à 50 km/h, feux de signalisation, accès à des parkings "relais" : Saint-Martin, la Comète qui renforce l'idée de "seuil") ;

Plus loin, l'entrée se distingue par le caractère naturel voire rural de certains secteurs qu'elle traverse, notamment celui des Îles (parc Itchevan, paysages bocagers, jardins familiaux, maisons historiques...).



L'Avenue de Provence depuis le nord, au niveau de la Rue de la Manutention/Bd du Ciré



L'Avenue de Provence au niveau du parking de la Comète et du parc Itchevan
Google Street View, février 2021

La Route de Montélier, une transition entre la campagne et la ville

La Route de Montélier (RD119) traverse la plaine agricole depuis l'ouest, enjambe la LACRA avant de se raccrocher au Boulevard Winston Churchill (partie nord du boulevard). Cette entrée de ville participe à la transition entre les espaces agricoles et la ville au travers de plusieurs séquences :



La Route de Montélier au niveau du franchissement de la RN7 (vue depuis l'est)

1 - La traversée de la plaine agricole et le franchissement de la RN7. La ville en contrebas se devine au loin par des formes urbaines hautes (les immeubles du Plan).



La Route de Montélier au niveau du SDIS

Ce secteur offre également des vues lointaines sur les Monts d'Ardèche, replaçant Valence dans un contexte paysager remarquable.

2 - Au-delà de la RN7, les prémices de la ville se distinguent par les équipements présents (ex : SDIS de la Drôme, un garage automobile, un petit parc d'activité autour de la déchetterie) et les habitations au tissu peu organisé.



La Route de Montélier au niveau du panneau d'agglomération

Google Street View, juillet 2019

3 - La troisième séquence est la plus révélatrice de l'entrée de ville (panneau d'agglomération, éclairage urbain, terre plein central, arrivée sur un rond-point).

Néanmoins, l'occupation du secteur (quartier pavillonnaire, petite zone d'activité, déchetterie...), le traitement de la voirie et des abords (accotements peu larges, succession d'accès individuels sur la voirie...) sont encore révélateur du caractère périphérique des lieux.



Localisation du futur échangeur de Montélier

Ville de Valence

Cette entrée de ville est susceptible d'avoir un rôle majeur dans le développement et la qualification de Valence, notamment avec l'aménagement du futur échangeur de Montélier, permettant de relier la Route de Montélier à la RN7 en direct.

Le Boulevard Pierre Tézier, une vitrine de la ville ?

Le Boulevard Pierre Tézier dessert Valence depuis le sud. Il comporte des similitudes avec la Route de Montélier notamment dans l'évolution des séquences paysagères entre plaine agricole et espaces périphériques urbains, mais diffère dans les ambiances urbaines données.

Alors que l'entrée de la Route de Montélier s'ouvre sur des espaces périphériques "classiques" (quartiers pavillonnaires, équipements publics relégués), l'entrée du Boulevard Tézier dresse **un portrait de Valence sous l'angle de la technologie, de l'industrie, de la formation et activités tertiaires "supérieures"** (ex : le parc d'activités de Lautagne accueille des bureaux comme ceux de Xerox, Veritas, Groupe Carrefour, ou encore les bureaux de la DREAL, ainsi que des activités technologiques comme le laboratoire départemental d'analyse).

Plus loin se trouvent le Centre Hospitalier de Valence, le centre d'affaires Isardrôme, et au niveau de la liaison avec le boulevard Winston Churchill, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'INP-Esisar, le département Science Drôme Ardèche de l'université Grenoble Alpes, etc.

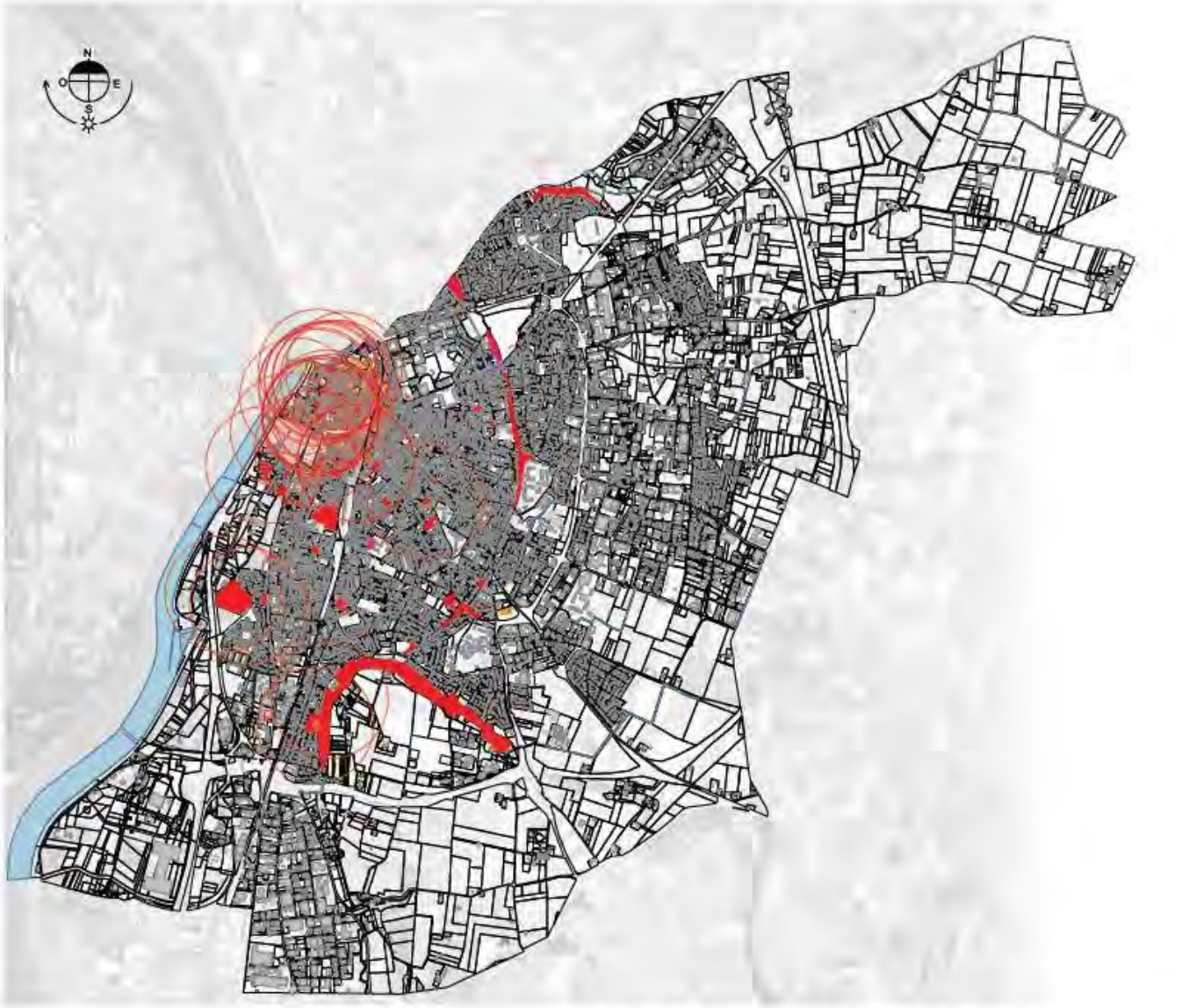




La ZA de Lautagne, le Centre Hospitalier de Valence et le département de l'Université Grenoble Alpes
Ville de Valence, Université Grenoble Alpes

I-4. Un environnement urbain aux multiples architectures

I-4.1. Un patrimoine bâti et paysager reconnu



Repérage des sites et édifices classés, inscrits, labellisés de la ville de Valence.

- Le Plan Local d'Urbanisme (révision en cours)

Dernière révision du 19 décembre 2019

- Des sites inscrits remarquables :

- Ensemble urbain (20/11/1975) ;
- Terrasse et perspective du Parc Jouvet (10/02/1942) ;
- Côte5 Saint-Martin (25/05/1946) ;
  - Côte Sylvante (28/05/1946) ;
  - Terrasse de la cathédrale Saint-Apollinaire et Côte Estève (14/06/1946).

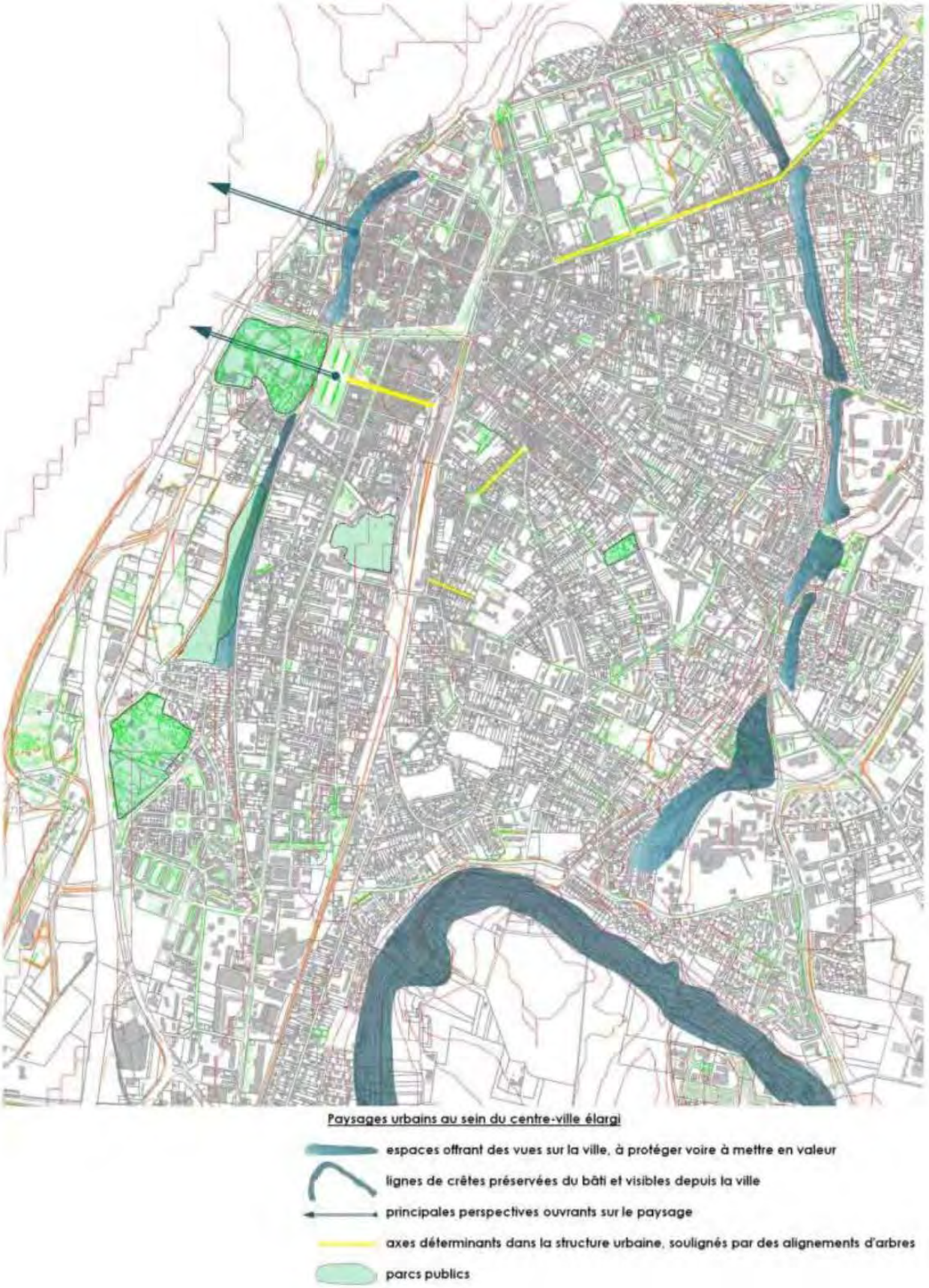
Un seul site est classé : la terrasse et le jardin de l'ancien Evêché.

- Des monuments historiques :

- Abbaye Notre-Dame de Soyons (ancienne), rue Malizard et 10-12 rue Sabaterie
- Cathédrale Saint-Apollinaire, place des Clercs
- Chapelle des Capucins (ancienne), 4, place Laënnec
- Chapelle des Cordeliers (ancienne), 2 rue André Lacroix
- Eglise Saint-Jean, place Saint-Jean
- Gare, rue Denis Papin
- Villa Valensolles, 32 avenue de Valensolles
- Hôtel des Ponts et Chaussées, 29 côte des Chapeliers
- Hôtel de Pampelonne (ancien) (maison Trocellier), 31 rue Grande et 4 rue Briffaut
- Kiosque Peynet, Champ de Mars
- Maison des Têtes, 57 rue Grande
- Maison Dupré Latour, 7 rue Perollerie
- Pendentif
- Temple protestant Saint-Ruf
- Villa des Cigales et Villa Margot (ancien Clos Genest), 51 et 57 rue des Moulins.

- Le label Patrimoine du XXe siècle (inventaire sans protection réelle) :

- Quartier dit « quartier Belle-Image », 2-6 rue Belle Image ; 43 avenue du Président Herriot, architectes G. BOVET, M. BINY, F. BERANGER ;
- Maison dite « Villa Cessieux », 3 rue Marguerite, architecte H. JOULIE ;
- Immeuble de logements, 72 rue Victor Hugo, architectes H. JOULIE, J. BISSUEL ;
- Immeuble de logements dit « La Grande Maison », rue du Docteur Roux, architecte H. JOULIE
- Ancienne Chambre de commerce, dit « Palais consulaire », 3 place du Palais, architecte L. BOZON ;
- Immeuble de bureaux du Siège Social du Crédit Agricole, 290 rue Faventines, architecte M. COINTE ;
- Station-service dite « Le relais du Sud », 378 avenue Victor Hugo, architecte H.GARIN.

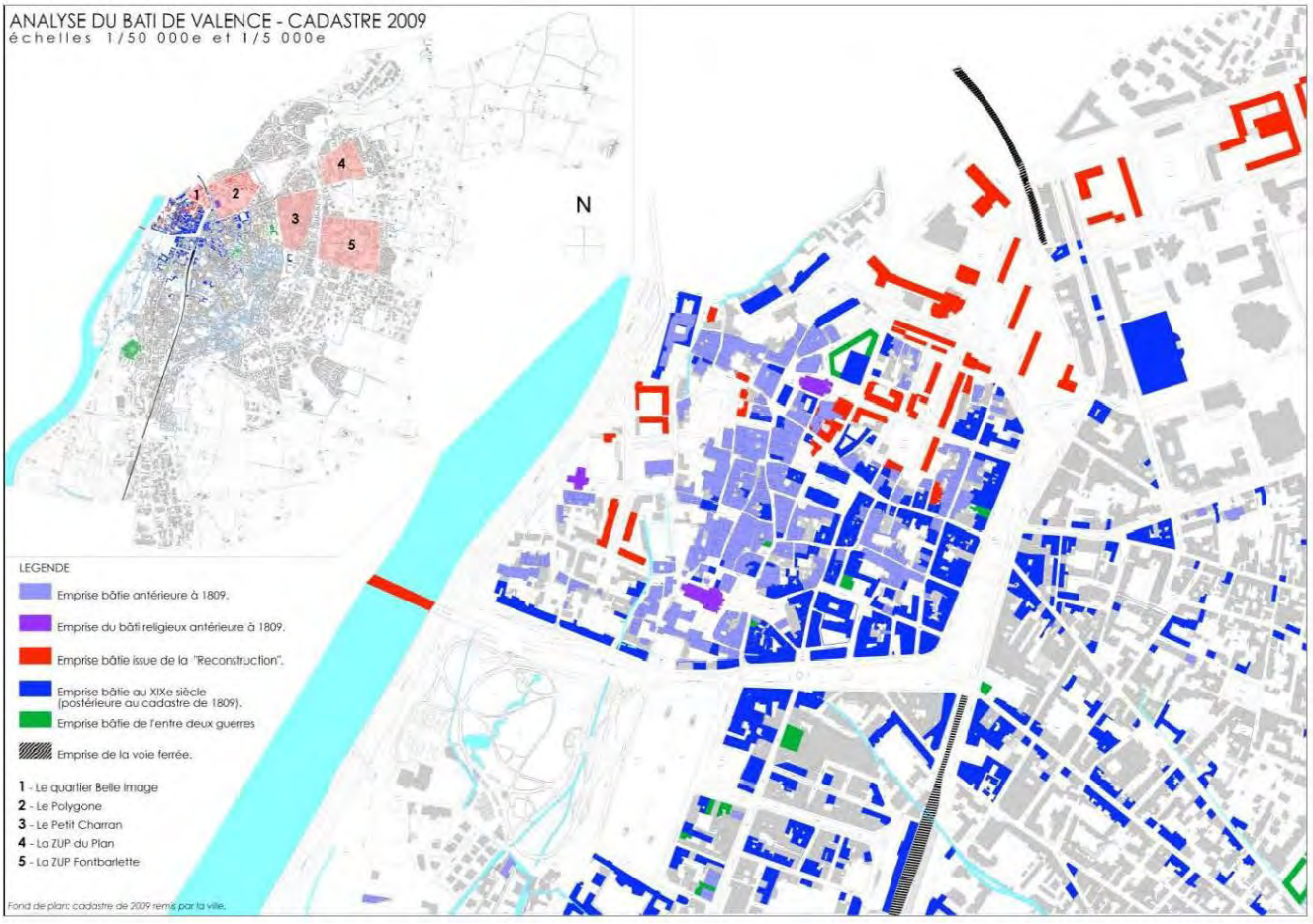

Paysages urbains au sein du centre-ville élargi
espaces offrant des vues sur la ville, à protéger voire à mettre en valeur
lignes de crêtes préservées du bâti et visibles depuis la ville
principales perspectives ouvrants sur le paysage
axes déterminants dans la structure urbaine, soulignés par des alignements d'arbres
parcs publics

I-4.2. Une diversité architecturale représentative de l'évolution urbaine

L'architecture de Valence présente une grande diversité stylistique, en lien avec son histoire : l'architecture médiévale et Renaissance, les XVIIe et XVIIIe siècle, l'architecture XIXe, et le XXe siècle représenté par l'architecture de l'entre-deux-guerres et de la Reconstruction.

L'architecture antérieure au XIXème siècle

L'essentiel du bâti antérieur au XIXe siècle est contenu dans le périmètre des anciens remparts, dans l'actuel centre historique de Valence. Cette architecture est peu représentée en élévation, souvent dissimulée par les remaniements successifs. La structure ancienne du bâti demeure pour partie conservée dans le parcellaire et les maçonneries notamment, malgré les très nombreuses démolitions du XIXe siècle jusqu'à nos jours. Quelques édifices sont identifiés par les dispositifs de protection des Monuments Historiques. De nombreux vestiges isolés demeurent dans le tissu du centre historique.



Analyse du bâti de Valence

L'architecture médiévale et Renaissance

Le bâti de l'époque médiévale et de la Renaissance se caractérise par une emprise au sol réduite liée à l'exiguïté du parcellaire ancien. Les édifices sont le plus souvent mitoyens sur trois côtés, la largeur de façade sur rue correspond à la portée des poutres de mitoyen à mitoyen. Pour les hôtels particuliers, les emprises sont plus importantes et occupent parfois des parcelles traversantes.
La majorité du bâti s'élève en R+2 et R+3 et présente des toitures à une ou deux pentes en tuiles canal, avec débord sur rue (chevrons débordants en bois).
Le front bâti est continu à l'alignement de la rue, un édifice se distingue par un surplomb au- dessus du rez-de-chaussée, disposition caractéristique médiévale.

Les façades de l'époque médiévale et Renaissance sont peu composées. Elles présentent peu de décors à l'exception des hôtels particuliers (décors de la Maison des têtes par exemple). De nombreux exemples d'arcs, d'anciennes échoppes en rez-de-chaussée sont encore visibles dans la rue Perollerie.

Datant de cette période, la maison Mauresque présente un caractère très particulier : sur la façade aveugle et oblique datant du Moyen-âge, une avancée large de 2 mètres côté est et de 4 mètres côté ouest est ajoutée en trompe-l'oeil Il s'agit d'un habile mélange d'influences orientales, avec ses arcs outrepassés, ses effets de niche, ses décorations florales et d'héritage du Moyen-âge, notamment avec ses gargouilles. La Maison Mauresque met en avant la période de l'orientalisme favorisé par l'essor des moyens de transport et des voyages, des expéditions archéologiques et des grandes expositions coloniales.



Maison Mauresque
Ville de Valence



Architecture médiévale et Renaissance,
source : AVAP

L'architecture du XVIIe et XVIIIe siècle

Dans le tissu de la ville intra-muros, les XVIIe et XVIIIe siècles sont peu représentés dans l'architecture civile. A l'image du bâti antérieur, les édifices majeurs se distinguent du bâti modeste par une variation de certaines dispositions. L'Hôtel de Siéyès par exemple s'inscrit dans une implantation en retrait, caractéristique des hôtels particuliers entre cour et jardin du XVIIe siècle. Il constitue cependant une exception dans le tissu valentinois. Au-delà de ces spécificités, le bâti des XVIIe et XVIIIe siècles se caractérisent par une emprise au sol plus importante, à la suite de rassemblements de parcelle. La largeur de façade sur rue s'étend, alors que le gabarit de hauteur et les formes de toitures sont maintenus. Les murs de maçonneries anciennes sont constitués de pierre, (moellons, galets ou pierre de taille). Les matériaux de liaison et d'enduit sont traditionnellement réalisés à la chaux afin d'assurer la perméabilité et la souplesse nécessaires aux maçonneries.



L'architecture du XVIIe et du XVIIIe siècle, source : AVAP

L'architecture du XIXème siècle

L'architecture du XIXe siècle est représentée dans l'expression des fronts bâtis des boulevards et des grandes avenues, dans les recompositions et les reconstructions d'édifices du centre historique et enfin dans l'expression du tissu résidentiel des faubourgs. Elle s'illustre également par de nombreux équipements publics remarquables. Le bâti XIXe siècle se caractérise par une emprise au sol plus importante que le parcellaire antérieur. Il s'implante le plus souvent à l'alignement d'un front bâti continu, à l'exception du tissu résidentiel des faubourgs qui développe une large part de jardin et des équipements majeurs, objets de la composition urbaine.



L'architecture du XIXe siècle, source : AVAP

La majorité du bâti s'élève en R+3 et 4, avec étage d'attique le long des boulevards et avenues. Les gabarits sont plus modestes dans le centre ancien en harmonie avec les gabarits existants en R+2 et 3. Certains édifices comportent un niveau d'entresol. Le tissu résidentiel des faubourgs se distingue par une amplitude plus large des gabarits, du R+1 au R+4. Les toitures des immeubles XIXe de boulevards sont mansardées en ardoise et reçoivent les lucarnes de l'étage des combles. Pour les édifices plus modestes des avenues et faubourgs, les toitures sont traitées le plus souvent à deux pentes, avec croupes pour les immeubles d'angle et en terre cuite. Les façades des immeubles sont composées et présentent le plus souvent une symétrie. Elles participent le long des boulevards à une grande composition d'ensemble.

Les rez-de-chaussée sont très souvent largement remaniés par les aménagements commerciaux. Les anciens percements situés dans la continuité de la composition de façade sont rares, les portes d'entrée demeurent pour la plupart. Quelques exemples de devantures menuisées en bois habillent les rez-de-chaussée, la plupart dans le centre ancien afin de dissimuler les reprises en sous-œuvre liées à l'agrandissement des baies. Elles participent à la composition de façade et reprennent les formes et motifs architecturaux du XIXe.
Dans les faubourgs, les maisons de maîtres et autres immeubles de rapport situés reprennent la plupart des motifs architecturaux, corniches, moulures, etc. La volumétrie et l'implantation diffèrent par l'aménagement de jardins et murs de clôture.



L'architecture du XIXe siècle, source : AVAP

L'architecture de l'entre-deux guerres

Les années 30 et par extension l'entre-deux-guerres, sont faiblement représentées dans le tissu valentinois. Les quelques édifices ou ensembles illustrant cette période sont le plus souvent remarquables et sont cités dans l'analyse de l'évolution urbaine de Valence. Cette période s'exprime à travers quelques édifices ponctuels situés dans les faubourgs, mais aussi à travers deux ensembles précurseurs : le lotissement de Valensolles, inspiré des cités-jardins, et l'ensemble dit « la Grande maison ».

Dans les faubourgs, le bâti de l'entre-deux-guerres s'illustre par plusieurs immeubles de qualité, quelques équipements et villas. Les formes architecturales s'inscrivent dans la continuité du XIXe siècle, en réutilisant les motifs avec une liberté nouvelle.



L'architecture de l'entre-deux-guerres, source : AVAP

Les hauteurs du bâti et gabarits varient en fonction du contexte (R+3 à R+6 pour les immeubles, R+1 à 3 pour les villas). Les maçonneries se distinguent par l'usage du béton et d'éléments structurels métalliques. La composition est moins ordonnancée, moins systématique qu'au XIXe siècle, les baies s'agrandissent, et le décor s'épure et se géométrise, bandeau, garde-corps, encadrements. Les ensembles de Valensolles et de la Grande Maison se distinguent par un parti différent inspiré du néorégionalisme.

L'architecture de la reconstruction

L'architecture de la Reconstruction est particulièrement présente dans le tissu valentinois, elle occupe une partie du centre ancien, le quartier de Belle-Image, les anciennes emprises militaires du Quartier de Chareton et du Polygone. Au-delà du centre ancien et des faubourgs, la période de la Reconstruction se manifeste dans l'aménagement de la Z.U.P. située sur la troisième terrasse. Certains édifices sont aujourd'hui repérés Label du patrimoine XXe.

Le bâti de la Reconstruction se caractérise en premier lieu par une implantation urbaine en rupture avec le tissu antérieur. Le bâti s'implante en retrait par rapport à la voirie, les espaces libres sont dilatés, le rapport entre espaces publics et privés est modifié. La forme architecturale connaît elle aussi une évolution marquée, liée à la modernisation et à la standardisation des procédés constructifs. Les murs et planchers sont réalisés en béton armé, apparent ou peint. Les gabarits des immeubles sont modifiés, le bâti s'élève en R+2 et R+3 dans le centre ancien et jusqu'en R+7 dans le périmètre de la Z.U.P. Les édifices présentent quatre façades, sans mitoyenneté et se développent horizontalement.

Les toitures sont traitées en terrasse avec acrotère béton et reçoivent les équipements techniques. Lesfaçades principales sont largement percées de baies ou loggias. Les proportions des percements s'allongent horizontalement et reçoivent des menuiseries et volets bois ou métal. Le décor se réduit à de nouvelles expressions : jeu de couleurs, de matières (traitement de surface des bétons) et dessin des motifs d'occultation (terre cuite, pierre et béton).



L'architecture de la reconstruction, source : AVAP

I-4.3. Les différentes lectures de la Ville

Les différentes phases de développement de Valence ont conduit à la constitution d'un patrimoine architectural thématique dont le bâti s'affranchit des périodes historiques préalablement citées.

La ville religieuse

A partir du IVe siècle, la ville est pourvue d'un groupe épiscopal. Dès lors et jusqu'à la loi de séparation de l'église et de l'Etat en 1905, l'évolution de la ville et de son paysage urbain sont liées à la vie religieuse.

Dans le centre historique, de nombreux édifices religieux témoignent encore de l'histoire de la ville, malgré les importantes destructions survenues lors des guerres de religions entre catholiques et réformés. L'analyse du cadastre actuel met en évidence la permanence de l'implantation des édifices religieux dans le tissu urbain du centre ancien, à l'exception du couvent de la Visitation (démoli pendant la seconde guerre mondiale). A contrario, la plupart des édifices religieux situés hors les murs ont été détruits lors des guerres de religion.

Au sein du centre-ville, les principaux édifices religieux sont :

1. L'Eglise St Jean ;

L'église Saint Jean Baptiste se situe sur le point culminant de la ville, au nord rappelant ainsi l'ancienneté de sa construction rattachée à la période du Haut Moyen Age. Plusieurs épisodes historiques ont bouleversé ce lieu de culte. Au XVIème siècle, l'église St Jean fut en grande partie détruite par un incendie lors des guerres de religion. Seuls le clocher et une partie de la nef sont épargnés. Un dernier incendie ruinera le clocher –porche et emporte également le jacquemart. Elle fut l'objet de plusieurs reconstructions et présente aujourd'hui des éléments architecturaux remarquables tels que le clocher néo-roman datant du XIXème siècle, et huit chapiteaux romans. Sculptés à l'entrée du clocher, ils sont les derniers vestiges de l'église romane médiévale. Cette petite place a su garder une âme conviviale telle qu'un petit village.

2. La Cathédrale St Apollinaire et l'ancien palais épiscopal ;

La première mention de ce bâtiment attribue sa construction à l'Evêque Gontard durant le XIème siècle. Elle fut consacrée le 5 aout 1095 par le Pape alors que celui-ci se rendait au Concile de Clermont, prêcher la première croisade. Elle se caractérise par son style roman et la présence d'un déambulatoire montre sa fonction d'étape sur le chemin vers St Jacques de Compostelle. La cathédrale a subi au cours des siècles de nombreuses transformations, altérations et destructions. Les guerres de religion furent très dévastatrices la détruisant presque entièrement. Elle est classée monument historique en 1869

3. Le pendentif attenant à la cathédrale ;
4. L'ancienne abbaye de St Ruf le Haut et le portail de l'ancienne abbaye
5. L'ancienne chapelle des Cordeliers ;
6. L'église située rue Madier de Montjau ;
7. L'ancien couvent des Jacobins ;
8. L'ancienne chapelle des Capucins ;
9. L'ancienne abbaye Notre Dame de Soyons.





Portail de l'ancienne cour d'honneur de l'abbaye de St Ruf ; Le pendentif attenant la Cathédrale ; Eglise St Jean

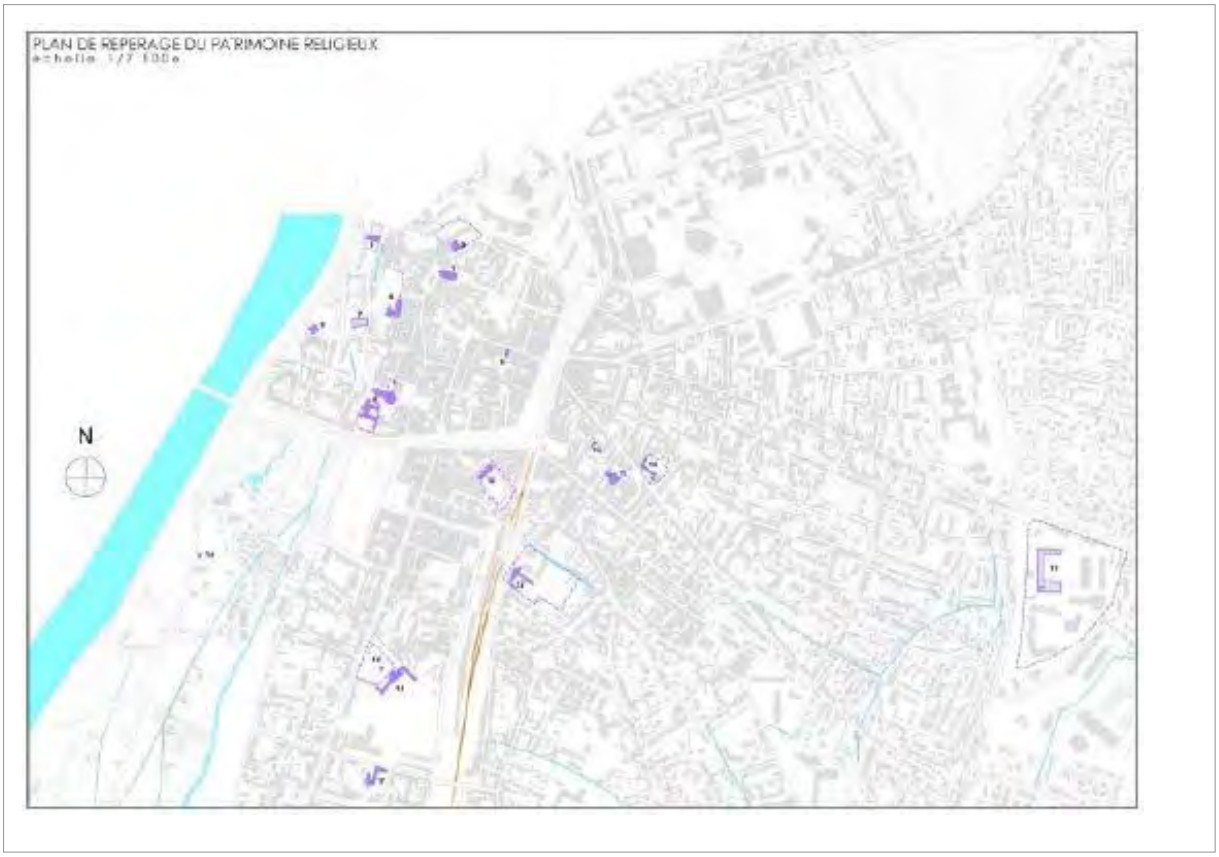
Cette église date du début du XVIIe siècle. Sa façade restaurée récemment est un très bel exemple d'architecture classique (inscrite ISMH).

Hors du centre-ville, les principaux édifices religieux sont :

10. L'Eglise Trinitaire,
11. L'Eglise Notre Dame de Valence

Cette église est née du contexte d'expansion urbaine, économique et démographique de Valence dans la seconde moitié du XIXe siècle.

12. Le Couvent du Refuge et l'Eglise du Sacré-Coeur,
13. L'Eglise rue Faventines,
14. La Ferme de St Ruf,
15. Le Clos Sylvestre,
16. L'Eglise du St Sacrement,
17. L'Eglise St Joseph,
18. L'Eglise Ste Marthe,
19. Le Petit Séminaire.

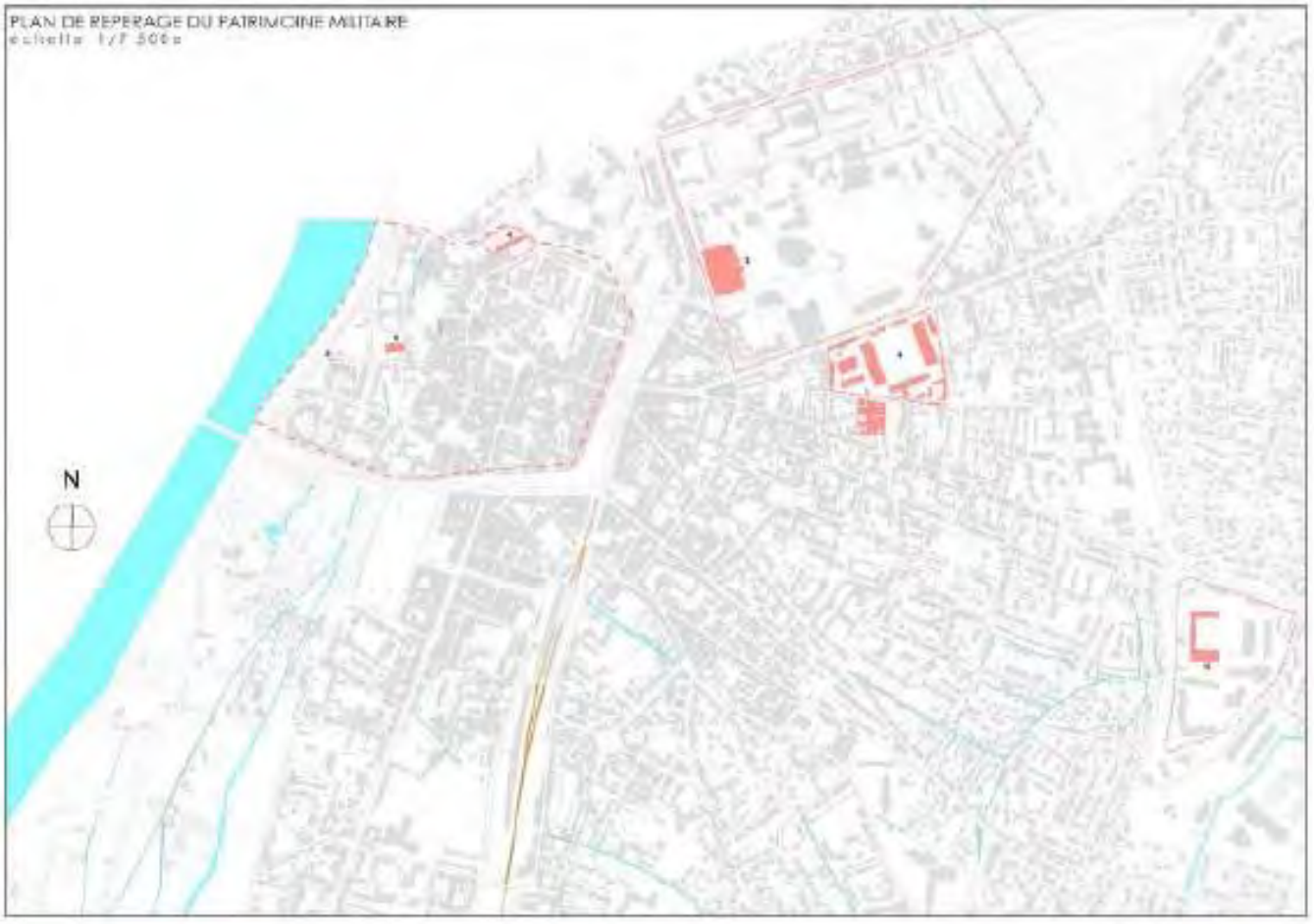


Plan de repérage du patrimoine religieux, source : AVAP

La ville militaire

Les principaux édifices militaires conservés sont :

1. la caserne Brunet XIXe siècle, actuelle cité administrative ;
2. les bâtiments de l'ancien arsenal de la ville basse, l'ancienne abbaye ND de Soyons, l'ancienne chapelle des Cordeliers et la porte de l'Arsenal, XVIIe siècle ;
3. la remise à voitures située sur l'emprise de l'ancien polygone d'artillerie, XIXe siècle;
4. la caserne St-Jacques ou Latour-Maubourg, et l'ancienne prison, XIXe siècle, actuel parking, en projet ;
5. l'actuelle caserne Baquet, XIXe siècle-XXe siècle, actuel site militaire, siège de la délégation militaire départementale de la Drôme, et base du 1er régiment de Spahis.



Plan de repérage du patrimoine militaire, source : AVAP

La ville marchande et industrielle

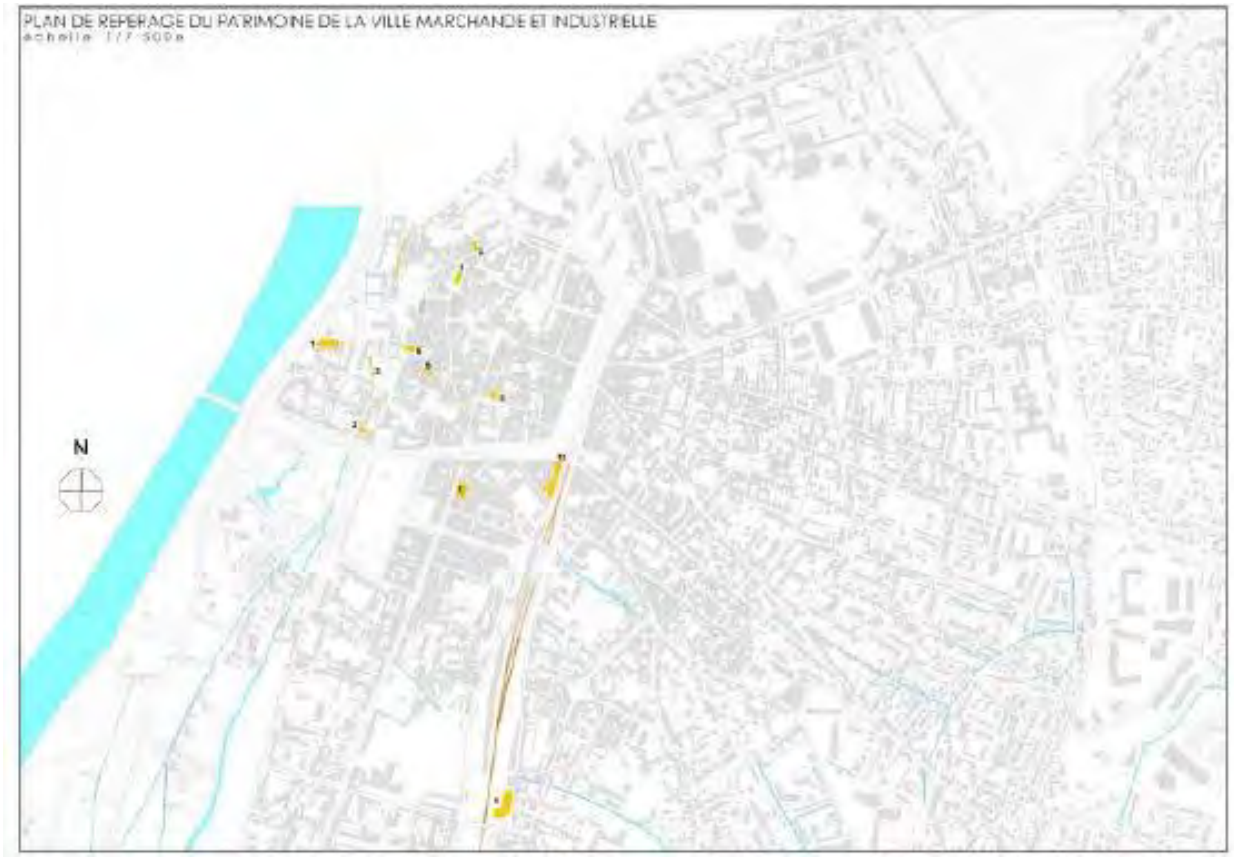
Les édifices ou vestiges de l'activité ancienne sont rares :

1. l'îlot des pêcheurs, aujourd'hui démoli, seule son empreinte dans le tissu perdure ;
2. le canal, élément fort du paysage urbain, il s'apparente à son activité passée ;
3. et plus récemment, quelques entrepôts XIXe conservés.

Dans la ville haute, quelques éléments sont associés à l'histoire économique de Valence :

4. la maison du Drapier, hôtel particulier de riches négociants ;
5. la maison Dupré Latour, hôtel particulier de riches négociants ;
6. l'ancienne bourse du travail, située à l'emplacement de l'ancienne halle ;
7. les halles Saint-Jean ;
8. la chambre de commerce.

Dans les faubourgs, la gare marchande (9) en partie démolie et quelques bâtiments industriels sont conservés (Ateliers Boimondau). Les bâtiments des Nouvelles Galeries (10) et des Dames de France (11) s'inscrivent dans le paysage urbain des faubourgs du XIXe siècle. L'activité marchande et industrielle est intimement liée à l'activité agricole du territoire de Valence. L'agriculture structure le paysage environnant de la plaine, du plateau de Lautagne mais aussi des berges au Sud du parc Jouvet.



Plan de repérage du patrimoine de la ville marchande et industrielle, source : AVAP

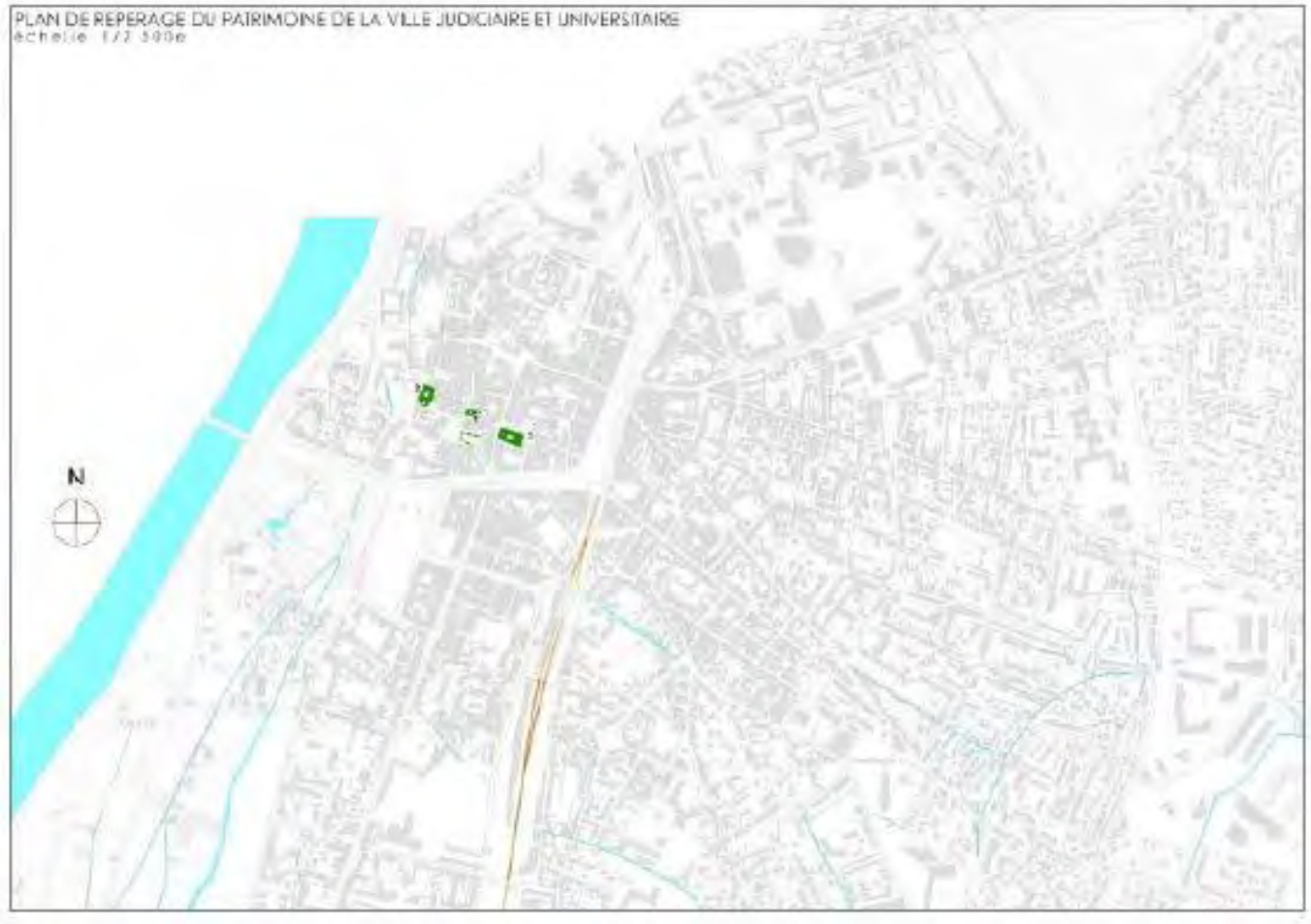
La ville universitaire et judiciaire

Dans la seconde moitié du XVe siècle, Valence devient ville universitaire. L'université de Droit et de Médecine est fondée à l'initiative du dauphin, futur Louis XI. Démantelée à la fin du XVIIIe, elle est réimplantée deux siècles plus tard. Dès le XVIIe siècle, un présidial s'implante dans la ville.

L'Université sera particulièrement importante pour la ville, car outre la présence d'étudiants et d'enseignants célèbres, elle drainera avec elle de nombreuses activités, dont l'imprimerie. L'Université médiévale a été démolie lors de la création de la place du même nom au XIXe siècle. Seuls quelques édifices illustrent les fonctions universitaires et judiciaires de Valence :

1. la Maison des têtes, édifiée au XVIe siècle par un professeur de l'Université ;
2. le présidial, créé au XVIIe siècle ;
3. le Palais de justice, édifié en 1824 en vis-à-vis de l'Hôtel de Ville.

Avec la décentration de certaines filières des universités de Lyon et de Grenoble à partir de 1971, Valence connait un certain renouveau universitaire en tant que pôle secondaire.



Plan de repérage du patrimoine de la ville judiciaire et universitaire, source : AVAP

II - LE TISSU URBAIN, ANALYSE MORPHOLOGIQUE ET TYPOLOGIQUE

II-1. Analyse morphologique

II-1.1. La ville antique ou les prémices de l'implantation de la ville haute :

La ville antique était distribuée par un réseau viaire constitué de deux axes principaux, lisibles dans le cadastre actuel :

Le Cardo Maximus (axe Nord-Sud) voie principale de la cité, a été localisé place porte Neuve, actuelle entrée de la rue Augier. Ont été découverts les vestiges d'une porte monumentale à trois ouvertures ouvrant sur une voie charretière dallée en pierre et deux trottoirs d'une largeur de 1,5 mètres. L'ensemble était encadré à l'Est, par une tour de sept mètres de diamètre, reliée à la courtine. Cette porte commandait probablement l'entrée Sud de la Cité, au débouché de la voie Agrippa. Le Cardo Maximus correspondrait à l'actuel tracé des rues des 14 cantons, rue Cartelet, rue Chauffour et rue du Palais.

Le Decumanus Maximus, axe principal de la cité vers l'Est, pourrait correspondre à l'actuel tracé des rues Belle-Image ou Madier-de-Montjau. A l'angle des rues Farnerie et Madier-de-Montjau, des fouilles ont permis la découverte d'une voie de 5 mètres de large et de deux égouts.

Un premier pont gallo-romain aurait alors été édifié, au droit de l'actuelle place Pompéry



Représentation schématique de la Ville antique, extrait du numéro Hors-série n° 2 de la revue l'archéo-Théma, paru en novembre 2010, page 34.

II-1.2 Ville Haute :

Le secteur :

La ville haute constitue le «cœur historique» de la ville et domine la première terrasse (15 à 20 mètres au dessus des berges du Rhône). Cette entité exprime une identité forte, et constitue historiquement le «centre» de la ville.

Elle a vu s'implanter les premières installations humaines, puis la ville romaine, dont elle occupe l'emplacement originel, et la ville médiévale. Les principaux axes de circulation dessinés par les romains (Cardo et Decumanus) sont aujourd'hui encore perceptibles dans le tracé des rues Emile Augier / Farnerie et Ma- dierde-Montjau / côte des Chapeliers.

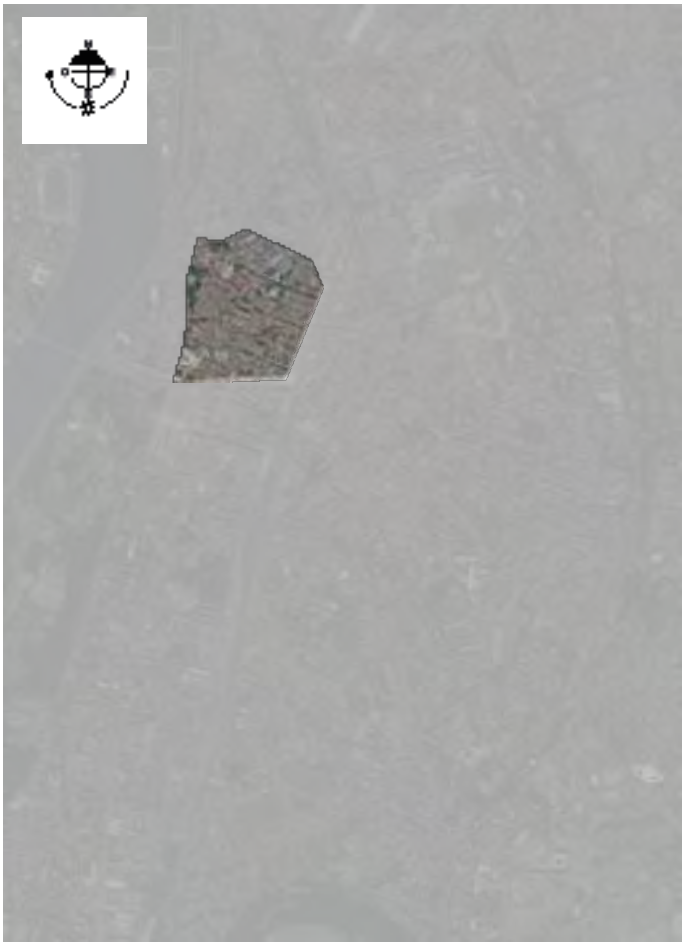
La ville haute occupe aujourd'hui plus des deux-tiers de la ville ancienne intra-muros.

Cet ensemble présente des qualités patrimoniales réelles en termes de structure urbaine et d'architecture. Cette entité se caractérise notamment par la présence d'un parcellaire étroit, une relative densité du bâti et présente une architecture témoin des phases historiques d'évolution de la ville.

Le tracé souvent non rectiligne des voies, ainsi que le rapport hauteur/largeur, confèrent à ces espaces un «Caractère historique» dans la mesure où l'urbanisme contemporain ne produit pas de tels espaces.

Clairement délimité à l'est et au sud par les boulevards, à l'ouest par les côtes et le fleuve, l'identification du noyau médiéval est relativement moins évidente au nord, en raison des reconstructions liées aux destructions de la seconde guerre mondiale.

L'étude morphologique de la ville haute s'attache à l'analyse du tissu ancien; le quartier issu de la Reconstruction est étudié seulement à travers les liens qu'il entretient avec le tissu ancien.



Situation du quartier dans la ville - photographie aérienne de 2013



Rues représentatives du tissu ancien de la ville haute

Le système Viaire :

Constitution :

Une bonne partie de la trame viaire de la ville haute est visible dès le XVI° siècle. On peut déceler une certaine superposition de la voirie actuelle avec l'emplacement projeté des Cardo et Decumanus. Cela irait de pair avec une permanence de la centralité, puisqu'aujourd'hui l'Hôtel de Ville est situé à leur possible intersection. On note également l'importance des anciennes portes de la ville qui forment la base des voies irrigant le territoire urbain.

Géométrie :

Deux organisations viaires sont identifiables dans la partie ancienne de la ville haute :

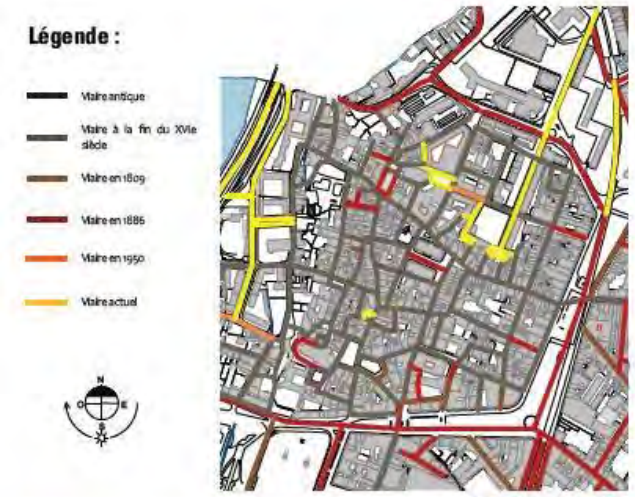
- La partie Ouest : voies de desserte sinueuses, non rectilignes, assez hiérarchisées, avec en rue principale la rue Grande Rue reliant plusieurs places et placettes (du Nord au Sud, la place des clercs, le début de la rue du lieutenant Bonaparte, la place du Temple, la rue Gaston Rey que nous considérons comme une place, la place St Jean)
- Ville haute partie Est : voies orthogonales, système en résille, moins hiérarchisé

La rue Augier (ancien Cardo) appartient à ces deux parties. Elle est l'axe Nord-Sud la plus large et l'un des plus long, probablement de par sa proximité avec l'ancien Cardo. Elle possède une grande fonction de desserte, rôle structurant dans la perception de la ville

La largeur des voies correspondant à une pratique de la ville à pied Rues structurantes (grande rue, rues E. Augier et du Jeu de Paume) : largeur d'environ 6 mètres Rues adjacentes moins influentes: entre 3 et 4 mètres.

Fonctions :

Favorise la circulation à pied. Rôle de mise en réseau de différents espaces (commerces, habitat, administration) et des espaces publics.

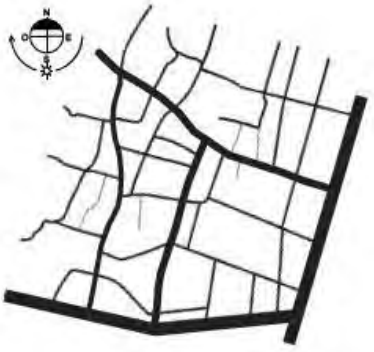


Datation du Viaire



Représentation schématique de la Ville antique, extrait du numéro Hors-série n° 2 de la revue l'archéo-Théma, paru en novembre 2010.

Mise en évidence du viaire de la ville haute et de sa hiérarchie. On remarque la différence d'organisation de celui-ci de part et d'autre de la rue Augier. On remarque également la subdivision de la partie Ouest en deux zones de part et d'autre de la rue Grande rue sans que cela n'impacte autant l'organisation urbaine que pour la rue Augier.



Trame viaire

Les ilots :

Constitution :

Si la trame viaire a relativement peu évoluée depuis le XVIe, c'est moins le cas des ilots, qui ont été percés/modifiés en vue de faciliter la circulation, notamment au XIXe (alignement de la grande rue en 1892). D'autres ont été détruits par les bombardements ou parce qu'ilsétaient insalubres.

Typologie :

A l'Ouest, les ilots ne présentent pas de forme déterminées, ils sont le fruit d'un tracé de voies non rectilignes. A l'Est, le système viaire en résille laisse apparaître des dessins d'ilots plus réguliers et orthogonaux.

Les ilots sont assez bien occupés par le bâti; quelques intérieurs d'ilots moins denses à l'est. Perméabilité de certains ilots, qui permet d'accéder à l'intérieur, voire de traverser (rue Ferdinand Marie: ilot s'ouvrant sur la rue par une petite venelle). Quelques cours privatives, de faible importance (moins d'un quart de l'espace bâti)

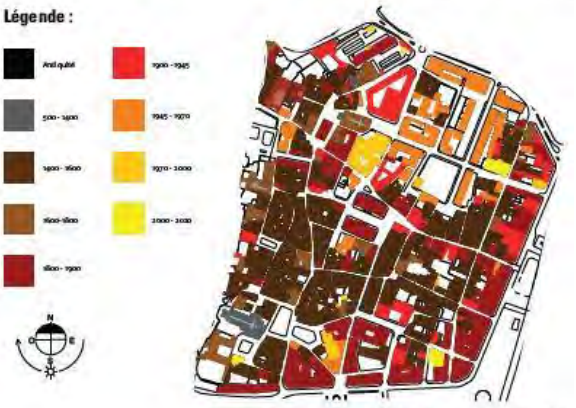
Peu d'espaces libres aux contours de l'ilot, excepté quelques trottoirs (constructions plus récentes)

Dimensions :

Taille réduite des ilots, en comparaison de ceux issus de la Reconstruction



Mise en évidence de la trame bâtie dans la ville haute



Datation relative du Bâti dans la ville haute



On note une différence de perméabilité entre les ilôts à l'Est de la rue Augier (à droite) et ceux à l'Ouest de cette même rue (à gauche)

III.2.4 Le parcellaire :

Constitution :

Subdivisions à peu près perpendiculaires à la direction des voies, mais présentant des tracés discontinus. On constate également un crénelage des limites parcellaires de certaines parcelles : parcelles en « L » ou en
« T », fruit d'ajout ou de retranchement de fragments de parcelles qui créent des décrochements en forme de baïonnette.

On note aussi la persistance d'éléments singulier dans le parcellaire, rémanences possible d'implantations romaines.

Typologie :

Le parcellaire suit une direction est, perpendiculaireaux courbes de niveau. En résulte un écoulement des eaux de ruissellement facilité, en direction du Rhône. Le parcellaire prend la forme de rectangles très allongés, non déformés.

Quelques exceptions notables :

- parcelles biseautées (ouverture de rue sur un parcellaire déjà existant)
- parcelles triangulaires (rencontre de deux rues qui ne se recoupent pas de manière orthogonale)

Dimensions :

Le rythme parcellaire est soutenu. Les parcelles les plus courantes on un rapport largeur/profondeur de 1 pour 2 à 1 pour 4. Les façades sur rue vont de 5 à 10 mètres de largeur.

Effets de porte :

Les remparts, même en grande partie disparus ou intégrés à des maisons qui s'y sont adossées, laissent à la cité une «structure fermée», percée de portes. Le cœurde la ville acquiert grâce à cette organisation un statut «d'intérieur», l'intra-muros.



Mise en évidence du parcellaire dans la ville haute



Exemples de parcelles biseautées (à gauche) et de parcelles en «L» (à droite)



Eléments singuliers se distinguant dans le tissu parcellaire de la ville haute, possible témoin de l'implantation antique d'une agora (à gauche, cette singularité parcellaire peut aussi être simplement due à l'effet de porte causée par l'ancienne implantation de la porte Saunière dans le rempart à cet emplacement) et d'un théâtre adossé à la déclivité naturelle du terrain (à droite).

Implantation du bâti et espaces libres privatifs :

Constitution :

La densité du bâti est plus importante que dans les autres quartiers de la ville. On constate une densification au cours de l'histoire par l'extension de bâtiments en intérieurs d'ilots, ramification du bâti par endroits, jusqu'à la période de la reconstruction à partir de la- quelle la densification se fait par la hauteur et non par l'occupation des sols. Les cours intérieures sont très rare- ment végétalisées, certaines sont insalubres (manque de luminosité, d'aération) ou utilisées comme stationnement. Le tissu est resserré (voies de 3 à 4 mètres de large en moyenne, traversant la masse bâtie), ce qui, ajouté à la hauteur du bâti (R+3), rend les logements situés en rdc et R+1 peu confortables (luminosité, aération)

Typologie et directions :

Bâti planaire: les bâtiments sont accolés par tous leurs côtés et forment une masse, interrompue par les rues et ponctuée de cours intérieures de petite à moyenne importance. Continuité et mitoyenneté du bâti, à l'alignement de l'espace public sauf pour les nouvelles constructions. Le bâti est implanté perpendiculaire- ment aux parcelles.

Les édifices institutionnels se différencient de l'habitat, du «domestique», et sont donc mis en évidence par leur implantation et leur rapport à l'espace public spécifiques: l'église St-Apollinaire et le musée des beaux-arts sont attenants à un bâtiment d'habitation par un côté, l'église St-Jean, l'hôtel de ville et le théâtre sont isolés des bâtiments d'habitation.

Les spécificités liées à la reconstruction
Le tissu de la Reconstruction est en rupture avec celui du centre ancien dans son implantation et son rapport à l'espace public. Un accompagnement de cette articulation entre deux tissus différents à traiter est nécessaire.


Eglise St Apollinaire — Eglise St Jean — Hotel de ville et théâtre


Eglise St Apollinaire


Eglise St Jean


Théâtre




Façades sur rue : bâti à l'alignement de l'espace public; pas de transition entre espaces public et privé.

Synthèse

- Continuité de l'alignement du bâti à l'espace public : pas de transition espace public / espace privé
- Proximité immédiate des mondes publics et privés
- Densité importante du bâti, caractéristique de la ville haute
- Les intérieurs d'ilots discontinus, très rarement végétalisés et rarement valorisés, constituent les seuls espaces extérieurs privatifs de la ville haute.

III.2.6 Espace public

Hiérarchisation des espaces :

Deux types d'espaces publics sont identifiables : les espaces linéaires, liés à la circulation (système viaire) et les espaces «singuliers», liés à certaines activités (marché), aux loisirs, à la représentation (places).

Globalement, les espaces libres sont peu étendus, à l'exception de quelques places issues de démolitions Historiquement, la ville médiévale méditerranéenne comptait peu de places; les espaces ouverts, liés à l'activité commerciale, sont situés aux portes: la ville reste l'espace «intime». Les places sont enserrées par les bâtiments; elles résultent d'une évolution de l'espace public, de la démolition d'ilots. On remarque d'ailleurs que certains espaces résiduels, issus des démolitions, demeurent.

Usages et fonctions :

Places créées pour des fonctions religieuses et commerciales, préservées aujourd'hui dans leurs formes. Les places sont des réels lieux de centralité, dont la lecture est parfois brouillée par:

- Une destructuration de l'espace, suite à un projet architectural contemporain (place des Clercs).
- Une vocation détournée (parkings des places de la Liberté et du Palais).
- Un phénomène de privatisation de l'espace public en cours (terrasses).

Mobilier urbain:

hétérogénéité et encombrement sur l'espace public

Revêtements de sols :

grande hétérogénéité; les dessins au sol ne participent pas à la mise en valeur du patrimoine bâti; anciennes calades, escaliers pierre conservés notamment le long des côtes

Eclairage :

Peu de hiérarchie entre espaces publics principaux et secondaires



En haut, place de la Liberté, en accompagnement du bâti institutionnel (hôtel de ville et théâtre). En bas, place des Clercs en accompagnement du bâti religieux (cathédrale St Apollinaire)



Hétérogénéité des revêtements de sol - revêtements exclusivements minéraux.

Stationnement :

Présence encombrante (visuellement mais aussi pour la déambulation)

Valorisation du bâti :

Rôle de parvis joué par certaines places pour un bâtiment (exemple type, l'hôtel de ville).

Spatialité :

Le tissu viaire dense et sinueux forme une protection efficace contre le vent. Elles sont toutefois peu lumineuses. Les places forment des espaces ouverts, bien exposés au soleil tout en étant à l'abri du vent

Structures minérales et végétales :

Le centre ancien se distingue par son aspect très minéral et comporte peu de végétation, héritage historique de sa constitution. Présence de bacs, jardinières, qui dénaturent le caractère du centre médiéval/renaissance. Quelques alignements d'arbres (liaisons entre la ville haute et la ville basse) et accompagnement végétal d'opérations plus récentes, liées à la reconstruction

Synthèse :

L'espace public peut jouer le rôle de «cinquième façade», en mettant en valeur le bâti. Les espaces publics du centre sont plutôt de qualité, sans être monumentaux, et forment des respirations au sein d'un tissu urbain dense. La lecture des places est toutefois peu lisible. Certaines sont peu mises en valeur et affectées essentiellement au stationnement.

Les rues sinueuses et les «côtes» constituent des lieux d'urbanité et procurent une identité forte au centre. La création d'espaces publics a le plus souvent été provoquée par démolition du bâti. La minéralité des espaces publics est un héritage patrimonial de la ville médiévale.

Les cheminements piétons sont permis par des distances courtes et une voirie adaptée (dimension, revêtement).

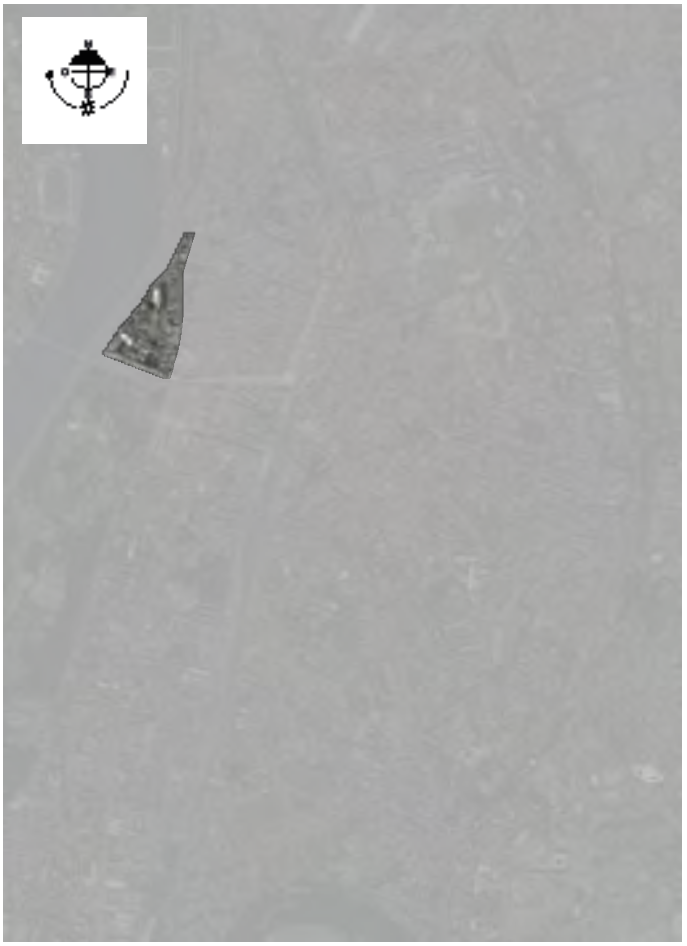


«Places parking» , de haut en bas rue Gaston Rey, place du palais, place Louis Cardonnel - l'emprise laissée au stationnement nuit à la mise en valeur du bâti.

II-1.3 Ville Basse

Le secteur :

Située à l'ouest du centre-ville, au contact entre le centre médiéval et le fleuve, la «ville basse» joue un rôle important d'interface entre des composants majeurs du territoire (centre-ville historique et fonctionnel, autoroute A7, linéaire du Rhône, parc Jouvet, boulevards…).



Situation du quartier dans la ville - photographie aérienne de 2013

Façade urbaine de Valence sur le Rhône, la ville basse est en partie inondable et a été régulièrement inondée depuis l'époque romaine. Elle est caractérisée par sa faible densité de bâti, la présence de nombreux équipements publics, et l'absence de commerces de proximité. Les plans anciens illustrent un tissu particulier, composé d'îlots cernés de murs de clôture, essentiellement occupés par des jardins d'agriculture vivrière. Quelques édifices bâtis de dimensions modestes sont rassemblés le long des voies au sud-ouest de la ville basse, à proximité de l'ancienne porte du Port, et ce jusqu'au début du XIX° siècle. De nombreuses sources aux pieds des terrasses desservent des canaux à ciel ouvert. Ce secteur était à l'origine destiné à l'activité de port de pêche et marchand, ainsi qu'aux jardins. Sa vocation marchandeet industrielle est conservée au XIX° siècle. Aujourd'hui, les vestiges de cette occupation sont rares, seule l'empreinte au sol d'un ancien îlot de maisons de pêcheurs, démoli récemment, demeure face à Notre-Dame de Soyons. Les anciens remparts ont été emportés par lescrues du Rhône. Une partie de la trame viaire perdure tout comme quelques institutions religieuses des XVII° et XVIII° siècles, malgré les nombreuses démolitions des XIX° et XX° siècles.



Proximité du bâti ancien et des infrastructures routières avenue du Tricastin

La morphologie d'origine de cette entité a été fortement modifiée depuis le XIX° siècle, avec notamment la destruction de certains îlots, l'implantation de l'autoroute A7 et la création de nouvelles formes d'habitat(logements collectifs, lotissements)

Il s'agit aujourd'hui d'un espace relativement délaissé à l'échelle de la ville, qui apparait «caché» par l'avenue du Tricastin et par l'autoroute A7. Peu à peu «désinvesti» face au risque d'inondations puis face aux nuisances autoroutières, il est aujourd'hui essentiellement utilisé comme parking de proximité du centre-ville. Toutefois, la ville basse présente des enjeux importants à l'échelle de la ville, liés à la reconquête de la façade de Valence sur le Rhône, notamment en terme de continuité des liens entre la ville haute et les futures berges du fleuve, via le prolongement des cheminements qui prennent appui sur les «côtes» et la restructuration du tissu urbain. Cette structuration doit aussi mener à une meilleure lisibilité des rapports entre espaces publics et privés.

Le système Viaire :

Constitution :

La trame viaire originelle, orientée est-ouest, permettait l'écoulement des eaux vers le Rhône. De nouvelles voies, d'orientation nord-sud, ont percé des îlots (rues Jean Bouin et Barthélémy). Certaines constructions sont venues obstruer des voies anciennes (rue de la Pêcherie). Au-delà de l'autoroute et de l'avenue du Tricastin, la ville basse est desservie par deux axes principaux, les rues Jean Bouin et St-Martin. La ville basse estaujourd'hui ceinturée par l'avenue du Tricastin et la ruedu Petit Paradis et ses prolongements. Les côtes constituent des liaisons historiques entre la ville basse et la ville haute La destruction de bâti participe à la perte de lisibilité du tissu: les voies anciennes qui reliaient le centre-ville au fleuve sont aujourd'hui moins visibles

Géométrie :

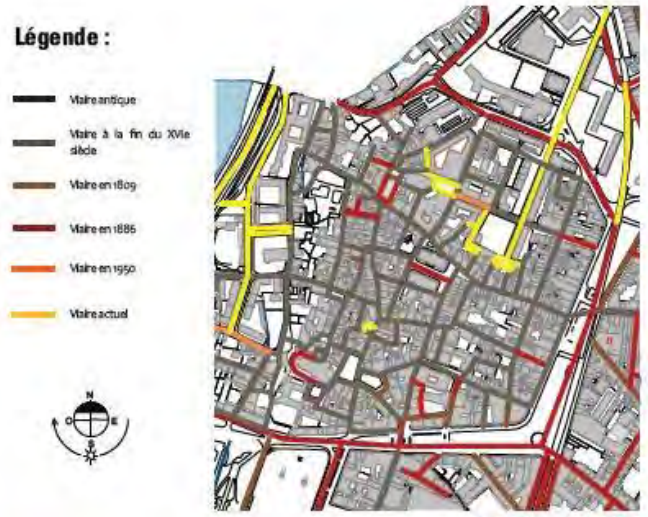
La géométrie originelle (voies parallèles est-ouest) a été perturbée par les aménagements successifs.

Dimensions :

Partie sud, voies de 6 à 7 mètres de largeur en moyenne Partie nord, voies de plus de 10 mètres de largeur La rue Jean Bouin, 17 mètres de largeur, vient traverser le tissu de la ville basse dans le sens nord/sud. Pour comparaison, le linéaire A7 plus avenue du Tricastin sépare la ville basse du Rhône par une largeur de 35 m.

Fonctions :

Espace de transition entre l'autoroute et le centre-ville haue : la ville basse comme «parc-relais»? Omniprésence de la circulation et du stationnement automobiles La place des piétons dans ce système est très réduite.

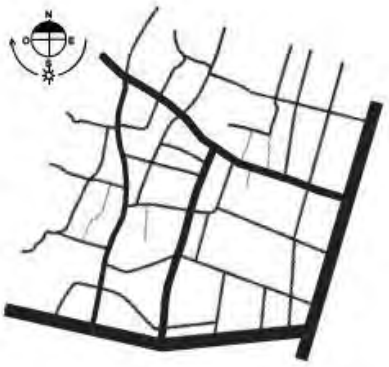


Datation du Viaire



Représentation schématique de la Ville antique, extrait du numéro Hors-série n° 2 de la revue l'archéo-Théma, paru en novembre 2010.

Mise en évidence du viaire de la ville haute et de sa hiérarchie. On remarque la différence d'organisation de celui-ci de part et d'autre de la rue Augier. On remarque également la subdivision de la partie Ouest en deux zones de part et d'autre de la rue Grande rue sans que cela n'impacte autant l'organisation urbaine que pour la rue Augier.



Trame viaire

Îlot :

Géométrie :

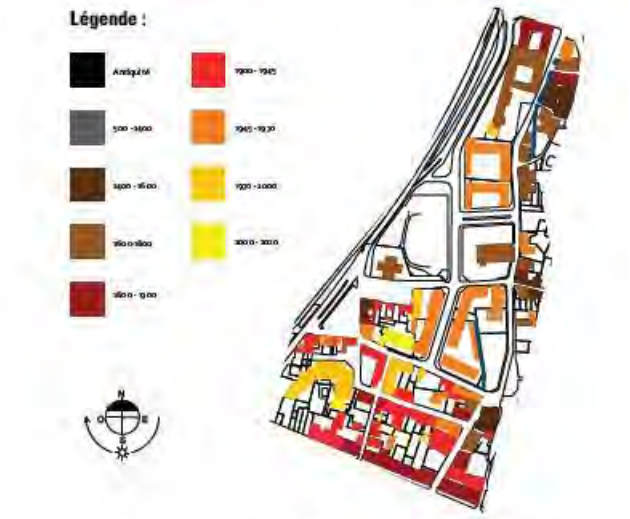
Ilots de forme principalement rectangulaire. Ils ont été redécoupés et parfois interrompus. Trame des ilots peu lisible.

Dimensions :

Ilots plus grands que ceux de la ville haute

Occupation :

La densité du bâti dans l'ilot est assez faible, voire nulle, notamment au sein des ilots constitués de logements collectifs et d'équipements publics Les ilots sont très perméables, ouverts sur la rue.



Datation relative du Bâti dans la ville basse

III.3.4 Parcellaire :

Géométrie :

La rue St-Martin sépare deux trames parcellaires bien distinctes: Au nord: regroupements de parcelles en formations d'ensemble pouvant accueillir des équipements publics et des habitats collectifs Au sud: par- celles de dimensions réduites, à peu près perpendiculaires à la direction de la voie

Dimensions :



Mise en évidence de la trame bâtie dans la ville basse

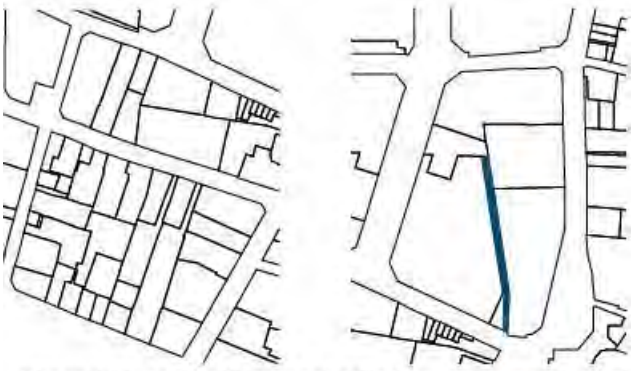


Mise en évidence de la trame parcellaire dans la ville basse

Taille des parcelles beaucoup plus importante au Nord qu'au sud. Au Nord la parcelle se confond à l'ilot. Au sud la taille des parcelles est à peu près équivalente à celles de la ville haute, c'est-à-dire avec un rapport largeur/ longueur de 1 sur 2 à 1 sur 4.

Fonctions :

Les grandes parcelles correspondent aux logements collectifs et aux édifices institutionnels (publics et religieux). Les petites parcelles sont héritées des maisons de pêcheurs situées à proximité du port.



Mise en évidence des différences de taille des parcelles entre le Nord de la ville basse (à droite) et le Sud (à gauche).

Implantation du bâti et espaces libres privatifs :

Typologie et direction :

Bâti de faible densité par rapport à la ville haute. La diversité et l'hétérogénéité du bâti (maisons de pêcheurs puis bâti XIX°, logements collectifs d'après-guerre, équipements publics, bâtiments religieux) participentà la variété morphologique du quartier. Les logements collectifs et équipements publics sont relativement ou-verts sur la rue alors que les anciennes maisons de pêcheurs et le bâti XIX° sont à l'alignement.



Bâti implanté en alignement sur rue dans la partie Sud de la ville basse (rue Ambroise Paré à gauche, rue de la Pêcherie à droite). On note le prolongement de l'alignement avec le mur de clôture sur l'image de droite.

Géométrie :

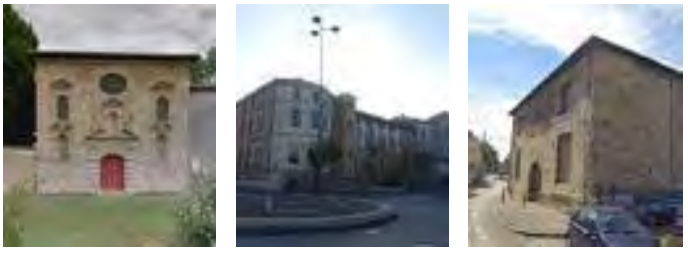
Au Sud de la ville basse, le bâti sur rue est en R+1, et plus rarement en R+2. On note la continuité du bâti à l'alignement par rapport à l'espace public. Ponctuellement, interruption du front bâti: murs de clôture et jardins assurent la continuité. Au Nord du quartier (rues Jean Bouin, Joseph Pey) sont implantés les logements collectifs et les équipements publics. Les logements collectifs sont en forme de « L » ou de « I ». Bâti sur rue en R + 2 ou R + 3 avec entresol (donc proche du R+4), en recul par rapport à l'espace public ou laissant de vastes espaces libres ouverts

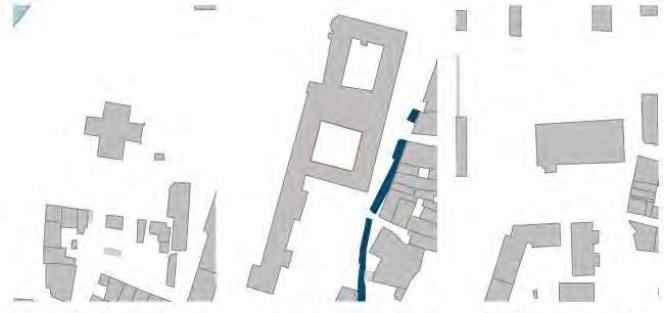


Tissu plus dilaté et moins dense dans la partie Nord de la ville basse, du soit à des destruction d'ilôts (image de gauche , rue des Jardins), soit au bâti de la période de la reconstruction, aux dimensions plus importantes que le tissu ancien (rue Saint-Martin à droite)

Éléments singuliers du bâti :

Les bâtiments religieux ont une inscription différente dans l'espace. Ce sont l'ancien couvent des Jacobins (Halle des Sports), l'ancienne chapelle des Capucins et son couvent (DDTM, ANAH) et l'ancienne abbaye de Notre Dame de Soyons. Le front bâti situé à l'est des rues Ambroise Paré, du Petit Paradis et des Repenties appartient au tissu de la ville haute.





Chapelle de l'ancienne abbaye de Notre dame de Soyons — *Ancien couvent et chapelle des Capucins* — *Ancien couvent des Jacobins*

Espaces libres privatifs :

Nature des espaces libres privatifs : cours, jardins, parkings. Ils sont situés en cœur d'ilots ou en limite d'espaces publics. On remarque l'absence de transition,le manque de lisibilité entre espace public et espaceprivé. Dans la partie centrale du quartier, le recul parrapport à la voie crée des espaces indéfinis, des zonesnon traitées, n'ayant pas de «personnalité» et qui necontribuent pas à la valorisation du secteur. Au sud du quartier, les espaces libres sont situés à l'arrière des parcelles, en cœur d'ilot et présentent une végétation dense et continue. Au nord du quartier, les

Espace public :

Hiérarchisation des espaces :

Espaces linéaires, liés à la circulation (système viaire) Présence de «placettes» induites par un élargissement de rues ou démolition d'ilot : place Laennec. Émergence ponctuelle des canaux. Limites espaces publics/espaces privés peu lisibles, nombreux espaces indéfinis.

Usages et fonctions :

Évolution de l'espace public après-guerre: apparitions d'espaces délaissés, résiduels, démolitions d'ilots. Occupation progressive du vide des espaces publics par lestationnement automobile. Les petits espaces publics fonctionnent plutôt bien, créent des points de rencontre et des repères (notamment place des Tanneurs
). Les canaux constituant la mémoire de la ville sont effacés par la minéralisation du paysage urbain (bétonisation et suppression des plantations) Certains lieux patrimoniaux (lavoir) ne sont pas assez mis en avant.

Composition et mise en scène :

La surface d'espaces «publics», ou d'espaces libres ouverts, est particulièrement importante sur la ville basse, mais ils se caractérisent par une absence d'aménagement. Espace public très minéral, peu entretenu et pauvre en mobilier urbain Absence de cheminements piétons sécurisés et structurés; les trottoirs sont plutôt destinés au stationnement automobile.

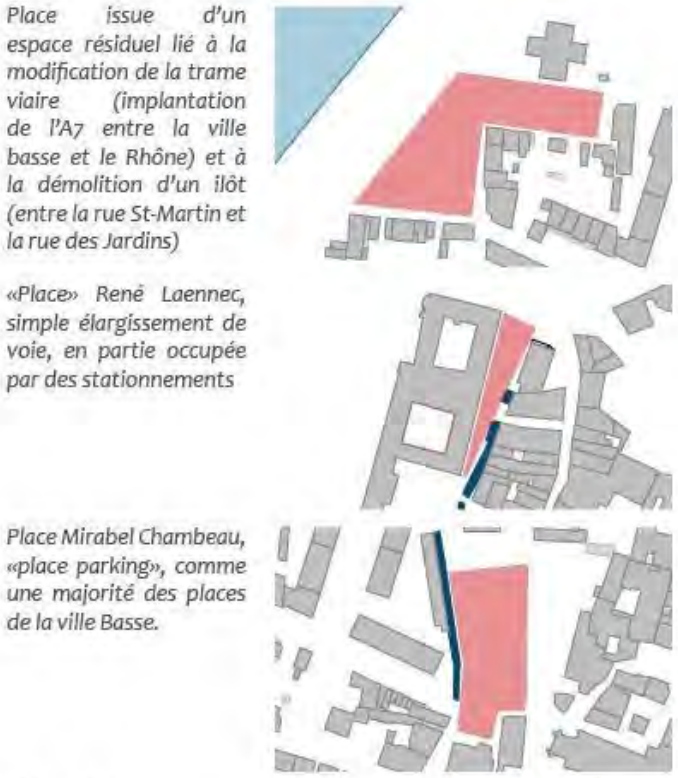
Spatialité :

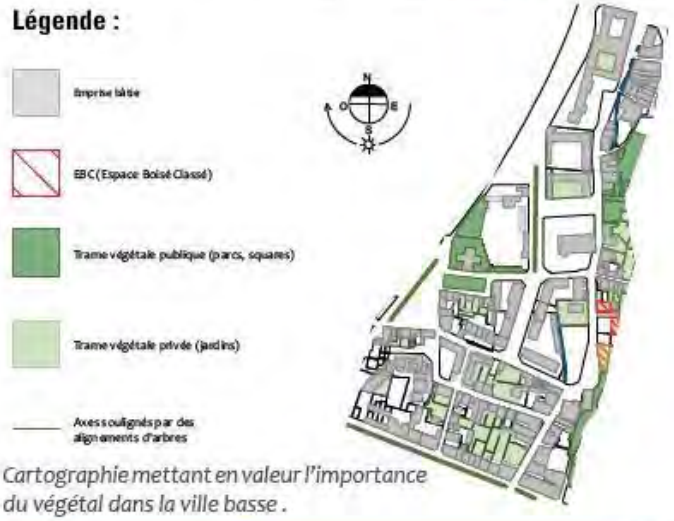
Espaces ouverts, très lumineux et ventilés

Structures végétales signifiantes :

Présence végétale assez importante sur les espaces libres privatifs, et plus ponctuellement sur les espaces publics. Les jardins intérieurs présents au sein des ilots du sud donnent une certaine densité végétale et participent à la valorisation du quartier; ils sont de plus une évocation des jardins historiques visibles sur les plans anciens.

Synthèse





Cartographie mettant en valeur l'importance du végétal dans la ville basse .


Visibilité de la végétation des espaces libres privatifs depuis la rue. Cette visibilité participe à la valorisation du quartiers tout en évoquant les dispositions plus anciennes de la basse ville.

II-1.4 Boulevards :

Le secteur :

Les remparts après destruction (en 1871) donnent lieu aux boulevards, dont la vocation première est de relier le tissu du centre ancien au tissu des faubourgs du XIX°. Les boulevards naissent dans un contexte de forte augmentation de la population, de développement des industries et des moyens de transports.

Ils forment alors le point de départ des voies qui relient la ville-centre au reste du territoire. Cette convergence d'artères importantes n'est alors pas sans poser des problèmes en matière de congestion du trafic.

Cette disposition offre de belles échappées visuelles sur le paysage qui forme un écrin au site de Valence:les monts du Vivarais et Crussols à l'ouest, le massif du Vercors à l'est.

Le réaménagement récent des abords des boulevards (2004) se caractérise par l'emboîtement de différents espaces publics, non cloisonnés, qui marquent la transition entre les faubourgs et le centre ancien. Les compositions minérales et la structure végétale du secteur accompagnent le parcours des boulevards.

Ils sont aujourd'hui encore un lieu stratégique à l'échelle de l'agglomération valentinoise, en accueillant la gare routière et la mettant en relation directe avec la gare SNCF.

Les boulevards sont des lieux de totale ouverture: le bâti n'empêche pas le soleil de passer, ni le vent de s'engouffrer.



Situation du quartier dans la ville - photographie aérienne de 2013

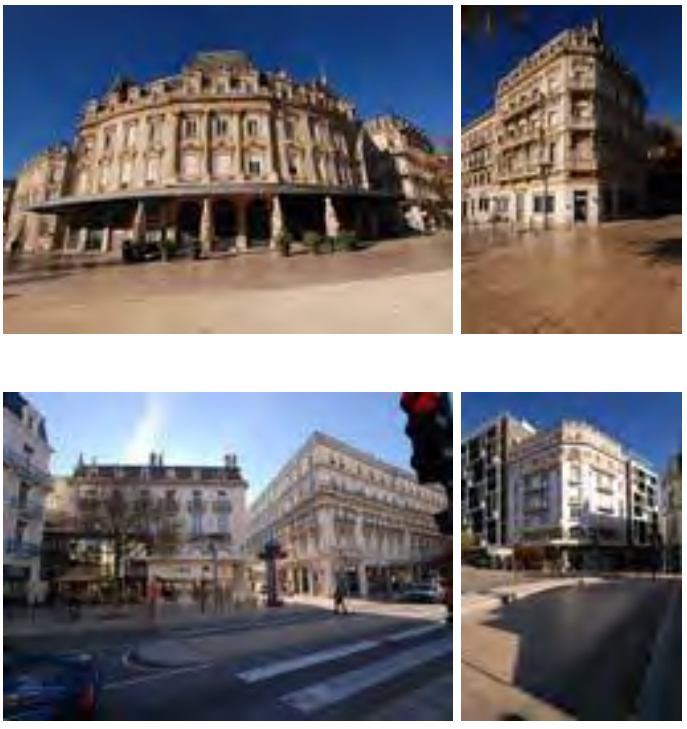


Illustration de l'architecture des boulevards

Système viaire :

Constitution :

L'aménagement des boulevards a conservé l'emplacement des portes du centre qui constituent la base des voies qui irriguent le territoire; ces espaces marquent la permanence des centralités. L'axe du boulevard Sud a toutefois été modifié suite à l'édification du nouveau pont sur le Rhône

Géométrie :

Voies rectilignes

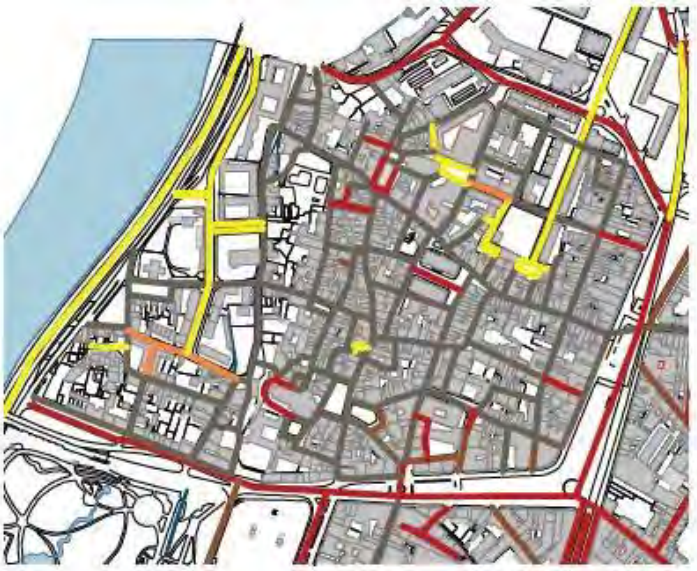
Dimensions :

Partie est : 62 mètres de large (voie à double sens automobiles et voie de circulation bus).
Partie sud : 25 mètres de large - deux fois moins large que sur la partie est.

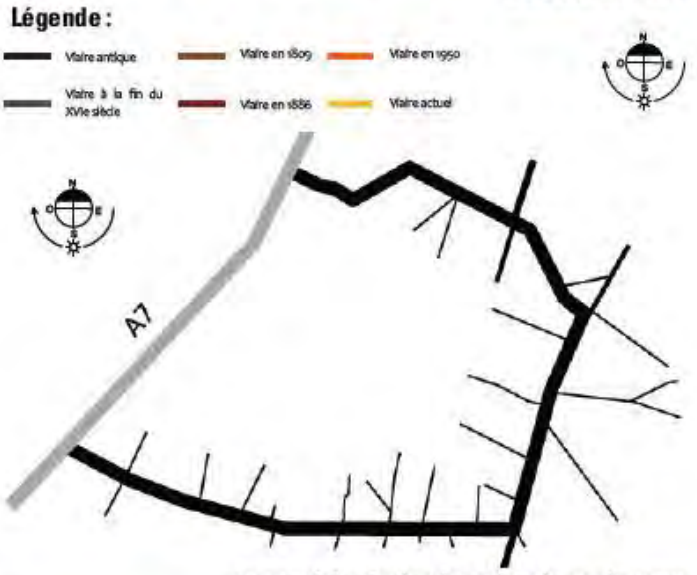
Il s'agit des voies les plus larges de Valence. On remarque un élargissement au niveau des anciens anglesdes remparts. La longueur totale des boulevards est de1,9 km, ceinturant le centre historique de Valence.

Fonctions :

Point de contact du centre ancien et des extensions du XIX°. Point de convergence des axes importants de la ville. Cohabitation des circulations automobile et piétonne



Datation du Viaire



Trame viaire des boulevards et leurs alentours



Boulevard Sud - boulevard Bancel - Source Google Streetview



Boulevard Est - boulevard Bancel - Source Google Streetview

Ilots :

Constitution :

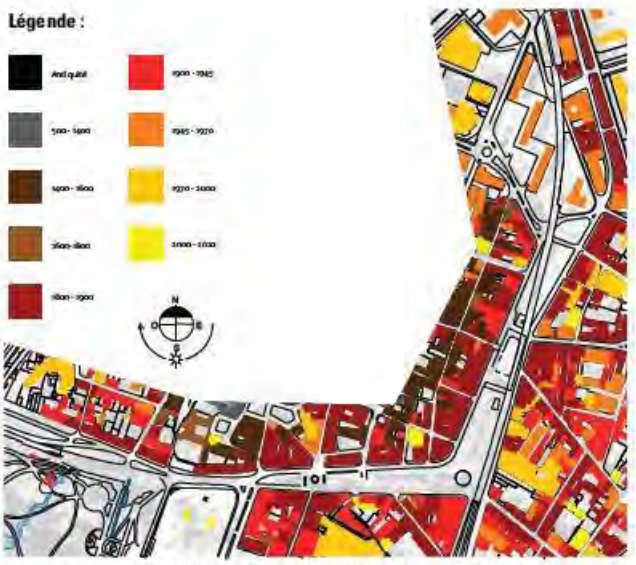
Au XIX°, les îlots se sont bâtis dans les anciens jardins adossés aux remparts; au sud-est, le bâti existant a été remanié ou reconstruit, orienté sur les boulevards.

Typologie :

Ilots bien marqués, de formes géométriques (induites par les voies), avec une différence entre intérieur et extérieur des boulevards. Occupation importante des ilots par le bâti. Présence de cours privatives relativement peu importantes (moins d'un quart de l'espace bâti)

Dimension :

Taille importante des ilots



Datation relative du Bâti du front bâti des boulevards

III.4.4 Parcellaire :

Géométrie :

Les boulevards ont induit les parcelles les bordant, perpendiculairement alignées aux boulevards


Mise en évidence de la trame bâtie dans aux alentours du boulevard.

Typologie :

Généralement de forme rectangulaire, il arrive que le parcellaire s'adapte (parcelles de forme trapézoïdale aux croisements des rues)

Dimensions :

Variables selon la situation par rapport à l'axe des boulevards. Côté vieille ville, parcelles les plus courantes de1 sur 2 à 1 sur 4. Les façades sur rue du bâti adossé à vieille ville sont comprises entre 10 et 15 mètres. Côté vieille ville, rythme parcellaire assez lent, accentué par l'homogénéité des façades. Côté faubourgs, les dimensions des parcelles et façades sur rue sont très hétéro- gènes


Mise en évidence de la trame parcellaire dans aux alentours du boulevard. En rouge le tissu induit par le boulevard.

Synthèse :

Permanence du tracé des remparts, qui structure le tissu. La démolition des portes a donné lieu à la création de places (place de la République). Ainsi, les portes d'entrée du centre ancien sur les boulevards sont préservées dans l'espace urbain. Historiquement, les portes sont les places de la ville : héritage du monde méditerranéen, l'extérieur de la ville ancienne est la place de la représentation (du marché). L'intérieur est intime. Ces espaces,

Implantation du bâti et espaces libres privatifs :

Histoire :

Construction de toute pièce post-XIX°

Typologie :

Bâti planaire : bâtiments accolés par tous leurs côtés, provoquant un effet de masse. Masse interrompue par des rues et ponctuée de cours intérieures de petite à moyenne importance mais continuité urbaine maintenue. Le bâti sur rue s'élève en R+3, avec ponctuellement de très grandes hauteurs côté faubourgs. Bâti ayant la même direction que les parcelles. Bâti toujoursà l'alignement de l'espace public, même côté faubourgs : exception au Nord (Reconstruction).
Front bâti :
Différence entre intérieur et extérieur des boulevards. Côté centre ancien, conservation des caractéristiques originelles du front bâti de la fin du XIXe. Dans l'ensemble, homogénéité architecturale et urbaine et mixité des fonctions. Présence de commerces en rez-de-chaussée aboutissant à une rupture horizontale de la composition en façade. Alignement continu du bâti à l'espace public. Au nord du boulevard, certains bâtiments issus de la Reconstruction viennent casser le rythme installé en façade.

Côté faubourgs, hétérogénéité du front bâti (architecture et gabarits). Très visible côté Est du boulevard, moins côté Sud. Côté Nord, présence d'équipements publics : occupation différente de l'espace, le bâti se positionne en recul par rapport à l'espace public. Perte de la qualité du paysage urbain (lisibilité des espaces libreset perspectives).

L'entité «boulevards» ne comprend aucun espace libre privatif mais il existe une tendance à la privatisation de l'espace public par les terrasses.

Synthèse :



Front bâti du boulevard Sud côté vieille ville qui, comme le boulevard Est côté vieille ville, se distingue par son homogénéité (implantation, hauteur du bâti, matériaux employés).



Front bâti du boulevard Nord. Ici le front bâti de part et d'autre du Boulevad est très hétérogène car lourdement impacté par la période de la reconstruction - image issue de Google Streetview



Front bâti du boulevard Est côté faubourg : On note une certaine hétérogénéité et une grande



Front bâti du boulevard Sud côté faubourg : On note une architecture en cohérence avec

Implantation du bâti côté centre ancien = construction de toute pièce, sans retouche depuis sa création
Homogénéité : Bâti planaire, s'élevant en R+3, R+4; continuité maintenue; alignement à l'espace public Implantation du bâti côté faubourgs beaucoup plus hétérogène (différences de niveaux, dents creuses…), qui entraine une perte de la qualité du paysage urbain.

Espace public :

Hiérarchisation des espaces :

Présence, sur le même site, d'espaces commerciaux, d'espaces destinés à la circulation (hors chaussée), et d'espaces plantés («espaces détente»). Même composition le long des boulevards côtés sud et est, ainsi quedu côté adossé à la vieille ville. Différent au Nord (côté Reconstruction) : absence d'espace détente et moins de commerces. Dans cette zone le boulevard est moinsidentifiable en tant que promenade / espace de détente que comme voie de circulation élargie. Distinction assez marquée entre espaces semi-publics (terrasses de commerces) et espaces publics.

Usages et fonctions :

Peu de distinction des espaces au sol à l'Est et au Sud (même revêtement : dallage clair). Espaces destinés à la circulation marqués par des clous espacés en bordure. Espaces détente dans espaces plantés, quelques chaises se font face côté sud du boulevard, présence de stands restauration rapide entre espaces destinés à la circulation et espaces détente. A l'est, présence de lagare routière, infrastructures légères.

Mise en scène :

Au sud, point de fuite vers la vallée du Rhône, Crussols. Mobilier urbain assez encombrant (lampadaires) : perte de la lisibilité des perspectives.

Spatialité :

Ouverture totale : l'ensemble des boulevards forme un couloir à l'échelle urbaine. Le bâti n'empêche pas le soleil de passer et le vent de s'engouffrer. Ce phénomèneest provoqué par le rapport entre la largeur des voies et la hauteur des bâtiments et l'orientation nord-sud.



Boulevard Sud - Avenue Gambetta - Source Google Streetview
Point de fuite vers Crussols



Disposition originelle des boulevards et de la perspective vers Crussol



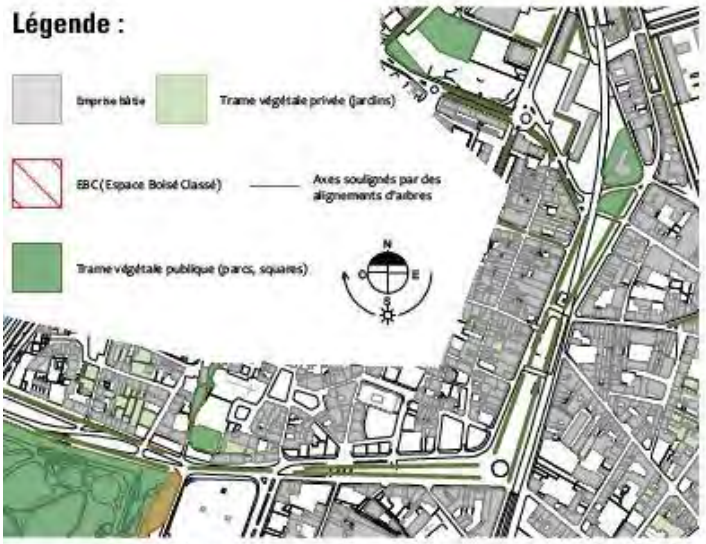
Boulevard Sud - boulevard Bancel - Importance du mobilier urbain au premier plan

Structures minérales et végétales :

Composition végétale :

À l'origine (règlement de voirie et plan d'alignement de Valence, 1868), la volonté était de cacher la vieille ville, avec des plantations d'arbres à alignement des boulevards (essences originelles: tilleuls)

Aujourd'hui, la structure végétale est assez libre dans l'espace détente, et plus ordonnée en bordure de voirie afin de structurer l'espace et d'orienter le regard vers un point particulier (effet de perspective). Végétation d'arbustes au sein des espaces «détente»: peu d'emprise, peu d'ombre
Arbres récemment plantés, encore jeunes.



Cartographie mettant en valeur l'importance du végétal sur les boulevards

Composition minérale :

Revêtement de sol très réfléchissant (forte intensité lumineuse). Fontaine monumentale à l'intersection des boulevards sud et est, et statue de Montalivet à l'intersection des boulevards est et nord. Ces éléments patrimoniaux forment des repères dans l'espace public


Boulevard Est - boulevard Bancel - Statue de Montavilet autrefois installée boulevard Sud

Synthèse :

Les boulevards sont le lieu de la liaison entre le centre ancien et les faubourgs : un espace de rencontre et non plus de rupture. Les différents espaces qui composent les boulevards, peu cloisonnés, se retrouvent tout le long du linéaire des boulevards côtés sud et est et du côté adossé à la vieille ville, sauf au nord, suite aux modifications engendrées par la Reconstruction.


Boulevard Est - boulevard Bancel - Espace commerciaux au RDC et espace destiné à la circulation hors chaussée (dallage clair)

II-1.5 Faubourgs :

Le secteur :

Les faubourgs se constituent autour des portes puis se développent le long des voies d'accès à la ville, d'abord au Sud, puis à l'Est. Le premier faubourg, appelé faubourg Saunière, existait avant la destruction des remparts et s'articulait autour de l'ancienne route de Lyon, actuelle avenue Victor Hugo. Le faubourg St Jacques à l'Est se développe peu après, même si l'on dispose là aussi de traces d'implantations antérieures à la destruction des remparts. L'urbanisation de la première terrasse de Valence est amorcée et s'établit en éventail le long des axes de circulation, routes de Romans, Chabeuil et Crest. La trame urbaine s'étend ainsi selon un réseau radial à partir de la ville médiévale.
Les limites physiques formées par les talus à l'est et à l'ouest contiennent l'expansion urbaine. A la fin du XIXe, les faubourgs se densifient peu à peu. Certains équipements sont créés : la gare ferroviaire, mise en service en 1865, la maison d'arrêt construite entre 1860 et 1862,puis plus tardivement les écoles IIIe République.



Situation du quartier dans la ville - photographie aérienne de 2013

L'entité «faubourgs» constitue un secteur qui, par sa typologie, son organisation et sa proximité avec le centre-ville, appartient au centre de la ville. Le développement urbain s'est fait dans un premier temps le long des radiales, puis s'est poursuivi entre ces radiales. Ce tissu plus récent fait partie intégrante des faubourgs, à travers les liens spécifiques qu'entretiennent ces deux tissus. De façon générale, ce tissu respecte en partie lescaractéristiques principales du tissu initial, à savoir :

- Un système viaire assez hiérarchisé
- Des parcelles de taille variable mais le plus sou-vent petites et perpendiculaires à la voirie, qui respectent une orientation nord-sud (les contraintes géographiques et le relief ajoutent une spécificité aux parcelles, une forme laniérée).
- Une trame bâtie dense,
- Une implantation du bâti à l'alignement de l'espace public, permettant de mettre en avant les axes structurants du secteur
- Des équipements d'envergure
- Une architecture remarquable bien que de moins en moins visible
- Peu d'espaces publics.









Le secteur des faubourgs comprend des tissus différents : espaces des anciens faubourgs, espaces linéaires le long de l'avenue Victor Hugo, espaces linéaires le

Le système viaire :

Éléments structurants :

La voie ferrée de direction Nord-Sud, élément fort pour la ville de Valence, a permis son développement, mais a créé une coupure nette dans le territoire. Les artères radiales ont accompagné l'organisation de l'extension dela ville et permis la communication de Valence avec les autres territoires. Cet héritage du passé est déjà visiblesur le cadastre napoléonien de 1809 à l'Est et au Sud ducentre ancien. Ce sont :

- L'avenue Victor Hugo vers Marseille, au Sud
- Les rues Faventines et du Pont du Gat vers Crest (au Sud-Est)
- L'avenue de Chabeuil vers Chabeuil (à l'Est)
- La route de Romans et de Montelier (au Nord-Est)



Repérage des artères radiales sur le plan d'assemblage du cadastre Napoléonien de 1809

Un réseau en couronne complète le système radial et assure la desserte locale (inter-quartier et quartiers) mais ce réseau est peu hiérarchisé et peu structuré et se révèle aujourd'hui insuffisant. Cet urbanisme volontaire et cohérent avec la géographie (« naturelle » et « humaine ») du site a engendré la création de deux tissus
:

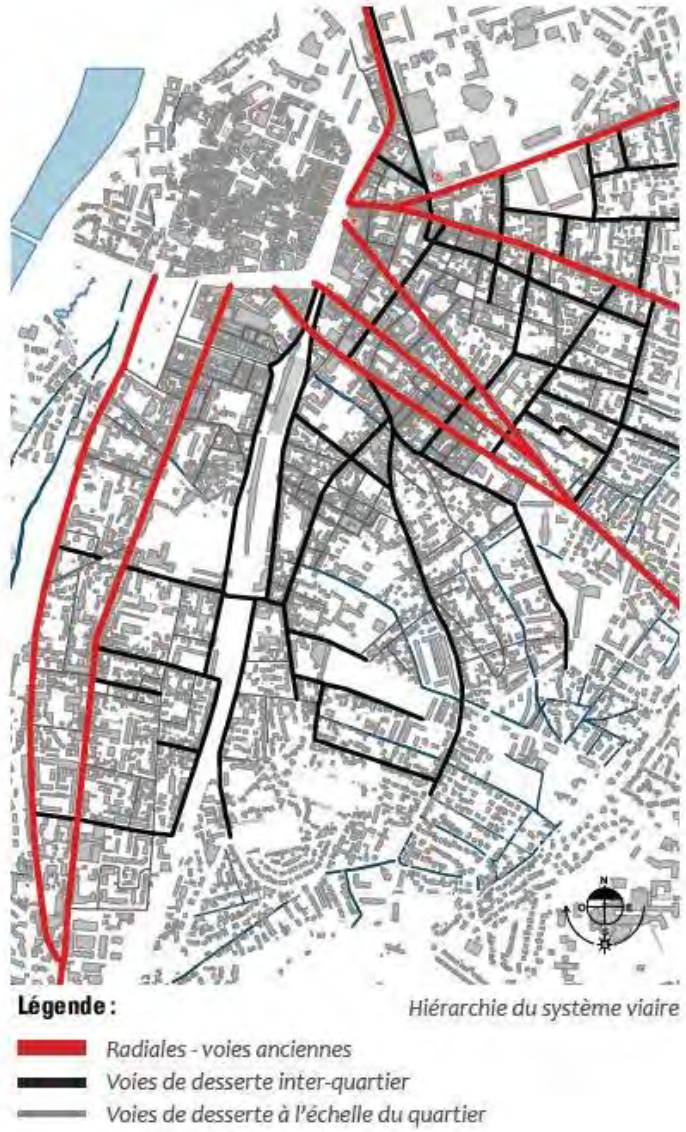
- Le premier, constitué par les espaces urbains linéaires (entre l'avenue Victor Hugo, l'avenue Maurice Faure et la voie ferrée) : on retrouve des voies transversales perpendiculaires aux axes principaux et qui relient ces axes et les différents quartiers.
- Le second, entre les artères du côté Est, qui comprend des espaces interstitiels, caractérisés par un maillage en forme de damier relativement autonome comme entre l'avenue Chabeuil et la rue Faventines

Cela génère une certaine étanchéité entre les quartiers

Dimensions :

Artères radiales : remarquables par leur longueur et leur largeur

- Avenue de Romans environ 15 mètres de large et avenue Victor Hugo environ 17 mètres ; beaucoup plus importantes que les autres voies, de 9 à 10 mètre de large en moyenne



Hiérarchie du système viaire

environs 10 à 12 mètres, mais longueur importante (héritage des anciens chemins de grands parcours) qui les différencie

Hauteur moyenne du front bâti R+2 ou plus.

Voies de desserte locale et inter-quartier : distinguable par leur largeur, leur longueur et leur fréquentation. Voies peu hiérarchisées, leur largeur varie de 7 à 9 mètres. Hauteurs moyennes du front bâti R+1 pour les voies inter-quartiers et R+1 + combles pour les voies à l'échelle du quartier.

Fonctions :

Les artères avaient à l'origine une fonction de transit, aujourd'hui elles constituent les éléments structurants du réseau de desserte des territoires traversés. Pratique exclusivement automobile. Absence d'espace pour les déplacements en mode doux, à l'exception de l'avenue Victor Hugo requalifiée (trottoir, piste cyclable sur les deux côtés). Stationnement le long de la plupart des voies. Ambiance minérale, les matériaux de la chaussée et du trottoir sont le béton asphalté et le béton, ponctuellement relevé par un traitement végétal.



Radiales : route de Romans



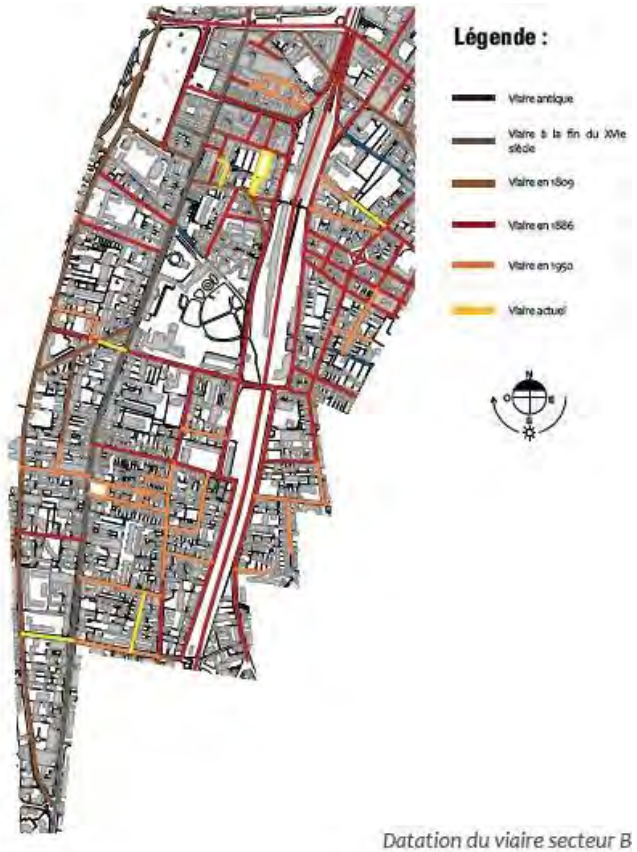
Voie de desserte inter-quartier : rue de l'Isle



Voie de desserte à l'échelle du quartier : rue Olivier de Serres



Datation du viaire secteur A



Datation du viaire secteur B

Ilots :

Typologie :

3 éléments principaux créent les formes diverses des îlots : les artères radiales, la trame viaire en résille ont formé des îlots en forme de rectangle, de trapèze, de polygone et leurs articulations avec les tracés ruraux préexistants (chemin, canal) ont formé des îlots de forme non habituelle.

Dimensions :

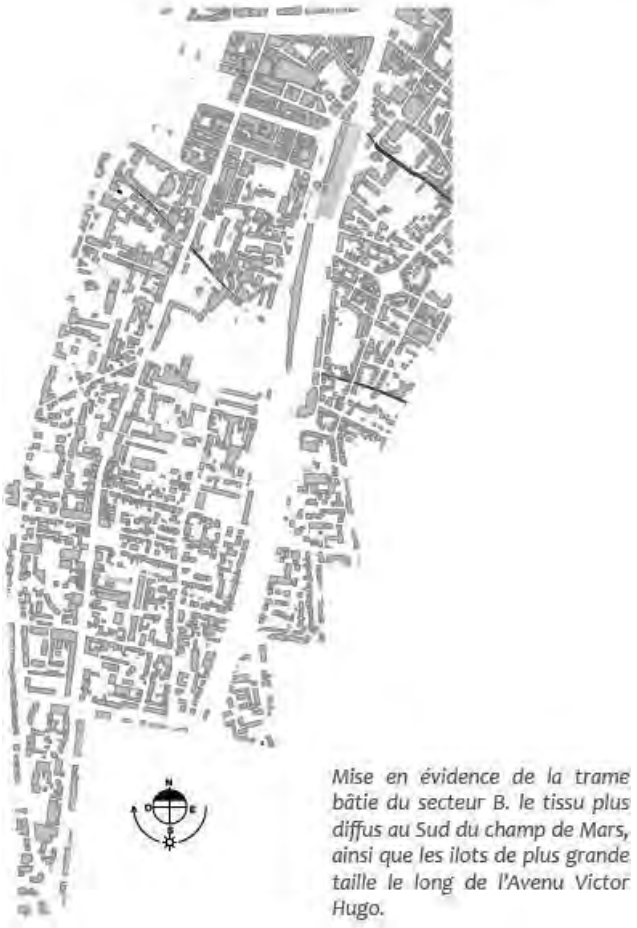
Îlots de taille variables (à l'exemple des grands îlots situés à l'emplacement des anciens faubourgs, Saunière et St Jacques, où sont aujourd'hui les équipements) îlots : autour des 50 mètres de côté jusqu'à 250 mètres et même plus.

Agencement :

Les plus grands îlots se trouvent le long de l'avenue Victor Hugo, de la rue Faventines et entre les avenues de Romans et Chabeuil. Les îlots de taille moyenne autour du centre ancien et à la marge Sud-Est du secteur. Les plus petits ilots sont situés dans les tissus urbains aménagés notamment autour des places et des ronds-points où la forme urbaine marque une centralité. Du centre ancien à la périphérie, l'organisation spatiale des îlots change progressivement. Sont présents des ilots fermés et des ilots ouverts, des ilots denses (emprise bâtie importante) comme des îlots moins denses.



Mise en évidence de la trame bâtie du secteur A. On remarque l'évolution progressive de la densité des ilôts en fonction de l'éloignement de la vieille ville.



Mise en évidence de la trame bâtie du secteur B. le tissu plus diffus au Sud du champ de Mars, ainsi que les ilots de plus grande taille le long de l'Avenu Victor Hugo.

Parcellaire :

Constitution :

Permanence de certains tracés. Quelques restructurations par rassemblement ou divisions parcellaires, quelques exemples de lotissements.

Typologie :

Forme similaire, dans l'ensemble rectangulaire, profonde et étroite (parcelles en lanières serrées = témoignage de la permanence du cadastre agricole originel).

Exception : parcelles supportant des équipements ou situées à proximité des intersections de voies.

A l'image de la structure variée de la trame viaire et les formes variables des îlots, les parcelles présentent une grande diversité de formes et de tailles. Direction Nord-Est/ Sud-Ouest, influencée par la trame des canaux et le relief ; seules les parcelles situées sur le côté Ouest de l'avenue Victor Hugo suivent la direction Est-Ouest.

Dimensions :

Rythme parcellaire plutôt soutenu dans la première couronne et aux abords des voies importantes. Les plus petites mesurent 6 mètres de largeur sur 16 mètres de longueur. Les plus grandes peuvent mesurer une centaine de mètres de côté.

Agencement :

Parcelles organisées perpendiculairement à la voirie. Les moyennes et les petites parcelles sont situées le long des artères radiales.

III.5.5 Implantation du bâti et espaces libres privatifs :



Mise en évidence de la trame parcellaire du secteur A. On note la persistance d'un parcellaire lanière dense perpendiculaire aux radiales le long des axes historiques, et d'un parcellaire plus lache, non hiérurchisé, entre ces axes.



Mise en évidence de la trame parcellaire du secteur B. On remarque le parcellaire serré à proximité de la gare et du champ de Mars et plus lâche au Sud. Les parcelles sont perpendiulaires aux radiales le long de ces axes anciens et sont moins hiérarchisés dans le tissu interstitiel et à proximité de la voie ferrée.

Histoire :

Les faubourgs se sont bâtis depuis le XIXe jusqu'à nos jours, ils concentrant ainsi une grande diversité de formes bâties et d'implantation

Typologie :

Différents type de bâti : immeubles de rapport, maisons de ville, pavillons, logement collectifs récents, équipements, édifices religieux, bureaux. Gabarits assez homogènes, R+2 à R+4

Localisation des différents types de bâti et caractéristiques :

A proximité du centre ancien : mixité des fonctions et du bâti, concentration d'immeubles de type Haussmanniens, de bureaux et de commerces. Le côté Est du côtéboulevard présente une façade hétérogène, tandis que la façade du côté Sud côté boulevard est homogène. Au-delà de la première couronne et des axes principaux, bâti à dominante résidentielle = urbanisation plus récente et moins dense. Certaines institutions ou équipements interrompent la trame par une implantation et une volumétrie différenciées

Implantation du bâti et espaces libres privatifs :

La densité de bâti tend à décroitre au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville et des artères radiales. Cela donne deux trames : une partie de faubourgs relativement denses et une autre formée d'un tissu plus distendu.

Dans les ilots côté centre ancien, les alignements du bâti à la voie créent des ilots fermés. A l'intérieur, le bâti occupe la plupart de l'espace. Il ne reste que quelques cours très petites et enclavées à l'intérieur.

Au-delà de la première couronne, cœur d'ilots libres et végétalisés, ou utilisés pour du stationnement. La limite public privé est marquée par des clôtures ou des bâtiments à l'alignement de la voie.



Rue Mésangère



Rue Martin Vinay



Place Aristide Briand



Exemple de différentes implantations du bâti dans les faubourgs. On remarquera la grande diversité d'implantations et de gabarits, ainsi que le traitement des limites parcellaires lorsque le bâti est en retrait.

Espace public :

Hiérarchisation des espaces :

Les quelques espaces publics présents dans les faubourgs sont pour la plupart des places ouvertes qui permettent de structurer la trame viaire (rond-point, parkings) ; il s'agit de placette induites par un élargissement de rues (places au croisement des rues Thiers, Louis Verdet, de l'Armée Belge, Mirabeau et de Coulmiers…) ou par une démolition d'ilots (parc public La- martine et square Albert). On peut également faire une distinction entre les places et placettes précédemmentcitées et les places esplanades, crées en accompagne- ment d'équipements public.

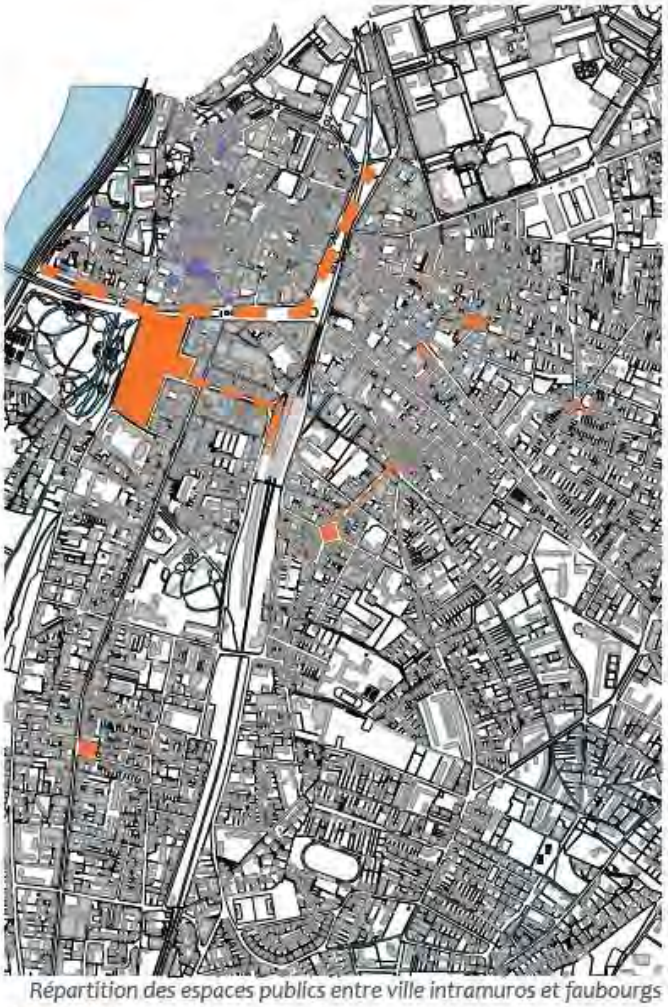
Usages et fonctions :

Les faubourgs constituent un lieu de passage et de circulation avez un usage dominant de l'automobile : dé- placement et stationnement dans la partie Est (ancien faubourg St Jacques). Le système viaire est destiné à une circulation automobile et non piétonne. Les espaces piétonnisés sont concentrés du côté du centre historique. La relation entre les espaces publics et privés se fait par des espaces très réduits : les trottoirs, la plupart du temps très étroits.

Mise en scène :

Au niveau des places, la séparation entre espace public/privé, entre le bâti et la rue est affirmés par des clôtures bien souvent et par des bâtiments légèrement en retrait par rapport à la voie. Ces espaces s'accompagnent parfois d'un traitement végétal (plantation d'arbres aux abords de la voie), d'un traitement du sol (dallage) et d'un effort en termes d'installation de mo- bilier urbain type bancs, poubelles. Le cours Voltaire parexemple est planté dans toute sa longueur d'arbres de type platane pour conduire le regard vers la place dela Paix qui se trouve au bout du cours et qui elle aus- si a fait l'objet d'un aménagement au moins dans son pourtour puisque le centre de la place est occupé par du stationnement.

L'ajout d'éclairages au sol pourrait créer une ambiance particulière la nuit, et un travail sur la cohérence des espaces permettrait de créer des points de repères dans ce tissu qui manque de structuration.



Répartition des espaces publics entre ville intramuros et faubourgs



Kiosque Peynet sur l'espalanade du champ de Mars

Les parcs publics, pour des raisons de questions relatives à la sécurité, sont délimités par un petit portail, une clôture et indiqués par des panneaux à l'entrée : lisibilité des espaces, homogénéité de traitement.

Un espace public remarquable : l'esplanade du champ de Mars, mise en scène depuis l'avenue de la gare, l'esplanade offre une vue panoramique vers la colline et le château de Crussol. Le champ de Mars constitue un point de repère dans la ville, par son envergure et son histoire. Sa totale ouverture à la lumière et au vent font d'elle un lieu calme et agréable, dans lequel habitants et passants viennent profiter des nombreux bancs mis à leur disposition.

Spatialité :

Les places aèrent le tissu et bénéficient d'une ouverture au vent et à la lumière

Structures minérales et végétales :

Quelques alignements d'arbres en bordure de voies marquent la perspective, exemples : cours Voltaire, avenue de Romans, avenue de la Marne, avenue de l'école Normale. Espace public très minéral côté Est du chemin de fer et centre historique (faubourg Saint-Jacques et alentours). Absence d'ordonnance végétale sur ce côté.

Les arbres du Champ de Mars sont encore jeunes, ils restitueront le couvert végétal de la composition originelle.

Les jardins intérieurs présents au sein des îlots donnent une certaine densité végétale et participent à la valorisation du quartier. Les canaux, héritage du passé éléments structurants de l'entité.



Esplanade du champ de Mars



Place de la paix



Rue Denis Papin - esplanade de la gare



Avenue Victor Hugo - esplanade devant l'église Ste Catherine

II-1.6 Analyse des entités spécifiques :

Faubourgs Saunière et faubourg St-Jacques :

Système viaire :

+ Histoire :

Apparition de la trame fin XVIIIe - début du XIXe. Deux axes historiques, les avenues Victor Hugo et la route de Romans. La séquence de l'avenue Victor Hugo située dans cet espace est aujourd'hui piétonnisé

+ Géométrie :

Trame orthogonale au Sud du centre ancien, trame diagonale à l'Est et au Sud-Est. Système hiérarchisé : les artères radiales desservent les rues propres aux quartiers

+ Dimensions et matériaux :

Axes historiques structurants, largeur importante : 9.5 à 12 mètres de large. Voies de desserte locale et de desserte inter-quartier : 4 à 7.5 mètre de large. Revêtement de sol en béton (chaussée en béton asphalté) ; trottoirs de taille moyenne à réduite

+ Fonction et pratiques :

Déplacement piéton favorisé, notamment la partie Sud (faubourg Saunière).

Ilots :

+ Typologie :

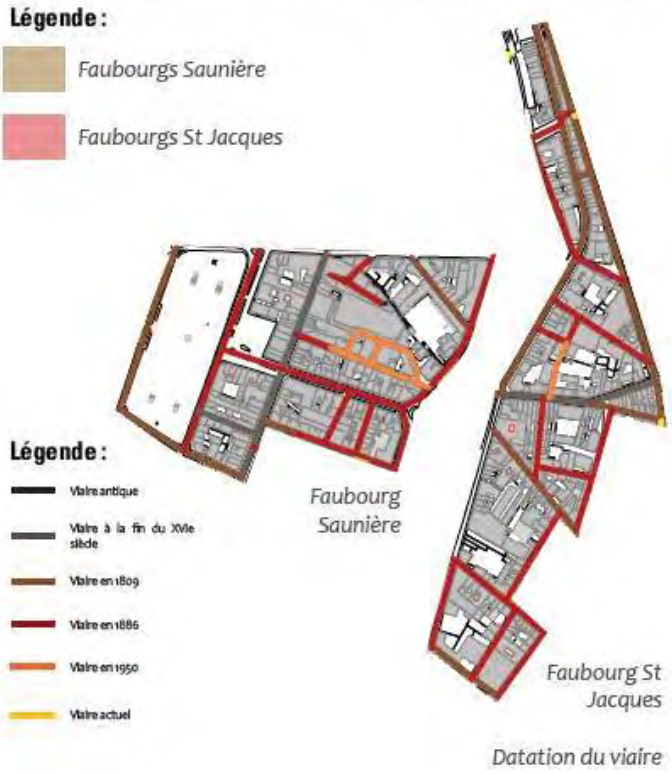
Grands ilots présents sous plusieurs formes
Au Sud, ilots plus réguliers et rectangulaires
A l'Est et Sud-Est du centre, ilots délimités par la trame diagonale des voies
Forme polygonale, non régulière

+ Dimensions :

Ilots de taille moyenne 70x125 mètre (dimension équivalente à l'ilot le plus grand du centre ancien), ilots de grande taille 100x160 mètres.



Repérage des anciens faubourgs - photographie aérienne de 2013



Datation du viaire

Parcellaire :

+ Typologie :

Taille des parcelles variées mais globalement petite et de forme rectangulaire. Quelques grandes parcelles de forme adaptée à la limite des ilots et occupées par des grands bâtiments

+ Dimensions :

Parcelle la plus réduite : 4x12 mètres
Parcelles la plus grande : 45x100 mètres

+ Agencement :

Direction principalement Nord-Sud, perpendiculaireaux voies. Répartition irrégulière des types de parcelles,sauf sur les axes principaux

Implantation du bâti et espace libres privatifs :

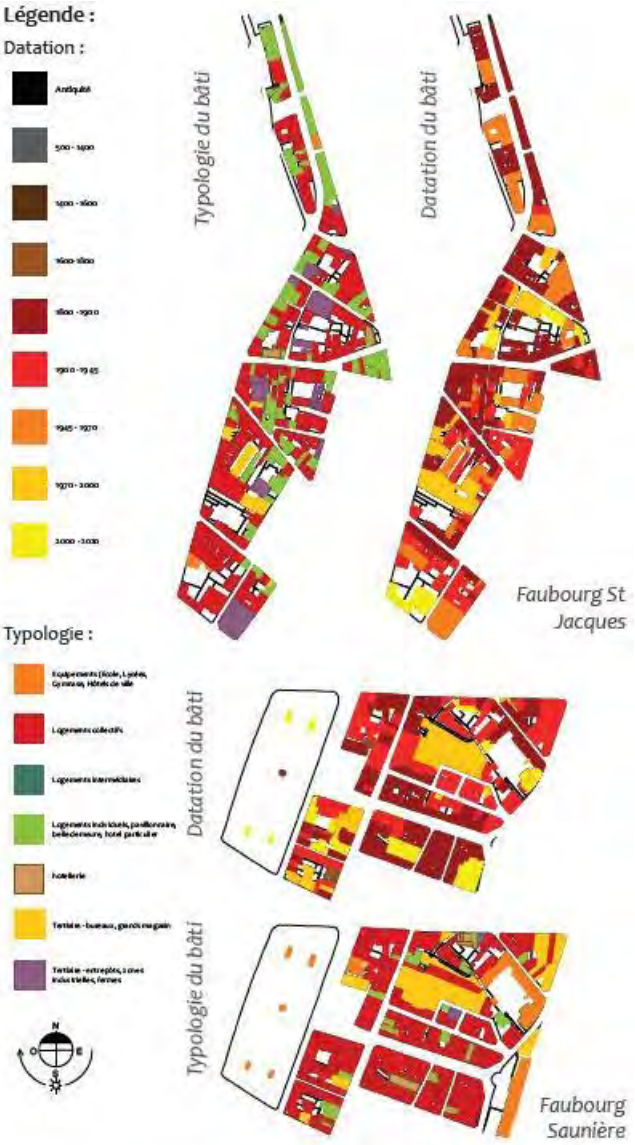
+ Histoire :

Extension de bâtiments en intérieurs d'ilots

+ Typologie :

Présence de bureaux et de bâtiments d'habitation. Forte densité du bâti. Bâti planaire : bâtiments accolés par tous leurs côtés conférant un effet de masse. Cette masse interrompue par des rues et ponctuées de cours intérieures. Façade sur rue 10 à 15 mètre : rythme parcellaire assez lent, accentué par l'homogénéité des façades (forte proportion d'immeubles haussmanniens). Rupture dans les gabarits à l'interface du faubourg Saint-Jacques et du centre ancien. Le bâti sur rue s'élève en R+3, R+4. Bâti ayant la même direction que les parcelles, toujours à l'alignement de l'espace public. Cours intérieures rarement végétalisées

Équipement d'envergure : la gare





Viaire ancien ayant conservé ses caractéristiques dans le faubourg St Jacques - rue Faventines

Les quartiers de la fin XVIIIe – XIXe : Espaces linéaires de l'avenue Victor Hugo :

Système viaire :

+ Typologie :

Les deux voies encadrant le tissu (avenue Maurice Faure et Victor Hugo) sont de taille importante (longueur et largeur). Voies plus larges au Sud du secteur. Voies internes recoupant le tissu de taille moyenne (longueur). Système hiérarchisé.

+ Fonction et pratiques :

Présences de voies à sens unique, signalétique très présente, et présence de voies à double sens au niveau du premier tiers du tissu (rue de l'Espérance). Présence de trottoirs, peu larges, stationnement automobile en bordure de voies. Le viaire apparait ainsi comme majoritairement destinée à la circulation automobile. La rue de l'Espérance se prolonge avec la rue Ste Cécile et entretien la liaison avec l'autre côté de la voie ferrée. Elle fait donc partie des voies structurantes du tissu

Ilots :

+ Typologie :

Ilots assez grands, de formes géométriques variées. Ilots peu denses, présences d'espace libres mais discontinues, notamment au Sud.

Ilots occupés par du bâti relativement important et assez varié (équipements, petits immeubles, maisons individuelles).

+ Dimensions :

Plus de 120 mètre de côté

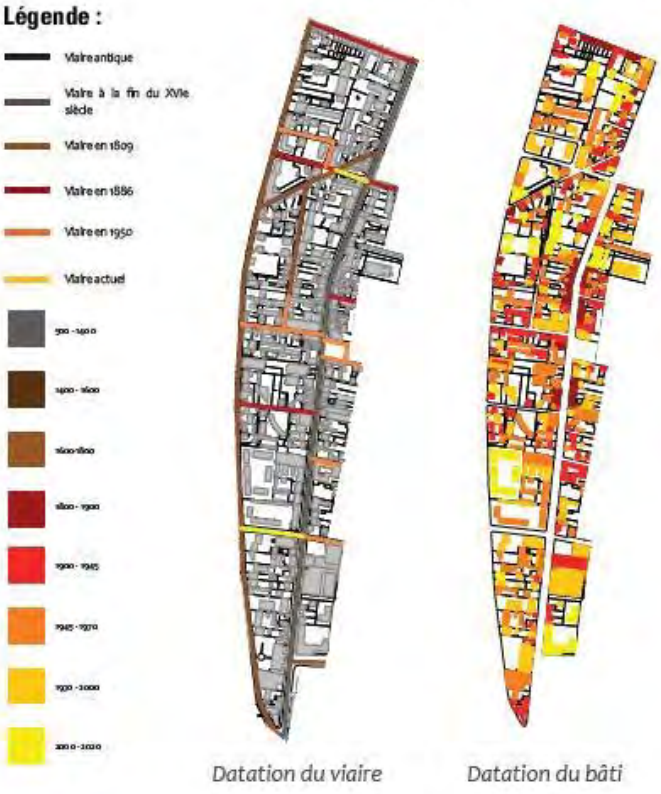
Parcellaire :

+ Typologie :

Parcelles de taille moyenne, relativement allongées



Repérage des espaces linéaires le long de l'avenue Victor Hugo - photographie aérienne de 2013



+ Dimensions :

Variables, leur largeur varie de 5 à 35 mètres

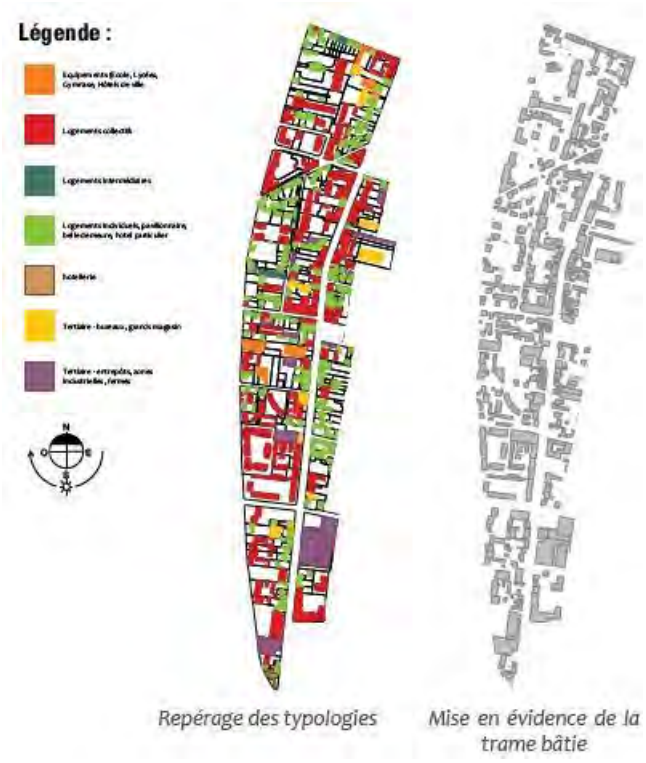
+ Agencement :

Direction Ouest-Est (perpendiculaire aux axes qui sont de direction Nord-Sud)

Implantation du bâti et espaces libres privatifs :

Une densité et un alignement importants sur l'avenue Victor Hugo, avec une grande variété de gabarits :

- Immeubles s'élevant en R+2/R+3 et parfois plus (logements collectifs)
- Maisons de ville
- Présence de quelques pavillons
- Présence d'espaces libres privatifs, occupés par du stationnement ou de la végétation
- Le rapport à l'espace public se fait par des trottoirs, plus ou moins étroits.



Repérage des typologies — *Mise en évidence de la trame bâtie*









Illustration de la diversité des gabarits et époques de construction du bâti le long des avenues Victor Hugo et Maurice Faure

Les quartiers de la fin XVIIIe XIXe : tissu diffus autour de la voie ferrée :

Système viaire :

Tissu délimité par des tracés anciens (avenue Victor Hugo, ancienne voie romaine, et chemin de fer datant de 1854)

+ Typologie

Système de taille petite à moyenne, avec des voies internes courtes et d'autres plus longues, mais double sens autorisé

+ Fonctions et pratiques

Présence de trottoirs peu larges, stationnement automobile en bordure de voie, peu de hiérarchie dans les circulations. Présence des canaux, identité paysagère du territoire, conférant à ces espaces une image bucolique.

Ilots :

+ Typologie

Ilots de tailles variables mais dans l'ensemble assez petits, surtout sur le côté Est. Ilots moyennement denses et rendus perméables par la présence d'espaces libres occupés par des maisons individuelles et des jardins

+ Dimensions

Ilot le plus grand : 200x240 mètres
Ilots les plus petits : 40x50 mètres.

Parcellaire:

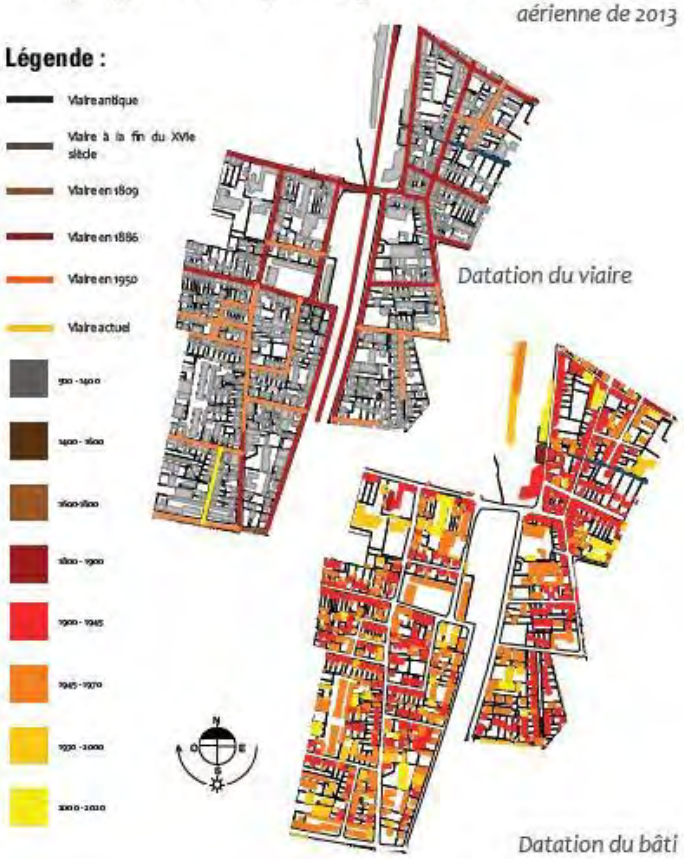
+ Typologie

Ilots de tailles variables mais dans l'ensemble assez petits, surtout sur le côté Est. Ilots moyennement denses et rendus perméables par la présence d'espaces libres. Occupes par des maisons individuelles et des jardins.

+ Dimensions :



Repérage des tissus diffus le long de la voie ferrée - photographie aérienne de 2013



Ilot le plus grand 200x240 mètres
Ilots les plus petits : 40x50 mètres

+ Agencement

Direction du système perpendiculaire avec la trame viaire orthogonale, notamment partie Ouest du chemin de fer.

Implantation du bâti et espaces libres privatifs :

Faible densitée du bâti. Bâti de type maison individuelle, pavillon s'élevant en R+1, R+2 (parfois R+3) avec jardins en fond de parcelles, alignés sur la rue ou avec un mince recul. Arbres de hautes tiges, arbustes fleuris, visibles depuis la rue. Impression de continuité, cheminement piéton agréable. On note que l'architecture est globalement plus qualitative à l'Ouest des voies ferrées qu'à l'Est.

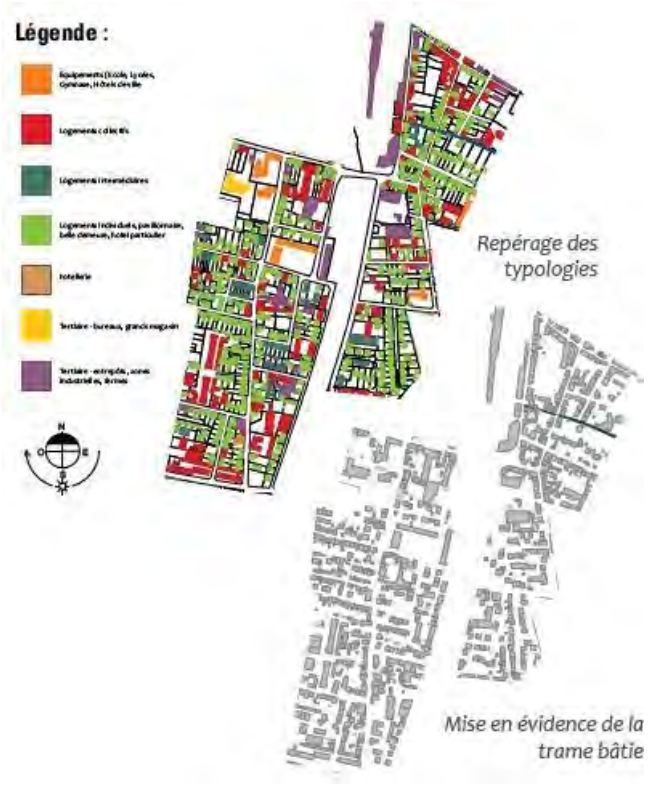










Illustration des caractéristiques principales de ce tissu : les gabarits de faible importance et la présence de végétation d'origine privée mais visible depuis l'espace public.

Les quartiers de la fin XVIIIe – XIXe : Espaces linéaires le long des autres radiales :

Système viaire :

+ Typologie

Les voies qui encadrent le tissu sont de taille moyenne à importante (longueur), recoupées par des voies internes de petite taille. Système en damier

+ Fonctions et pratiques

Voies peu larges (sens unique)
Signalétique importante
Système viaire hiérarchisé
Trottoirs étroits, stationnement automobile très présent en bordure de voies -> place du piéton réduite, bien que le système soit à son échelle.

Ilots :

+ Typologie

Ilots de taille réduite
Ilots peu denses, assez perméables (petites voies pénétrantes)
Occupés par différents types de bâti, disposés différemment selon les ilots -> cœur d'ilots dans l'ensemble libres

+ Dimensions

Les îlots sont de tailles moyennes et grandes (ilot de la maison d'arrêt = environ 80x130m)

Parcellaire:

+ Typologie

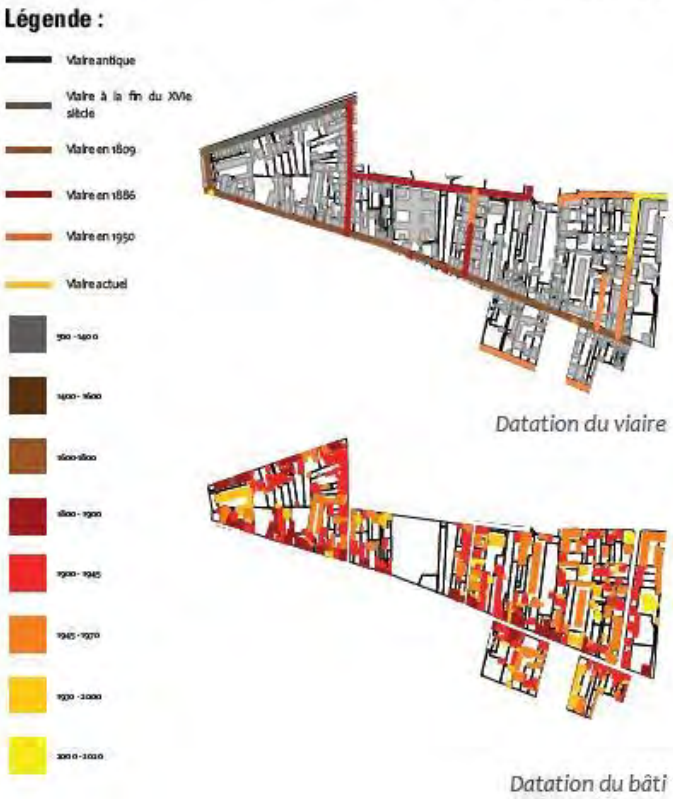
Parcelles particulièrement allongées et étroites qui parfois donnent sur deux rues opposées

+ Dimensions

Rapport largeur/longueur particulier. Exemple : 8m de large et 50m de long



Repérage des espaces linéaires le long d'autre radiales - photographie aérienne de 2013



Datation du viaire

Datation du bâti

+ Agencement

Direction Nord-Sud

Implantation du bâti et espaces libres privatifs:

Bâti à l'image des parcelles : forme allongée, relativement grand (logements collectifs et petits immeubles accolés)

Bâtiments en R+2 en moyenne, implantés à l'alignement des axes historiques (avenues de Chabeuil et de Romans)

Présence de constructions en recul par rapport à l'espace public -> limite espace public /espaces privés mal définie, peu visible

Quelques cœurs d'ilots occupés par du stationnement



Repérage des typologies

Mise en évidence de la trame bâtie











Illustration des caractéristiques principales de ce tissu : les constructions anciennes sont de faibles hauteur et alignées sur rue, les plus récentes peuvent être en retrait et de plus grande hauteur.

Les quarties du XIXe : tissus interstitiels



Repérage des différentes tissus interstitiels - photographie aérienne de 2013

Système viaire :

+ Typologie :

Système en damier avec des tailles de voies variables (voies transversales courtes)

+ Fonctions et Pratiques

Circulation toujours à sens unique
Présence de signalétique
Trottoirs réduits, et stationnement en bordure de voie sur un côté en général
Système très hiérarchisé
Les espaces publics présents structurent le secteur au niveau du viaire

Ilots :

+ Typologie :

Ilots de taille petite à moyenne, plutôt denses
Limites espaces publics / privés : murets et végétation ou trottoirs, mais certaines limites restent difficilement visibles

+ Dimensions :

Dimensions relativement homogènes : 50 mètres de chaque côté.

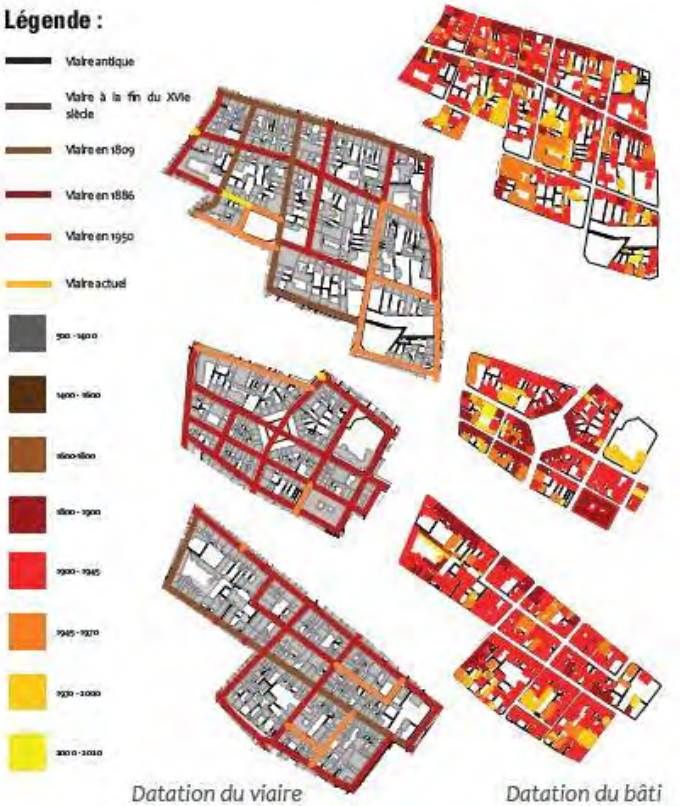
Parcellaire :

+ Typologie :

Parcelles très petites (surtout aux abords des voies)de forme rectangulaire. Elles donnent un rythme as- sez soutenu aux façades, même si ce dernier n'est pas forcément perceptible depuis l'espace public, le traitement des façades étant en général relativement unitaire.

+ Dimensions :

Largeurs variées, de 5 à 12 mètres environ



Datation du viaire *Datation du bâti*

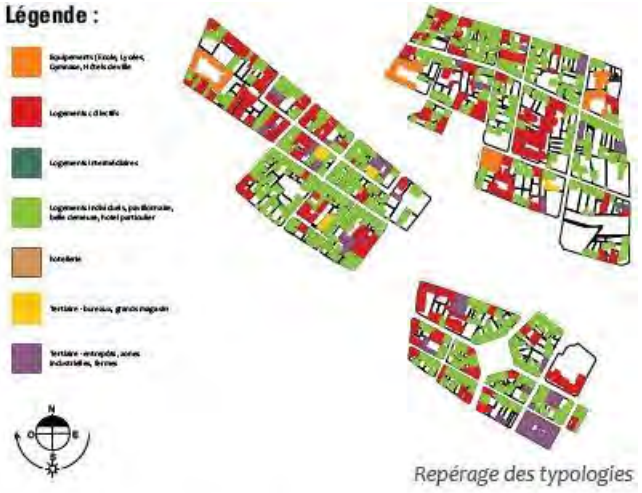
+ Agencement :

Direction principalement Nord-Sud

Implantation du bâti :

Densité du bâti moyenne, voire un peu forte. Type du bâti principal : maison de ville/ de faubourg, pavillons et petits immeubles. Front bâti R+2.

Cœurs d'ilots rarement végétalisés, souvent occupés par du bâti ou par du stationnement. Ponctuellement, mixité des fonctions sur les voies encadrant le tissu (habitat, commerces).



Repérage des typologies



Mise en évidence de la trame bâtie





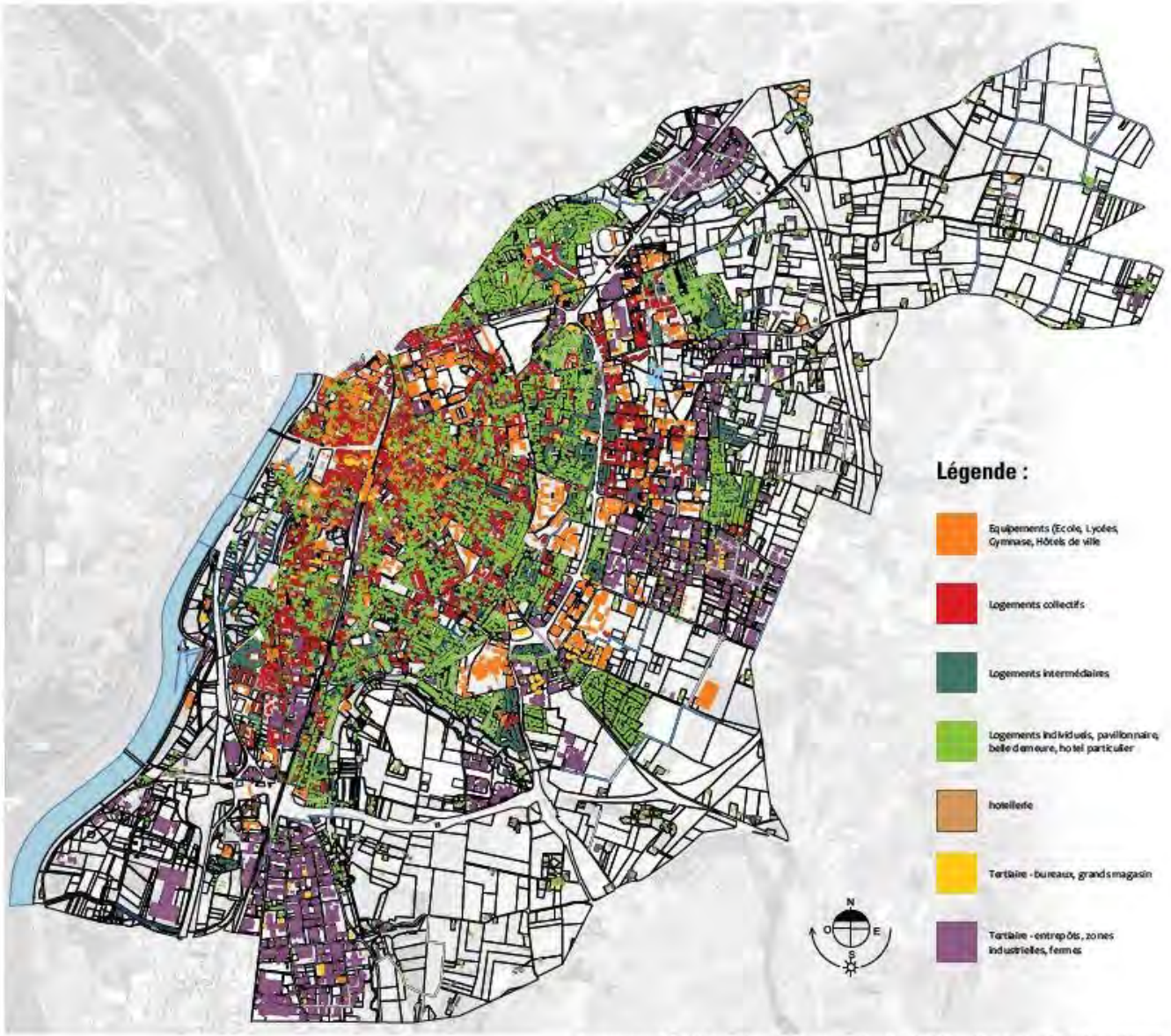


Illustration du tissu situé entre la rue des Alpes et la rue Favantines.

II.2 Analyse typologique

II-2.1 Classifications des types architecturaux

La présente partie s'intéresse aux types architecturaux présents à Valence et à leur répartition sur le territoire Valentinois. La carte ci-dessous identifie et repère les grandes familles de types (Equipements, logements collectifs, logements intermédiaires, logements individuels, hotellerie, et les types liés aux activités tertiaires) à Valence. Ces familles typologiques seront détaillées le long des pages suivantes. Dans une classification exhaustive illustrée des types d'abord, par des fiches décrivant les catégories intrasèques de chaque type ensuite, pour la partie liée à l'habitat. En effet, les édifices religieux et institutions civiles constituent généralement des éléments singuliers, que ce soit dans leur situation urbaine ou leur expression architecturale. Les activités tertiaires sont quand à elles peu représentées dans le centre-ville de Valence (comprendre vieille ville et faubourgs) et ne nous semblent donc pas justifier une description détaillée.



Cartographie de repérage des typologies à l'échelle de la ville de Valence.

Classification des types architecturaux liés à l'habitat :

INDIVIDUEL

- *Belle Demeure / Villa / Chateau*






- *Ferme*






- *Hotel Particulier*


21 Cote des Chapeliers




38 Grande Rue

- *Maison de ville - Faubourg*


124 Rue Faventines


201 Avenue de Romans


4 Avenue Félix Faure



- *Pavillonnaire*






INTERMEDIAIRE


32 Cours Bourvil


8 Rue Thiers




37 Rue de la Forêt







CITE OUVRIERE / JARDIN


1 Rue Léon Bourgeois


9 Rue Jules Guesde


4 Rue Louis Loucheur


9 Rue Léon Bourgeois


7 Rue Emile Zola

COLLECTIF

- *Barre*






- *Immeuble de rapport*






- *Plot*






Classification des types liés aux équipements :

- Culturel


4 Rue Saint-Didier


53 Route de Romans


Place de la liberté

- Enseignement


114 Avenue Victor Hugo


91 Rue Montplaisir


Rue Notre Dame de Soyons


6 rue de l'armée Belge

- Institutionnel


1 Place de la Liberté


2 Place du Palais


Place Louis le Cardonnel


3 Place du Palais

- Ferroviaire


38 rue Denis Papin





- Medical-Hospitalier


15 rue Jacques Delpeuch


61 rue de Chantecouriol


179 Boulevard Maréchal juin

- *Militaire*





- *Parking-Silo*



- *Religieux*






- *Sportif*




Classification des types liés aux activités tertiaires et industrielles :

- *Activités industrielles et artisanales*





- *Bureaux*




- *Grands magasins*





- *Hotels*





- *Station service*

IV.2.1 - HABITAT INDIVIDUEL : Belle demeure / Chateau / Villa

Inscription urbaine :


Photographie aérienne


Cadastre

Cette typologie occupe ponctuellement l'ensemble du secteur des faubourgs. Elle s'est essentiellement développée entre la fin du XIXe et au début du XXe siècle à une période de forte expansion urbaine. De part leur construction à cheval sur plusieurs périodes, (du style beaux-arts de la fin du XIXe à l'art Déco d'avant guerre en passant par l'art nouveau) ces belles demeures illustrent l'éclectisme architectural de l'époque. Elles se démarquent par leur occupation de la parcelle ainsi que par la diversité et la richesse de leur mise en oeuvre.

Caractéristiques architecturales :

Datation	Période de construction entre 1885 et 1920 pour l'essentiel.
Structures et matériaux de construction	Murs en maçonneries en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois (et progressivement introduction du métal), pierre de taille utilisée en façade ou seulement pour les baies et décors, pierre froide parfois utilisée en seuil et en soubassement. Pour les édifices plus récent, emploi progressif du béton, pouvant être ouvragé (bas-reliefs, modénatures, etc...)
Couverture	Toitures complexes (croupes et pavillons) en tuiles mécaniques et/ou en ardoise, quelques toiture mansardées (avec ou sans lucarnes en rives), rives en débord sur rue : chevrons débordant et avant-toit ou corniches moulurées
Façades et composition	La volumétrie des villas est complexe, symétrique ou composée de corps de bâtiment distincts. La composition des façades reprend un rythme de travées, selon les axes de composition des volumes. Les matériaux de façade sont tout aussi variés : pierre apparente, enduits, briques. La richesse des décors varie selon la qualité de l'immeuble (encadrement, cordons, corniches, consoles, balcons, ferronneries, chaînes d'angle, décors sculptés mais aussi festons, polychromie et jeu de finition différenciée dans les enduits, décors peints, épis de faitage, etc.)
Percements	Fenêtres avec encadrements moulurés, plus hautes que larges
Menuiseries	Bois, fenêtres à petits bois tiercés avec volets intérieurs pleins ou dispositif de stores et lambrequins ajourés (bois ou métal) volets pleins ou persiennes, portes en bois à a panneaux avec imposte. Grande variété de verres encore en place, vitraux.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	Le plus souvent en milieu de parcelle, en retrait par rapport à la rue. Des variantes existent avec le bâti implanté en limite parcellaire.
Type parcellaire	Parcellaire lâche de faubourg, parfois ancien parcellaire agricole.
occupation	Privée, logement individuel
Gabarit	Le plus souvent R+2, parfois R+1
Rapport à l'espace public	Le plus souvent les grandes demeures se tiennent à distance de l'espace public. Le contact visuel est interrompu par un mur de clôture, parfois un muret surmontée d'une grille, et une haie.
Qualité urbaine	L'architecture est soignée, la construction imposante et la végétation du jardin généralement dense ce qui crée une certaine harmonie entre le bâti et l'espace non construit.









HABITAT INDIVIDUEL : Ferme

Inscription urbaine :



Photographie aérienne



Cadastre

Cette typologie occupait ponctuellement l'ensemble des faubourgs avant l'urbanisation de ceux-ci ne la rattrape. Aujourd'hui on retrouve surtout cette typologie sur le plateau de Lautagnes ou dans les quartiers de Chamberlière et du Plan.

Caractéristiques architecturales :

Datation	Période de construction entre le XVIIIe et la première moitié du XXe siècle pour l'essentiel.
Structures et matériaux de construction	Maçonneries de galets (et débris de terre cuite) hourdées à la chaux, quelques chainages en pierre de taille, planchers bois pour les fermes anciennes. En parpaings enduit ciment avec plancher hourdis béton pour les plus récentes. Quelques structures métalliques de granges.
Couverture	Toitures simples le plus souvent à deux pans - un pan lorsqu'il s'agit d'appentis ou d'extensions - en tuiles canal pour les fermes anciennet et en tuiles mécaniques ou en plaques ondulées (probablement amiantées) pour les plus récentes. Rives en génoises ou chevrons débordants.
Façades et composition	Le corp de ferme est plus long que haut, la volumétrie générale est simple, mais elle peut se complexifier au fil du temps par l'ajout de corps de fermes supplémentaires. A noter que les adjonctions sont intrinsèquements simples elles aussi mais que c'est l'ensemble qui en devient complexe. Façades unies et simple (voire austères) destinées à être enduites même si bon nombre ne le sont plus actuellement. Percements peu nombreux.
Percements	Percements divers dont la forme découle le plus souvent de l'usage : Portails pour le passage d'engins agricoles, rentrer le fourrage et/ou le bétail, portes, fenêtres réduites le plus souvent à leurs plus petites dimensions. Les proportions de ces percements sont très variées.
Menuiseries	Originellement en bois, fenêtres à petits bois tiercés pour les percements de fenêtre les plus grands, simple cadre pour les plus petits. Ajourd'hui le plus souvent remplacés par des menuiseries PVC sans subidvisions. Simples volets bois pleins à lames larges à l'origine, parfois remplacés par des volets roulant en PVC.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	En milieu de parcelle, en retrait par rapport à la voie d'accès à laquelle l'édifice est relié par une voie de desserte secondaire (souvent un chemin de terre).
Type parcellaire	Parcellaire très lâche, soit de faubourg quand la ferme a été rattrapé par l'urbanisation, soit de parcellaire agricole.
Occupation	Privée, logement individuel et exploitation
Gabarit	Le plus souvent R+1, parfois RdC
Rapport à l'espace public	En retrait de l'espace public. Le contact visuel de proximité est parfois interrompu par une haie ou un mur de clôture. Le contact visuel lointain est lui souvent possible.
Qualité urbaine	L'architecture est vernaculaire, souvent austère, témoignant des conditions de vie rudes des agriculteurs. Néanmoins ce type structure le grand paysage agricole des zones non urbanisées de Valence.









HABITAT INDIVIDUEL : Hôtel particulier

Inscription urbaine :


Photographie aérienne


Cadastre

Cette typologie occupe ponctuellement le secteur du centre ville. Un certain nombre de ces hôtel particulier a été remanié lors de l'implantation de rez-de-chaussées commerciaux au XXe siècle, en lieux et place des cours intérieures. Leur constructionest étalée dans le temps (la maison de La Pra date probablement du début du XVI, et l'hôtel de Pampelonne de la toute fin du XVIIIe),

Caractéristiques architecturales :

Datation	Période de construction entre le XVIe et le XIXe siècle.
Structures et matériaux de construction	Murs en maçonneries hourdés et enduits à la chaux, ou en pierre de taille apparente. Planchers bois, pierre de taille utilisée en façade ou seulement pour les baies et décors, pierre froide parfois utilisée en seuil et en soubassement.
Couverture	Toitures pouvant être complexes (croupes et pavillons) en tuiles canal. Un exemple d'emploi de tuiles plates vernissées.
Façades et composition	Composées en travées du rez-de-chaussée aux étages, de deux à cinq travées (jusqu'à quinze travées), pierre apparente (et/ou maçonneries enduites), motifs de joints creux ou engravés, quelques décors de briques, la richesse des décors varie selon l'époque de construction : relativement sobre à l'époque médiévale, exhubérante à la renaissance (cf maison des têtes), de nouveau plus sobre voire austère aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les décors se composent de encadrement, cordons, corniches, consoles, balcons, ferronneries, chaînes d'angle, décors sculptés.
Percements	Fenêtres avec meneaux et traversespour les plus anciennes, à encadrements moulurés en pierre plus hautes que larges pour les plus récents.
Menuiseries	Bois, fenêtres à petits bois (parfoisavec traverse en bois) avec volets intérieurs pleins ou dispositif de stores et lambrequins ajourés (bois ou métal) volets pleins ou persiennes, portes en bois à a panneaux avec imposte.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	Le corps de logis principal est soit situé au centre de la parcelle (type 1) soit alignésur rue (type 2). Un ensemble de logis secondaire vient clore la parcelle en limite parcellaire, ménageant une cour intéreure.
Type parcellaire	Parcellaire dense de centre-ville, mais plus lâche que le parcellaire en lanière serré préexistant.
occupation	Privée, logement individuel
Gabarit	Le plus souvent R+2, parfois R+3
Rapport à l'espace public	Dans le cas d'un type 1 la façade principale n'est pas ou peu visible depuis l'espace public. Dans le cas d'un type 2, la façade principale donne directement sur la rue.
Qualité urbaine	L'architecture est très soignée, la construction qui peut être imposante s'insère dans un tissu urbain souvent plus ancien : l'alignement des velums rend cette insertion douce.









IV.2.4 - HABITAT INDIVIDUEL : Maison de ville

Inscription urbaine :


Photographie aérienne


Cadastre

Cette typologie occupe ponctuellement le secteur du centre ville et est surreprésentée dans le secteur des faubourgs. Toutes les époques de construction sont représentées, même si la première moitié du XXe siècle est la période la plus représentée.

Caractéristiques architecturales :

Datation	Période de construction entre le XVIe et le XXIe siècle, période d'essor première moitié du XXe
Structures et matériaux de construction	Très diversifié, conséquence de la longévité du type. Murs maçonnés (moellon, galets du Rhône, agglos) enduit (à la chaux, au ciment) ou non, aggrémentés de motifset de modénatures ou non. Planchers en bois ou en hourdis béton ou dalle béton. Globalement, la mise en oeuvre de certaines maisons bourgeoises se rapproche de celle des belles demeures et hotel particulier, quand la mise en oeuvre des plus simples rappelle celles des fermes ou du pavillonnaire.
Couverture	Toitures simples, le plus souvent à deux pans, parfois à quatre. Ardoises, tuiles mécaniques, quelques exemples en tuile canal.
Façades et composition	Très diversifiées également. Certaines grosses maisons bourgeoises ont des façades plus richement décorées que certaines belles demeures (façades avec parement en pierre de taille, décors sculptés). D'autres sont très sommaires (façade lisse sans modénature, une ou deux travées de baies). Sur les maisons débuts XXe, de nombreux jeux d'enduits sont présents (polychromies, motifs, etc...)
Percements	Plus hauts que large, avec des encadrements en pierre de taille moulurés, en surépaisseur d'enduit, en simple différence de teinte d'enduit ou sans encadrement.
Menuiseries	Bois et/ou métal, parfois remplacé par des éléments indaptés en PVC. Fenêtres à petits bois (parfois avec traverse en bois) avec volets intérieurs pleins ou dispositif de stores et lambrequins ajourés (bois ou métal) volets pleins ou persiennes. Portes en bois à a panneaux avec imposte ou sans imposte, portes en métal souvent vitrées, certaines peuvent être ouvragées. Certaines menuiseries encore en place peuvent être intéressantes.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	Souvent implanté en alignement sur rue en mitoyenneté des deux côté, avec un espace de jardin en fond de parcelle, en léger retrait de la rue ou en fond de parcelle avec un espace de jardin entre la rue et le bâti. Jusqu'au début du XXe le bâti occupe le plus souvent toute la largeur de la parcelle. Au XXe la construction peut être accolé à une limite seulement ou au centre de la parcelle.
Type parcellaire	Parcellaire dense et lâche, le plus souvent en lanière.
occupation	Privée, logement individuel
Gabarit	Du Rdc au R+2, parfois R+3
Rapport à l'espace public	Généralement la façade est visible depuis l'espace public, parfois derrière une cloture, végétalisé ou non.
Qualité urbaine	L'architecture peut être soignée voire très soignée comme elle peut être vernaculaire ou simple.









HABITAT INDIVIDUEL : lotissement pavillonnaire

Inscription urbaine :



Photographie aérienne



Cadastre

Cette typologie s'est quasi-exclusivement développée après la guerre de 1939-1945, même si quelques exemples de lotissements, plutôt relié à l'habit intermédiaire, ont vu le jour à la toute fin du XIXe/début XXe. Elle s'implante relativement ponctuellement dans les espaces limitrophes des anciens faubourgs, et très fortement dans les zones nouvellement urbanisés, du Sud Est au Nord Est de la ville, comme les quartiers des petits et grand Charran. Cet étalement urbain se poursuit actuellement, avec des lotissements en construction dans les quartiers de Grand Charran Briffaut ou Fontbarlettes.

Caractéristiques architecturales :

Datation	Période de construction entre 1945 et aujourd'hui. Essor de cette typologie à partir des années 70-80.
Structures et matériaux de construction	Construction économique, murs en parpaings de béton. Plancher hourdis ou dalle béton.
Couverture	Toitures simples, le plus souvent à deux pans, parfois à un ou quatre, en tuiles mécaniques. Toiture terrasse pour les modèles les plus récents.
Façades et composition	Façades sans modénatures, crépi sur murs maçonnés ou sur isolation thermique par l'extérieur (plus rare). Cas particulier de la maison Castor auto-construite au dessin et au volume très répétitif.
Percements	Ouvertures standards pour menuiseries produites en série.
Menuiseries	En PVC ou en Aluminium. Rares exemples en bois ou bois/alu. Cadres simples sans subdivisions, à battant ou coulissant. Volets roulant électriques ou volets à battant en bois ou volet pliant en métal pour les systèmes d'occultation.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	Le plus souvent en coeur de parcelle, entouré d'un jardin. Parfois mitoyen (un seul côté)
Type parcellaire	Périphérie d'après guerre, construction pavillonnaire modulaire.
occupation	Privée, logement individuel
Gabarit	Le plus souvent R+1
Rapport à l'espace public	Lotissement pavillonnaire situé en périphérie de la ville, recherche d'isolement et de terrain. Bâti en retrait par rapport à l'espace public, visuellement occulté par une haie ou un mur.
Qualité urbaine	Architecturetrèssouvent décontextualisée, schéma répétitif nécessitant une grande surface au sol, rupture avec la ville, étalement urbain.









HABITAT INTERMEDIAIRE

Inscription urbaine :


Photographie aérienne


Cadastre

Cette typologie s'est développée à partir à la fin du XIXe jusqu'à aujourd'hui. Trois «périodes» de construction sont identifiables : de la fin du XIX jusqu'à 1945, de 1945 aux années 2000 puis des années 2000 jusqu'à aujourd'hui. Les modénatures et caractéristiques de façade dépendent grandement de ces périodes de construction et se rapprochent globalement des façades des maisons de ville/faubourg de la même époque. On retrouve cette typologie essentiellement dans les faubourgs et dans les zones nouvellement ubanisées de Valence.

Caractéristiques architecturales :

Datation	Entre la fin du XIXe jusqu'à aujourd'hui. 3 «périodes» sont identifiables : de la fin du XIX jusqu'à 1945, de 1945 aux années 2000 puis des années 2000 jusqu'à aujourd'hui.
Structures et matériaux de construction	Diversifiée, Les types de la première période sont maçonneries de moellons, avec quelques détails (chainages, encadrements) en pierre de taille. Ceux de la deuxième période sont construits de manière économique, murs en parpaings de béton, plancher hourdis ou dalle béton. Les plus récents ont des modes constructifs variés (emploi du béton, de la brique creuse, possible ossature bois)
Couverture	Toitures simples, à un, deux ou 3 pans. Quelques toitures terrasses pour les bâtiments les plus récents.
Façades et composition	Façades très diversifées, avec un travail sur la répitivité d'un module. Le traitement de la jonction entre les modules et de la façade de ceux-ci dépend grandement de la période de construction et se rapproche des caractéristiques de l'habitat individuel de la période en question.
Percements	Comme pour les façades, cela dépend grandement de la période de construction. En général plus hauts que larges jusqu'en 1945, plus diversifiés après cela.
Menuiseries	Pour la première période, menuiseriesen bois, avec subdivision. Volets battants en bois et pliants métalliques. A partir de la secondes, menuiseries PVC ou métalliques, plus rarement en bois. Le plus souvent volets roulants pour le système d'occultation.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	Implantation en alignement sur rue, en limite parcellaire ou en milieu de parcelle. Toujours mitoyen, sur un ou deux côtés.
Type parcellaire	Parcellaire dense en lanière ou parcellaire lâche de lotissement périphérique
occupation	Privée, logement individuel
Gabarit	R+1 ou R+2
Rapport à l'espace public	Façades régulières visibles depuis la vue et formant séquence sur les axes où elles sont implantées pour les logement intermédiaires datant d'avant 1945. Pourles logements d'après 1945 le rapport à l'espace public est plus diversifié, proche du pavillonnaire parfois.
Qualité urbaine	Fonction de l'époque. Avant 1945 les façades sont composées et ordonnées et qualifient l'espace urbain environnant. De 1945 aux années 2000 les caractéristiques sont proches de celles du pavillonnaire. Après les années 2000 de nouvelles mises en oeuvre apparaissent, généralement soignées.









HABITAT COLLECTIF : Immeuble de rapport

Inscription urbaine :


Photographie aérienne


Cadastre

Cette typologie se retrouve dans le secteur du centre ville historique, avec une forte proportion sur les boulevards, et dans les faubourgs, avec une plus grande proportion sur les grands axes(les voies d'accès à la ville). Elle s'est surtout développée à partir de la destruction des ramparts de la ville, à la fin du XIXe siècle, et de l'implantation des boulevards à l'emplacement de ces derniers.

Caractéristiques architecturales :

Datation	Entre le début du XIXe et le milieu du XXe siècle.
Structures et matériaux de construction	Murs périphériques en maçonneries en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois (et progressivement introduction du métal) pierre de taille utilisée en façade ou seulement pour les baies et les décors ; pierre froide parfois utilisée en seuil et en soubassement, emploi (peu souvent) de céramique en façade pour quelques édifice datant du début du XXe
Couverture	A deux pentes en tuiles mécaniques, quelques croupes pour les édifices d'angle et quelques toitures mansardées avec lucarnes en rive, rives en débord sur rue : corniches moulurées, appuis de débord de toiture en bois ouvragés et génoises pour les édifices plus modestes.
Façades et composition	Composées en travées du rez-de-chaussée aux étages, de deux à cinq travées (jusqu'à quinze travées), pierre apparente (et/ou maçonneries enduites), motifs de joints creux ou engravés, quelques décors de briques, la richesse des décors varie selon la qualité de l'immeuble (encadrement, cordons, corniches, consoles, balcons, ferronneries, chaînes d'angle, décors sculptés)
Percements	Fenêtres avec encadrements moulurés plus hautes que larges (quelques exemples de baies en entresol composées avec les baies du rez-de-chaussée).
Menuiseries	Le plus souvent en bois, fenêtres à petits bois tiercés avec volets intérieurs pleins ou dispositif de stores et lambrequins ajourés (bois ou métal), pour les immeubles lesplus modestes, volets pleins ou persiennés, porte en bois à panneaux avec imposte. Menuiseries souvent remplacés par des éléments en PVC inadaptés.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	Le bâti occupe la parcelle sur rue et libère le plus souvent un espace libre en fond de parcelles (parcelles en lanières). L'espace libre est réduit voire inexistant sur les ilots les plus proches du centre ancien.
Type parcellaire	Parcellaire lâche, en lanière ou non
occupation	Privée, collective
Gabarit	en R+2 ou R+3 (quelques exemples plus élevées avenue P. Sémard) et quelques R+1 pour les rues secondaires.
Rapport à l'espace public	Le plus souvent aligné sur rue, la façade est visible depuis l'espace public. Les balcons prolongent l'espace privé dans l'espace public.
Qualité urbaine	L'architecture est en général soignée, voire très soignée lorsque l'on se rapproche du centre ville historique. Elle permet de densifier la ville tout en s'insérant dans un relative continuité dans le tissu urbain. En outre, son gabarit permet à cette typologie permet de marquer les axes et les croisements.









HABITAT COLLECTIF : Barre

Inscription urbaine :


Photographie aérienne


Cadastre

Cette typologie s'est surtout développée après la seconde guerre mondiale, dans une logique de reconstruction et de densification des villes. A Valence l'essentiel de ce type est construit entre 1945 et 1970. Il se retrouve dans le secteur du centre ville historique dans les zones détuites par les bombardements, dans les faubourgs et dans les zones nouvellements urbanisées de la ville.

Caractéristiques architecturales :

Datation	Entre 1945 et 2000, période d'essor entre 1945 et 1970.
Structures et matériaux de construction	Construction en béton armé (structure primaire, dalles de plancher et remplissage).
Couverture	A deux, trois ou quatre pans (pentes relativement faibles) en tuiles mécaniques ou toitures terrasses.
Façades et composition	Le plus souvent la façade principale est composée de balcons ou de loggias filantes et la façade arrière d'une trame de baies très répétitive. La barre est plus longue que haute. Certaines variantes ont de petits balcons en saillie ou de petites loggias : dans ce cas la façade arrière et la façade principale partagent une trame de baie similaire. Les pignons sont généralement peu percés, sauf pour quelques barres plus haut de gamme où toutes les façades sont généreusements ouvertes. Plus rares, certaines variantes en H ne présentent pas de pignons à proprement parler et toutes les faces sont tramées de manière relativement identiques. Dans tous les cas les façades sont «standardisées» dans une recherche d'économie.
Percements	Percements standardisés et uniformes, recherche d'économie et de facilité de mise en oeuvre. En général 3 à 4 types de baies sont identifiables : les baies classiques, les baies pour les portes fenêtres (donnantsur les balcons/loggias), les ouvertures sur circulations, les ouvertures sur salles d'eau.
Menuiseries	Le plus souvent en bois ou en métal, en PVC pour les édifices des années 80-90. Sans sudbivisions, à battants ou coulissants. Volets à battant, à projection, repliables métalliques ou en bois, remplacés par des éléments roulant en PVC inadaptés.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	Le plus souvent en coeur de parcelle avec garages en dur sur une limite parcellaire. Une variante existe avec une implantation en limite parcellaire (en fond de parcelle ou alignée sur rue). La barre est un édifice pouvant faire jusqu'à 130m de long.
Type parcellaire	Grand ensemble
occupation	Privée, collective
Gabarit	Rdc pour les garages en dur, de R+4 à R+10 pour les logements.
Rapport à l'espace public	Cette typologie recherche la meilleure densité possible. Le gabarit de ce bâtiment éloigne l'habitant de la rue et modifie radicalement le lien de l'homme avec la ville.
Qualité urbaine	Etant donné son gabarit, cette typologie est le plus souvent en rupture du tissu urbain traditionnel. Néanmoins, lorsque le bâti est en coeur de parcelle et que la limite sur rue de cette dernière est plantée, cela contribue à la végétalisation de l'espace public.









HABITAT COLLECTIF : Plot

Inscription urbaine :


Photographie aérienne


Cadastre

Comme la barre, cette typologie s'est surtout développée après la secondeguerremondiale, dansune logique dereconstruction et de densification des villes, mais en étant moins impactant que la barre. Contrairement à la barre, cette typologie a perduré après les années 2000. Ce type se retrouve dans le secteur du centre ville historique dans les zones détuites par les bombardements, dans les faubourgs et dans les zones nouvellements urbanisées de la ville.

Caractéristiques architecturales :

Datation	Entre 1945 et aujourd'hui
Structures et matériaux de construction	Construction en béton armé (structure primaire, dalles de plancher et remplissage). Structure secondaire possiblement en acier ou en bois pour les éléments les plus récents.
Couverture	A deux, trois ou quatre pans (pentes relativement faibles) en tuiles mécaniques ou toitures terrasses.
Façades et composition	Contrairement à la barre qui possède souvent une façade principale et une façade arrière, le plot peut avoir plusieurs façades non hiérarchisées entre-elles.Ces dernières reprennent le plus souvent l'écriture architecturale des barres pour le bâti d'avant les années 2000. Pour les édifices plus récents on note une certaine diversité architecturale (grandes terrasses avec garde-corps en verre, terrasses suspendues en acier intégrant brise soleils en bois).
Percements	Percements standardisés et uniformes, recherche d'économie et de facilité de mise en oeuvre. En général 3 à 4 types de baies sont identifiables : les baies classiques, les baies pour les portes fenêtres (donnantsur les balcons/loggias/terrasses), les ouvertures sur circulations, les ouvertures sur salles d'eau.
Menuiseries	Le plus souvent en bois ou en métal, en PVC pour les édifices des années 80-90. Sans sudbivisions, à battants ou coulissants. Volets à battant, à projection, repliables métalliques ou en bois, remplacés par des éléments roulant en PVC inadaptés.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	Le plus souvent en coeur de parcelle avec garages en dur sur une limite parcellaire. Dans le tissu dense il peut être en alignement ou en léger retrait sur rue, en mitoyenneté. Dans certains cas plusieurs plots peuvent être implantés sur la même parcelle.
Type parcellaire	Grand ensemble ou parcelles anciennes fusionnées.
occupation	Privée, collective
Gabarit	Rdc pour les garages en dur, de R+4 à R+10 pour les logements.
Rapport à l'espace public	Cette typologie cherche la meilleure densité possible tout en conservant un gabarit pouvant s'insérer dans le tissu urbain existant. Néanmoins, il s'inscrit le plus souvent en rupture de ce tissu.
Qualité urbaine	Etant donné son gabarit, cette typologie est le plus souvent en rupture du tissu urbain traditionnel. Elle permet néanmoins de densifier certains grands coeur d'ilots des faubourgs tout en conservant une certaine perméabilité de l'ilôt.









CITé JARDIN

Inscription urbaine :


Photographie aérienne


Cadastre

Spécificité du quartier de Valensolles, la cité jardin a été construite entre deux guerres pour répondre à la fois à une logique hygiéniste (les logements du centre villes sont aussi appelés «taudis») et à un besoin de logements croissants (migrations de communautés Arméniennes, Italiennes, Allemandes). Sous régime de la loi Loucheur, ces logements seront surtout attribués à des blessés de la première guerre mondiale qui bénéficient d'une aide de l'état. A l'époque ou cette partie de Valensolles est majoritairemtn agricole, cette cité est composée d'une barre de logements collectifs (la grande maison) et de 44 maisons individuelles (dont deux maisons boutiques) avec jardins qui seront décrites ci-après.

Caractéristiques architecturales :

Datation	Construction 1932, inauguration 1934.
Structures et matériaux de construction	Construction en béton armé (structure primaire, hourdis béton)
Couverture	Toitures à deux pans, Tuiles mécaniques de type romane. Rives traitées en génoises.
Façades et composition	Les façades sont simples, enduites au ciment projeté façon tyrolienne. Les maisons étant souvent mitoyennes, un travail sur la symétrie des façades est à souligner, d'autant que les modifications de façades récentes et inadaptées tendent à effacer cette caractéristique. Peu de modénatures, quelques cheminées soulignées, génoises au dessus de certains encadrements. Travail sur les clotures des jardins sur rue en ciment et les portillons.
Percements	Percements de formes diverses, grandes baies cintrées pour certains séjours ou entrées, petites ouvertures circulairespour les salles d'eau, baies rectangulaires ou carrées pour les autres pièces. Certaines baies ont été modifiées pour faciliter un changement de menuiseries (baies cintrées transformées en baies rectangulaires).
Menuiseries	A l'origine en bois subdivisées en 4 ou 6 carreaux à battant, portails métalliques pour les clôtures. Volets extérieurs en bois à battant. Certaines menuiseries ont été remplacées par des éléments en PVC inadaptés. Des volets roulants avec caissons applique extérieure en PVC sont également à signaler.

Caractéristiques urbaines :

Implantation parcellaire	En léger retrait par rapport à la rue (1m). Le plus souvent alignés sur les côtés dela parcelle (mitoyen des deux côtés). Un jardin privatif est dégagé en fond de parcelle.
Type parcellaire	Cité jardin
occupation	Privée, logement individuel
Gabarit	R+1
Rapport à l'espace public	Cette typologie, malgré le léger retrait, se donne à voir depuis l'espace publicet structure l'espace public, avec des variations de formes pour souligner les croisements de voies, les places, etc.
Qualité urbaine	D'une grande homogénéité tout en introduisant des modifications de façades et de volumes en fonctions des situation urbaines, les maisons de la cité jardin de Valensolle sont une singularité architecturale à l'échelle de la ville de Valence









II-2.3 Approche typologique par entités:

Faisant suite à ces fiches typologique par éléments (Belle demeure, Hôtel particulier, maison de faubourgs, etc) est proposé à travers les pages suivantes une deuxième entrée de lecture pour ces typologies selon l'entité de la ville dans laquelle elles se trouvent et la date de leur construction. Ainsi, le type immeuble de rapport se retrouve dans toute la ville : pour autant, ses caractéristiques ne sont pas tout à fait les même selon qu'il soit implanté dans la ville intra-muros, sur les boulevards ou dans les faubourgs. De la même manière, l'hôtel particulier renaissance se diférencie de celui XVIIIe. Etant donné que la pertinence de cette double lecture ne s'applique pas à tous les types, car ils ne proposent pas une distinction suffisamment marquée selon leurs zones d'implantations et/ou leurs périodes de construction. Les types concernés sont :

- Belle demeure / Villa : essentiellement fonction de l'époque - XIXe ou première moitié du XXe






Demeures XIXe siècle *Demeures première moitié du XXe siècle*

- Hôtel particulier : essentiellement fonction de l'époque - médiévale renaissance ou XVIIe XVIIIe







Edifices médiéval - renaissance *Edifices XVIIe -XVIIIe*

- Immeuble de rapport : essentiellement en fonction de l'emplacement - Ville haute, Boulevard ou Faubourgs








Ville haute *Boulevard* *Faubourg*

- Maison de ville : essentiellement fonction de l'époque - antérieur au XIXe, XIXe ou début XXe







Tissu remanié antérieur à 1809 *Maisons XIXe* *Maison début XXe*

La ville haute :

L'étude des typologies de la ville haute s'attache essentiellement à l'expression architecturale des façades visibles depuis l'espace public. La ville haute constitue le «noyau historique» de Valence. La quasi intégralité de son tissu se distingue ainsi par une grande stratification depuis l'époque médiévale, et peut-être depuis l'Antiquité pour les infrastructures.

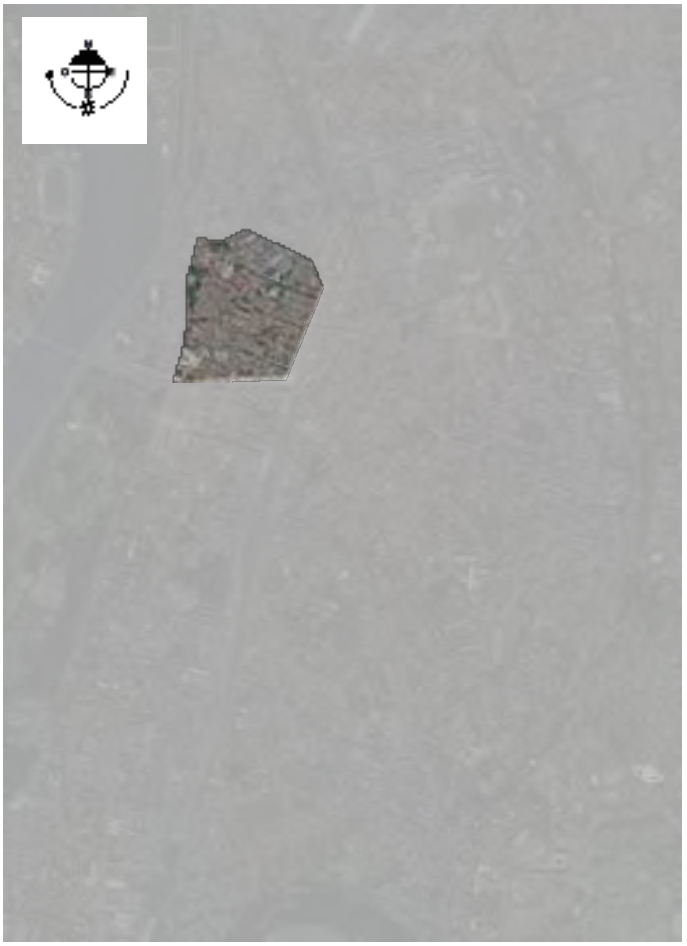
Les îlots fermés présentent un front bâti continu en périphérie et ne donnent pas à voir les façades intérieures. Les espaces libres en intérieur d'îlot sont rares et seuls quelques édifices présentent une façade intérieure. Notre étude ne pouvant pénétrer au cœur des édifices, c'est l'étude des façades et de leur expression architecturale qui nous permet d'établir les principales typologies, parfois étayée par le parcellaire.

Les principales époques de construction identifiées sur le secteur de la ville haute sont :

- L'architecture antérieure au cadastre napoléonien, soit antérieure au XIX° siècle, divisible en deux sous-parties, l'architecture médiévale renaissance d'une part et l'architecture XVIIe XVIIIe d'autre part.
- L'architecture du XIX° siècle

L'architecture de l'entre-deux-guerres, faiblement représentée, ne permet d'établir une typologie claire. L'architecture de la «Reconstruction», plus présente dans le secteur nord-ouest de la ville haute, est abordée dans son aspect urbain et son rapport avec le tissu ancien.

Les typologies détaillées par la suite concerneront donc l'hôtel particulier, à la période médiévale renaissance puis à la période XVIIe XVIIIe, et l'immeuble de rapport. La typologie maison de ville ne sera pas abordée dans ce secteur, étant donné que cette dernière est peu représentée, et que la limite entre hotel particulier / immeuble de rapport réaménagé / maison de ville et souvent difficile à apprécier, du fait des nombreux remaniements sur les types anciens.



Situation du quartier dans la ville - photographie aérienne de 2013



Immeubles représentatifs de la densité et de la diversité des époques de construction dans le centre ancien

L'architecture antérieure au cadastre napoléonien de 1809 :

La période concernée est étendue. Au fil du temps, le bâti est peu à peu modifié, remanié. Ces remaniements participent à la perte de lisibilité de l'expression architecturale d'origine. L'ancienneté du bâti est parfois révélée par certains éléments isolés, même si la « famille », la typologie de façade n'est pas clairement respectée. Il est important de rappeler que cette notion de typologie repose sur des principes généraux et ne permet pas d'illustrer de manière exhaustive la diversité des expressions architecturales en place.

L'essentiel du bâti antérieur au XIXe siècle est contenu dans le périmètre des anciens remparts, particulièrement dans la ville haute. Cette architecture est peu représentée en élévation, souvent dissimulée par les remaniements successifs. La structure ancienne du bâti demeure pour partie conservée dans le parcellaire et les maçonneries notamment, malgré les très nombreuses démolitions du XIXe siècle jusqu'à nos jours. Quelques édifices sont identifiés par l'étude et les dispositifs de protection des Monuments Historiques. De nombreux vestiges isolés demeurent dans le tissu du centre historique.

- L'hôtel particulier médiéval et Renaissance :

Emprise au sol : réduite liée à l'exiguïté du parcellaire ancien. Pour les hôtels particuliers, les emprises sont plus importantes et occupent parfois des parcelles traversantes, peu d'espaces libres.

Mitoyenneté : édifices le plus souvent mitoyens sur deux ou trois côtés.

Front bâti et gabarit : continu à l'alignement de la rue, en R+2 et R+3, un édifice se distingue par un surplomb au-dessus du rez-de-chaussée, disposition caractéristique de l'époque médiévale (cf. n°1 rue du Renard).

Exemples de bâti issu de cette période dans la ville haute :



n°1 rue du Renard



Edifice classé dit «Maison Dupré-Latour» 7 rue de Pérollerie



Edifice dit «Maison du Drapier» 6 rue André Lacroix



Edifice classé dit «maison des têtes» au n° 57 de la Grande rue

Toitures et rives : à une ou deux pentes en tuiles canal, avec rives en débord sur rue (chevrons débordants en bois).

Structures et matériaux : murs périphériques en maçonneries le plus souvent réalisées en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois ; pierre de taille utilisée pour certains hôtels particuliers et édifices religieux, ainsi que pour les baies, décors de façade ; pierre froide rarement utilisée en seuil et en soubassement.

Façades : étroites, la largeur de façade sur rue correspond à la portée des poutres de mitoyen à mitoyen, peu composées, pierre apparente ou maçonneries enduites. Peu de décors à l'exception des hôtels particuliers (plus larges et enrichies de décors).

Percements : évolution des formes selon l'époque, les percements sont très souvent remaniés jusqu'à nos jours. présence de baies géminées, de baies à accolade, de croisées et de baies à traverse. De nombreux fenestrons à chanfrein accompagnent les croisées au dernier étage des façades.

Rez-de-chaussée : le plus souvent percés d'une porte ou d'un portail et de baies cintrées. De nombreux exemples d'arcs, d'anciennes échoppes en rez-de-chaussée encore visibles dans la rue Perollerie.

Menuiseries : traditionnellement en bois. Les baies géminées n'étaient probablement pas munies de menuiseries. Les croisées et baies à traverses pouvaient recevoir des volets bois intérieurs avec ou sans vitraux sertis de plomb. Les baies en rez-de-chaussée étaient closes de volets ou portes en bois à lames larges.

Ci-dessous, vestiges d'architectures médiévales et renaissance : portes, escaliers et galeries dans d'anciennes cours devenues des intérieurs, modénatures de façades et anciennes portes repérables sur des bâtiments remaniés :






Les principales altérations :

Incompatibilité des matériaux de façade employés avec les maçonneries anciennes : Les maçonneries anciennes sont constituées de pierre, (moellons, galets ou pierre de taille). Les matériaux de liaison et d'enduit sont traditionnellement réalisés à la chaux afin d'assurer la perméabilité et la souplesse nécessaires aux maçonneries. L'usage de ciment dans les mortiers et enduits rend étanche les façades et génère des désordres liés à l'humidité dans les intérieurs d'immeuble ou au sein même des maçonneries. Les produits à base de ciment et autres résines ne sont pas compatibles avec la nature des maçonneries anciennes.

Inadéquation des huisseries de fenêtres, volets et portes avec le style de la façade et les dimensions des baies ; Lors des remplacements, les huisseries de fenêtres dénaturent la façade par des sections trop larges, un matériau inadapté, un dessin de menuiseries anachronique, ou des dimensions différentes de la baie dans lesquelles elles s'insèrent.

Modification des baies en rupture avec la composition de façades ou la lisibilité de la baie ancienne, notamment lors des aménagements commerciaux. Il est fréquent de voir les arcs en rez-de-chaussée tronqués, les portes d'entrée des immeubles supprimées et parfois certaines baies créées à cheval sur une limite parcellaire. De la même manière, d'anciennes cours intérieures sont investies et aménagées au commerce, souvent au détriment de l'architecture en place.

- L'hôtel particulier des XVIIe et XVIIIe siècles :

L'architecture des XVIIe et XVIIIe siècles se distingue assez nettement du tissu antérieur, par une composition nouvelle, ordonnancée. La singularité des édifices majeurs parmi le bâti modeste perdure, comme le montre l'Hôtel de Siéyès, hôtel particulier représentatif des hôtels XVIIe siècle « entre cour et jardin ».

Emprise au sol : relativement modeste mais plus importante qu'à l'époque médiévale et renaissance, souvent issue de rassemblement parcellaire.

Mitoyenneté : édifices le plus souvent mitoyens sur deux ou trois côtés.

Front bâti et gabarit : continu à l'alignement de la rue à l'exception de l'Hôtel de Siéyès, en R+2, parfois R+3.

Toitures et rives : à une ou deux pentes en tuiles canal, avec rives en débord sur rue (corniches moulurées).

Structures et matériaux : murs périphériques avec refends en maçonneries le plus souvent réalisées en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois ; pierre de taille utilisée en façade ou seulement pour les baies et décors ; pierre froide parfois utilisée en seuil et en soubassement.

Façades : composées en travées du rez-de-chaussée aux étages ; pierre apparente et/ou maçonneries enduites ; sobriété des décors (encadrement, cordons, corniches).

Percements : fenêtres légèrement cintrées le plus souvent avec encadrements, plus hautes que larges, à l'exception des baies du dernier étage moins élancées.

Rez-de-chaussée : le plus souvent percés d'une porte ou d'un portail (à entablement puis en chapeau de gendarme) et de fenêtres cintrées.

Menuiseries : traditionnellement en bois. Fenêtres à petits carreaux avec volets intérieurs pleins, portes et portail en bois à panneaux avec imposte

Exemples de bâti issu de cette période dans la ville haute :



Hôtel Siéyès, 21 Côte des Chapeliers



Hôtel de Pampelonne 38 rue Grande rue, façade XVIIIe démontée et remontée en recul au XIXe lors de l'alignement des rues



Escalier intérieur au 31 rue Grande rue

Les principales altérations sont de même nature que celles rencontrées pour les typologies médiévales-renaissances.

- L'immeuble de rapport XIXe dans la ville haute :

Dans le courant du XIXe siècle, la vieille ville fait l'objet de nombreux remaniements. Le tissu dense de la ville haute est aéré par de nombreuses démolitions, l'alignement et l'élargissement de certaines rues. Plusieurs placessont créées ou agrandies à l'occasion des démolitions du XIXe s. Plusieurs institutions publiques sont édifiées en remplacement du bâti existant : l'Hôtel de Ville, le Palais de justice ou l'ancien théâtre. Lors de ces remaniements, les édifices sont parfois construits, le plus souvent recomposés. Le tissu est modifié et les fronts bâtis font l'objet d'une réécriture architecturale.

Emprise au sol : emprises grandissantes par rapport aux emprises antérieures au XIXe s.

Mitoyenneté : édifices le plus souvent mitoyens sur deux ou trois côtés

Front bâti et gabarit : continu à l'alignement de la rue à l'exception de certaines, en R+2 et R+3 (parfois avec niveau d'entresol, d'attique).

Toitures et rives : à une ou deux pentes en tuiles canal, certaines toitures présentent des pentes plus complexes, avec croupes), rives en débord sur rue (corniches moulurées).

Structures et matériaux : murs périphériques avec refends en maçonneries le plus souvent réalisées en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois (et métal); pierre de taille utilisée en façade ou seulement pour les baies et décors. Pierre froide parfois utilisée en seuil et en soubassement.

Façades : composées en travées du rez-de-chaussée aux étages ; pierre apparente et/ou maçonneries enduites. Motifs de joints creux ou engravés : la richesse des décors varie selon la qualité de l'immeuble (encadrement, cordons, corniches, consoles, balcons, ferronneries, chaînes d'angle).

Percements : fenêtres avec (parfois sans) encadrements ; plus hautes que larges, à l'exception des baies du dernier étage moins élancées, quelques exemples de baies en entresol composées avec les baies du rez-de-chaussée.

Exemples de bâti représentatif de cette typologie dans la ville haute :






Rez-de-chaussée : porte à entablement ou simple encadrement et baies commerciales, soubassement commercial composé avec entresol ou devanture menuisée sur large baie (et poteaux en fonte).

Menuiseries : bois, plus rarement en métal (soubassement commercial) ; fenêtres à petits bois tiercés avec volets intérieurs pleins ou dispositif de stores et lambrequins, portes en bois à panneaux avec imposte.

Les principales altérations :

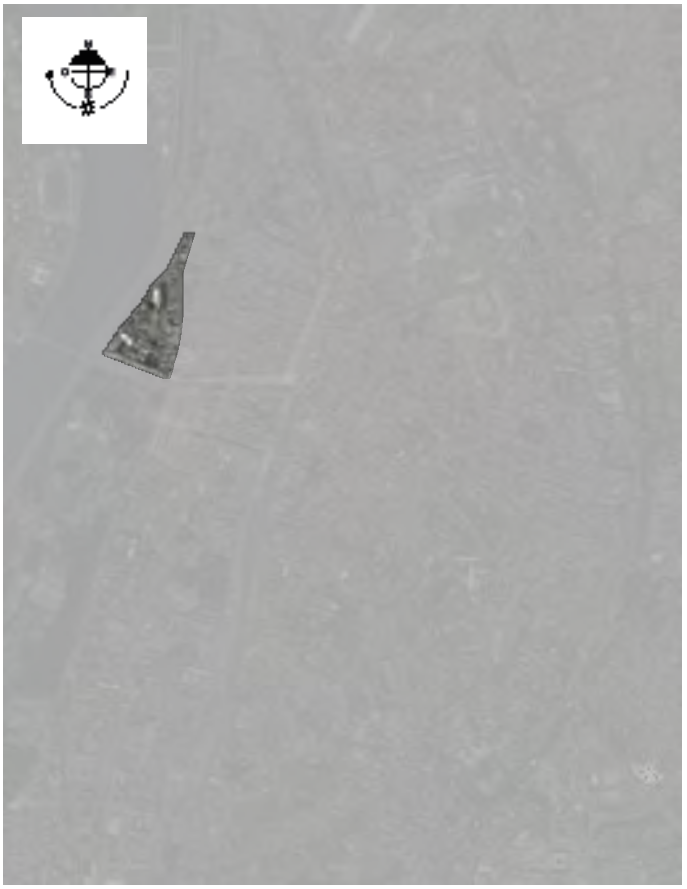
Incompatibilité des matériaux de façade employés avec les maçonneries anciennes : Les techniques de construction traditionnelles perdurent. Les mortiers hydrauliques ou bâtards se développent. Les produits à base de ciment et autres résines ne sont pas compatibles avec la nature des maçonneries anciennes. Inadéquation des huisseries de fenêtres, volets et portes avec le style de la façade et les dimensions des baies. Modification des baies en rupture avec la composition de façades ou la lisibilité de la baie ancienne et dégradation des anciennes devantures commerciales caractéristiques du XIXe siècle.

La ville basse :

L'étude de la ville basse révèle une grande disparité dans le bâti présent et une très faible densité bâtie. La définition d'une typologie n'est pas adaptée à cette entité spécifique. Les rares édifices anciens sont des éléments singuliers, appartenant au patrimoine religieux de Valence:

Quelques édifices anciens plus modestes sont conservés dans les îlots au sud de la ville basse. Implanté à proximité du port (figurant dès les plans anciens du XVI° siècle), le bâti ancien était alors rassemblé à l'alignement le long des voies menant vers le fleuve. Très modeste, ce bâti a largement été remanié depuis le XIX° jusqu'à nos jours. Ponctuellement, quelques édifices illustrent le XVIII° puis le XIX° siècle, bâti civil ou industriel. Le front bâti sud dans la continuité du front bâti sur les anciens remparts est traité dans le secteur des boulevards.

Le reste du bâti présent sur le secteur de la ville basse est plus récent, probablement des années 1960 à 90. Il ne présente pas de valeur patrimoniale et se place en rupture avec le tissu ancien (implantation, proportions, matériaux).



Situation du quartier dans la ville - photographie aérienne de 2013

Exemples illsutrant la diversité du bâti de la ville basse:







Les boulevards :

Morphologie urbaine et expression architecturale :

L'entité des boulevards comprend les fronts bâtis situés de part et d'autre des boulevards ceinturant le centre ancien de Valence. Le front bâti du boulevard adossé à la vieille ville est édifié dans le dernier quart du XIX° siècle.

Il constitue aujourd'hui encore un ensemble remarquable par son homogénéité architecturale et urbaine: alignement continu, façades ordonnancées, gabarits homogènes en R+3 + combles. Le front bâti en vis-à-vis, plus hétérogène, correspond aux premières franges des faubourgs, réalisées au fil du temps.

Les boulevards se caractérisent par une typologie dominante: l'architecture du XIX°, particulièrement présente dans l'image de la ville (immeubles de rapport et institutions).

L'architecture de l'entre-deux-guerres faiblement représentée sur les boulevards ne permet pas d'établir une typologie claire. Les quelques exemples de l'entre-deux-guerres s'inscrivent dans la continuité des boulevards sans entraîner de rupture dans la morphologie du front bâti, bien que l'écriture architecturale varie.

Les constructions réalisées depuis le milieu du XX° siècle sont implantées sur le front bâti extérieur, côté fau- bourgs. Ils occupent les terrains laissés libres ou rem- placent des constructions anciennes plus modestes. Leur morphologie et leur expression dénotent dans le paysage urbain, au détriment de la qualité des façades et des espaces libres des boulevards.

Le type concerné ici est l'immeuble de rapport.



Situation du quartier dans la ville - photographie aérienne de 2013



Immeubles représentatifs du type architectural des boulevards

IV.3.3.1 L'immeuble de rapport XIXe sur les boulevards :

Emprise au sol : Emprises grandissantes par rapport aux emprises antérieures au XIX° s, plus importantes que dans la ville haute.

Mitoyenneté : Édifices le plus souvent mitoyens sur deux ou trois côtés, à l'exception de certains bâtiments formant îlot (exemple de la maison Fougeron marquant l'angle des boulevards sud et est).

Front bâti et gabarit : Continu à l'alignement des boulevards, clôtures à l'alignement pour la Banque de France, en R+3 avec niveau de combles ou d'entresol. Certains immeubles peuvent former ilôt.

Toitures et rives : À deux pentes en tuiles mécaniques, certaines toitures présentent des pentes plus complexes, avec croupes), quelques toitures mansardées (ardoises), rives en débord sur rue (corniches moulurées), plusieurs exemples de lucarnes en rive.

Structures et matériaux : Murs périphériques en maçonneries en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois (et progressivement introduction du métal); pierre de taille utilisée en façade ou seulement pour les baies et décors ; pierre froide parfois utilisée en seuil et en soubassement.

Façades : Composées en travées du rez-de-chaussée aux étages, de deux à onze travées,en pierre apparente, motifs de joints creux ou engravés, la richesse des décors est significativement supérieur à ceux de la ville haute et des faubourgs, elle varie un peu selon la qualité de l'immeuble, surtout entre boulevard Sud et Est. On note les encadrement, cordons, corniches, consoles, balcons, ferronneries, chaînes d'angle, décors floraux, cariatides et bestiaires.

Percements : Fenêtres avec encadrements moulurés plus hautes que larges. Quelques exemples de baies en entresol composées avec les baies du rez-de-chaussée.

Rez-de-chaussée : Portes à entablement parfois surmontées d'un balcon ; certains édifices sont soulignés par une marquise ; les fenêtres en rez-de-chaussée sont parfois maintenues, la plupart des baies commerciales en rdc sont agrandies sur plusieurs travées.

Menuiseries : Bois, plus rarement en métal (soubassement commercial) ; fenêtres à petits bois tiercés avec volets

On note sur les photographies ci-dessous la remarquable homogénéité des façades du côté de la vieille ville, la richesse des décors ainsi que le traitement architectural de l'angle Sud-Est des boulevards :



N°3, 3A, 3B et 3C boulevard Bancel



15 boulevard Bancel

intérieurs pleins ou dispositif de stores et lambrequins ajourés (bois ou métal), portes en bois à panneaux avec imposte.

Les principales altérations :

Sur les photographies ci-dessous, différents types de baies et menuiseries sur des édifices remarquables des boulevards. On remarque malgré tout la présence de coffrets de volets roulants en PVC, ou de menuiseries au dessin indapaté.



15 boulevard Bancel



7 boulevard Bancel



1 place de la République

Ruptures de gabarit et d'écriture architecturale, les différences de gabarit supérieures à deux niveaux nuisent à la qualité d'ensemble et déprécie la qualité individuelle de l'édifice ; ce phénomène est amplifié par les variations d'écriture du bâti sur un même front bâti, la planéité des façades, les débords de rives, les toitures en pente, le rythme des travées… participent à la cohérence urbaine.

Modification des baies en rupture avec la composition de façades en particulier lors des aménagements commerciaux en rez-de-chaussée, suppression des portes d'entrées d'immeuble, agrandissement des baies sans respecter la composition de façades, (travées, décors, etc.)

Surenchère de saillies diverses, coffres, enseignes, climatiseurs, sur les façades qui nuisent à la lecture de la façade, et à la continuité de la composition entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs.

Incompatibilité des matériaux de façade employés avec les maçonneries anciennes: les techniques de construction traditionnelles perdurent au XIXe siècle. Les mortiers hydrauliques ou bâtards se développent. Les produits à base de ciment et autres résines ne sont pas compatibles avec la nature des maçonneries anciennes.

Inadéquation des huisseries de fenêtres, volets et portes avec le style de la façade et les dimensions des baies

Les faubourgs :

Typologies architecturales

Morphologie urbaine et expression architecturale. Les faubourgs se caractérisent par un fondement bâti essentiellement XIXe (et par extension début XXe). Cette dominante s'exprime à travers différentes caractéristiques :

- Les fronts bâtis continus le long des voies d'accès ou axes structurants, composés d'immeubles de rapports bâtis à l'alignement
- Les maisons type de faubourg présentant elles aussi un front bâti continu sur le viaire jusqu'au XIXe, puis alignés ou en retrait à partir du début XXe.
- Les maisons bourgeoises et belles demeures XIXe et XXe, avec jardin, mur de clôture.
- Les éléments singuliers, institutions religieuses, équipements publics…
- Et autres opérations exceptionnelles, type lotissement (ex la maison des officiers).

Contemporain des boulevards, le paysage des faubourgs est plus fragile car moins monumental et plus varié. Son maintien s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain et de mise en valeur de l'identité Valentinoise.

Dans le secteur des faubourgs, les constructions réalisées depuis le milieu du XXe siècle présentent des formes différentes. Elles occupent les terrains laissés libres, issus de démolition (bombardements) ou remplacent des constructions anciennes. Par leur morphologie et leur expression différenciées, les constructions récentes ne contribuent pas toujours à la cohérence du tissu des faubourgs XIXe.

Si les bombardements de la seconde guerre mondiale ont touché le centre ancien de manière visible, l'impact sur les faubourgs est moins évident. Les voies d'accès ont pourtant été largement bombardées : à l'Est, le long du faubourg St Jacques, des avenues de Romans et de Chabeuil ; au Sud-Est, rue du pont du Gat et Chateauvert ; et au Sud, le long de l'avenue Victor Hugo et plus particulièrement le long de la voie ferrée au niveau de la rue de la Palla.



Situation du quartier dans la ville - photographie aérienne de 2013



Constructions représentatives de la diversité des époques et des typolpgies dans les faubourgs

L'architecture antérieure ou contemporaine du cadastre napoléonien de 1809 :

Même si certaines implantations, religieuses notamment, peuvent remonter à la période médiévale, le tissu des faubourgs reste relativement récent. De fait, l'emprise bâtie antérieur au cadastre de 1809 est peu étendue et concerne essentiellement un habitat vernaculaire implanté le long des axes d'accès à la ville intra-muros.

Cette typologie n'est pas toujours identifiable car ces bâtiment ont été particulièrement touchés par différents remaniements, le plus souvent très intrusifs, au fil du temps. Néanmoins l'analyse croisée du parcellaire, des gabarits et de la datation relative du bâti permet de faire émerger certains éléments du tissu.

- La maison de ville antérieur au XIXe ou début XIXe dans les faubourgs :

Emprise au sol : emprise réduite, résultant d'un parcellaire en lanière serrées ancien.

Mitoyenneté : édifices le plus souvent mitoyens sur deux côtés

Front bâti et gabarit : continu à l'alignement de la rue, R+1, plus rarement en R+2

Toitures et rives : à une ou deux pentes en tuiles canal, rives en débord sur rue (génoises ou forgets).

Structures et matériaux : murs périphériques avec refends en maçonneries le plus souvent réalisées en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois. Plus rarement pierres de taille employés pour les encadrements de baies, sans modénature particulière.

Façades : peu composées, de 1 à 3 travées, maçonneries enduites à la chaux ou au ciment, taloché ou projeté.

Percements : fenêtres le plus souvent avec appuis sans encadrements ; plus hautes que larges, à l'exception des baies du dernier étage moins qui sont moins élancées et peuvent être de type oeil de boeuf.

Exemples de tissus antérieurs ou contemporains au cadastre de 1809. Les remaniements des façades (exemple de la photographie de droite) viennent perturber la lecture de cette trame ancienne.





Rez-de-chaussée : non caractérisés par rapport aux étages courant à l'origine. Parfois réaménagés en rdc commerciaux et donc percés en conséquence, souvent de manière inadéquate (ouverture disproportionnée par rapport à l'existant, éléments architectoniques invasifs).

Menuiseries : bois (souvent remplacés par des éléments inadaptés en PVC) ; fenêtres à petits bois tiercés avec volets extérieurs en bois pleins.

Principales altérations : Changement de menuiseries pour des modèles au dessin et/ou à la matérialité inadapté, installation de volets roulants avec coffrets en extérieur, plus rarement sortie de climatisation sur la façade côté rue, percement intrusifs ou modification/transformation de baies pour intégration d'un commerce / garage / changement de destination d'une pièce.

L'architecture du XIXe dans les faubourgs :

Cette époque de construction est surtout représentée le long des radiales de développement des faubourgs (identifiées dans les parties précédentes) et dans les tissus interstitiels qui se sont mis en place à la fin du XIXe. Etant donné que le développement des faubourgs s'est majoritairement constitué chronologiquement d'Ouest en Est et du Nord au Sud, en éloignement progressif de la ville intra-muros, la concentration d'édifices datant de cette période est plus importante à proximité des boulevards et diminue au fur et à mesure que l'on s'en éloigne.

Ces nouveaux espaces n'étant pas soumis aux même contraintes de spatialité que dans la ville intra-muros au moment de leur urbanisation, de nouvelles typologies se développent. C'est notamment le cas des belles demeures avec parc et des maisons de ville. On retrouve également un certain nombre d'immeubles de rapport, avec un langage architectural et des gabarits plus variés que dans le centre ancien et les boulevards. Par ailleurs, l'immeuble de rapport s'y développe d'une manière moins démonstrative mais plus diversifiée que sur les boulevards.

Enfin, un certain nombre d'édifice de style beaux-art ont été construit entre la toute fin du XIXe et le début du XXe siècle. Afin de simplifier l'analyse et de ne pas multiplier inutilement les entrées, ces bâtiments sont considérés comme partie intégrante de l'architecture du XIXe (ils en possèdent toutes les caractéristiques et en sont proches chronologiquement).

- La maison de ville au XIXe dans les faubourgs :

Emprise au sol : plus importante que pour les typologies d'une époque antérieure, va souvent de pair avec un parcellaire contemporain de son époque de construction ou issu de la fusion de parcelles plus anciennes.

Mitoyenneté : édifices le plus souvent mitoyens sur deux côtés

Front bâti et gabarit : continu à l'alignement de la rue, R+1 et R+2

Toitures et rives : à une ou deux pentes en tuiles mécaniques ou ardoise, quelques toitures mansardées, rives en débord sur rue (génoises ou forgets).

Illustration de la typologie maison de ville XIXe dans les faubourgs. On remarquera l'usage prédominant de la pierre et la grande regularité des façades.



Structures et matériaux : Murs périphériques en maçonneries en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois (et progressivement introduction du métal); pierre de taille utilisée en façade ou seulement pour les baies et décors ; pierre froide parfois utilisée en seuil et en soubassement.

Façades : composées de style beaux-art, en travées du rez-de-chaussée aux étages (le plus souvent 3 travées) ; pierre apparente et/ou maçonneries enduites. Motifs de joints creux ou engravés : la richesse des décors varie selon la qualité de l'édifice (encadrement, cordons, corniches, consoles, ferronneries, chaînes d'angle, quelques balcons).

Percements : fenêtres avec encadrements moulurés plus hautes que larges.

Rez-de-chaussée : souvent non ou peu caractérisés (présence d'un soubassement de 40 à 80 cm de hauteur, dimensions de baies relativement identiques) par rapport aux étages courant.

Menuiseries : Bois ; fenêtres à petits bois tiercés avec volets intérieurs ou extérieurs en bois pleins ou dispositif de stores et lambrequins ajourés (bois ou métal), portes en bois à panneaux avec imposte.

Principales altérations : Ce type apparaît relativement bien préservé, voire être un support intéressant témoignant du savoir-faire des artisans Valentinois de l'époque. Certaines menuiseries ont été remplacés par des éléments inadaptés mais les maçonneries sont le plus souvent préservées, ainsi que les baies et la composition des façades. Emploi d'enduits et de peintures/résine indaptés sur certains édifices mais beaucoup d'entre eux ont conservés leurs enduits/dispositions d'origine.

- La belle demeure/villa au XIXe dans les faubourgs :

Emprise au sol : Importante, va souvent de pair avec un parcellaire contemporain de son époque de construction ou issu de la fusion de parcelles plus anciennes.

Mitoyenneté : édifices mitoyens sur un ou deux côtés ou isolé dans le front bati urbain.

Front bâti et gabarit : A l'alignement de la rue, mitoyen ou non. Le plus souvent en R+1 avec toitures mansardées, parfois R+2.

Toitures et rives : complexes (croupes et pavillons) en tuiles mécaniques et/ou en ardoise, quelques toiture mansardées (avec ou sans lucarnes en rives), rives en débord sur rue avec corniches moulurées

Illustration de la typologie belle demeure XIXe dans les faubourgs. On remarquera l'usage prédominant de la pierre et la composition soignée des façades et des toitures.





Structures et matériaux : Murs en maçonneries en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois (et progressivement introduction du métal), pierre de taille utilisée en façade notamment pour les baies et décors, pierre froide parfois utilisée en seuil et en soubassement.

Façades : La volumétrie des villas est complexe, symétrique ou composée de corps de bâtiment distincts. La composition des façades reprend un rythme de travées, selon les axes de composition des volumes. Sur rue le matériau prédominant reste la pierre de taille. Les villas de cette époque se distinguent des autres car elles conservent encore un rapport distinc à la rue et au jardin, avec deux façades différentes. cependant, à l'inverse des maisons de ville, la façade sur jardin est elle aussi richement composée, avec parfois la présence de jardins d'hiver. Cette façade plus intime peut être en maçonnerie enduite avec encadrements de baie moulurés, ou en pierre apparente. La richesse des décors varie selon la qualité de l'immeuble (encadrement, cordons, corniches, consoles, balcons, ferronneries, chaînes d'angle, décors sculptés.)

Percements : Fenêtres avec encadrements moulurés, plus hautes que larges

Rez de chaussée : Soubassement en pierre froide intégrant les soupiraux des caves. En général emmarchements de 2 à 3 marches pour accéder à la porte d'entrée.

Menuiseries : Bois, fenêtres à petits bois tiercés avec volets intérieurs pleins ou dispositif de stores et lambrequins ajourés (bois ou métal) volets pleins ou persiennes, portes en bois à a panneaux avec imposte. Grande variété de verres encore en place, vitraux.

Détail de modénatures de façades, d'encadrement de baies et d'élément de second oeuvre.



Principales altérations : Ce type est en général très bien préservé et présente une haute valeur d'authenticité architecturale. Il est l'un des meilleurs support en place pour apprécier à sa juste valeur le savoir-faire des artisans et architectes de l'époque. Certaines menuiseries ont été remplacés par des éléments plus récents mais respectant généralement le dessin et la matière d'origine (un manque de finesse est à regretter ponctuellement). Les maçonneries sont le plus souvent en très bon état. Certaines toitures d'origines commencent à souffir du passage du temps, une vigilance sur les entretiens à venir de ces éléments s'impose.

L'architecture du début du XXe dans les faubourgs :

Les années 30 et par extension l'entre-deux-guerres, sont faiblement représentées dans le tissu valentinois. Les quelques édifices ou ensembles illustrant cette période sont le plus souvent remarquables et sont cités dans l'analyse de l'évolution urbaine de Valence. Cette période s'exprime à travers quelques édifices ponctuels situés dans les faubourgs et identifiés comme remarquables par l'étude, mais aussi à travers deux ensembles précurseurs : le lotissement de Valensolles, inspiré des cités-jardins, et l'ensemble dit « la Grande maison ».

Dans les faubourgs, le bâti de l'entre-deux-guerres s'illustre par plusieurs immeubles de qualité, quelques équipements et villas. Les formes architecturales s'inscrivent dans la continuité du XIXe siècle, en réutilisant les motifs avec une liberté nouvelle. Cependant le rapport à la rue évolue : de plus en plus les maisons et villas sont implantées en retrait des axes de circulation, protégés des regards pour les villas par des murs de clotures et une végétation intensive.

Les hauteurs du bâti et gabarits varient en fonction du contexte (R+3 à R+6 pour les immeubles, R+1 à 3 pour les villas). Les toitures terrasses se développent, même si quelques toitures en terre cuite perdurent. Les débords de toit utilisent les expressions traditionnelles de chevrons débordants, corniches et génoises. Les maçonneries se distinguent par l'usage du béton et d'éléments structurels métalliques.

La composition est moins ordonnancée, moins systématique qu'au XIXe siècle, les baies s'agrandissent, et le décor s'épure et se géométrise, bandeau, garde-corps, encadrements... La volumétrie de la façade est plus complexe, bow window, consoles surdimensionnées, étage d'attique en retrait apportent une diversité nouvelle à des typologies plus anciennes. Les menuiseries de fenêtres sont en bois et redécoupées de petits bois. Les voletsse diversifient par l'apport de nouveaux dispositifs, volets roulants bois et volets métal se rabattant de part et d'autre.

- La maison de ville début XXe dans les faubourgs :

Emprise au sol : similaire à celle du XIXe siècle.

Mitoyenneté : édifices le plus souvent mitoyens sur deux côtés

Front bâti et gabarit : Souvent en retrait ou partiellement en retrait par rapport à la rue, surtout dans les zones urbaines moins denses, séparée de la voirie par un jardinet ou une petite cour. Le plus souvent en R+1 et R+2.

Toitures et rives : à une ou deux pentes le plus souvent en tuiles mécaniques, quelques toitures terrasses et attiques, chevrons apparents ou caissons quand les toitures sont en débord.

Illustration de la diversité des styles architecturaux des maisons de ville des faubourgs au XXe





Structures et matériaux : Murs périphériques en maçonneries en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois, introduction du métal; béton et/ou briques utilisées en façade ou seulement pour les baies et décors, quelques édifices sont encore réalisés avec des modénatures en pierre de taille ou mixte brique/pierre.

Façades : composées dans des styles voire des mouvements diversifiés (régionalisme, art nouveau, art décoratif, modernisme), en travées du rez-de-chaussée aux étages (le plus souvent 3 travées) ; matérialités très diversifiées (usage très répandu du béton et du ciment, de la pierre, de la brique, enduit au ciment ou à la chaux). Motifs de joints creux ou engravés, motifs décoratifs : la richesse des décors varie selon la qualité de l'édifice (encadrement, cordons, corniches, consoles, ferronneries, chaînes d'angle, quelques balcons, motifs géométriques, quelques exemples de fresques peintes).

Percements : fenêtres avec encadrements moulurés plus hautes que larges.

Rez-de-chaussée : souvent non ou peu caractérisés (présence d'un soubassement de 40 à 80 cm de hauteur, dimensions de baies relativement identiques) par rapport aux étages courant.

Menuiseries : Bois ; fenêtres à petits bois tiercés avec volets intérieurs ou extérieurs en bois pleins ou dispositif de stores et lambrequins ajourés (bois ou métal), portes en bois à panneaux avec imposte.

Principales altérations : Ce type apparaît relativement bien préservé, voire être un support intéressant témoignant du savoir-faire des artisans et architecte Valentinois de l'époque. Cependant certaines maçonneries en béton vieillissent mal, les fers se corrodants (pathologie à surveiller). Lorsqu'il y en a, les fresques supportent assez mal le passage du temps, soit parce que la peinture se délave petit à petit, soit parce que le support s'effrite.

- La belle demeure/villa au XXe dans les faubourgs :

Emprise au sol : Similaire à celles du XIXe.

Mitoyenneté : édifices le plus souvent non mitoyens, isolés au milieu d'un parc. Dans les zones urbaines plus denses, mitoyenneté sur 1 ou 2 côtés.

Illustration de la diversité des styles architecturaux des belles demeures et villas des faubourgs au XXe





Front bâti et gabarit : en retrait, au centre d'un parc lorsque cela est possible. Le plus souvent en R+1 avec toitures mansardées, parfois R+2.

Toitures et rives : complexes (croupes et pavillons) en tuiles mécaniques et/ou en ardoise, quelques toitures mansardées (avec ou sans lucarnes en rives), rives en débord sur rue avec corniches moulurées

Structures et matériaux : Murs périphériques en maçonneries en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois, introduction du métal; béton et/ou briques utilisées en façade ou seulement pour les baies et décors, quelques édifices sont encore réalisés avec des modénatures en pierre de taille ou mixte brique/pierre.

Façades : composées dans des styles voire des mouvements diversifiés (régionalisme, art nouveau, art décoratif, modernisme), en travées du rez-de-chaussée aux étages (le plus souvent 3 travées) ; matérialités très diversifiées (usage très répandu du béton et du ciment, de la pierre, de la brique, enduit au ciment ou à la chaux). Motifs de joints creux ou engravés, motifs décoratifs : la richesse des décors varie selon la qualité de l'édifice (encadrement, cordons, corniches, consoles, ferronneries, chaînes d'angle, quelques balcons, motifs géométriques, quelques exemples de fresques peintes). Les façades sont généralement très qualitatives.

Percements : fenêtres avec ou sans encadrements, plus hautes que larges.

Rez-de-chaussée : Difficilement distinguables du fait du retrait de la typologie par rapport à l'espace public. De plus, cette caractéristique semble traitée au cas par cas fonction du site.

Menuiseries : Bois ; fenêtres à petits bois tiercés avec volets intérieurs ou extérieurs en bois pleins ou dispositif de stores et lambrequins ajourés (bois ou métal), portes en bois à panneaux avec imposte.

Principales altérations : Ce type apparaît relativement bien préservé, voire être un support intéressant témoignant du savoir-faire des artisans et architecte Valentinois de l'époque. Cependant certaines maçonneries en béton vieillissent mal, les fers se corrodants (pathologie à surveiller). Lorsqu'il y en a, les fresques supportent assez mal le passage du temps, soit parce que la peinture se délave petit à petit, soit parce que le support s'effrite.

Illustration de murs de clotures et portails de villas début XXe





- L'immeuble de rapport dans les faubourgs :

L'immeuble de rapport s'est implanté plus tardivement dans les faubourgs que dans le reste de la ville. Ainsi ce type a perduré sous plusieurs styles. Néanmoins ces différents styles n'impactent pas outre mesure les caractéristiques principales de ce type, c'est à dire sont rapport à la rue, son gabarit, sa composition de façade : le plus souvent les différences concernent les matériaux de façade et les modénatures. C'est pourquoi l'immeuble de rapport dans les faubourgs sera abordé en suivant sans tenir compte de l'époque de construction, contrairement aux types précédemment étudiés.

Emprise au sol : emprises grandissantes par rapport aux emprises antérieures au XIXe s.

Mitoyenneté : édifices le plus souvent mitoyens sur deux ou trois côtés

Front bâti et gabarit : continu à l'alignement de la rue à l'exception de certaines institutions, gabarits plus diversifés que dans le reste de la ville, de R+2 a R+5 (contrairement à la ville haute et aux boulevards, pas d'entresol et peu de devantures/rez de chaussées commerciaux).

Toitures et rives : à une ou deux pentes en tuiles mécaniques, certaines toitures présentent des pentes plus complexes, avec croupes), rives en débord sur rue (corniches moulurées). Quelques toitures plates.

Structures et matériaux : murs périphériques avec refends en maçonneries le plus souvent réalisées en moellons ou en galets du Rhône, hourdés au mortier de chaux, planchers bois (et métal); pierre de taille utilisée en façade ou seulement pour les baies et décors. Pierre froide parfois utilisée en seuil et en soubassement. Emploi du béton pour les types début XXe

Façades : composées en travées du rez-de-chaussée aux étages ; pierre apparente et/ou maçonneries enduites. Motifs de joints creux ou engravés : la richesse des décors varie selon la qualité de l'immeuble (encadrement, cordons, corniches, consoles, balcons, ferronneries, chaînes d'angle). Sauf quelques exception les décors sont moins riches que sur les boulevards et la ville haute. Quelques immeubles de style art décoratif et moderne, le style art nouveau Valentinois, au demeurant plutôt austère, s'observant plutôt sur quelques maisons et villas.

Percements : fenêtres avec (parfois sans) encadrements ; plus hautes que larges, à l'exception des baies du dernier étage moins élancées, quelques exemples de baies en entresol composées avec les baies du rez-de-chaussée.

Illustration de la diversité des styles architecturaux des immeubles de rapport implantés dans les faubourgs





Rez-de-chaussée : porte à entablement ou simple encadrement, pas ou peu de baies commerciales.

III- POPULATION ET HABITAT

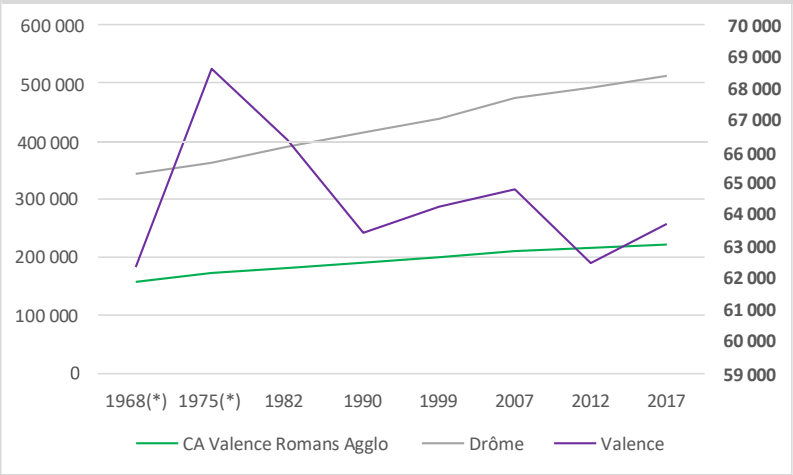
III-1. Des évolutions sociodémographiques à anticiper

III-1.1. Une ville moins attractive que son environnement

En 2017, Valence accueille **63 714 habitants pour une densité moyenne de 1 736,5 hab/km².**

Alors que le département de la Drôme connaît une croissance continue depuis les années 1970 et enregistre encore aujourd'hui des taux de croissance positifs (0,8% de croissance annuelle moyenne entre 2012 et 2017) et alors qu'il en est de même à l'échelle de Valence Romans Agglo (0,6% de croissance annuelle moyenne sur la même période), **la ville de Valence rencontre une évolution démographique en dent de scie.**

Entre 2007 et 2012, la commune perd près de 2 400 habitants, notamment à cause d'une situation migratoire en forte baisse (-1,3% de croissance annuelle moyenne). Cependant, **à partir de 2012, la situation s'améliore** (-0,1% de croissance annuelle moyenne dûe au solde migratoire et un nombre d'habitants qui repart à la hausse).



Évolution comparée de la population de Valence, de Valence Romans Agglo et du département de la Drôme

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

L'analyse des facteurs nous apprend que **les fluctuations de la croissance démographique de Valence reposent essentiellement sur le solde migratoire.** La baisse marquée du solde migratoire entre 1975 et 1982 (-1,3%), entre 1982 et 1990 (-1,2%) et plus récemment entre 2007 et 2012 (-1,3%) s'est accompagnée d'une baisse de population sur les mêmes périodes

Au contraire, à l'échelle de Valence Romans Agglo et du département de la Drôme, les soldes migratoires - même nuls à certaine période - n'ont jamais été négatifs.

Si l'agglomération et le département bénéficie d'une attractivité certaine depuis la fin des années 1970, la ville de Valence en bénéficie peu.



Évolution comparée des soldes migratoires de Valence, de Valence Romans Agglo et du département de la Drôme

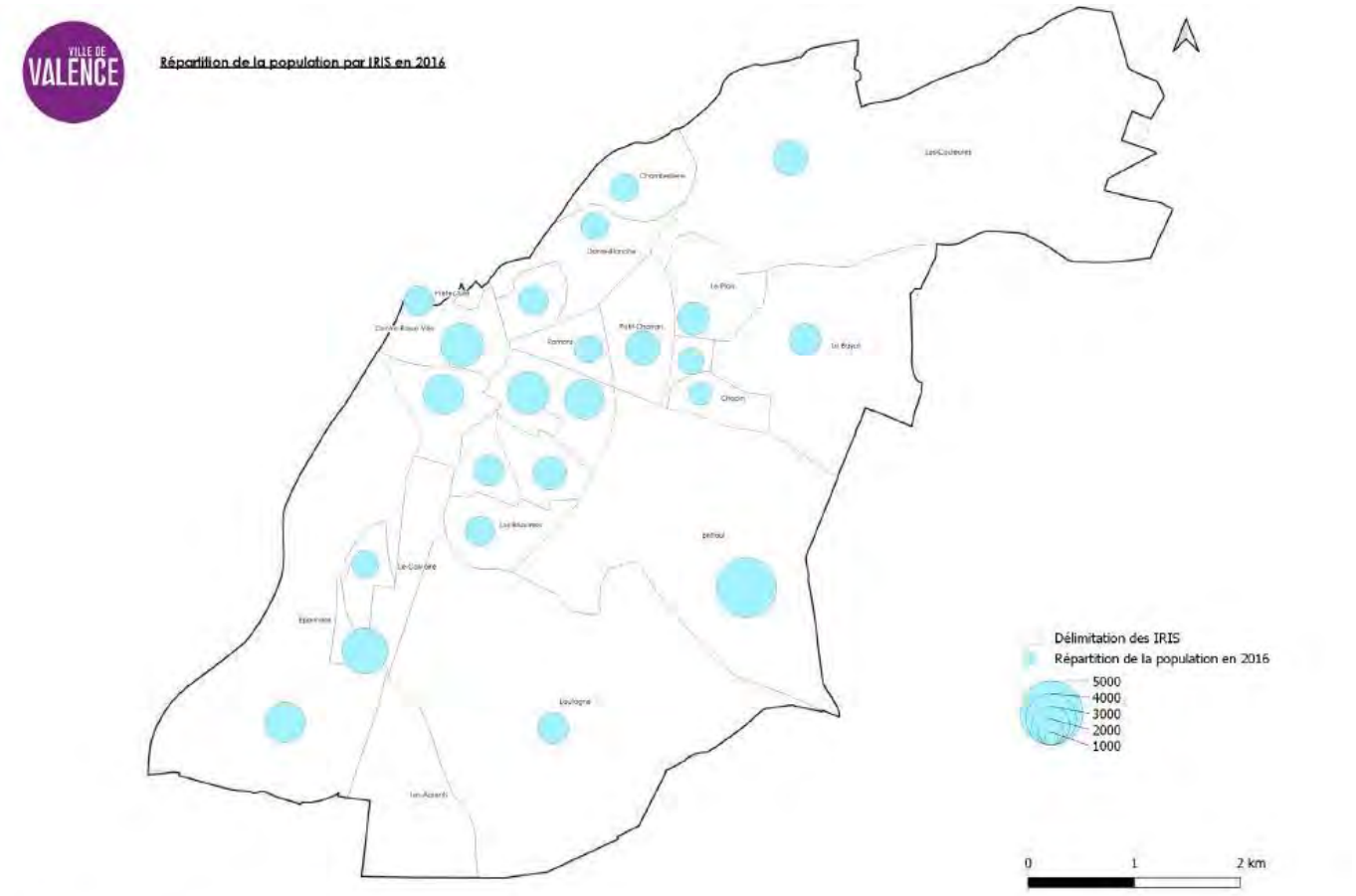
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

III-1.2. Répartition de la population

Selon les données par découpage IRIS de l'Insee, Briffaut est le quartier le plus peuplé de Valence avec 4 761 habitants en 2016. Situé en périphérie de Valence, accueillant de grands équipements (Caserne des Spahis, IUT, centre sportif de Briffaut) et une zone d'activité majeure à l'échelle de la ville (ZA de Briffaut), sa population est concentrée sur des quartiers bien précis : les Viterons, les Hautes Faventines et les résidences universitaires.

"Calvaire" est le second quartier le plus peuplé de Valence avec 3 615 habitants. Également situé en périphérie, ce quartier majoritairement résidentiel est particulièrement dense.

Ces deux quartiers mis à part, les quartiers les plus peuplés sont ceux situés au coeur de Valence : Centre-Boulevard avec 3 414 habitants, les Alpes avec 3 337 habitants et le quartier Gare avec 3 175 habitants. Au total, ces quartiers accueillent 15% de la population valentinoise alors qu'il ne représentent que 3% du territoire communal.

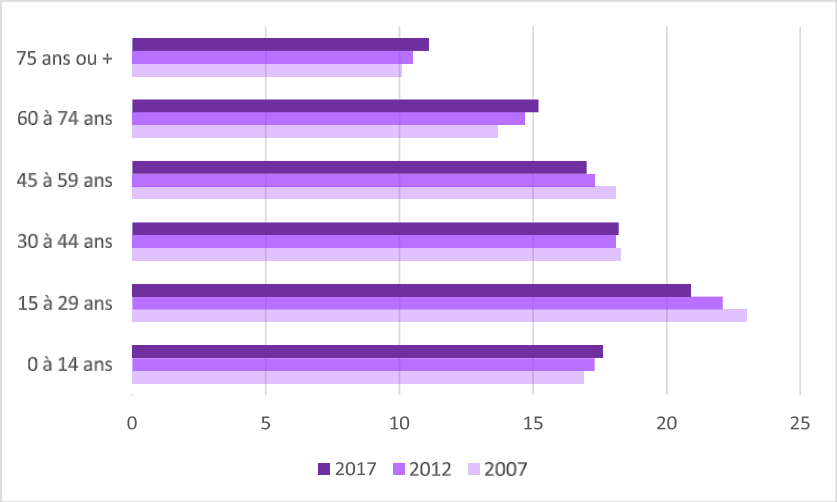


Répartition de la population par IRIS en 2016
Insee, 2016 ; réalisation : Verdi

III-1.3. Une ville qui reste jeune

À l'instar d'une grande majorité de communes françaises, Valence doit faire face au vieillissement de sa population mais celui-ci reste mesuré. Entre 2007 et 2017, la part des 0 à 14 ans (enfants) a augmenté de près d'un point, signifiant que la commune a gagné en attractivité pour les couples avec enfants.

Néanmoins, la part des 15-29 ans a diminué de plus de deux points sur la même période et l'on peut s'interroger sur les facteurs de départ des étudiants et des jeunes actifs, et notamment sur l'offre de formations et d'emplois sur Valence.



La commune reste cependant assez attractive pour les actifs plus âgés (30-44 ans).

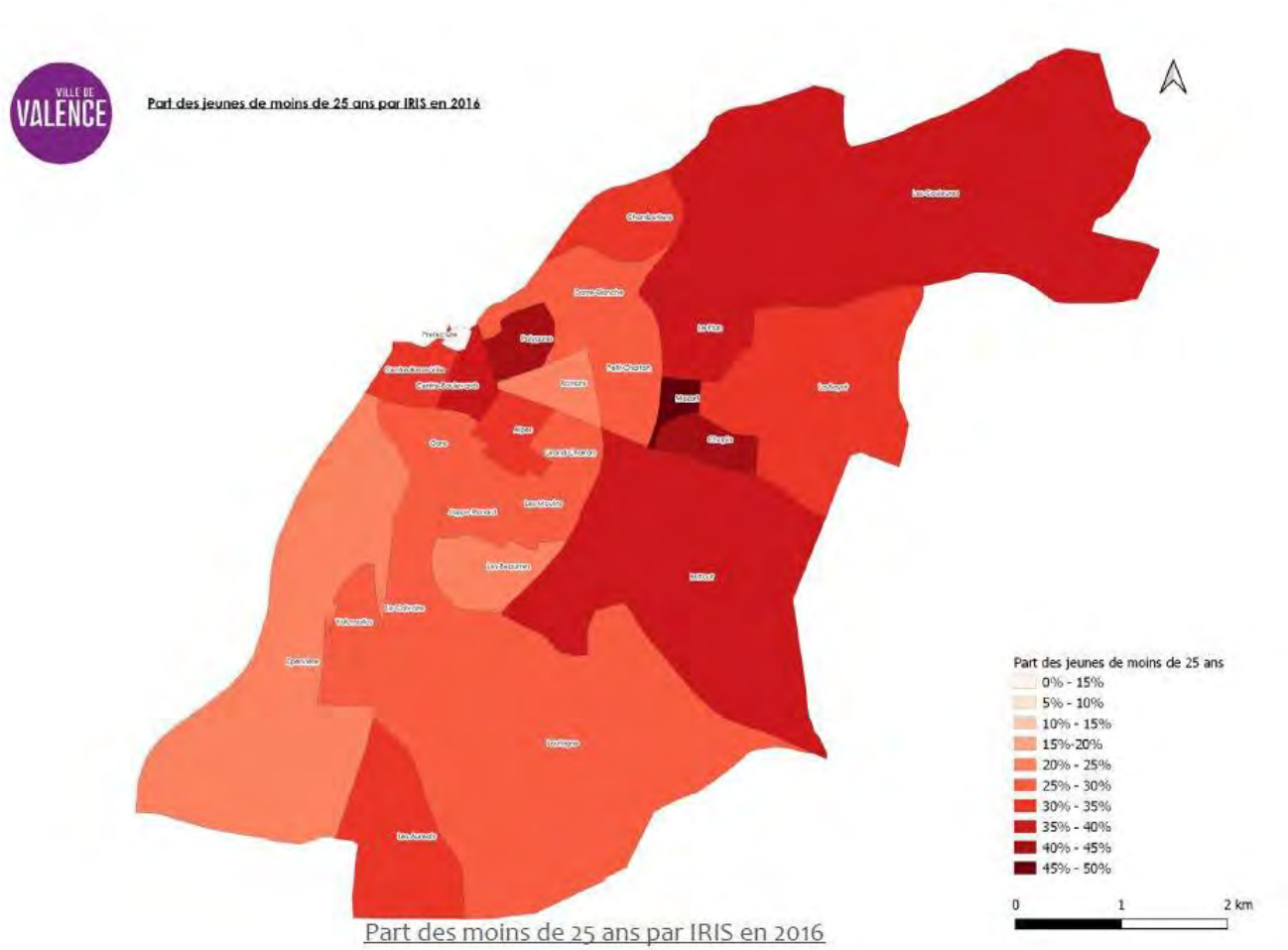
Le vieillissement de la population se perçoit notamment dans l'augmentation de la part des 60 ans et plus (environ 3 points de plus entre 2007 et 2017).

Évolution de la répartition de la population à Valence par grandes tranches d'âge entre 2007 et 2017

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/202

Les jeunes (moins de 25 ans) se concentrent essentiellement en centre-ville (Centre Boulevard, 35% de moins de 25 ans ; Polygone, 41%) et dans la second couronne périphérique de la ville (Mozart, 47% ; Le Plan, 38% ; Les Couleures, 37% et Briffaut, 36%).

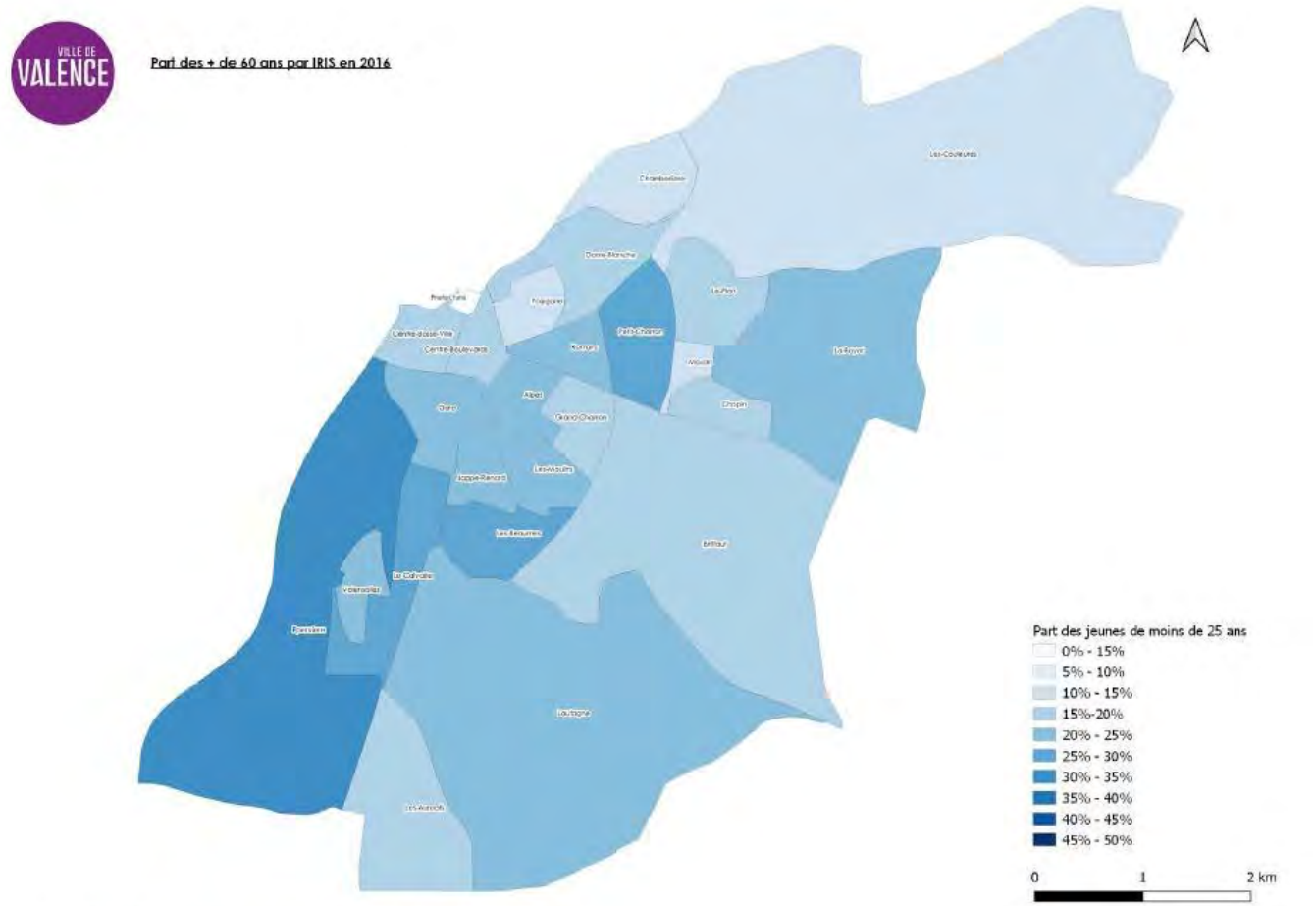
Cela s'explique notamment par le type de logements que l'on peut trouver dans ces quartiers (des logements plus petits et plus adaptés aux jeunes seuls ou aux jeunes couples, ou des résidences universitaires) ou encore par le type d'équipements et de loisirs disponibles sur ces secteurs.



Part des moins de 25 ans par IRIS en 2016

Insee, 2016 ; réalisation : Verdi

La répartition des personnes de plus de 60 ans est à l'exact opposé de celle des moins de 25 ans, les premiers résidant dans les quartiers historiques de première couronne périphérique tels que l'Épervière (35%), Petit Charran (28%), Les Beaumes (26%) et Le Calvaire (26%).



Part des plus de 60 ans par IRIS en 2016

Insee, 2016 ; réalisation : Verdi

III-1.4. Une diminution de la taille des ménages importante se traduisant par une croissance des ménages plus rapide que celle de la population

Des ménages de plus en plus petits...

Depuis la fin des années 1968, la taille des ménages résidant sur Valence est en constante diminution, passant d'une moyenne d'une trois personnes par ménage en 1968 à deux en 2007. Depuis 2007, on observe une stabilité, le nombre moyen de personnes par ménage étant le même en 2017.

Ce phénomène est constaté à l'échelle nationale et repose sur des évolutions sociétales majeures : vieillissement de la population, abaissement du nombre d'enfants par famille, décohabitations...

Si la taille des ménages diminue également à l'échelle de Valence Romans Agglo et du Département (de plus de 3 pers./ménage en 1968 à 2,2 aujourd'hui), Valence concentre néanmoins les ménages les plus petits du territoire.

...et de plus en plus de petits ménages

En 2017, les ménages composés d'une seule personne représentent plus de 48% de l'ensemble des ménages de Valence. Le nombre de très petits ménages (une personne) n'a pas cessé d'augmenter depuis 2007

passant de 13 644 ménages à 15 089 aujourd'hui.

Dans le même temps, la part des couples avec enfants a diminué : passant de 20,5% en 2007 (soit 6 346 ménages) à 18,6% en 2017 (soit 5 826 ménages).

Ces données confirment la tendance observée précédemment au sujet de la baisse de la taille des ménages.

Un maintien des familles avec enfants

La composition des familles évolue également mais indifférement à ce que l'on peut constater sur la diminution de la taille des ménages. Les familles avec 3 enfants ou plus connaissent une certaine stabilité. En 2017, ces familles représentent 12,6% de l'ensemble des familles contre 10,2% en 2007.

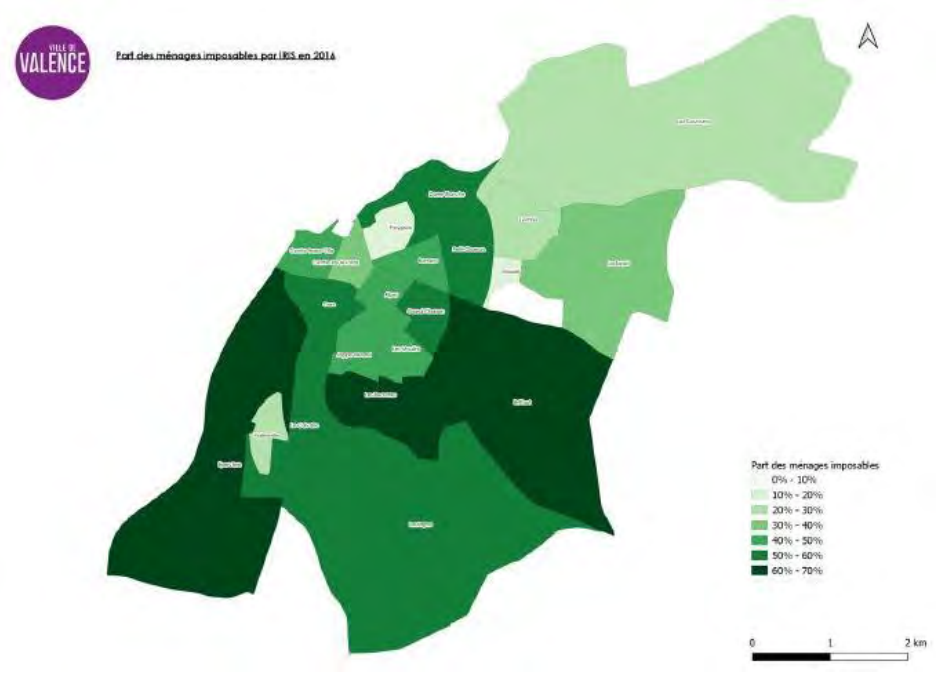
III-1.5. Les revenus : un niveau de vie inférieur à la moyenne de l'agglomération et inégal selon les quartiers

Le revenu disponible par unité de consommation à Valence est de 18 960 euros, soit environ 1 000 euros de moins que celui de l'agglomération (20 580) et celui du département (20 440) ce qui laisse entendre que les richesses sont réparties inéquitablement sur le territoire.

Néanmoins, ce revenu disponible par unité de consommation a fortement augmenté depuis 2009, celui-ci n'étant que de 16 183 euros à cette période (+ 2 783 euros).

Néanmoins, le taux de pauvreté de Valence est nettement supérieur à celui de l'agglomération et du département. En 2017, 21% des ménages fiscaux de la ville (hors communautés et sans-abri) sont considérés comme étant sous le seuil de pauvreté. Ce taux n'est que de 14,8% pour Valence Romans Agglo et 14,7% pour la Drôme.

Contrairement à l'agglomération ou au Département, pour lesquels les plus touchés par la pauvreté sont les moins de 30 ans (plus de 20% de cette tranche d'âge est sous le seuil de pauvreté) et pour lesquels les actifs sont moins concernés (environ 18% pour les 30-39 ans et les 40-49 ans) ; à Valence la pauvreté touche fortement les jeunes et l'ensemble des actifs. En 2017, 27% des 40-49 ans sont sous le seuil de pauvreté.



Part des ménages imposables par IRIS en 2016

Insee, 2016 ; réalisation : Verdi

Au sein même de Valence, les revenus des ménages sont source d'inégalités. Les quartiers de Briffaut, de l'Épervière et des Baumes comptent le plus de ménages imposables et le plus haut revenu annuel moyen de la ville (plus de 20 000 euros de revenu annuel médian).

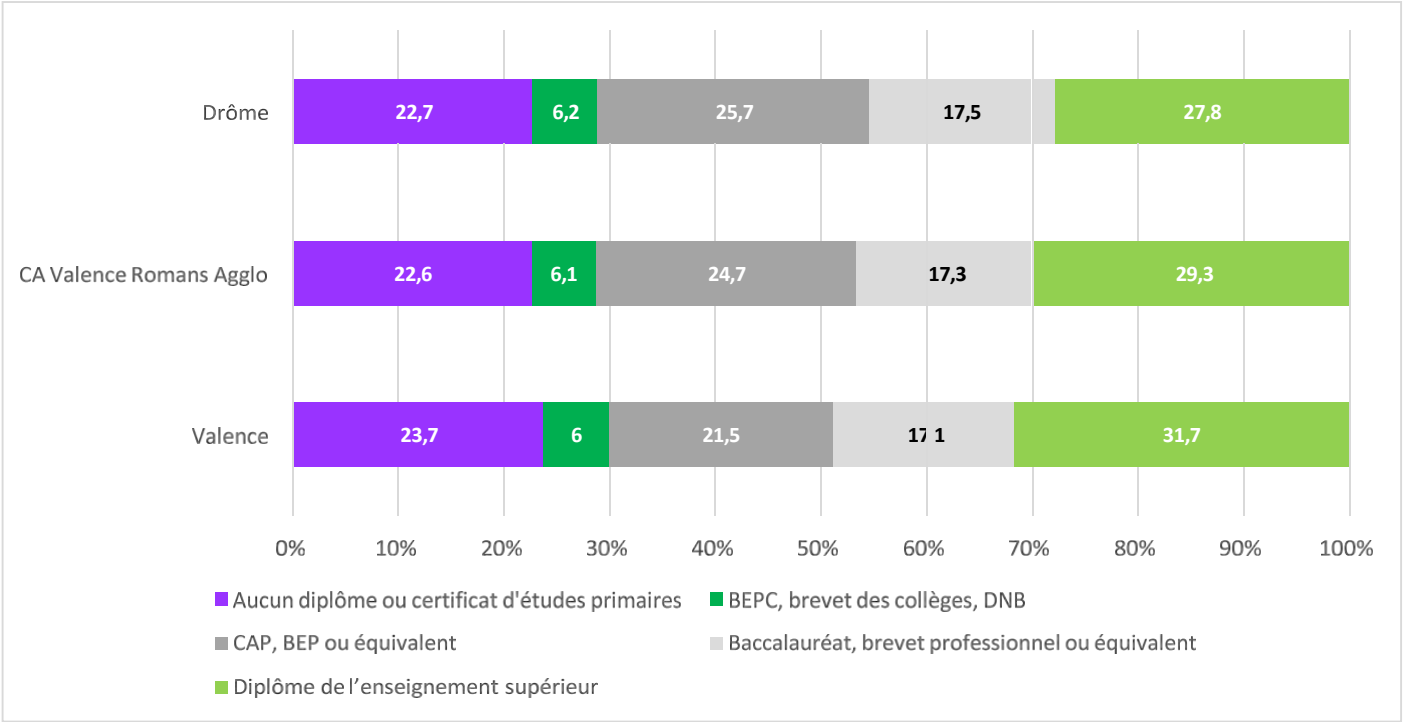
Ces quartiers sont surtout situés au sud/sud-est de Valence mais ce constat est à nuancer puisque le quartier de Valensolles, situé à proximité immédiate d'un des quartiers les plus riches de Valence (L'Épervière) est l'un des plus pauvre.

Néanmoins, c'est au nord de la ville que l'on retrouve les quartiers les plus touchés par la pauvreté. Les secteurs de Polygone et de Mozart accueillent seulement 14% et 15% de ménages imposables, et le secteur des Couleures, 23%. Ces quartiers présentent également le revenu annuel médian le plus bas de la ville (moins de 12 000 euros).

III-1.6. Le niveau de formation de la population : une tendance à l'élévation du niveau du diplôme

Le niveau de formation de la population à Valence s'est largement amélioré depuis 2007. Alors qu'à cette période 32,9% de la population non scolarisée de 15 ans et plus n'avaient aucun diplôme ou certificat d'études primaires, ce n'est que 23,7% de cette même population en 2017.

Cela s'est traduit notamment par une hausse des diplômés d'un BEPC, brevet des collèges ou DNB (+1,2 point), des diplômés d'un baccalauréat, d'un brevet professionnel ou d'un équivalent (+1,4 point) mais surtout d'une hausse des diplômés de l'enseignement supérieur (+7,7 points entre 2007 et 2017).
Par rapport à l'agglomération ou au département, Valence concentre davantage une population diplômée de formation de l'enseignement supérieur (plus de 30% contre 27% à 29% aux échelles supérieures).



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

Sources : Insee, RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/202

III-2. Une population active importante et un taux de chômage important

III-2.1. Moins d'actifs qu'à l'échelle intercommunale et départementale mais davantage d'étudiants

La part des actifs a eu tendance à augmenter ces dix dernières années : de 68,8% de la population en 2007, ce taux est passé à 70,9% en 2017. Cette augmentation est d'une part, la traduction de l'arrivée de nouveaux habitants en âge de travailler sur la commune, et d'autre part, de la diminution du poids des retraités dans la population totale (7,3% en 2007 et 4,8% en 2017).

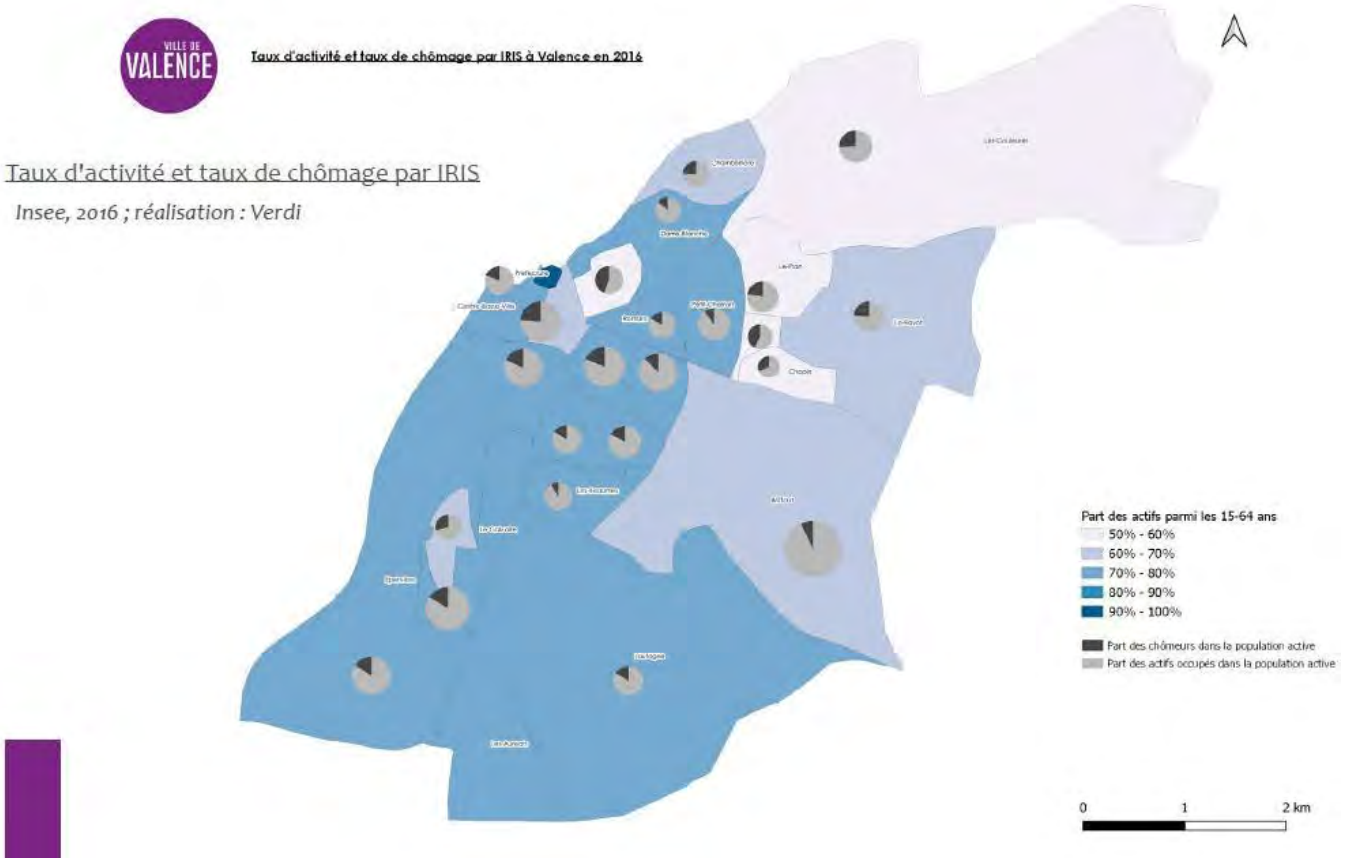
En comparaison avec les échelons supérieurs, cette part d'actifs est plutôt faible. Valence Romans Agglo compte environ 74% d'actifs et le département de la Drôme, 75%. Cette différence s'explique notamment par la part plus importante d'élèves et d'étudiants à Valence alors considérés comme "inactifs" à Valence (12,8% en 2017) que pour l'agglomération (10%) et le département (8,9%).

III-2.2. Un taux de chômage en augmentation

Depuis 2007, la part des chômeurs dans la population active n'a pas cessé d'augmenter, passant de 11,4% en 2007, à 12,7% en 2012 et 12,9% en 2017.

Ces taux sont supérieurs à ceux observés à l'échelle intercommunale (10,7%) ou départementale (10,6%), alors plus proche de la moyenne nationale (10,3%).

De plus, la situation face au chômage est particulièrement préoccupante chez les jeunes de moins de 25 ans. En effet, en 2017, la part des chômeurs représentait environ 28% (en augmentation depuis 2007) alors que pour les 55-64 ans elle n'est que de 13,5%.



Concernant l'emploi, on observe de fortes inégalités selon les quartiers de Valence. Même si la grande majorité des quartiers présentent un taux d'activité supérieur à 70% (soit la moyenne communale), certains se distinguent pas un taux plus bas comme Les Couleures, Le Plan, Mozart, Chopin ou encore Polygone dont les taux d'activité sont inférieurs à 60%.

Cela peut s'expliquer par la présence d'une population plutôt jeune (c'est le cas sur le secteur Mozart) ou considérée comme "inactive" (élèves, étudiants...).

Des disparités sont également visibles concernant le taux de chômage. Certains quartiers affichent des taux relativement bas comme Briffaut (7%), Les Baumes (8%) et Petit Charran (10%), ces quartiers correspondant également à ceux ayant des niveaux de revenus plus élevés et plus de ménages imposables. Au contraire, des quartiers marqués par un niveau de pauvreté élevé présentent également un taux de chômage bien plus fort : Polygone (44%) et Valensolles (43%).

III-2.3. Les migrations domicile-travail : Valence pôle d'emploi majeur

Une étude menée à l'échelle d'Auvergne-Rhône Alpes identifie la zone d'échanges privilégiés de Valence, centrée autour de la capitale drômoise, rayonnant sur une large partie des départements de l'Ardèche et de la Drôme. Les petites et moyennes aires de cette zone, notamment celles du Sud-Ardèche sont en effet fortement dépendantes des espaces centraux de la vallée du Rhône où se situe la majorité des emplois.

Les déplacements internes à Valence sont particulièrement nombreux (198 900). À cela s'ajoutent de nombreux déplacements venant des territoires voisins : plus de 61 900 déplacements sont réalisés depuis la rive droite du Rhône (Saint-Péray, Guilherand-Granges...) et plus de 46 100 du sud (Portes-lès-Valence, Livron-sur-Drôme...)

En observant la répartition des actifs occupés valentinois selon leur lieu de travail, on constate que près de 90% travaillent dans la Drôme dont plus de 65% à Valence.

La localisation des flux domicile-travail permet de visualiser les pôles d'emplois attractifs pour les actifs valentinois. Ainsi, la cartographie des communes vers lesquelles les actifs valentinois se rendent pour travailler met en lumière quatre constats :
- Valence est un pôle d'emploi attractif pour les valentinois : plus de 65% des actifs occupés résidents à Valence travaillent à Valence même ;



Les principaux flux de déplacement dans le SCoT du Grand Rovaltain
SCoT du Grand Rovaltain

- Les actifs résidents à Valence qui travaillent sur une autre commune effectuent en majorité des déplacements domicile-travail « de proximité » vers Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Guilherand-Granges, Romans-sur-Isère, Saint-Marcel-lès-Valence et Chabeuil.

- Les communes telles que Bourg-de-Péage, Montélimar, Etoile-sur-Rhône, Tournon-sur-Rhône sont des pôles d'attraction secondaires avec environ 10 à 60 navetteurs par jour.
- Enfin, les autres communes situées à moins de 30km de Valence, sur un axe Nord-Sud attirent quelques actifs valentinois (moins de 10 navetteurs par jour).

Les flux domicile-travail au départ de Valence sont donc essentiellement concentrés dans un rayon de 30 minutes en voiture.

La commune de Valence, premier pôle d'emplois du bassin de vie, reçoit quotidiennement de nombreux actifs résidents sur d'autres communes :
- Valence est un pôle d'emploi attractif notamment pour le bassin Romano- péageois (2 500 navetteurs par jour) et pour le bassin Tournon/Tain (2 140 navetteurs par jour).
- Valence attire aussi de nombreux actifs qui résident à l'extérieur du territoire du SCoT (3 200 navetteurs par jour).

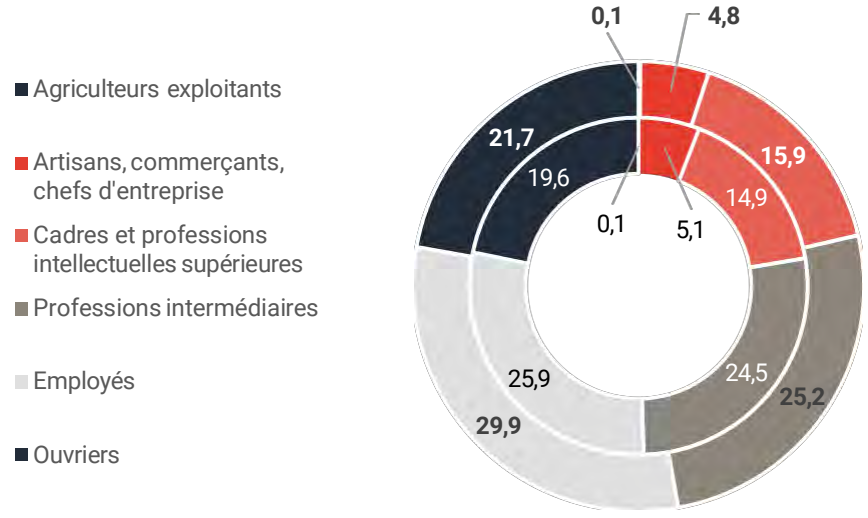
III-2.4. De plus en plus de professions de cadres

En 2017, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée parmi les actifs celle des professions intermédiaires (30,4% des actifs). En seconde position se trouve celle des employés (29,7%) et en troisième position celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (18,2%).

Alors que les employés ont longtemps été en premier place, ces dix dernières années, les cadres connaissent une croissance non négligeable (+1 point entre 2007 et 2017, contre -2 points pour les employés).

Cela traduit notamment une hausse de l'attractivité de Valence pour les catégories socioprofessionnelles supérieures, allant de pair avec la hausse générale du niveau de diplôme sur le territoire.

Ces évolutions ne sont pas sans rapport avec l'augmentation constante du taux de concentration d'emploi depuis 2006. Il traduit également la volonté des actifs travaillant sur la commune, d'y résider également.



Le cercle extérieur correspond à la répartition de la population active en 2017, et le cercle intérieur en 2012. On constate alors l'augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures d'une part, et la diminution des employés et des ouvriers d'autre part.

Répartition de la population active (15-64 ans) par catégorie socio-professionnelle

Insee, P2012et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020

III-3. Le logement

Iil-3.1-La politique intercommunale de l'habitat

2011 - 2018 : vers la mise en œuvre d'une politique intercommunale de l'habitat

En 2011, l'ex-Communauté d'agglomération Valence Agglo – Sud Rhône-Alpes et la Communauté de communes Rhône-Crussol se sont engagées dans l'élaboration de deux PLH (Programme Local de l'Habitat). Cette démarche conjointe a confirmé l'intérêt d'une politique de l'habitat coordonnée de part et d'autre du Rhône s'articulant autour d'un noyau urbain interdépartemental.
Achevé en 2018, le premier PLH de l'ex-VASRA s'articulait autour :

+ D'un choix politique : « L'affirmation d'un cœur d'agglomération dynamisé par une polarité urbaine bi-départementale et des communes relais au poids renforcé dans le périurbain »

+ D'un socle transversal : « Créer les conditions de la réussite : gouvernance, politique foncière et animation »

+ De quatre orientations stratégiques :
- « Construire plus au centre pour rapprocher l'habitat de l'emploi, limiter les déplacements et lutter contre l'étalement urbain »
- « Construire autrement pour répondre durablement à la demande urbaine des ménages et garantir une meilleure mixité sociale sur toutes les communes du territoire »
- « Réhabiliter massivement pour offrir à tous des logements de qualité »
- « Une agglomération solidaire des ménages les plus vulnérables »

2018-2023 : une politique de l'habitat renforcée, le nouveau PLH de Valence Romans Agglo

En 2016, la fusion de la CA Valence Agglo – Sud Rhône Alpes, la CC du Canton de Bourg de Péage et la CA du Pays de Romans pour créer Valence Romans Agglo pose la question de l'harmonisation des politiques d'habitat existantes sur le territoire.
Trois PLH préexistaient alors sur le territoire de l'EPCI :
- Le PLH 2009-2014 de la CA du Pays de Romans ;
- Le PLH 2009-2014 de la CC du Canton de Bourg-de-Péage ;
- Le PLH 2013-2018 de la CA Valence Agglo ;
Les communes de Étoile sur Rhône, Beauvallon, Montéléger, Ourches et les CC de la Raye et de l'Herbasse n'étaient pas couvertes par un PLH.

Les trois PLHs préexistants retenaient des orientations stratégiques proches sur les questions foncières et d'urbanisme et visent notamment à dégager des polarités sur le territoire, à organiser le développement de l'offre nouvelle, à améliorer la qualité architecturale et environnementale de l'habitat :
- Dégager des polarités et tenir compte des équipements existants pour asseoir le développement ;
- Organiser le développement de l'offre nouvelle ;
- Améliorer la qualité architecturale et environnementale de l'habitat et développer le conseil en urbanisme.

Les orientations du PLH 2018-2013 sont les suivantes :
O1 – Renforcer les centralités
Un enjeu d'équilibre territorial et d'attractivité
Réguler le marché de la construction immobilière
Mobiliser le foncier en renouvellement urbain
Accompagner les communes dans leur stratégie foncière

O2 – Réhabiliter durablement et adapter
- Accélérer la rénovation énergétique de niveau BBC
- Prioriser la rénovation énergétique du parc collectif privé et public
- Reconquérir le parc vacant et dégradé

O3 – Construire la diversité
- Promouvoir les formes d'habitats intermédiaires
- Inciter l'installation de familles solvables sur les pôles urbains et centres anciens
- Développer équitablement l'offre de logements locatifs sociaux

O4 – Loger les publics les plus fragiles
- Accueillir et orienter les demandeurs
- Mieux organiser la mixité sociale sur le territoire
- Accompagner les besoins liés au vieillissement de la population
- Mettre en œuvre le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)

Les orientations et les objectifs territorialisés : Valence

Le PLH doit être compatible avec les orientations d'aménagement du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain approuvées en novembre 2016. Ce dernier ne précise pas les objectifs par commune : il revient donc au PLH de décliner ses objectifs de construction en fonction des besoins, pour chaque commune.

Le SCoT fixe un objectif de rééquilibrage de la croissance entre les centres et les périphéries, avec un ralentissement de la tendance à la périurbanisation.
Le PLH s'appuie sur cette orientation pour souligner l'enjeu majeur de répartir de manière plus équilibrée l'offre nouvelle entre les niveaux d'armature territoriale définis par le SCoT.

En tant que pôle urbain, Valence se voit attribuer des objectifs ambitieux de production de logements neufs à l'échelle de l'EPCI (61,4% de la production totale de VRA).

De la même manière, Valence se voit attribuer des objectifs de progression de son parc social. Entre 2018 et 2023, il est attendu une programmation de 184 locatifs sociaux par an, dont 119 en production neuve.

VALENCE ROMANS AGGLO	Tendance 2008-2015 construction neuve	Tx CN/1000 hab	Objectif PLH	delta tendance / objectif PLH		Tx CN/1000 hab
TOTAL VRA	1 205	5,7	1 237	+31	+3%	5,7
Pôles urbains	57,2%		61,4%	+70	+10%	
(5 communes)	689		759			
Pôles périurbains	28%		27,7%	-32	-8%	
(15 communes)	374		342			
Villages et Bourgs	12,1%		11,0%	-6	-5%	
(36 communes)	142		136			

Objectifs annuels du PLH par armature urbaine

Source : Orientations et programme d'actions, PLH 2018-2023 de Valence Romans Agglo

Objectifs de progression du parc social

Source : Orientations et programme d'actions, PLH 2018-2023 de Valence Romans Agglo

	Niveau de tension sur le parc social	Taux actuel (1/1/2016)	Objectif de progression du taux de LLS à horizon 2025	Estimation Taux résultants au 1/1/2025	Objectif /an tous logts locatifs sociaux	Dont production neuve annuelle	Rappel production neuve 2008-2014
Pôle urbain Romano-péageois	Faible	26,3%	0,2%	26,5%	78	49	103
Périurbain et rural de Romans	Fort	8,9%	2,1%	10,9%	57	44	30
Pôle urbain Valentinois	Moyen	23,8%	0,7%	24,5%	184	119	180
Périurbain et rural de Valence	Très fort	7,4%	5,8%	13,2%	173	114	57
TOTAL	*Moyen*	*19,2%*	*1,7%*	*20,8%*	*492*	*326*	*370*

Commune	Parc vacant depuis plus de 2 ans (source Filocom 2013)	Objectif de reconquête de ce parc vacant au titre du PLH	
Valence	1062	12%	21 logts/an
Romans	968	10%	16 logts /an
Autres communes	1598	5%	13 logts /an
TOTAL	3628	8%	50 logts /an

Objectifs de reconquête de la vacance

Source : Orientations et programme d'actions, PLH 2018-2023 de Valence Romans Agglo

Parmi les objectifs principaux du PLH se trouve également un objectif de reconquête des logements vacants.

L'analyse des fichiers Filocom de 2013 identifie environ 1 062 logements vacants sur Valence.

La commune se voit donc attribuer un objectif de reconquête de 12% de ce parc, soit un rythme de remise sur le marché de 21 log/an.

En conclusion, Valence est identifié par le PLH 2018-2023 comme un pôle urbain qui – à la différence du pôle urbain de Romans – a connu une érosion démographique ces dernières années. Le PLH préconise donc un retour à une croissance modérée qui s'appuie notamment sur le réinvestissement urbain (résorption de la vacance, requalification des logements dégradés…) et sur le confortement d'une offre sociale.

IIi-3.2 -Un parc de logements fragilisé

Un parc de logements fragilisé par l'augmentation de la vacance

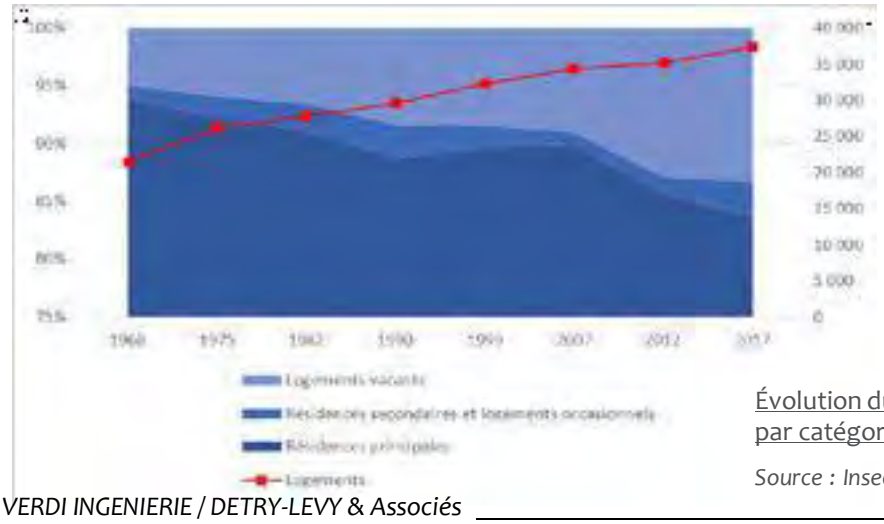
Le parc de logements de Valence est en constante augmentation depuis la fin des années 1960. Néanmoins, ces évolutions ne sont pas nécessairement en accord avec la croissance démographique de la ville :

- Entre 2007 et 2012, la population de Valence a connu une diminution de près de 3,6% alors que le parc de logements a augmenté de 2,6% ;
- Entre 2012 et 2017, Valence renoue avec la croissance démographique (2% de croissance sur cette période) et le parc de logement connait une forte progression (6%).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces évolutions. Le premier est la diminution de la taille des ménages constatée plus haut : afin de maintenir sa population actuelle, la ville a dû augmenter son parc de logements.

Le second – dont l'impact est plus important – est **l'augmentation très importante du parc de logements vacants** : + 60% entre 2007 et 2017. En 2017, les logements vacants représentent plus de 13% du parc de logements total (cf. étude menée sur la vacance p.89).

On observe également **une augmentation de la part des résidences secondaires et logements occasionnels** (de 1% du parc en 2007, elles représentent 3,1% de celui-ci en 2017), phénomène qui participe au hiatus observé entre le



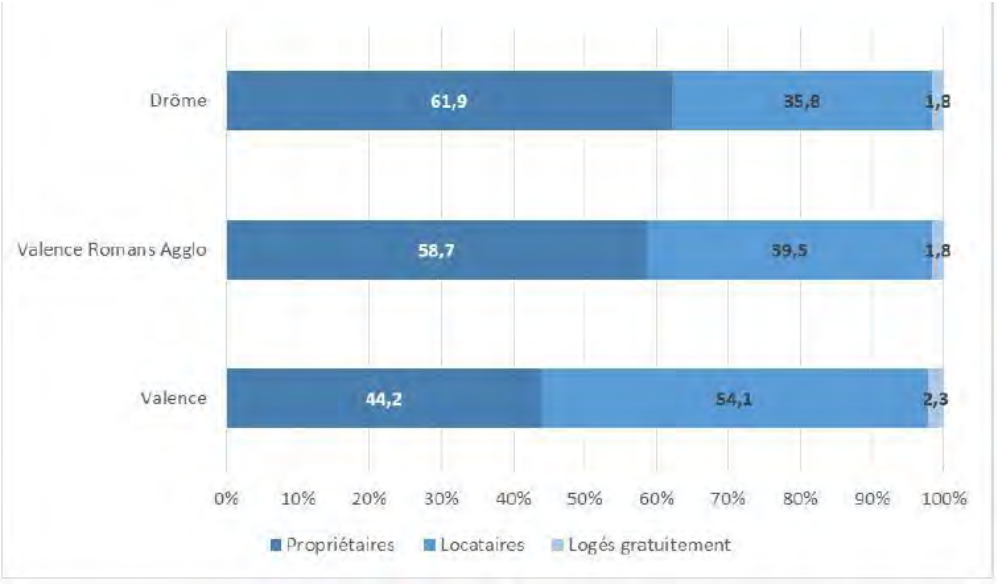
Évolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968

Source : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007

parc de logements et la croissance démographique.

Un parc majoritairement occupé par des locataires de moyenne durée

En comparaison aux échelles supérieures, Valence affiche **une part importante de locataires** parmi son parc de logements. Alors que la Drôme compte 61,9% de propriétaires dans son parc de résidences principales et VRA



Résidences principales selon le statut d'occupation

Source : Insee, RP2017 exploitations principales

58,7%, Valence n'en compte que 44,2%.
Les résidences principales occupées par des propriétaires connaissent une certaine stabilité puisque l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 19 ans. En revanche, on observe davantage de mouvement dans le parc locatif puisque l'ancienneté est de 7 ans en moyenne.

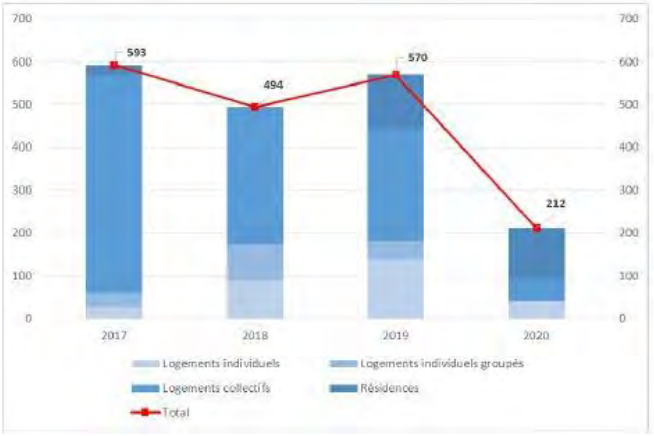
À noter qu'au sein du parc locatif, le parc locatif social est plus stable puisque les ménages ont une ancienneté moyenne d'environ 12 ans.

III-3.3 -Un parc caractérisé par des logements évoluant vers des typologies moins denses

Le parc de logements de Valence est caractérisé par **une majorité de logements collectifs**. En 2017, les appartements représentent 75,8% du parc immobilier de la ville.

Jusqu'en 2018, le logement collectif représentait la grande majorité de la production neuve sur Valence : 86% en 2017 et 65% en 2018. Cependant, cette part a fortement diminué depuis 2017, passant sous le seuil de la majorité en 2019 (45% de la production totale) et devenant très minoritaire en 2020 (23%).

Cette diminution s'est faite **au profit des logements individuels** : passant de moins de 5% en 2017 à 18% en 2020.



Typologies des logements autorisés entre 2017 et 2020 sur Valence

Source : Sitadel

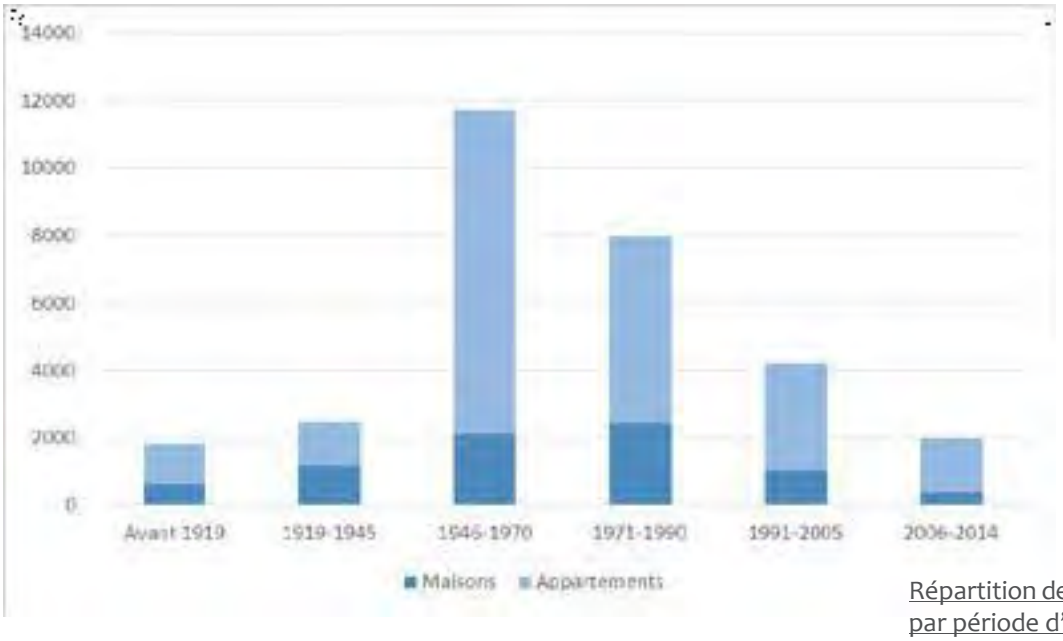
On note également **la part importante de « résidences »** définies par la base de données Sitadel comme « des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques ». Entrent donc dans cette catégorie les résidences pour personnes âgées, pour étudiants, les résidences de tourisme, hôtelières à vocation sociale, les résidences sociales ou encore pour les personnes handicapées.

III-3.4- Un parc de logements relativement ancien

Valence a connu un rythme de construction très soutenu entre les années 1950 et 1990 : près de 65% du parc de logements actuel a été construit à cette période, dont plus de la moitié sur la première période 1946-1970.

Cette période est également marquée par la construction d'appartements en grande majorité.

Ce constat pose la question de **la rénovation du parc ancien et de l'adaptation des logements au changement climatique**, notamment en termes d'isolation et de performances énergétiques.



Répartition des résidences principales par période d'achèvement

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

III-3.5- Une tendance au confortement des logements de taille moyenne

Plus de 77% des résidences principales à Valence comportent trois pièces ou plus et seulement 8% d'entre elles comportent une seule pièce, ce qui en fait – à sa propre échelle – une commune dotée d'un parc de grands logements.

Par ailleurs, on observe ces dernières années un confortement des logements de taille moyenne : entre 2007 et 2017, la part des deux pièces est passée de 13,7% à 14,3% et celle des trois pièces de 25,5% à 28%, ce qui renvoie à l'arrivée et au maintien de ménages en couple, avec ou sans enfants, observé plus haut.

Au contraire, les plus petits logements (T1) voient leur part diminuer (de 9% à 8%) ainsi que les plus grands logements (de 23,7% à 22,5%). Ce dernier constat s'explique par une nette diminution de la taille moyenne des ménages.



Évolution du nombre moyen de pièces dans les résidences principales entre 2007 et 2017

Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020

III-3.6- À l'échelle de la Drôme et de Valence Romans Agglo, un parc important de petits logements

Le parc immobilier de Valence, une ressource importante de petits logements à l'échelle de VRA

Bien que les petits logements ne soient pas majoritaires dans le parc de résidences principales de Valence, cette part est relativement importante par rapport à celles observées aux échelles intercommunale et départementale. À titre d'exemple, en 2017, le parc immobilier de Valence regroupe 30% des résidences principales de l'ensemble de Valence Romans Agglo, 67% des T1 de l'agglomération et 44% des T2. Autrement dit, Valence concentre une part très importante des petits logements de l'agglomération.

Un parc inégalement réparti sur la ville

La répartition des petits et grands logements sur Valence est particulièrement inégale.

Les quartiers centraux de la ville concentrent le plus de petits logements proportionnellement aux résidences principales totales : Grands Boulevards (53% de T1 et T2), Centre Basse Ville (40%) ou encore Alpes (37%).

Au contraire, les quartiers plus excentrés sont ceux qui concentrent le plus de grands logements : Les Auréats (52% de T5 ou plus), Briffaut (43%) ou encore Lautagne (38%).

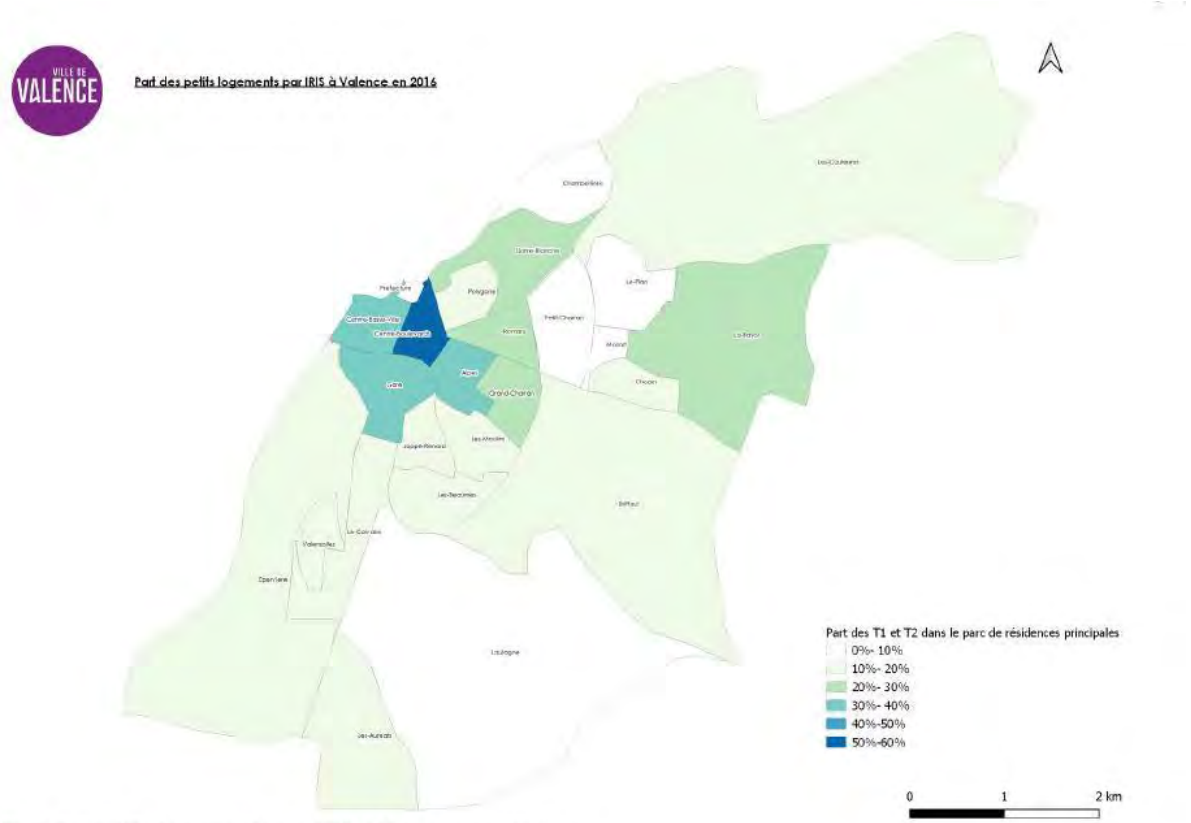
III-3.7- Les migrations résidentielles autour de Valence : entre attractivité et phénomène de périurbanisation

Entre parcours résidentiels longs et parcours résidentiels courts

Les parcours résidentiels à Valence peuvent entrer dans deux types de catégories :

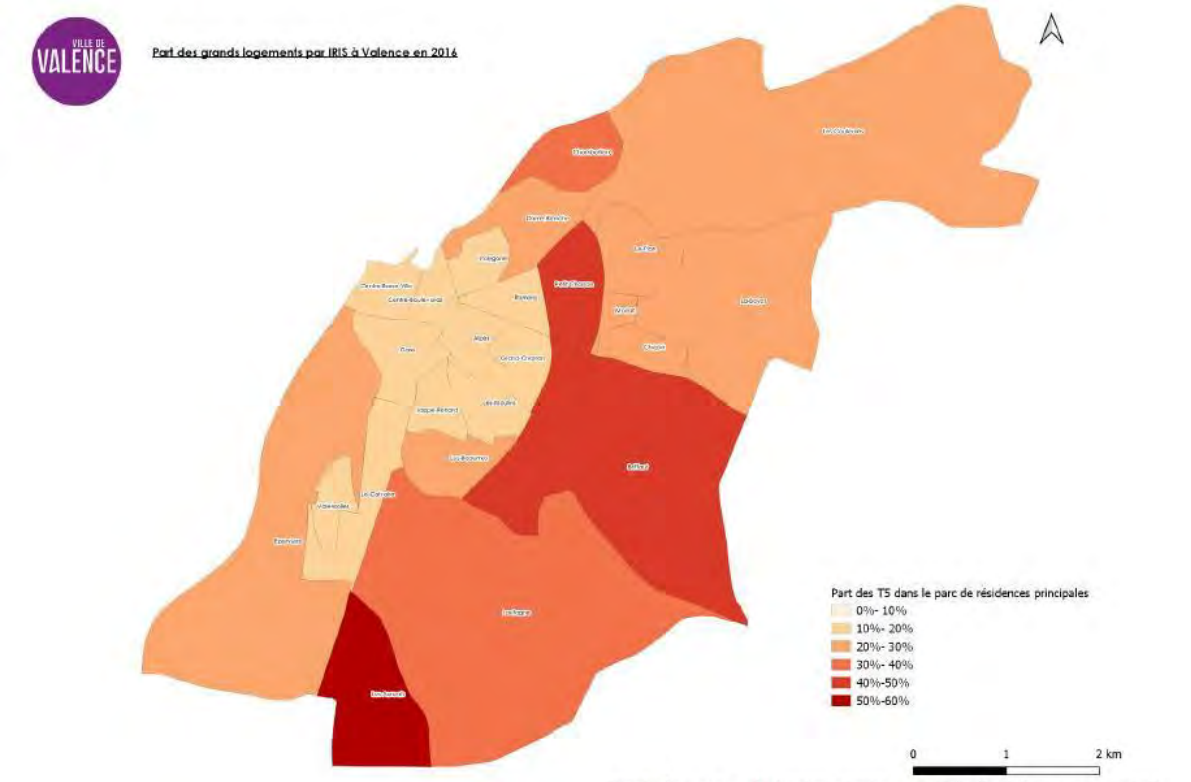
- **Les parcours longs**, perceptibles au travers de la part importante de ménages habitant sur la commune depuis 10 ans ou plus (41% en 2017). Ces ménages sont généralement des familles avec enfants (taille moyenne du ménage : 2,2) occupant un grand logement (4,1 pièces en moyenne).

- **Les parcours courts ou nouveaux** observables au travers de la part non moins importante de ménages habitant sur la commune depuis moins de 4 ans (42%). Ces ménages ont la particularité d'être plus petits (taille moyenne du ménage : 1,5), autrement dit des personnes seules, de jeunes couples ou des couples sans enfants. Ils occupent également de plus petits logements (entre 2,7 et 3,1 pièces en moyenne).



Part des petits logements par IRIS à Valence en 2016

Source : Insee ; Réalisation : Verdi



Part des grands logements par IRIS à Valence en 2016

Source : Insee ; Réalisation : Verdi

Valence est une commune relativement attractive puisque la part des ménages résidant sur la commune depuis moins de deux ans (17,6%) est aujourd'hui plus importante que celle des ménages résidant depuis 30 ans ou plus (14,1%).

En plus d'être une ville étudiante qui attire de jeunes ménages pour une courte durée (entre trois et cinq ans en moyenne), elle est également **attractive pour les ménages qui débutent leur vie active**.

Une attractivité de proximité

Les migrations résidentielles entrantes sont des migrations « de proximité » : 64% des nouveaux arrivants viennent de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 22,6% des régions limitrophes.

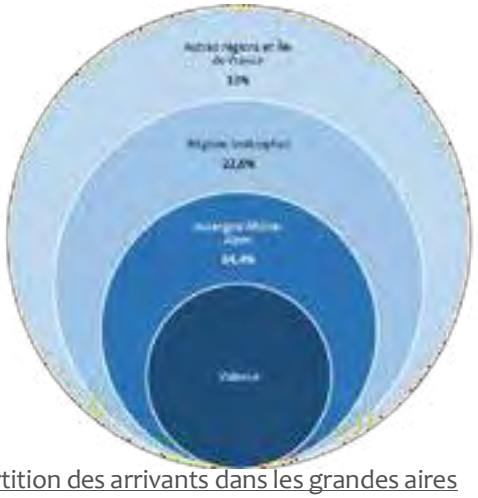
Des parcours résidentiels qui tendent à s'éloigner de la ville-centre

À l'échelle de la France, l'Insee observe une tendance générale dans les parcours résidentiels : les habitants quittent généralement la ville-centre pour aller vers les communes périphériques.

À Valence, ce phénomène n'est pas anodin puisque la ville a connu un certain déclin démographique alors que les communes limitrophes affichaient des taux de croissance positifs.

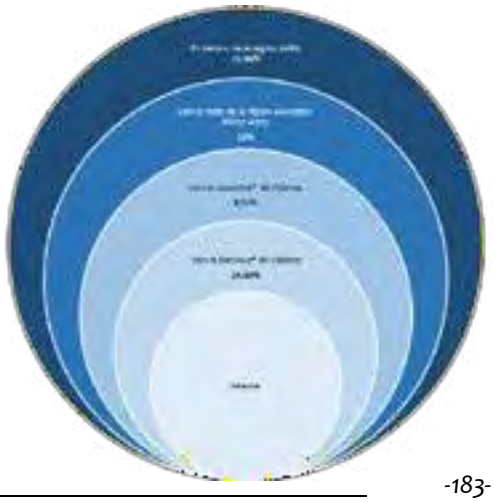
***** Villes-centres et banlieues : « Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.

Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale. » (Insee)
***** Couronne : « La couronne recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Ce sont des communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. »



Répartition des arrivants dans les grandes aires urbaines entre 2013 et 2014 selon leur région antérieure

Plus de 30% des habitants de Valence ayant déménagé entre 2013 et 2014 se sont installés dans d'autres communes de Valence Romans Agglo (à l'exception de Romans-sur-Isère) ou d'autres communes périphériques.



Répartition des sortants des villes-centres entre 2013 et 2014, selon l'espace d'installation (en %)
Source : « Déménager du coeur des grandes agglomérations

III-3.8- Un marché immobilier détendu et un taux de vacance en hausse

Le PLH 2018-2023 de Valence Romans Agglo met en avant le fait que les quartiers, qui concentrent les ménages les plus modestes voient leurs populations s'appauvrir, alors que la majorité des communes aisées creusent l'écart en poursuivant un accroissement du niveau de vie.

Le marché immobilier est une première explication de cette évolution. Le parc de logements manque de diversité, en particulier en logements abordables, ce qui pénalise les jeunes ménages et les personnes aux revenus modestes.

En effet, sur le territoire de l'agglomération, le marché du logement se caractérise par **une offre globalement supérieure à la demande. En conséquence, les marchés immobiliers et fonciers des pôles urbains se situent sur des niveaux de prix inférieurs à d'autres agglomérations comparables,** comme Chambéry ou Avignon. Les prix des appartements anciens y sont, par exemple, inférieurs de 20 % à 25 %.

En outre, la crise économique de 2011 a induit une baisse conséquente du volume de transactions, pour tous les types de biens. Ce décrochage s'explique en grande partie par la faiblesse des revenus des habitants du territoire, liée à une surreprésentation des catégories sociales modestes et à un taux de chômage important. La moitié des ménages du territoire déclarent un revenu inférieur à 18 500 euros net/an, contre 20 500 euros net/an à l'échelle de l'ancienne Région Rhône-Alpes.

Dans ce contexte, la contrainte ressource est importante. Pour les primo-accédants, elle implique de s'aligner sur des prix accessibles aux ménages relativement bas, inférieurs à 170 000 euros. À ce prix, les primo-accédants sont largement exclus de l'offre en collectif neuf des deux villes de Romans et Valence. Le parcours résidentiel de nombreux jeunes ménages s'organise alors en dehors des villes centres.

Le diagnostic du PLH souligne la forte progression de la vacance sur les pôles urbains, témoin de leur désaffection. Sur Valence, 12 % des logements sont estimés vacants.

FOCUS SUR LE PHÉNOMÈNE DE LA VACANCE

Définition de la notion de "logements vacants"

- Selon l'INSEE:

> *«Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants:*
> *–Proposé à la vente,à la location*
> *–Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,ou en attente de règlement de succession*
> *–Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés*
> *–Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire(exemple un logement très vétuste…).»*

- Selon la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) :

> *«Un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au premier janvier. Pour cette raison il n'est pas assujetti à la taxe d'habitation ».*

L'analyse de la vacance réalisée ci-après s'appuie sur les données DGFIP 2018, ces dernières permettent d'avoir des données fines sur la typologie du logement identifié comme vacant, la durée de la vacance ou encore la localisation du bien. La fiabilité de ces données repose sur les déclarations des particuliers, aussi une marge d'erreur peut être admise.

Caractéristiques et localisation de la vacance sur Valence

D'après les données INSEE 2017, la Ville de Valence comptabilise 4 970 logements vacants, soit un taux de 13%. A titre de comparaison, le département de la Drôme enregistre un taux de 8,7% de logements vacants et Valence Romans Agglomération un taux de 9,4 %.

Afin d'identifier plus finement le nombre de logements vacants à reconquérir, une analyse de la vacance a été réalisée à partir des données DGFIP (base des impôts) 2018.

En 2018, 4 823 logements vacants sont recensés sur le territoire valentinois. Ces derniers représentent 13% du parc de logements (36 528 appartements et maisons recensés d'après les données DGFIP 2018). En lien avec la composition du parc de logements valentinois, il s'agit essentiellement d'appartements vacants. **3 939 appartements vacants sont recensés (17% du parc d'appartements de la Ville).**

En compatibilité avec les objectifs de reconquête du parc de logements vacants définis par le PLH (se reporter au paragraphe ci-dessous), l'analyse a été réalisée plus spécifiquement sur la vacance de "longue durée" c'est à dire supérieure à 2 ans.

Aussi, sur les 4 800 logements vacants recensés, **environ 1500 logements sont vacants depuis plus de 2 ans.** La Ville de Valence fait figure d'exception en matière de durée de la vacance au regard des autres communes du territoire de VRA. En effet, à l'échelle de l'intercommunalité, la vacance est essentiellement composée de logements vacants de longue durée. Or sur Valence, la vacance de longue durée représente seulement31% du parc.

Il n'en reste pas moins que le potentiel de logements vacants reste très important. Cette vacance peut s'expliquer par la combinaison de plusieurs facteurs :
- Le mauvais rapport qualité/ prix de certains logements ;
- La complexité de certaines situations urbaines (manque d'accès extérieur, difficultés de stationnement, ilots dégradés) ;

FOCUS SUR LE PHÉNOMÈNE DE LA VACANCE

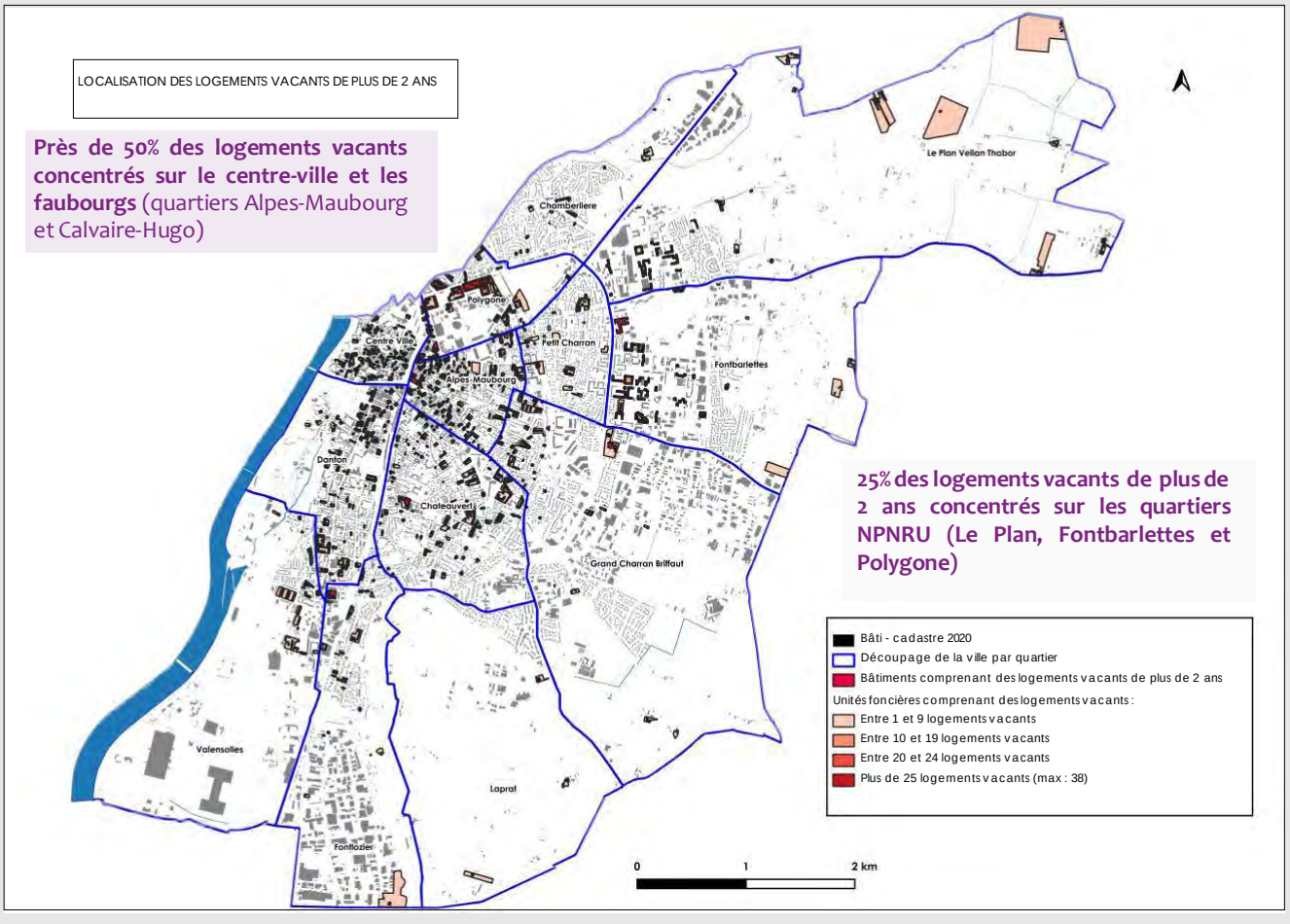
- Immeubles gelés par les commerçants en centre villes ou faubourgs (fonction de stockage ou défaut d'accessibilité)
- Des propriétaires frileux suite à certaines expériences de difficultés de gestion (impayés, dégradation etc.)
- Faible capacité d'investissement / Faible mobilisation des propriétaires ;
- Un besoin de travaux important (mises aux normes, insalubrité...)

Au-delà de ces facteurs, sur Valence, la vacance est également liée à des effets conjoncturels, ce fait peut s'expliquer par une rotation plus importante à l'intérieur du parc et une détente du marché locatif.

L'analyse des données DGFIP a également permis de localiser les logements vacants. Il ressort de cette analyse que **près de la moitié des logements vacants de plus de 2 ans (46%) sont concentrés sur trois quartiers : le centre-ville, Alpes-Maubourg et Calvaire-Hugo.**

A ces trois quartiers s'ajoutent **une forte proportion de logements vacants sur les quartiers marqués par le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)** : Polygone, Le Plan et Fontbarlettes. Ces trois secteurs comptabilisent 377 logements vacants de plus de 2 ans, soit 25% du parc de vacance de longue durée.

Il convient de nuancer le taux de vacances sur les quartiers NPNRU car il s'agit d'une "vacance maîtrisée" destinée à permettre les opérations de renouvellement urbain (démolition/reconstruction).



FOCUS SUR LES QUARTIERS NPRU

Rappel de la démarche NPRU :
Lancé en 2014, le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement urbain) prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics et favoriser la mixité dans ces territoires.

Des objectifs forts de l'intervention urbaine sont portés par l'ANRU (Agence National de Renouvellement Urbain)et ses partenaires pour réussir la transformation des quartiers concernés par le programme. Les objectifs recherchés sont les suivants : augmenter la diversité de l'habitat ; adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ; favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique; renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ; viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ou encore réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et mutations future.

Sur Valence, deux quartiers font l'objet de ce programme : Polygone et les Hauts de Valence (Fontbarlettes/ Le Plan).

Zoom sur le quartier Polygone

Présentation du quartier

Le quartier du Polygone, construit sur un ancien terrain militaire de la ville au début des années 60, est morphologiquement le quartier le plus dense de la ville (ensemble de barres et tours) illustrant une architecture fonctionnaliste. Le Polygone ménage une relative mixité, avec une copropriété occupant la frange Nord, et voisine avec des équipements majeurs de la ville implantés pour les mêmes raisons de disponibilité foncière.



La particularité du Polygone est d'être en immédiate proximité du centre-ville tout en constituant un îlot morphologiquement à part, ce qui accentue son «enclavement» malgré une situation géographique stratégique. Le quartier est aujourd'hui un vaste espace à structurer et à améliorer, un quartier en situation sociale précarisée, souffrant d'un déficit d'attractivité malgré le panel de structures en place.

En termes urbains, des ruptures viaires liées notamment aux principales avenues Nord et Sud (Verdun et Romans) concourent à créer une frontière nette entre les habitants résidants de part et d'autre de chacune d'elles. De même, le parc agit comme une coupure à l'Est car la topographie du site crée une véritable rupture visuelle et son ouverture sur le quartier reste confidentielle.

Le pôle commercial situé au sein de la copropriété Saint Exupéry subit un turn-over important. Plusieurs surfaces commerciales sont vacantes. Ce pôle est peu visible, du fait de commerces reculés à l'arrière des arcades et à l'intérieur du bâtiment central. Le stationnement se situe à l'intérieur même du quartier. Cela ne permet pas d'accroche ni d'attraction significative des flux de l'avenue de Verdun.

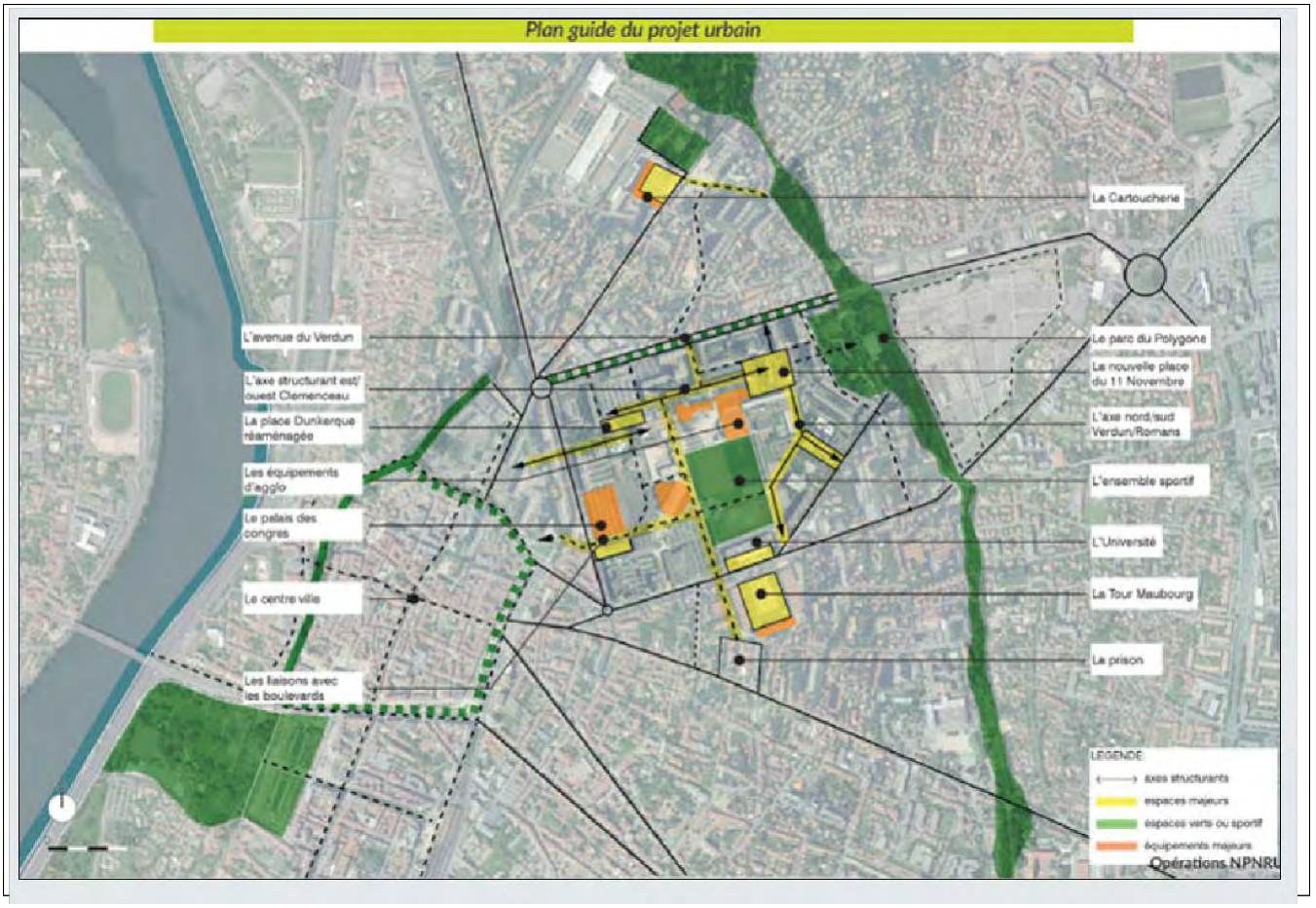
FOCUS SUR LES QUARTIERS NPRU

Enfin, Le quartier du Polygone accueille une piscine, une patinoire et un conservatoire de la musique et de la danse. En grande proximité, se trouvent un cinéma, une université, et un parc des expositions (cer dernier faisant l'objet d'un projet de reconstruction). Les équipements de proximité sont physiquement plus enclavés et bénéficient moins du flux extérieur (établissements scolaires, gymnases, MPT).

Objectifs du NPRU 2

Le Polygone se trouve à l'articulation de plusieurs secteurs de projets : Latour Maubourg et la reconversion de l'ancienne prison au Sud, l'extension de la gendarmerie à l'Ouest, le centre-ville bénéficiant du Plan Action Cœur de Ville.

L'objectif est donc d'articuler et de tirer parti de ces transformations concomitantes pour redonner au Polygone sa place et son attractivité de péricentre, à travers l'affirmation de liaisons plus structurantes avec son environnement:
• Liaison nord-sud pour relier l'avenue de Verdun à l'avenue de Romans via l'avenue d'Yser.
• Liaisons est-ouest plus lisibles et notamment la structuration de l'avenue Clemenceau comme axe central de la vie de quartier, ouvert en partie Est sur le parc du Polygone.



Le changement d'image du quartier découle de deux types d'intervention portant à la fois sur le bâti et sur l'espace public :

Interventions sur le bâti suite à des démolitions

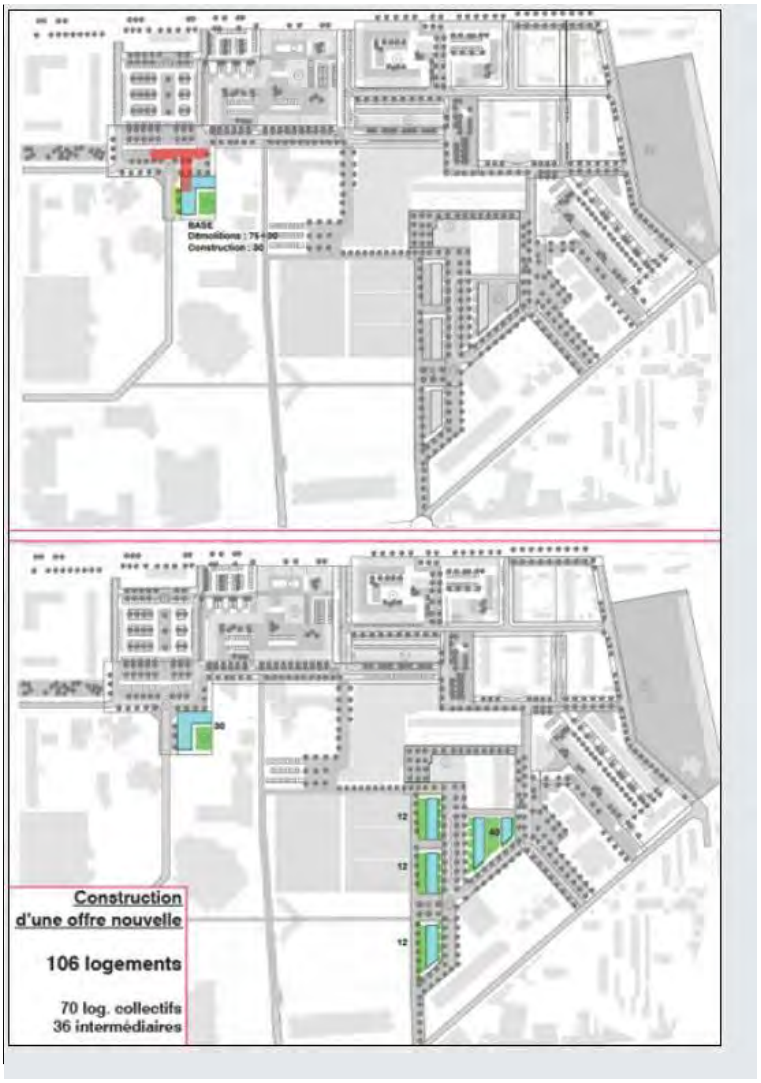
A l'ouest, la démolition des immeubles Plein Ciel et Petit Clémenceau permet la reconstruction

FOCUS SUR LES QUARTIERS NPRU

d'un ensemble immobilier d'environ 30 logements sur un site valorisant, à proximité d'équipements structurants (Cinéma, Palais des congrès, équipements sportifs, collège) et du centre-ville (< 400m de l'hypercentre).

Réalisation d'une offre nouvelle de logements le long des équipements sportifs

La réalisation d'une nouvelle offre de logements dans le secteur « sud Polygone », sous des formes mixtes habitat intermédiaire/ petits collectifs et logement social/logement privé, est de nature à modifier profondément l'image perçue du quartier à partir de l'avenue de Romans, front sud du quartier, en mixant formes d'habitat et peuplement.
Une partie de cette opération située hors QPV constituera une réponse à la reconstitution de l'offre locative sociale démolie.



Confortement et développement des équipements du quartier

Le quartier est déjà bien fourni en équipements de proximité (Établissements scolaires, centre social, espace jeune, terrains de sport, crèche Pablo Neruda, la plus grande de Valence...), mais également en équipements à rayonnement d'agglomération (Maison de la Musique etde la Danse, piscine et patinoire, cinéma, pôle universitaire).

Le projet prévoit de conforter, voire de créer, des équipements publics de proximité :

- Le CIO sera transformé en pôle de services publics et associatifs, qui accueillera des associations, notamment la ludothèque de Valence, mais également des services municipaux œuvrant en direction des populations des territoires QPV (services Développement Social Urbain, prévention spécialisée et Réussite éducative) auparavant hébergés sur d'autres sites de la ville.
- L'école Bayet, maternelle et élémentaire, qui accueille l'ensemble des élèves du quartier, doit être confortée et offrir des locaux plus adaptés à l'évolution des effectifs et des politiques scolaires.
- Une réflexion sera enfin menée sur l'accessibilité et la desserte de la maison de la Musique et de la Danse, en lien avec l'aménagement de l'avenue Clémenceau, afin de réduire les conflits d'usage aux abords de cet équipement.
- Les constructions neuves au sud du quartier se feront en lieu et place de terrains multisports, qu'il sera nécessaire de recréer aux alentours

Interventions sur le parc existant

- L'immeuble Colibri

Cet ensemble de 60 logements jouit d'un positionnement favorable sur l'avenue Clémenceau. Outre la réhabilitation du bâti dégradé, l'intervention portera, en façade sud, sur une bande paysagère et le

FOCUS SUR LES QUARTIERS NPRU

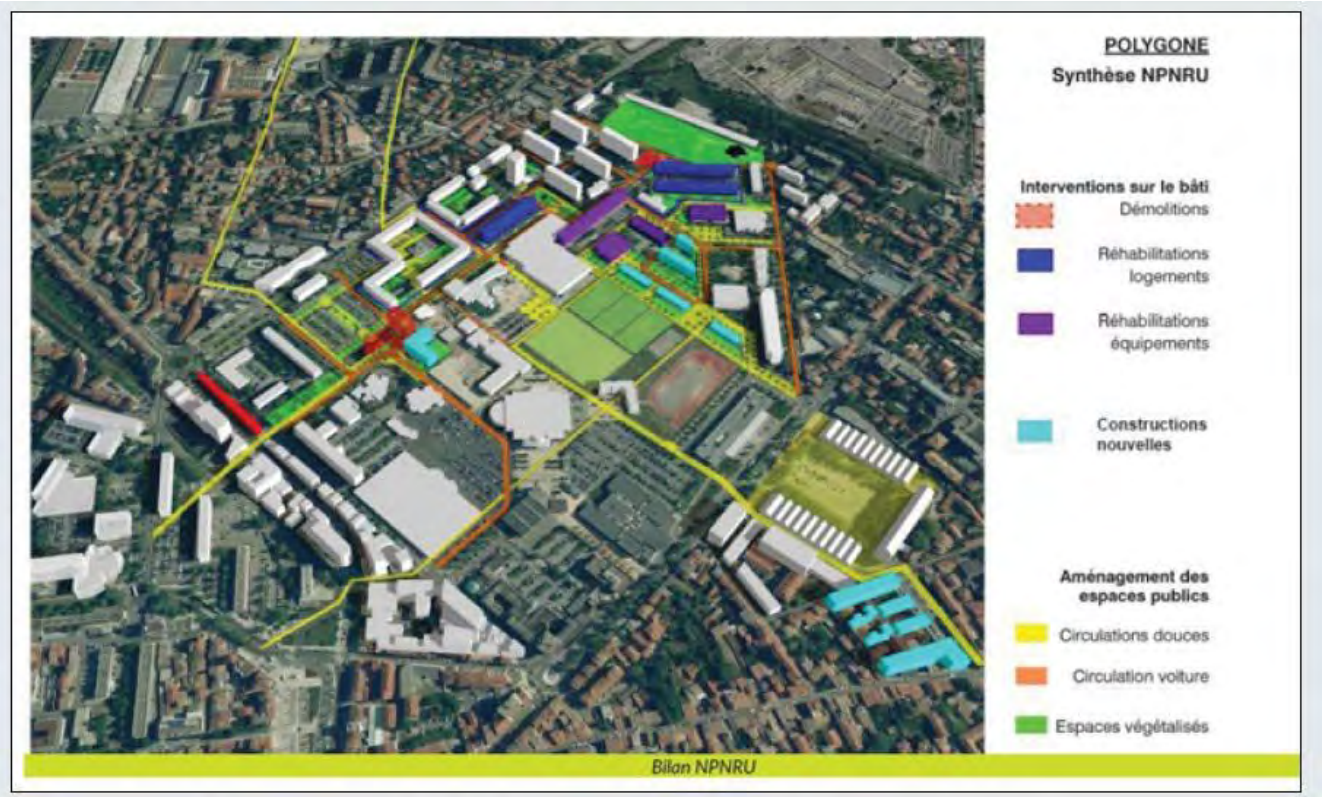
traitement des limites, tandis que la façade nord fera l'objet d'une réflexion sur l'aménagement du stationnement résidentiel.

- L'ensemble Mermoz-Guynemer

Les immeubles Guynemer et Mermoz sont les plus anciennes constructions d'habitat social du Polygone. Elles bénéficient d'un positionnement intéressant en proximité du parc du Polygone, mais n'ont jamais fait l'objet d'aucune intervention d'ampleur.
Il s'agit donc de proposer une opération de réhabilitation-résidentialisation de manière à redéfinir les limites de l'emprise foncière et de recomposer les stationnements et les ensembles paysagers. Une réflexion sur les trajets entre les halls et les places de stationnement sera menée sur cette parcelle.

- Une intervention sur la copropriété Saint-Exupéry (incluse dans l'OPAH-RU)

La copropriété Saint Exupéry est un ensemble d'habitat privé, composé de 212 logements et de 22 lots commerciaux, qui constitue une part importante du parc de logement du Polygone (environ 10%).
Dans un contexte de précarisation de la population du quartier, cette copropriété semble elle aussi en voie de fragilisation : déséquilibre propriétaires occupants/ locataires, chute du prix de l'immobilier, sentiment d'insécurité grandissant…



Zoom sur les Hauts de Valence

Le quartier des Hauts de Valence comprend :

- au Nord : le quartier du Plan qui a fait l'objet d'une restructuration urbaine forte lors du PRU 1 mais reste peu diversifié dans ses fonctions ;

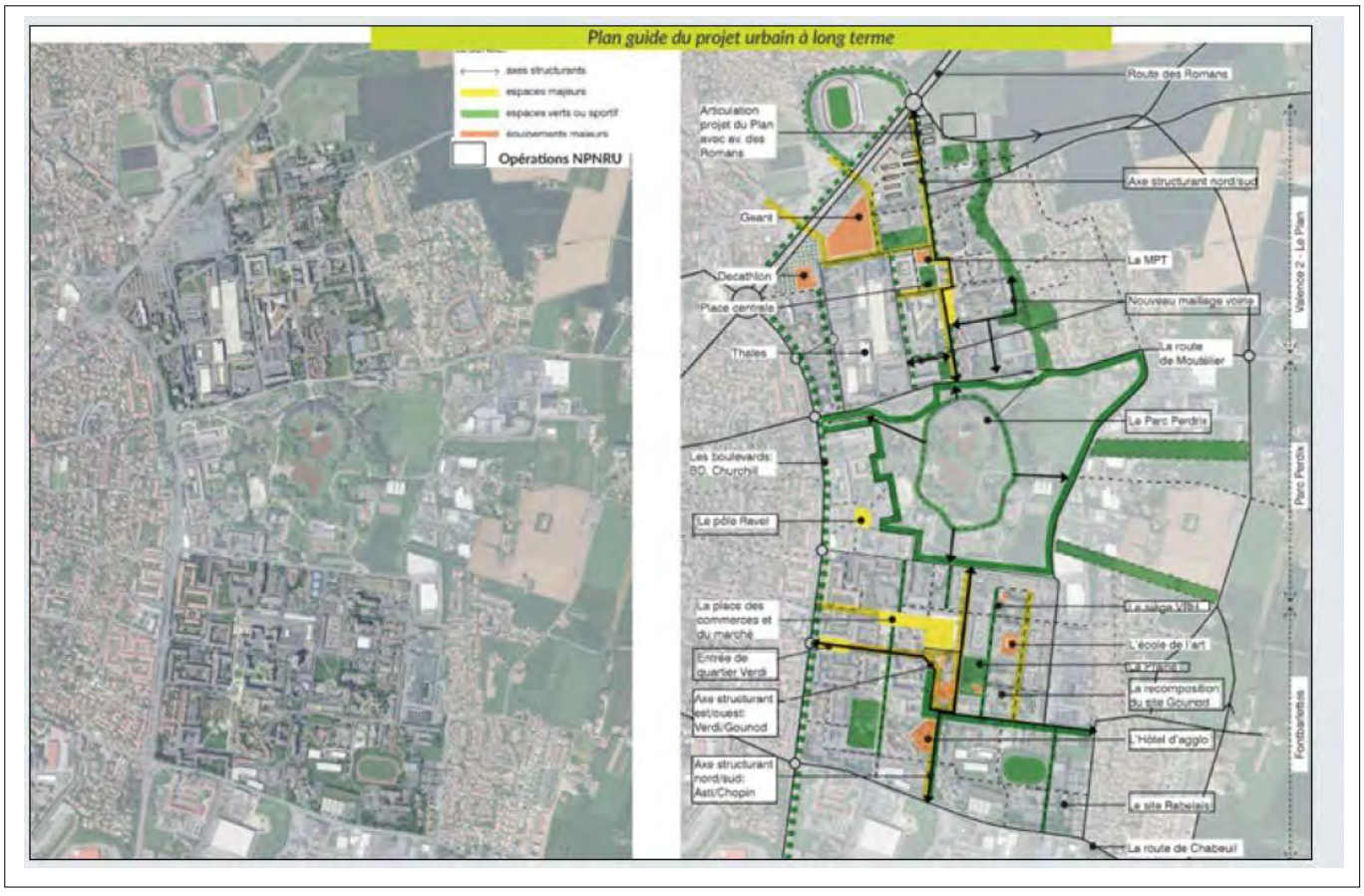
FOCUS SUR LES QUARTIERS NPRU

- Au Sud, le quartier de Fontbarlettes, séparé du Plan par le parc Jean Perdrix, plus mixte dans ses fonctions mais à l'organisation urbaine plus complexe (morphologies urbaines différenciées: îlot Rossini, immeubles « Grands Ecrans » et cœur de quartier stigmatisés).

Ces quartiers sont géographiquement bien situés à proximité des axes de circulation structurants du territoire intercommunal. Les quartiers du Plan et de Fontbarlettes sont pourvus en nombreux équipements socio-éducatifs, sportifs et culturels. Au niveau des commerces, chaque quartier est doté d'un pôle commercial où l'on retrouve les activités de base telles que boulangerie, épicerie, boucherie et bureau de tabac. Ces commerces de proximité ont une clientèle représentée uniquement par les habitants du quartier et bénéficient très peu du flux extérieur. Les produits commerciaux sont très peu variés et plutôt communautaires, ce qui divise une partie de la population qui souhaiterait voir des enseignes nationales et plus représentatives de la diversité des quartiers.

Les deux quartiers ont bénéficié du premier programme de renouvellement urbain.

Présentation des objectifs du NPRU 2



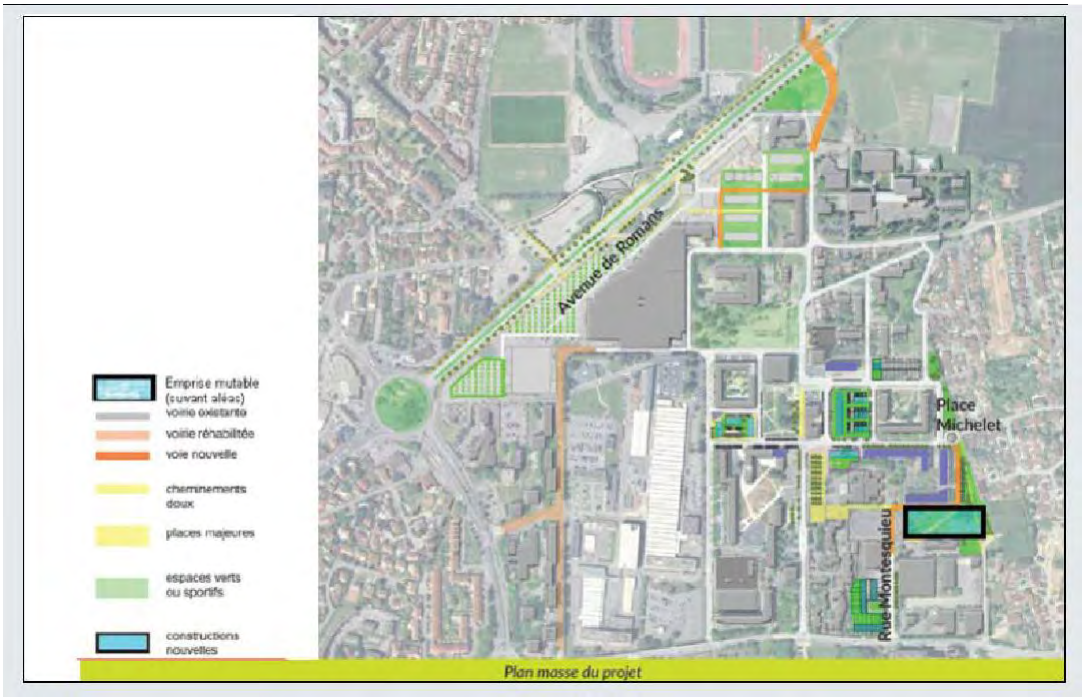
Le Plan

Le PNRU1 a profondément transformé l'image et le vécu du quartier, notamment par la dédensification au cœur du quartier et la suppression de l'aspect labyrinthique produit par l'enchevêtrement des constructions.

Cependant, le quartier reste encore perçu comme un isolat, il s'agit donc de poursuivre les actions engagées en permettant au quartier de s'ouvrir plus largement sur son environnement.
Le projet à l'échelle du NPNRU vise à poursuivre la dynamique engagée sur le quartier selon trois types d'intervention:

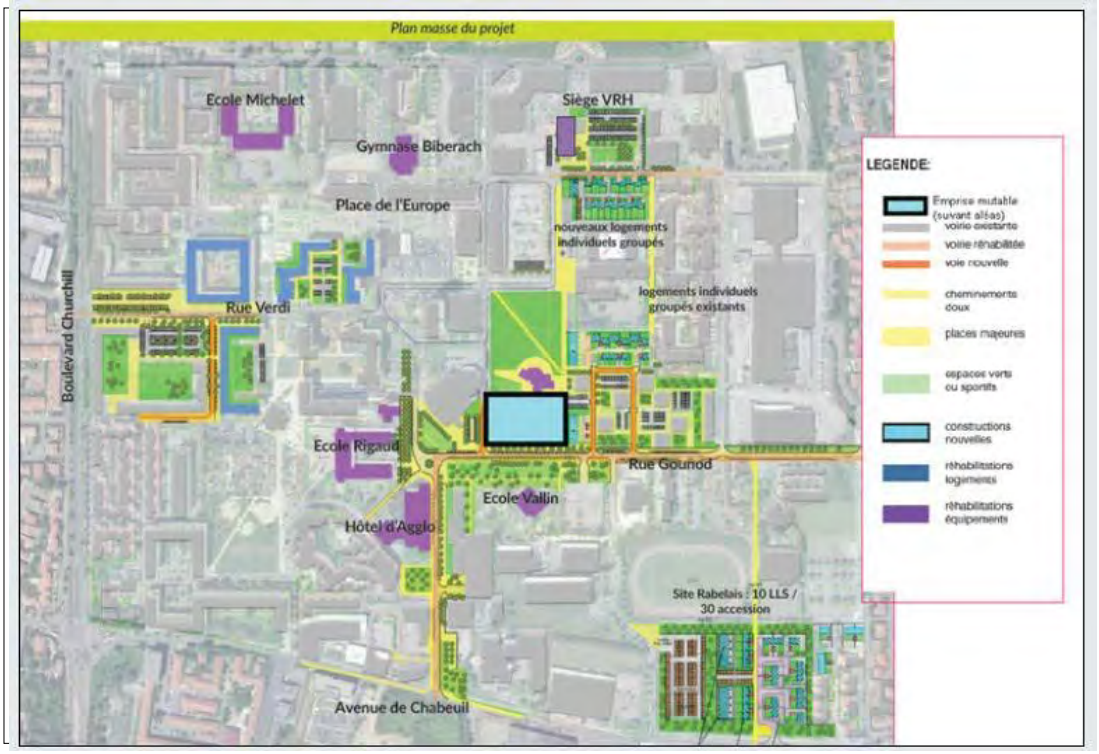
FOCUS SUR LES QUARTIERS NPRU

- La simplification de la trame urbaine et viaire et le désenclavement du quartier.
- L'amélioration des cheminements doux dans le quartier et le confortement des lieux existants.
- La constitution progressive d'une offre nouvelle de logement à dominante individuelle ou intermédiaire.



Cette offre nouvelle se développera sur plusieurs sites :

• Le site de la Route de Montelier au sud accueillera quinze logements individuels locatifs sociaux, qui viendront se greffer aux logements individuels existants, et ainsi assureront une continuité des formes urbaines et développeront l'habitat individuel au sein du péri¬mètre QPV.



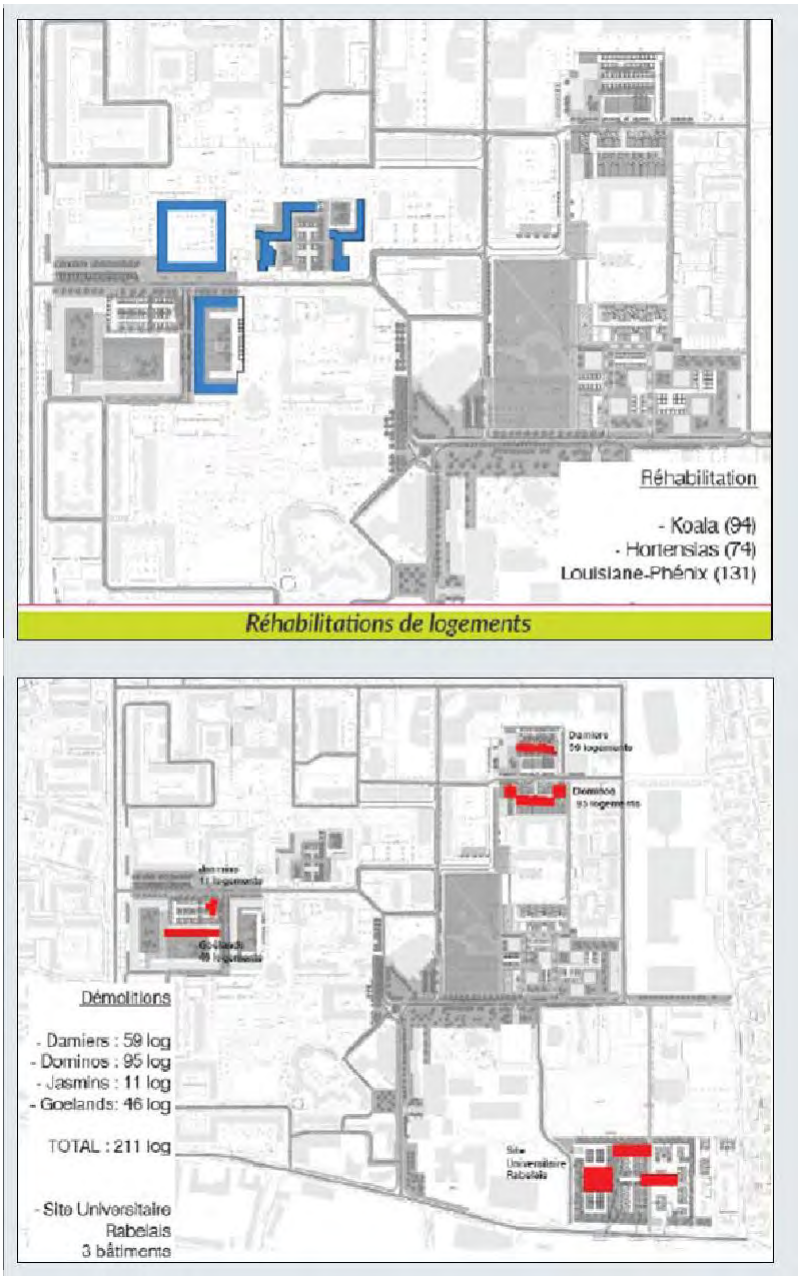
FOCUS SUR LES QUARTIERS NPRU

• Le site libéré par la démolition de l'immeuble du Rousset est adapté à un programme de logements intermédiaires. Ce site en cœur de quartier est proposé à Action Logement afin d'amorcer le processus de diversification par l'habitat.

• Quelques logements individuels peuvent être envisagés sur des terrains type «dent creuse».

• Enfin, outre la contrepartie correspondant au PNRU sur le site de l'ancienne MPT, un programme de 15 logements locatifs sociaux en habitat intermédiaire, voués à la vente à moyen terme sur le site « sud Bleuets » est prévu dans le cadre de la reconstitution de l'offre.

• Dans une projection à long terme, l'espace vert à l'Est du quartier pourrait constituer un terrain de constructions neuves destiné à accueillir un programme de logements individuels créant une articulation entre le quartier et la zone pavillonnaire voisine.



Fontbarlettes

Le bilan du PRU est satisfaisant mais n'a pas encore produit d'effet sur la vocation sociale du quartier. De nombreuses démolitions, reconstructions et réhabilitations ont eu lieu. La place du marché a été requalifiée en profondeur afin d'accueillir le plus grand des marchés forains de Drôme et Ardèche. Les espaces publics ont été mis en sécurité et requalifiés (piétonisation, aires de jeux…). Pour autant, le parc Jean Perdrix, en jonction entre le Plan et Fontbarlettes, reste très peu fréquenté en dehors des habitants du quartier. Des friches d'immobilier de bureau restent vacantes. Certains secteurs, qui n'ont pas été investis par le PRU, dénotent dans le processus de transformation amorcé.

Il est donc constaté un bilan mitigé du PRU, qui nécessite une seconde intervention urbaine ambitieuse et transformatrice afin de changer durablement l'image de ce quartier.

FOCUS SUR LES QUARTIERS NPRU



Source : ville de Valence

Le NPNRU prévoit les interventions suivantes :

- Aménagement de la rue Rossini (1)
- construction de logements sur le site de Rabelais (2)
- Aménagement de la rue Charles Gounod (3)
- Aménagement des abords de la Maison pour tous (4)
- Aménagement de la rue Frédéric Chopin (5)
- Rénovation de l'école Rigaud (6)
- Aménagement de la rue Giuseppe Verdi (7)
- Rénovation de l'école Michelet (8)
- Aménagement de la rue de Biberach (9)

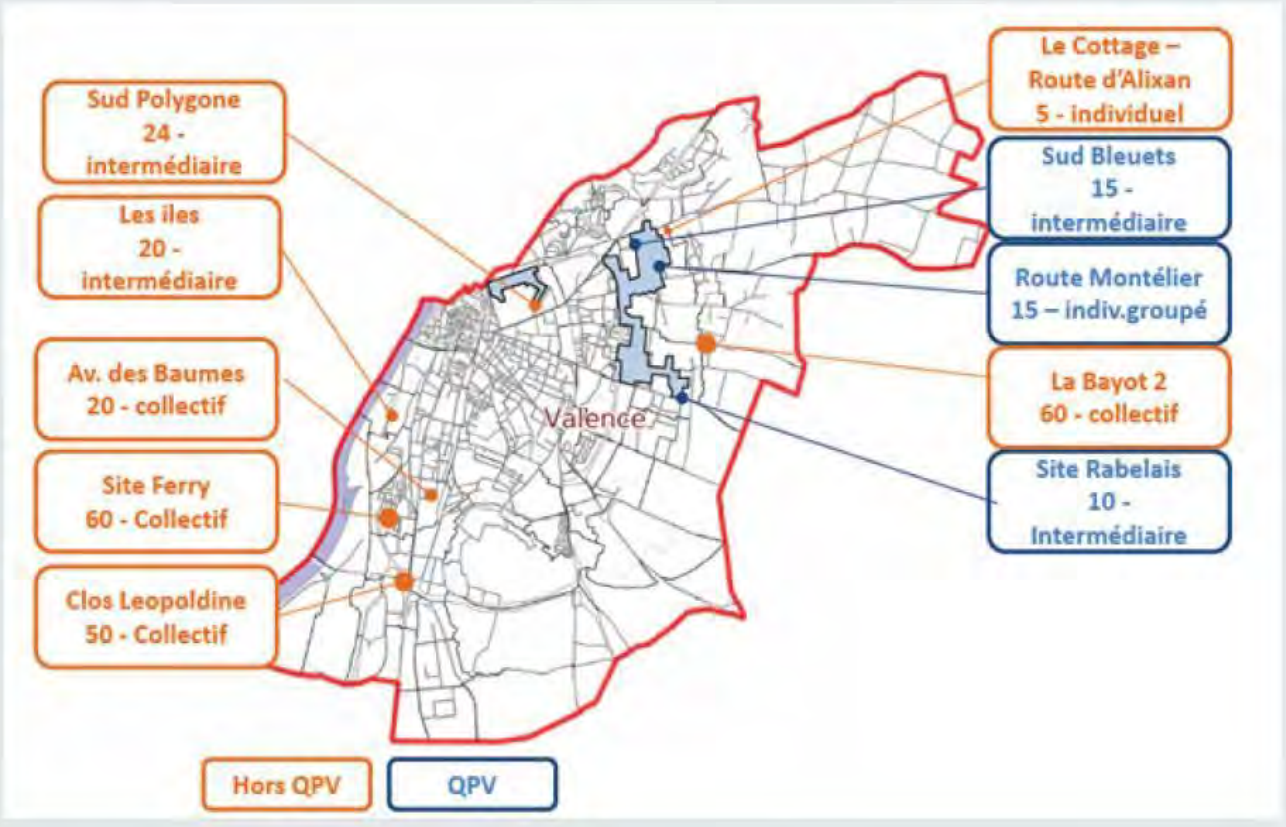
SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS SUR LE PARC DE LOGEMENTS DANS LES QUARTIERS NPNRU DE VALENCE

La programmation proposée se répartie selon les modalités suivantes :

- **Nombre de logements démolis NPNRU sur Valence : 376 ;**
- **Nombre de logements à reconstruire: 279 sur Valence.**

FOCUS SUR LES QUARTIERS NPRU

Localisations	Forme d'habitat	Secteur	Nombre de logements	Composition du programme	Calendrier prévisionnel de démarrage	Mode de promotion
Clos Léopoldine	Collectif individuel groupé	Hors QPV	50	2x20 logements 1x10 logements	2018 S1	VRH
Le Cottage Route d'Alixan Valence	Individuel	Hors QPV	5	5x1 logement	2018 S2	VEFA - Groupe Avenir
La Bayot 2	Collectif	Hors QPV	60	3x20 logements	2019 S1 2020 S1 2021 S1	VEFA - Promeo - Nexity - autre promoteur à déterminer
Avenue des Baumes	Collectif	Hors QPV	20	1x20 logements	2019 S1	VEFA - Groupe Avenir
Site Ferry	Collectif	Hors QPV	60	1x20 logements 1x40 logements	2019 S1 2021 S1	VRH
Localisations	**Forme d'habitat**	**Secteur**	**Nombre de logements**	**Composition du programme**	**Calendrier prévisionnel de démarrage**	**Mode de promotion**
Site Rabelais	Intermédiaire	QPV	10	1x10 logements	2020 S2	VRH Aménageur de la parcelle (LLS + programme accession)
Route de Montélier	Individuel groupé	QPV	15	15x1 logement	2022 S1	VRH
Sud Bleuets	Intermédiaire	QPV	15	1x15 logements	2023 S1	VRH
Sud Polygone	Intermédiaire	Hors QPV	24	2x12 logements	2023 S1	VRH
Les îles (écoquartier)	Intermédiaire	Hors QPV	20	1x20 logements	2023 S2	VEFA - promoteur à déterminer
Total Valence			279			



• *Rappel réglementaire et définition*

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) est le principal outil de définition d'une politique de l'habitat sur le territoire intercommunal.

Document stratégique, il porte tout à la fois sur le parc public et privé, sur la gestion du parc existant et des constructions nouvelles, et sur l'attention portée à des populations spécifiques.

La ville de Valence est couverte par le Programme Local de l'Habitat de Valence Romans Agglomération 2018-2023.



III-3-9-Le Programme Local de l'Habitat : document stratégique en matière de politique de l'habitat

• *Présentation du PLH de Valence Romans Agglomérations*

4 ambitions sont affirmées dans le PLH :

- **Renforcer les centralités**

Le PLH vise à maintenir la dynamique de constructions observée sur les dix dernières années et vise notamment un objectif de production de 1 200 logements par an à l'échelle du territoire de VRA. Il vise également à rééquilibrer la production de logements entre pôles urbains et périphéries ; en compatibilité avec l'armature territoriale défini par le SCoT du Grand Rovaltain. Au-delà d'un objectif de production de logements neufs ; le PLH fixe des objectifs de reconquête du parc existant et notamment la remobilisation d'une partie des logements vacants.

- **Réhabiliter durablement**

Il s'agit de requalifier le parc le plus ancien, disqualifié de fait par la production neuve, dans un contexte de marché du logement détendu. Les priorités, définies en lien avec le Plan Climat Air Energie, sont de soutenir les opérations de renouvellement urbain et d'acquisition-amélioration, comme d'accélérer les rénovations énergétiques ambitieuses. Le PLH vise notamment à soutenir financièrement la rénovation de 500 logements par an dont 350 logements BBC.

- **Diversifier l'offre de logements et les formes d'habitat** pour fluidifier les parcours résidentiels, sur un territoire marqué par de fortes ségrégations sociales. L'enjeu est d'un côté d'inciter les familles solvables à s'installer sur les pôles urbains ; de l'autre, de permettre aux ménages les plus modestes de se loger également dans les quartiers et polarités attractives de l'Agglo. La programmation du PLH tient compte de cet enjeu d'équilibre social, en articulation avec le contrat de ville.

- **Accompagner les publics les plus fragiles dans leurs parcours résidentiels,** en agissant non seulement sur l'offre et le rééquilibrage du parc social, mais aussi par une nouvelle implication de l'Agglo dans l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public, comme dans la gestion et l'attribution des logements sociaux.

FOCUS SUR LES OBJECTIFS CHIFFRES FIXES PAR LE PLH POUR LA VILLE DE VALENCE

A l'échelle de Valence, le PLH définit les objectifs suivants :

- Accueillir 340 logements neufs par an dont 20% sous forme de logements locatifs sociaux (PLUS/PLAI).

Le PLH fixe des objectifs minimum de logements sociaux neufs à construire (20%du neuf ; soit 68 logements par an) mais également des objectifs de logements abordables totaux à développer ou maintenir (14 logements locatifs sociaux en acquisition-amélioration par an et 32 logements locatifs privés conventionnés Anah par an). Ces différents objectifs doivent permettre de maintenir un taux de 26% de logements sociaux à l'échelle de la Ville.

Objectifs annuels du PLH par bassin d'habitat

BASSIN DE VALENCE	Tendance 2008-2015 construction neuve	Objectif PLH (après majoration SRU)	Delta tendance / objectif PLH		Tx CN/1000 hab. Avant bonus SRU	Tx CN/1000 hab. Après bonus SRU & ajustement
TOTAL	749	797	+48	6%	5,3	5,8
Pôles urbains	64%	65%	+31	7%	5,7	
(7 communes)	483	514				
Pôles périurbains	32%	32%	+8	3%	5,6	6,5
(9 communes)	237	245				
Villages et Bourgs	4%	4%	+10	31%	4,5	
(10 communes)	29	39				

Objectifs de progression du parc social

	Niveau de tension sur le parc social	Taux actuel (1/1/2016)	Objectif de progression du taux de LLS à horizon 2025	Estimation Taux résidences au 1/1/2025	Objectif (en nbre) logts locatifs sociaux	Dont production neuve annuelle	
Pôle urbain Romans (4 communes)	Faible	26,3%	0,2%	26,5%	78	49	103
Périurbain et rural de Romans	Fort	8,9%	2,1%	10,9%	57	44	30
Pôle urbain Valentinois	Moyen	23,8%	0,7%	24,5%	184	119	180
Périurbain et rural de Valence	Très faible	7,4%	5,8%	13,2%	173	114	57
TOTAL	Moyen	23,2%	1,7%	20,8%	492	326	370

Par ailleurs, afin de répondre aux objectifs de modération de la consommation d'espacs fixés par le cadre réglementaire et définis dans le SCoT du Grand Rovaltain, **le PLH vise à "favoriser prioritairement le renouvellement urbain".** Il s'agit alors d'identifier, dans le cadre du diagnostic du PLU, le potentiel foncier disponible au sein de l'enveloppe bâtie constitée en tenant compte des divisions de parcelles déjà bâties et des changements de destination (se reporter à la partie "Diagnostic foncier" du présent diagnostic).

Objectifs de reconquête de la vacance

Commune	Parc vacant depuis plus de 2 ans (source Filocom 2013)	Objectif de reconquête de ce parc vacant au titre du PLH	
Valence	1062	12%	21 logts/an
Romans	968	10%	16 logts /an
Autres communes	1598	5%	13 logts /an
TOTAL	3628	8%	50 logts /an

Il s'agit également de **prendre en compte le potentiel de logements issus du parc existant et notamment de mobiliser une partie du parc de logements vacants** *(se reporter à l'analyse de la vacance sur la Ville de Valence, pages suivantes).*

Pour la ville de Valence, **le PLH vise à mobiliser sur la durée du PLH (soit 6 années), 12% du parc vacant de longue durée (vacant de plus de 2 ans) soit environ 180 logements.**

III-3-10 : Les mécanismes de consommation du parc entre 2012 et 2017 à Valence

Ce chapitre a pour objectif d'apporter des éclairages utiles pour la définition de la future offre résidentielle de la commune, tant dans sa dimension quantitative (le « point mort ») que dans sa dimension qualitative (typologie et nature des logements, « usages » du foncier).

Rappel de la définition et de l'objectif du point mort :

Le point mort correspond au nombre de logements à construire pour maintenir la population à son niveau initial. En effet, compte tenu du desserrement de la population (de moins en moins de personnes par ménage et par logement), mais aussi de la démolition ou la rénovation du parc ancien, et le cas échéant de l'évolution de la vacance, il faut davantage de logements pour loger un même nombre d'habitants.

La production de nouveaux logements ne se traduit alors pas nécessairement par une augmentation en conséquence de l'offre de résidences principales.

La démarche ici présente consistera à calculer le nombre de logements à construire pour maintenir la population de Valence selon les données de l'INSEE connues jusqu'en 2017.

Sont étudiés quatre phénomènes qui participent à l'évolution du parc de logements :
- **Le desserrement des ménages**
- **Le renouvellement du parc de logements**
- **La variation du parc de logements vacants et du parc de résidences secondaires**

• *LE DESSERREMENT DES MENAGES*

La construction de logements doit également être suffisante pour assumer de nouveaux modes de comportements sociaux.
En effet, à l'échelle nationale et départementale, ainsi que dans la plupart des communes, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est généralement en baisse. Cette évolution correspond au phénomène de « desserrement ». Elle s'explique par de nouveaux comportements sociaux : progression des divorces et séparations, augmentation du nombre de personnes célibataires, augmentation du nombre de familles monoparentales, vieillissement de la population, décohabitation des jeunes, etc...

Elle implique donc une construction de logements toujours plus nombreux pour loger une population égale. Un nombre accru de résidences principales est en effet nécessaire, pour faire face à l'augmentation des ménages, bien que chacun d'entre eux soit, en moyenne, composé d'un nombre de personnes de moins en moins important.

	Nombre d'habitants par résidence principale
1990	2.35
1999	2.16
2007	2.04
2012	2.02

Cette augmentation du nombre de ménages est issue :

- de l'augmentation de très petits ménages (en particulier des personnes vivant seules),
- de la progression des divorces, séparations,
- de l'allongement de la durée moyenne d'espérance de vie associé au phénomène de vieillissement de la population (les plus de 60 ans représentaient 25,2% de la population en 2012 et 26,3% en 2017).

Il en résulte donc :

- une augmentation du nombre de familles monoparentales,
- une diminution du nombre de personnes par ménage.

Le nombre de résidents par logement devient ainsi plus faible et entraîne un desserrement de la population dans le parc.

Le phénomène de desserrement de la population a contribué à la consommation de logements pouvant être évaluée à :

Entre 2012 et 2017 :

Passage de 2,02 habitants par résidence principale à 1,98.
60 983 (population des ménages en 2012) / 1,98 = 30 799
30 799 – 30 168 (nombre de résidences principales 2012) = **631 résidences principales.**

Pour pallier le seul phénomène de desserrement, ce sont théoriquement 631 résidences principales qui devaient être édifiées entre 2012 et 2017.

- *LE RENOUVELLEMENT DU PARC DE LOGEMENTS*

Parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage (commerces, bureaux…). Ceci correspond au phénomène de « renouvellement » ce qui n'entraine alors pas autant de nouveaux logements que de constructions réalisées. Parfois, à l'inverse, ce phénomène se produit dans le sens d'une nouvelle production de logements : des locaux d'activités sont au contraire transformés en logements, ou des logements divisés en plusieurs logements supplémentaires.

Le renouvellement se calcule en comparant le nombre de logements construits durant une période intercensitaire, et la variation du parc total de logements durant la même période.

Entre 2012 et 2017 :
Sur cette période, le parc s'est accru de 2 131 logements (Données INSEE, Nombre de logements). Dans le même temps, 2 120 logements ont été commencés ou réalisés (source : données PC Ville de Valence).

2131 - 2120 = 11

La transformation du parc existant conduit à une hausse de 11 logements. Pour une ville comme Valence, ce nombre qui reste faible traduit un équilibre du phénomène de renouvellement du parc. La commune a connu sur cette période autant d'opérations visant la réaffectation de logements vers une autre destination, que de bâtiments réaffectés en logements.

- *LA VARIATION DU PARC DE LOGEMENTS VACANTS ET DU PARC DE RESIDENCES SECONDAIRES*

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants d'une ville de changer d'habitation en fonction de leurs besoins (naissance, départ des enfants, séparation...). Cependant, l'importance du parc de logements vacants est fluctuante : l'insuffisance de logements provoque une réduction du nombre de logements vacants ; à l'inverse une offre abondante ou un parc ancien, vétuste, engendre une augmentation du nombre de logements vacants.

La variation « en positif » de résidences secondaires et des logements vacants signifie le plus souvent que des résidences principales initialement occupées en permanence sont devenues des résidences secondaires et/ou des logements vacants.

A Valence, le parc de logements vacants n'a cessé d'augmenter depuis les années 1960, même si cette tendance s'est atténuée depuis 2012.

Le taux de vacance communal est largement supérieur aux 5 à 6 % nécessaires pour assurer une bonne rotation de la population.

Les logements vacants

Années	Nombre de logements vacants	%	Parc total
1990	2465	8,34 %	29563
	+ 259		
1999	2724	8,42 %	32356
	+372		
2007	3096	9,02 %	34331
	+1444		
2012	4540	12,88 %	35236
	+430		
2017	4970	13,30 %	37367

(Source : INSEE)

Les résidences secondaires

Années	Nombre de résidences secondaires	%	Parc total
1990	860	2,9 %	29563
	-233		
1999	627	1,9 %	32356
	-287		
2007	340	1,0 %	34331
	+188		
2012	528	1,5 %	35236
	+618		
2017	1146	3,1 %	37367

(Source : INSEE)

- *RECAPITULATIF PAR PERIODE INTERCENSITAIRE*

La construction de logements n'a pas toujours pour effet d'accroître le parc immobilier.
Les besoins endogènes nécessaires au maintien de la population, à la rénovation du parc de logements et à l'assurance d'une certaine fluidité du parc impliquent une consommation de logements.

Entre 2012 et 2017

Phénomène de renouvellement	-11
Phénomène de desserrement	637
Variation des logements vacants	430
Variations des résidences secondaires	618
TOTAL	**1 168**

Entre 2012 et 2017, la production de 1 668 logements était ainsi nécessaire pour assurer le maintien de la population municipale de Valence.

Les perspectives d'évolution

Comme il le sera détaillé dans le volet relatif aux justifications du projet communal, le développement de Valence a donné lieu à plusieurs scénarios potentiels de développement reposant à la fois sur les prescriptions du SCoT et sur les spécificités urbaines du territoire : de fortes potentialités en matière de densification et d'extension à vocation d'habitat, un développement économique qui se poursuit mais de façon encadrée et plus limitée.

Les hypothèses de travail retenues dans le projet communal sont les suivantes :

- Un taux de croissance démographique moyen d'environ +0,6% par an entre 2021 et 2031

- Soit une évolution attendue de la population d'environ + 4000 habitants entre 2021 et 2031

- La nécessité d'une production globale d'environ 3200 logements neufs et d'une reconquête de 300 logements vacants pour répondre à cet objectif démographique et au maintien de la population en place.

Afin d'apprécier finement la projection démographique attendue localement à l'horizon 2031, nous pouvons d'ores et déjà avancer que certains mécanismes de consommation du parc vont substantiellement évoluer, à l'exception du nombre moyen de personnes par RP dont la baisse devrait se poursuivre pour atteindre environ 1,9 personnes en moyenne par unité de RP à l'horizon 2031.

Au-delà, le phénomène de variation des résidences secondaires, qui a fortement augmenté au cours de cette dernière décennie, devraient naturellement connaître une situation plus stabilisée à l'horizon 2031 voire une augmentation proportionnellement plus limitée, tant la croissance de ce parc a été remarquable. Enfin, la vigilance sera de mise sur l'évolution du parc de logements vacants, dont l'ambition de reconquête portée par la ville devrait traduire une baisse d'ici 2031.

Par conséquent, nous estimons qu'il existe, sur la période 2021-2031, un besoin de production de logements pour garantir le maintien démographique de la commune à son niveau actuel (environ 65 250 habitants en 2020). En effet, les chiffres résultant de l'application des mécanismes du parc futurs seront loin de compenser la baisse de la taille des ménages. Ce nombre de logements, nécessaire au maintien du nombre actuel d'habitants, en dehors donc de toute croissance démographique, est évalué à environ 1180 unités à l'horizon 2031, soit 118 par an en moyenne.

IV- ECONOMIE

IV-1. Panorama du contexte économique de l'agglomération

IV-1.1. Valence Romans Agglo, 5e pôle urbain de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le territoire de Valence Romans Agglomération est au cœur d'une région dynamique et à fort potentiel de développement (référence : European Regional Economic Growth Index) et constitue le point névralgique des échanges nationaux et européens à la fois nord-sud, mais également en direction du Sillon Alpin (Grenoble, Chambéry, Annecy, Genève).

Cette connectivité est assurée par la pluralité des infrastructures de mobilité : ferroviaires (liaisons nationales et européennes avec Valence TVG, liaisons régionales avec Valence Ville), routières (A7, A49), aériennes (Valence Chabeuil sur lequel porte un projet de développement et qui a rouvert des liaisons internationales) et fluviales (Portes-lès-Valence, Le Pouzin).

Malgré ces atouts indéniables, l'agglomération connaît des difficultés en termes démographiques (faible croissance voire perte de population, notamment dans les villes-centres), de qualification (une part de diplômée moins importante qu'à l'échelle régionale), d'emploi (un taux de chômage avoisinant les 14%). ou encore de niveau de vie ou de niveau de salaire.



Les connexions régionales, nationales et internationales de Valence Romans Agglo

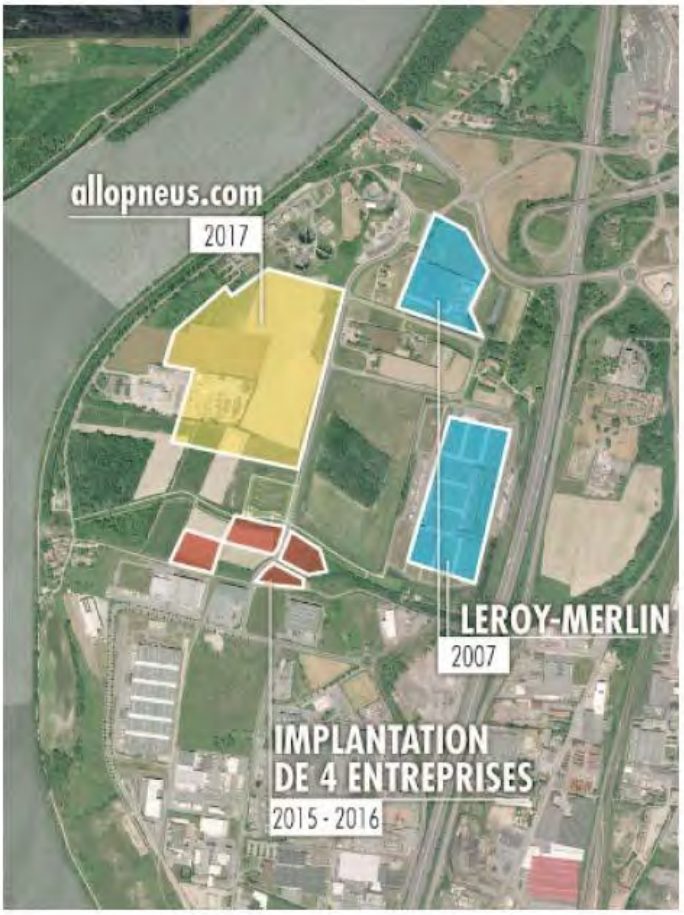
Harmonie 2030

Pourtant, Valence Romans Agglo se place comme le pôle économique majeur du département en regroupant plus de 51% des emplois de la Drôme (plus de 100 000 emplois) et 47% des établissements. Son tissu économique se compose essentiellement de très petites entreprises (plus de 14 000 établissements comptent moins de 10 salariés et seulement 24 en comptent plus de 200) et peut être qualifié de généraliste (aucun domaine d'activité spécifique ne domine le paysage économique).

IV-1.2. Les mutations de l'économie à l'échelle de l'agglomération

Bien que "généraliste", plusieurs tendances sont à l'œuvre sur le territoire. Depuis le début des années 2010, on enregistre une diminution des emplois industriels (-14%). Malgré la présence de grandes entreprises (EDF, Thalès; Areva...), un réseau de sous-traitance dense et performant (aéronautique, nucléaire, métallurgie...), le secteur rencontre des difficultés de recrutement notamment sur les compétences à haut niveau.

D'autres secteurs sont, au contraire, en pleine croissance comme l'agroalimentaire (+13,7% d'emplois entre 2008 et 2015) et l'agriculture, deux secteurs portés par des signes de qualité (la Drôme est le 1er département BIO en France en nombre d'établissements) et de grandes entreprises bien implantées (ex : Saint-Jean, Agrana...). On peut également citer la logistique (+6,7% depuis 2008) qui peut s'appuyer sur un réseau de 120 établissements et des parcs d'activités dédiés comme celui de la Motte situé au sud de Valence (206 ha). Cette zone connaît par ailleurs des implantations récentes qui participent à dynamiser l'activité et l'emploi sur Valence.



(ci-contre) Les entreprises présentes sur la ZI de la Motte
Ville de Valence ; Le Dauphiné Libéré

Une nouvelle plateforme logistique est en cours d'installation dans la zone d'activités de la Motte : Alizon Participations.

Déjà implanté en Drôme sur quatre sites (à Valence, Portes et Malissard) et comptant plus de 130 salariés, le groupe développe un 5ème site spécialisé dans le B to B (activités commerciales entre entreprises).

De nouveaux secteurs émergents constituent également des opportunités pour le développement économique du territoire :
- L'industrie créative et numérique (plus de 150 entreprises, une hausse du nombre d'emploi de 85% depuis 2008)
- L'économie verte (le Parc du Rovaltain accueille 25 entreprises spécialisées dans l'environnement et le numérique, ainsi que Ecotox, pôle national de recherche et d'expertise en toxicologie)
- L'innovation sociale (animée par des structures importantes comme Arche, Eovi Mutuelle, Adapei... et par des initiatives locales comme la mise en place d'une monnaie locale, l'école de l'entrepreunariat...)

À l'échelle de l'agglomération, les leviers d'action pour dynamiser et pérenniser l'économie sont multiples. Le premier est **le développement du Pôle Universitaire Drôme Ardèche** : à Valence, plus de 4 500 étudiants se répartissent dans 120 formations différentes, dont 58 formations universitaires. Le second est **l'entrepreunariat et la création d'activités** en s'appuyant sur des structures "d'incubateurs" (Geneo, Archimède, Les Entrep' Drôme Ardèche tournées vers les étudiants).

Autre levier : **la promotion du territoire, du cadre de vie et le tourisme**, encore peu développé à l'échelle de l'agglomération (absence de "politique de marque" mais de plus en plus de labels porteurs comme "Pays d'Art et d'Histoire") mais qui repose pourtant sur des atouts indéniables (confluence Rhône/Sillon Alpin, territoire de nature et de gastronomie, offre d'hébergement hôtelier conséquente...)

Enfin la stratégie économique s'articule nécessairement sur **l'offre foncière et immobilière**. À l'échelle de l'agglomération, environ 1 300 ha sont dédiés à l'activité économique et sont gérés via un guichet unique (l'agglomération) veillant à la bonne mutation des parcs d'activités et à leur qualification (voirie, signalétique).

IV-2.Tour d'horizon de l'économie et de l'emploi à Valence

IV-2.1. La population active valentinoise

En 2018, Valence compte **58% d'actifs ayant un emploi ce qui représente environ 23 541 habitants** (Insee, RP2018), 12,8% sont des étudiants (il s'agit de la deuxième catégorie la plus représentée, ce qui renvoie aux fonctions universitaires de la ville), 12,2% sont des chômeurs (actifs recherchant un emploi), 11,9% sont des inactifs (jeunes de moins de 15 ans, hommes et femmes au foyer...) et enfin seulement 4,5% sont des retraités.

Parmi les actifs ayant un emploi, **les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (28%) puis les professions intermédiaires (27%)**, devant les ouvriers (20%) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (18%) et loin devant les artisans, commerçants et chefs d'entreprises

(5%) - et ce malgré la prépondérance du tissu commercial et de TPE/PME à Valence - et les agriculteurs exploitants (moins de 1%).



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

Insee, RP2008, RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

Depuis 2008, on observe **une forte diminution des ouvriers** (-560 actifs occupant cette catégorie entre 2008 et 2018) et des employés (-382) et une diminution marquée des professions intermédiaire (-101), **au profit de l'arrivée de nouveaux cadres sur le territoire** (+617) et dans une moindre mesure de commerçants et artisans (+67). Ces évolutions sont à mettre en parallèle avec l'augmentation du niveau de diplôme observé sur la même période (cf. graphique ci-contre).

En 2018, **plus de 64% des actifs ayant un emploi résident sur Valence,** un taux bien supérieur aux taux intercommunaux (37%) et départementaux (36%), attestant de fonction économique et résidentielle de la ville-centre. Néanmoins, la faible croissance démographique enregistrée ces dernières années a contribué à affaiblir cette dernière fonction au profit des communes périphériques (en 2008, plus de 66% des actifs ayant un emploi résidaient sur Valence).

Malgré la part importante d'actifs résidant sur Valence, **ils sont encore 67% à prendre leur voiture quotidiennement pour se rendre au travail**. Seulement plus de 11% utilisent les transports en commun (même taux observé pour la marche à pied).

IV-2.2. Le marché de l'emploi

Valence est le 1er pôle d'emploi du département avec 46 000 emplois en 2018. Avec un peu plus de 23 500 actifs ayant un emploi, le marché de l'emploi de la ville rayonne au-delà de sa seule population.

Le marché de l'emploi de Valence peut être qualifié de stable : **plus de 90% des emplois proposés sont des postes salariés** (à l'opposé se trouvent les indépendants et les employeurs), plus de 70% des postes sont des contrats à durée indéterminés ou attachés à la fonction publique et seulement 5% sont de l'interim.

Reflétant la vocation commerciale de Valence, **47% des postes sont attachés au secteur commercial, des transports et des services divers** (soit plus de 21 500 emplois en 2018). En second lieu se trouve l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (36% des emplois), loin devant l'industrie (11,2%), la construction (4,9%) et l'agriculture (0,5%).

Les salaires sont moins attractifs qu'à l'échelle intercommunale ou départementale : le salaire horaire net moyen en 2018 est de 13,6€/h à Valence, contre 14,1€/h pour Valence Romans Agglo et 14€/h pour la Drôme.

IV-2.2. Portrait général des entreprises de Valence

En 2018, Valence compte **3 046 établissements**.

Le paysage entrepreneurial de Valence se caractérise par **un tissu de très petites entreprises (TPE) et de petites moyennes entreprises (PME).** Elles représentent 69% des entreprises de la ville en 2018. Les très grandes entreprises, 50 salariés ou plus, représentent à peine plus de 5% des établissements totaux.

L**es entreprises commerciales, de transport et de services divers sont majoritaires (72%),** très loin devant l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (15%), ce qui renvoie à la répartition des

emplois évoquée plus haut sans tout à fait correspondre. Pesant peu dans les établissements totaux du territoire, **l'administration publique crée néanmoins beaucoup plus d'emplois** (pour rappel, elle pèse pour 36% des emplois), alors que le commerce, très largement majoritaire, n'offre de 47% des emplois du territoire (*source : Insee, Flores (Fichier LOcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021).*

En 2020, **1 027 nouveaux établissements ont été créés** dont 790 en tant qu'entreprises individuelles. Environ**36% de ces établissements se sont créés dans le secteur commercial,** des transports, de l'hébergement et de la restauration, renvoyant de nouveau à la spécialisation commerciale de Valence.

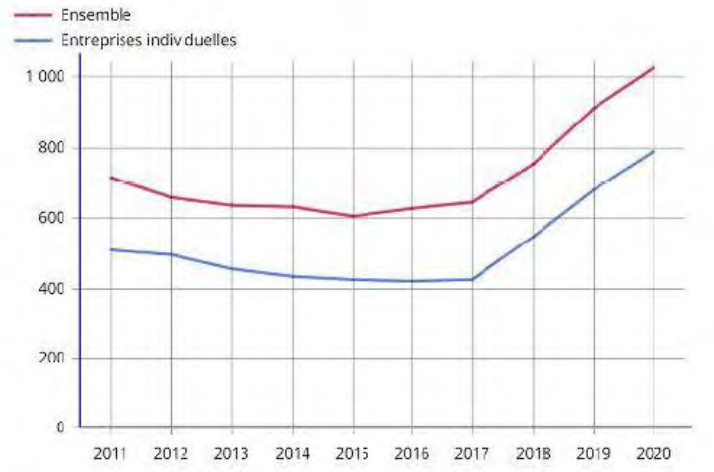
On notera cependant que **20% de ces établissements se sont créés la même année dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques**. Valence s'est en effet dotée de plusieurs zones d'activités dédiées à ces activités technologiques (Technoparc Hautes Faventines, Parc d'activités du Rovaltain, Parc d'activités tertiaire et technologique Lautagne).



Zone d'activité du Rovaltain

Ville de Valence

Depuis 2015, le rythme annuel de création d'entreprises est en hausse constante et est particulièrement dynamique sur la période 2017-2020 (cf. graphique ci-contre).



Évolution des créations d'entreprises

Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021

IV-3. Valence, une ville commerciale

Portrait rapide de la structure commerciale de Valence Romans Agglo :
- **59 polarités commerciales** (de la petite centralité de village aux centres-villes et aux zones commerciales de périphérie de grande ampleur)
- 2 700 cellules commerciales soit 532 558 m² dédiés au commerce, mais seulement **2 171 commerces actifs** et un taux de vacance avoisinant les 20%

IV-3.1. Commerce de centre-ville et commerce de périphérie : un enjeu majeur pour la ville

L'équilibre de l'armature commerciale du territoire et la préservation des commerces de centre-ville est un enjeu majeur pour Valence.

Les villes-centres, Romans et Valence, se caractérisent par un équilibre fragile entre commerce de centre-ville (49% des commerces actifs) et commerce de périphérie (51%). Fragile en raison du t**aux de vacance commerciale élevé dans les centres-villes** (plus de 20% de locaux vacants).

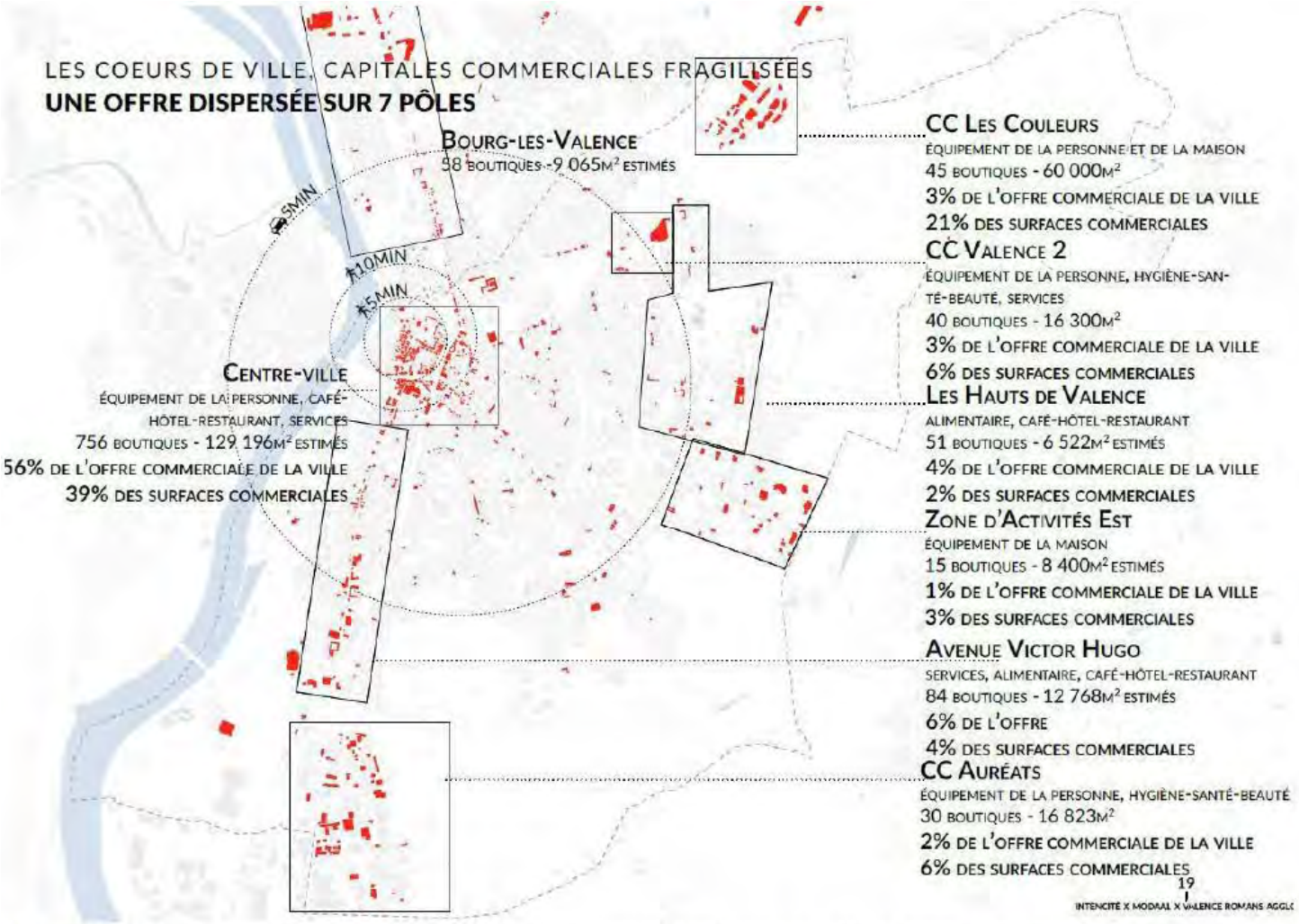
L'activité commerciale de centre-ville est également **concurrencé par "les pôles relais"**, assurant le maillage commercial du territoire mais également très accessibles et assez proches pour devenir concurrents (ex : Bourg-lès-Valence est situé à 2 minutes en voiture, Portes-lès-Valence à moins de 10 minutes...).

À l'échelle de l'agglomération, **le principal concurrent de Valence est Romans-sur-Isère** (43€ dépensés en moyenne sur la commune). Et à l'échelle des communes, on observe que **l'activité commerciale de périphérie**

commerces valentinois dont 23€ pour les seuls commerces de périphérie (*source : Étude sur l'élaboration d'une stratégie commerciale et de développement économique dans le Programme de Renouvellement Urbain, juin 2017*).

IV-3.2. L'armature commerciale de Valence

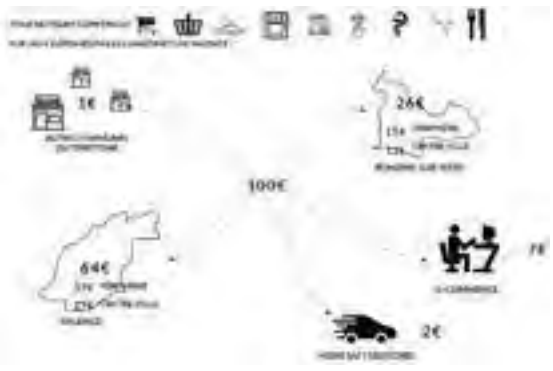
À Valence, **l'offre commerciale est dispersée :**



Étude sur l'élaboration d'une stratégie commerciale et de développement économique dans le Programme de Renouvellement Urbain, juin 2017

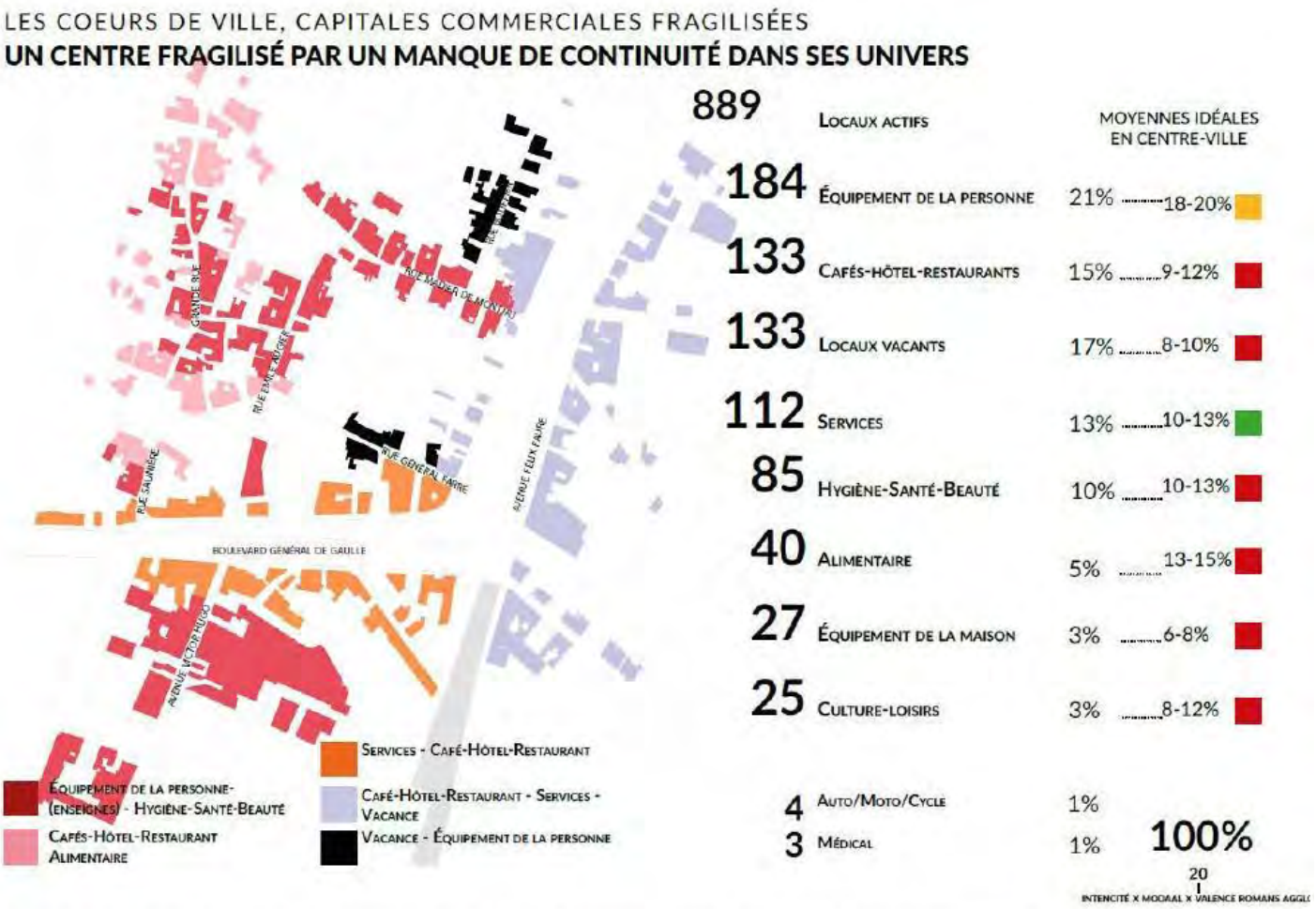
Le centre-ville

L'offre commerciale du centre-ville de Valence diffère des moyennes observées dans les centres-villes sur plusieurs aspects : à titre d'exemple, on observe **une spécialisation dans les domaines de la restauration et l'hôtellerie** (15% des locaux du centre-ville de Valence contre 9 à 12% en moyenne) ; et au contraire, u**ne carence en commerces alimentaires** (5% à Valence contre 13 à 15% en moyenne) ou encore de commerces culturels et de loisirs (3% à Valence contre 8 à 12% en moyenne).



Le déséquilibre de l'offre commerciale entre centres-villes et périphéries se retrouve dans les dépenses des consommateurs valentinois :

Étude sur l'élaboration d'une stratégie commerciale et de développement économique dans le Programme de Renouvellement Urbain, juin 2017



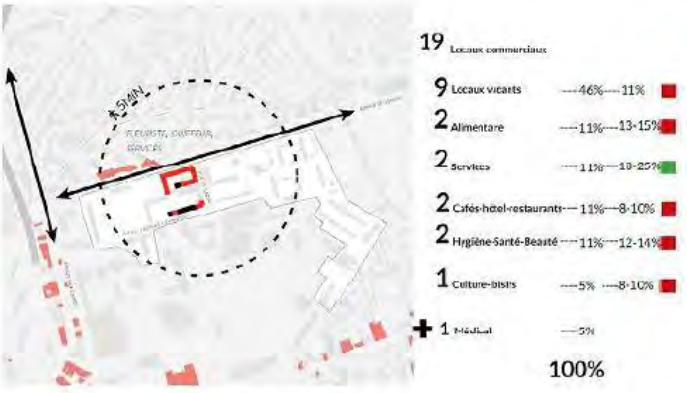
Étude sur l'élaboration d'une stratégie commerciale et de développement économique dans le Programme de Renouvellement Urbain, juin 2017

Ce déséquilibre se retrouve également dans la vision du commerce portée par les commerçants eux-mêmes. Bien que l'on retrouve plusieurs qualités (beau centre-ville, offre de proximité...), plusieurs critiques reviennent sur l**e manque de diversité et de dynamisme**. Côté consommateur, la qualité du centre-ville est mise en avant (animé, vivant, festif...) mais également **les difficultés d'accès et de stationnement**.

Les centralités de quartier

Au-delà des enjeux centre-ville/périphérie, se pose la question des centralités de quartier. L'étude menée en 2017 a permis d'identifier trois centralités à enjeux sur Valence :

1. La centralité commerciale du quartier du Polygone. Elle comprend 19 locaux commerciaux, dont 9 locaux vacants (46%) et se répartit équitablement entre commerces alimentaires, services, restauration, santé et culture. Cette centralité accueille également un centre médico-social. La présence d'équipements sportifs (patinoire, mur d'escalade) et de services est un plus sur lequel s'appuyer pour développer la vie et l'attractivité du quartier.



Le quartier du Polygone

2. Les centralités commerciales des Hauts de Valence (Fontbarlettes et Le Plan) comprennent respectivement 46 et 5 locaux commerciaux dont 6 locaux vacants (13%). Ces quartiers constituent le plus grand Quartier Prioritaire de la Ville de Valence. Tout comme le quartier du Polygone, la proximité d'équipements publics est un plus. À cela s'ajoute la proximité immédiate avec lesZAE de Mozart et de Briffaut qui peuvent créer un effet d'entraînement de l'activité commerciale tout en étant vigilant sur un éventuel effet concurrentiel.

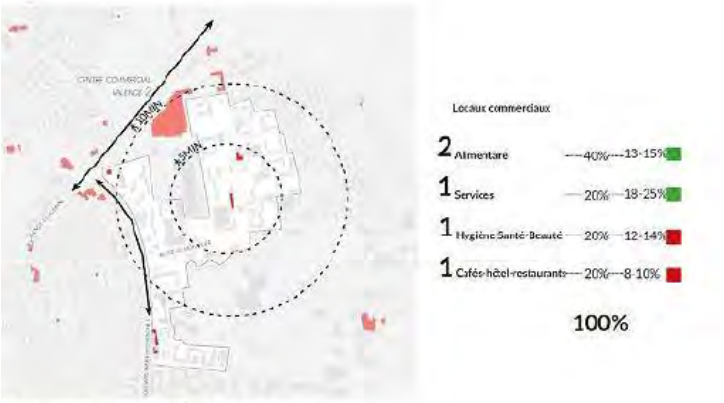


Le quartier de Fontbarlettes

IV-3.3. Les enjeux de l'économie commerciale

Un secteur fragilisé

En 2017, à l'occasion de l'élaboration de la stratégie commerciale intercommunale, 70% des commerçants du centre-ville de Valence déclaraient un chiffre d'affaires en stagnation, voire en baisse au coursde trois dernières années. Face à ces difficultés, 35% envisageaient de cesser ou de transmettre leur activité, dont 60% "dès que possible", mettant l'accent sur la possible hausse de la vacance commerciale.



Le quartier du Plan

Par ailleurs, en 2016, le chiffre d'affaire des commerces du centre-ville s'élève à 136M€ contre 502M€ pour les commerces de la périphérie valentinoise, soit **seulement 22% du chiffre d'affaires commercial total de Valence** et 6% du CA commercial drômois.

Ces difficultés reposent en partie sur le déséquilibre centre-ville/périphérie mais également sur la demande locale. Les ménages du territoire disposent d'**un moindre pouvoir d'achat**. À titre d'exemple, en 2018, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 19 450€ à Valence, contre 21 210€ pour l'agglomération et 21 100€ pour le Département.

Néanmoins, on note **une augmentation de ce revenu depuis 2013** (+ 1 315€ par an à Valence), peut-être corrélée au constat fait précédemment de l'arrivée de cadre et de professions intellectuelles supérieures sur le territoire dont le salaire horaire moyen est plus élevé que celui des autres catégories socioprofessionnelles (24,7€ net/h pour les cadre contre 10,8€/h pour les employés).

Le commerce alimentaire

En 2016, le chiffre d'affaires commercial alimentaire de Valence s'élève à 638M€, en grande partie généré par les commerces de périphérie (68%).

La zone de chalandise alimentaire du centre-ville de Valence couvre un potentiel de plus de 52 200 ménages sur les communes de Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence.

Les 13 700 ménages de Valence représentent un potentiel de consommation annuel avoisinant les 70M€. Pour l'heure, seuls 19% de ces ménages (2 600 ménages environ) effectuent leurs achats alimentaires en centre-ville, générant ainsi 13M € de chiffre d'affaires annuel.
Ces ménages font le choix d'une consommation de proximité à la fois dans les commerces "classiques" et sur les marchés. Les autres ménages se répartissent sur d'autres destinations commerciales : commerces

particulier à Bourg-lès-Valence.

Second potentiel de développement de la zone de chalandise alimentaire de Valence : les 38 500 ménages résidant dans les quartiers périphériques de Valence, ou à Bourg-lès-Valence et Portes-les-Valence. Ils représentent un potentiel de consommation annuelle de 224M€ et disposent d'un budget alimentaire plus conséquent (5 803€ par ménage et par an, contre 5 038€ pour les ménages du centre-ville).

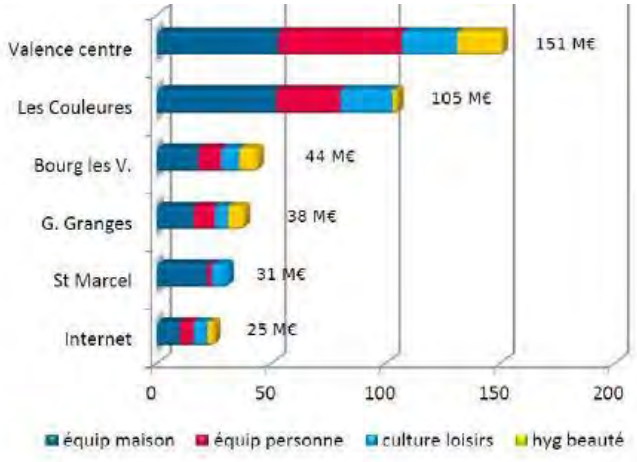
Cependant ce potentiel est encore moins développé que le premier : seulement 4% des ménages de ces secteurs effectuent leurs courses alimentaires en centre-ville, générant ainsi 9M€ annuellement. Plus proches des zones commerciales de périphérie, ces ménages fréquentent en priorité Bourg-lès-Valence (26%), les Hauts de Faventines (13%) ou Valence 2 (11%).

Le commerce non alimentaire

En 2016, le chiffre d'affaires commercial non alimentaire de Valence s'élève à 435M€. À contrario du commerce alimentaire, **il est en majorité généré par les commerces de centre-ville (59%)**, dont 70% par le seul secteur de l'équipement de la personne (habillement, accessoires divers) surreprésenté dans ce secteur. Un certain équilibre s'observe alors avec les commerces de périphérie où le principal secteur d'activité est celui de l'équipement de la maison (39% de son chiffre d'affaire).

La zone de chalandise primaire couvrant Valence et ses communes voisines (Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Guilherand Granges et Saint-Marcel-lès-Valence...) accueille 72 500 ménages et offre un chiffre d'affaires potentiel de 540M€ par an. Le rayonnement réel de Valence est très proche de ce potentiel puisque 89% de ces ménages fréquentent effectivement les commerces non alimentaires de la ville-centre.

Ces ménages fréquentent en priorité les commerces de centre-ville (28%), ce qui renvoie à la part du CA généré (59%), puis la zone commerciale des Couleures (19%), loin devant les commerces de Bourg-lès-Valence (8%) , Guilherand-Granges (7%), Saint-Marcel-lès-Valence (6%). L'achat sur internet impacte également peu cette répartition puisqu'il ne représente que 5% des achats non alimentaires.



Destinations d'achat des ménages de la zone de chalandise primaire (en M€)
Offre commerciale de la ville de Valence, CCI de la Drôme, 2016

En définitive, le rayonnement de l'armature commerciale de Valence repose sur une dualité/spécialisation entre :

- **Un centre-ville très attractif en termes de commerces non alimentaires** et doté d'un grand potentiel de développement (zone de chalandise très vaste) ;

- **Des commerces de périphérie dynamiques et attractifs, notamment sur le plan alimentaire**, au potentiel de développement existant mais difficilement exploitable car l'offre est moins rare sur le territoire.

IV-3. Disponibilités foncières à vocation d'activités

Une analyse des disponibilités foncières à vocation d'activités économiques a été réalisée avec l'appui du service "économie" de la Ville ainsi qu'avec Valence Romans Agglomération.

Afin d'effectuer ce travail, la méthodologie suivante a été poursuivie :

Étape n°1 : délimitation des zones à vocation d'activités (compétences Ville ou Agglo) d'après le zonage du PLU actuel

Étape n°2 : identification des gisements fonciers en distinguant :
- les secteurs viabilisés disponibles
- les potentiels pour les prochaines années
- les tènements mutables
- les secteurs d'optimisation possible (densification)
- les secteurs de projets connus
- les réserves foncières du PLU

Étape n°3 : une rencontre spécifique a été organisée avec les services afin de valider cette analyse. Ce travail a permis d'identifier les gisements "non retenus" mais également les secteurs qui actuellement classées à vocation d'activités à long terme dans le PLU seraient à rendre aux espaces agricoles ou naturels.

La synthèse de ce travail est présentée ci-dessous par zone d'activités/commerciales.

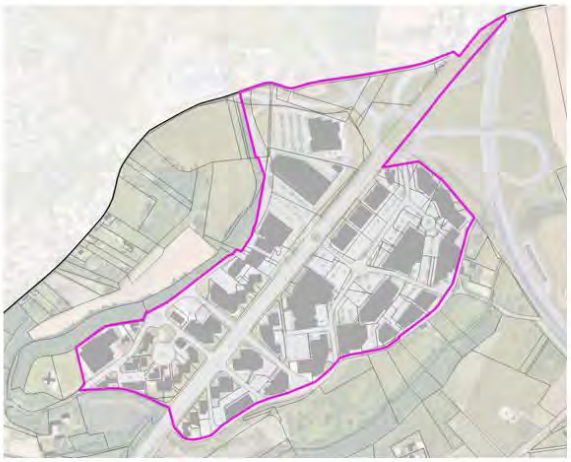
- **Plateau des Couleures :**

Il s'agit d'un secteur de projet qui fait l'objet d'une étude de requalification, actuellement en cours. Les premiers résultats de l'étude sont les suivants :
- Ne pas créer de nouvelles surfaces commerciales
- Regrouper les restaurants existants au sein d'un pôle de services
- Éviter les divisions de cellules commerciales et l'implantation d'activités venant concurrencer le centre-ville
- Connecter la zone commerciale à la Ville (enjeu de connexions modes doux)

Ce secteur fait également l'objet d'un aménagement routier porté par la DREAL (Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

À noter également la présence d'enjeux environnementaux ; le secteur étant marqué au Sud par la présence d'un Espace Naturel Sensible (ENS).

ZA Les Couleures



Zonage PLU arrêté : **UEc1**
Superficie : 351 660 m² / **35,2 ha**



Possibilités de développement :

La ZA des Couleures fait l'objet d'un projet de réhabilitation/restructuration. Dans le cadre de cette étude 5000 m² de surfaces commerciales ont été fléchées ; réalisables par optimisation et restructuration des lots existants.

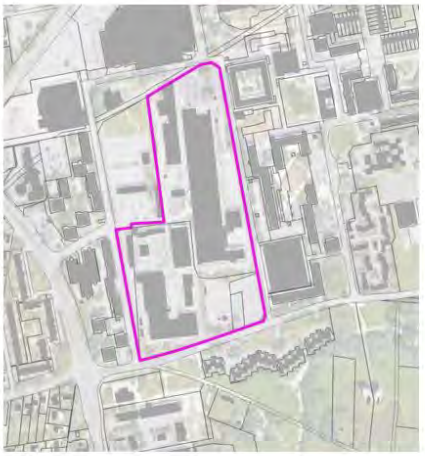
Surfaces comptabilisées (conso ENAF) : 0 m²
Les projets envisagés sont prévus sur des lots déjà artificialisés – aucune conso d'ENAF prévue

- **Zones d'activités « route de Montélier »**

Ce secteur fait l'objet d'un classement en zone UE dans le PLU actuel et correspond à deux activités :
- SAFRAN Electronics et Defense
- THALES Service

L'îlot SAFRAN a été identifié comme secteur de projet. Cette entreprise va libérer un tènement de 2,8 ha (délocalisation de l'entreprise). Des projets sont en cours et consisteraient à démolir les bâtiments actuels pour reconstruire un bâtiment logistique occupé par La Poste. Depuis l'arrêt du PLU, le repositionnement de La Poste est en cours de finalisation. L'opération consistera en la construction d'un bâtiment logistique de 11 000 m² et de locaux tertiaires de 1000 m².

Ilot SAFRAN/THALES

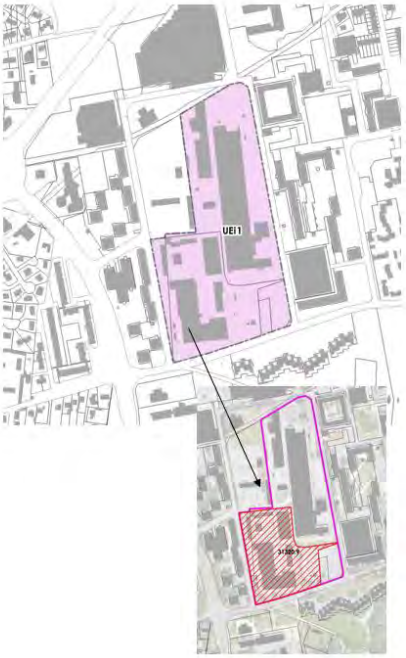


Zonage PLU arrêté : **UEi1**
Superficie : 78 722 m² / **7,9 ha**

Possibilités de développement :

L'îlot fait l'objet d'un projet de démolition/reconstruction :
- 7 000 m² = bâtiment de La Poste
- 11 000 m² =bâtiment logistique
- 1 000 m² = bâtiment tertiaire

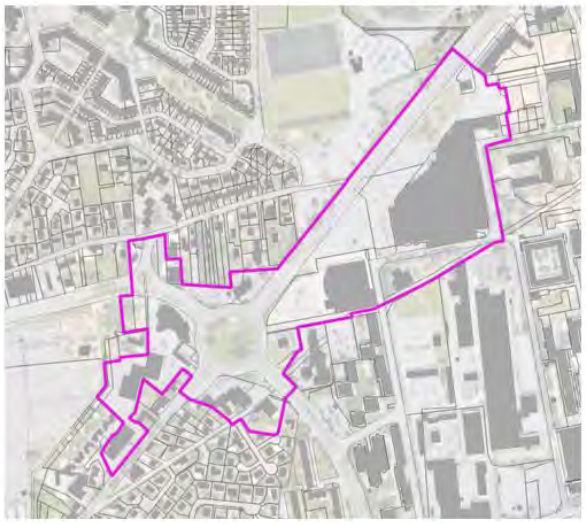
19 000 m² de projet déjà artificialisés



Surfaces comptabilisées (conso ENAF) : 0 m²
Les projets envisagés sont prévus un terrain déjà artificialisé

- **Zones d'activités Valence 2**

Valence 2



Zonage PLU : **UEc**
Superficie : 154 515 m² / **15, 5 ha**

Possibilités de développement :

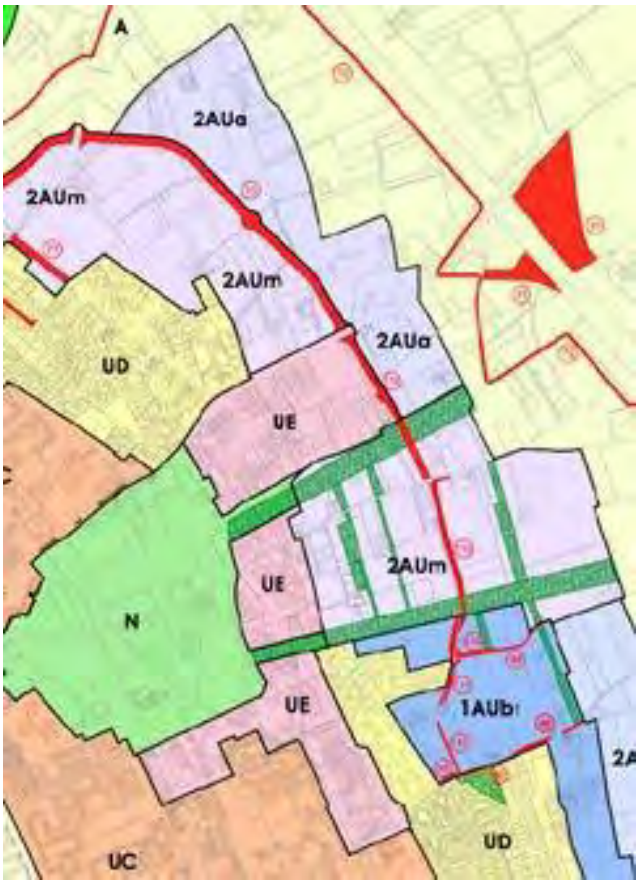
L'optimisation et la requalification sont à étudier mais il s'agit de surfaces artificialisées n'entrainant pas de consommation d'ENAF



Surfaces comptabilisées (conso ENAF) : 0 m²

- **Zones d'activités Mozart**

Il s'agit d'une zone d'activités de compétence communautaire. Cette dernière est actuellement classée en zone UE (PLU en vigueur avant la révision) et prévoit une réserve foncière de 25 ha classée en zone 2AUa.



Extrait du PLU actuellement en vigueur

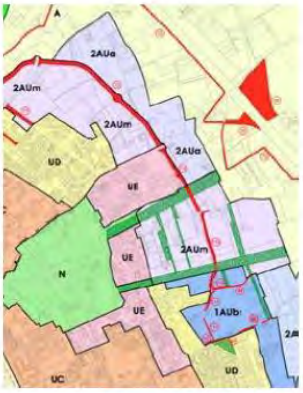
L'analyse des disponibilités foncières a permis de recenser un potentiel de 2,9 ha de surfaces non artificialisées pouvant être mobilisées (cf. synthèse ci-dessous).

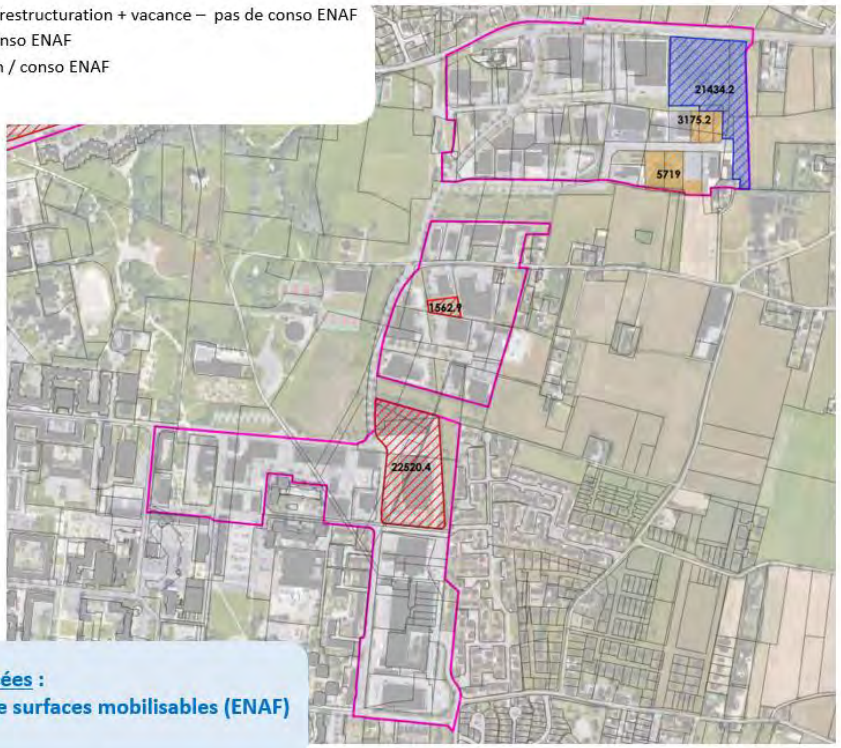
Mozart

Secteurs d'optimisation/restructuration + vacance – pas de conso ENAF
Secteurs d'extension/ conso ENAF
Secteurs de densification / conso ENAF

Possibilités de développement :

→ Au regard de la délimitation de la zone UE du PLU en vigueur, la ZA Mozart offre un potentiel de :
- *0,8 ha de densification*
- *2,1 ha d'extension*
- *2,4 ha d'optimisation/mutation à long terme*



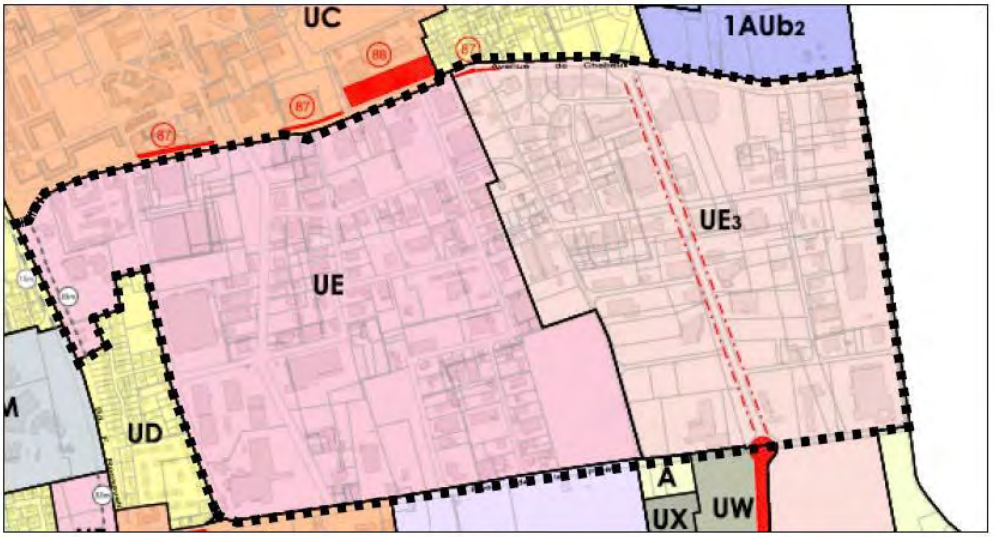


Surfaces comptabilisées :
2,9 ha de surfaces mobilisables (ENAF)

- **Zones d'activités "Briffaut"**

Il s'agit d'une zone de compétence communautaire actuellement classée en zones UE et UE3 dans le PLU actuel.

Extrait zonage PLU actuel



ZA Briffaut

L'analyse des disponibilités foncières a permis de recenser 6 bâtiments mutables ainsi que plusieurs secteurs pouvant faire l'objet d'une optimisation (absence de consommation d'Espaces Agricoles Naturels et Forestiers).

Au-delà d'un objectif de reconquête des cellules vacantes ; cette zone est concernée par des enjeux en matière de hiérarchisation de la voirie (lisibilité de la zone) et de valorisation des espaces publics.

Briffaut

Surfaces non comptabilisées *(voirie ; terrains artificialisés ; zone tampon végétalisée...)*

Secteurs d'optimisation/restructuration + vacance – pas de conso ENAF

Secteurs d'extension/ conso ENAF

Possibilités de développement :

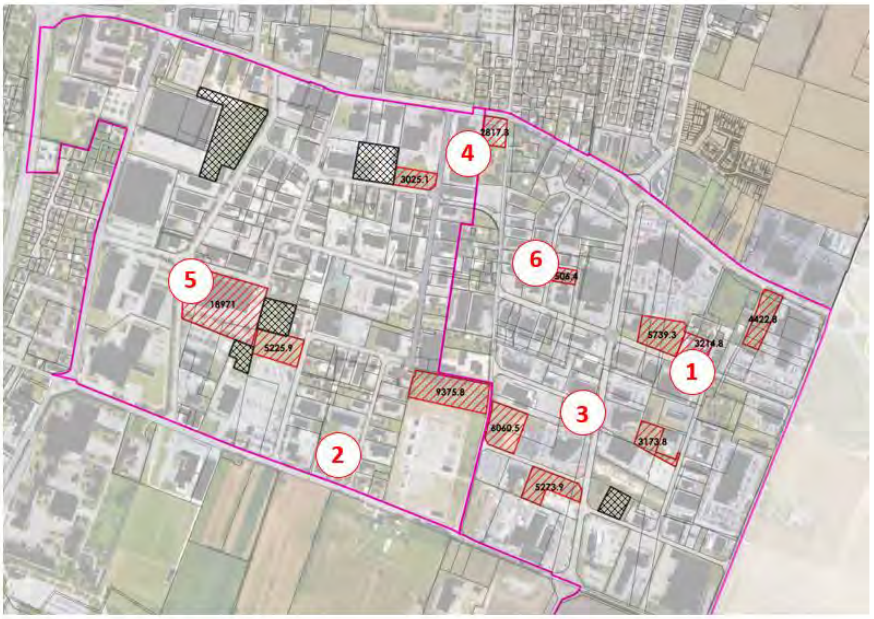
Identification de 6 bâtiments mutables :

1. Ex Elivie
2. Bâtiment rue Dieudonné Costes
3. Implis (38 rue Paul Henri Charles Spaak)
4. Magasin Bio
5. La Poste (délocalisation vers secteur Thales/Saffran)
6. Implid

8 secteurs pouvant faire l'objet d'une optimisation du foncier → 4,2 ha

Une extension au Sud (2AUE) → 12,8 ha

Surfaces comptabilisées :
0 ha d'ENAF



- **Zones d'activités/ secteur "Les Hauts de Faventine"**

Ce secteur est actuellement classé en zone UE dans le PLU actuel. À noter que le secteur universitaire (zone UC) fait l'objet d'une étude spécifique.
Aujourd'hui, la présence des écoles et universités est déjà importante, le nombre d'étudiants est conséquent mais le site ne répond pas aux qualités de vie, de paysage et de fonctionnement d'une ville campus. Sa situation en marge de la ville, à proximité des secteurs industriels et d'habitat, rend plus difficile sa lisibilité dans la trame des sites universitaires valentinois et nécessite un niveau d'équipement adapté. L'étude vise à :

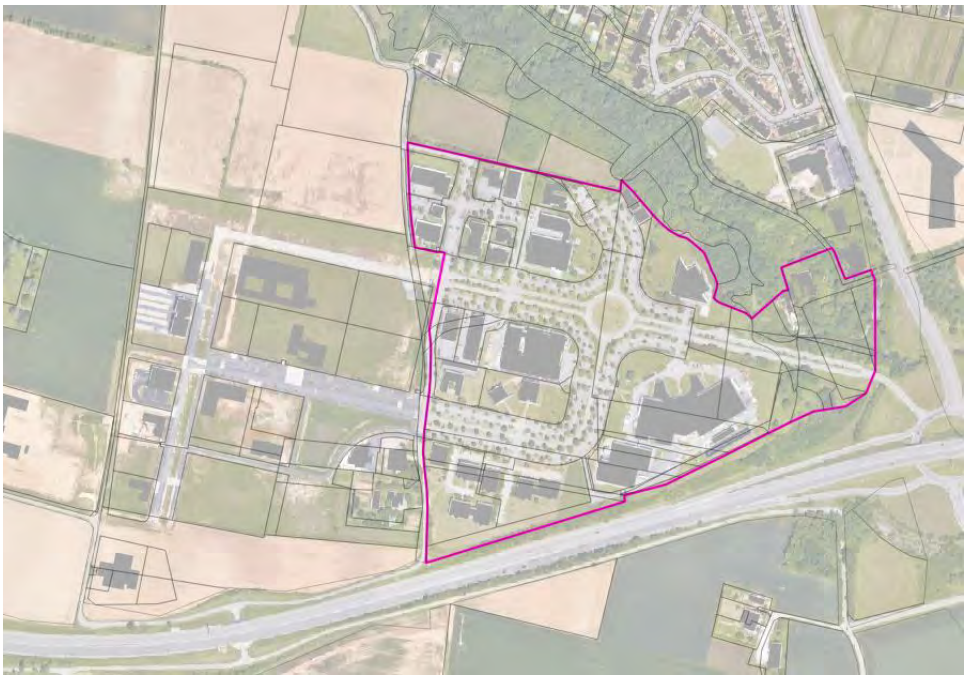
- Faire de ce site l'un des maillons principaux du pôle universitaire régional ;
- Faciliter l'ouverture du site Briffaut sur la ville, à travers les complémentarités programmatiques, physiques à établir pour tendre vers le concept de ville campus ;
- Proposer une évolution pensée dans une dimension sociale et environnementale, favorisant la nature en ville, l'ancrage géographique, l'adaptation climatique ;
- Tester les capacités d'accueil du site, dans une démarche d'optimisation et de sobriété foncière.

Ce secteur ne présente pas de disponibilités en matière de développement économique. De même, le secteur de la ZA « Leq Plaines » ne présente pas de gisements potentiels.



- **Zone d'activités de Lautagne**

La partie actuellement classée en zone UE5 ne présente pas de disponibilités.



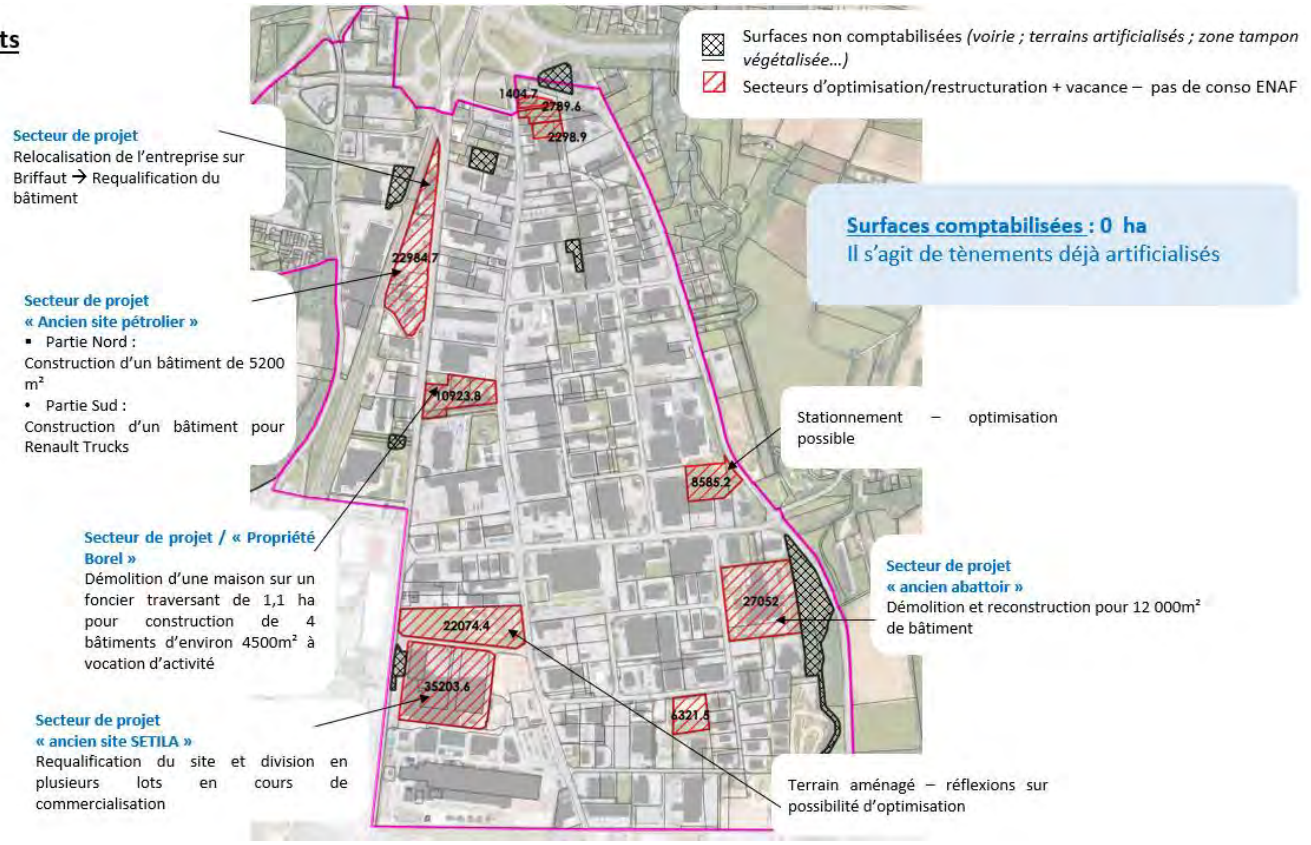
Extrait du PLU en vigueur (zone UE5)

- **Zone d'activités des Auréats**

À l'instar de la ZA des Couleures, cette zone d'activités fait l'objet d'un enjeu de réhabilitation. Bien que située sur l'axe de la vallée du Rhône, elle est caractérisée par une relative déqualification et une fonctionnalité insuffisante (mixité spontanée d'usages : logements, activités commerciales, production...). De ce fait, cette zone a été identifiée en tant que "Parc d'activités d'intérêt régional".

Plusieurs secteurs de projets ou d'optimisation du foncier ont été identifiés. Ces dernières concernent des surfaces déjà artificialisées.

Les Auréats



- **Zone d'activités « La Motte/Mauboule »**

Cette zone d'activités est en cours d'achèvement. L'analyse des disponibilités foncières a permis d'identifier :
- un terrain viabilisé restant (0,7 ha)
- un tènement pouvant être optimisé. Des réflexions sont actuellement en cours sur l'installation d'une station multi-énergie.

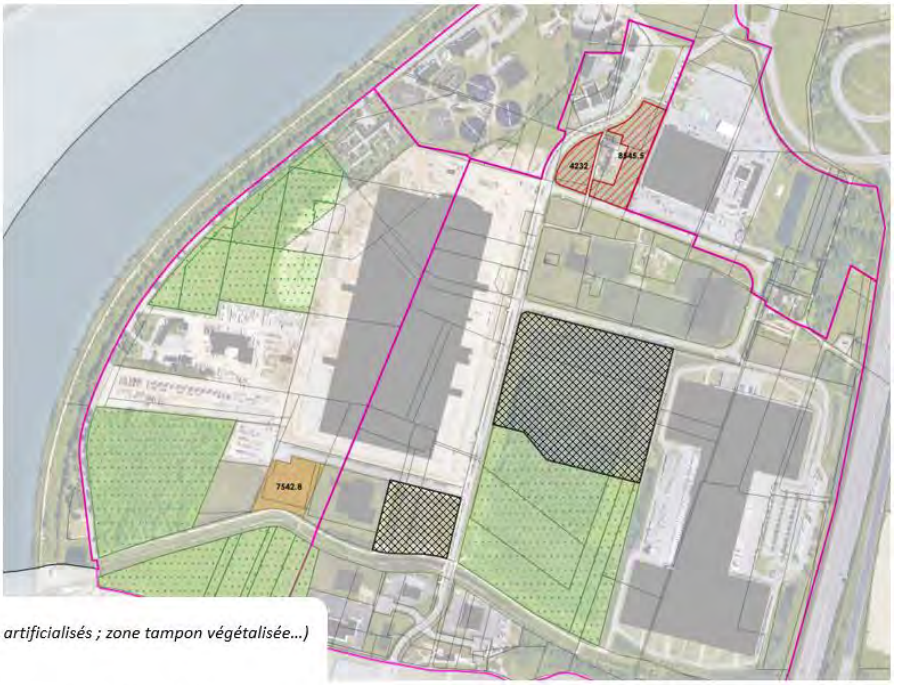
La Motte-Mauboule

Possibilités de développement

1 secteur de densification :
- Au Sud : lot lire – 0,7 ha

1 secteur d'optimisation → réflexion sur l'installation d'une station multi-énergie

Surfaces comptabilisées : 0,7 ha



Surfaces non comptabilisées *(voirie ; terrains artificialisés ; zone tampon végétalisée…)*

Secteurs de densification / conso ENAF

Secteurs d'optimisation/restructuration + vacance – pas de conso ENAF

Enjeux écologiques (compensation/préservation…)

- **Zone d'activités Hugo-Provence**

Classée en zone UE dans le PLU en vigueur, cette dernière n'offre pas de disponibilités.



In fine, l'analyse des zones d'activités existantes (zones UE et sous-secteurs) a permis d'identifier un potentiel de 3,6 ha de surfaces non artificialisées pouvant encore être mobilisés.

Synthèse des disponibilités foncières des zones d'activités

Nom de la zone	Zone du PLU actuel	Superficie zone	Disponibilités
ZA les Couleures	UE4	35 ha	Absence de disponibilités foncières
Ilot SAFRAN/THALES	UE	11 ha	Ce secteur fait l'objet d'un projet de mutation d'un îlot (SAFRAN). D'une emprise de 2,8 ha, il s'agit d'un site déjà artificialisé, dont une partie sera reprise par les locaux de La Poste et le reste pour de l'activité à vocation d'artisanat/petite industrie. Surface non artificialisée pouvant encore être mobilisée : 0 ha.
ZA Mozart (nord et sud)	UE	15 ha environ	2,9 ha de surface non artificialisée pouvant encore être mobilisée recensé
ZA Briffaut	UE /UE3	136,5 ha	Identification de plusieurs tènements pouvant être optimisés et de bâtiments mutables
Les Hauts de Faventines	UE	45 ha	Absence de disponibilités foncières
ZA Lautagne	UE5	18,7 ha	Absence de disponibilités sur la partie UE5
Les Auréats	UE	163,5 ha	plusieurs gisements pouvant potentiellement être optimisés. Il s'agit de tènements déjà artificialisés n'entrainant pas de consommations d'espaces.
La Motte-Mauboule	UE/UE1 et UE2	119,5 ha	0,7 ha de surface non artificialisée pouvant encore être mobilisée recensés
Hugo-Provence	UE	7,6 ha	Absence de disponibilités foncières
	TOTAL	Env. 552 ha	3,6ha de surfaces non artificialisées pouvant encore être mobilisés (densification)

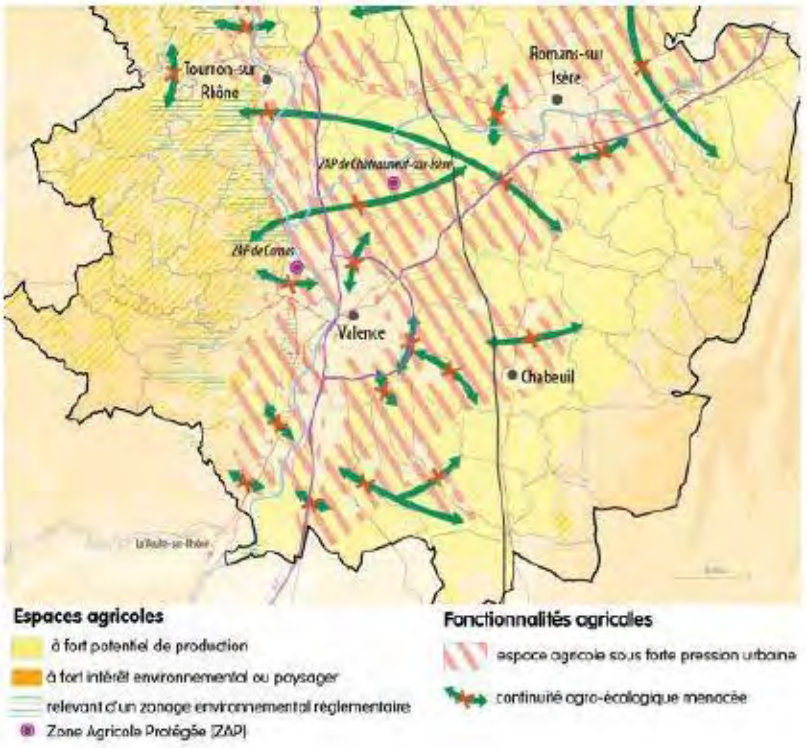
IV-4. L'agriculture

IV-4.1. L'agriculture à l'échelle du Grand Rovaltain

L'agriculture du Grand Rovaltain bénéficie de grands secteurs de plaine avec des sols de bonne aptitude agronomique, irrigués, aptes au développement de cultures productives.

Le territoire du Grand Rovaltain bénéficie d'une diversité de productions qui permet une certaine diversification des exploitations. Cela limite leur dépendance et favorise la création de paysages attractifs. Au niveau économique, l'agriculture locale a la capacité « d'exporter » en particulier pour le vin, les fruits, les œufs, le blé et même les légumes. Inversement, le territoire se présente comme un importateur net pour les produits laitiers et la viande.

L'activité agricole apparaît comme étant particulièrement **vulnérable à la périphérie des espaces urbains comme à Valence** du fait d'un probable recentrage de l'habitat et des activités dans les agglomérations afin de limiter l'artificialisation des sols. La proximité urbaine a pour conséquence un prix des terres à la hausse, une spéculation foncière, le mitage, l'enclavement, le morcellement de l'espace ,etc. Elle engendre également des conflits d'usage entre habitat, activités industrielles et agriculture. Pourtant ces espaces ont une fonction essentielle dans l'équilibre du territoire et la qualité du cadre de vie.



Espaces agricoles à enjeux

SCOT du Grand Rovaltain

IV-4.2. Portrait de l'activité agricole sur Valence

Un diagnostic agricole a été réalisé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

En 2017, on dénombre 72 déclarants à la PAC sur le territoire communal et 22 sièges d'exploitations. L'activité repose sur plus de 1 130 ha de surfaces agricoles dont **plus de 80% dédiées aux grandes cultures.**

Plus de 125 ha (11% de la SAU) sont déclarés en agriculture biologique. Cela concerne 5 exploitations. La conversion récente en 2020 du GAEC des Langories et ses 118 ha a permis une augmentation significative des surfaces en bio.

Certains secteurs sont soumis à **de fortes contraintes : la partie nord de Valence** est concernée par l'Aire d'Alimentation du Captage des Couleurs (AAC) dont une partie est en zone prioritaire (ZP), ainsi qu'une Zone d'Action Renforcée (ZAR) avec un programme d'action renforcé sur la problématique des nitrates.



Occupation du sol par type de culture

Diagnostic agricole, Chambre d'Agriculture, 2021

À noter que d'autres captages d'eau potable sont présents sur la commune : Thabor à l'est, Mauboule au Sud. Ces secteurs doivent faire l'objet de vigilances sur les pratiques agricoles.

Sur la période 2012-2014, on compte 10 installations d'agriculteurs sur Valence et aucune installation nouvelle depuis 4 ans. Trois pratiquent la vente directe sur leur exploitation.

En termes de diversification de l'activité agricole, Valence accueille un magasin de vente à la ferme et une brasserie.

IV-4.2. Des réflexions sur l'agriculture de demain

Valence Romans Agglo pilote u**n Projet Agricole et Alimentaire Durable du Territoire (PAADT)**. L'objectif est d'accélérer la transition agro-écologique, d'accompagner et de faciliter une relocalisation alimentaire, et de permettre à tous d'avoir accès à une alimentation de qualité.

Pour se projeter à l'horizon 2050, l'Agglomération adhère à **la trajectoire Afterres 2050**. Un scénario collectif et durable pour permettre à l'agriculture du territoire de répondre aux défis alimentaires, environnementaux et climatiques. Quelques exemples d'actions à mettre en œuvre : promouvoir les métiers agricoles et alimentaires, approvisionner localement les espaces de restauration de la ville (ex : cantines, restauration d'entreprise...).

Concrètement, **le dispositif Priori'Terres,** mis en place par Valence Romans Agglo, a vocation à soutenir toutes les initiatives permettant de garantir le maintien de l'activité et le renouvellement des générations agricoles. Il passe notamment par l'animation d'Espaces Tests Agricoles, la création d'un pôle territorial de production maraîchère.

IV-5. Le tourisme

IV-4.1. Un territoire propice au tourisme

Le département de la Drôme a enregistré 10 millions de nuitées touristiques françaises et étrangères en 2020. Il se trouve à la 39ème départementale pour l'accueil des touristes françaises (source : TNS-SOFRES- SDT 2018)
Le département représente seulement 1% du tourisme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes bien qu'il soit **animé par des sites reconnus** : massif du Vercors, Château de Grignan, Palais idéal du Facteur Cheval, Cité du Chocolat à Tain l'Hermitage, Ferme aux Crocodiles, etc.

L'activité touristique départementale se caractérise par de **courts séjours** (en moyenne 1,5 jour contre 1,8 à l'échelle nationale) et repose essentiellement sur **l'hébergement hôtelier**. Environ 80% de cette offre est concentrée dans les villes et notamment Valence. L'hôtellerie de plein air représente 51% du nombre de lits touristiques marchands et 50% de la fréquentation des hébergements touristiques (INSEE 2020)

Le tourisme locale repose sur **une diversité d'activités et d'animations** alliant culture, patrimoine, tourisme urbain, shopping, activités de nature et sports, bien-être que l'on retrouve notamment sur Valence (Musée d'Art et d'Archéologique, Maison des Têtes, Centre Aqualudique, ViaRhôna, restaurants et commerces...)

Le territoire bénéficie également d'**un positionnement stratégique**, le long d'itinéraires touristiques structurants (point de passage entre le nord et le sud, vers l'Espagne et l'Italie). Valence constitue **un véritable point de passage au travers de ses infrastructures de transport** routières, fluviales, ferroviaires et aéroportuaires. Cette offre de transport est renforcée par des lignes interurbaines structurantes (Citéa).

IV-4.2. Une diversité touristique à valoriser

Gastronomie

Valence compte près de 40 restaurants enregistrés par l'Office du Tourisme, dont 5 restaurants gastronomiques. La gastronomie locale repose sur **de nombreuses spécialités culinaires** (ex : raviole, truffe noire, pogne de Romans, nougat de Montélimar...) et notamment le vin (obtention du label "Vignobles et Découvertes" visant à promouvoir l'œnotourisme sur le territoire" à l'échelle de Valence Romans Tourisme et Rhône-Crussol Tourisme). La filière repose également sur **une agriculture de qualité** : la Drôme est le 1er département BIO de France, vente directe, marchés...

Afin de mettre en valeur cet atout touristique, un projet de création de halles gastronomiques est porté par Valence et l'Office du Tourisme de la ville. L'objectif est de créé une vitrine des produits du terroir de la Drôme et de l'Ardèche, en associant des acteurs locaux (les Eaux de Vals, la Cité du Chocolat).

L'objectif est de renouveler l'attractivité du quartier en lien avec la halte fluviale, la Viarhôna, le Musée de Valence et le cœur commerçant et renforcer le lien avec le centre-ville historique

Un festival est prévu pour septembre 2021.



Le projet des halles gastronomique
Ville de Valence

Histoire et culture

Valence Romans Agglo est labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » par le Ministère de la culture et de la communication depuis 2016. Il fait donc parti d'un réseau national qui s'engage à avoir une politique

d'animation et de valorisation du patrimoine avec des actions de qualité et des guides conférenciers professionnels.

Parmi les 32 sites "incontournables" de la Drôme, Valence abrite le Musée d'Art et d'Archéologie. À l'échelle de l'agglomération, il s'agit du site le plus fréquenté avec 72 084 visiteurs en 2014. Le Musée des Beaux-Arts a été réhabilité entièrement en 2013 (construction d'un belvédère vitré, nouveaux parcours de visite et outils de médiation...). Il accueille plus de 20 000 œuvres et met en avant les artistes locaux.

Un diagnostic réalisé en 2016 met en évidence les carences de l'offre touristique sur ce thème, à commencer par **l'absence de site majeur déclencheur de séjours** sur l'agglomération. Ont également été relevés le manque de dynamique commune entre les sites ou encore le caractère très classique et institutionnel de l'offre touristique patrimoniale.

Activités de pleine nature, sports et loisirs

Les activités de pleine nature se concentrent sur les vallées de l'Isère et du Rhône.

Valence accueille le 1er port fluvial de plaisance de France : **le Port de l'Épervière**. Aménagé en 1978, le port est aujourd'hui implanté au sein d'une zone de loisirs ayant su conserver un caractère très naturel. Au fil des années, de nombreux clubs sportifs se sont créés à proximité immédiate (club de voile, centre aqualudique). Par ailleurs, depuis 2011, le tronçon Tain-l'Hermitage - Valence de la ViaRhôna rejoint le parc.

Élément touristique majeur à Valence : **la Via Rhôna** enregistre plus de 80 000 passages sur le tronçon de l'Épervière en 2014. Les retours des usagers soulignent l'absence de connexions cyclables depuis les centres-villes et les points d'intérêts situés plus en retrait de la vallée du Rhône.

Des efforts ont été réalisés dans ce domaine : mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable, mise à disposition de 300 vélos en libre-service (Libélo) et location longue durée, accueil d'évènement sportifs (Critérium du Dauphiné, course Valence-Vercors et plus récemment le Tour de France) ou encore le label "Ville à vélo" obtenu en mai 2021.

V- FONCTIONNEMENT URBAIN

V-1. L'offre communale d'équipements

Des structures administratives et de services à la population de niveau communal, départemental et régional

La ville de Valence est bien équipée en services administratifs et en services à la population. Outre l'Hôtel de Ville situé dans le centre-ville de Valence, les habitants peuvent procéder à leurs démarches administratives au sein des trois mairies annexes.

Valence étant la préfecture du département de la Drôme, elle compte aussi parmi ses équipements un nombre important de services délégués de l'Etat comme les imposants bureaux de la préfecture et le Conseil Départemental de la Drôme. La ville héberge également la Direction Départementale de la Cohésion Social de la Drôme (DDCS), la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme (DDPP), la Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT), la Direction Départementale des Finances publiques de la Drôme (DDFiP), ainsi que la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP).

Elle accueille aussi le siège de Valence Romans Agglo dans les nouveaux locaux de la place Jacques Brel, l'unité territoriale Drôme-Ardèche de la DREAL Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'Hôtel des impôts (trésor public) qui se situe Avenue de Romans, et la Chambre de Commerce et de l'Industrie, localisée en périphérie Est, à proximité de l'Institut Polytechnique de Grenoble.

Au niveau juridique, la ville accueille différentes structures, telles que le palais de justice où se situe le tribunal d'instance et de grande instance. Le tribunal des affaires de sécurité sociale et le conseil des Prud'hommes sont également situés dans la ville.

Les habitants disposent de nombreux bureaux de poste et agences postales. Leurs implantations coïncident avec les densités du territoire. Ainsi les services sont plus regroupés au sein et autour du centre-ville. Trois principaux bureaux peuvent être identifiés : celui de la place Championnet, celui sur l'Allée Bernard Gangloff, et un dernier, plus à l'est rue Datel. Valence accueille également le groupement postal du Val de Drôme.

Aire d'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Drôme a été approuvé le 5 septembre 2013 pour 6 années. Il définit les obligations des collectivités locales telles que définies par la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000. Ce schéma impose d'une part aux communes de plus de 5000 habitants la réalisation d'une aire d'accueil dont la capacité est fixée est fonction des besoins recensés, d'autre part incite fortement plusieurs collectivités à prendre en compte les familles en voie de sédentarisation via des solutions d'habitat adapté.

La commune de Valence a rempli ses obligations avec la création d'une aire d'accueil de 42 places sur le secteur de Chaffit (aire de grand passage).

À ce jour, l'aire n'est que partiellement ouverte du fait de travaux de rénovation en cours et de son occupation partielle par des gens du voyage sédentarisés.

L'achèvement des travaux ainsi que le départ des résidents vers les logements sociaux adaptés (Riviers, construction de 6 logements en cours) doivent permettre la réouverture de l'aire dans sa totalité d'ici fin 2021.



Par ailleurs, le schéma départemental d'accueil des Gens du voyage 2013-2019 en Drôme a été mis en révision en 2018 afin d'intégrer les évolutions législatives (loi Notre, Egalité et Citoyenneté et ELAN).

Une large palette d'équipements sanitaires et sociaux

Valence est relativement bien équipée en établissements relatifs à la santé publique et héberge de nombreux équipements destinés à l'accueil des séniors et des jeunes.

La ville dispose de deux hôpitaux : la Clinique Générale aussi appelée Hôpital privé de la Drôme- Ardèche et le Centre Hospitalier de Valence faisant l'objet d'un nouveau projet d'extension. Ce dernier à fait l'objet d'une modernisation en 2010 permettant à l'hôpital de se doter d'environ 300 lits supplémentaires. Un centre de réadaptation fonctionnelle (ADAPT CMPR « les Baumes ») est également implanté sur le territoire et a déménagé récemment sur le boulevard Tézier à proximité du centre hospitalier.

Les Valentinois peuvent aussi traverser le Rhône et se faire soigner sur la commune de Guilherand-Granges au centre Hospitalier Sainte-Marie, ou à la Clinique Pasteur.

L'offre de soins infirmiers est bien développée, grâce à un service à domicile et à un centre spécialisé. L'atelier santé ville expérimenté sur le quartier Polygone a été étendu à l'ensemble des quartiers de la ville.

Au nord de la ville, est implantée la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Valence possède onze maisons de retraites dont huit privées, et dispose d'une importante vie associative spécialisée pour les Séniors, tel que le Club ACAPA, ACTIV'SENIOR, le Foyer laïque de Valensolles Club de l'âge d'Or, Joie et Amitié, ou tel que l'Association des Retraités Actif (AREAC) et l'Amicale des retraités municipaux. Uncentre départemental de prévention pour réussir son vieillissement situé à Bourg-lès-Valence, est mis à disposition des seniors de la ville. Les capacités d'hébergement en EHPAD nécessitent cependant d'être augmentées.

À ce sujet, la première pierre du Pôle Senior a été posée en février 2020 sur l'ancien site de l'usine Scapa dans le quartier de Châteauvert. Il accueillera près de 200 personnes âgées et regroupera l'EHPAD Marie-France Préault et l'EHPAD Eovi Services et Soins. Le Pôle Senior sera le 2e projet labellisé "Cité des Aînés" en France, label garantissant une démarche de recherche et d'innovation avancée sur les plans de l'architecture, de la prise en soins et de la sécurité ainsi que de l'ouverture sur l'extérieur.

Le Centre Communal Social joue un rôle important dans l'action sociale et sanitaire de la ville. Il est composé d'un pôle précarité qui vient financièrement en aide aux populations en difficulté.

Les Valentinois ont aussi accès à deux centres de Pôle Emploi : l'un au centre rue Amblord, l'autre en périphérie est sur la rue Georges Melies (nécessitant un réaménagement). Un troisième est en cours de création sur l'avenue de Chabeuil (Briffaut).

Pour les plus jeunes, la ville de Valence gère un centre de l'enfance et héberge la maison de l'enfance qui dépend du Conseil Général de la Drôme. Plusieurs structures d'accueil sont également implantées sur le territoire, telles que des centres de loisirs associatifs (CPNG), les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et les Maisons Pour Tous (MPT).

Des espaces voués à l'art et la culture sont aussi mis à disposition comme l'Espace Mozart.

Une politique locale de la santé

Signé en 2012, le Contrat local de santé de Valence est le 1er de l'ancienne région Rhône-Alpes. Engagée pendant 5 ans avec 6 autres institutions (ARS, Préfecture, Conseil régional, Conseil départemental, CAF, CPAM), la ville développement plusieurs projets en lien avec la santé tels que le Centre Santé Jeunes, la

Maison Relais Santé, ou encore le Conseil local de santé mentale.
Valence a également investi de nouveaux champs comme l'accès au soin en partenariat avec les professionnels de santé libéraux et la démarche continue d'observation de la santé. Une démarche évaluative, développée tout au long de l'année 2017, co-pilotée par l'ARS et la Ville, a identifié le CLS comme un outil qui favorise l'accès aux soins et à la prévention pour tous les Valentinois et facilite la coordination des acteurs locaux.

Depuis 2018, la ville de Valence et le Centre communal d'action sociale (CCAS) proposent également une mutuelle santé aux Valentinois en parteneriat avec l'association Actiom.

Une offre culturelle diversifiée et destinée à être élargie

Valence met à disposition de ses habitants une véritable offre culturelle :
- Le Théâtre de Valence ;
- Deux musées (le musée d'art et d'archéologie de Valence et le Centre du patrimoine arménien) ;
- Deux scènes nationales (la Comédie de Valence - centre dramatique national de Drôme-Ardèche - et le Lux, scène pluridisciplinaire dédiée aux créations contemporaines) ;
- Le Conservatoire à rayonnement départemental (également implanté à Romans) ;
- Deux cinémas (Pathé et Le Navire, classé art et essai) ;
- Plusieurs salles d'exposition (la Bourse du Travail, l'Espace Jeanne de Flandreysy, la Maison du Gardien et la salle des Clercs) ;
- La nouvelle médiathèque et les archives intercommunales sur le site Latour-Maubourg
- Cinq bibliothèques de quartier

La ville prévoit d'élargir son panel d'équipements culturels avec la construction d'un Palais des Congrès venant remplacer l'actuel Parc des Expositions.
D'autres projets sont également à l'étude tels que la réhabilitation de la Halle Jean Bouin pour accueillir un projet de halles gastronomiques.

L'objectif de ce nouvel équipement est de répondre aux enjeux d'attractivité de l'agglomération. L'accès au futur équipement se fera par un large parvis ouvert sur les boulevards et le centre-ville de Valence. Avec ses espaces d'exposition modulables sur 6 400 m², le Palais des congrès et des expositions pourra accueillir des événements de grande capacité. On y trouvera également un espace restauration de 500 couverts et un auditorium de 500 places rétractables. À l'extérieur, un jardin sera réservé aux usagers du parc des expositions et aux congressistes. Le parking, entièrement refait à neuf, conservera la même capacité de stationnement avec près de 400 places agrémentées de verdure.



Visuel du futur Palais des Congrès

Ville et Pays d'Art et d'Histoire

Labellisé par le Ministère de la culture et de la communication en 1985, Valence Ville d'art et d'histoire est devenu le Service Patrimoine - Pays d'art et d'histoire en juin 2016 suite à l'extension du label à l'ensemble du territoire



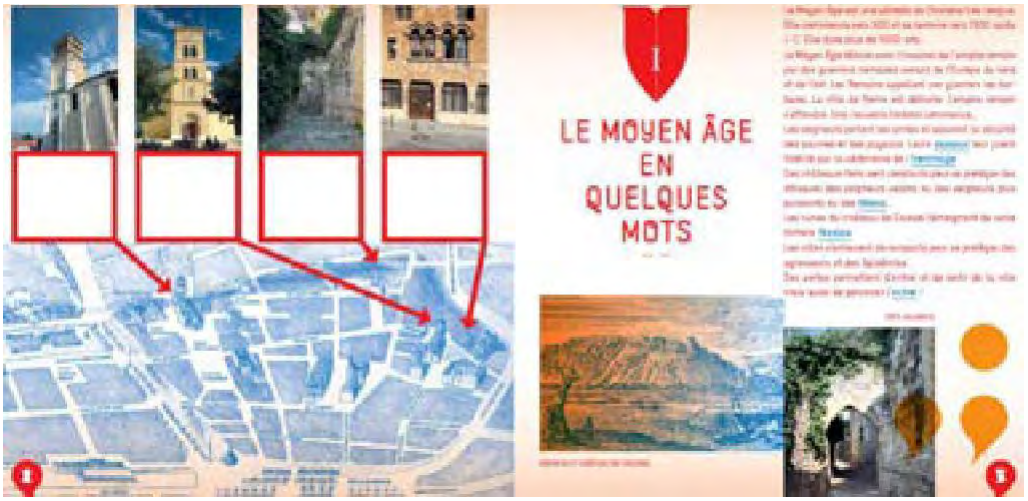
Projet de réaménagement de la Halle Jean Bouin

de Valence Romans Agglo. Sa vocation première reste bien de faire découvrir le territoire et la diversité de son patrimoine aussi bien à la population locale que touristique.

Actions régulières de médiations auprès du public adulte et scolaire mais aussi recherches, documentations, publications sont autant de missions réalisées afin de parfaire les connaissances historiques et patrimoniales sur le territoire. Le service Patrimoine - Pays d'art et d'histoire est installé dans la Maison des Têtes, édifice historiquede la Renaissance de Valence.

Valence accueillera prochainement un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) au sein de la Maison des Têtes, en plein cœur de Valence et à proximité d'un patrimoine historique dense (Place des Clercs, cathédrale, Musée d'Art et d'Archéologique de Valence, Centre du Patrimoine Arménien, locaux de Valence Romans Tourisme...)





(à gauche) Maison des Têtes à Valence ; (à droite) Brochure "Raconte-moi le Moyen-Âge à Valence"
Fondation du Patrimoine ; Service Pays d'Art et d'Histoire

Une offre en équipements éducatifs et d'enseignement particulièrement bien développée

La ville de Valence héberge de nombreuses structures éducatives et d'enseignement.
- 6 crèches, 7 haltes-garderies, 4 multi-accueils et 1 relais assistantes-maternelles ;
- 28 écoles maternelles (dont 5 privées) ;
- 29 écoles primaires ;
- 8 collèges (dont 3 privés) ;
- 13 lycées (dont 6 privés) ;
- 17 établissements proposant des formations supérieures et/ou professionnalisantes.

Une ville exceptionnellement bien pourvue en établissements du premier degré

La ville de Valence est très bien pourvue en établissements du premier degré, bien que l'accessibilité aux écoles d'un quartier à l'autre varie.

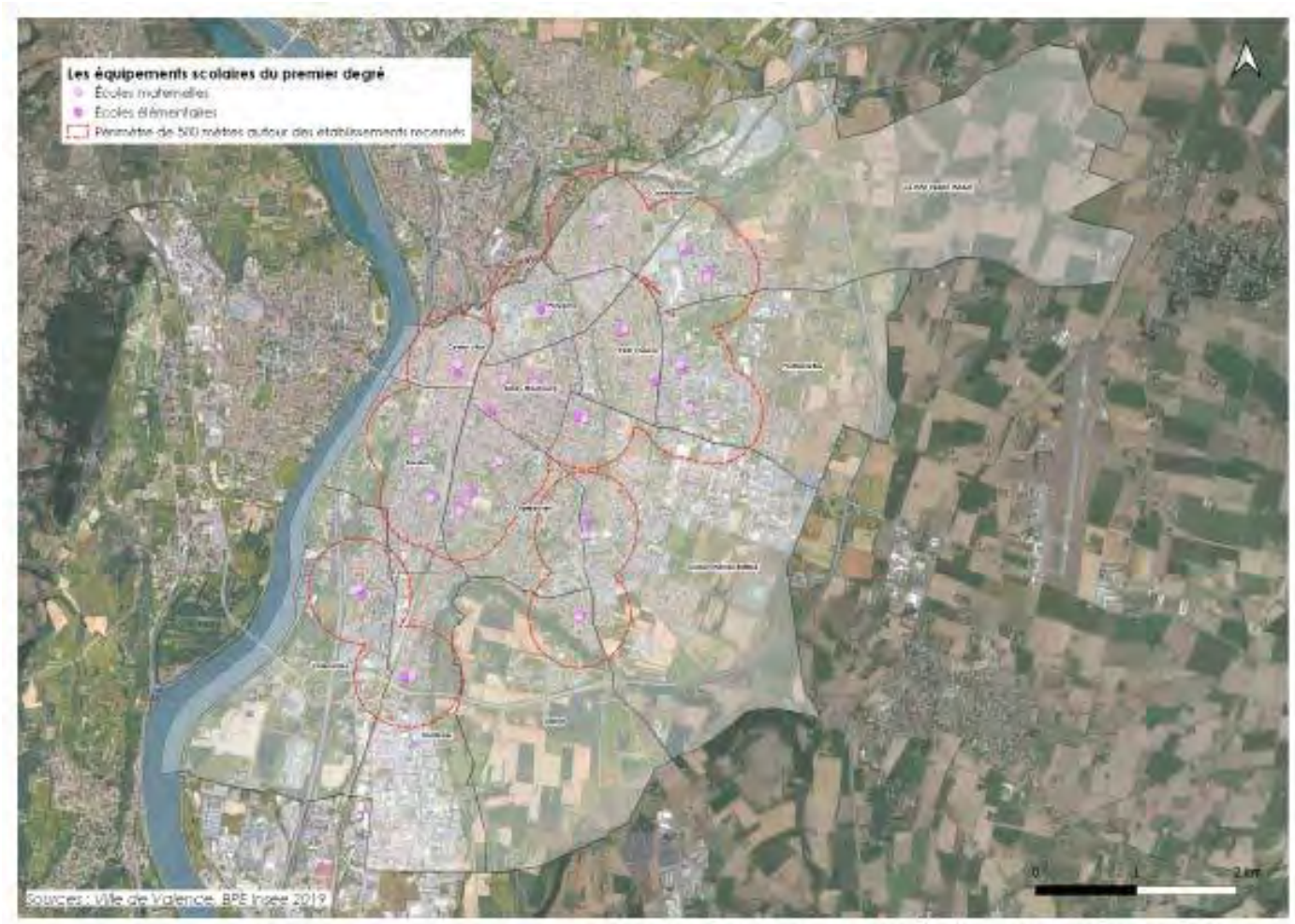
La très grande majorité des quartiers se situent à 500 mètres ou moins d'un établissement public du premier degré. Parmi les quartiers plus éloignés se trouvent la partie nord du quartier Fontlozier, la partie du sud de Châteauvert et le lotissement des Viterons au sud-est de Valence (secteur de l'hôpital).

Les écoles maternelles : vers une augmentation des effectifs avec l'accueil de nouveaux habitants

La ville de Valence compte 28 écoles maternelles. Six d'entre-elles sont privées.

Les effectifs des écoles maternelles publiques s'élèvent à 1 565 élèves en 2019-2020, soit environ 300 élèves supplémentaires en cinq ans.

Pour rappel, une étude de programmation scolaire conduite par OPERIS en 2011 avait mis en évidence une baisse des effectifs en maternelle depuis 2006. Ceci s'expliquait notamment par la diminution de population qu'avait connu la ville à cette période (environ 2 000 habitants en moins entre 2006 et 2011).



Cette carte présente uniquement les établissements publics recensés à Valence.

Néanmoins, la reprise démographique constatée ces dernières années (plus de 1 000 habitants supplémentaires entre 2011 et 2017) et la hausse des effectifs dans les écoles maternelles laissent présager le maintien des classes existantes.

Les écoles primaires : une légère diminution des effectifs

L'enseignement de niveau primaire est assuré à Valence par 28 établissements, dont 5 sont de statut privé : l'Institut Notre-Dame, Saint-Apollinaire, Saint-Félix, Saint-Josep, Sainte-Marie et l'IQRA.

De nombreux établissements du second degré

Valence compte 8 collèges.

Elle compte aussi quatre lycées, dont deux privés, qui assurent l'enseignement général et technologique, et totalisent près de 2 842 élèves pour l'année 2019-2020. La ville est également équipée de neuf lycées professionnels, parmi lesquels cinq établissements sont privés. Les disciplines techniques, tertiaires, ou encore technologiques industrielles, y sont enseignées. Pour l'année 2019-2020, ces lycées accueillent 5 003 élèves.

La répartition des établissements sur le territoire montre une inégalité certaine entre les quartiers de Valence. Les collèges et les lycées sont surtout situés dans les quartiers centraux de la ville (Danton, Alpes-Maubourg). Certains quartiers comme Petit Charran, Fontbarlettes et Chamberlière, plus excentrés et moins denses, sont dépourvus d'établissements du second degré.

Un large panel d'établissements d'enseignement supérieur

Le pôle universitaire : une vitrine économique de la Ville

Le développement du pôle universitaire est particulièrement valorisant pour l'économie et l'image de la ville de Valence. Ce pôle rassemble ainsi, sur le territoire valentinois, 150 formations post-bac et propose une cinquantaine de diplômes universitaires jusqu'au bac+5. Les filières habituelles en sciences humaines et sociales, en économie et gestion, en droit ou encore dans les domaines artistiques, des lettres, des langues ou de la santé, sont bien représentées.

Toutes les formations universitaires de Valence sont rattachées à l'université de Grenoble-Alpes. Cette université a fait son entrée dans le Top 100 des meilleures universités mondiales en 2020 selon le classement de Shangaï. Il s'agit de la seule faculté en région qui figure dans ce classement.

Ainsi, depuis 1990, le centre Drôme-Ardèche est l'antenne de l'université Joseph Fourrier à Valence (Grenoble I) et est implanté sur le site Briffaut et le site Rabelais. Sur le site de Latour- Maubourg, l'Université Pierre Mendès-France a également délocalisé certaines de ses filières universitaires (faculté de droit et formations en économie et gestion de Grenoble II), et l'Université Stendhal (Grenoble III) a développé depuis 1989 son antenne valentinoise (formations en lettres, langues étrangères, art, littérature).

L'enseignement supérieur ne s'est réellement développé qu'à partir de 1971, avec l'implantation de la Faculté de Droit et la création des premiers départements de l'IUT. Les années 2000 vont connaître le virage de la « professionnalisation » des filières avec l'avènement des premières « licences professionnelles » (mais aussi de nombreux Masters, souvent spécifiques), confortant l'offre de formations et dopant les effectifs.

Valence et les deux départements abritent jusqu'à 19 implantations d'enseignement supérieur, 12 en Drôme et 7 en Ardèche. En 2017-2018, ils ont accueilli plus de 13 000 étudiants post-bac dont environ 4 000 étudiants universitaires ; effectifs en augmentation depuis 2011 (+ 39%).

La majorité des étudiants est concentrée sur le site de Valence (environ 9 185 étudiants soit 68%), ce qui a un impact sur la répartition inégale des effectifs entre la Drôme (80%) et l'Ardèche (20%).

A l'échelle des deux départements, les étudiants se répartissent à 56% dans les formations non-universitaires et 42% dans des formations universitaires, Valence concentre jusqu'à 93% des étudiants inscrits en formations universitaires en Drôme-Ardèche. Enfin, en matière de filières, les étudiants se retrouvent majoritairement en BTS (31%), puis en cycle de licence (20%), en écoles paramédicales et sociales (IFSI et ESSSE22, 16,3%), en DUT (9%) et enfin en cycle Master/Ingénieur (6,5%).

Le pôle universitaire de Valence, malgré son large panel de formations, ne propose pas de formations de troisième cycle. Il reste ainsi fortement dépendant, en termes de fonctionnement et d'offre de formations, des universités grenobloises.

Un pôle universitaire développé par l'agence de développement universitaire Drôme- Ardèche

Le développement de l'offre universitaire valentinoise est alimenté par l'agence de développement universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA). Créée en 1994, sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP), sur l'initiative conjointe de trois collectivités territoriales - Conseil général de la Drôme, Conseil général de l'Ardèche, Ville de Valence - et des quatre universités grenobloises présentes à Valence, cette structure partenariale venait concrétiser sur le terrain l'avènement dès 1991 d'un « Pôle de développement universitaire ».

L'ADUDA a pour missions de contribuer à l'élaboration d'un plan de développement consistant notamment à :
- d'étudier des propositions de nouvelles formations ;
- de favoriser la mise en place de filières mixtes à plusieurs universités ;
- de développer les conditions de mise en place de la recherche et de la formation permanente de proposer et de gérer les moyens d'intérêts communs avec les différentes universités concernant les conditions d'accueil et l'accompagnement de la vie étudiante.

Sont notamment inclus : la bibliothèque universitaire, la médecine préventive, le centre d'information et d'orientation de l'enseignement supérieur, l'action sportive et culturelle, les infrastructures informatiques et tout autre projet susceptible d'être proposé par un des partenaires ;

- de favoriser l'égalité des chances et l'insertion professionnelle.

D'autres structures de formation post-bac

Des Lycées et des écoles spécialisés complètent l'offre de formation post-bac sur Valence. Ainsi, les Lycées Camille Vernet et Montplaisir comptent également parmi leurs effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le Lycée Polyvalent Régional, le Lycée Technologique Jules Algoud, et le Lycée Technique de Montplaisir offrent également des formations BTS.

Par ailleurs, l'INP de Grenoble (école d'ingénieurs) à ouvert à Valence une antenne. Il s'agit de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux (ESISAR). La ville dispose aussi d'une école de commerce (EGC) et d'une autre de Marketing et de management financier (IAE).

L'Ecole supérieure d'art design et celle du film d'animation la Poudrière sont les plus spécialisées dans le domaine artistique.

L'école privée Maetris, propose une vingtaine de formations allant du CAP Coiffure au master Européen Management et Stratégie d'Entreprise.

La cheffe étoilée Anne Sophie Pic a inauguré en mars 2008, son école SCOOK (diverses formations autour des arts de la table).

Enfin, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers forme chaque année un grand nombre d'étudiants. L'Ecole Santé Social Sud Est, quant à elle, dispense des diplômes d'Etat d'Assistant de Service Social, et d'Educateur.

Un haut niveau d'équipements sportifs et récréatifs

Valence offre de nombreux équipements sportifs et récréatifs, diversifiés et bien répartis sur le territoire. Elle compte une patinoire, 3 piscines, 2 espaces accueillant des terrains de tennis, 7 stades et 17 équipements omnisports.

Le schéma de cohérence des équipements sportifs et de loisirs du territoire de Valence Drôme Ardèche Centre (ValDAC), restitué en janvier 2009, constate une forte polarisation des équipements sportifs traditionnels.

C'est à Valence que la concentration est la plus forte. L'étude octroie à la ville le rôle de pôle d'identité à l'échelle bi-départementale ou régionale.

Valence est donc une commune très bien équipée. En effet, parmi les villes de la région Rhône-Alpes, elle occupe la troisième place en terme d'équipements rapporté au nombre d'habitants.

Le 8 janvier 2020, Valence a été labellisée "Ville active et sportive". Valable pendant trois ans, il est décerné par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), représenté par le ministère des Sports, l'ANDES et l'UNION Sports et Cycles, pour distinguer les communes qui déploient des politiques volontaristes afin de promouvoir l'activité physique et sportive.

Valence a été récompensée pour sa politique sportive accessible au plus grand nombre, son offre d'activités physiques et sportives de proximité et pour sa contribution, par ce biais, à l'animation et l'attractivité du territoire, au renforcement du lien social, au tourisme et au bien-être des habitants.

Par ailleurs, la ville a récemment porté trois projets de développement de l'activité sportive :
- Le nouveau complexe sportif des Auréats (pétanque et tir à l'arc) en 2017 ;
- Le centre aqualudique de l'Épervière en 2019 ;
- Le nouveau gymnase de Valensolles dont l'ouverture est prévu fin 2020, début 2021

Alors que la commune avait pu identifier des manques en équipements sportifs au début des années 2010, ces nouveaux projets semblent répondre aux besoins exprimés (piscines et terrains synthétiques). Par ailleurs, la réhabilitation de la halle Jean Bouin entraîne le réemménagement de la salle d'escalade dans un espace plus grand permettant ainsi au club sportif local d'augmenter sa capacité.

Les équipements sportifs sont diversifiés et bien répartis entre les différents quartiers de la commune. Certains d'entre eux dépassent l'usage local et sont employés lors d'événement sportifs régionaux (stades). Avec plus de 25 00 licenciés, et environ 200 associations, la ville de Valence connait d'ailleurs une vie associative sportive dynamique.

Des pôles d'équipements structurants

Les équipements de proximité (administratifs, culturels, scolaires etc…) sont concentrés dans le centre-ville, premier pôle d'équipements. Puis, la concentration des équipements diminue à mesure que les densités urbaines baissent.

Le projet de nouveau palais des Congrès devait permettre de pallier à l'absence de salle d'évènement. Celui-ci sera ouvert en 2022. Il accueillera dans le même espace le nouveau Parc des Expositions.

Aux franges de l'espace urbanisé, d'autres pôles d'équipements structurants se distinguent et ceinturent le territoire, tels que l'espace polygone, la zone de l'Epervière, Briffaut et la Chamberlière. Pour le bon fonctionnement de ces équipements périphériques et pour le confort de la population valentinoise, leur accessibilité est essentielle. Dans la mesure où ils drainent un important public, la desserte en transport en communs doit être privilégiée et encouragée.

L'équipement numérique du territoire : Valence ville connectée

Le développement de la fibre optique

Depuis 2014, la Ville a initié le déploiement de la fibre afin de permettre aux Valentinois de bénéficier d'une connexion internet à très haut débit dans tous les quartiers.

En commençant par les quartiers souffrant d'un débit de très mauvaise qualité, l'opérateur Orange, chargé de la création du réseau sur le territoire, a déjà raccordé à la fibre optique plus de 16 000 foyers, soit près de 45 % des logements et locaux commerciaux de la ville. Si la couverture intégrale du territoire français est programmée pour 2022, le centre-ville de Valence est entièrement raccordé depuis 2020.

Cigale : le wifi gratuit

Depuis 2015, chacun peut surfer en toute liberté sur Internet dans la ville de Valence grâce à 12 hotspots wifi installés dans les lieux les plus fréquentés du centre-ville + 9 dans les équipements publics

V-2. Mobilité, déplacements et transports

V-2.1. Les acteurs des déplacements

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

À une vaste échelle, La Région Auvergne-Rhône-Alpes est devenue, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite « loi MAPTAM », chef de file en matière d'intermodalité et de complémentarité entre les modes de transport.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe » a modifié la répartition de certaines compétences entre collectivités territoriales. les Régions ont ainsi succédé aux Départements dans l'ensemble de leurs droits et obligations à l'égard des tiers au 1er janvier 2017 pour les transports interurbains et au 1er septembre 2017 pour les transports scolaires.

Cette compétence s'exerce soit directement, soit par délégation. Ainsi, la Région peut transférer sa compétence à des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux départements, aux communes, etc.

Compétence majeure des Régions, l'organisation du transport ferroviaire leur a été attribuée depuis le 1er janvier 2002. La Région Auvergne-Rhône-Alpes finance et organise le service TER mis en œuvre par la SNCF pour le train et d'autres opérateurs pour les lignes d'autocar. Elle décide du nombre de dessertes, de la fréquence des trains et propose une gamme de tarifs selon le profil des voyageurs.

La collectivité participe également à la modernisation des infrastructures, au renouvellement des voies, à la création et à l'entretien des quais, au réaménagement des gares pour améliorer le confort, l'accessibilité et l'intermodalité entre les différents modes de transport comme par exemple l'aménagement des gares routières, la création de parkings relais, l'installation de garages à vélos sécurisés.

Une convention 2017-2022 lie actuellement la Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF Mobilités pour l'exploitation du service public de transport régional.

Le Département de la Drôme

Au 1er janvier 2018, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a effectué le transfert de compétence des transports interurbains et scolaires en gestion directe pour le Département de la Drôme. Une antenne a été créée à Valence.

Aujourd'hui, le Département conserve les compétences suivantes sur les déplacements :
- Transport des élèves handicapés
- Routes départementales (entretien, rénovation du réseau et des ouvrages d'art, construction de nouvelles routes). Par extension, pour tout projet ou intervention le long ou sur une route départementale et/ou ses abords, une demande d'autorisation d'occupation de domaine public routier départemental doit être formulée auprès du Département de la Drôme.

Le Département développe également des actions destinées à soutenir et à promouvoir l'usage du vélo (ex : aménagement des routes départementales et sécurisation des itinéraires, construction de VéloRoutes et de Voies Vertes comme la ViaRhôna passant par Valence)

Valence Romans Déplacements

En tant que communauté d'agglomération, Valence Romans Agglomération est une autorité compétente de manière obligatoire pour l'organisation de la mobilité : une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Mais afin de répondre aux besoins des habitants à une échelle adaptée, cette compétence est assurée par le syndicat mixte de transport Valence Romans Déplacement.

Depuis 2010, Valence-Romans Déplacements finance, construit et organise les mobilités à l'échelle de Valence Romans Agglomération et de la Communauté de communes Rhône Crussol située en Ardèche. Le syndicat couvre ainsi deux EPCI, 67 communes et 2 pôles urbains majeurs : Valence et Romans.

Véritable autorité organisatrice du transport urbain et des mobilités, le Syndicat Mixte Valence-Romans Déplacements assure 3 fonctions :



1. Il est propriétaire des infrastructures (centres de maintenance et d'exploitation, systèmes informatiques, pôle bus de Valence, Gare multimodale de Romans, parcs relais…), des véhicules (bus, car, vélo) et du patrimoine foncier. Il finance, construit, gère et organise le réseau de bus Citea, les services vélo Libelo notamment.

2. Gestionnaire du réseau, Valence-Romans Déplacements détermine l'offre de transport (itinéraires, amplitude horaire, fréquences des lignes, implantation des arrêts), les normes de qualité et de service (régularité, propreté, disponibilité des équipements, informations des voyageurs, sécurité, lutte contre la fraude…) ainsi que la politique tarifaire en privilégiant une politique de prix solidaire, adaptée aux réalités de chacun.

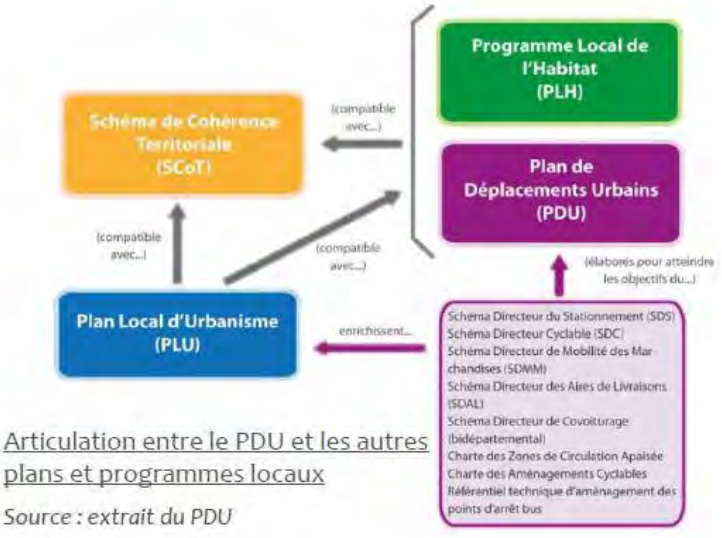
3. Développeur des transports, Valence Romans Déplacements assume la maîtrise d'ouvrage de tout nouveau projet de transports en commun sur le territoire de Valence et Romans, de la conception à la mise en service.

Face au rôle déterminant de la mobilité dans la lutte contre le changement climatique, l'une des missions essentielle de Valence Romans Déplacement est de promouvoir l'usage des transports collectifs et des modes actifs (vélo, covoiturage, autopartage, marche à pied).

V-2.2. Les document- cadres

- **Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), est un document de planification des déplacements. Approuvé en 2016 par Valence Romans Déplacements, il engage le territoire sur sa stratégie en matière de mobilité pour les 10 années à venir.
Il s'agit ainsi de répondre aux besoins de mobilité de l'ensemble de la population, tout en respectant un équilibre durable avec l'environnement : maîtrise du trafic automobile, développement des transports en commun et des modes actifs, organisation du transport de marchandises, etc…



Articulation entre le PDU et les autres plans et programmes locaux

Source : extrait du PDU

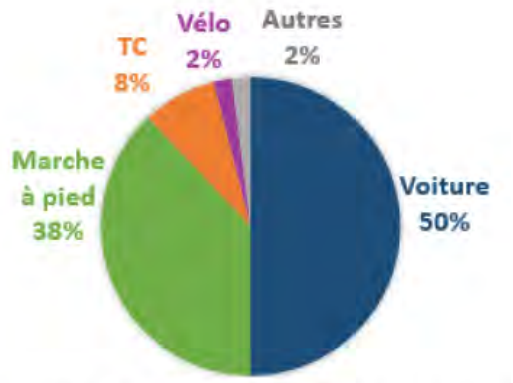
Cette stratégie en matière de mobilité se décline dans le PDU au travers de 53 actions abordant l'ensemble des thématiques liées à la mobilité. Conformément aux dispositions des articles L.131-4 et L.131-6 du Code de l'Urbanisme, le PLU doit être compatible avec le PDU.

Les données utilisées sont extraites du Plan de Déplacement Urbains, ont été transmises par Valence Romans Déplacements ou sont issues d'autres autorités compétentes en matière de mobilités.

V-2.3. Tendances et évolutions des déplacements valentinois

Les déplacements des Valentinois ***(source : Enquête déplacements Grand Territoire SCOT Rovaltain 2014)***

En moyenne chaque jour, **les Valentinois réalisent 3,7 déplacements par personne et consacrent 48 minutes à se déplacer.**



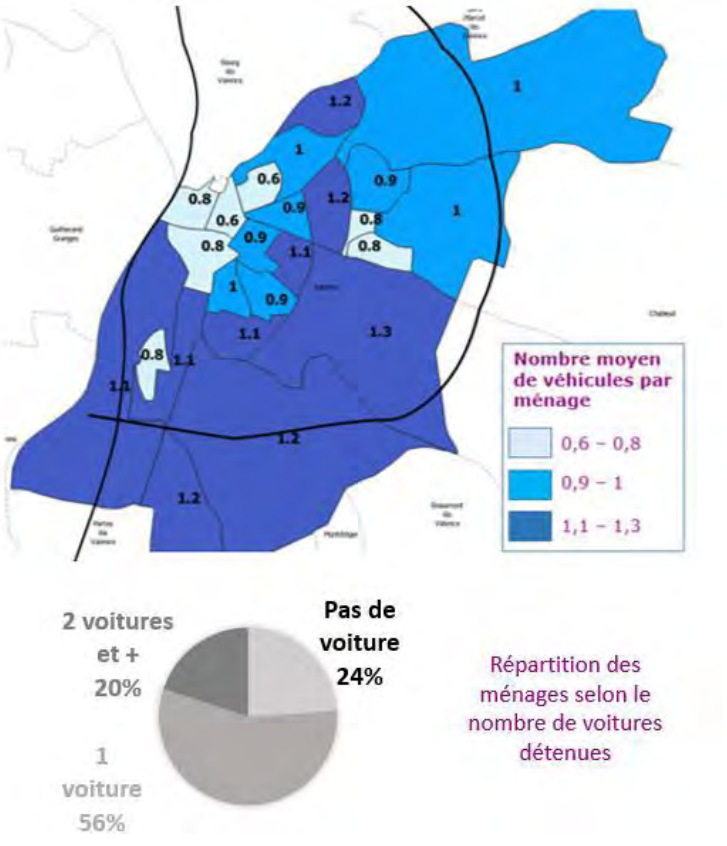
Modes de déplacements des Valentinois
(source : Enquête déplacements Grand Territoire SCOT Rovaltain 2014)

50% des déplacements des Valentinois sont effectués en voiture et près de 40% en marche à pied, ce qui correspond à des parts modales similaires aux villes de taille comparable.

La motorisation des ménages valentinois ***(source : INSEE 2016)***

Les ménages Valentinois détiennent en moyenne un seul véhicule. Un quart des ménages ne possèdent pas de voiture et 56% ont 2 voitures et plus.

Ces chiffres, qui correspondent à ceux d'autres villes de taille comparable, varient selon les quartiers : de 0,6 véhicule par ménage dans le centre-ville et les quartiers classés prioritaires à 1,3 véhicule par ménage dans les quartiers périphériques.

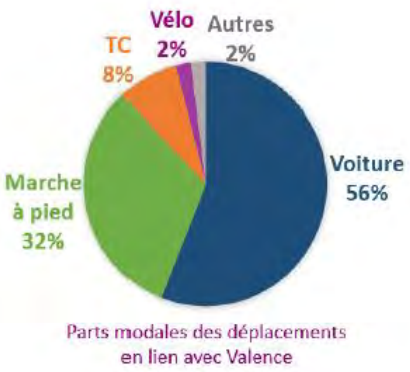


Source: Valence-Romans Déplacements (données INSEE 2016)

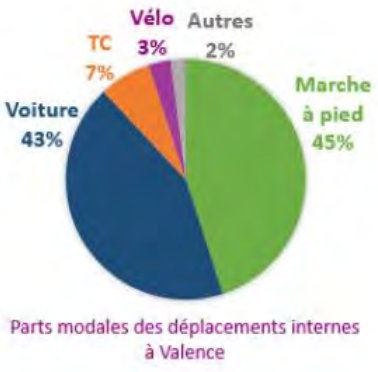
Les déplacements en lien avec Valence ***(source : Enquête déplacements Grand Territoire SCOT Rovaltain 2014) :***

70% des déplacements sont internes à Valence et près de 20 % des déplacements sont en lien avec la couronne Valentinoise. Seulement 11% des déplacements sont en lien avec l'extérieur de la couronne valentinoise.
La voiture est le mode de déplacement majoritaire pour les déplacements en lien avec Valence.

Pour les déplacements internes à Valence, la marche à pied est le premier mode de déplacements (45 %), devant la voiture (43 %).



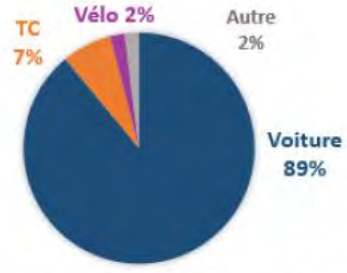
Parts modales des déplacements en lien avec Valence



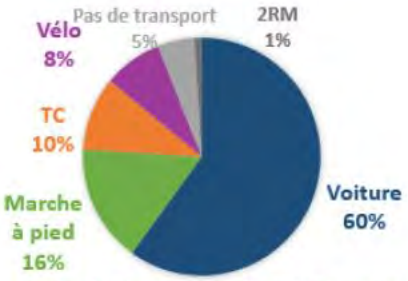
Parts modales des déplacements internes à Valence

Les déplacements domicile-travail ***(source : INSEE 2018) :***

L'analyse des données sur les déplacements domicile-travail montre une prépondérance de l'usage de la voiture. Elle est en effet utilisée par près de 90% des actifs non Valentinois qui viennent travailler à Valence, sachant que 45% d'entre eux résident dans la couronne Valentinoise. La voiture est même utilisée par 60% des Valentinois qui travaillent à Valence.



Modes de déplacements des actifs qui travaillent à Valence (hors Valentinois)



Modes de déplacements des Valentinois qui travaillent à Valence

Seulement 33% des actifs travaillant à Valence habitent à Valence ; 29 % habitent les communes de la couronne valentinoise, 14 % les autres communes du territoire de Valence Romans Déplacements et 24 % les communes extérieures à Valence Romans Déplacements.

Cette dispersion des lieux d'habitation explique la part très majoritaire de la voiture dans les déplacements domicile-travail des actifs valentinois.

SYNTHESE DES CHIFFRES CLES SUR LA MOBILITE

- Les ménages valentinois possèdent en moyenne une voiture.

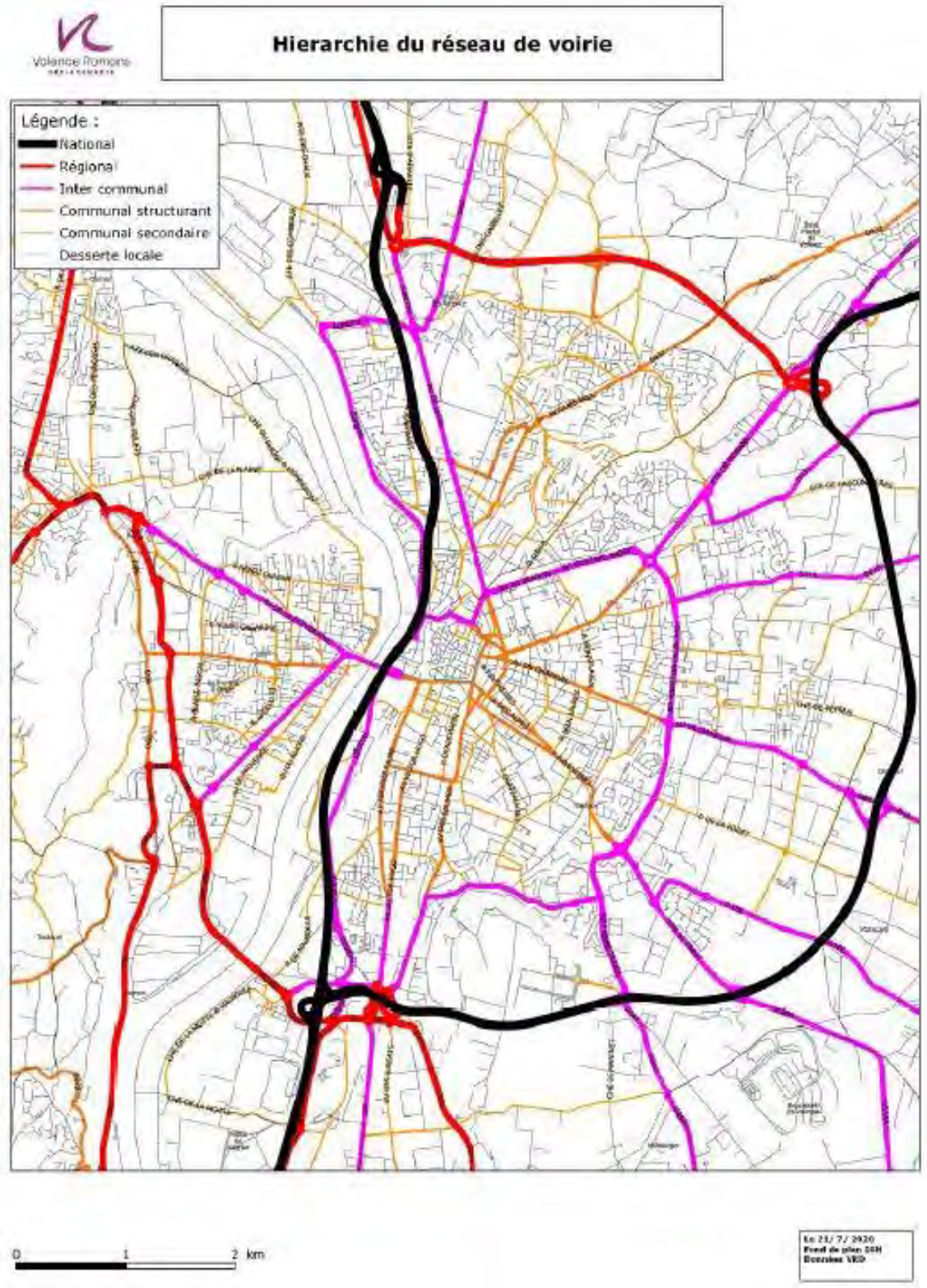
- La voiture est le principal mode de déplacement utilisé par les Valentinois (50 %) devant la marche à pied (38 %). Mais comparée à d'autres villes moyennes, la mobilité des Valentinois est plutôt vertueuse.

- Près de 90 % des déplacements sont internes à la commune (70 %) ou en échange avec les communes de la couronne Valentinoise (19 %).

- À Valence, la voiture reste tout de même majoritairement utilisée, notamment pour aller travailler (60 % des Valentinois qui travaillent à Valence utilisent la voiture pour aller travailler).

V-2.4. Organisation et hiérarchie du réseau viaire

La ville de Valence est desservie par un réseau viaire organisé de la manière suivante :



Le réseau d'intérêt national

Le réseau dit d'intérêt national comprend l'autoroute A7, qui longe le Rhône, et la RN7, qui contourne l'enveloppe urbaine de Valence et Bourg-lès-Valence et qui se connecte à l'A7 par deux échangeurs (échangeur n°14 « Valence-Nord » situé sur la commune de Bourg-lès-Valence, et l'échangeur n°15 « Valence-Sud » situé sur le secteur du pont des Anglais)
Au niveau du giratoire des Couleures (situé à la limite entre Valence et Saint-Marcel-lès-Valence), la RN7 est directement connectée à la RN 532 qui relie Valence à Valence-TGV, à Romans et à l'autoroute A49. La liaison composée de la section de la RN7 entre Valence-Sud et le giratoire des Couleures et de la RN 532 est appelée la « LACRA » pour « liaison assurant la continuité du réseau autoroutier » entre l'A7 et l'A49. Le giratoire des Couleures est actuellement en cours de réaménagement pour permettre une meilleure organisation des flux de déplacements (distinction entre flux locaux et flux de transit).
Le long du contournement de Valence et Bourg-lès-Valence, cinq échangeurs permettent une desserte des grands secteurs de Valence et notamment des principales zones d'activités (Auréats, Lautagne, Briffaut, Couleures). Ces échangeurs permettent également des liaisons avec les communes environnantes. Un sixième échangeur est prévu au niveau de la route de Montélier.
La vitesse sur la portion de l'A7 située entre les deux échangeurs, ainsi que sur la portion de la RN7 entre l'échangeur de Valence-Sud et la sortie n°32 « Lautagne », est abaissée à 90 km/h depuis 2016 afin de réduire les nuisances (bruit, pollution). La vitesse sur la quasi-totalité du contournement de Valence et sur la RN 532 est limitée à 110 km/h.

Ce réseau principal accueille logiquement le trafic de transit. Il supporte donc les niveaux de trafic les plus élevés du territoire (A7 hors période de pointe : environ 70 000 véh/j, RN7 entre Valence sud et les Couleures : 50 000 véh/j).

Le réseau d'intérêt régional

Le réseau dit d'intérêt régional comprend les liaisons les plus structurantes autour de Valence et supporte des niveaux de trafic moins élevés que le réseau dit national. de la RD 111 reliant Valence à Crest ; du pont des Lônes (RD 534), inauguré en 2004, qui est une des deux liaisons sur le Rhône entre Valence et l'Ardèche.

Le réseau d'intérêt intercommunal

Le 3e niveau du réseau de voirie comprend la rocade des boulevards dits « extérieurs » (boulevards Kennedy, Churchill et Maréchal Juin) et des voies principales organisées en étoile reliant le centre de Valence aux communes périphériques (boulevard Tézier / RD261, Route de Crest / RD538A, Route de Malissard / RD176, Avenue de Chabeuil / RD68, Route de Montélier / RD119, Route de Romans). Parmi elles, le pont Mistral, deuxième franchissement du Rhône entre Valence et l'Ardèche qui accueille chaque jours 27 000 véhicules.

Le réseau d'intérêt communal

Le reste du réseau de voirie est partagé entre trois niveaux de voirie d'intérêt communal. Le réseau communal structurant, composé des principales artères situées à l'intérieur des boulevards dits extérieurs (avenue de Romans, avenue de Chabeuil, rue des Alpes, avenue Victor Hugo…). Le réseau communal secondaire permet d'assurer les liaisons entre les quartiers (rue Châteauvert, rue Montplaisir) et enfin le réseau de desserte locale comprend les liaisons internes aux quartiers.

Des voiries aux configurations variées

Il est à noter que toutes les voies classées dans une même catégorie n'ont pas nécessairement les mêmes configurations. En effet la ville hérite d'un réseau de voirie ancien et souvent étroit.

Ainsi plusieurs voies communales sont structurantes, pour différentes raisons (par exemple, lorsqu'il s'agit des seules liaisons directes qui existent), mais n'ont pas le gabarit qui correspond à leur importance. Ainsi certaines voies structurantes sont à sens unique, comme les radiales rue Faventines, rue des Alpes ou encore avenue de Chabeuil (dans sa portion la plus urbaine). C'est sur ces voies étroites mais structurantes que la problématique du partage de la voirie est complexe. C'est de plus sur les voies structurantes que l'accueil d'un niveau de trafic important peut entrer en conflit avec les autres enjeux en termes de mobilité (performance des lignes de bus, place confortable pour les modes actifs, besoins en stationnement) et de conception de l'espace public (végétalisation).

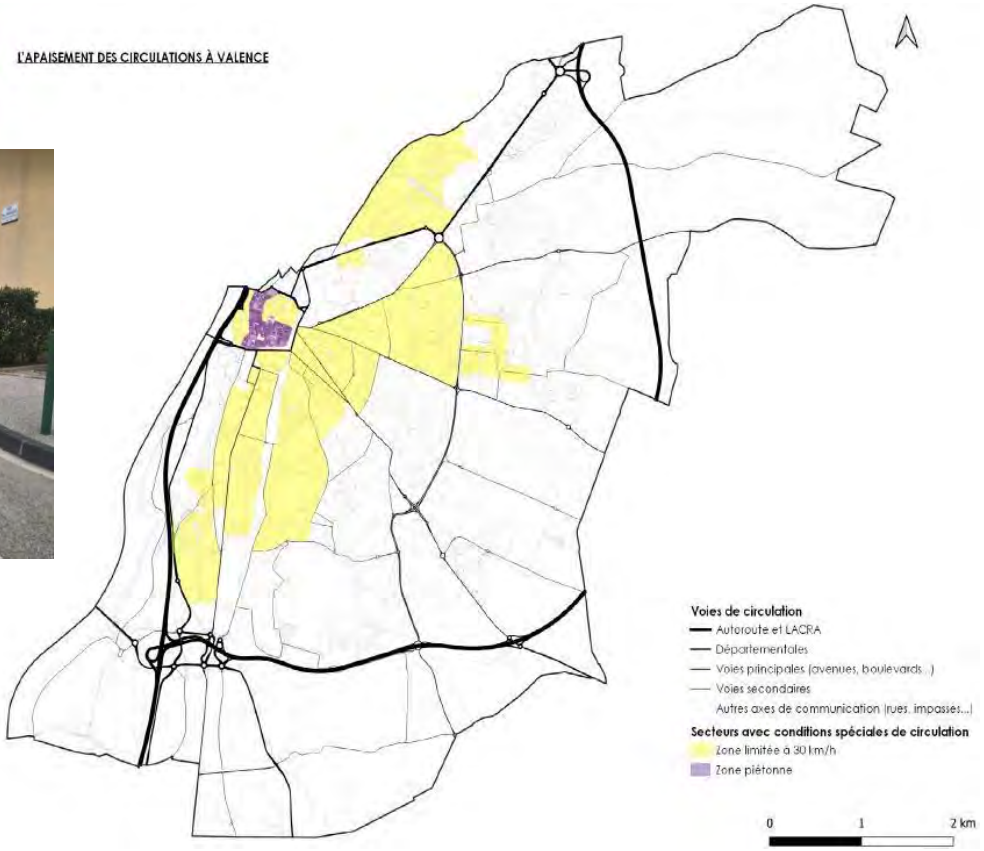
Les zones de circulation apaisée

L'hyper-centre de Valence est en grande partie piéton. Communément appelé le plateau piéton, ces rues historiques, étroites et commerçantes, n'accueillent que les véhicules des riverains.

Dans le reste du centre-ville et au sein des quartiers, la ville de Valence développe progressivement des zones 30. La réduction des vitesses de circulation permet de pacifier l'espace urbain, de réduire l'accidentalité et de rééquilibrer le partage de la voirie au profit des modes actifs. Des petites sections de rues sont classées en zone de rencontre, avec une vitesse limitée à 20 km/h.

Le développement des zones de circulation apaisée est un objectif fort pour la ville. Outre la signalisation de ces zones, notamment par un marquage au sol qui l'identifie clairement, des aménagements de voirie incitent à la diminution des vitesses.





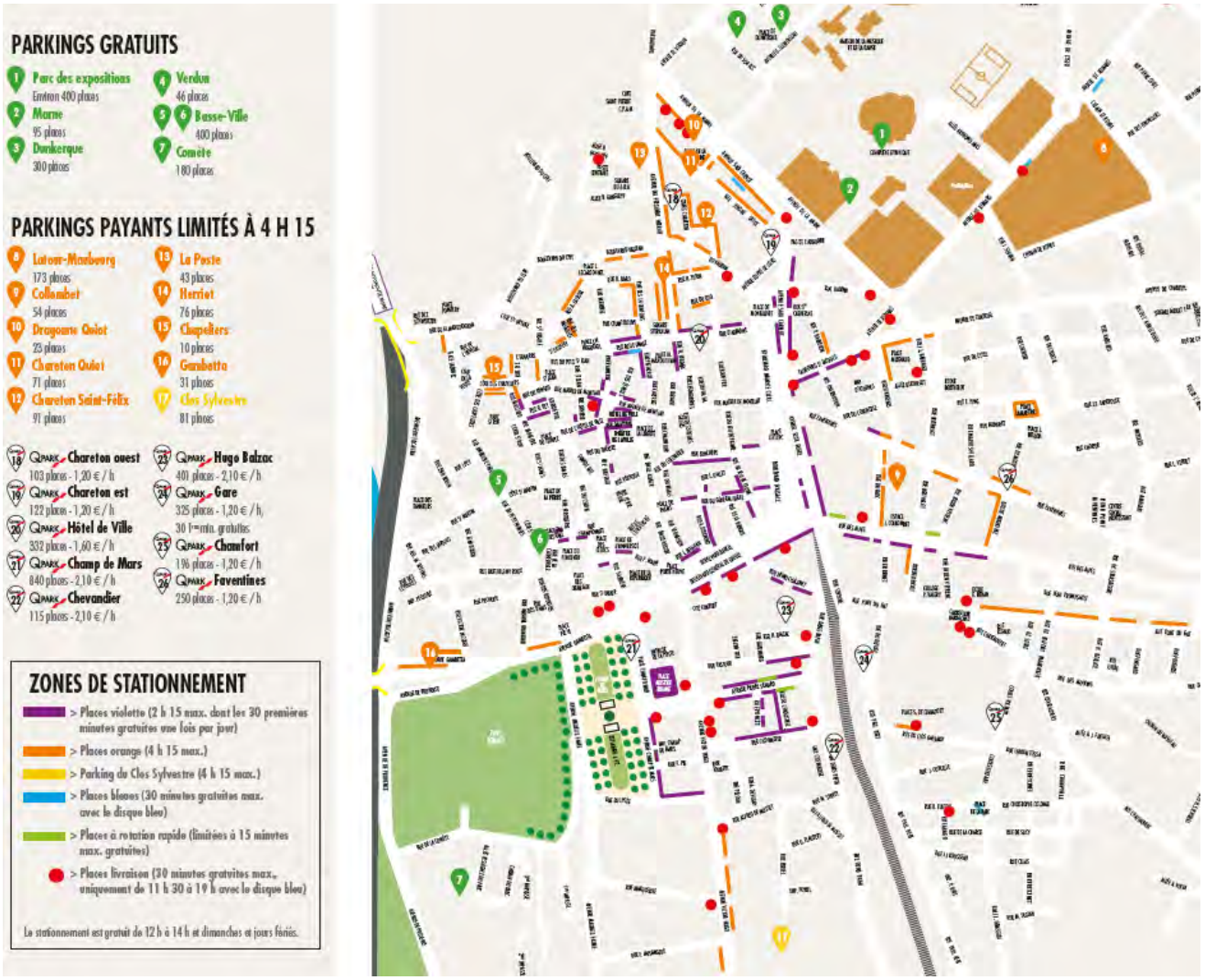
V-2.5. Stationnement

Une offre de stationnement qui répond aux différents besoins

Le stationnement est payant dans le centre-ville afin d'encourager la rotation des véhicules et ainsi de faciliter le stationnement pour les visiteurs des commerces et équipements. Environ 4 100 places payantes sont réparties de la façon suivante :
- 1 400 places sur voirie ou parkings gérés par la ville et organisées selon 2 zones tarifaires : une zone violette limitée à 2h15 dans les secteurs les plus commerçants et une zone orange limitée à 4h15 située en périphérie immédiate ;

- 2 700 places en parkings en ouvrage ou de surface, dont la gestion est déléguée à la société QPark.

Dans quelques secteurs clés du centre-ville, des places gratuites mais limitées à 15 minutes permettent une bonne rotation des véhicules et limitent l'usage du stationnement en double-file.
Pour permettre le stationnement des résidents sur la voirie, un abonnement a été créé en 2021 pour les résidents du centre-ville. Une réflexion est en cours pour étendre l'abonnement résident à d'autres secteurs autour du centre-ville.



Sur le reste de la commune le stationnement sur voirie est gratuit. Au niveau des pôles commerciaux de proximité, du stationnement en zone bleue (à durée limitée) garantit la rotation des véhicules au droit de ces commerces.

Enfin, afin de favoriser l'intermodalité, un parc relais a été aménagé par Valence Romans Déplacements en 2019 à l'entrée nord-est de la commune : le parc relais Pompidou, d'une capacité de 50 places. Ce parking, connecté au réseau de transports urbains, doit permettre aux usagers de garer leur voiture à l'entrée de la ville et de terminer leur parcours jusqu'au centre-ville en transports en commun. En 2020, un autre parc relais d'une capacité équivalente a été aménagé à Saint-Péray pour accueillir les usagers en provenance d'Ardèche et se rendant à Valence.

V-2.6. Transport en commun

Le réseau ferroviaire

Plusieurs projets à l'échelle régionale peuvent participer à améliorer la desserte ferroviaire sur le territoire de Valence Romans Déplacements et avoir un impact positif sur la ville de Valence en terme d'attractivité et de compétitivité économique.

Parmi ces projets, il est possible de citer (*source : SNCF Réseau, chantiers 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes*) :

- Travaux de haute performance sur la ligne à grande vitesse Paris-Lyon ;
- Chantier préparatoire aux travaux de voie réalisés en 2022 avec un train-usine entre Saint-Paul-lès-Romans et Moirans ;
- Réfection de la grande halle voyageur de la gare de Valence Ville.

Le réseau interurbain de la région Auvergne Rhône-Alpes

La Ville de Valence est desservie par sept lignes interurbaines, gérées par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elles desservent les principales villes autour de Valence situées en dehors du périmètre de Valence Romans Déplacements (Tain l'Hermitage, Saint-Donat, Le Cheylard, Crest, Montélimar).

Le réseau urbain Citéa

Un réseau qui dessert deux zones agglomérées principales : Valence et Romans

Citéa, le réseau de transports en commun qui dessert la commune est géré par le Syndicat mixte « Valence Romans Déplacements».

Le réseau de transports en commun de Valence Romans Déplacements constitue aujourd'hui le quatrième réseau urbain de la région Rhône-Alpes. Il dessert un territoire de plus de 255 000 habitants, marqué principalement par la présence de deux zones agglomérées principales (Valence et Romans-sur-Isère) d'un générateur central constitué par la gare TGV et la zone Rovaltain.

Le réseau est organisé comme suit :

-les services centrés sur Valence d'une part, sur Romans-Bourg de Péage d'autre part, comportant chacun des lignes urbaines, des lignes périurbaines et du transport à la demande organisés de manière cohérente à l'échelle des bassins de vie;
-la ligne InterCitéa, reliant directement Valence à Romans via Rovaltain et la gare TGV.

Chacune des deux agglomérations comporte un « pôle bus » (sur les Boulevards à Valence, Place Jean Jaurès à Romans) destiné au passage et aux correspondances sur la plupart des lignes, et une gare routière (située au contact des gares SNCF) accueillant les lignes d'autocars interurbaines et gérant notamment les échanges de voyageurs avec le train.

Le réseau urbain de Valence est structuré autour de :

- lignes structurantes

Baptisées « lignes essentielles », les lignes Cité1, Cité2, Cité4 et Cité5 structurent la desserte de la ville en passant par les principaux générateurs de la commune et sont pour certaines d'entre elles reliées aux communes voisines. Ces lignes disposent d'un haut niveau de service, avec un cadencement de 8 à 15 minutes.

- Dix lignes locales

D'une fréquence variant de 15 à 30 minutes en heure de pointe, les lignes locales desservent l'ensemble des quartiers de la commune et passent quasiment toutes par le pôle bus. Elles desservent également les communes de la couronne valentinoise.

- Une ligne interurbaine structurante : la ligne InterCitéa

Cette ligne assure le lien entre Valence et Romans en passant par la gare TGV et le parc d'activité de Rovaltain. Sa fréquence est de 15 minutes en heures de pointe et 60 minutes en heures creuses

- Cinq lignes interurbaines

Les lignes interurbaines 23, 24, 27, 46 et 47 ont pour fonction principale de relier Valence aux communes périurbaines et rurales (Upie, Peyrus, Beauvallon, Saint-Georges-les-Bains…). Elles disposent d'une desserte essentiellement assurée en heures de pointe.

<u>Projets de Valence-Romans Déplacements</u> :

Le renouvellement de la flotte de bus vers des véhicules propres se poursuit. La ligne Cité 1 utilise des véhicules 100% électriques depuis 2019. L'objectif est de remplacer progressivement l'ensemble des véhicules par des véhicules propres, fonctionnant à l'électricité ou au GNV.

Par ailleurs, une étude est en cours pour la mise en place d'une ligne de bus à haut niveau de service sur la commune de Valence.

Plan du réseau Citéa –secteur de Valence 2021-2022



Lignes essentielles

C1	VALENCE Epervière/Algoud	8/10 mn	VALENCE Pôle Briffaut
C2	VALENCE Thabor	10 mn	VALENCE Pôle Briffaut
C4	GUILHERAND Centre cial	10 mn	BOURG Blachères
C5	BOURG Centre cial	15 mn	VALENCE La Bayot

Intercitéa

	ROMANS Gare	Gare de Valence TGV	VALENCE Gare routière

Lignes Locales

6	GUILHERAND Village		VALENCE Le Plan
7	BOURG Marcerolles / BOURG Lycée des 3 Sources		VALENCE Fontlozier
8	ST PERAY Ployes	VALENCE Centre pénitentiaire / MALISSARD Guimand	
9	ETOILE Remparts / PORTES Jean Macé		VALENCE Pôle Bus
10	PORTES Léger		VALENCE Chamberlière
13	VALENCE Lautagne		VALENCE Pôle Bus
14	CORNAS La Mûre	ST MARCEL Mathias / Gare de Valence TGV	
15	ST MARCEL Chapelle		VALENCE Pôle Bus
17	VALENCE Algoud	PORTES ZI La Motte	VALENCE Clinique
20	MONTELIER Centre / MALISSARD Les Roches	BOURG Lycée des 3 Sources / CHATEAUNEUF Centre	
23	VALENCE Pôle Bus	MONTMEYRAN Le Parc / UPIE Village	
24	VALENCE Cécile	MONTVENDRE	PEYRUS Village
27	VALENCE Montplaisir		BEAUVALLON Corneilles

V-2.7. Un réseau cyclable maillé à développer

La ville de Valence dispose d'un réseau cyclable relativement développé, sous la forme de différents aménagements cyclables (pistes, bandes cyclables…). Outre les aménagements dédiés aux vélos, le développement des zones 30 améliore la cyclabilité des voies au sein des quartiers.

La ville développe actuellement les aménagements qui facilitent la circulation des cyclistes, tels que les sas vélos en amont des feux rouges pour permettre aux cyclistes de se positionner devant les véhicules, et les panneaux « cédez-le-passage cyclistes aux feux » qui permettent aux cyclistes de remplacer l'arrêt obligatoire aux feux rouges par un cédez-le-passage.

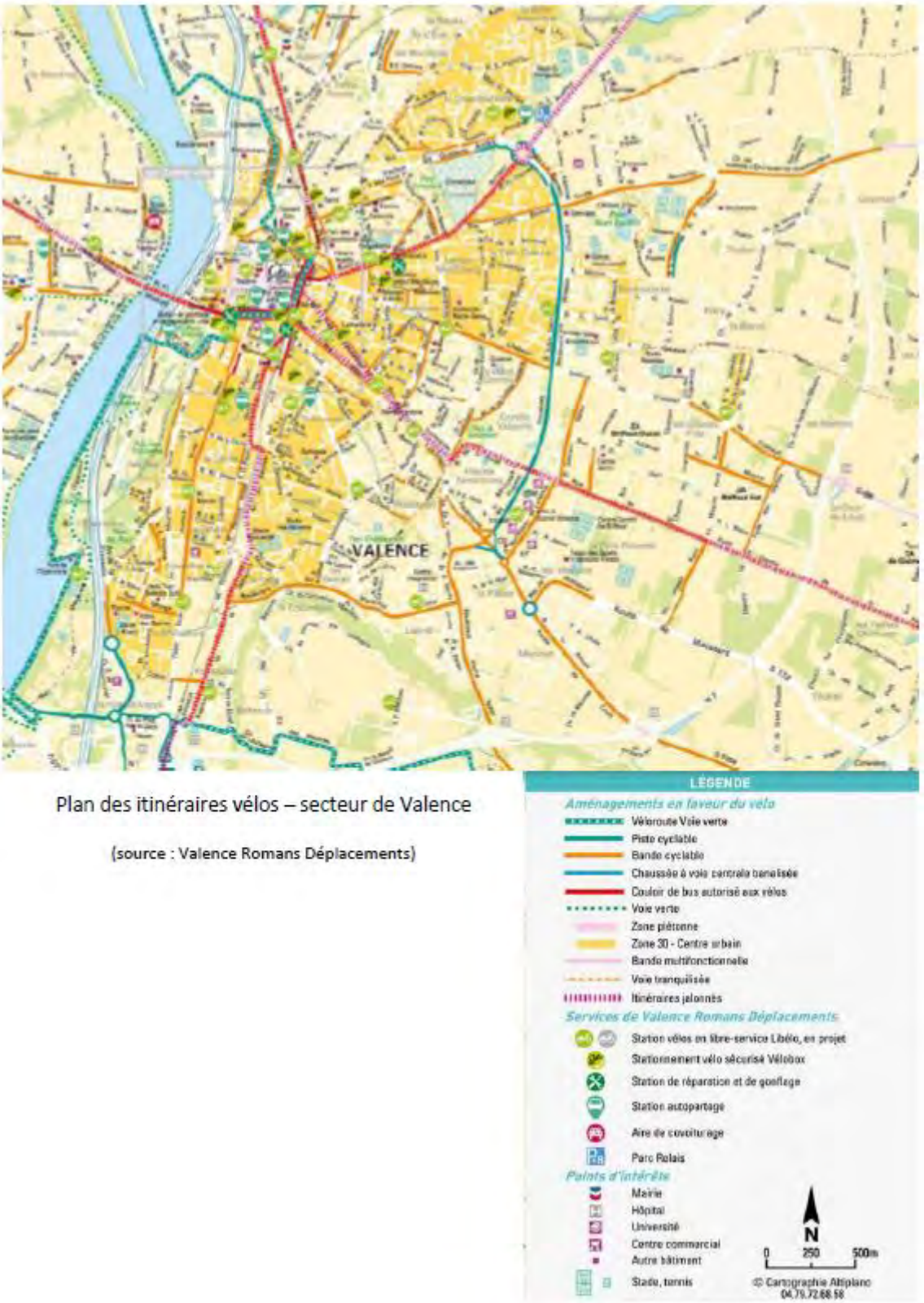
Valence est traversée par la véloroute ViaRhôna, qui longe le Rhône entre le lac Léman et la Méditerranée. Cet itinéraire touristique est une des véloroutes, réalisées au niveau national et même européen, qui fait partie des plus abouties et fréquentées.

Par ailleurs, Valence-Romans Déplacements a défini les itinéraires à aménager prioritairement dans son Plan vélo intercommunal afin de disposer à terme d'un réseau cyclable structurant à l'échelle de des 67 communes composant son territoire. À Valence, les liaisons identifiées sont notamment les boulevards extérieurs, l'avenue de Romans, la route de Montélier, l'avenue de Chabeuil.

Le stationnement vélo se développe sur la commune sous la forme d'appuis vélos et de consignes Vélobox permettant de stationner son vélo de manière sécurisée. Une centaine de places en consignes sont réparties sur le territoire de la ville.

Par ailleurs VRD a mis un en place en 2014 le service de vélos en libre-service Libélo. Celui-ci a été modernisé en 2018 et il est désormais très plébiscité. Une trentaine de stations maillent le territoire de la commune. Six nouvelles stations verront prochainement le jour afin de répondre à la demande croissante et pour développer le maillage.

Il existe également un service de location de vélos longue durée. La flotte va être prochainement remplacée par une centaine de vélos qui seront tous à assistance électrique, et sera complétée par 3 vélo-cargos



Plan des itinéraires vélos – secteur de Valence

(source : Valence Romans Déplacements)

V-2.8. Des liaisons douces qui irriguent l'agglomération Valentinoise

- **La mise en place progressive d'un pedibus**

La Ville de Valence a amorcé la mise en place de pédibus pour les trajets domicile-école sur les écoles valentinoises. L'école Archambaud et l'école Abel sont les premières à s'être mobilisées.

Une enquête auprès des parents et des enfants a été réalisée afin de connaître les pratiques, les contraintes et les attentes de chacun. La première ligne de pedibus a été mise en service en mai 2010 appelée la « Ligne Prévert » comptant une vingtaine d'enfants. Aujourd'hui, 4 itinéraires pedibus sont mis en service sur Valence.

- **Trois voies vertes intercommunales**

Sur la commune de Valence, il existe deux itinéraires de voies vertes intercommunales, et une en projet : la ViaRhôna, la voie verte qui relie le parc départemental de Lorient à l'agglomération valentinoise, et la Via Campo :

- La ViaRhôna serpente dans la vallée du Rhône sur 650 km à travers douze départements, répartis dans les régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence- Alpes-Côte d'Azur. Elle doit permettre à ses usagers – estimés à 80% de riverains et 20% de touristes – de fréquenter les berges du Rhône et de découvrir les territoires riverains en toute quiétude grâce aux modes de déplacement doux : vélo, rollers, trottinette, promenade à pied, accessibilité aux personnes handicapées, etc. A l'échelle de la Région Rhône-Alpes, la ViaRhôna a été intégrée au schéma régional des itinéraires cyclables structurants. Plus qu'un simple aménagement, elle est un outil de développement local et de valorisation touristique du territoire. A l'échelle de Valence, le tracé de la via Rhôna a été intégré au plan de déplacements piétons du territoire valentinois. Une modification de l'itinéraire via le centre-ville a été réalisé fin 2021 afin d'y apporter des aménagements sécurisés pour les vélos et les piétons.

- Un itinéraire de véloroute balisé sur 7 km part du parking du Pont des Lônes au sud de Valence, à partir de la voie verte ViaRhôna, jusqu'au Domaine de Lorient à Montéleger, en passant par le Plateau de Lautagne.

- Un troisième itinéraire de voie verte est en projet, celui de la Via Campo, qui relierait le vallon de la Barberolle au plateau de Lautagne.

V-2.9. Des infrastructures fluviales tournées vers les activités de logistiques et la plaisance

Le port situé sur la commune de Portes-lès-Valence est une plateforme trimodale comprenant un terminal conteneurs, un faisceau ferroviaire et un accès facile à l'autoroute A7. Il est géré conjointement par la CCI et la CNR, et regroupe des activités de stockage de céréales, bois, sel hivernal ainsi qu'une activité conteneurs.
Ce port est identifié par Valence Romans Agglomération comme un site stratégique pour le développement d'activités logistiques multimodales.

L'objectif est de tripler les trafics fluviaux conteneurisés transitant par le port de Portes-lès-Valence, d'attirer des opérateurs ferroviaires et de fixer durablement les chargeurs avec une offre d'un foncier embranché fer et fleuve, de 240 hectares pour des activités de logistique et de distribution.

Le port de plaisance de l'Épervière a été créé à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie de la Drôme qui en fut le maître d'ouvrage, avec la participation de l'État, de la Ville de Valence, du conseil généralde la Drôme, de la chambre consulaire régionale, du Service de la navigation et de la Compagnie nationale du Rhône.

Intégré à un espace environnemental attrayant pour les promeneurs et sportifs, le port accueille huit clubs nautiques qui participent à l'animation du site. Il propose 420 postes d'amarrage, 60 places en zone technique qui sont mises à disposition des plaisanciers de passage ou sédentaires. Le Port est donc un point de passage hautement stratégique et attractif à l'échelle départementale et régionale. Il est également le 1er port de plaisance fluvial de France.



Le port de plaisance de l'Epervière
Source : Ville de Valence

La nouvelle halte fluviale : une nouvelle portée d'entrée





Le port de plaisance de l'Epervière
Source : Ville de Valence

Chaque semaine de mi-mars à mi-octobre, 25 paquebots fluviaux d'environ 200 croisiéristes parcourent le Rhône entre Lyon et Martigues. C'est un potentiel annuel de 750 passages et de 150 000 croisiéristes qui peuvent débarquer à Valence et découvrir ainsi la ville et ses alentours.
En lien avec la stratégie économique de l'agglomération (Harmonie 2030) qui vise à "améliorer la connectivité du territoire et à valoriser la voie fluviale", une halte fluviale a été aménagée.

Cette dernière a été inaugurée en 2020. Elle bénéficie d'une localisation stratégique : au bord du Rhône, à 15 minutes de la gare Valence TGV. Cette halte offre une très belle arrivée aux plaisanciers avec une vue imprenable sur le château de Crussol. À pied, en bus ou à vélo, cet emplacement stratégique permet un accès rapide au centre-ville de Valence.

En 2017, on comptabilisait plus de 11 millions de passagers sur le réseau navigable français et près de 15 000 avait choisi de voguer sur le Rhône en 2017, soit une augmentation de 50% en dix ans. La halte fluviale valentinoise vient désengorger les haltes en amont et en aval parfois saturées.
Cet aménagement constitue une nouvelle porte d'entrée et permet aux bateaux de croisière de faire étape à Valence. Elle peut capter jusqu'à 150 000 plaisanciers par an. Une belle opportunité pour booster le tourisme, développer le territoire et dynamiser le centre-ville et les commerces de Valence.

V-2.10 Un aéroport ouvert au trafic national commercial et international

Situé sur la commune de Chabeuil, l'aéroport Valence-Chabeuil enregistre en 2019 30 000 mouvements et 2 000 passagers par an, un trafic aérien d'une très grande diversité avec des vols d'affaires et privés, du travail aérien et les opérations de l'Armée.

La Drôme compte une centaine d'entreprises sous-traitantes de la filière aéronautique qui emploient 6 000 personnes et qui réalisent un chiffre d'affaires de 750 millions d'€ par an.
7 PME des secteurs aéronautique et aérien sont présentes sur le site de l'aéroport de Valence-Chabeuil et génèrent, avec la base du GAMSTAT (Groupement Aéromobilité de la Section technique de l'Armée de Terre), 360 emplois directs.

En lien avec ces activités économiques, l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes porte un parc d'activité de 10 ha dédié aux entreprises des secteurs aéronautiques et aériens. Une partie de cette nouvelle zone d'activité proposera prochainement du foncier à acheter ou à louer avec un accès direct à la piste, le reste accueillera des entreprises qui souhaitent bénéficier d'un effet vitrine et des synergies générées par l'activité économique du site.

Depuis plusieurs années, des études et des travaux sont menés pour remettre aux normes les infrastructures de l'aéroport ce qui lui vaudra prochainement de devenir un "point de passage frontalier" autorisant ainsi les vols internationaux hors espace Schengen, vers le Royaume-Uni ou encore l'Afrique.

Cette qualification guide la stratégie 2020-2025 en cours de finalisation visant à poursuivre le développement des vols d'affaires et de tourisme long-courriers. Sur l'utilisation, l'aviation d'affaires est le domaine le plus développé (environ 300 vols par an), et a permis le développement de TPE locales. À noter que certaines entreprises, selon leur activité, ont investi dans leur propre avion. Même si Valence n'est pas toujours la destination prioritaire ou finale, l'aéroport constitue un maillon important pour certaines structures.

Sur le vol de tourisme, il s'agit plutôt d'un tourisme « de luxe » qui est ciblé, et plus précisément les imports de voyageurs depuis l'Asie et le Moyen orient mais de façon mineure en comparaison avec le voyage d'affaire (environ 100 vols/an).

Enfin sur le volet grand public, des vols charters existent déjà. L'objectif de l'aéroport de Valence est de développer son offre de façon qualitative, c'est-à-dire avec des prix certes moins abordables que les compagnies low-cost (ciblant les catégories socio-professionnelles supérieures), mais en privilégiant des destinations peu accessibles facilement en train/voiture et selon des réflexions de destination en adéquation avec le marché et évolutives.

Enfin, le développement mesuré de l'offre de mobilité sur l'aéroport s'accompagne d'une volonté de développer également des structures hôtelières et de restauration à proximité.

V-2.11. Mobilité des marchandises

Valence-Romans Déplacements a approuvé en 2016 un Schéma directeur de la mobilité des marchandises, réalisé en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, collectivités et acteurs économiques. Les objectifs sont l'intégration de l'activité logistique dans le fonctionnement du territoire, le report modal d'une partie du transport de marchandises vers des modes plus respectueux de l'environnement et la mise en cohérence de la réglementation.

Sur la ville de Valence, la réglementation pour la circulation et le stationnement des véhicules de transport de marchandises a été harmonisée (interdiction de l'accès au centre-ville pour les véhicules de gros gabarits ; une réglementation unique pour les aires de livraison).

Le territoire bénéficie de la plateforme polymodale de Portes-lès-Valence, qui permet l'interface entre le transport fluvial, le transport ferroviaire et le transport routier. Environ 5% des marchandises sur le territoire sont transportées à l'aide de modes alternatifs à la route.

Face à l'explosion du commerce électronique, un des projets en cours de Valence-Romans Déplacements est l'élaboration d'un schéma directeur des points-relais dans l'objectif de diminuer l'impact du transport de marchandises sur les émissions de polluants atmosphériques.

VI- RESEAUX

VI-1. Réseau d'eau potable

Compétence

L'eau consommée à Valence provient historiquement de la commune de Chabeuil. L'eau était amenée via des galeries souterraines et drainantes datant du XIXe siècle puis stockée dans le réservoir de Thabor.

Créée le 1er janvier 2014, la régie Eau de Valence permet à la Ville de renouer avec la gestion publique de l'eau après avoir été gérée en délégation de service public pendant plusieurs décennies. Cette compétence a été transmise à l'agglomération en janvier 2020.

Service de la ville de Valence, la régie Eau de Valence a pour mission la production le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable. Elle gère également la relation clientèle et la réalisation des travaux de renouvellement et de construction des infrastructures.



Fonctionnement du réseau

Valence est située au bord du Rhône. La topographiedes lieux est marquée par la présence de trois terrasses alluvionnaires avec pour conséquence des variations de côte altimétrique entre 105 m NGF à proximité du Rhône et 182 m NGF sur le plateau de Lautagne.

Cette configuration a nécessité une adaptation du système d'adduction d'eau potable avec la création :
- d'un bas service à l'Ouest à proximité du Rhône comprenant la ville ancienne, les faubourgs et les zones d'activité du sud ;
- d'un haut service comprenant les quartiers plus récents (construits à partir des années 1960) situés à l'Est de la commune et la zone d'activité de Lautagne.

Cependant, ces deux services sont interconnectés et chacune des ressources sert à alimenter l'ensemble.

Le réseau d'eau potable assurant la desserte en eau de la ville de Valence est composé de :

• 3 unités de prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau potable d'une capacité totale de 31 880 m³/jour :
- Le forage des Gonnards ;
- Le puits des Couleures ;
- Les 4 puits de Mauboule.



Source : Schéma directeur d'eau potable

L'ensemble des captages est entouré de périmètres de protection, définis aux articles L.1321-2 et R.1321-13 du code de la santé publique, qui assurent la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles.

Le puits des Couleures est également classé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée dans une Zone Soumise à Contraintes Environnementales du fait de sa forte teneur en nitrates et de son importance dans l'alimentation du réseau (article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

Ceci implique :
- De lutter contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages et sur les zones à préserver pour les besoins actuels et futurs ;
- De prévenir des pollutions ponctuelles et accidentelles ;
- De lutter contre la pollution microbiologique ;
- De protéger la ressource.

De plus, l'arrêté préfectoral n° 2014-352-0006 classe les alluvions récents de la plaine de Valence en Zone de Répartition des Eaux en vue d'atteindre l'objectif de quantité des eaux fixé au SDAGE.



• 5 réservoirs constituant une capacité de stockage globale de 17 800 m³ :
- Le réservoir de Blazy (2 x 5 000 m³) ;
- Le réservoir de Thabor (2 x 1 250 m³) ;
- Les châteaux d'eau de Valence Le Haut (900 et 1 900 m³) ;
- Le réservoir de Lautagne (2 x 1 250 m³)
- Les châteaux d'eau de Lautagne (700 et 1800 m³)

• 3 stations de reprise ou de surpression :
- La station de reprise des châteaux d'eau de Valence Le Haut,
- La station de reprise de Lautagne ;
- La station de reprise de Mauboule ;

• 294 km de canalisations dont 10 km de conduite d'adduction.

Volumes prélevés

Sur les 5 dernières années, le volume moyen annuel prélevé est de 4 817 000 de m³ soit une moyenne de 13 197 m3 produits par jour.

L'usine de Mauboule produit ces dernières années à elle seule 60 à 70% des volumes d'eau nécessaires à l'alimentation du réseau de distribution, le forage des Gonnards 28% et la station des Couleures entre 10 et 20%.

Volumes importés-exportés

Depuis 2020, le réseau de Valence alimente une partie du réseau de Portes-les-Valence ; soit environ 300 000 m³/an.

Qualité des eaux

L'eau potable est soumise à de nombreuses normes de qualité dans le but de protéger la santé des abonnés. En France, l'eau potable est le produit alimentaire le plus contrôlé. Afin de s'assurer que ces normes sont respectées, un suivi sanitaire réglementaire doit être effectué réglementé par le code de la santé publique. A Valence, il est assuré par la Délégation Territoriale de la Drôme de l'Agence Régionale de la Santé Rhône Alpes.

Eau de Valence a mis en place un programme d'analyse en auto-surveillance qui permet de conforter l'efficacité des traitements, d'améliorer la connaissance des points faibles et de permettre une anticipation des réglementations futures.

Résultat de la dernière analyse de l'ARS

Informations générales

Date du prélèvement	23/11/2020 11h40
Commune du prélèvement	VALENCE
Installation	VALENCE GENERAL
Service public de distribution	VRA - VALENCE
Responsable de distribution	EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VALENCE

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	OUI
Conformité physico-chimique	OUI
Respect des références de qualité	OUI

Qualité de l'eau à Valence, analyse ARS 2020

Eau de Valence

Paramètres analytiques

Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100mL - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	18,1 °C		≤ 25 °C
Couleur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif) *	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	0,11 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,25 mg(Cl2)/L		
Chlore total *	0,27 mg(Cl2)/L		
pH *	7,4 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	581 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L

Bilan besoins-ressources

Les données ci-dessous sont extraites du schéma directeur d'eau potable.

Le bilan Besoins / Ressources en situation actuelle et future a été réalisé afin de savoir si les ressources actuelles et les ouvrages de stockage existants propres à la commune permettront de subvenir aux besoins futurs moyens mais également aux besoins en jour de pointe

Ces bilans prennent en compte les ressources disponibles et les besoins de la collectivité à l'échelle du réseau global.

1. Ressources disponibles

La commune de Valence est alimentée actuellement depuis trois zones de production d'eau potable.

L'ensemble des points de prélèvements a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique approuvée par la préfecture de La Drôme :
- le 1 février 1993 pour l'ouvrage de Mauboule, autorisant un prélèvement maximum journalier de 13 000 m3/j.
- le 18 décembre 1995 pour l'ouvrage des Gonnards, autorisant un prélèvement maximum journalier de 4 080 m3/j. Cependant, ce débit ne peut être atteint en raison d'une réduction de la capacité de pompage suite à l'arrivée importante de matériaux fins. Le débit maximum de la station en fonctionnement normal est alors de 2 880 m3/j.
- le 18 février 2008 pour l'ouvrage des Couleures, autorisant un prélèvement maximum journalier de 7 500 m3/j pouvant être porté à 16 000 m³/j en pointe en situation de crise.

La capacité totale de production actuelle de la commune, en termes de disponibilité de la ressource est de 23 380 m³/j en situation normale et 31 880 m³/j en situation de pointe.

2. Définition des besoins actuels

En 2021, le volume mis en distribution par les unités de production est de 4 864 193 m³ soit 13 326 m³/j.

3. Bilan besoins/ressources en situation actuelle

Le bilan est considéré comme :
- Excédentaire si les besoins sont inférieurs à 80% de la ressource mobilisable
- Équilibré si les besoins sont compris entre 80 et 90% de la ressource mobilisable (des solutions d'amélioration doivent être étudiées)
-Limité si les besoins sont supérieurs à 90 % de la ressource mobilisable (des solutions d'améliorations doivent être engagées)
- Déficitaire si les besoins sont égaux ou supérieurs à la ressource mobilisable

En situation moyenne actuelle, les besoins correspondent à 57% de la ressource mobilisable. Le bilan besoin/ressource est donc excédentaire.

En situation de pointe journalière actuelle, 80 % de la capacité de production est utilisée.

	Situation actuelle (année 2021		
	Conso moyenne	Consommation de pointe	Consommation de pointe
capacité de production (m3/j)	23 380 *(1)*	23 380 *(1)*	31 880 *(2)*
Besoins journaliers (m3)	13 326	18 657	18 657
Bilan (Ressource - Besoins) (m3)	10 054	4 723	13 223
Bilan besoins/ressource (%)	57%	80%	59%

4. <u>Situation future</u>

En prenant en compte les données du SCoT pour 2030 qui vise un taux de croissance annuel de 0,67% de la population, le besoin en eau pour Valence pourrait s'établir à 14 437 m³/jour en moyenne soit 20 200 m³/j en période de pointe.

	Situation future (2030)		
	Conso moyenne	Consommation de pointe	Consommation de pointe
capacité de production (m3/j)	23 380 *(1)*	23 380 *(1)*	31 880 *(2)*
Besoins journaliers (m3)	14 437	20 200	20 200
Bilan (Ressource - Besoins) (m3)	8 943	3 180	11 681
Bilan besoins/ressource (%)	62%	86%	64%

Ces valeurs indiquent une mise en tension du système en jour de pointe. Pour pallier ce problème, des interconnexions avec d'autres services ont été réalisées ou sont en cours :

- Interconnexion avec Bourg-lès-Valence qui permet une aide dans les deux sens ; Valence pouvant bénéficier de la ressoruce des Combeaux situées à Bourg-lès-Valence. Travaux réalisés en 2019.
- Ubterconnexion avec Portes-les-Valence à réaliser en 2022 qui permettra d'abord d'alimenter Portes-les-Valence depuis Valence mais qui pourra permettre en cas de problème sur Valence de bénéficier d'un apport depuis le Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois (SMESV) ;
- Interconnexion avec le Syndicat intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence (SIEPV) à réaliser en 2022.

De plus, des recherches en eau sont en cours sur le territoire afin de raccorder au système de Valence de nouvelles ressources.

V-2. Défense incendie

Au-delà du cadre réglementaire, tout porteur de projet (PA ou PC) est invité à porter une attention particulière aux enjeux sécurité que sont l'évacuation des usagers du futur projet et la capacité à défendre le projet en cas d'incendie. Les points de vigilance peuvent être les suivants :

- la conformité des accès secours : caractéristiques des voies pour les accès des voies engins avec échelle, giration, aire de retournement si concerné
- les contraintes réelles d'évacuation, en cas de sinistre, des habitants par leur soin ou avec l'assistance des secours : contraintes d'accès aux ouvrants des façades par une échelle (véhicule échelle ou échelle à main), la fragilité des cheminements (entre un immeuble donnant sur rue ou en en cœur d'îlot…)
- la conformité à la défense incendie : distance entre le poteau incendie et le site à défendre, débit d'eau nécessaire au risque

A réception des projets, une instruction est faite par les services de la ville pour, notamment vérifier sa compatibilité aux aménagements DECI existants et éventuellement identifier voire planifier les aménagements supplémentaires nécessaires. Pour faciliter ce travail, les éléments ci-dessous peuvent être demandés :

- Projet habitation : préciser le type de famille au regard de l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation, par exemple un logement individuel en rez-de-chaussée relève de la 1e famille alors que qu'un immeuble collectif en R+3 relève de la 2e famille.
- Projet industriel : fournir les informations relevant de la grille D9 concernant le type de construction, les capacités de stockage, la défense interne, etc

Pour toute information complémentaire, le service compétent de la ville pourra accompagner le porteur de projet : deci@mairie-valence.fr

Certaines zones où la défense extérieure contre les incendies pose problème ont été repérées :

- Quartier des îles
- Plateau de Lautagne (côté chemin des Baumes)
- Les Hauts de Valence, tous les petits hameaux à l'est : Guimandet, Benistain, Portemaure, Chemin de St-Ruf, Route de Crest …

VI-3. Assainissement : eaux usées et eaux pluviales

Avec plus de 80 000 abonnés, plus de 1500 km de réseau et 42 stations de traitement des eaux usées, l'Agglo gère les systèmes d'assainissement collectifs du territoire et assure la bonne évacuation des eaux pluviales.

L'Agglo est séparée en 3 principaux systèmes d'assainissement : Valence, Romans, et Porte-lès-Valence. Pour le système de Valence, 7 communes sont raccordées : Alixan, Bourg-Lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montélier, Saint-Marcel-Lès-Valence, Valence et la zone d'activité du 45ème parallèle sur la commune de Chateauneuf-sur-Isère.

Ce système d'assainissement représente une capacité de 174 000 EH avec un réseau d'assainissement de 495 km de long, auxquels s'ajoutent 217 km de linéaire pour les eaux pluviales strictes. 84 postes de refoulement sont comptabilisés ainsi que 6 bassins d'orages qui représentent 19 360 m3. Ce système d'assainissement est le plus grand des trois de l'Agglo puisqu'il regroupe 46% des abonnés.

Le périmètre du service exploitation de la direction de l'assainissement est passé progressivement de 6 communes en 2014 à 13 communes en 2018. Cela a permis une optimisation des moyens matériels et humains. Les réseaux, postes de refoulement et bassins d'orage des 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence sont désormais exploités par du personnel de Valence Romans Agglo.

Chiffres synthétiques des trois systèmes d'assainissement de Valence Romans Agglo

CHIFFRES SYNTHÉTIQUES

RÉSEAUX

Eaux usées strictes	758 km
Unitaires	461 km
TOTAL Réseaux d'assainissement	1 219 km
Eaux pluviales strictes	397 km
Total Assainissement et eaux pluviales	1 616
Nombre de regards	52 142
Nombre de postes de refoulement	182
Nombre d'abonnés	82 975

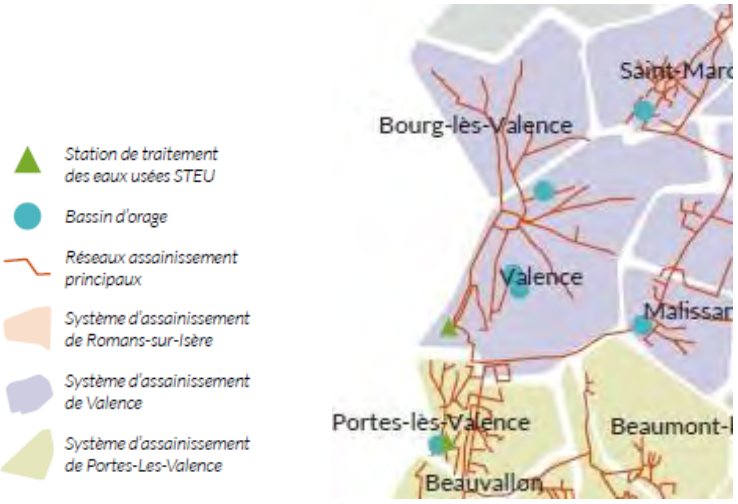
OUVRAGES DE TRAITEMENT/STOCKAGE

Stations de traitement des eaux usées (STEU)	43
Bassins d'orage (stockage et restitution au réseau d'assainissement)	9

OUVRAGES DE GESTION DU PLUVIAL

Grilles et avaloirs	20 410
Puits d'infiltration	4 219
Bassins de stockage et ou d'infiltration des eaux pluviales	67

Principaux systèmes d'assainissement : zoom sur Valence



Mise en service en 2003, la station d'épuration de Valence est gérée par Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de

délégation de service public qui a débuté le 1er octobre 2018 pour une durée 15 ans. Cette station utilise la filière des boues activées pour le traitement de ses eaux usées. Elle représente une capacité supérieure à 50 000 EH. Les boues de la station sont dirigées vers l'incinérateur présent sur le site de la station. Lors des périodes d'arrêt du four les boues sont évacuées vers différents sites de compostage. Les performances de la station sont excellentes.

RÉSULTATS 2019	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	2 371 629	4 710 492	2 286 498	445 657
Pollution rejetée (kg/an)	127 038	331 906	84 328	72 205
Rendement	95%	93%	96%	83,8%

Boues produites (TMS/an) : 2 188

Volume (m^3/an) : 10 846 846

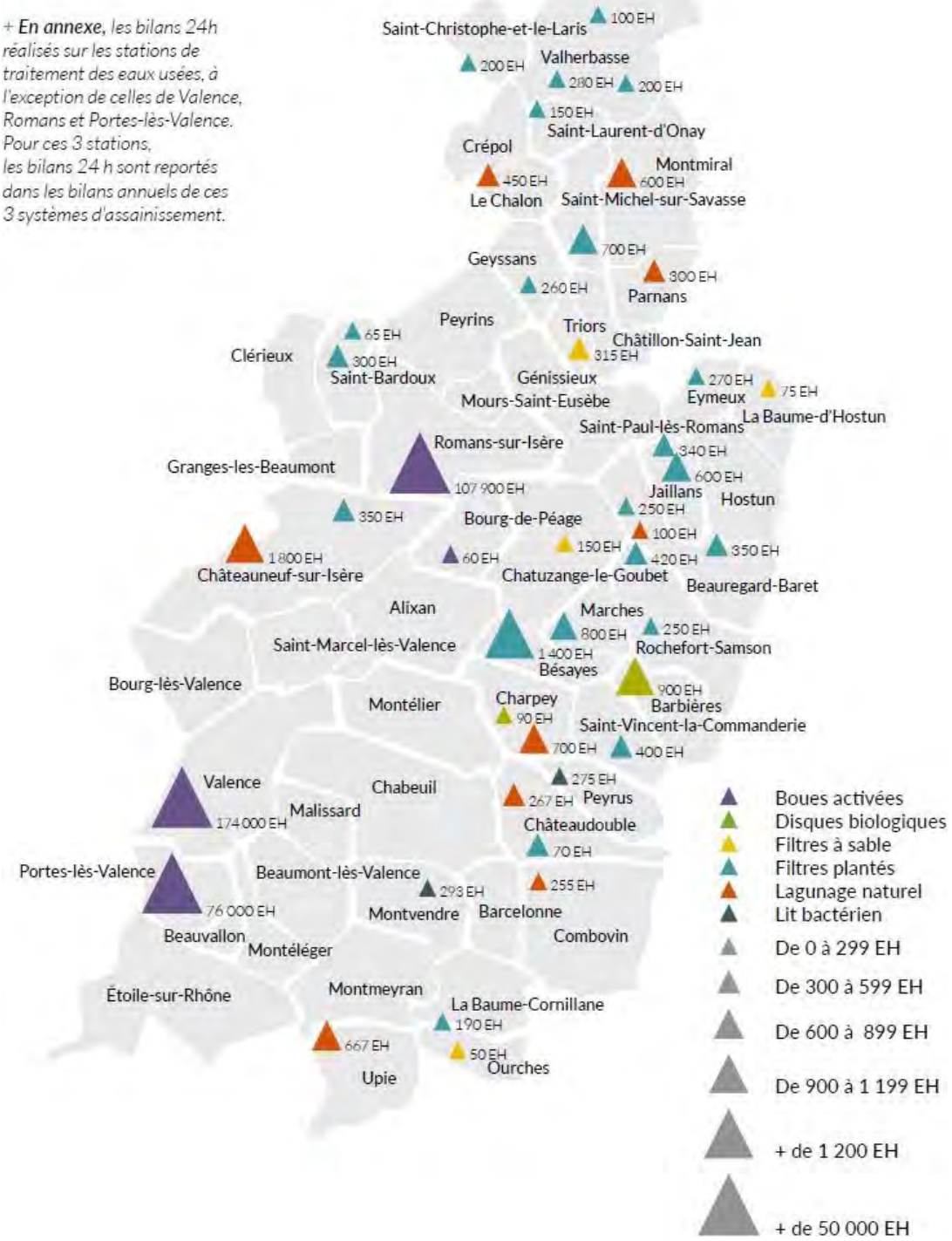
Des travaux de réhabilitation et de gros entretien de l'incinérateur des boues ont été réalisés de juillet 2018 à avril 2019. Compte tenu du renouvellement d'un nombre important d'équipements et des modifications de process, la remise en service du four a été plus longue que prévue. Un fonctionnement normal a pu être retrouvé à partir de fin juin.



Station de traitement des eaux usées de Valence

TYPES DE FILIÈRES DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STEU)

*+ **En annexe,** les bilans 24h réalisés sur les stations de traitement des eaux usées, à l'exception de celles de Valence, Romans et Portes-lès-Valence. Pour ces 3 stations, les bilans 24 h sont reportés dans les bilans annuels de ces 3 systèmes d'assainissement.*



Sur les 18 déversoirs d'orage du système de collecte de Valence, 10 sont soumis à autosurveillance.

Le débit de référence du système d'assainissement de Valence de 2019 (52 7123 m3/j) reste supérieur au débit de conception de la station de traitement des eaux usées (46 750 m3/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2019, pendant la semaine la plus chargée de l'année (CBPO 9 429 kg DBO5/j) est légèrement inférieure à la capacité nominale de la station (10 300 kg DBO5/j). La charge entrante dans le système de traitement évolue au cours de l'année et se retrouve la plupart du temps inférieure à la capacité nominale, comme le montre le graphique ci-dessous. Le taux en charge en 2019 est de 61%. Des non conformités aux normes de rejet ont été relevés lors des bilans de fonctionnement en grande partie liée aux problèmes de remise en route du four d'incinération des boues. Compte tenu de ces éléments, le système de traitement de Valence est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales pour l'année 2019.
Le contrôle des branchements au réseau d'assainissement du système de Valence est assuré par des agents de la direction de l'assainissement depuis le 1er janvier 2019 avec le recrutement de 2 techniciens. 47 contrôles de branchement ont été réalisés sur la commune de Valence en 2019 pour un total de 530 contrôles sur l'ensemble de l'Agglo.

Assainissement non collectif

Le SPANC – service public d'assainissement non collectif, assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif de l'ensemble des 54 communes du territoire.
Au-delà des missions obligatoires de contrôle, Valence Romans Agglo a également fait le choix d'apporter un appui aux particuliers engagés dans des opérations de création ou de réhabilitation d'installations. Jusqu'en 2017, cet accompagnement était réalisé par le biais de conventions de mandat passées avec l'Agence de l'Eau, qui permettaient aux particuliers devant mettre en conformité leur installation de bénéficier d'une aide financière, dès lors que l'installation présentait des risques pour la santé ou l''environnement. Depuis le 1er janvier 2018 ces aides financières gérées par l'agence de l'eau n'existent plus. C'est l'Agglo qui a repris ce versement d'aide 3 000 € correspondant à l'aide forfaitaire maximale de l'Agence de l'Eau. Le particulier doit déposer sa demande d'aides au plus tard 2 ans après la date du diagnostic du bon fonctionnement. 54 installations ont été réhabilitées par des particuliers en 2019.

Etat des installations d'assainissement non collectif sur Valence fin 2019

Commune	Valence	Agglo
Nombre d'installations conformes	31	2507
Nb d'installations ANC estime fin 2019	354	13 838
Nb d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la sante des personnes	274	6900
Nb d'installations non conformes avec risque pour l'environnement et danger pour la sante des personnes	48	1962
Nb d'installations considerees comme absentes	9	174
Nb d'installations ayant fait l'objet d'un controle	361	11 543
Annee de realisation de la derniere campagne de diagnostic	2012	X
Nb d'installations creees en 2019	3	127

Zonage d'assainissement

La révision des zonages se fait préférentiellement en parallèle des procédures de révision des PLU pour que soient intégrées pleinement les contraintes liées à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales. L'enquête publique est, si possible, menée conjointement à celle de révision du PLU. Les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sont annexés au PLU afin d'être rendus opposables.

Etat du patrimoine sur Valence

Commune	Valence	Agglo
Système d'assainissement	Valence	3 systèmes différents
Séparatif eaux usées	98 639	758 031
Unitaire	130 066	461 070
Total réseaux assainissement	228 705	1 219 101
Nb de regards eaux usées / unitaire	9 820	39 389
Nb de DO	20	133
Nb de PR	24	182
Bassin d'Orage	3 (3 000 + 8500 + 6500 m3)	9
Nb de stations de traitement des eaux usées	1	43
Linéaire réseau stric – pluvial	130 210	397 065
Regards pluvial	4 744	12 753
Grilles/avaloirs pluvial strict et unitaire	3 248	20 410
Puits d'infiltration	389	4 219
Bassins eaux pluviales	2	67

VI-4. Réseau de chaleur

Historique

La commune de Valence a mis en place, depuis 1967, un réseau de chaleur pour alimenter environ 4 000 logements ainsi que des équipements publics, en chauffage et en eau chaude sanitaire. La commune a confié l'exploitation du réseau de chaleur à la société OMNITHERM dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public dont l'échéance était au 31 décembre 2015. Par la suite, ce contrat a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

Desservant seulement le quartier de Fontbarlettes au début, le réseau s'est développé au cours des années. En 1971, son extension a raccordé le quartier du Plan et ensuite, en 1994, le quartier du Valence Bas (ou Polygone). Son développement se poursuivait en 2012 par de nouveau raccordements et par la réhabilitation/extension de la piscine Jean Pommier dont la capacité fut doublée.

La chaufferie "Dreyfus" assure la production d'énergie de 57 000 MWth pour le réseau de chaleur, fournissant l'eau à Haute Température (HT) et à Basse Température (BT).

Travaux réalisés et projets en cours

L'agglomération « Valence Romans Sud Rhône Alpes » s'engage dans une démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) qui vise la couverture de ses besoins énergétique par les énergies renouvelables locales.
Dans cette perspective, la Ville de Valence s'est lancée dans un vaste programme de modernisation du réseau de chauffage urbain.

Depuis janvier 2017, la ville de Valence a confié à EVVA l'exploitation, le développement et la gestion du réseau de chaleur de la ville dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Le projet de modernisation du réseau de chauffage urbain a pour objectif de distribuer à tous les abonnés une chaleur écologique, sûre et économique dès 2020. Actuellement, la chaleur distribuée est produite à partir d'énergies fossiles (chaufferie gaz et cogénération gaz).

Les missions assignées à cette délégation sont multiples :

- Le passage en basse pression du réseau, afin de diminuer les pertes de chaleur du réseau et de faciliter ainsi son exploitation, qui s'accompagne de la rénovation d'une majorité des sous-stations.

- La mise en œuvre de moyens de production de chaleur issue d'énergie renouvelable avec la création d'une chaufferie biomasse située rue de la Forêt et alimentée grâce aux ressources en bois disponibles à proximité de Valence.

- La rénovation complète des 10 900 mètres linéaires du réseau de chaleur existant (courant sur la durée du contrat).

- La rénovation de la chaufferie existante « Dreyfus » :
- *remplacement d'une chaudière gaz en appoint / secours,*
- *arrêt de la cogénération,*
- *démolition de bâtiments existants et réaménagement du site intégrant de nouveaux espaces paysagers.*

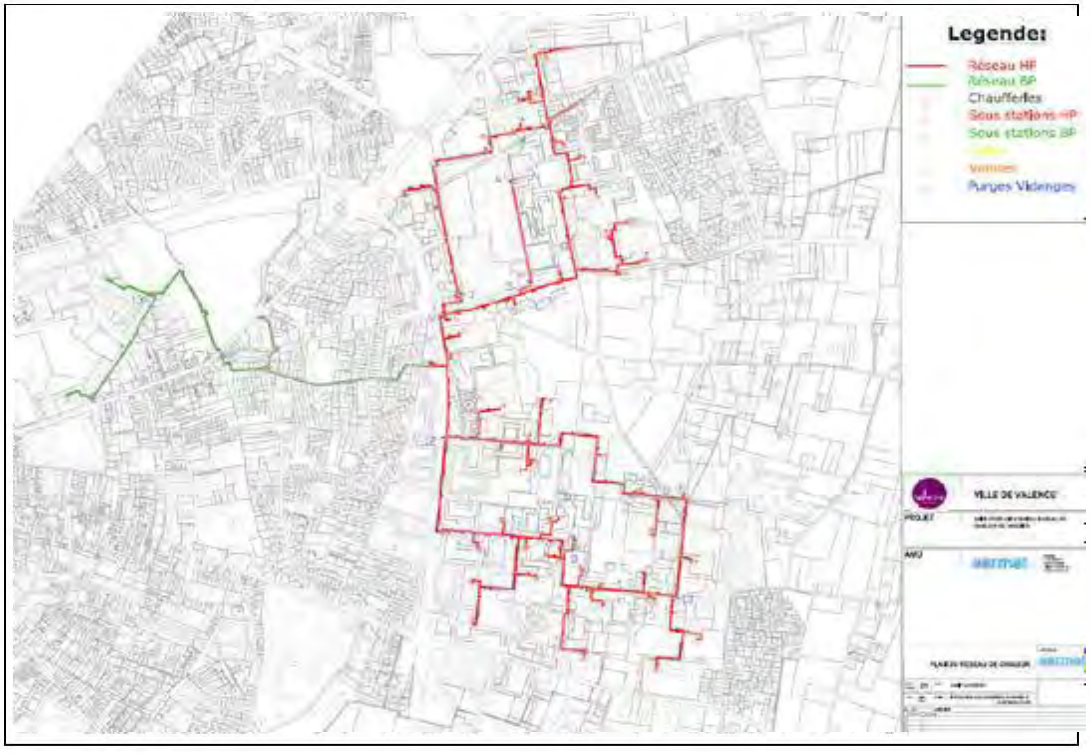
- Le développement du réseau de chaleur :
    - ajout de 4 900 mètres linéaires de réseau,
    - construction de 24 sous-stations supplémentaires.

La société Fonroche présente, depuis l'arrêté ministériel du 18 mars 2014, un permis exclusif de recherche de gîtes géothermiques à haute température dit « permis de Val de Drôme ». Ce permis se situe sur les départements d'Ardèche et de la Drôme, et concerne entre autres la commune de Valence. Ce permis a été prolongé jusqu'au 27 mars 2024 sur une superficie totale réduite, via l'arrêté ministériel du 10 juin 2020 paru au JO le 20 juin 2020. De plus, le conseil municipal a approuvé le 6 février 2017 la demande d'Autorisation d'Ouverture de travaux Miniers (travaux de forages de recherche de gites géothermiques sur la zone dite de « Valence Briffaut » ainsi que la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme de la Ville de Valence, parcelle ZP9.
La commune de Valence est placée sur un sous-sol renfermant un potentiel géothermique conséquent, avec des formations profondes et un réseau de fissuration naturelle contenant de l'eau géothermale. La société Fonroche a pour objectif final d'exploiter un gîte géothermique à haute température qui fonctionnerait sur le principe du doublet géothermique nécessitant le forage de 2 puits. Ce projet comporte plusieurs atouts, dont la production d'une électricité d'origine renouvelable non émettrice de CO_2.

Le passage en basse pression du réseau a été intégralement réalisé durant l'été 2017.
La mise en œuvre des nouveaux moyens de production de chaleur et le développement du réseau seront finalisés pour 2020. Le réseau sera alors alimenté à plus de 50 % par des énergies renouvelables.

Carte du réseau de chaleur

Le réseau de chaleur de la Ville de Valence



Source : Ville de Valence

VI-5. Collecte des déchets

Compétence

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

La compétence est composée de deux blocs :

Le bloc « collecte »
- la collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels
- la collecte sélective des déchets recyclables
- la gestion des déchèteries
- la prévention des déchets
- l'information et la sensibilisation en direction de publics divers

Le bloc « traitement »
La partie traitement de la compétence a été transférée au SYTRAD :
- le traitement des ordures ménagères et assimilés résiduels
- le tri des déchets issus des collectes sélectives (hors verre)

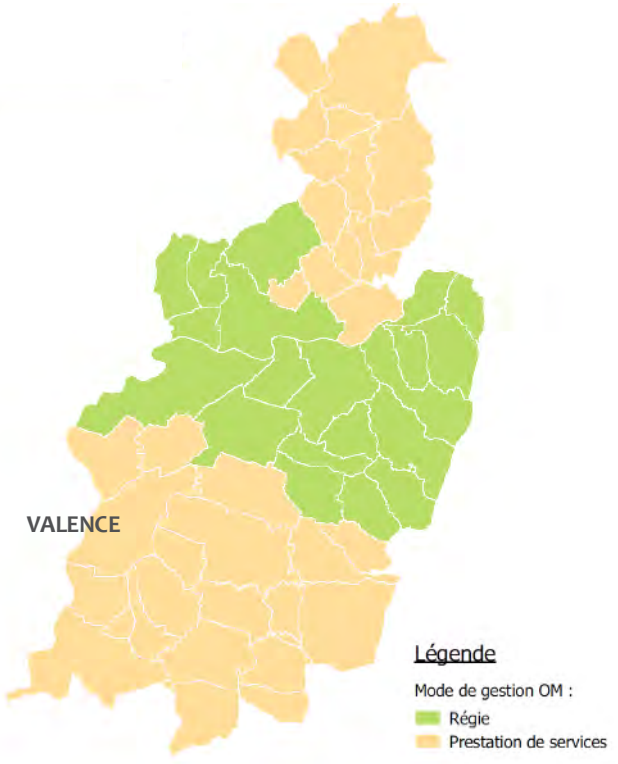
Le SYTRAD possède ses propres installations :
- 1 centre de tri des collectes sélectives (Portes-lès-Valence)
- 1 installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) (Saint-Sorlin-en-Valloire)
- 3 Centres de Valorisation Organique (CVO) des déchets ménagers résiduels (Beauregard Baret, Etoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals)

Fonctionnement du réseau et chiffres clés

Les Ordures Ménagères et assimilés Résiduels (OMR)

La collecte des OMR s'effectue selon les secteurs soit :
- en régie pour 71 953 habitants (33 %)
- en prestation pour 147 413 habitants (67 %)

Sur la Ville de Valence, la collecte s'effectue en prestation via la société PROPOLYS (Groupe PIZZORNO)

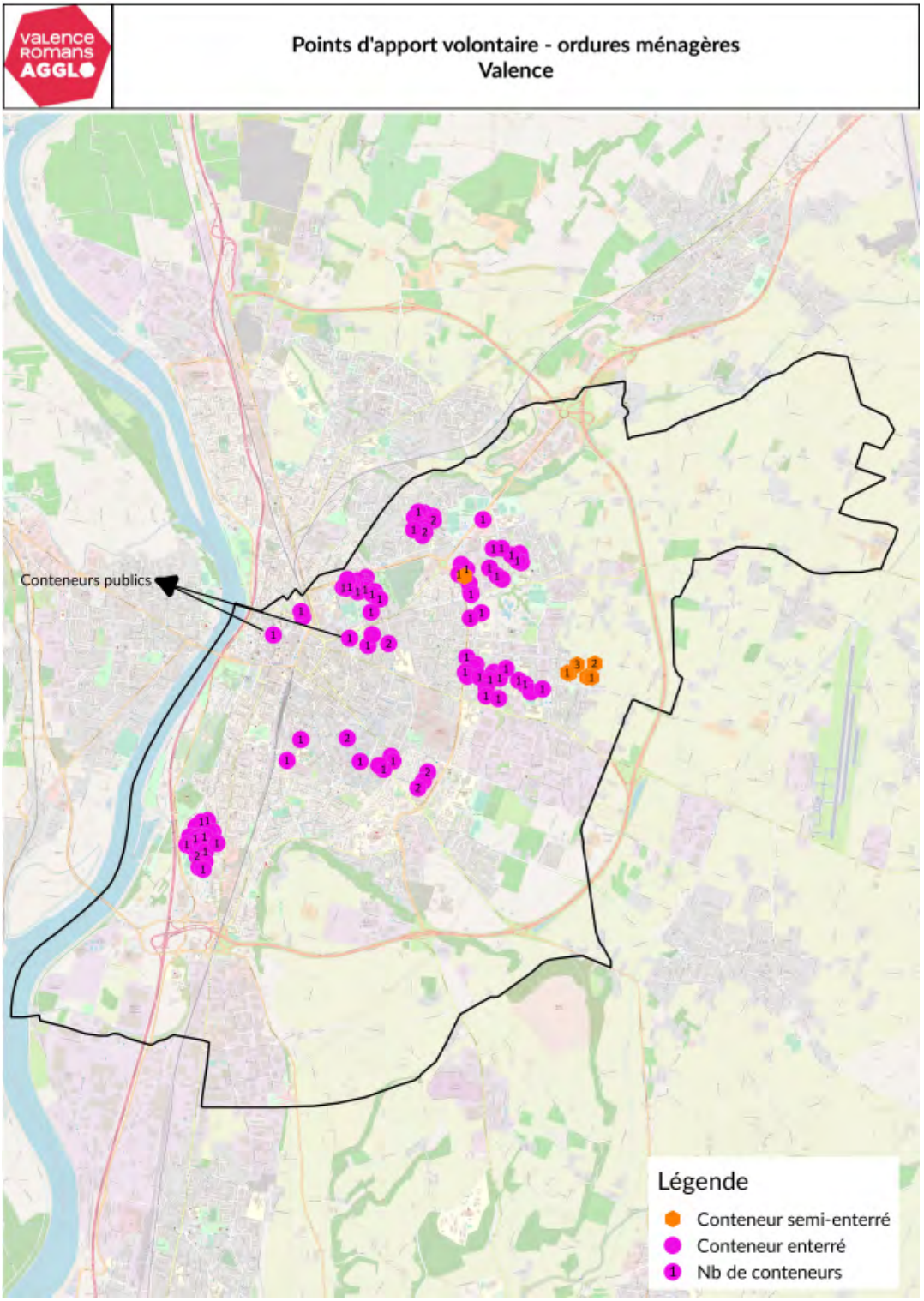


Source : RPQS 2018 - prévention et gestion des déchets

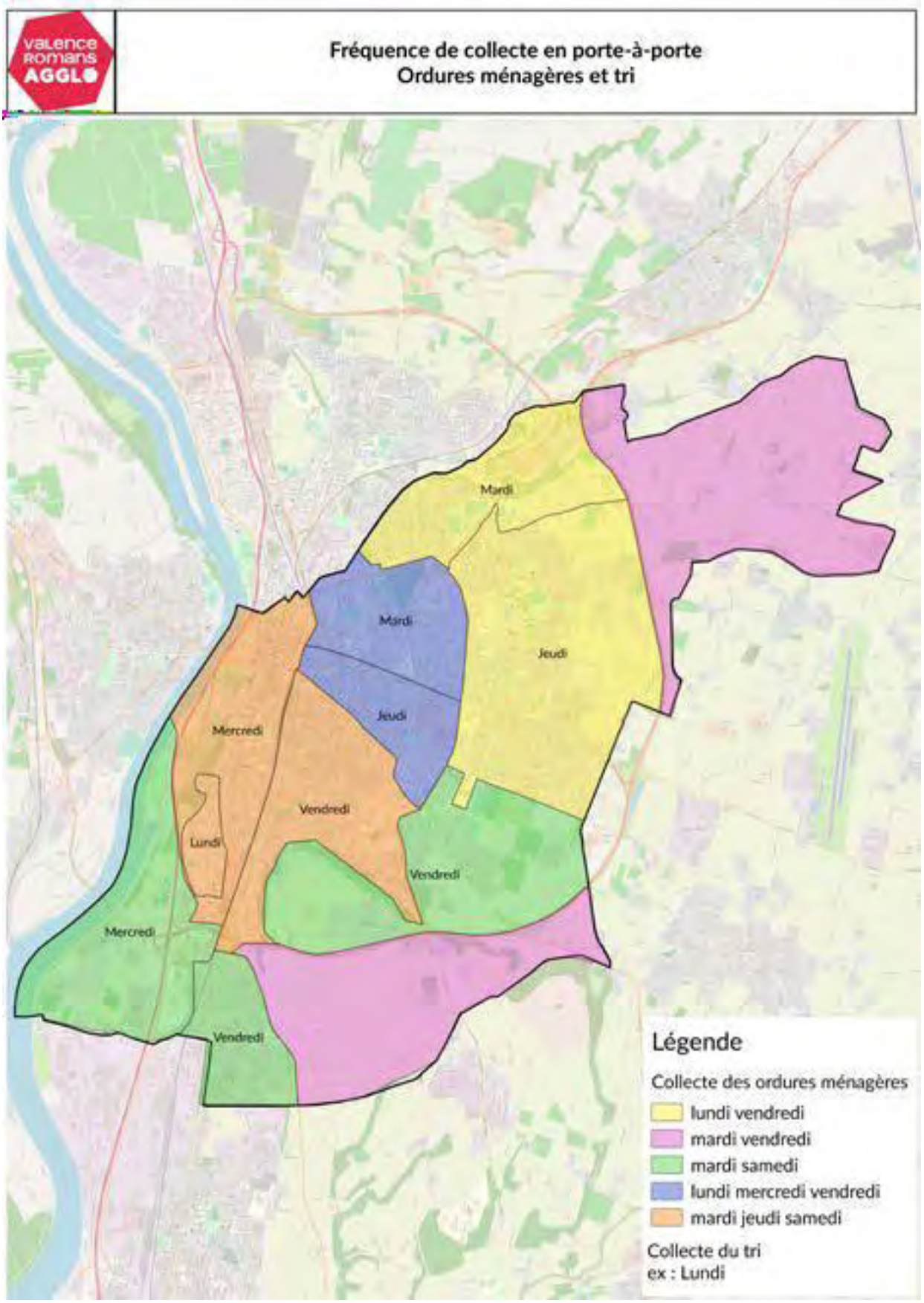
La collecte s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire.



Source : RPQS 2018 - prévention et gestion des déchets



La fréquence de collecte en porte à porte varie selon les secteurs de la Ville :

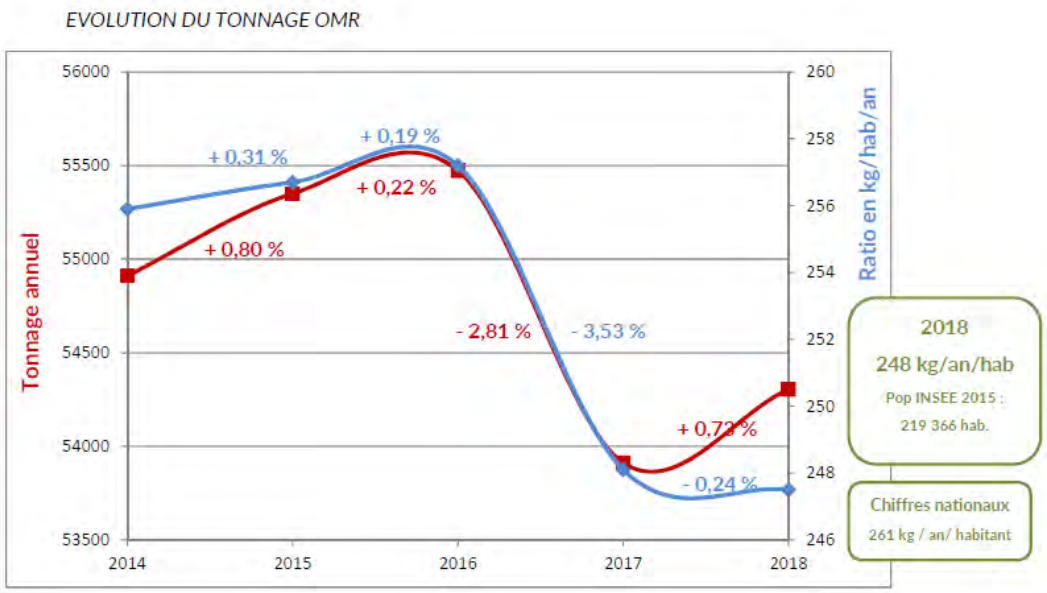


En termes de tonnage, 54 304 tonnes de déchets (OMR) ont été collectés en 2018 à l'échelle de Valence Romans Agglomération.

Tonnage collecté

Année	2014*	2015*	2016*	2017	2018
Tonnage collecté (tonnes)	54 911	55 350	55 473	53 912	54 304

*Valence Romans Sud Rhône-Alpes + Communauté de Communes de la Raye



Source : RPQS 2018 - prévention et gestion des déchets

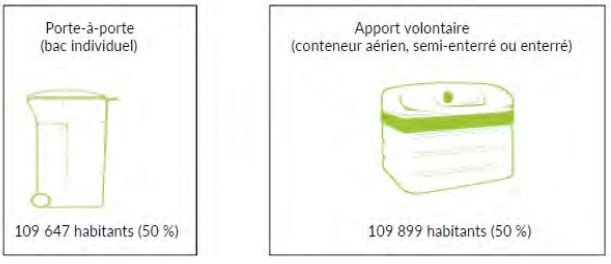
Les OMR sont transportées vers les centres de valorisation organique (CVO) de Beauregard Baret et d'Etoile- sur-Rhône. Ces centres permettent de séparer le contenu de la « poubelle grise » au moyen d'une chaîne de tri mécanique et de récupérer la part organique pour en faire du compost. Ce compost est ensuite commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui.

La collecte sélective des déchets recyclables

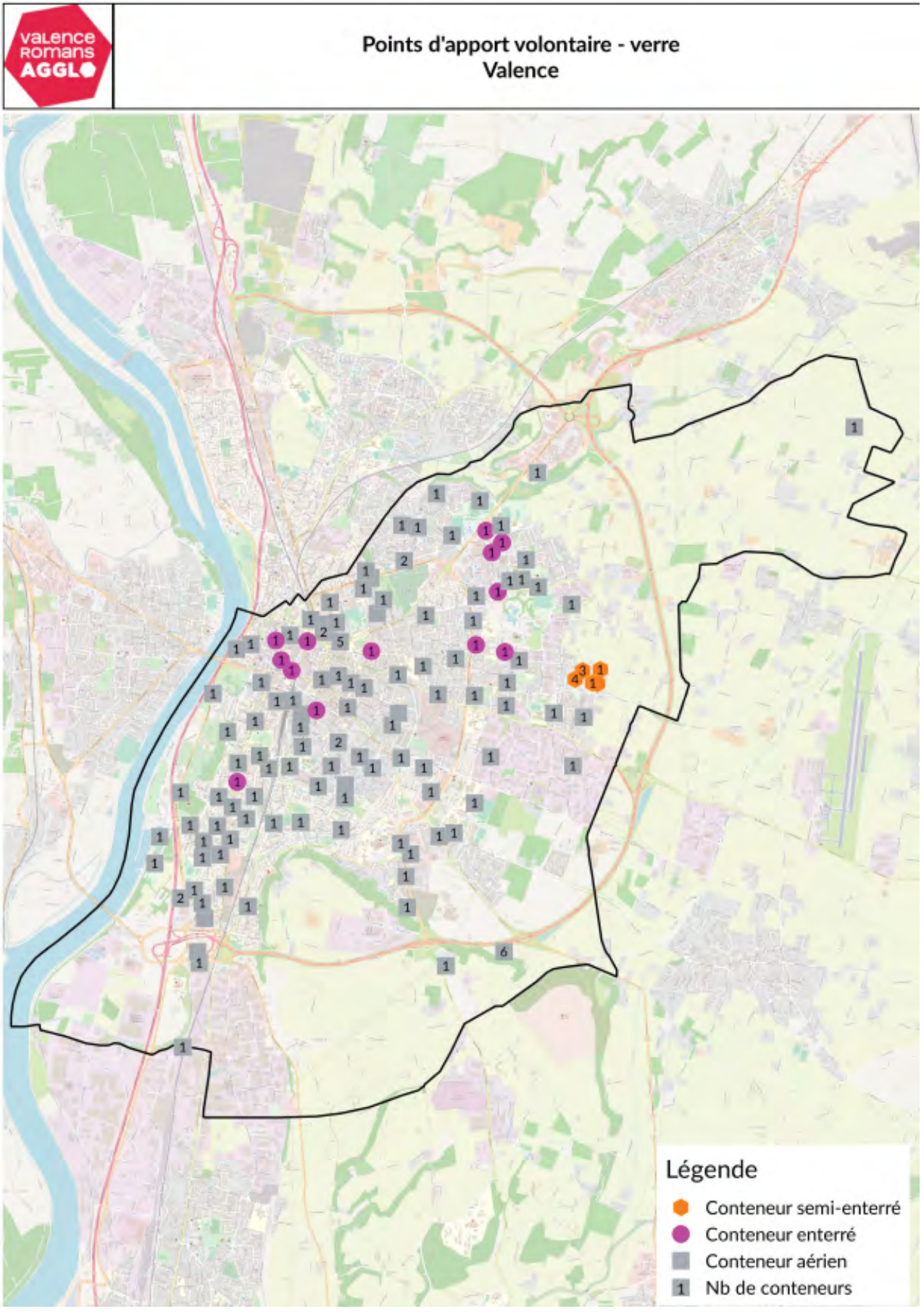
La collecte sélective est répartie en 3 flux :
- les corps plats : papiers, journaux, magazines, cartons
- les corps creux : flaconnages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires
- le verre : bouteilles et bocaux en verre

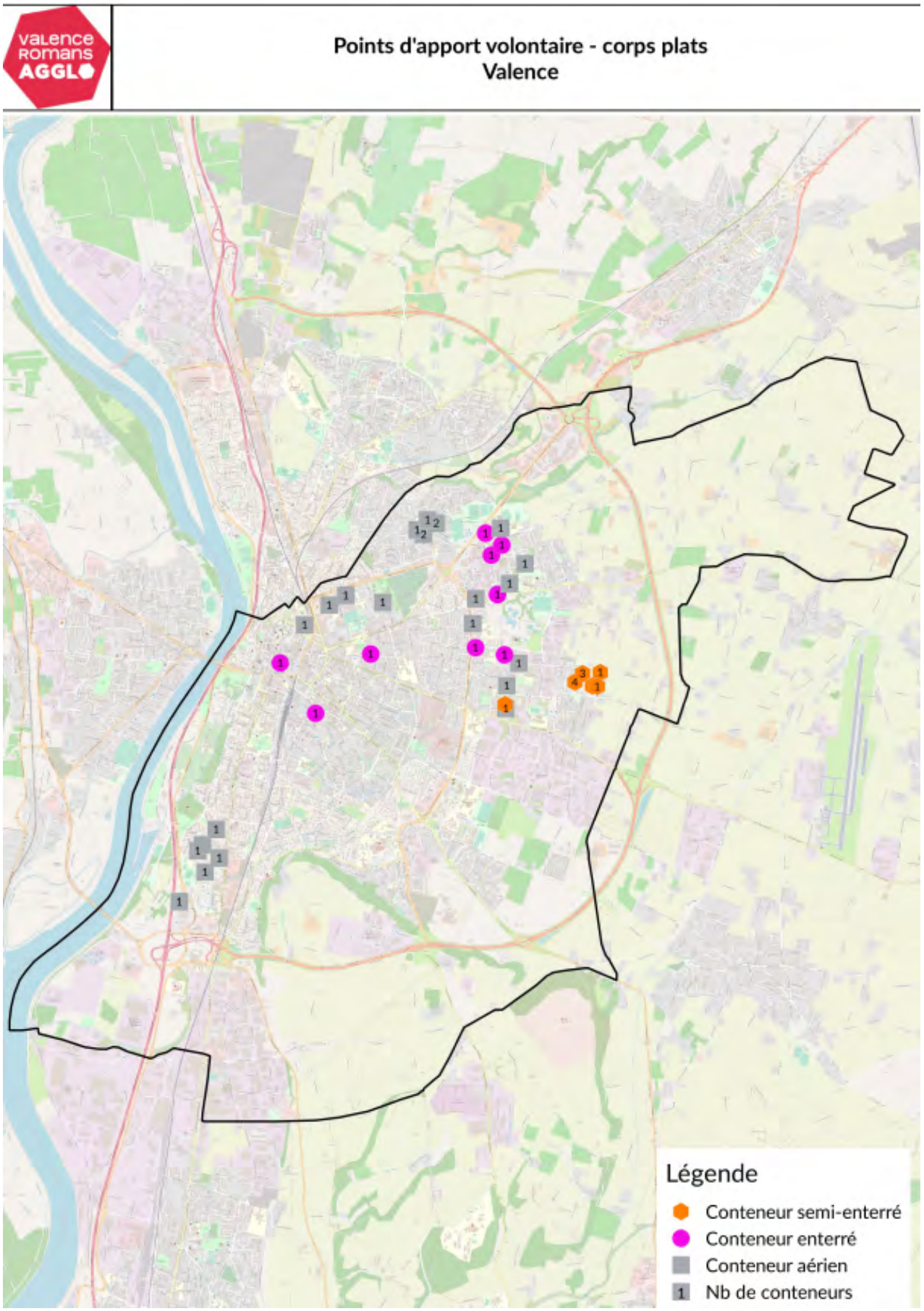
La collecte du verre est réalisée en prestation sur tout le territoire par la société SOLOVER.
La collecte sélective des corps plats et des corps creux s'effectue soit :
- en régie pour 24 368 habitants (11 %)
- en prestation pour 194 998 habitants (89 %)

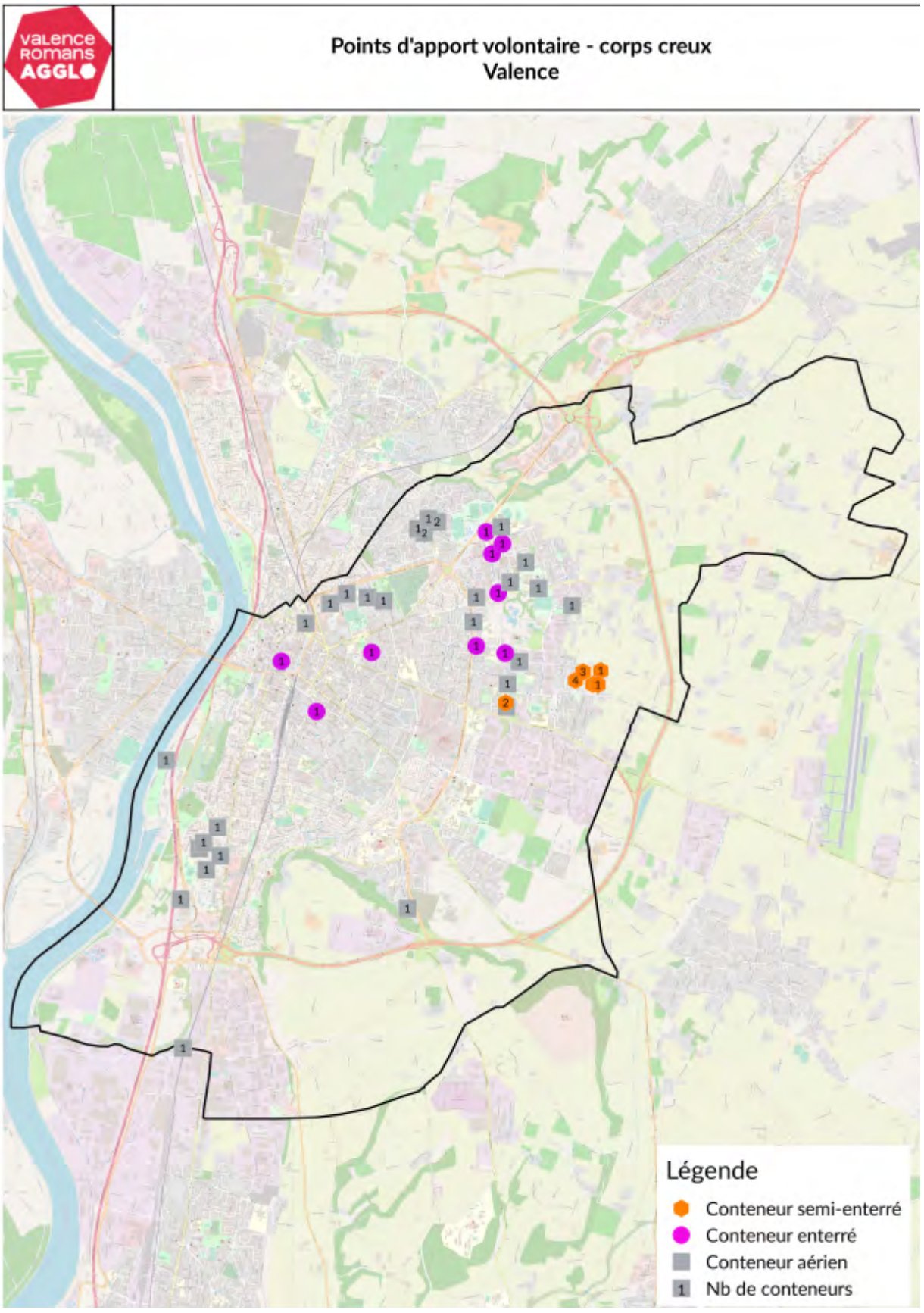
La collecte du verre s'effectue à 100 % en apport volontaire.
La collecte des corps creux et des corps plats s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire



Source : RPQS 2018 - prévention et gestion des déchets


Points d'apport volontaire - verre
Valence
Légende
Conteneur semi-enterré
Conteneur enterré
Conteneur aérien
Nb de conteneurs


Points d'apport volontaire - corps plats
Valence
Légende
Conteneur semi-enterré
Conteneur enterré
Conteneur aérien
Nb de conteneurs

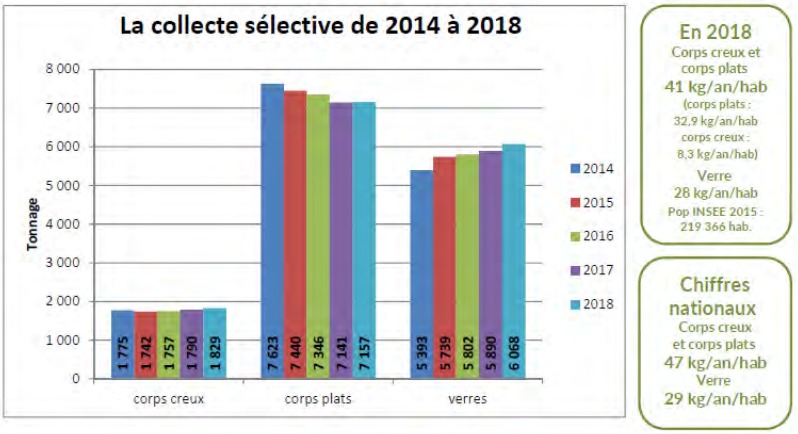

Points d'apport volontaire - corps creux
Valence
Légende
Conteneur semi-enterré
Conteneur enterré
Conteneur aérien
Nb de conteneurs

En 2018, 15 054 tonnes de déchets recyclables ont été collectés à l'échelle de Valence Romans Agglomération.

Tonnages collectés

Année	2014*	2015*	2016*	2017	2018
Tonnage collecté (tonnes)	14 791	14 921	14 905	14 821	15 054

*Valence Romans Sud Rhône-Alpes + Communauté de Communes de la Raye (hors tonnage CP collectés en déchèterie)



Source : RPQS 2018 - prévention et gestion des déchets

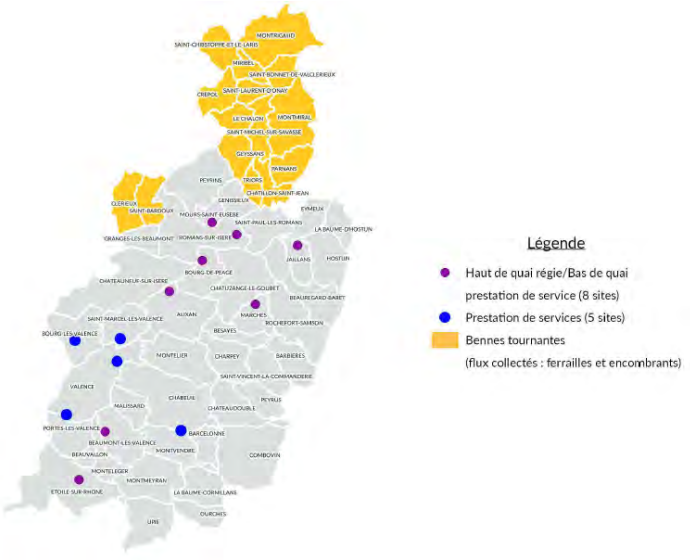
Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (corps creux et corps plats) sont transportés au centre de tri du SYTRAD. Ce dernier permet de séparer et de conditionner ces déchets.

Ces 2 flux sont ensuite répartis en 9 catégories qui sont expédiées vers des filières de recyclage :
- les emballages en papier et carton (Papiers Cartons Non Complexés ou PCNC) : REVIPAC - SAÏCA (France)
- les Journaux Revues Magazines (JRM) : NORSKE SKOG (France)
- le gros de magasin (fines de papiers/cartons) : VEOLIA (France) puis SAÏCA (Espagne)
- le PolyEthylène Téréphtalate (PET) clair : VALORPLAST - PLASTIPAK PACKAGING (France) puis REFRESCO (France)
- le PolyEthylène Téréphtalate (PET) foncé : VALORPLAST - FREUDENBERG-POLITEX (France) puis régénérateur (France)
- le PolyEthylène Haute Densité (PEHD) : VALORPLAST - MPB (France) puis régénérateur (France)
- l'acier : ARCELOR MITTAL (France)
- l'aluminium : REGEAL AFFIMET (France)
- les briques alimentaires (Papiers Cartons Complexés ou PCC) : REVIPAC – LUCART (France)

Le verre quant à lui est acheminé dans un centre de tri en vue d'une valorisation matière chez le verrier O-I MANUFACTURING à Labégude (07).

Les déchetteries

La Communauté d'agglomération gère 13 déchetteries, dont 2 sont situées à Valence.



Source : RPQS 2018 - prévention et gestion des déchets

Problématiques rencontrées / projets à venir

Concernant le verre, malgré un maillage important du territoire, ce dernier n'est pas suffisant. Afin de combler ce manque, une intégration de nouveaux conteneurs est faite lors de nouveaux projets ou d'aménagements d'espaces publics.

Le centre historique de Valence (hors secteur Basse-Ville) est concerné par un projet de suppression de la collecte en porte à porte pour le tri sélectif. Le projet consiste à mettre en place des conteneurs.
Dans un premiers temps ce projet concerne uniquement la collecte sélective mais le projet pourrait s'étendre, dans un second temps, à la collective des ordures ménagères.

Ce projet est marqué par différentes contraintes/enjeux : présence de nombreux restaurateurs (des besoins importants) ; fouilles archéologiques à intégrer (installation de conteneurs enterrés) et secteur soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

PARTIE III :ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I- MILIEU PHYSIQUE

I-1. Un territoire à l'intersection de nombreuses voies naturelles

I-1.1. Une topographie marquée par une succession de terrasses

En terme géomorphologique, Valence se situe au contact de trois grandes structures :

- Le Massif Central, massif ancien cristallin, soulevé, fracturé et fortement volcanisé ;
- Le couloir rhodanien, grand couloir hydrologique et climatique ;
- L'arc calcaire alpin, particulièrement proche du Massif Central à cette latitude.

De plus, la région de Valence est un carrefour en termes biogéographique et de végétation, et constitue une transition bioclimatique entre groupements végétaux d'affinités océanique, médio-européenne, alpine et méditerranéenne. Valence se situe au contact des climats méditerranéen et semi-continental à influence méditerranéenne. Cela lui confère les caractéristiques d'un climat tempéré, avec un été chaud et un hiver doux. Il faut noter la particularité du vent qui s'engouffre dans le couloir rhodanien, de manière quasi permanente. Le Mistral, qui vient du Nord, est froid et sec, et synonyme de ciel dégagé. Le vent venant du Sud annonce plutôt des pluies.

Dans le bassin du Rhône moyen, Valence se situe à l'intersection de nombreuses voies naturelles de communication : les vallées de l'Isère et de la Drôme permettent la pénétration vers les Alpes ; celles du Doux et de l'Eyrieux s'enfoncent au cœur du Massif Central. Son site d'implantation est donc «stratégique», particulièrement favorable aux échanges. Situé au contact des vallées du Rhône et de l'Isère et à proximité de la confluence de la vallée de la Drôme avec le couloir rhodanien, il constitue le point de contact entre les axes reliant :

- La Méditerranée et notamment l'Espagne ;
- La région lyonnaise (Lyon à 100km) et donc Paris et l'Europe du Nord ;
- Les Alpes (Grenoble via l'Isère, Gap via la Drôme), la Suisse, l'Italie ;
- Le Massif Central (Ardèche et Vivarais).



Valence, une position de carrefour, au contact de vallées majeures. Source Géoportail IGN

Valence s'inscrit donc dans la plaine de Valence Chabeuil qui est limitée :

- À l'est par les falaises calcaires du Vercors, les « Monts du Matin » qui s'élèvent entre 800 et 1 500 mètres
- À l'ouest par le Rhône dominé par le plateau granitique ardéchois, à une altitude variant entre 450 et 550 mètres, et dominé par les sommets du Haut Vivarais, dont la colline de Crussol, entre 1 000 et 1 500 mètres.

La ville, prenant place sur la rive gauche du fleuve, s'étage en terrasses formées par le Rhône au fur et à mesure de ses enfoncements successifs. On identifie ainsi quatre terrasses :

- La première terrasse, celle de la basse ville, proche du niveau du fleuve, étroite et étirée du Nord au Sud, urbanisée partiellement, située entre 105 et 110 mètres d'altitude.
- La deuxième terrasse, celle de la ville romaine et médiévale, domine le fleuve d'une vingtaine de mètres à une altitude moyenne de 125 mètres au-dessus du niveau de la mer, elle constitue le support historique de l'urbanisation.
- La troisième terrasse, dite du séminaire, d'un dénivelé de 20 mètres par rapport à la précédente, a fixé les extensions les plus récentes de l'urbanisation. Elle se prolonge à l'Est par la plaine agricole et se situe entre 145 et 160 mètre d'altitude.
- La quatrième terrasse correspond au plateau de Lautagne, la plus haute, culminant entre 170 et 180 mètres d'altitude, soit environ 75 mètres au-dessus du Rhône. Elle se situe au sud de la commune et hormis la zone d'activités, elle est dévolue à l'agriculture. Les différences de niveau se repèrent aisément grâce aux bandes boisées qui les recouvrent.

I-1.2. Le rôle du Mialan

On remarque que le Rhône décrit une courbe particulière à l'emplacement de Valence: alors que le long de son parcours il reste au pied de la muraille calcaire rive droite et se tient éloigné des terrasses sèches de la rive gauche, le fleuve effectue ici un «coude» vers l'est. Cela s'explique par la présence d'un torrent sur la rive droite, le Mialan, dont le cône de déjection a influé sur le cours du fleuve à cet endroit. Le Mialan est un cours d'eau qui recueille de nombreux ruisseaux en amont et s'écoule sur des pentes rapides et un sol granitique, donc imperméable.

Le Mialan est par conséquent épisodiquement assez violent et charrie de nombreux débris, d'autant plus que lorsqu'il arrive dans la plaine alluviale, il entre au contact de matériaux meubles. Ainsi, ses alluvions forment un cône de déjection dans le lit du Rhône, et celui-ci, devant la masse de débris charriés par le ruisseau, a été contraint de s'éloigner de cette rive. Le fleuve s'est donc rapproché de la rive gauche et est devenu par la même occasion plus étroit (environ 150 m au droit de Valence).

Les affluents du Mialan - source Géoportail IGN



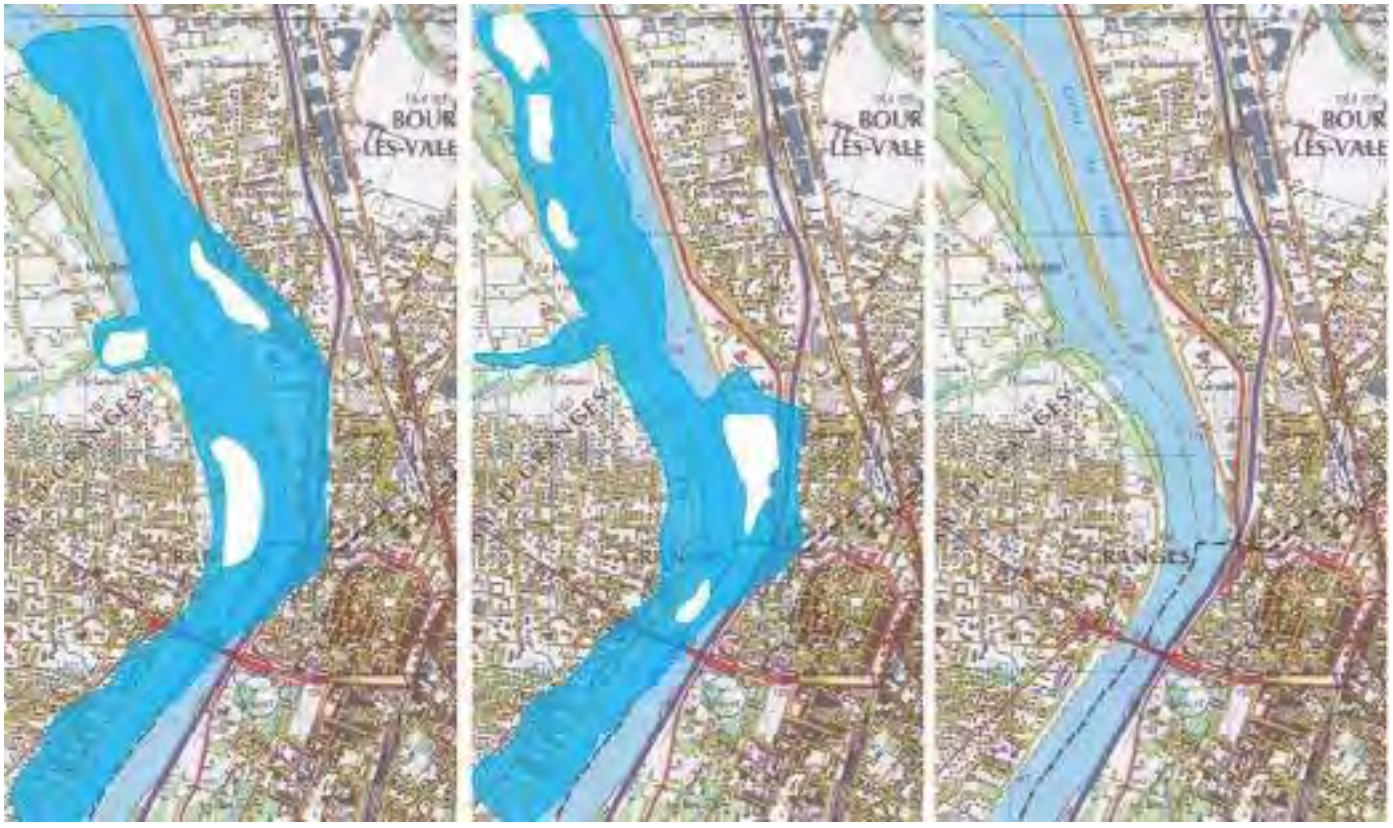
La force du Rhône a toutefois contraint le Mialan vers le Sud, étalant ses débris en aval, ce qui a formé une surface plane, et notamment permis l'établissement de Guilherand-Granges. De plus, le Rhône, dans son mouvement vers l'est, a supprimé les niveaux les plus bas des terrasses et «dressé en falaise ceux qui ont subsisté» , laissant face à lui les terrasses de niveau moyen (10 mètres au-dessus du thalweg pour la partie ancienne de Bourg-lès-Valence, 20 mètres pour Valence).

Ainsi, la rive gauche du fleuve est ici au contact direct avec des terrasses dont le niveau intermédiaire permet qu'elles soient assainies, protégées des aléas du fleuve, mais toutefois en contact direct avec celui-ci, et donc propices aux échanges commerciaux. D'autre part, le Nord de cette courbe a formé une anse naturelle, qui devint un port. Et la formation du terrain formé par le Mialan rive droite a entrainé un rétrécissement du fleuve; celui-ci devient donc plus profond, facilitant la navigation, et plus aisément franchissable. Ce point du fleuve permet donc naturellement un franchissement facilité et donc un lien entre Drôme/Isère à l'Est et Ardèche/Vivarais à l'Ouest.

Mais le Mialan n'a pas seulement été à l'origine de la création d'un site propice aux échanges et à l'établissement humain, il a aussi plus tard influé sur l'inversement des rôles entre Valence et Bourg-lès-Valence, favorisant d'abord le bourg en y créant une anse naturelle, puis, par le même procédé, ensablant peu à peu ce port et donnant une nouvelle importance à Valence, à travers le développement de sa ville basse, mieux abritée que le bourg des atteintes du torrent.

Le développement de Valence fut favorisé par sa position sur des terrasses plus élevées et présentant une dénivellation moins marquée que celles du bourg. Ainsi, Valence put développer un réseau routier au sein de la vallée du Rhône, en contact aisé avec le fleuve, via des pentes moins abruptes que celles qui entourent le bourg. Ainsi, Bourg-lès-Valence, établie sur une terrasse s'étendant le long du fleuve en amont, plus proche de la rive du fleuve et de l'endroit favorisant le développement d'un port, fut le «grand port» alors que celui de Valence était encore insignifiant. La ville basse étant même régulièrement inondée (elle fut ainsi complètement recouverte en 1856, jusqu'à Valensole).

Mais les terrasses aux pentes abruptes qui enserrent le bourg, desservies par des voies à forte déclivité, constituèrent un frein au développement de celui-ci, alors qu'a contrario l'emplacement de Valence, comme on vient de le voir, permettait une mise en relation plus aisée entre le fleuve et les axes de communication routiers. Et le rôle du Mialan, en lien avec l'intervention humaine, fut encore «remarquable», à travers l'ensablement du port du Bourg, entrainant sa disparition. En effet, les sables mouvants créés par les apports ponctuels du torrent dans le Rhône, constituaient des îles, qui se sont peu à peu déplacées jusque devant le Bourg. Et les épis de protection du port, créés en amont à la fin du XVIIIe, vont entériner cette situation, repoussant le Rhône vers l'Ouest, ce qui provoquera le déplacement de l'île Giraudel à l'emplacement du port du bourg.
Dans le même temps, la basse-ville de Valence fut peu à peu colmatée et devint un abri sûr vis-à-vis des crues du Mialan. L'activité pouvait s'y développer, ainsi qu'un quartier d'habitations, protégé par les enceintes qui descendent depuis la terrasse. Les quais sont construits à la fin du XVIII°, puis la digue Girodet, finissant d'affirmer l'exclusivité du port de Valence et la disparition de celui du Bourg.



1781 **1866** **2020**

Evolution schématique du cours du Rhône, comparée à la situation actuelle

I-1.3 Un réseau hydrographique structuré par le Rhône

Le réseau hydrographique de Valence est structuré par le Rhône, qui longe la ville à l'Ouest, et un réseau secondaire constitué du ruisseau de la Barberolle. A ces deux cours d'eau, s'ajoute un réseau dense de canaux artificiels ou de ruisseaux canalisés en zones urbaines.

Le fleuve Rhône

Le Rhône est l'un des principaux fleuves d'Europe, et le plus puissant fleuve français. Il se situe au 48e rang mondial en termes de débit moyen (1800 m^3/s à l'embouchure). Long de 812 km, il constitue l'épine dorsale des territoires qu'il traverse, de sa source suisse au creux des Alpes jusqu'à la mer Méditerranée.

Ressource pour les populations qui le bordent, le Rhône favorise les cultures en permettant l'irrigation. Les sédiments qu'il charrie ont servi de matières premières aux constructions tandis que la force de son eau alimente les usines hydroélectriques. Il apporte également l'eau nécessaire aux populations et aux industries qui se sont implantées sur ses rives. Le fleuve relie en outre les territoires, que ce soit en le naviguant ou par voie terrestre le long du couloir rhodanien. Il permet depuis des millénaires le transport de marchandises et de personnes.

Ainsi, avec une voie fluviale, deux routes nationales, une autoroute, trois voies ferrées dont une pour les TGV, un oléoduc, un gazoduc et des usines, la vallée du Rhône en aval de Lyon est la plus aménagée d'Europe et constitue un axe essentiel de circulation et d'activité.



Le port de Valence vers 1930
Patrimoines des Villes et Pays d'art et d'histoire, Art et Histoire en Auvergne-Rhône-Alpes

Valence est étroitement liée au fleuve Rhône, elle comporte notamment le port de l'Epervière, premier port français de plaisance fluviale. Au croisement des voies de communication terrestre et fluviale, la ville doit son développement à sa situation privilégiée. Ainsi, dès l'époque romaine puis au Moyen-Âge, la cité prospère tire une large partie de ses ressources du commerce du sel provenant notamment des salines de Peccaïs en Provence.

Valence continue à vivre du transport de marchandises grâce aux fluviomaritimes qui transitent par le port de commerce de Portes-lès-Valence, ouvert sur la Méditerranée, l'Atlantique, et l'Europe du Nord. Ces échanges sont renforcés par la plateforme multimodale de Portes-lès-Valence (route, fer, fluvial et maritime).



Vue de l'agglomération de Valence
Valence Romans Agglo

Néanmoins, si les infrastructures créées autour du Rhône ont participé au développement historique de Valence, elles constituent aujourd'hui des éléments forts de rupture entre la ville et le fleuve.

Le Rhône fait l'objet d'un plan d'action, « le Plan Rhône 2007-2013 », qui développe une approche globale, partenariale et concertée sur l'ensemble des problématiques de la Vallée du Rhône et appréhende l'aménagement du fleuve en conciliant ses multiples usages et la lutte contre les inondations.



Les berges du Rhône
Ville de Valence

Le ruisseau de la Barberolle

Le bassin de la Barberolle s'étend sur 40 km² environ, des contreforts du Vercors sur la commune de Barbières, où elle prend sa source à une altitude de 1 200 m environ près du Col de Tourniol pour se jeter dans le Rhône au droit de la commune de Bourg-lès-Valence, à une altitude d'environ 115 m.

Son parcours est d'abord montagneux avec une forte pente sur les premiers kilomètres, puis elle sillonne la plaine d'Est en Ouest sur une vingtaine de kilomètres, avant de traverser l'agglomération valentinoise. Le linéaire total de la Barberolle est de 30 km.

La rivière ne draine que quelques petits affluents, globalement orientés parallèlement à son cours ; son bassin versant est donc très étroit, bordé au nord par celui de l'Isère et au sud par celui de la Véore qui sont séparés par de toutes petites collines.

La Barberolle a fait l'objet du contrat de milieu « Veore-Barberolle » signé en 2005. Un deuxième contrat avait été initié mais ce dernier a été abandonné.

Les canaux

Données générales

Les canaux de Valence représentent un réseau de près de 40 km de canaux principaux, dont 17 à ciel ouvert, et offrent 10 ha d'espaces verts dans la ville. Ils constituent un patrimoine naturel et culturel remarquable à l'échelle de la commune.

Beaucoup de canaux naissent par résurgence au pied des terrasses dans laquelle les eaux se sont infiltrées à travers les masses alluvionnaires et sédimentaires.

Jusqu'au milieu du 19e siècle, les canaux se trouvaient en dehors de la cité alors fortifiée. La crainte des maladies que pouvait engendrer l'eau polluée ou stagnante, l'obstacle physique qu'ils pouvaient représenter pour le développement urbain purent les mettre en péril. Certains canaux furent même recouverts ou busés. Toutefois, des associations syndicales se constituèrent afin de réglementer l'usage de l'eau et d'assurer l'entretien des cours d'eau et de leurs berges. Dans les années 60, on prit conscience de la richesse biologique de ce patrimoine et de son intérêt urbain pour créer des cheminements piétons et des lieux de promenade et de détente. Un premier tronçon du canal des Malcontents est aménagé en 1980. D'autres suivront au fil des années, dans le cadre d'une concertation entre tous les acteurs.

Ces aménagements écologiques permettent la sauvegarde, la protection et la valorisation de ce patrimoine naturel. Ces « veines bleues » irriguant Valence sont devenues un indéniable atout pour la ville.

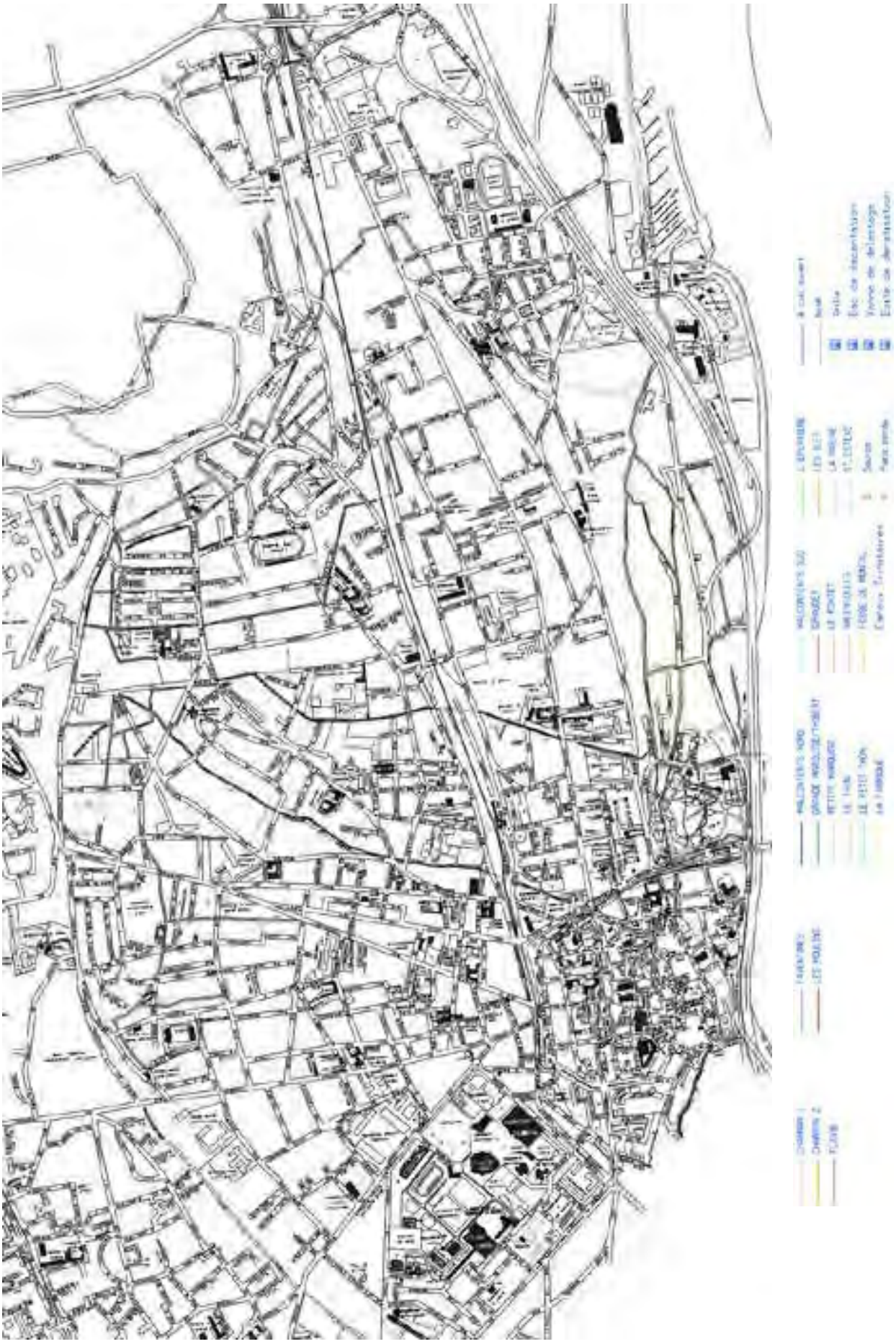


Canal de la Petite Marquise



Parc Jouvet

Source : Ville de Valence



Rôles des canaux

Un patrimoine naturel remarquable

Les canaux, communiquant tous entre eux, sont organisés en réseau formant le maillage d'une trame verte et bleue remarquable par ses caractéristiques : une eau de qualité satisfaisante pour un réseau de canaux urbains, toujours abondante et ayant une température constante d'environ 15°C (ce qui en fait un milieu original ne subissant ni les froids de l'hiver ni la chaleur de l'été), cas exceptionnel dans la région.

L'eau des canaux se jette pour une partie dans le Rhône via un trajet busé et pour l'autre partie dans l'Épervière. Cette dernière se jette dans le Rhône via une station de relevage. Ainsi les canaux forment un système isolé du Rhône depuis son aménagement.

En ville, ces trames verte et bleue sont trop souvent séparées par une bordure en ciment ce qui crée un contexte moins favorable aux espèces animales. Néanmoins les interdépendances sont fortes.

Sur le fond du canal se développent des végétaux qui forment « l'herbier aquatique ». Quelques espèces végétales en constituent l'essentiel. Parmi ces dernières, on peut citer :

L'étoile d'eau (Callitriche sp.)
Plantes en forme de « coussins » posées sur le fond et affleurant parfois à la surface en exposant des sortes d'étoiles formées de petites feuilles terminant la tige ; les Grecs les voyaient comme de « longues chevelures élégantes », d'où son étymologie : callos, beauté et thrix, chevelure.
Ce sont de longues et fines tiges serrées les unes contre les autres portants de toutes petites feuilles à l'aisselle desquelles se trouvent de minuscules fleurs mais bien visibles. Cette floraison dans l'eau donne des fruits appréciés des canards, appelés starry duck's meat par les anglais. Ces touffes serrées abritent une multitude de micro et macro invertébrés.



Le céleri d'eau (Apium nodiflorum)
Il forme la plus grande partie de l'herbier aquatique.
Une tige rampante verte porte au niveau des nœuds des feuilles découpées en folioles et des touffes de racines qui servent à ancrer la plante. À la belle saison se dressent des tiges qui dépassent de l'eau portant des ombelles de petites fleurs. En les froissant, on obtient une odeur qui évoque le céleri. Certains agrions pondent leurs œufs dans la tige creuse pour un séjour transitoire ou prolongé jusqu'au printemps. Il existe une plante très ressemblante, la berle dressée (*Berula erecta*), qui ne présente pas l'odeur caractéristique du cèleri.



Le rubanier émergé (Sparganium emersum)
De longues et étroites lanières (de 80 cm sur 0,5 cm) occupent l'épaisseur de l'eau. Elles se plient dans le courant et affleurent à la surface (*Sparganum*, ruban). Les canaux montrent peu d'endroits où l'observer. Dans le département de la Drôme, son habitat est toujours très proche du Rhône. Cette plante qualifiée de rare à très rare, bénéficie d'une protection régionale.

Le potamot coloré (Potamogeton coloratus)



Lorsque la plante est bien développée, elle forme un pavage de belles grandes feuilles ovales souvent rougeâtres terminant les tiges à la surface de l'eau. Son nom vient du grec : *potamos*, fleuve et *geiton*, voisin.
Cette plante est une rareté dans la Drôme et ses stations ne s'écartent jamais loin du Rhône. L'observer à Valence signifie une proximité de sources dont l'eau est très pure. Il lui a été attribué l'indice macrophytique de 10/10 tandis que le céleri d'eau aura 7/10 et le cresson, qui tolère de nombreuses pollutions organiques, 3/10. Il n'est pas rare de voir cohabiter le potamot avec l'agrion de Mercure dans ces lieux.

La mousse fontinale
Cette mousse vit aux abords d'une eau douce, généralement une eau vive, sur des roches bien exposées au soleil.
Comme toute mousse, elle n'est formée que d'une tige portant des feuilles. La base de la tige est solidement ancrée aux parois maçonnées ou aux galets ;elle forme un revêtement épais vert foncé.



Les algues filamenteuses
Le fond du canal ou les feuilles de l'herbier peuvent être recouverts de très fins filaments brunâtres : ce sont des algues, les diatomées, dont les cellules restent reliées en fils.



À la belle saison se développent des filaments d'algues vertes en masses compactes plus ou moins flottantes. La présence de nitrates favorise la prolifération de ces algues.

Au-delà des espèces aquatiques de fond, les canaux sont également marqués par une flore de berge ou de zone d'eau peu profonde (canal de la cressonnière). Ces plantes se développent le pied dans l'eau ou dans la terre humide. Ce sont des touffes épaisses de verdure :
- Le phalaris,
- Le rubanier dressé.
En fonction de la floraison, on observe un festival de couleurs :
Bleu : le myosotis, la véronique

Rouge ou rose : la salicaire, l'eupatoire chanvrine, la renouée amphibie, la scrofulaire, les épilobes
Jaune : le bident, la pulicaire, la lysimaque
Blanc : le cresson, le céleri d'eau et la berle

Les canaux abritent également une richesse animale. La vie dans les canaux peut être représentée par certaines espèces emblématiques : les truites ; l'alyte accoucheur (un petit crapaud), le triton palmé, les libellules et demoiselles...



Alyte accoucheur



Triton palmé



Libellule

Un patrimoine paysager participant à la qualité du cadre de vie

La Ville de Valence s'attache à réaliser des aménagements piétonniers le long des canaux pour mettre en valeur ce patrimoine naturel exceptionnel en milieu urbain et améliorer la qualité de vie des Valentinois. Les canaux offrent un maillage de voies douces et verdoyantes à proximité du cours d'eau.

Il existe actuellement 2 boucles :

- Les canaux de l'épervière
- Les canaux de Châteauvert

Plan des circuits découvertes des canaux



Source : https://www.valence-romans-tourisme.com/fr/sinspirer/les-incontournables/les-canaux/

Un patrimoine culturel

Si la notion de patrimoine naturel domine lorsqu'on aborde les canaux de Valence, il est important de ne pas négliger l'apport culturelde l'ensemble de ce réseau, témoin de l'activité des hommes depuis les origines de l'implantation humaine sur le site. Il existe tout un patrimoine construit, propre à ce réseau, relevant pourla grande majorité du « petit patrimoine non protégé ».

Fontaine des Malcontents



Canal de la Grande Marquise



Source : Ville de Valence

Ce patrimoine souvent peu visible, sans monumentalité, est le plus fragile car sujet à disparaître discrètement et sans concertation. Parmi ces éléments, on trouve :
- les lavoirs, dont il ne reste aucun exemple en version complète, mais dont les fragments encore en place sont particulièrement évocateurs d'une activité domestique et sociale importante,
- les ouvrages hydrauliques, dont les vannes présentent des modèles différents,
- les passerelles, le plus souvent récentes, mais qui peuvent avoir pris la place de passages plus anciens (ponceaux),
- les fontaines, dont celles des Malcontents mais aussi la fontaine réalisée au parc Jouvet sur le canal qui rejoint le ruisseau de l'Épervière,

- une roue « rescapée » d'un ancien moulin (propriété privée), rappelant la présence de nombreux moulins installés sur les canaux,
- les petits canaux secondaires ou d'irrigation.

Dans le cadre de la révision du PLU, ces éléments participant au "Petit Patrimoine" communal ont fait l'objet d'un travail d'identification et de protection au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme.
Se reporter au volet B du Rapport de Présentation : "Justification des choix retenus"

Mesures mises en place pour protéger les canaux

Une charte des canaux a été élaborée par la Ville de Valence et mise à jour en 2019. Cette dernière a pour but de :
- harmoniser la gestion des canaux et leurs berges,
- rendre cohérente les opérations d'aménagement ou d'entretien,



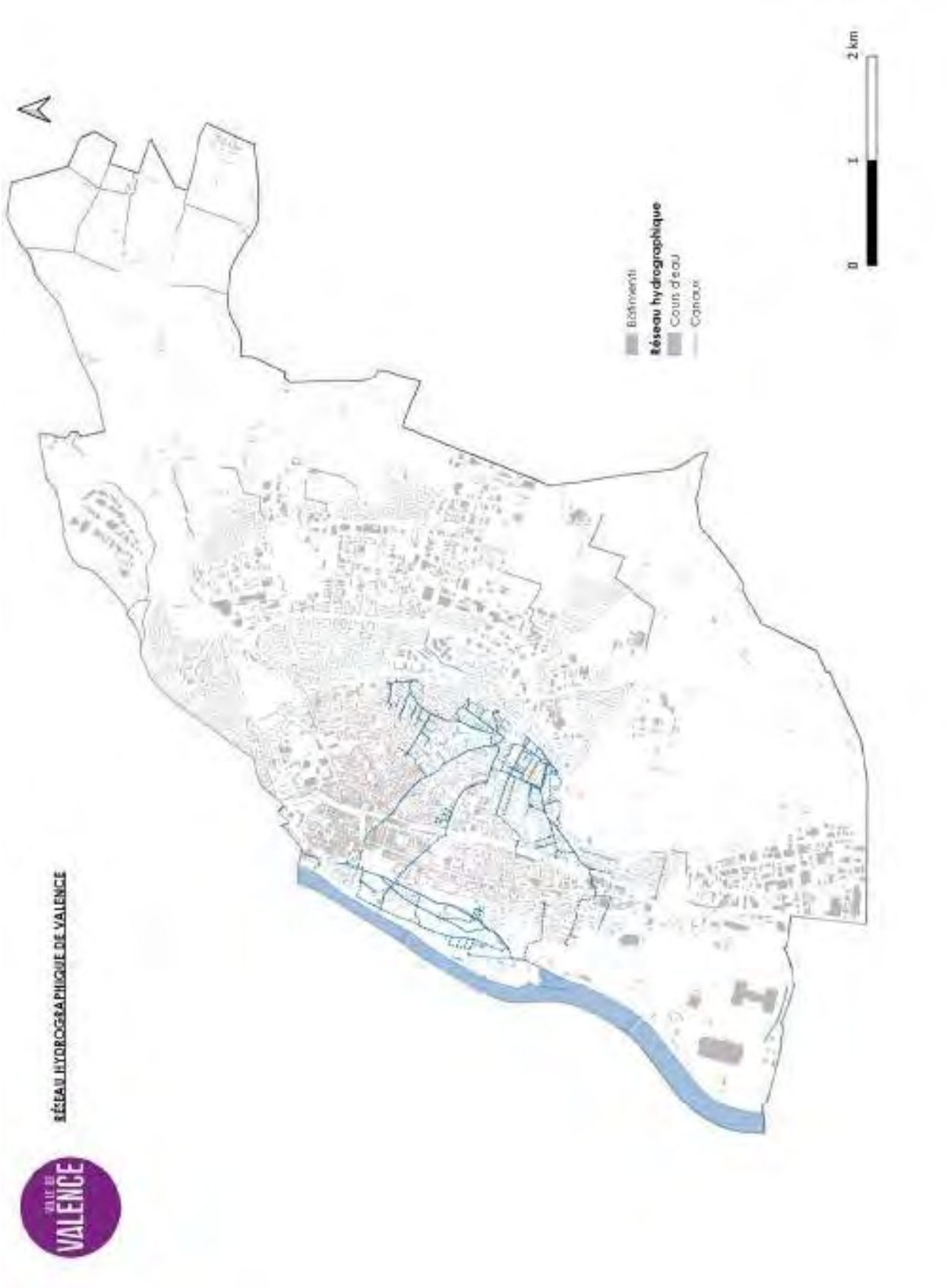


- mettre en place des pratiques différenciées selon les espaces,
- disposer d'un référentiel à même d'apporter des recommandations aux propriétaires riverains,
- prévenir les erreurs ou maladresses dans l'utilisation de techniques non adaptées.

La présente charte technique repose sur les orientations du Grenelle de l'environnement et des textes législatifs et réglementairesqui en sont issus. Elle s'inscrit dans les orientations du Schéma régional de cohérence écologique Rhône-Alpes (SRCE) approuvé en juillet 2014 et notammentdans son objectif 1.6 : « Préserver les tramesvertes et bleues urbaines ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, un guide des canaux à l'attention des riverains a été élaboré. Ce dernier est systématiquement annexé aux demandes d'urbanisme des parcelles riveraines des canaux.

Carte du réseau hydrographique de la Ville de Valence



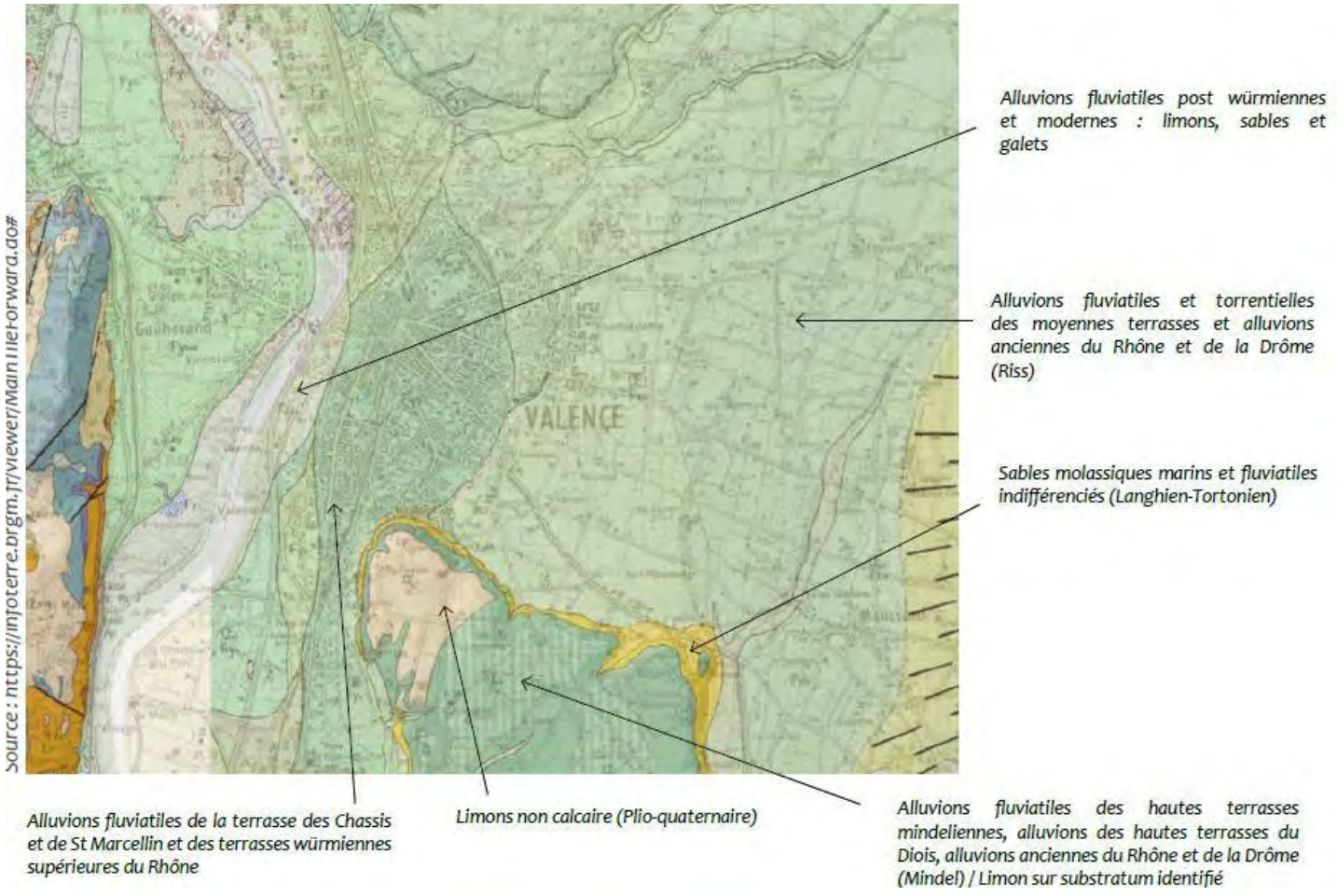
I-2. Une vaste plaine alluviale

I-2.1. Une géologie marquée par les terrasses alluviales rhodaniennes

Valence fait partie de la région géologique de la plaine de Valence, dépendance Sud-ouest du bassin tertiaire bas-dauphinois, où dominent les larges surfaces régulières de faible altitude (100 à 200 m), horizontales ou faiblement inclinées vers le Sud-Ouest. En émergent une série de collines d'ampleur modeste (Chabeuil-Montmeyran) à soubassement miocène, deux grands plateaux isolés (Fouillouse et la Véore, respectivement au Nord et au Sud de Valence) et un plateau plus élevé et réduit, Étoile (au Sud de la feuille géologique).

La commune est localisée dans la grande unité morphologique et géologique du bassin valentinois constitué pour la plus grande partie par une vaste plaine alluviale très régulière, la terrasse de Saint- Marcel-lès-Valence (ex-séminaire de Valence) se prolongeant, à l'Est, par les épandages de piedmont du Vercors (plaine d'Alixan-Chabeuil).

Carte géologique



Les différentes formations géologiques

La géologie de Valence est composée essentiellement de terrasses alluviales rhodaniennes aux sols propices aux cultures et qui se succèdent. On distingue ainsi successivement les couches suivantes :

Pliocène inférieur

Argiles marines bleues ou grises, plus ou moins sableuses, affleurant essentiellement dans la dépression de Saint-Péray à Saint-Georges-les-Bains et la basse vallée de l'Eyrieux. Les gisements sont peu fossilifères et le faciès est marin ou estuarien selon les points (R. Ballesio, 1972).

Riss - Alluvions des moyennes terrasses (alpines et locales)

Deux niveaux attribuables au Riss peuvent être distingués :
- un niveau inférieur (terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence, Fxb), Riss récent, en continuité avec les niveaux équivalents de la feuille Romans et qui occupe la plus grande partie de l'espace à l'Est du Rhône ;
- un niveau supérieur, Riss ancien, dont il ne reste que des témoins peu étendus (terrasse de Marquet, Fxa).

Ils sont constitués par des alluvions alpines à proximité du Rhône et de l'Isère (Fx), de même phase et pétrographie que les alluvions Wurmiennes. Toutefois, on note une plus grande proportion de calcaires, le reste étant surtout formé de quartzites et d'amphibolites. Les galets de granité et de gneiss sont souvent en voie de décomposition. La consolidation en poudingue est assez fréquente (griffe) vers les sommets de la formation, sur une épaisseur de 2 à 3 m environ.
A l'Est, ces cailloutis polygéniques passent latéralement, en continuité, à des alluvions locales de piedmont (Px). Il s'agit de cailloutis exclusivement calcaires, de provenance Vercors (surtout Urgonien), de taille centimétrique à décimétrique, aplatis, irréguliers, anguleux mais aux arêtes usées et émoussées (gélifracts roulés). Ils sont emballés dans une matrice sableuse généralement peu abondante, parfois absente en surface mais importante en profondeur. Le litage et la stratification sont nets. L'épaisseur est toujours irrégulière mais faible, de l'ordre de quelques mètres.

Les couches distinguées sur Valence sont les suivantes :
-Riss ancien : OE3 - Limons superficiels des hautes terrasses mindeliennes
-Riss récent : Fxb - Terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence (ex-terrasse du séminaire de Valence)
-Riss récent : OEy - Complexe loessique de Saint-Péray.

Wùrm - Alluvions des basses terrasses

Les alluvions Wurmiennes se répartissent en cinq niveaux ou terrasses distincts le long de la vallée du Rhône. Elles sont constituées de cailloutis à galets bien arrondis assez homométriques, de taille moyenne, à matrice sableuse abondante pouvant former des lentilles ou lits, polygéniques le long de la vallée du Rhône, locaux (monogéniques) le long des affluents. Les terrasses Wurmiennes sont irrégulièrement recouvertes de limons alors que les chenaux le sont généralement. Une altération superficielle affecte les alluvions polygéniques, d'épaisseur croissante avec l'âge (et le niveau), de 0,2 à 0,6 m environ, mais non les alluvions locales (en raison de leur nature).

Les couches distinguées sur Valence sont les suivantes :
-OE2/Fx : Limons sur terrasses rissiennes
-Fya : Terrasse de l'Armailler
-Fyc : Terrasse de Marcerolle

Post-Wùrm (ou Holocène)

OE1/Fye (Limons superficiels des basses terrasses Wurmiennes) : Ces limons, issus du remaniement des formations limoneuses existant sur les niveaux plus anciens, correspondent à des recouvrements assez récents. Les sols qui s'y développent ont un profil à caractère faiblement différencié : sol alluvial calcaire ou non, faiblement brunifié. Le caractère brunifié est d'ailleurs souvent hérité d'une évolution pédologique antérieure au remaniement.

Fz1 (Alluvions fluviatiles et torrentielles des plaines d'inondation) : 3 à 5 m au-dessus du lit majeur, une très basse terrasse se trouve généralement au-dessus des crues ordinaires, sauf des plus fortes. Elle est constituée par les mêmes alluvions que le lit majeur et les terrasses encadrantes, et recouverte d'une épaisseur de 1 à 2 m de sables fins gris, plus ou moins limoneux ou argileux selon les endroits (limons d'inondation). Ils reposent directement sur les cailloutis non altérés et ne paraissent eux-mêmes avoir subi aucune altération superficielle (terres noires sablo- limoneuses).

C Colluvions polygéniques (Mélange de diverses formations plaquées sur les pentes) : Le faciès qui concerne Valence est celui de colluvions polygéniques essentiellement constituées de sables plus ou moins fins et plus ou moins argileux directement remaniés du substrat molassique auxquels se mêlent des éléments repris soit des cailloutis pliocènes (galets calcaires), soit des alluvions des terrasses et des épandages de piedmont (galets polygéniques, dont de nombreux siliceux, cailloutis calcaires plus ou moins anguleux). Très répandus, ils tapissent presque uniformément les pentes sableuses des collines molassiques, avec une épaisseur variable atteignant couramment plusieurs mètres.

Cm2 (Colluvions sableuses) : Colluvions monogéniques remaniant les sables molassiques au pied des collines de Montvendre. Épaisseur variable, forte surtout au fond des dépressions (1-2 m, parfois plus).

X (Dépôts artificiels) : Ces remblais caillouteux très importants correspondent à ceux de l'autoroute A 7.

Un site identifié dans l'inventaire du patrimoine géologique de Rhône-Alpes en bordure Nord du Plateau de Lautagne

En mars 2011, l'inventaire du patrimoine géologique de Rhône-Alpes a été mis en œuvre. Cet inventaire est conduit dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, renforcée par la loi du Grenelle 2 du 12 juillet 2010 dont l'un des axes est le développement de la connaissance scientifique du patrimoine naturel. Sans effet règlementaire, l'inventaire du patrimoine géologique a une vocation d'information et d'aide à la décision en étant mis à disposition de tous.

Parmi les sites évalués quant à leur intérêt scientifique par une commission d'experts géologues pendant le printemps 2011, un seul site valentinois a été retenu pour figurer à l'inventaire régional du patrimoine géologique : Terrasses du plateau de Lautagne et grotte de Mandrin.



Source : https://carto.datara.gouv.fr/1/layers/c41e725a-65c6-4a79-ad9a-75514a9a7d9a.map?object=Sitessurfaciquesdelinventairegeologique_ARA;gid;160

Intérêt géologique

La terrasse qui forme le plateau de Lautagne repose sur les sables molassiques helvétiens, grisâtres ou jaunâtres, plus ou moins fins et irrégulièrement consolidés en bancs, strates ou petites lentilles, à stratification souvent oblique et entrecroisée. Cette terrasse est principalement formée d'alluvions fluviatiles, d'épaisseur variable de 15 à 25 mètres qui se sont déposés pendant la glaciation Mindel.

Ces formations subissent une érosion naturelle assez importante ainsi qu'un envahissement par la végétation.

Géomorphologie

Ce site offre une vue intéressante sur la ville de Valence et la vallée du Rhône. Il est possible d'observer les différentes terrasses : la terrasse de Lautagne, la plus élevée, est la plus ancienne (550 à 400 000 ans) ; celle des Couleures-Fontbarlettes date de 200 à 120 000 ans, les deux niveaux plus bas du centre-ville appartiennent à la dernière glaciation, 70 000 et 20 000 ans.

I-2.2. Des nappes exploitables

Le long du Rhône et dans les alluvions des terrasses quaternaires, notamment les plus basses, circulent d'importantes nappes aquifères exploitées sur la commune. Leur substratum est généralement la molasse sableuse, relativement perméable, et les argiles pliocènes pratiquement imperméables.

On peut les classer ainsi :

- Nappe des alluvions post-wurmiennes

Elle constitue l'unité hydrogéologique la plus importante, surtout au Sud. L'épaisseur moyenne de l'aquifère est généralement supérieure à 10 m, atteignant 25 m dans certains secteurs (cuvette des Josserands, au débouché de la Véore). La perméabilité moyenne des alluvions est élevée (4 à 5.10-3 m/s), mais la qualité des eaux est médiocre, en raison de la pollution chimique par le Rhône (phénols).

-Nappe des basses terrasses Wurmiennes

Dans ces basses terrasses circule une nappe continue qui se raccorde finalement au niveau du Rhône par l'intermédiaire des alluvions récentes. Il n'y a pas de niveaux aquifères perchés, ce qui est un trait particulier à cette région. L'épaisseur de l'aquifère varie entre 5 et 10 mètres. La perméabilité moyenne se situe vers 3,7.10-3 m/s à Valence, 2,3.10-2 à 8.10-3 m/s au Sud de la ville. Quelques sources apparaissent à la base du rebord d'érosion,au contact des alluvions récentes (parc Jouvet).

- Nappe de la moyenne terrasse rissienne

Les alluvions de Saint-Marcel-lès-Valence et les cailloutis calcaires d'Alixan contiennent une nappe aquifère perchée très puissante et de grand débit, qui se manifeste par la présence de sources importantes à la base du versant de la terrasse, à Valence même ainsi qu'en aval de Beaumont. La perméabilité des alluvions polygéniques est généralement élevée (2.10*2 à 9.10-3 m/s en moyenne), celle des cailloutis calcaires moyenne (5.10-4 m/s). La puissance de l'aquifère varie de 5 à 10 m au maximum. Les caractéristiques chimiques sont à peu près semblables dans les deux types de matériel (de 21 à 36° hydrotimétrique pour les cailloutis polygéniques, avec maximum de fréquence entre 27 et 30° ; de 21 à 41° pour les cailloutis calcaires, avec maximum de fréquence entre 27 et 30° également).

-Les terrasses de Fouillouse et de la Véore ne contiennent que de petites nappes perchées de peu d'intérêt, les terrasses plus anciennes en étant pratiquement dépourvues.

-Dans les sables molassiques, qui présentent une certaine perméabilité (5.10-6 à 5.10-5 m/s, jusqu'à 10"4 m/s pour certains niveaux plus grossiers, mais consolidés ou fissurés, très locaux), circule une nappe fortement chargée en sels de calcium, de titre hydrotimétrique variant entre 24 et 48°, avec fréquence maximum entre 30 et 36°. Mais les débits à en attendre sont faibles.

I-3. Des caractéristiques climatiques particulières

La latitude, proche du 45è parallèle, et la situation dans le couloir rhodanien confèrent à Valence et à sa région des caractéristiques climatiques particulières. La ville est située au niveau d'un carrefour climatique unique en Europe, aux limites des influences méditerranéenne, atlantique, continentale : l'automne et l'hiver sont plus doux qu'à Lyon et l'été ne connaît pas les forts maxima de température de Montélimar.

Les pluies sont abondantes mais, tombant sous forme de violentes averses, elles se répartissent sur peu de jours. Leur régime s'apparente au régime méditerranéen : minimum en juillet, maxima de printemps et d'automne.

L'ensoleillement est important (plus de 2300 h en moyenne sur un an) et la région n'est pas à l'abri de longues périodes de sécheresse qui justifient le développement de l'irrigation sur la commune.

Le vent est l'élément essentiel du climat. A dominante Nord et Sud (ceux d'Est et d'Ouest sont quasiment inexistants), ils sont la plupart du temps de vitesse élevée. De par la topographie environnante, un phénomène de venturi se produit avec comme point de sortie Valence, par vent de Sud. La force et la fréquence du vent du Nord, le Mistral, vent sec et froid, et les rafales porteuses de pluie venant du Sud orientent l'architecture et l'urbanisation de la région et de la ville.

Dans les zones agricoles, les cultures et les sols sont protégés du dessèchement et de l'érosion causés par le vent par des haies vives qui ont un effet brise- vent.

Les températures : Saison froide avec des températures assez douces (seulement Décembre et Janvier en dessous de 5°C) et saison chaude de mai à septembre supérieurs à 15°C sans fort maximum.

SYNTHÈSE " Milieux physiques"

Le territoire valentinois est marqué par une succession de terrasses : la partie basse, proche du niveau du fleuve est urbanisée sur une faible partie ; la 2ème terrasse accueille le centre-ville et domine le fleuve d'une vingtaine de mètres ; la 3ème terrasse fixe les extensions récentes de l'urbanisation et se prolonge à l'Est par la plaine agricole ; la 4ème terrasse est constituée par le plateau de Lautagne s'élève à 50 m au-dessus du fleuve et accueille une zone d'activités.

Le réseau hydrographique de Valence est structuré par le Rhône, qui longe la ville à l'Ouest, et un réseau secondaire constitué du ruisseau de la Barberolle. Le Rhône fait l'objet d'un Plan d'Action. A ces deux cours d'eau, se rajoute un réseau dense de canaux artificiels ou de ruisseaux canalisésen zones urbaines. Ils constituent un patrimoine naturel et culturel remarquable à l'échelle de la commune.

La commune est localisée dans la grande unité morphologique et géologique du bassin valentinois constitué pour la plus grande partie par une vaste plaine alluviale très régulière, la terrasse de Saint-Marcel-lès-Valence se prolongeant, à l'Est, par les épandages de piedmont du Vercors. La géologie de Valence est composée essentiellement de terrasses alluviales rhodaniennes aux sols propices aux cultures et qui se succèdent.

Un site valentinois est pressenti pour l'inventaire du patrimoine géologique de Rhône-Alpes en bordure Nord du Plateau de Lautagne : il s'agit d'un affleurement sédimentaire.

Le long du Rhône et dans les alluvions des terrasses quaternaires, notamment les plus basses, circulent d'importantes nappes aquifères exploitées sur la commune.

La latitude, proche du 45è parallèle, et la situation dans le couloir rhodanien confèrent à Valence et à sa région des caractéristiques climatiques particulières. La ville est située au niveau d'un carrefour climatique unique en Europe, aux limites des influences méditerranéenne, atlantique, continentale : des pluies abondantes mais courtes, un ensoleillement important, et des vents à vitesses élevées.

II- MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

II-1. Un patrimoine naturel reconnu

II-1.1. Périmètres naturalistes présents sur le territoire valentinois

Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

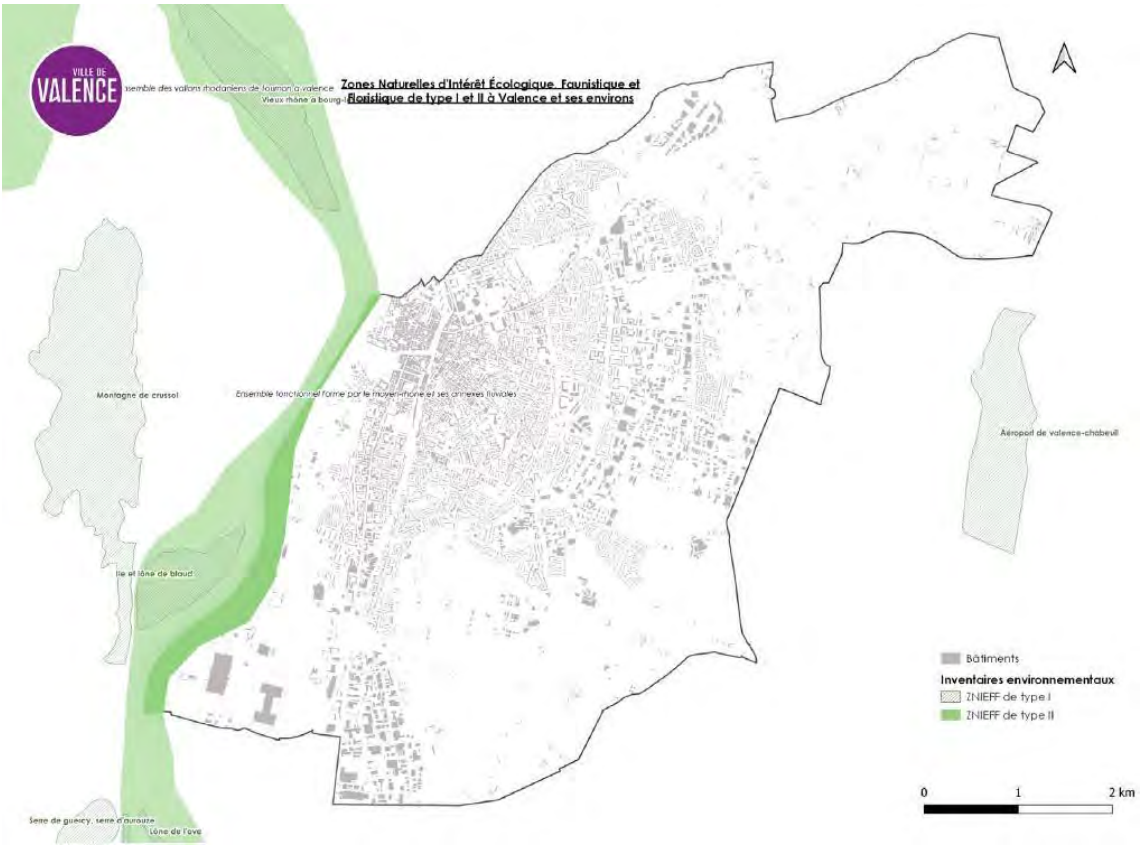
Définitions

Les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) sont fondées sur un recensement et un inventaire exhaustif des espaces naturels dont l'intérêt repose tant sur la dynamique et la richesse de l'écosystème que sur la présence d'espèces faunistiques ou floristiques rares ou menacées. Elles participent à la reconnaissance et au maintien des grands équilibres naturels et du milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Le critère principal permettant de déterminer l'existence d'une ZNIEFF est celui lié à l'intérêt patrimonial, c'est-à-dire à la présence d'un ou plusieurs écosystèmes, d'espèces de faune et de flore protégées, rares ou menacées. Cependant, les préconisations prévues par les ZNIEFF ne sont données qu'à titre indicatif. Les objectifs des ZNIEFF se traduisent par des préconisations de mesures de protection de la flore et la faune et d'informer les décideurs et les élus locaux, sans revêtir de force juridique.

On distingue deux types de ZNIEFF :
-les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
-les ZNIEFF de type II correspondent à des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

La commune de Valence est concernée par la ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales ».



Présentation de la ZNIEFF de type II

Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : « lônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales», son champ naturel d'inondation…

Il englobe le lit majeur dans ses sections restées à l'écart de l'urbanisation, et le lit mineur du fleuve y compris dans la traversée des agglomérations, dont celle de Lyon.

Préconisations du SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin plusieurs tronçons de la moyenne vallée du Rhône parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré. Il souligne également l'importance d'une préservation des liaisons physiques pour garantir le bon fonctionnement des milieux, la libre circulation des poissons entre le fleuve et certains de ses affluents (Drôme, Roubion, Lez, Eygues…).

Il fixe comme objectif, à travers son plan de gestion des poissons migrateurs, la restitution d'une voie générale de circulation de la faune aquatique (Anguille jusqu'à Lyon, Alose feinte du Rhône, puis Lamproies marine et fluviatile jusqu'à l'Ardèche. L'objectif principale est la préservation des frayères historiques de l'Alose (Auxonne sur la Saône, région de Belley sur le Haut-Rhône).

Il propose également des objectifs ambitieux de réduction des pollutions.

Espèces faunistiques

Outre la faune piscicole, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes (avec une grande richesse en libellules : le secteur est notamment un « vivier » remarquable pour l'Agrion de Mercure ou le Sympétrum à corps déprimé) que les mammifères (Castor d'Europe) ou l'avifaune (colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin).


Agrion de Mercure


Sympétrum à corps déprimé


Castor d'Europe


Sterne pierregarin

Certaines sections sont par ailleurs inventoriées au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), comme à la Platière. La vallée constitue en outre un axe migratoire majeur pour l'avifaune.

Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces *d'Hydrobiidae* (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : *Moitessieria, Bythinella…*) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes. La biodiversité, qui tend dans ce domaine à augmenter fortement autour du bassin méditerranéen, est considérée comme importante dans la nappe de la moyenne et surtout de la basse vallée du Rhône.

Espèces floristiques

Les formations forestières alluviales conservent de précieuses reliques, et l'on dénombre des plantes remarquables (Cornifle submergé, orchidées telles que la Spiranthe d'automne, l'Epipactis du Rhône ou

l'Orchis à longues bractées, cette dernière espèce actuellement en cours d'expansion… Quant à l'Epipactis du Castor, elle n'a été décrite que très récemment, et n'est connue que des terrasses alluvionnaires du Rhône moyen).


Cornifle submergé


Spiranthe d'automne


Epipactis du Rhône


Orchis à longues bractées

Fonctionnalité

Le zonage de type II traduit les fortes interactions (notamment d'ordre hydraulique) liant les divers éléments de cet ensemble, au sein duquel les secteurs biologiquement les plus riches sont retranscrits par plusieurs zones de type I (îles, lônes, secteurs de brotteaux, confluences…).

Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles :
- celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues, protection de la ressource en eau) ; les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive,
- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et d'échanges entre le fleuve et les réseaux affluents pour ce qui concerne la faune piscicole, zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.

L'ensemble, bien que souvent fortement transformé par l'urbanisation et les aménagements hydrauliques, conserve par ailleurs un intérêt paysager, géomorphologique (morphodynamique fluviale) et phytogéographique, compte-tenu des échanges biologiques intenses qui se manifestent ici, au seuil du domaine méditerranéen.

Les zones humides

- Définition

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ». (article L.211-1)

L'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement, de la circulaire DGPAAT/C2010-3008 du 18 janvier 2010 et de la loi portant création de l'Office français de la Biodiversité, parue au JO du 26 juillet 2019.

Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- 1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté.

- 2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1

au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

• Rappel des objectifs réglementaires

- L'article L.211-1 du Code de l'Environnement stipule que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau *"(...) prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :*

1° : la préservation des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides "

- L'article L211-1-1 précise, quant à lui, que *" la préservation et la gestion durable des zones humides définies à l'article L211-1 sont d'intérêt général. Les politiques nationales, régionales et locales d'aménagement des territoires ruraux et l'attribution des aides publiques tiennent compte des difficultés particulières de conservation, d'exploitation et de gestion durable des zones humides et leur contribution aux politiques de préservation de la diversité écologique, du paysage, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations notamment par une agricole, un pastoralisme, une sylviculture, une chasse, une pêche et un tourisme adaptés".*

D'après la disposition 6B04 du SDAGE Rhône-Méditerranée : *"Après étude des impacts environnementaux et application du principe "éviter-réduire-compenser", lorsque la réalisation d'un projet conduit à la disparition d'une surface de zones humides ou à l'altération de leurs fonctions, les mesures compensatoires prévoient la remise en état de zones humides existantes ou la création de nouvelles zones humides. Cette compensation doit viser une valeur guide de 200% de la surface perdue".*

• Localisation des zones humides sur le territoire communal

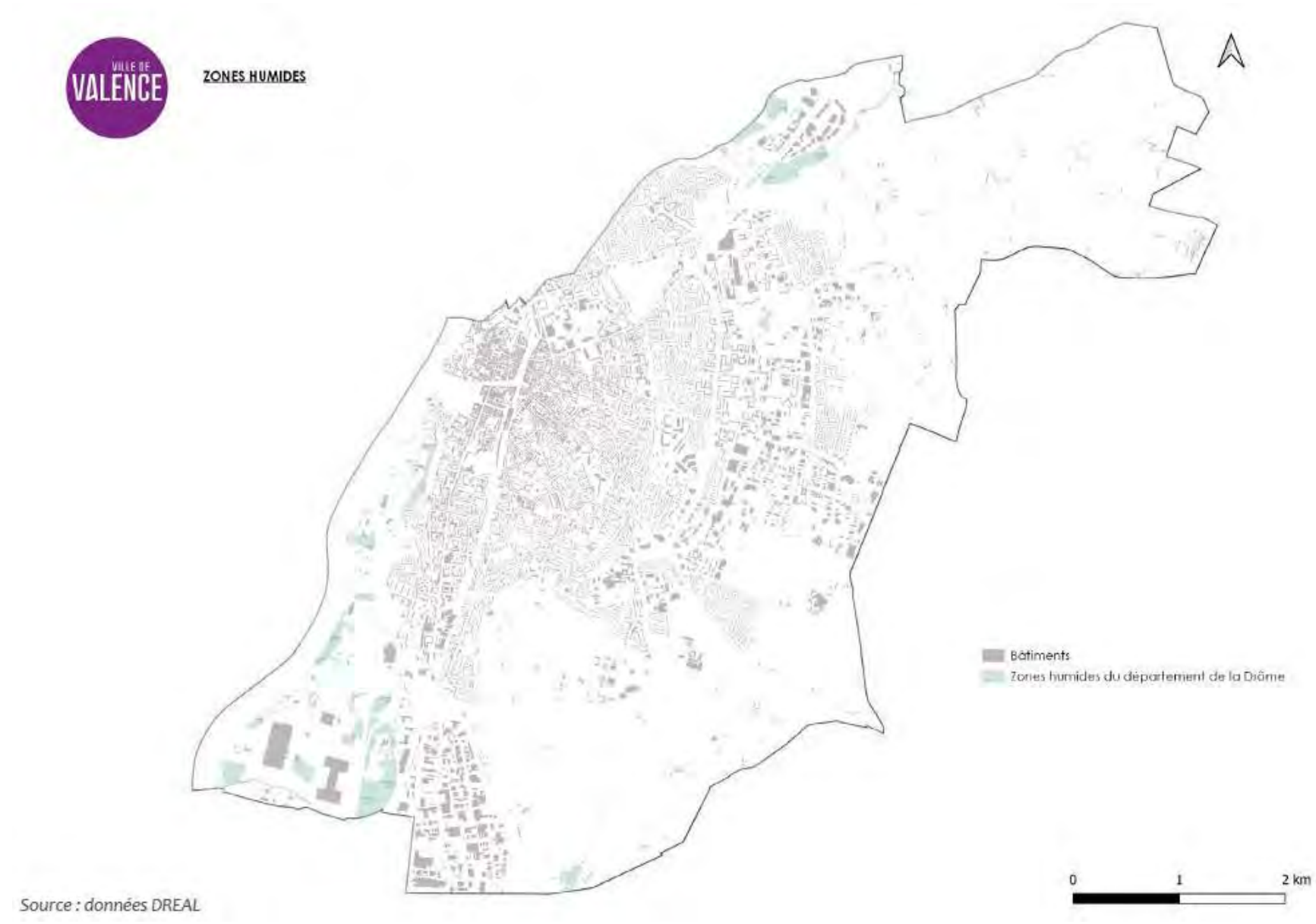
Le territoire valentinois présente de nombreuses zones humides. Un inventaire départemental a été réalisé et porte à la connaissance des collectivités le 15 décembre 2011. Cet inventaire a également été complété à partir des différentes études environnementales réalisées dans le cadre de projets urbains et notamment les mesures compensatoires mises en place dans le cadre de l'aménagement de la ZAC La Motte Nord/Mauboule par la communauté d'agglomération Valence-Romans Agglomération.

23 zones humides sont recensées sur le territoire communal représentant 82,5 hectares :

- "Canal de la Grande Marquise"
- " Canal des Malcontents Sud"
- "Canal secondaire du square de Ozanam"
- "Contre canal du Rhône"
- "Ensemble de micro zones-humides évêché"
- " La BarberolleT11"
- " La BarberolleT12"
- " La BarberolleT13"
- "La Motte"
- " Lac de Fontbarlette"
- "Le Champ du Pont ZH1"
- "Le Champ du Pont ZH2"
- "Le Champ du Pont ZH3"
- "Le Champ du Pont ZH4"
- "Le Champ du Pont ZH5"
- "Le Champ du Pont ZH6"
- "Le Champ du Pont ZH8"
- "Le Champ du Pont ZH10"
- "Les couleures"
- "L'Epervière"
- "ZH de Lapprat"
- "ZH de Maret"

" Zone humide de l'évêché"

Carte des zones humides recensées sur le territoire communal



Source : données DREAL

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site remarquable, d'intérêt collectif et patrimonial, reconnu pour ses qualités écologiques, géologiques ou paysagères.

Préserver, gérer durablement et ouvrir au public des sites remarquables : telle est la vocation de la politique du Département de la Drôme en faveur des ENS. En 2020, 30 sites drômois sont classés ENS pour une surface totale d'environ 7 250 hectares. Parmi ces 30 sites, 9 sont propriétés du Département : à eux seuls, ils représentent près de 6 000 hectares.

La Ville de Valence possède deux zones humides classées en Espaces naturels sensibles : l'espace Paule Devivaise et la zone humide de Laprat.
Leur classification en « Espace naturel sensible » permet à la Ville de mettre en place un plan de gestion sur plusieurs années. Des moyens adaptés, renforcés par les apports du Conseil départemental, permettent à la Ville de mener une politique de préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie des Valentinois. Outre la valorisation du patrimoine historique, le classement des zones humides en Espace naturel sensible permet d'assurer un suivi de la qualité des eaux et de développer la sensibilisation des publics.

Une troisième zone classée est située sur le territoire de Valence. Située au lac des Couleures, elle est gérée par Valence Romans Agglo.

Ces sites abritent une faune et une flore d'une grande richesse. Afin de les ouvrir au public tout en les préservant, la Ville a réalisé des aménagements. Depuis cet été, les deux zones humides de Valence sont ouvertes aux promeneurs.

Zone humide Paul Devivaise



Zone humide de Laprat



Zone humide des Couleures









Zone humide Paule Devivaise
Ville de Valence

II-1.2. De grands milieux qui accueillent des cortèges faunistiques et floristiques

Les données ci-dessous sont extraites du pré-atlas de la biodiversité communale réalisée en 2013 par le bureau d'études Naturalia dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Quatre grands types de milieux accueillant des cortèges faunistiques et floristiques ont été identifiés sur la commune :

·**Les milieux urbains** correspondent aux zones densément artificialisées à l'exclusion des canaux. Ils sont par définition peu attractifs pour la faune et encore moins pour la flore. Pourtant un certain nombre d'espèces ubiquistes voire anthropophiles s'y maintiennent.

·***Les milieux agricoles*** cantonnés à l'Est et au Sud du territoire sont essentiellement constitués de parcelles intensivement cultivées. Ce type de production est peu compatible avec l'expression d'une diversité biologique intéressante. Toutefois certaines espèces y trouvent des habitats de substitution.

·***Les zones humides et les cours d'eau*** constituent les derniers espaces où des cortèges naturels parviennent à se maintenir. Même si les activités humaines les contraignent ou les « endiguent », les communautés animales sont encore représentatives d'une certaine naturalité et sont « portées » par quelques espèces phares.

·**Le Rhône et son contre-canal** est traité comme une entité à part avec sa ripisylve associée. Corridor biologique majeur, il n'abrite aujourd'hui plus qu'une infime partie de ses cortèges anciens.

Les milieux urbains

Description

Les habitats considérés ici ne correspondent qu'au patrimoine bâti, ainsi qu'aux jardins, parcs et espaces verts de la ville. Ces milieux, s'ils ne peuvent se targuer d'accueillir une biodiversité remarquable, s'intègrent dans une notion d'écologie urbaine qui se rapproche davantage de sociologie : l'intégration de la nature en ville, par et pour l'homme.

Aucun peuplement spontané ne subsiste ici. De nouveaux groupements se sont en effet mis en place, composés d'une part de fragments d'espèces originelles mais surtout d'apports nouveaux issus des zonages horticoles. La perturbation de ces milieux est incessante et ne permet pas une évolution classique des végétations. Ces milieux sont donc occupés par une série d'espèces invasives ou à dominante anthropique, munies d'un fort pouvoir colonisateur, pouvant s'insinuer au sein du moindre interstice de la trame urbaine.

Espèces remarquables





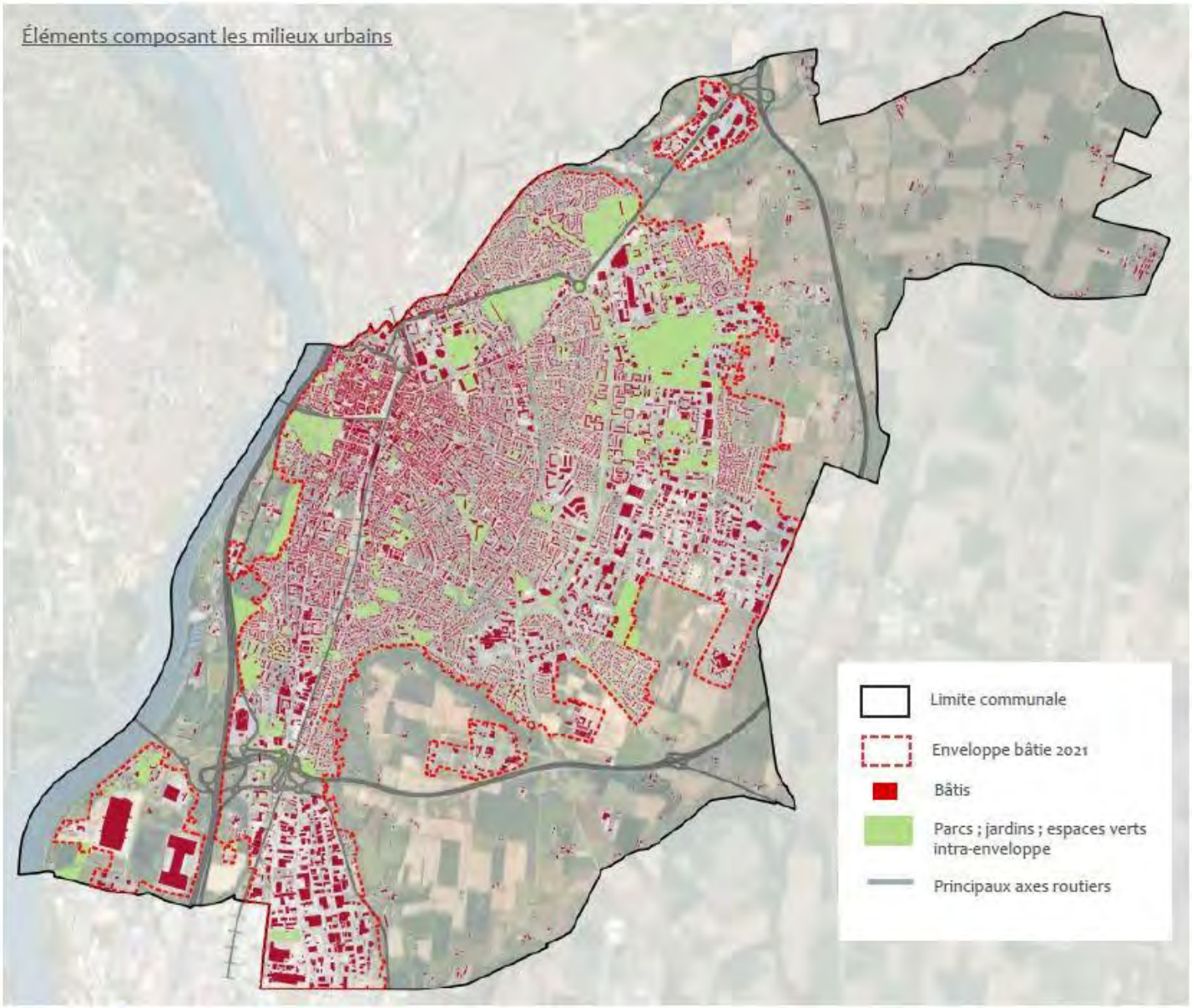

Faune :
-Bâti : chiroptères (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kühl, …), Pigeon biset, Martiner noir, Hirondelle de fenêtre, Tarente de Maurétanie, Scorpion noir à queue jaune.
-Parcs et jardins : avifaune ubiquiste (Mésange bleue, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pinson des arbres, Rougegorge familier, Merle noir.
-Alignements d'arbres : Choucas des Tours, Etourneau sansonnet.

Flore et habitats :

Seul un lot d'espèces communes fréquente ce type de milieux, aucun enjeu n'est à attendre du point de vue floristique. Bien que banal, le fond floristique urbain fait partie intégrante de la diversité locale. Il est constitué de nombreux assemblages, et d'une richesse en espèces souvent sous-estimées.

Tendances et menaces

-Augmentation de l'urbanisation
-Parasites néfastes aux arbres d'alignements
-Eclairage municipal



A retenir : malgré une anthropisation totale des milieux et une commercialisation des espaces verts, une faune et une flore commune parviennent à se maintenir.

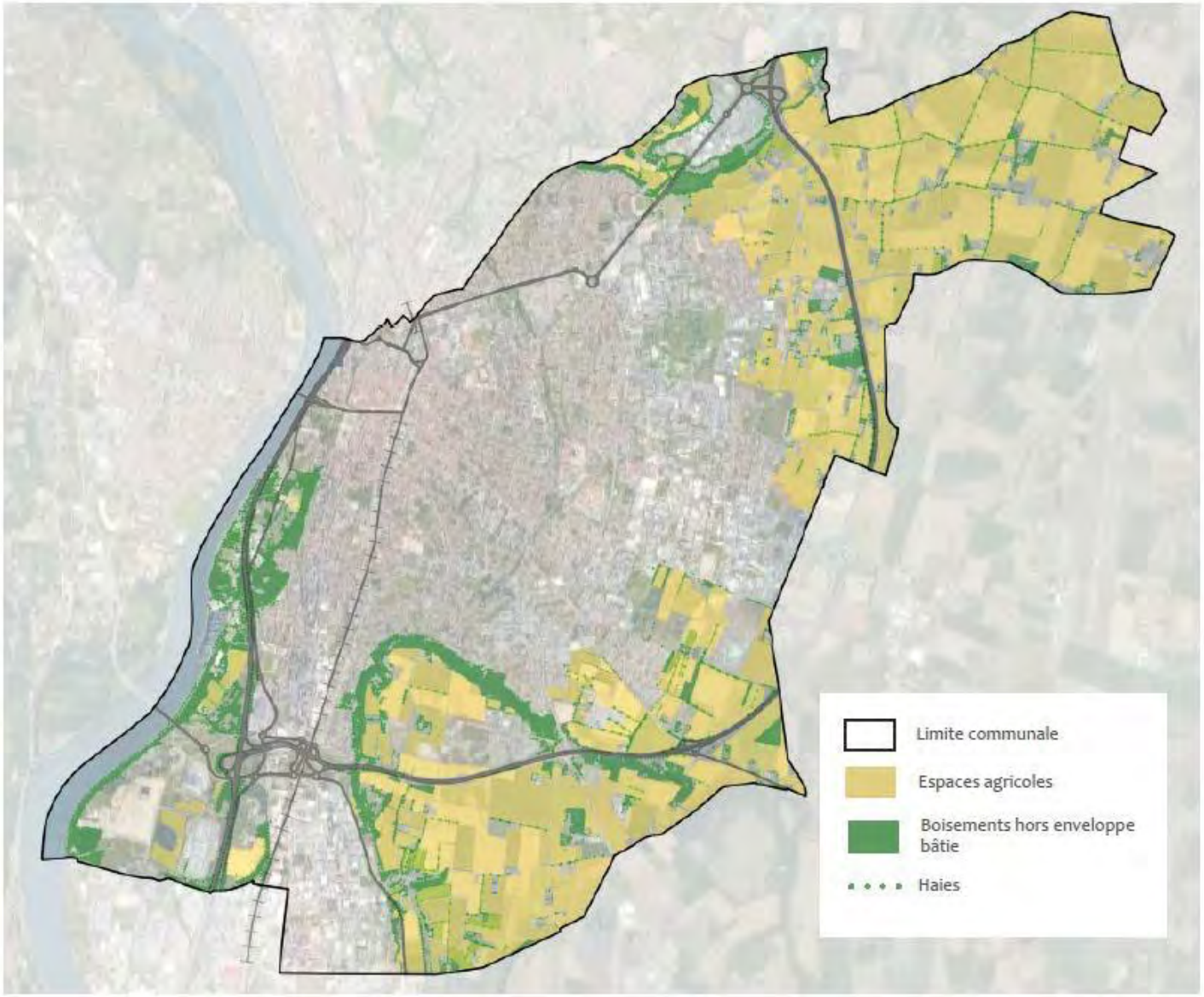
Les milieux agricoles

Description

Si l'agriculture de la plaine de Valence est essentiellement pratiquée de manière intensive, elle exprime un horizon de verdure en périphérie urbaine. Ces cultures sont nettement dominées par les céréales, le maïs et localement quelques vergers. De temps à autres, après abandon des terres la flore se diversifie, ce milieu appelé friche est introgressé peu à peu mais de manière continue par les cortèges floristiques des biotopes voisins. Quelques fragments forestiers de feuillus indigènes subsistent encore çà et là, ponctuant ou diversifiant ce paysage à première vue homogène. C'est cette mosaïque entre pics anthropiques et délaissés qui dirigera la pluralité des peuplements naturels, et ceux notamment du point de vue faunistique.

Associé à ce paysage, le petit patrimoine bâti, de par sa capacité d'accueil, augmentera encore la richesse des lieux.

Éléments composant les milieux agricoles



Espèces remarquables

Faune :
-Arbres à cavités : Petit-duc scops, Huppe fasciée, Lérot
-Vergers : Avifaune ubiquiste, faible diversité
-Culture extensive : Alouette des champs, Moineau friquet, Verdier d'Europe, Linotte mélodieuse, Œdicnème criard, Perdrix rouge, Lézard vert, Couleuvre verte-et-jaune, Petit duc scops, ongulés (Chevreuil, Sanglier d'Europe).

Flore et habitats

L'intensification des pratiques agricoles a fait disparaître une majeure partie de la flore dite messicole, seules les espèces les moins exigeantes peuvent alors subsister. On signalera toutefois sur la commune l'Ail rocambole protégé au niveau régional.

Tendances et menaces

-Disparition des trognes et arbres habitats par plantation de haies de cyprès
-Intensification des pratiques agricoles : utilisation de pesticides, engrais, déstructuration du sol
-Le remembrement a provoqué la disparition de petites exploitations au dépend des grandes induisant une régression de la faune bocagère
-Perte d'habitats due aux espèces envahissantes (Robinier, Ambroisie…)

A retenir : l'évolution des pratiques agricoles rend ces milieux de moins en moins favorables à certaines espèces qui y avaient trouvé refuge.

Les milieux humides et les cours d'eau

Description

Ensembles complexes regroupant une série d'habitats naturels ou semi-naturels : canaux aménagés, fossés agricoles, plans d'eau artificiels, rivières, zones humides temporaires…

On distinguera notamment au sein de cette entité écologique les canaux urbains, véritables joyaux de Valence où s'écoule une eau fraîche et localement de bonne qualité des divers exutoires de la nappe alluviale du Rhône. Ces milieux sont occupés soit par des végétations strictement aquatiques des eaux peu profondes, soit par des espèces d'entre deux eaux, typiques des cressonnières.

Les autres secteurs en eau, sont souvent plus classiques pour la région et démontrent des physionomies peu satisfaisantes (dégradation), dont le cas le plus probant semble être celui des ripisylves aujourd'hui réduites à quelques peuplements résiduels et introgressés par des espèces allochtones.

Espèces remarquables

Faune :
- Canaux urbains : Agrion de Mercure, Ischnure naine, Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, Triton palmé, Salamandre tachetée, diversité piscicole, Martin-pêcheur d'Europe, Campagnol amphibie.
-Zone humide de Laprat : Agrion de Mercure, Alyte accoucheur, Triton palmé.
- Barberolle : Ecrevisse à pattes blanches.
-Fontaine de Treuil : Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches.
-Lac des Couleures : diversité odonates et amphibiens.
-Faune disparue : Sonneur à ventre jaune.

Flore et habitat

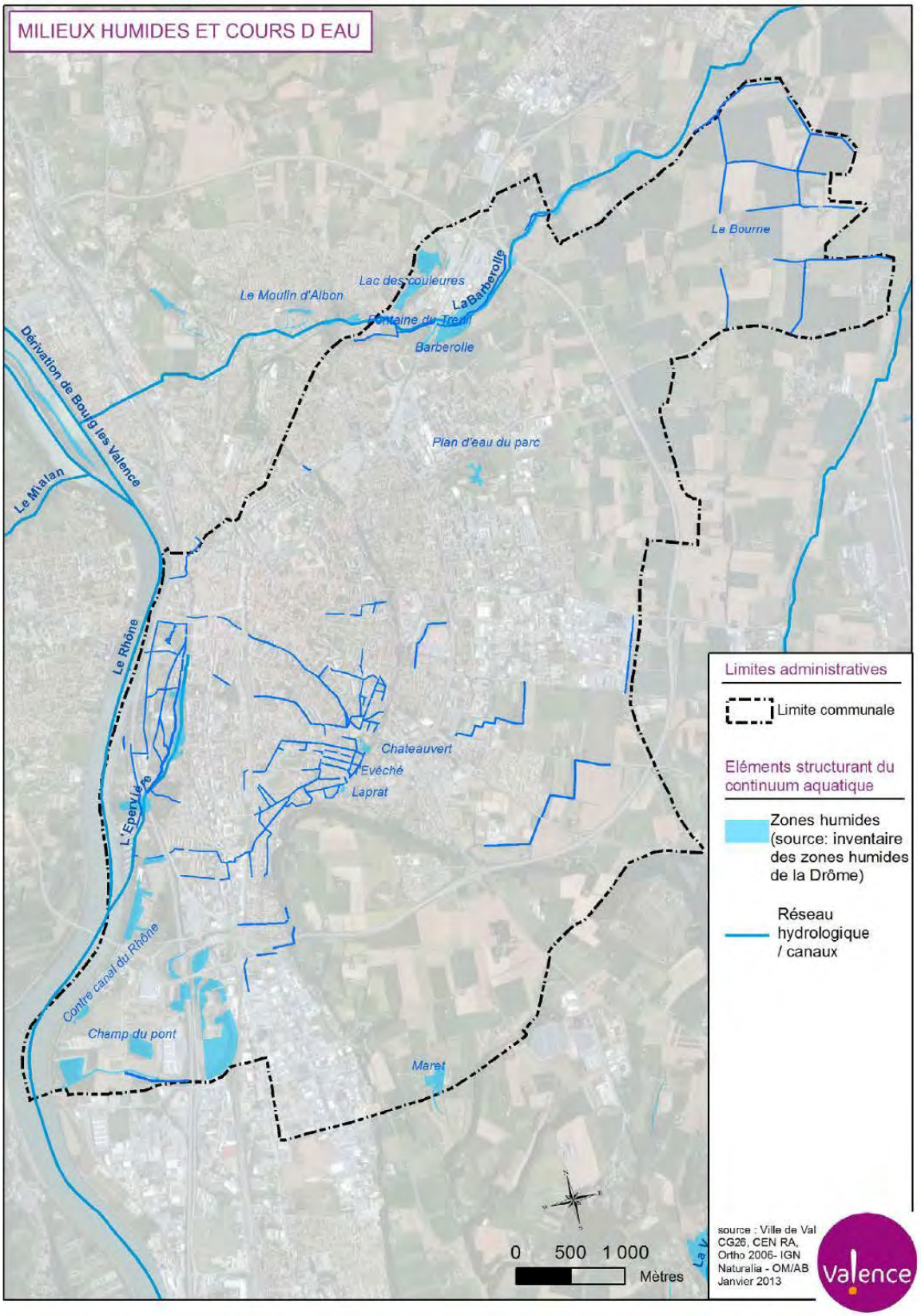
- On signalera en ces lieux un contingent fortement réduit en espèces floristiques remarquables en liaison avec la relative fréquence des habitats identifiés. Une seule espèce floristique protégée mais à valeur patrimoniale limitée mérite d'être mise en exergue : le Rubanier émergé.
-La valeur de ces milieux sera attribuée plutôt à la diversité des formes de vies qu'ils hébergent et du potentiel d'expression des composantes naturelles à l'intérieur d'un territoire local à anthropisation quasi-exclusive.

Tendances et menaces

- Pollution d'origines variées
- Aménagement des berges laissant peu de place à la végétation de berge.
- Intensification des pratiques agricoles : pompage accru et diminution de la ressource en eau : augmentation des périodes d'étiage.
-Introduction de plantes d'ornement exogènes et potentiellement invasives.

A retenir : encore bien représentés sur la commune, notamment en contexte urbain, ces milieux hébergent une diversité remarquable, notamment du point de vue faunistique. Ils subissent toutefois de nombreuses atteintes qui mettent en péril leur intégrité.

Éléments composant les milieux humides et cours d'eau



Rhône et ripisylves

Description

Les habitats sont ici structurés autour du fleuve Rhône constituant un véritable sillon de plaine occupé par une série de boisements rivulaires.

Le Rhône est colonisé par une végétation aquatique des eaux faiblement courantes et riches en nutriments. Ces herbiers sont le plus souvent ancrés au fond du lit, les plantes en présence flottant à la surface ou se retrouvant totalement submergé selon l'espèce. Les forêts alluviales appelées ripisylves, composées notamment de Peupliers et de Frênes témoignent d'une nappe phréatique toujours adjacente.

Largement dégradé par les nombreux aménagements ayant permis de le contenir, le fleuve reste le corridor aquatique majeur de la région. Axe migratoire important, ses abords sont largement exploités par l'avifaune pour les haltes migratoires.

Espèces remarquables

Faune :
-Fleuve : Anatidés, Limicoles, Ardéidés en chasse
-Secteurs forestiers : Lucane cerf-volant, Loriot d'Europe, Sitelle torchepot, Pic-épeiche, Milan noir
-Roselière : Rousserolle turdoïde
-Contre-canal : Agrion de Mercure
-Faune potentielle : Gomphe à pattes jaunes

Flore et habitats

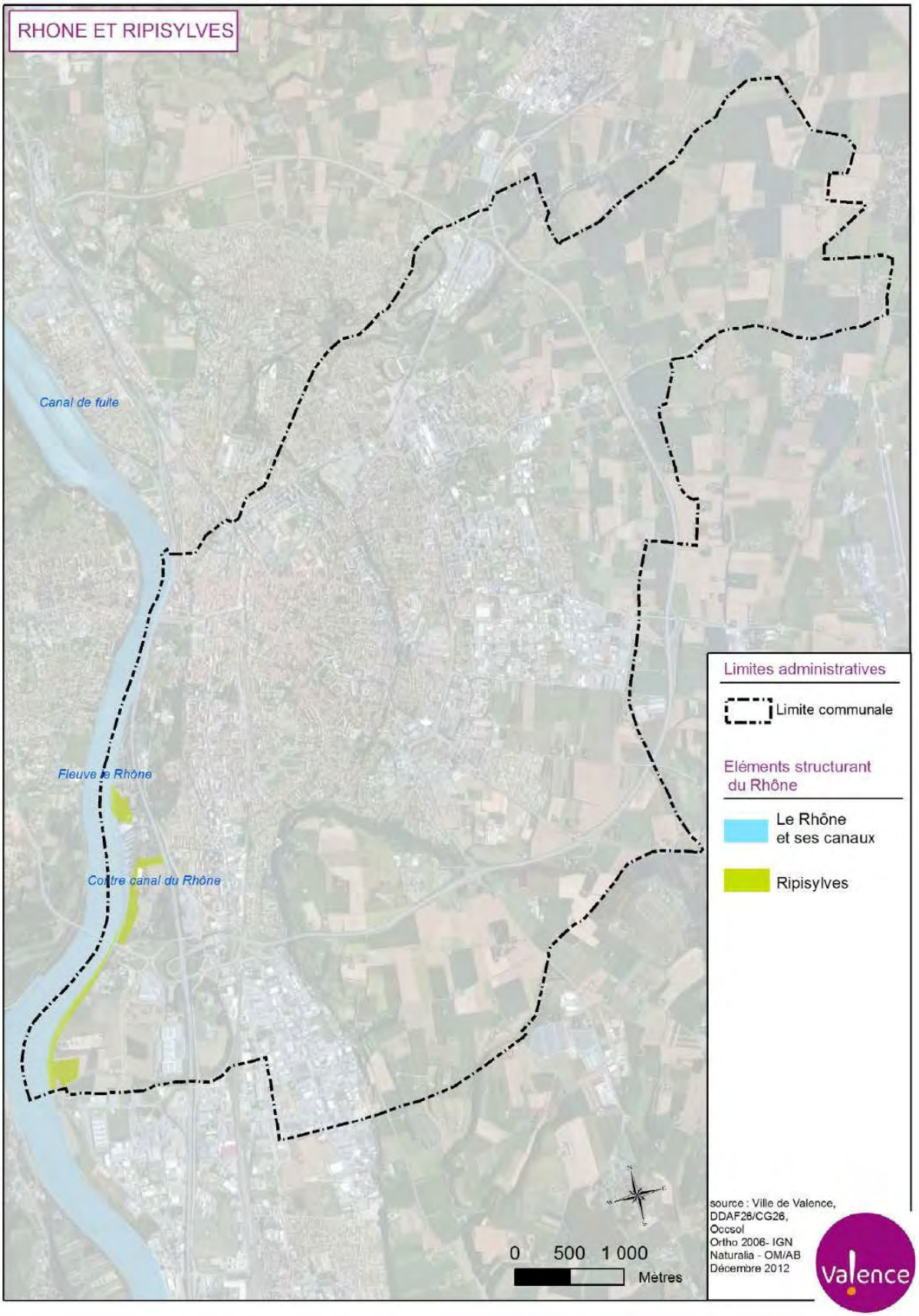
-On signalera en ces lieux un contingent fortement réduit en espèces floristiques remarquables en liaisons avec la relative fréquence des habitats identifiés.
-Quelques espèces floristiques à statut mais sans valeur patrimoniale forte : Rubanier émergé, Grand Naïade.
- La valeur de ces milieux sera attribuée plutôt à la diversité des formes de vies qu'ils hébergent et du potentiel d'expression des composantes naturelles à l'intérieur d'un territoire local à anthropisation quasi-exclusive.
-Le Rhône, de par son aptitude à se régénéré, garde toutefois des capacités d'accueil importantes, il ne serait pas étonnant de voir au fil du temps apparaître un lot d'espèces plus rares descendues de l'amont. L'occurrence de ces processus naturels pourrait être nettement augmentée par la restauration de cet éco-complexe.

Tendances et menaces

-Disparition de la forêt riveraine sous la pression des activités humaines
-Pollutions d'origines variées
-Aménagement des berges laissant peu de place à la végétation de berge
-Intensification des pratiques agricoles : pompage accru et diminution de la ressource en eau
-Introduction de plantes d'ornement exogènes et potentiellement invasives.

A retenir : largement entamé au fil du temps par les aménagements successifs, seul un fragment de la diversité initiale subsist en de rares secteurs. Les lambeaux de ripisylves et de berges non aménagés sont à préserver.

Rhône et ripisylves



II-2. Trame Verte et Bleue du territoire communal

II-2.1.Définition et rappel réglementaire

Le projet de loi du Grenelle de l'Environnement 2 portant « Engagement National pour l'Environnement » prévoit une prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, à partir des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, avec lesquels ils devront être compatibles. L'objectif de cette mesure est de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques afin de favoriser le maintien d'une certaine biodiversité.

Article L371-1 du Code de l'Environnement
Créé par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 121

« I-La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.
A cette fin, ces trames contribuent à :
1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
3° Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

II. — La trame verte comprend :

1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1° ;
3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L. 211-14.

III. — La trame bleue comprend :

1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 ;
2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ;
3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III.

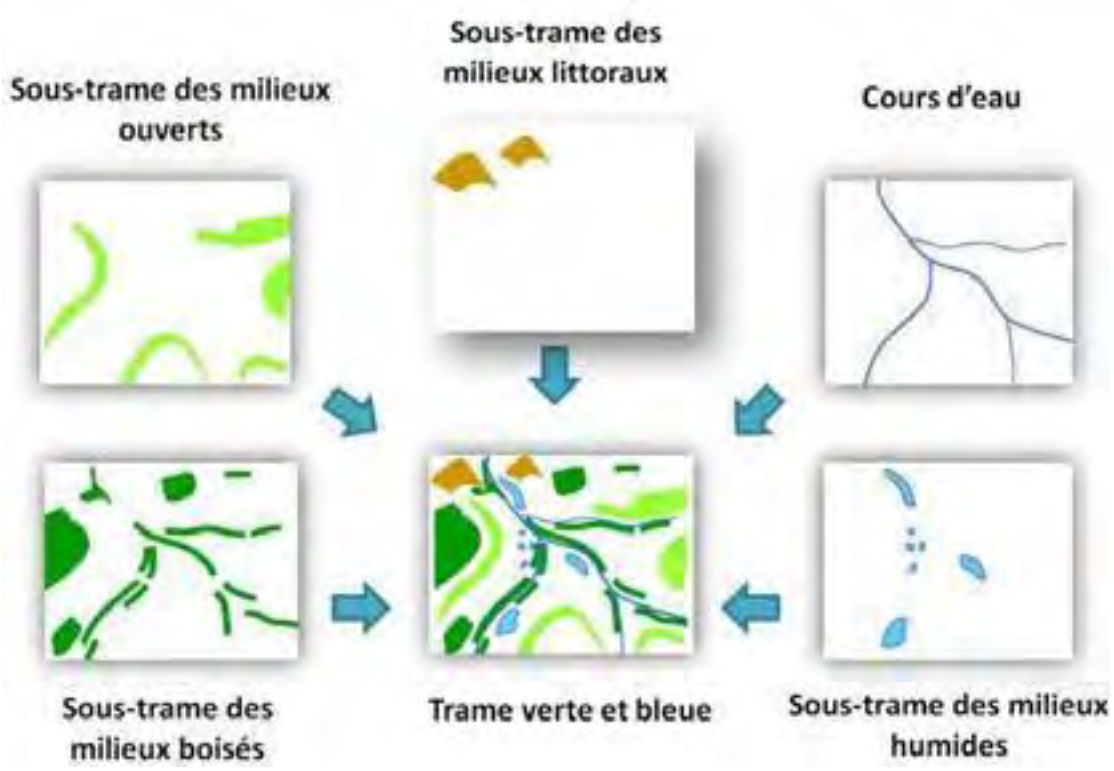
IV. — Les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III du présent article sont identifiés lors de l'élaboration des schémas mentionnés à l'article L. 371-3.

V. — La trame verte et la trame bleue sont notamment mises en œuvre au moyen d'outils d'aménagement visés aux articles L. 371-2 et L. 371-3."

Le principe de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc.



https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/presentation

II-2.2. Contexte supra-communal

Le SRCE Rhône-Alpes

Issu des lois Grenelle (loi du 3 Août 2009 et loi du 12 Juillet 2010), le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) identifie et favorise la mise en œuvre de mesures opérationnelles bénéfiques à la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale.

Il est opposable aux documents de planification et d'urbanisme, ainsi qu'aux projets de l'Etat et des collectivités dans un rapport de prise en compte.

Dans le cadre des travaux du SRCE de Rhône-Alpes, un atlas cartographique de la trame verte et bleue régionale a été produit à l'échelle du 1/100 000ème » (Conseil Régional Rhône-Alpes, 2013). Il permet de localiser et caractériser le réseau écologique, afin de mettre en exergue des secteurs à enjeux de niveau régional.

Ce dernier identifie :

- **Le Rhône comme cours d'eau d'intérêt écologique majeure** *("enjeux relevant du maintien et/ou de la restauration de la continuité tant longitudinale que latérale des cours d'eau")*

- **le plateau de Lautagne et une partie de la 3ème terrasse comme des espaces perméables et de grands espaces agricoles participant à la fonctionnalité du territoire.**
Ce secteur est identifié pour des "enjeux de maintien des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes d'étalement urbain et de mitage du territoire". Il s'agit également de "maintenir et/ou restaurer une trame verte et bleue fonctionnelle en secteur à dominante agricole".

Cet atlas est accompagné d'un plan d'actions. Le plan d'actions stratégique du SRCE s'appuie sur 7 grandes orientations, elles-mêmes déclinées en objectifs pour lesquelles sont proposées un certain nombre de mesures et de recommandations.

Zoom sur l'orientation n°1 "Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et dans les projets"

La première entrée de ce plan d'actions est une stratégie d'évitement de tout impact supplémentaire sur les continuités écologiques existantes (logique de maintien). Pour cela, il présente des mesures à portée réglementaires dans la notion de prise en compte vis-à-vis des documents d'urbanisme et de tout nouveau projet.

- Préserver les réservoirs de biodiversité des atteintes pouvant être portées à leur fonctionnalité

Les collectivités locales, par l'application des outils règlementaires et cartographiques issus de leurs documents d'urbanisme et projets d'aménagement, doivent limiter l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et les infrastructures au niveau des réservoirs de biodiversité.

- Reconnaître les espaces perméables comme des espaces de vigilance

Les collectivités locales sont incitées à maintenir la vocation agricole, forestière ou naturelle de leurs espaces perméables, et à économiser leur foncier afin de préserver ces derniers.

- Assurer la pérennité des corridors écologiques par la maitrise de l'urbanisation

Les documents d'urbanisme - SCoT, PLU et PLUi (intercommunaux) - précisent les principes de connexion identifié par le SRCE, chacun à leur échelle, pour atteindre une délimitation cadastrale au niveau des PLU. Ils délimitent ainsi les espaces à préserver de toute urbanisation, en veillant notamment à une cohérence avec les territoires voisins.

- Préserver la Trame bleue

Les collectivités locales, via leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement, préservent l'ensemble des éléments identifiés par la Trame bleue (cours d'eau classés, espaces de mobilité et de fonctionnement des cours d'eau, zones humides, …) en leur garantissant une vocation des sols appropriés et en définissant, dans la mesure du possible, des espaces de non constructibilité.

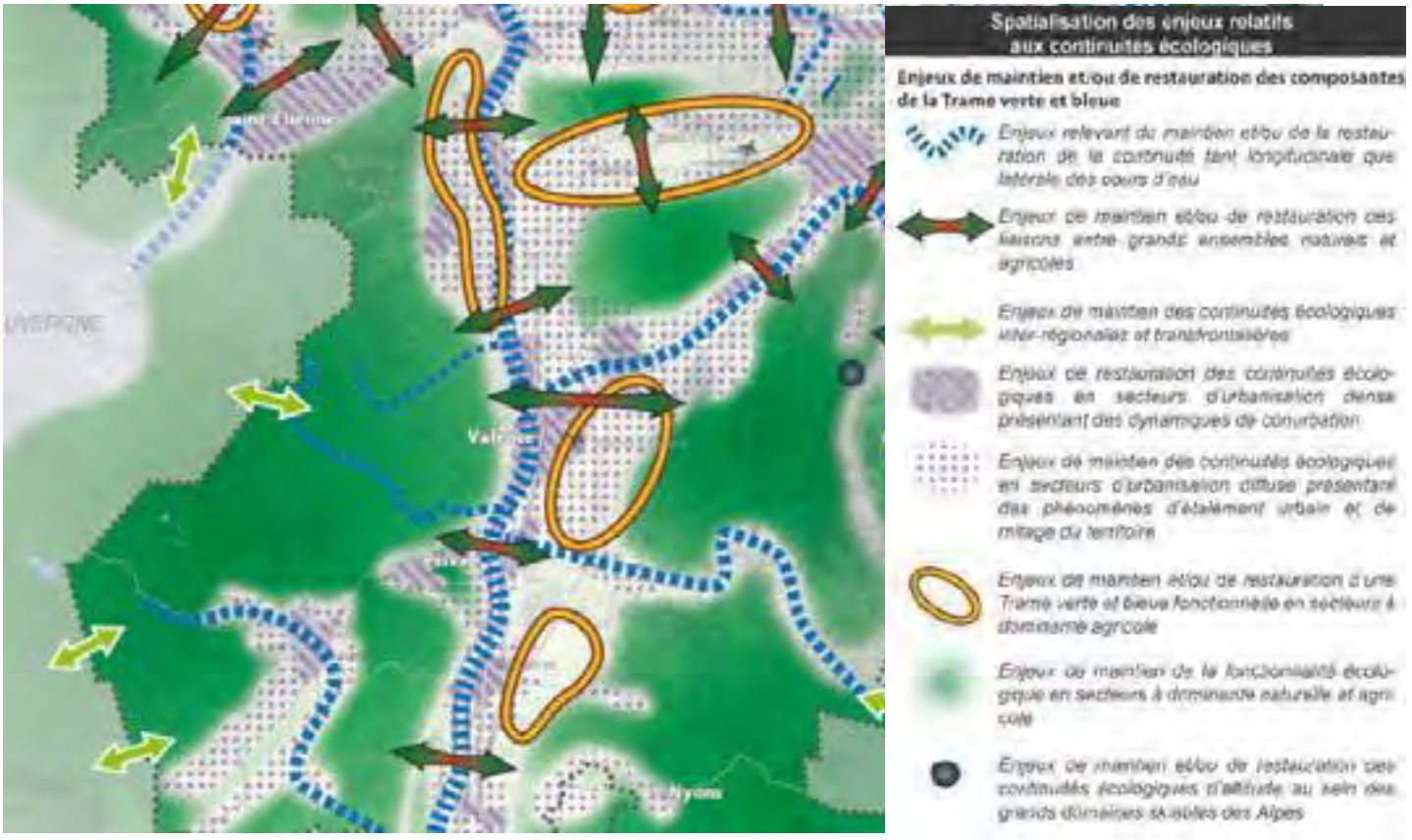
- Éviter, réduire et compenser l'impact des projets d'aménagement sur la Trame verte et bleue

Les évaluations environnementales et les études d'impact constituent des moyens privilégiés pour appréhender le maintien des fonctions écologiques dans les projets et documents d'urbanisme locaux (PLU et cartes communales). Le cas échéant, une renaturation d'espaces artificialisés pourra s'avérer une mesure compensatoire acceptable.

- Décliner et préserver une « Trame verte et bleue urbaine »

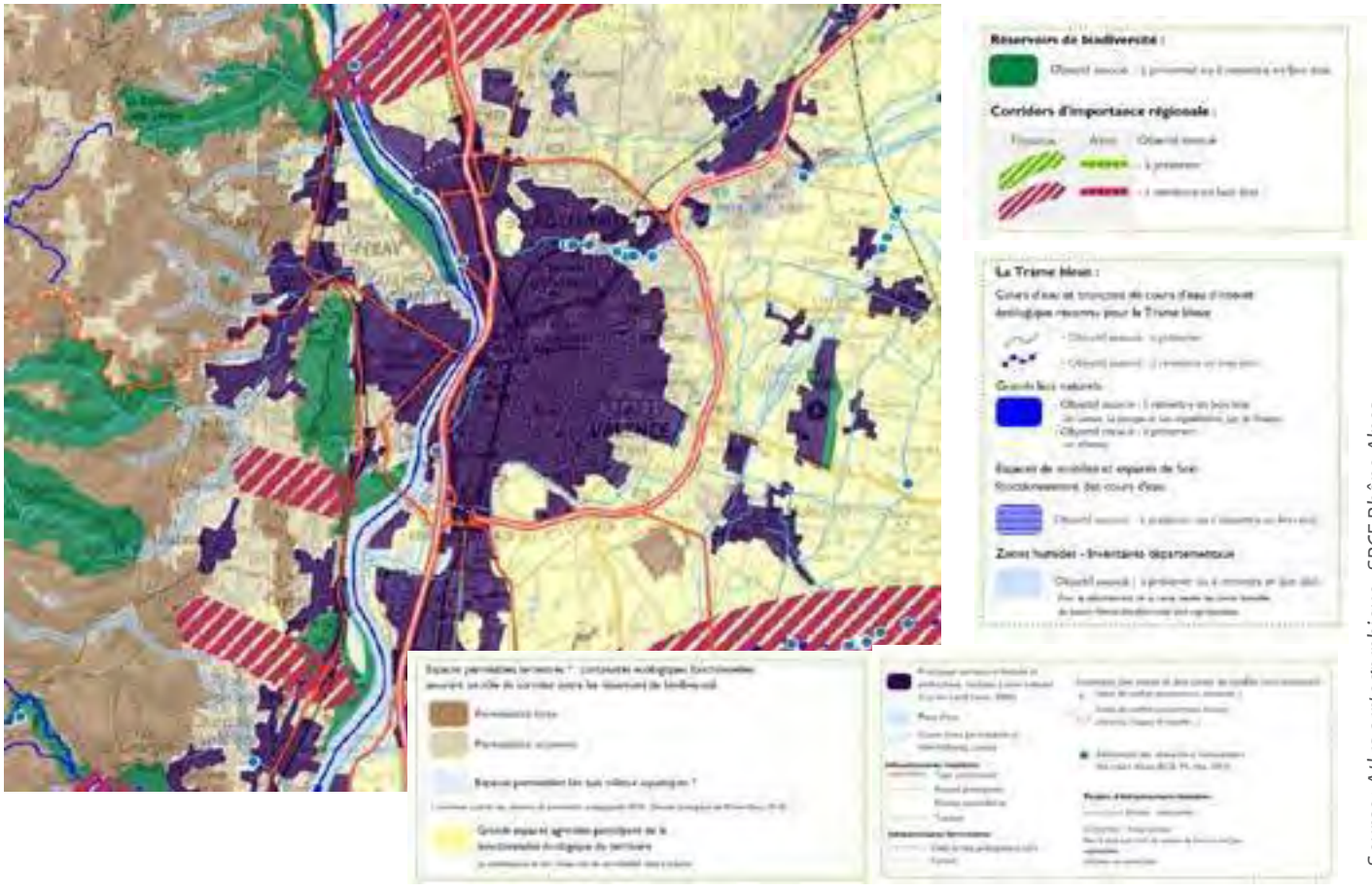
Les collectivités sont incitées à identifier leurs Trames vertes et bleues « urbaines » et à mobiliser leurs outils règlementaires en vue de leur protection et de leur restauration.
Il s'agit ainsi de favoriser des connexions entre les espaces de nature urbains et ceux situés en périphérie, sans toutefois que ces connexions ne constituent des pièges pour la faune qui s'y aventurerait.

Les continuités écologiques à grande échelle



Source : livret cartographique - SRCE Rhône-Alpes

Les composantes de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de Valence



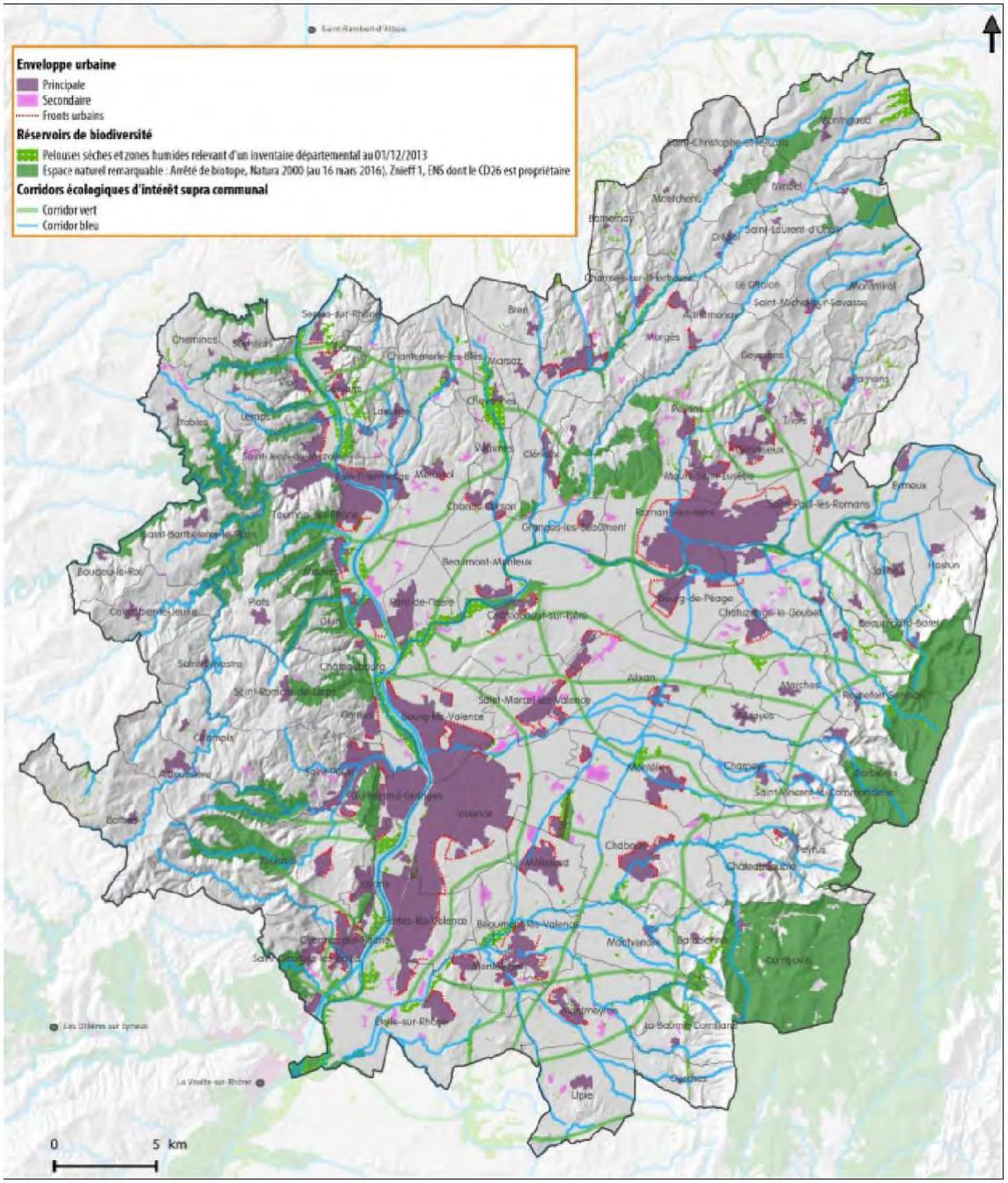
Source : Atlas cartographique - SRCE Rhône-Alpes

Le SCoT du Grand Rovaltain

Le SCoT vise également à " Maintenir, restaurer, renforcer et compléter une trame verte et bleue de qualité" (extrait du DOO).
Une cartographie a été élaborée dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) distinguant :
- les réservoirs de biodiversité : les pelouses sèches et zones humides / les espaces naturels remarquables (Natura 2000, Arrêté de biotope...)
- les corridors écologiques d'intérêt supra-communal : les corridors verts et les corridors bleus
- les fronts urbains : ces derniers constituent des limites à l'urbanisation

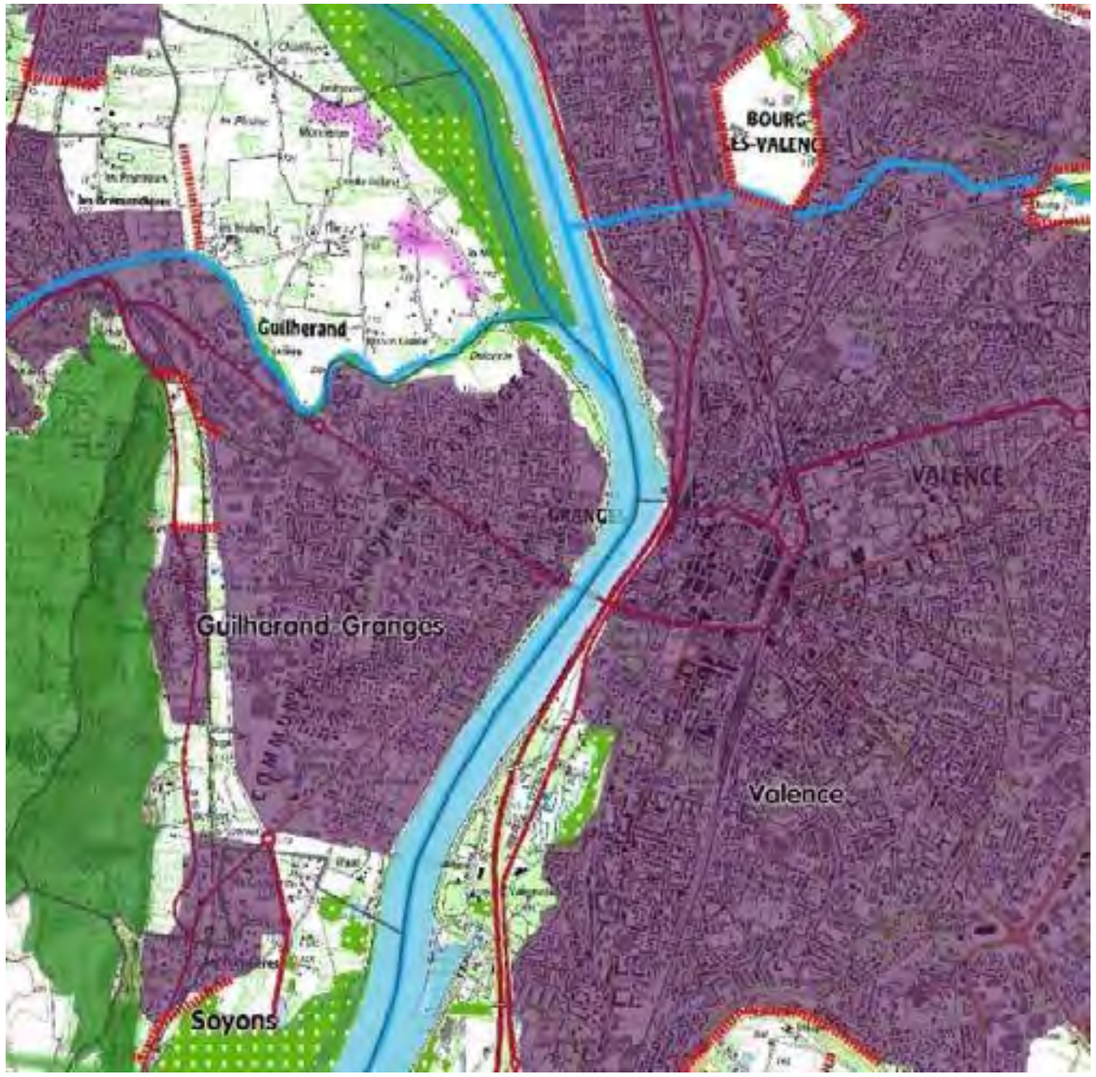
Sur le territoire de Valence, le SCoT a identifié :
- des réservoirs de biodiversité correspondant aux zones humides de l'inventaire départemental ;
- un corridor écologique vert correspondant à la ceinture agricole
- des fronts urbains fixant les limites du développement à l'Est et notamment sur le secteur du plateau de Lautagne

Cartographie de la préservation du territoire et de ses ressources



Source : extrait du DOO du SCoT

Cartographie de la préservation du territoire et de ses ressources - zoom sur la Ville de Valence







Enveloppe urbaine

Principale
Secondaire
Fronts urbains

Réservoirs de biodiversité

Pelouses sèches et zones humides relevant d'un inventaire départemental au 01/12/2013
Espace naturel remarquable : Arrêté de biotope, Natura 2000 (au 16 mars 2016), Znieff 1, ENS dont le CD26 est propriétaire

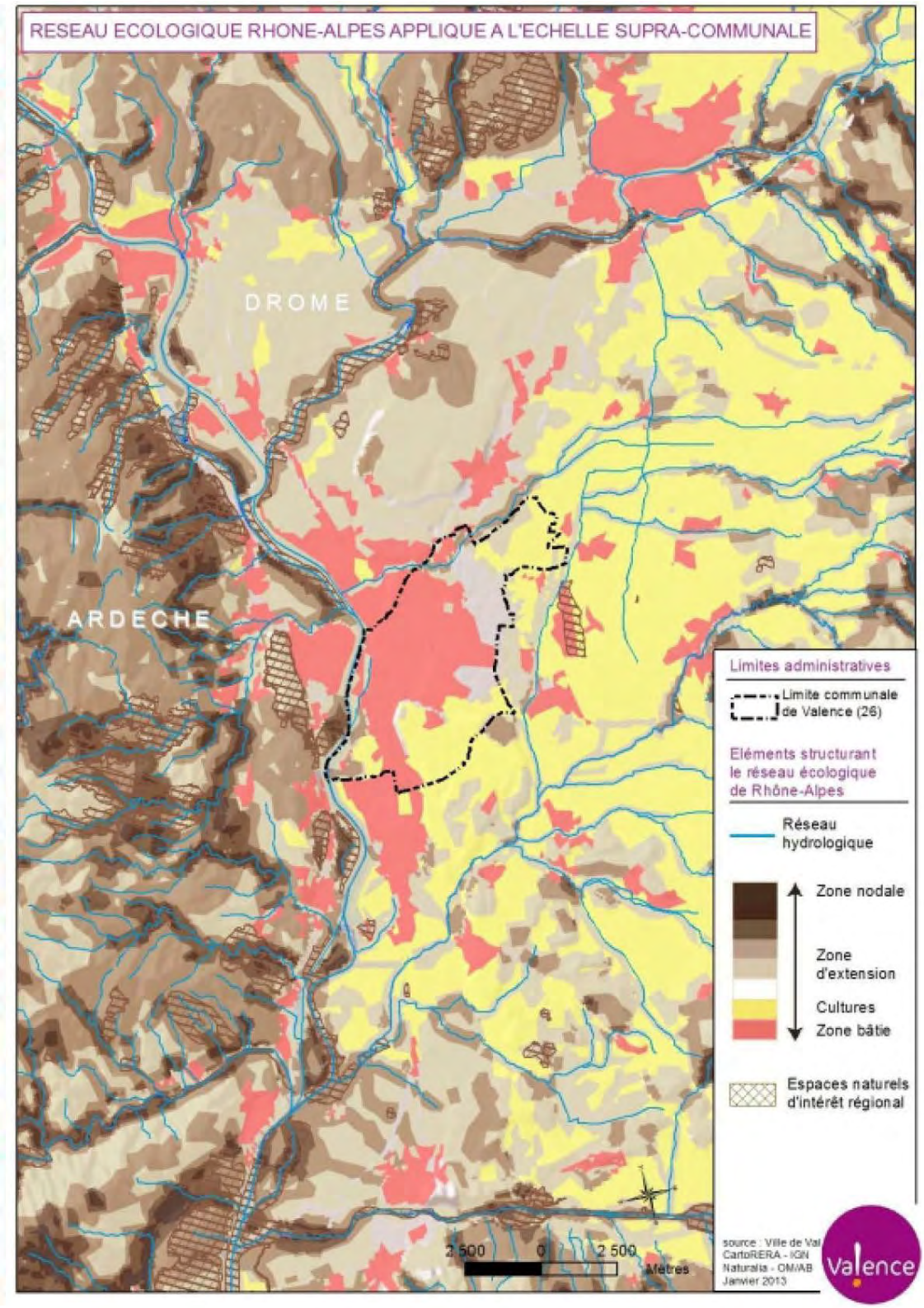
Corridors écologiques d'intérêt supra communal

Corridor vert
Corridor bleu

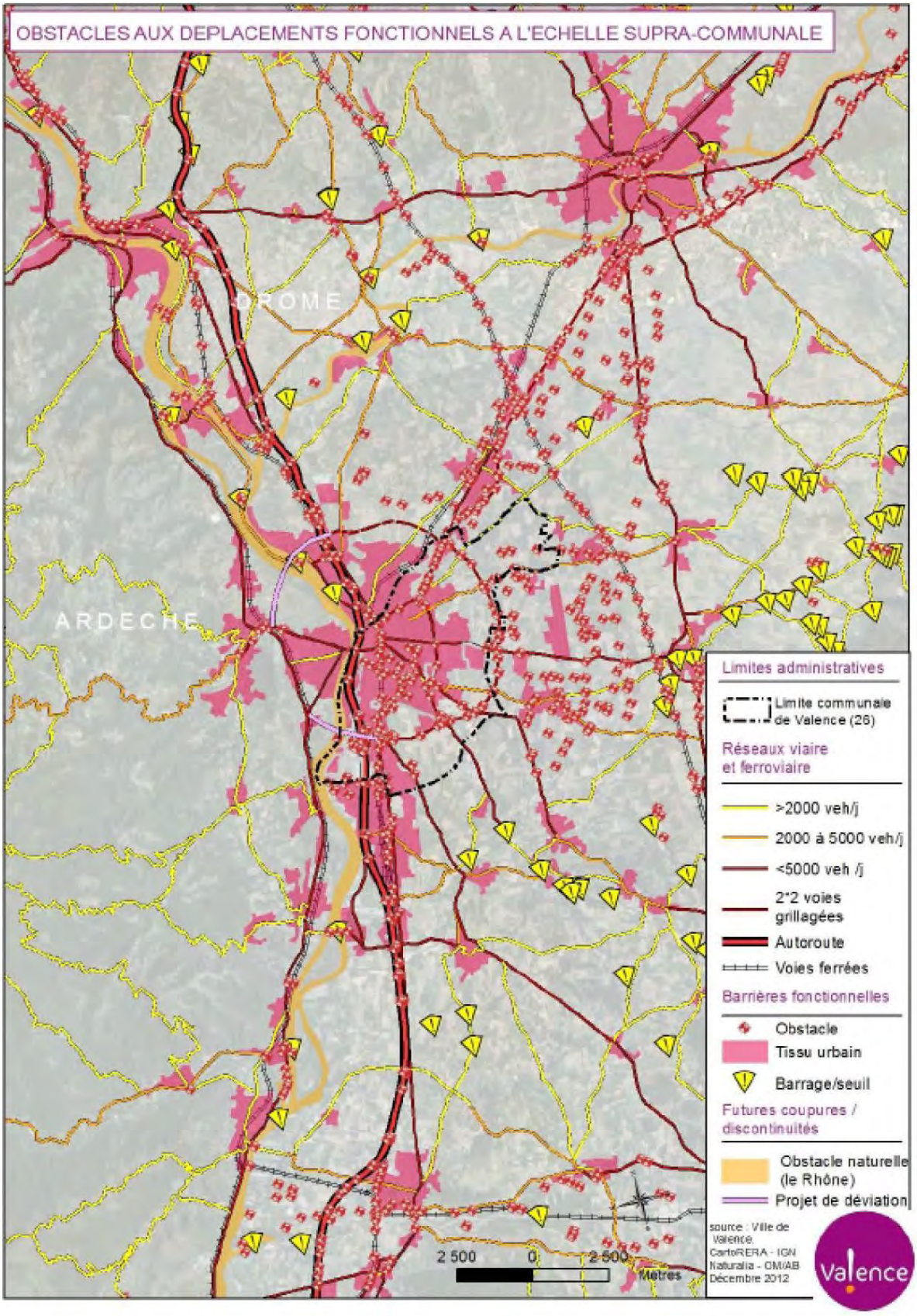
Source : extrait du DOO du SCoT

II-2.3. Structures et composantes de la Trame verte et bleue valentinoise

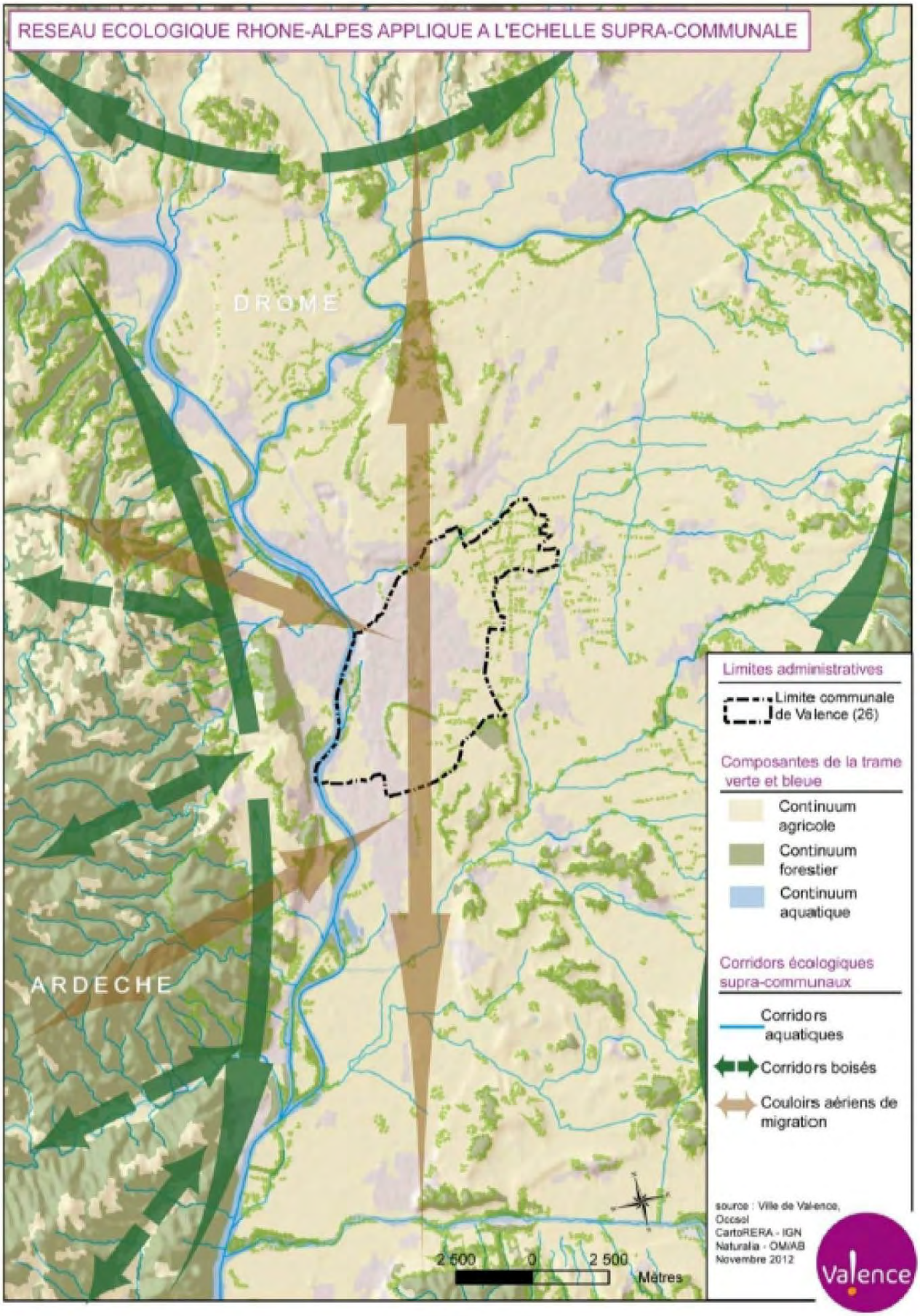
L'essentiel des cœurs de nature répertoriés à proximité de Valence se situent sur le département ardéchois en rive droite du Rhône, cours d'eau à la fois barrière naturelle et corridor aquatique.



La commune apparait en majorité comme une zone bâtie et pour le reste en territoire agricole. La naturalité est donc peu exprimée. Les infrastructures linéaires (routières et ferroviaire) fractionnent le territoire de Valence et limitent ainsi les déplacements des espèces faunistiques.



Au regard des réservoirs de biodiversité ardéchois qui drainent les flux d'espèces terrestres et aériens, il apparaît important de noter que Valence se situe sur un axe migratoire aérien notable concentrant les voies en provenance de l'Ardèche (du Col de l'Escrinet notamment).
Le Rhône quant à lui constitue un corridor aquatique majeur du territoire.


RESEAU ECOLOGIQUE RHONE-ALPES APPLIQUE A L'ECHELLE SUPRA-COMMUNALE
DROME
ARDECHE
Limites administratives
Limite communale de Valence (26)
Composantes de la trame verte et bleue
Continuum agricole
Continuum forestier
Continuum aquatique
Corridors écologiques supra-communaux
Corridors aquatiques
Corridors boisés
Couloirs aériens de migration
source : Ville de Valence, Occsol CartoRERA - IGN Naturalia - OMiAB Novembre 2012
2 500 0 2 500
Mètres
Valence

A l'échelle communale, la Trame Verte et Bleue est déclinée de la manière suivante :

■ **Trame Verte**

Elle se compose :

- ***Des principaux boisements***

Il s'agit des boisements bordant le Rhône ; de la ceinture verte constituant une limite entre le tissu urbanisé et le plateau de Lautagne ou encore de la ripisylve de la Barberolle. Ces derniers constituent des milieux naturels de bonne qualité, source de population terrestre.

- ***Des parcs urbains***

La Ville de Valence compte 53 parcs ; espaces verts ; squares et jardins publics représentant 340 hectares d'espaces verts, soit 10% de la superficie communale et 50 m² par habitant. Au-delà d'offrir des espaces de respiration pour les habitants, ces espaces participent à la biodiversité du territoire.
Certains parcs ont fait l'objet d'études spécifiques dont le parc des Tritinaires et le parc Jean Perdrix.

- ***Des éléments boisés ponctuels***

En 2021, deux recensements d'arbres ont été réalisés sur la ville de Valence, par des experts forestiers / environnementaux. Le premier recensement a consisté à identifier tous les arbres de la ville, publics ou privés. Le second recensement vise à aller plus loin, l'objectif étant de déterminer parmi les arbres de la ville lesquels nécessitent d'avoir une protection particulière du fait de leur caractère remarquable. 324 arbres ont ainsi été désignés comme arbres remarquables.
Voir Annexes relatives aux arbres remarquables, classés au titre de l'article L.113-1 du CU.

- ***Des éléments boisés linéaires***
On distingue :
- les linéaires boisés du tissu urbain
- les linéaires boisés (haies) des espaces agricoles

- ***Des espaces agricoles***

■ **Trame Bleue**

Elle se compose :

- ***Des principaux cours d'eau de la commune : le Rhône et la Barberolle***

- ***Du réseau de canaux***

- ***Des zones humides***

Plusieurs corridors ont été identifiés permettant d'assurer des connexions entre les différentes composantes de la Trame Verte et Bleue :
- **des corridors terrestres :**

ENVIRONNEMENT

CONSTAT / ENSEIGNEMENTS / ENJEUX

Une diversité des espaces de nature

Ville labellisée 4 fleurs et 3 libellules pour la qualité et l'ampleur de son engagement en faveur du cadre de vie et de la biodiversité.

Plus de 1 100 ha d'îlots agricoles dont 122 ha d'agriculture biologique

13 jardins familiaux et collectifs

40 km de canaux dont 17 km à ciel ouvert

Dont la préservation est notamment confrontée aux rejets d'eaux de voirie, de piscine ou encore aux divisions parcellaires venant influer la biodiversité

25 000 arbres, dont environ 2 000 plantés depuis 2014












ENVIRONNEMENT – PAYSAGE

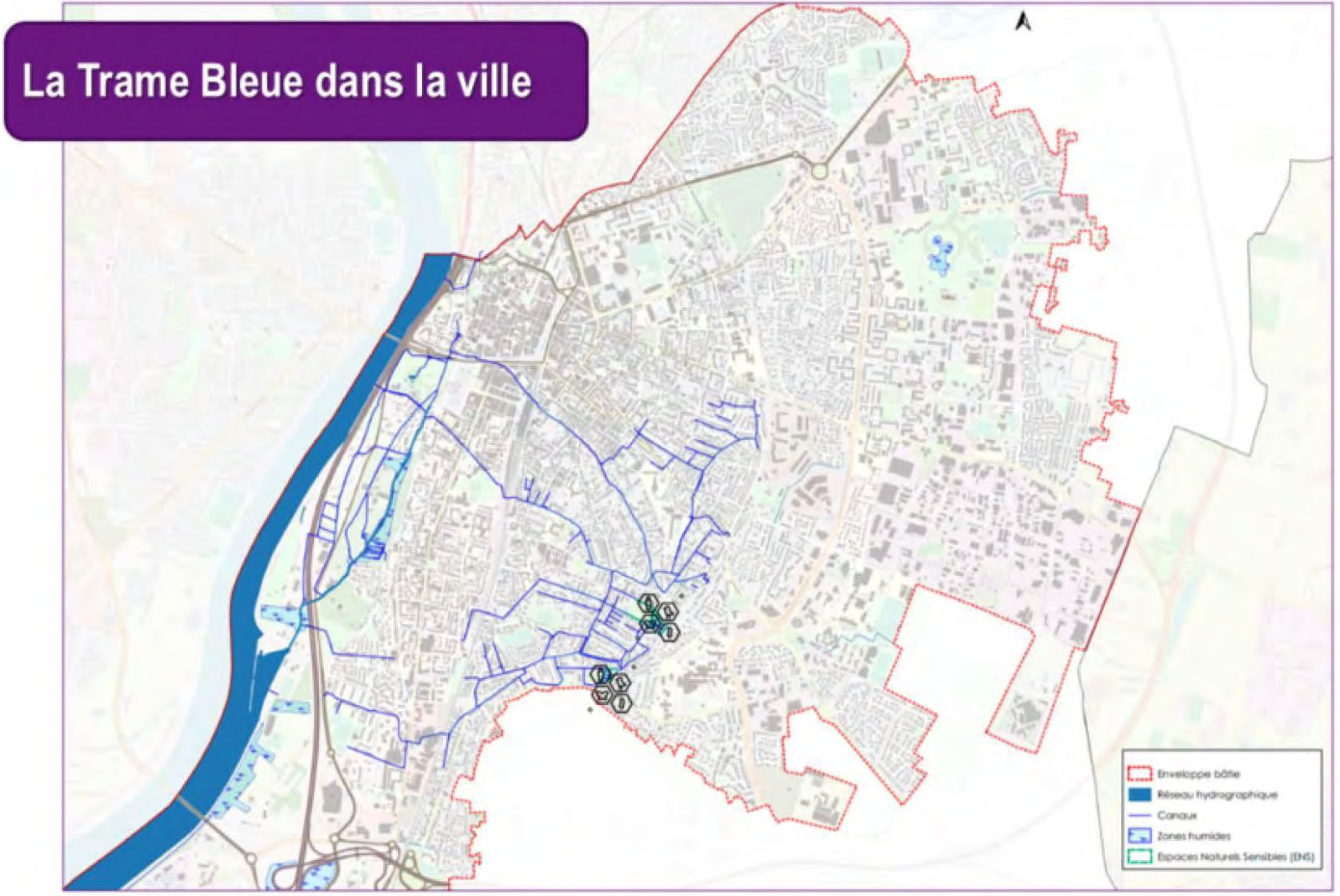
Territoire lové au cœur du **Sillon Rhodanien** entre **Monts du Matin** et **Plateaux du Vivarais**, entre **PNR du Vercors** et **des Monts d'Ardèche**

56 squares, parcs et jardins, dont **11 parcs totalisant 80 ha**

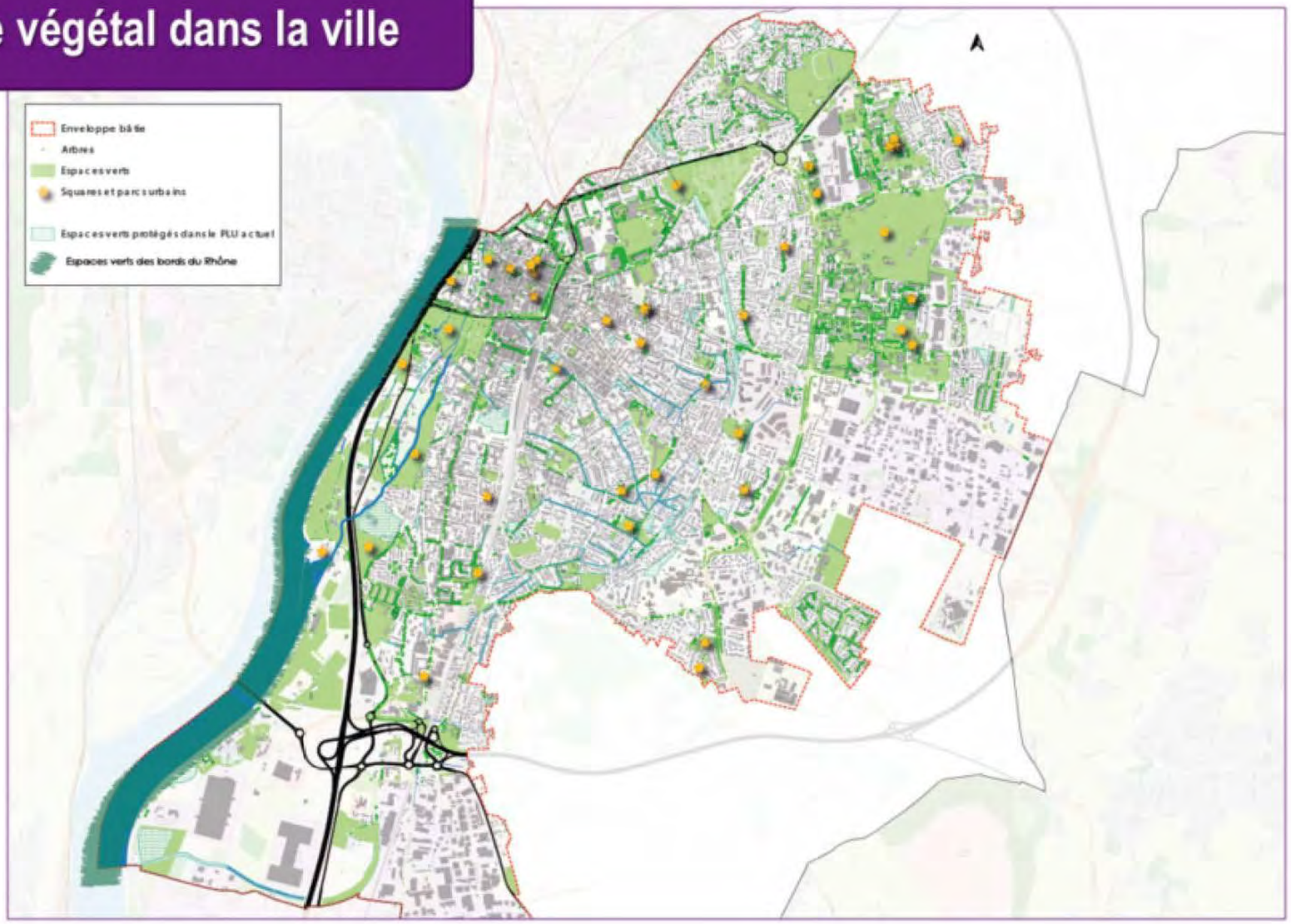
3 Espaces Naturels Sensibles (ENS) localisés :
- aux Couleures ;
- à Laprat → zone humide ;
- à Chateauvert → zone humide.

90 hectares de vergers et de cultures maraîchères à Valence

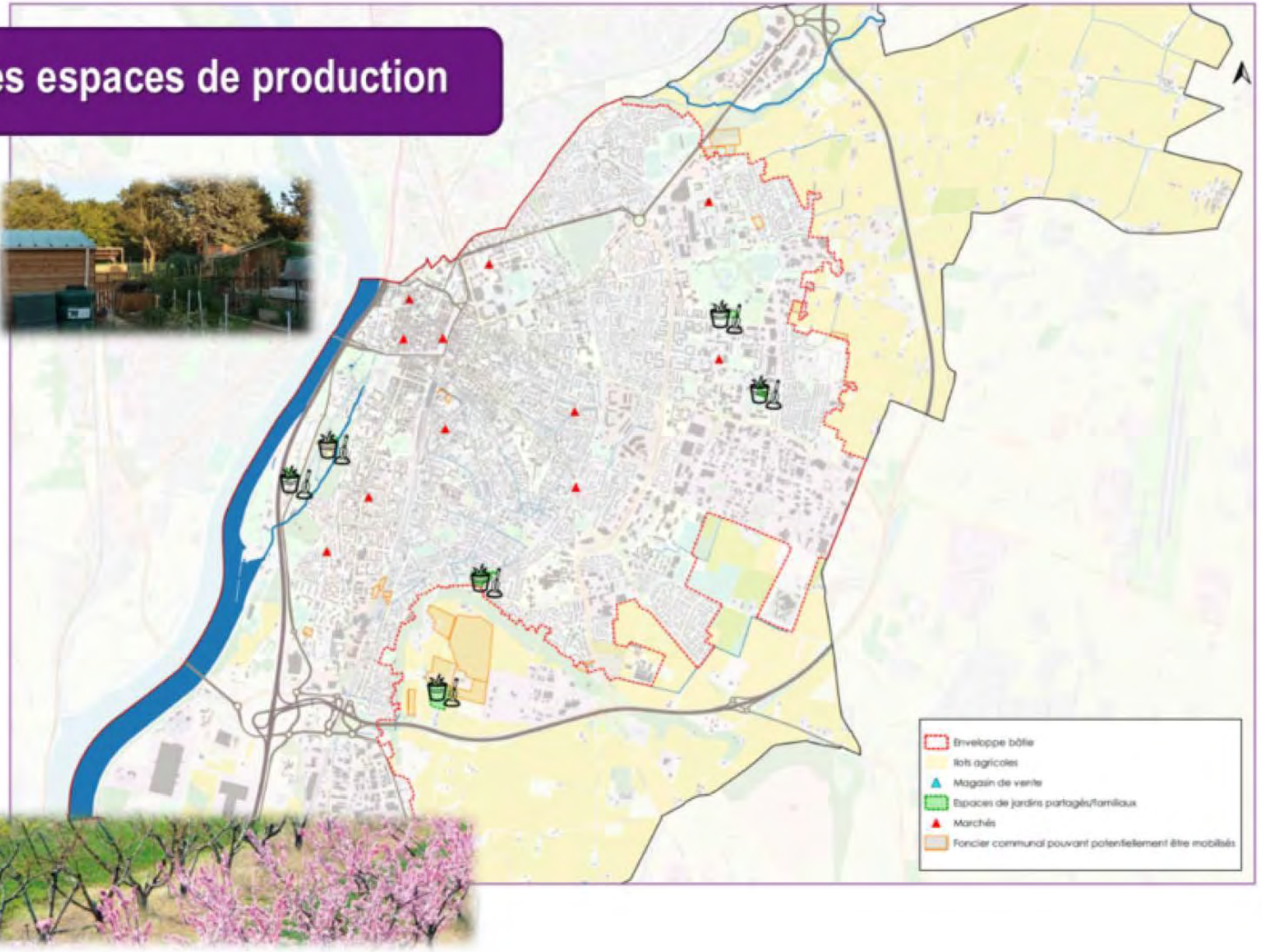
Une vingtaine de jardins pédagogiques et 5 ruches


La Trame Bleue dans la ville
Enveloppe bâtie
Réseau hydrographique
Canaux
Zones humides
Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le végétal dans la ville



Les espaces de production



III- RESSOURCES NATURELLES

III-1. Plusieurs nappes en présence sur la commune

Les nappes en présence sur la commune sont exploitées par plusieurs captages d'eau potable.

III-1.1. Les captages d'eau potable

Les nappes en présence sur la commune sont exploitées pour l'eau potable par des captages protégés par des servitudes d'utilité publique, qui couvrent une grande surface de zone urbanisée :
- Mauboule avec 4 puits (1,2,3 et SW)
- les Couleures avec 1 forage
- Thabor dont les 3 puits sont utilisés en secours.

Le Forage des Petits Eynards fait également l'objet d'une servitude d'utilité publique mais ne se situe pas sur la commune de Valence et n'est pas exploité pour l'alimentation en eau potable de Valence.

En complément, le forage des Gonnards, situé sur la commune de Chabeuil alimente la commune de Valence.

Les périmètres de protection visent à protéger des pollutions ponctuelles ou accidentelles les captages, les abords immédiats et la zone rendue vulnérable par le pompage de l'eau, en interdisant ou en réglementant les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées dans ces zones. L'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) garantit la pérennité des périmètres par des servitudes qu'il instaure (réglementation d'activités, interdictions…) dans la zone concernée par cette protection.

Captage de Mauboule

Le champ captant de Mauboule est situé en aval immédiat de Valence, dans la nappe d'accompagnement alluviale du Rhône, dans un contexte urbanisé et industrialisé. Il est protégé par arrêté préfectoral du 1er mars 1993.

Les conditions hydrogéologiques actuelles font de cette zone un secteur productif et capable d'assurer une alimentation en eau en quantité suffisante pour les besoins locaux, croissants, et de bonne qualité. Cependant, la proximité de Valence et la position hydraulique des captages est peu favorable en termes de risques pour la qualité de l'eau captée (Rhône, urbanisation, infrastructures routières et autoroutières). Le débit d'exploitation autorisé des captages de Mauboule est de 650 m^3/h.

Selon le bilan 2011 de la qualité de l'eau à Valence, la protection réglementaire définie par un arrêté préfectoral du 1er mars 1993 est assurée de façon satisfaisante.

Captage des Couleures

Le puits des Couleures est situé au Nord-est de Valence sur la nappe des alluvions de la plaine de Valence, dans un contexte urbanisé avec un ensemble d'infrastructures routières important notamment dans son périmètre de protection éloigné. Il est protégé par arrêté préfectoral du 18 février 2008.

Il fait partie de la «Liste des captages prioritaires pour la mise en place de programme d'actions contre les pollutions diffuses par le nitrate et/ou les pesticides à l'échelles de leur aire d'alimentation » du SDAGE Rhône-Méditerranée. A noter que le programme d'actions, initié par la ville de Valence, l'Agence de l'Eau et la DDT de la Drôme est en cours d'élaboration.

Valence Agglomération pilote la démarche pour le compte de la ville de Valence.
Les conditions hydrogéologiques actuelles font de cette zone un secteur productif et capable d'assurer une alimentation en eau en quantité suffisante pour les besoins locaux, croissants.
Cependant cette nappe subit de très fortes pressions agricoles et les infrastructures (giratoire des Couleuresdans le PPE) et l'urbanisation sont proches de l'ouvrage. La capacité de production du captage est de 14400 m³/j (Volume moyen exploité de 3233 m³/j).

Captage de Thabor

Le champ captant de Thabor (3 puits) est situé à l'Est de Valence, dans le parc Jean Perdrix sur la nappe des alluvions de la plaine valentinoise, dans un contexte très urbanisé (quartiers du Plan et de Fontbarlettes) autour des ouvrages, ce qui le rend particulièrement vulnérable. A ce risque de pollution accidentelle, s'ajoute la sensibilitéde la nappe aux pollutions diffuses d'origine agricole.

Il est protégé par arrêté préfectoral du 4 avril 2005.

Les conditions hydrogéologiques actuelles font de cette zone un secteur productif mais sa vulnérabilité au regardnotamment des pollutions diffuses agricoles et son enclavement dans le tissu urbain a conduit à l'élaboration d'un statut particulier qui permet la fonction de dépannage, tout en limitant l'appel de la nappe (surface de zone d'appel et vitesse de transfert) pour réduire les effets d'une contamination accidentelle toujours possible dans l'environnement éloigné.

Le débit d'exploitation autorisé des captages est très réduit par rapport à sa capacité : 420 m³/h avec un débit maximum mensuel de 150 000 m³, soit 205 m³/h en débit fictif continu ou 15 jours de prélèvement sur un mois au débit maximum journalier autorisé.

Captage des Gonnards

Le profond forage des Gonnards, exempt de nitrates et situé sur la commune de Chabeuil, est utilisé afin d'assurer un potentiel de correction par dilution de la qualité chimique des eaux des nappes superficielles en cas de dérive des teneurs en nitrates ou en pesticides notamment. Il est protégé par arrêté préfectoral du 18 décembre 1995.

Le forage est exploité au maximum de sa capacité (débit maximum journalier de 4080 m³/j) et son eau est utiliséepour diluer les eaux nitratées.

III-1.2. La qualité des eaux : une sensibilité aux pollutions

Une qualité des eaux superficielles et souterraines moyenne

Les captages du Thabor et des Couleures présentent tous les deux un état chimique médiocre depuis 2014 et 2012 respectivement. En 2018, l'état chimique était toujours médiocre.

Valence est concernée par trois masses d'eaux souterraines :
- Alluvions ancienne de la plaine de Valence – FRDG146
- Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme – FRDG248
- Alluvions du Rhône au confluent de l'Isère au défilé de Donzère – FRDG381

Ces trois masses d'eau ont un état quantitatif « bon », par contre les Alluvions anciennes de la plaine de Valence ainsi que les Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme présentent un état chimique médiocre :

- En ce qui concerne les alluvions anciennes de la plaine de Valence présentent sur la période 2006-2011 :
    - 18 points avec des données nitrates dont près de 40% en état médiocre
    - 13 points avec des données pesticides avec près de 40% en état médiocre (paramètre déclassant : atrazine déséthyl)
    - 7 points sur lesquels une recherche de DEDIA a été faite avec des déclassements sur plus de 85% des points
    - 2 captages AEP abandonnés pour cause de nitrates et pesticides. Parmi les points en état médiocre, 1 captage identifié comme captage prioritaire SDAGE 2009.
- En ce qui concerne les Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme sur la période 2006-2011 :
    - Environ 240 points avec des données nitrates, répartis de manière assez homogène sur l'ensemble de la masse d'eau. Une 20aine de points en état médiocre. Des indices de dégradation par ailleurs (teneurs moyennes > 25 mg/L voire > 40 mg/L) sur environ 80 points (soit plus de 30% des points)
    - 2 captages abandonnés pour cause de nitrates et 1 captage prioritaire SDAGE 2009 en état médiocre
    - Environ 150 points avec des données pesticides
    - 26 points en état médiocre soit 17% des points
    - 2 captages abandonnés pour cause de pesticides et 2 captages prioritaires SDAGE 2009 en état médiocre.

Ces données proviennent des *Etat des connaissances* de 2014.

Le SDAGE 2022-2027 est actuellement en cours d'élaboration. Toutefois, une première ébauche des objectifs environnementaux est d'ores et déjà proposée. Les objectifs environnementaux visés sont les suivants :

- BE : il s'agit de viser l'objectif environnemental de bon état des masses d'eau
- ZPC : viser l'objectif environnemental des zones de captage d'eau destinée à la consommation humaine fournissant plus de 10 m3/j ou desservant plus de 50 personnes (directive 98/83/CE et DCE article 7)
- ZPN : viser l'objectif environnemental des sites Natura 2000
- ZPB : viser l'objectif environnemental des zones de baignade et d'activités de loisirs et de sports nautiques
- SUB : viser l'objectif environnemental de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses
- DSF : viser l'atteinte des objectifs de la directive cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM)

Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère - FRDG381

Pression dont l'impact est à réduire significativement		Objectifs environnementaux visés
Pollutions par les nutriments agricoles		
AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitratess	ZPC
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	ZPC
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	ZPC
AGR0801	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitratess	ZPC

Molasses miocènes du Bas Dauphiné plaine de Valence et Drôme des collines - FRDG251			
Pression dont l'impact est à réduire significativement			**Objectifs environnementaux visés**
Pollutions par les nutriments agricoles			
AGR0401		Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	BE
RES0802		Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	BE
Pollutions par les pesticides			
AGR0401	(PR)	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	BE SUB
RES0802	(PR)	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	BE SUB

Alluvions anciennes de la Plaine de Valence - FRDG146			
Pression dont l'impact est à réduire significativement			**Objectifs environnementaux visés**
Pollutions par les nutriments agricoles			
AGR0202		Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitratess	BE ZPC
AGR0302	(PR)	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitratess	BE ZPC
AGR0401	(PR)	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	BE ZPC
AGR0801	(PR)	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitratess	BE ZPC
RES0802	(PR)	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	BE
Pollutions par les pesticides			
AGR0202		Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitratess	BE ZPC SUB
AGR0303		Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	BE ZPC SUB
AGR0401		Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	BE ZPC SUB
AGR0802		Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	BE ZPC SUB
RES0802		Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	BE SUB
Prélèvements d'eau			
RES0201		Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	BE
RES0202		Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	BE
RES1001		Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	BE

Valence est également concernée par trois cours d'eau : le Rhône, la Barberolle et l'Epervière. De manière générale l'état de ces cours d'eau est le suivant :

- La Barberolle (2 stations d'étude) : bon état physico-chimique, mais état écologique moyen ;
- L'Epervière : pas de données
- Le Rhône (1 station sur le sous-bassin-versant Véore-Barberolle) : bon état physico-chimique, mais potentiel écologique moyen.

Toutefois, les études menées en 2021 montre que la Barberolle a su rétablir un état écologie Bon au lieu-dit La Belle Meunière, mais pas au lieu-dit Les Couleures.

	2021	2020	2019	2018	2017
Physico-chimie					
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Température	IND	IND	IND	IND	IND
Nutriments azotés	BE	BE	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	BE	BE	BE	TBE	TBE
Acidification	BE	BE	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	IND	IND	BE	BE	BE
Biologie					
Invertébrés benthiques		MOY	MED	MED	MED
Diatomées	BE	BE	TBE	TBE	
Macrophytes					
Poissons					
Hydromorphologie					
Pressions Hydromorphologiques					
Etat écologique	BE	MOY	MED	MED	MED
Potentiel écologique					
ETAT CHIMIQUE	IND	IND	BE	BE	BE

LOCALISATION

Département : DROME
Localisation : Pont du lieu-dit La Belle Meunière
X Lambert 93 : 851527
Y Lambert 93 : 6429537
Altitude : 131

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Physico-chimie								
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE
Température	IND	IND	IND	IND	IND	IND	IND	IND
Nutriments azotés	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	BE	BE	BE	BE	BE	BE	TBE	BE
Acidification	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	BE	BE	BE	MAUV	BE	BE	BE	BE
Biologie								
Invertébrés benthiques	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	BE
Diatomées	BE	BE	BE	BE	BE	TBE	TBE	TBE
Macrophytes	BE	TBE	BE	BE	BE	MOY	BE	BE
Poissons	MOY	MOY	MED	MAUV	MAUV	MED	MED	MED
Hydromorphologie								
Pressions Hydromorphologiques								
Etat écologique	MOY	MOY	MED	MAUV	MAUV	MED	MED	MED
Potentiel écologique								
ETAT CHIMIQUE	BE	BE	BE	BE	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV

LOCALISATION

Département : DROME
Localisation : Lieu-dit Les Couleures
X Lambert 93 : 852607
Y Lambert 93 : 6429878
Altitude : 149

LOCALISATION

Département : ARDECHE
Localisation : Embarcadère du camping municipal
X Lambert 93 : 844080
Y Lambert 93 : 6414914
Altitude : 100

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Physico-chimie								
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE		TBE	TBE	TBE	TBE
Température	IND	IND	IND		IND	IND	IND	IND
Nutriments azotés	BE	BE	TBE		TBE	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	BE	BE	BE		BE	BE	BE	BE
Acidification	BE	BE	TBE		TBE	TBE	TBE	TBE
Polluants spécifiques								
Biologie								
Invertébrés benthiques								
Diatomées	IND	IND	IND	IND	IND	IND	IND	IND
Macrophytes								
Poissons								
Hydromorphologie								
Pressions Hydromorphologiques								
Etat écologique								
Potentiel écologique	MOY	MOY	MOY	IND	MOY	MOY	MOY	MOY
ETAT CHIMIQUE								

Une suspicion de pollution au PCB dans le Rhône

Les PCB, ou PolyChloroBiphényles, sont des dérivés chimiques chlorés plus connus en France sous le nom de pyralènes. Ils n'existent pas à l'état naturel. Depuis les années 1930, les PCB étaient produits et utilisés dans l'industrie pour leurs qualités d'isolation électrique, de lubrification et d'ininflammabilité.

Il est avéré que les PCB posent des problèmes de toxicité. C'est pourquoi, depuis 20 ans ces substances ne sont plus ni produites ni utilisées dans la fabrication d'appareils en Europe.

Il est soupçonné sur le Rhône une contamination aux PCB d'origine industrielle. Les mesures réalisées dans les sédiments de la Barberolle sont négatifs. La DREAL recense sur Valence trois sites ayant probablement contribué aux pollutions aux PCB.

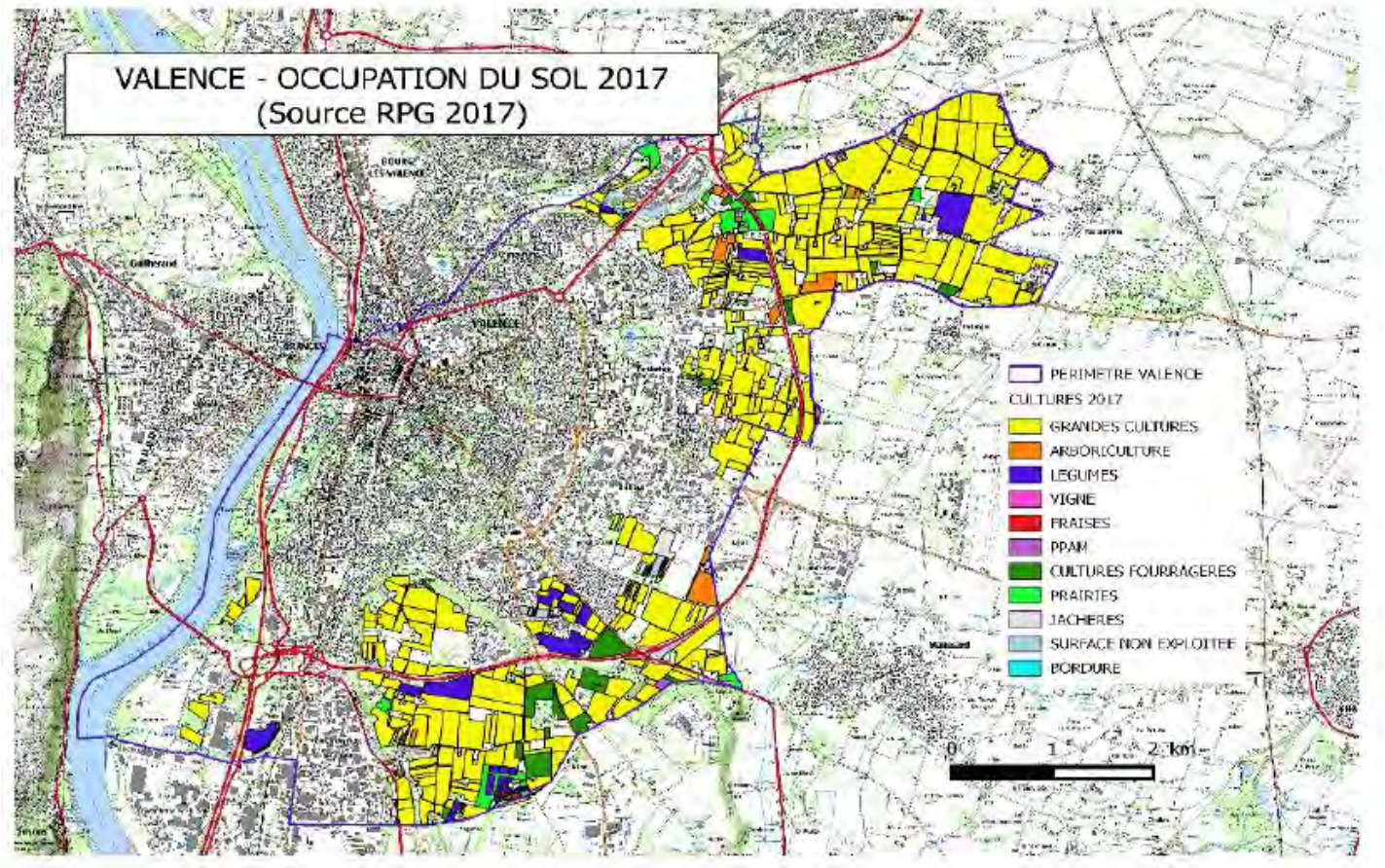
Une eau potable de qualité conforme

Selon *l'orobnat*, site de l'Agence Régionale de la Santé présentant les résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, en octobre 2021 les eaux potables de Valence sont conformes sur les plans bactériologique, physico-chimique et sur les références de qualité : elles sont considérées comme « conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ».

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	8 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau "	16,0 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif) "	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre "	0,30 mg(Cl2)/L		
Chlore total "	0,33 mg(Cl2)/L		
pH "	7,4 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	581 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L
Nitrates (en NO3)	23 mg/L	≤ 50 mg/L	

III-2. Une ressource agricole encore importante

1 138 ha de surface agricole communale recensés d'après les données PAC 2017.

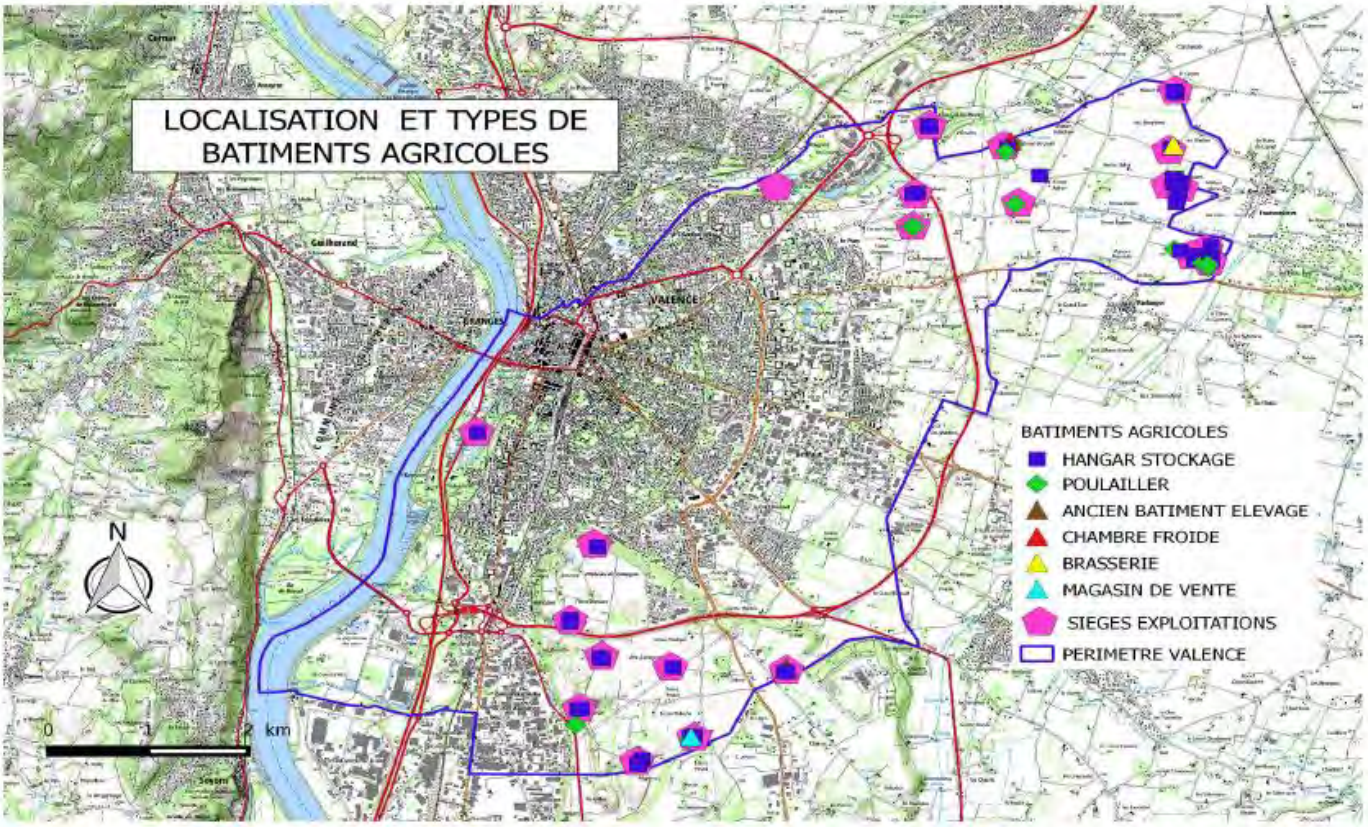


On dénombre sur la commune de Valence (source enquêtes exploitants) :

- 22 sièges d'exploitations
- 41 hangars agricoles de stockage
- 11 poulaillers (dont 5 en activité actuellement)
- 2 anciens bâtiments d'élevage
- 1 chambre froide

En diversification :

- 1 magasin de vente à la ferme
- 1 brasserie



III-2.1. La valeur agronomique des sols

Les terrasses alluviales présentent en général des sols d'une bonne valeur agricole :

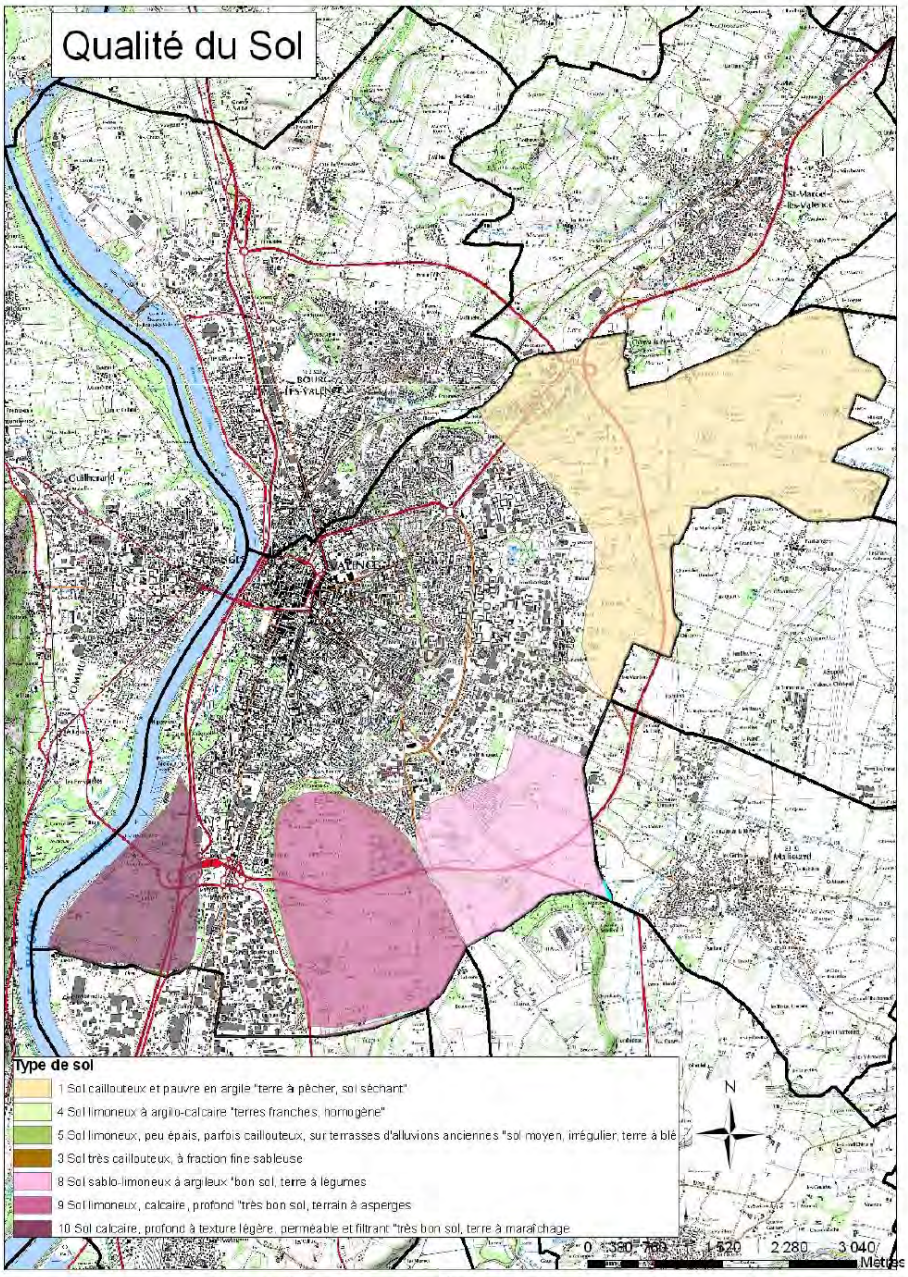
- dans les basses plaines d'alluvions récentes se développent des sols peu évolués (sols alluviaux calcaires ou non calcaires). Ce sont des sols de texture variable, souvent profonds, riches, faciles à travailler. Ils sont en général filtrants, à bon drainage superficiel, et présentent tous une nappe à profondeur variable. Autrefois soumis à de fréquentes submersions lors des crues, les travaux de régularisation et de canalisation du Rhône leur permettent maintenant d'échapper à ce grave inconvénient pour une mise en valeur rationnelle.

- sur les plaines d'alluvions anciennes (terrasses et cônes de déjection), les sols très caillouteux sont très secs et filtrants ; ce sont des sols pauvres, qui présentent des réserves en eau et en éléments minéraux très faibles.

La généralisation et l'extension des possibilités d'irrigation (aspersion) à partir des réseaux établis depuis le Rhône et l'Isère ainsi qu'une fertilisation adaptée, aujourd'hui raisonnée mais intensive par le passé, ont d'oreset déjà permis de valoriser et de régulariser les productions, en transformant ces « terres à vignes » en riches terroirs arboricoles (pêchers en particulier). Elles ouvrent aussi des perspectives de développement des cultures fourragères, grainières et légumières (de plein champ).

- sur les loess et les formations loessiques, les sols présentent des qualités agricoles plus homogènes qui se situent à un niveau très élevé pour la région de Valence. Sur les loess d'apports récents et sur les formations remaniées, on observe des sols limoneux, profonds et sains, bien exploités par l'activité racinaire sur l'ensemble des profils, l'horizon B étant faiblement différencié.

- sur les loess anciens (rissiens et mindéliens), les sols ne diffèrent que par la présence d'un horizon B un peu plus argilifié et rubéfié, mais ils gardent d'excellentes qualités de drainage et de bonnes saturations de bases.



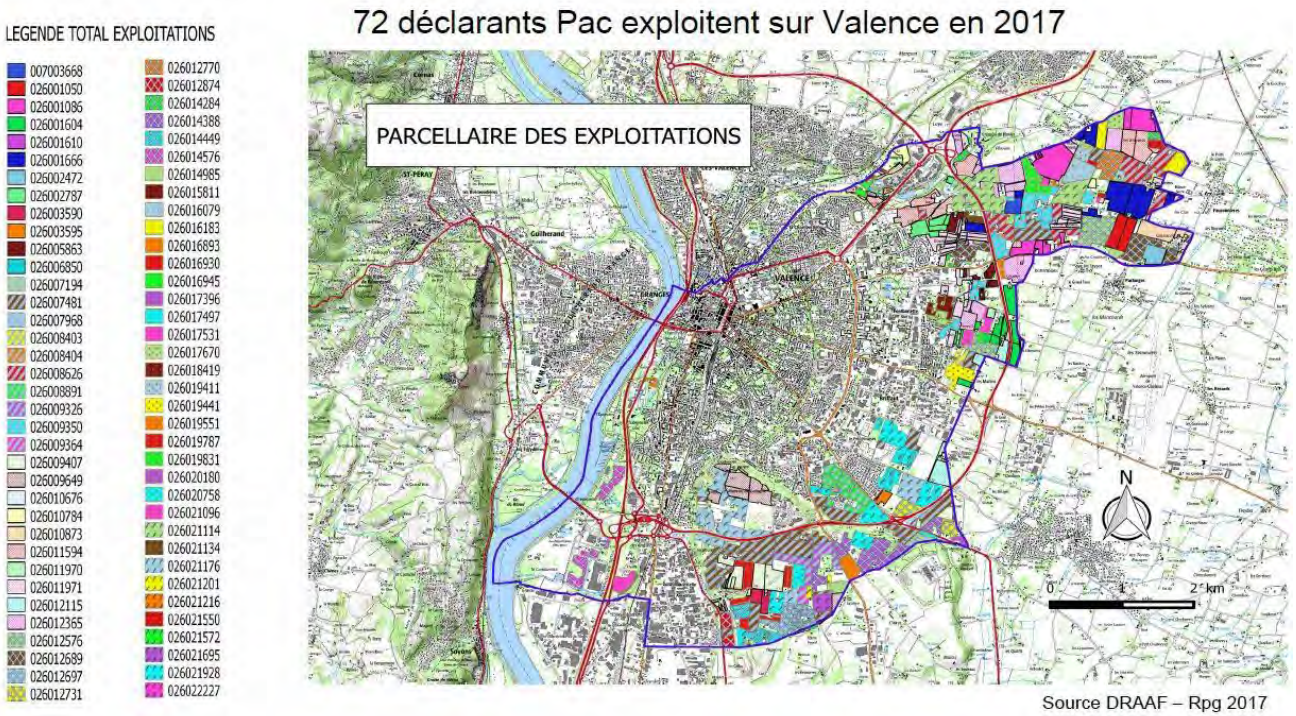
Source : Diagnostic agricole et foncier pour le développement de l'agriculture biologique – Territoire de Valence Agglo Sud Rhône-Alpes – Agribiodrôme 2011

III-2.2. Localisation et surfaces agricoles

D'après le registre graphique parcellaire de 2017 (RPG), la commune de Valence compte 1 123 ha de foncier agricole (parcelles déclarées à la PAC) soit 30% du territoire communal.

Les surfaces agricoles sont localisées au Sud sur le plateau de la Lautagne, en périphérie Est et Nord-Est de la commune et au bord du Rhône.

En termes d'occupation du sol, sur les 1 123 hectares de surfaces agricoles recensées :
- 87,5% sont occupées par de la grande culture (50% sont occupées par la culture du blé et du maïs)
- 6,5% sont occupées par des prairies ou du fourrage
- 6% sont occupées par du maraîchage/ des vergers.



Source DRAAF – Rpg 2017

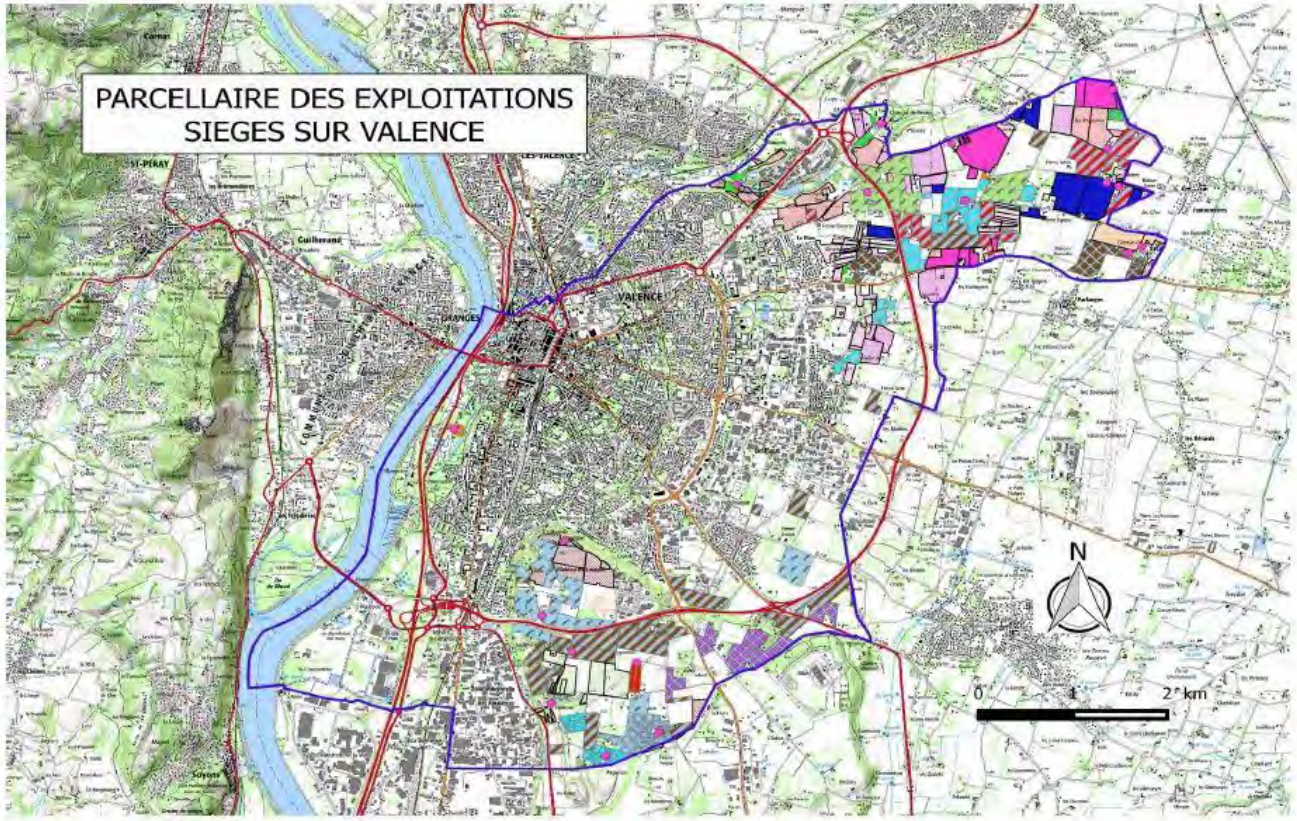
En termes d'exploitation, Valence compte d'après le recensement Agreste 2010 37 exploitations.

21 exploitations déclarant Pac situées sur Valence

PARCELLAIRE DES EXPLOITATIONS AVEC SIEGE SUR LA COMMUNE DE VALENCE

Sièges d'exploitation

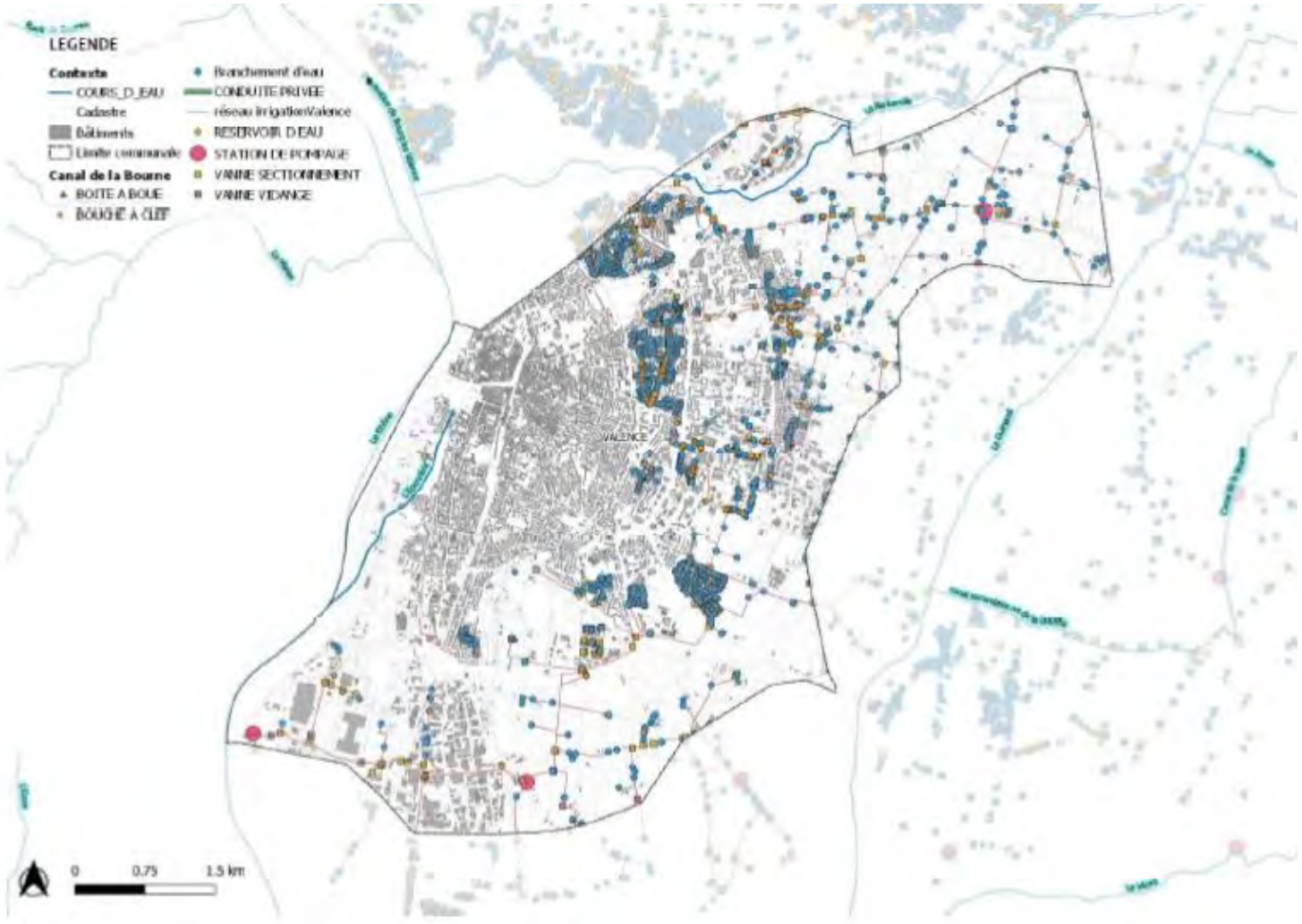
026001086
026001666
026007481
026008626
026009350
026009407
026009649
026010873
026011594
026012589
026012697
026014284
026014449
026016930
026016945
026012365
026021114
026021176
026021216
026011971
026014388



Source DRAAF – Rpg 2017

III-2.3. Équipements et irrigation

Des investissements important d'équipement du territoire pour l'agriculture ont été réalisés essentiellement à l'Est de la LACRA : réseau de canalisations et haies vives. Gérées par le Syndicat Intercommunal d'irrigation de la Bourne, ces canalisations ne font pas l'objet de servitude.



III-2.4. Appellations protégées, label

La commune de Valence est située dans l'aire géographique de l'AOP "Picodon". Elle appartient également aux aires géographiques de production des IGP "Pintadeau de la Drôme" ; "Volailles de la Drôme" et des IGP viticoles "Collines Rhodaniennes", "Comtés Rhodaniens", "Drôme" et "Méditerranée"

III-2.4. Stratégies agricoles

Le PRAD Rhône-Alpes

La loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a instauré la création de Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD). Ce dernier fixe les grandes orientations de la

politique agricole agroalimentaire et agro-industrielle dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le PRAD Rhône-Alpes 2012-2019 a été approuvé le 24 février 2012 par arrêté préfectoral.

Ce plan comprend 4 enjeux principaux :
1. Intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins
2. Améliorer la performance économique des exploitations agricoles dans le respect des milieux naturels
3. Garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins
4. Faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner ses évolutions.

Ambition n°1 **RENFORCER LA PLACE DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE**	OBJECTIF 1 : LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE SUR LE TERRITOIRE - Œuvrer en faveur de l'Installation et transmission - Encourager l'organisation et l'évolution des filières locales en lien avec les besoins agricoles et forestiers - Soutenir le maintien de l'activité et l'emploi local OBJECTIF 2 : LA DIVERSIFICATION ECONOMIQUE CROISSANTE DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE - Soutenir la diversification économique par le tourisme rural - Solliciter davantage le monde agricole et forestier pour des activités de services auprès des territoires - Favoriser la participation croissante du monde agricole et forestier à la production d'énergie renouvelable et aux économies d'énergie - Encourager la diversification par l'activité socio-éducative et pédagogique OBJECTIF 3 : LA STRUCTURATION DE L'ESPACE RURAL - Soutenir les démarches d'aménagement de l'espace agricole, générateurs d'emploi - Encourager l'aménagement de l'espace forestier, l'organisation de la filière forestière et ses débouchés locaux
Ambition n°2 **RENFORCER LA QUALITE ET L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE**	OBJECTIF 4 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES CIRCUITS COURTS - Encourager et soutenir les initiatives locales en faveur des circuits courts - Accompagner les consommateurs dans leurs pratiques d'achats OBJECTIF 5 : INVESTIR ET STRUCTURER LA RESTAURATION HORS FOYER PUBLIQUE POUR UN RECOURS CROISSANT aux produits locaux - Un accompagnement des communes - Un accompagnement des producteurs - Une participation active au renforcement de la première transformation locale

Ambition n°3 **RENFORCER LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET FAVORISER L'INNOVATION EN FAVEUR DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE**	OBJECTIF 6 : LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU - Renforcer les pratiques alternatives dont l'agriculture biologique : programme d'action global AB - Régulation des prélèvements quantitatifs de la ressource en eau. OBJECTIF 7 : SOUTIEN A LA RECHERCHE, L'EXPERIMENTATION ET L'INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE - Soutenir la recherche, l'expérimentation et l'innovation environnementale - Accompagner la mobilisation effective du monde rural dans le changement de pratiques en anticipation au changement climatique

La stratégie de développement agricole et forestier 2016-2020 de Valence Romans Agglo

Initiée début 2015, la stratégie de développement agricole et forestier (DAF) s'est construite sur une trentaine d'entretiens individuels menés avec les acteurs locaux (acteurs institutionnels, associatifs, économiques, pédagogiques, socio-culturels…), un séminaire avec une quarantaine de structures locales, afin de croiser les enjeux et définir les leviers prioritaires et des réunions thématiques.

La stratégie repose sur :
- 3 grandes ambitions
- 7 grands objectifs
- 2 leviers transversaux
- une gouvernance participative et collaborative spécifique

Le PAADT (Projet Agricole et Alimentaire Durable du Territoire) de Valence Romans Agglo

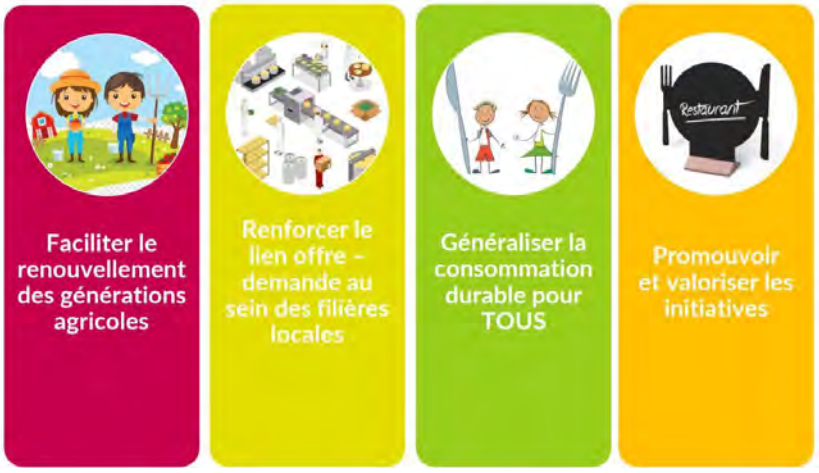
L'Agglo pilote un PAADT – Projet Agricole et Alimentaire Durable du Territoire. Les objectifs de ce projet sont les suivantes :
- Accélérer la transition agro-écologique
- Accompagner et faciliter une relocalisation alimentaire
- Permettre à tous d'avoir accès à une alimentation de qualité

Pour se projeter à l'horizon 2050, l'Agglo adhère à la trajectoire *Afterres 2050*. Un scénario collectif et durable pour permettre à l'agriculture du territoire de répondre aux défis alimentaires, environnementaux et climatiques. C'est cette feuille de route partagée entre monde agricole, acteurs économiques et consommateurs qui nous permet aujourd'hui d'avancer ensemble.

Construit par Solagro dans le cadre d'une démarche collaborative incluant agriculteurs, scientifiques, institutions et citoyens, le scénario **Afterres2050** n'est ni une prédiction, ni une prescription, il résulte d'une démarche prospective d'exploration des possibles en prenant bien en compte l'ensemble des paramètres, impacts et enjeux.

L'Agglo s'active autour de **4 axes clés** qui présentent différentes actions :

- **Faciliter et consolider le renouvellement des générations agricoles**
  - Promotion/consolidation des métiers et emplois agricoles et alimentaires
  - Création d'activité agricole et accès aux outils de production
  - Accompagnement à la transition agro-écologique
- **Rapprocher le lien offre – demande au sein des filières locales**
  - Industrie agroalimentaire
  - Restauration commerciale
  - Restauration collective et l'approvisionnement local de qualité
  - Consolidation-valorisation des circuits de distribution de proximité et porteurs de projets
- **Accélérer la consommation durable et favoriser l'accès à tous à une alimentation locale et de qualité**
  - Accès à tous à une alimentation durable – lutter contre la précarité alimentaire (familles, jeunes, étudiants …)
  - Accompagner des acteurs professionnels de l'action sociale, santé, éducation, animation
  - Emergence d'évènementiels « Afterres compatibles »
  - Réduction valorisation des déchets alimentaires (Agglo, communes et acteurs privés)
- **Promouvoir et valoriser le patrimoine agricole et alimentaire du territoire**
  - Outils de promotion/valorisation (guide, web, kit professionnels…)
  - Animation du territoire sur les richesses rurales et alimentaires
  - Terres Animées
  - Campagne pédagogique pour les scolaires



III-3. Une ressource minérale exploitée

La carte géologique du BRGM révèle cinq gisements de sables, graviers, galets. On exploite activement, pour remblai et matériaux de construction, les alluvions polygéniques des terrasses Wurmiennes (l'Armailler, Portes-lès-Valence) mais aussi celles des terrasses rissiennes (Saint-Marcel), mindéliennes (Fouillouse surtout, beaucoup moins la Léore) et même guziennes (les Ménafauries). Les cailloutis calcaires des épandages de piedmont du Vercors ont aussi été exploités, mais sont maintenant abandonnés, comme les conglomérats oligocènes d'Étoile. Seuls, les cailloutis calcaires pliocènes des serres de Montmeyran font l'objet d'exploitations locales, nombreuses autrefois mais aujourd'hui sporadiques. Enfin, on exploite encore activement les éboulis calcaires du bas du versant de la montagne de Crussol au Nord de Guilherand.

Une ancienne exploitation de carrière est localisée à Muzet Est. Elle fournissait des produits de construction, BTP, granulats naturels. On retrouve ainsi ces matériaux (galets du Rhône) dans les constructions (murs et bâtiments du centre ancien).

Le Schéma Régional des Carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le schéma régional des carrières a été approuvé par arrêté du Préfet de Région en date du 8 décembre 2021. Ce schéma définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région.

Toutes les autorisations de carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes devront être compatibles avec ce schéma une fois approuvé. La planification de l'activité des carrières était et demeure jusqu'à l'approbation du schéma régional encadrée dans des schémas départementaux.

III-4. Des sources d'énergie locales significatives

III-4.1. Les principaux constats issus du PCAET de Valence Romans Agglo

Rappel réglementaire :

La loi ENE avait rendu les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. La loi n°2015-992 du 17 oût 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les PCET, projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique. Ils deviennent des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Leurs contenus et modalités d'élaboration sont précisés par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial. Ainsi, les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2015 et regroupant plus de 50 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2016 et les EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitanrts doivent adopter un PCAET au plus le 31 décembre 2018.

Le PCAET vise à planifier la transition énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire. Les grandes orientations politiques stratégiques y sont dressées, puis déclinées en un programme d'actions. Initié en 2015 en lien étroit avec près de 180 acteurs locaux, le PCAET de Valence Romans Agglomération a été adopté par le Conseil Communautaire le 4 avril 2019.

La première étape du Plan Climat a consisté à identifier les enjeux locaux afin d'établir une stratégie cohérente. Pour cela un diagnostic a été réalisé. Celui-ci dresse un état des lieux des consommations et des productions d'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre.

Parmi les principaux constats, on note :

• Les émissions de gaz à effet de serre du territoire proviennent en grande majorité des consommations d'énergies fossiles : 84% du million de tonnes de CO_2 équivalant émis par an par le territoire. Le reste est constitué des émissions non-énergétiques de l'agriculture (émissions liées à l'utilisation des engrais, élevage), d'émissions de procédés industriels, etc.

• Les transports de personnes et de marchandises représentent près de la moitié des gaz à effet de serre émis sur le territoire et une grande part de la pollution de l'air. Le trafic de transit représente plus d'un tiers des déplacements de personnes.

• La facture énergétique élevée du territoire a des répercussions sociales : plus d'un habitant du territoire sur sept est en situation de vulnérabilité énergétique.

• Une augmentation de la température moyenne de près de 2°C depuis 1960, sans variation notable des précipitations, ce qui entraine un assèchement des sols.

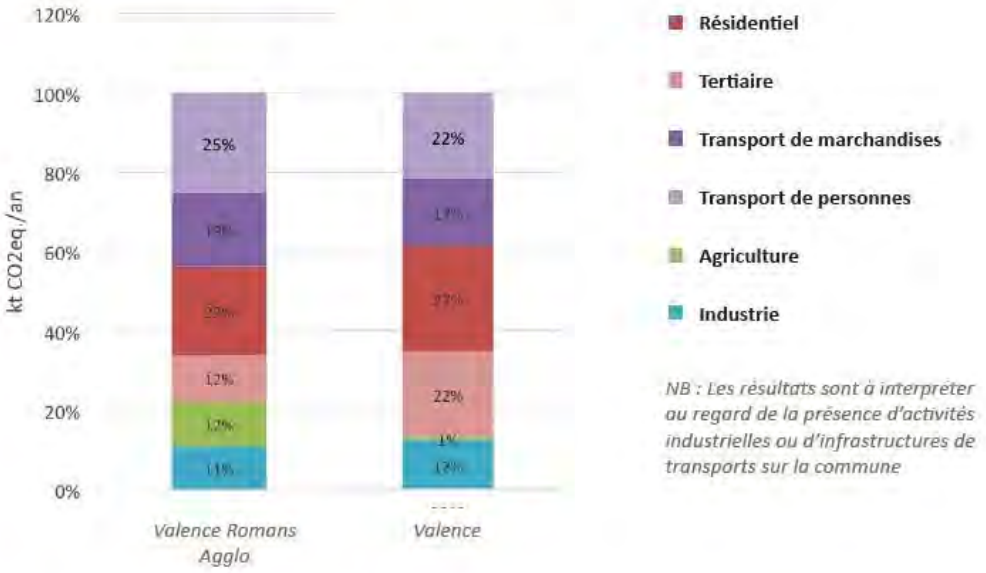
• Les consommations d'énergies fossiles génèrent des émissions polluantes affectant la population (maladies cardio-vasculaires, irritations, asthmes, etc.). Les transports jouent une part prépondérante dans la dégradation de la qualité de l'air, notamment pour les particules fines et les émissions d'oxydes d'azote.

Valence

Profil communal
air énergie climat

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Valence Romans Agglo a permis d'identifier le profil climatique et énergétique du territoire à travers l'analyse d'un certain nombre de paramètres : état des lieux des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques, et de la vulnérabilité aux changements climatiques.
Les fiches communales reprennent les éléments du diagnostic PCAET, recueillis à partir des données OREGES, et précisent les attentes d'un point de vue de la maîtrise de l'énergie, de la production d'énergies renouvelables et de l'adaptation du territoire aux changements climatiques pour, in fine, devenir un territoire à énergie positive (Tepos) à l'horizon 2050. Les éléments plus détaillés sont accessibles dans le rapport complet du PCAET de Valence Romans Agglo.

Les émissions de gaz à effet de serre
Emissions de GES par habitant du territoire considéré (2016)



NB : Les résultats sont à interpréter au regard de la présence d'activités industrielles ou d'infrastructures de transports sur la commune

Les consommations énergétiques
Sur l'ensemble des énergies finales (2016)

Consommation énergétique par secteur sur l'agglomération (2016)

- **Résidentiel = 1 601 GWh/an**
- **Tertiaire = 866 GWh/an**
- **Transport = 848 GWh/an** (marchandises)
- **Transport = 1 192 GWh/an** (personnes)
- **Agriculture = 94 GWh/an**
- **Industrie = 778 GWh/an**

*Consommation énergétique **communale** par habitant pour le secteur résidentiel inclus tous usages énergétiques (2016)*



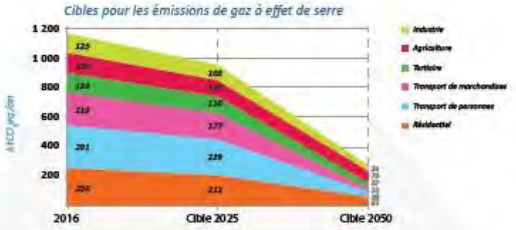
= 8 585 kWh/hab/an

Valence

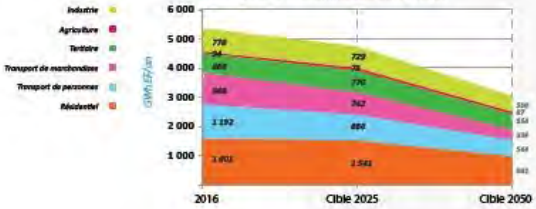
Profil communal
air énergie climat

Le processus de transition énergétique pour Valence Romans Agglo
Les objectifs chiffrés du Plan Climat Air Energie Territorial

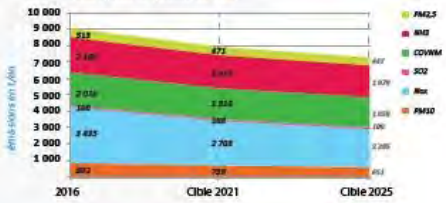
Cibles pour les émissions de gaz à effet de serre



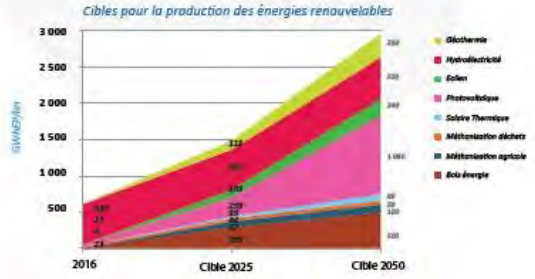
Cibles pour la consommation énergétique



Cibles pour la qualité de l'air



Cibles pour la production des énergies renouvelables



Le processus d'adaptation au changement climatique
Vers un territoire résilient aux évolutions du climat

*Les évolutions climatiques sur le territoire de **Valence Romans Agglo***



CLIMAT



+0,5°C tous les 10 ans



La canicule de 2003 devient un été normal d'ici la fin du 21e s.



Des sécheresses accentuées



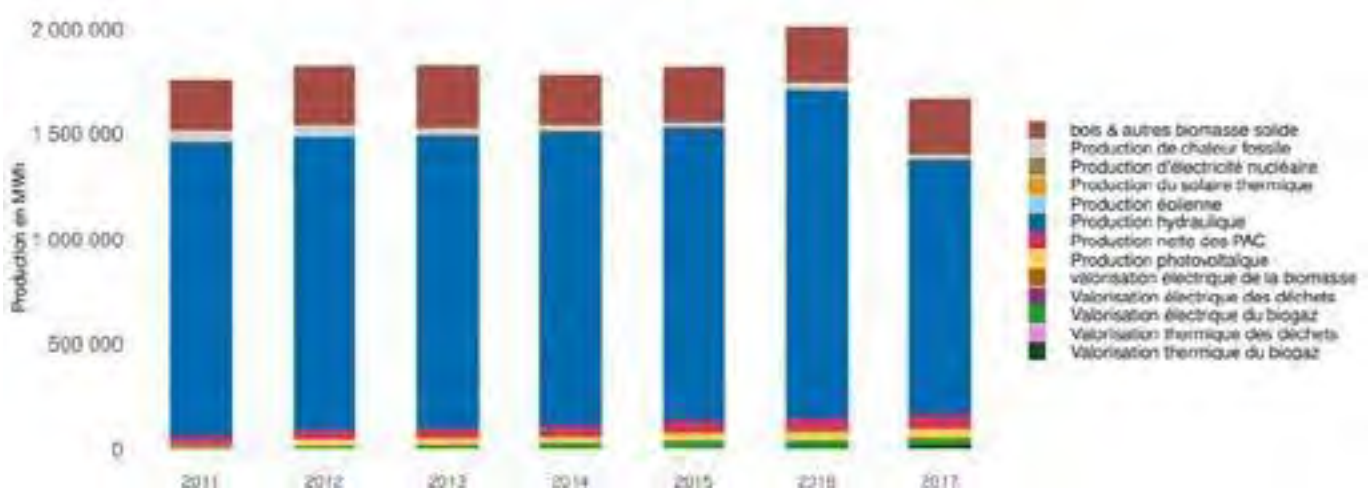
Des évènements extrêmes plus fréquents (orages, tempêtes, grêle)

*Exposition de **la commune** aux risques liés en partie aux changements climatiques en 2017*

Inondation	**OUI**	NON	**aléa fort**
Retrait gonflement des argiles	**OUI**	NON	**aléa faible**
Sécheresse	**OUI**	NON	**soumise à l'augmentation des températures**
Incendie	OUI	**NON**	-
Ilots de chaleur	**OUI**	NON	**aléa fort**
Dégradation de la qualité de l'air	**OUI**	NON	**aléa fort - soumise aux forts trafics de la A7**

III-4.2. Zoom sur les différentes sources d'énergie

Les données suivantes sont extraites du profil air-climat-énergie de Valence Romans Agglo mis à jour par l'Observatoire Régional Climat Air Énergie (ORCAE) Auvergne-Rhône-Alpes.



Évolution de la production d'énergie sur le territoire (en MWh)

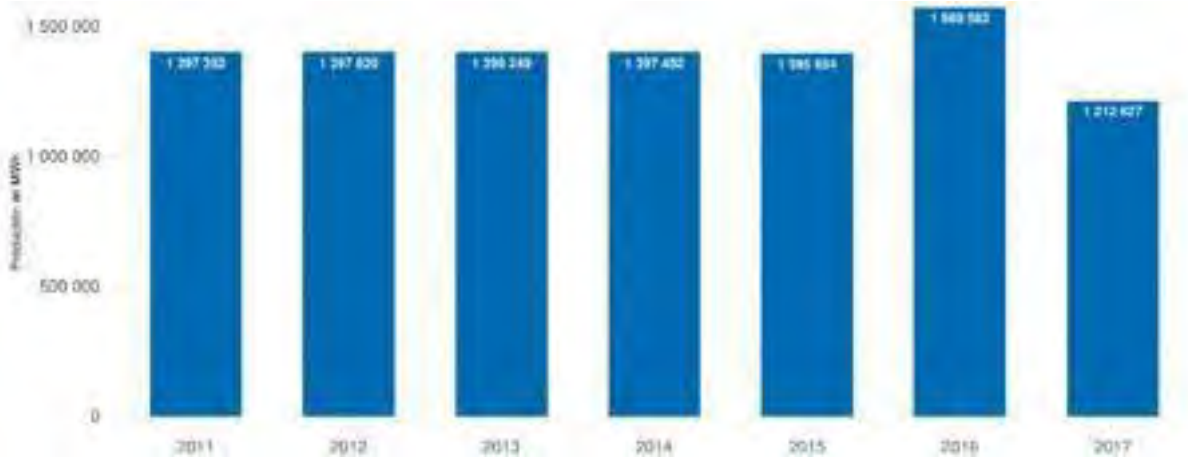
ORCAE, profil air-climat-énergie de Valence Romans Agglo

L'hydroélectricité

La production d'énergie du territoire repose majoritairement sur l'énergie hydraulique. Les sites de production sont concentrés sur l'Isère, à proximité de Romans (site de Beaumont-Monteux, site de La Vanelle, site de Pizançon), et au sud de Valence (centrale hydroélectrique de Bourg-lès-Valence).

En 2017, la production annuelle est estimée à 1 212 627 MWh. Celle-ci est en diminution par rapport aux années précédentes : plus de 1 500 000 MWh en 2016 et plus de 1 300 000 MWh entre 2011 et 2015.

La multiplicité des cours d'eau du territoire offre de nombreuses possibilités pour la création de petites voire de microcentrales hydrauliques. Néanmoins, le classement des cours d'eau pour des raisons environnementales réduit néanmoins le potentiel de développement de l'énergie hydroélectrique.

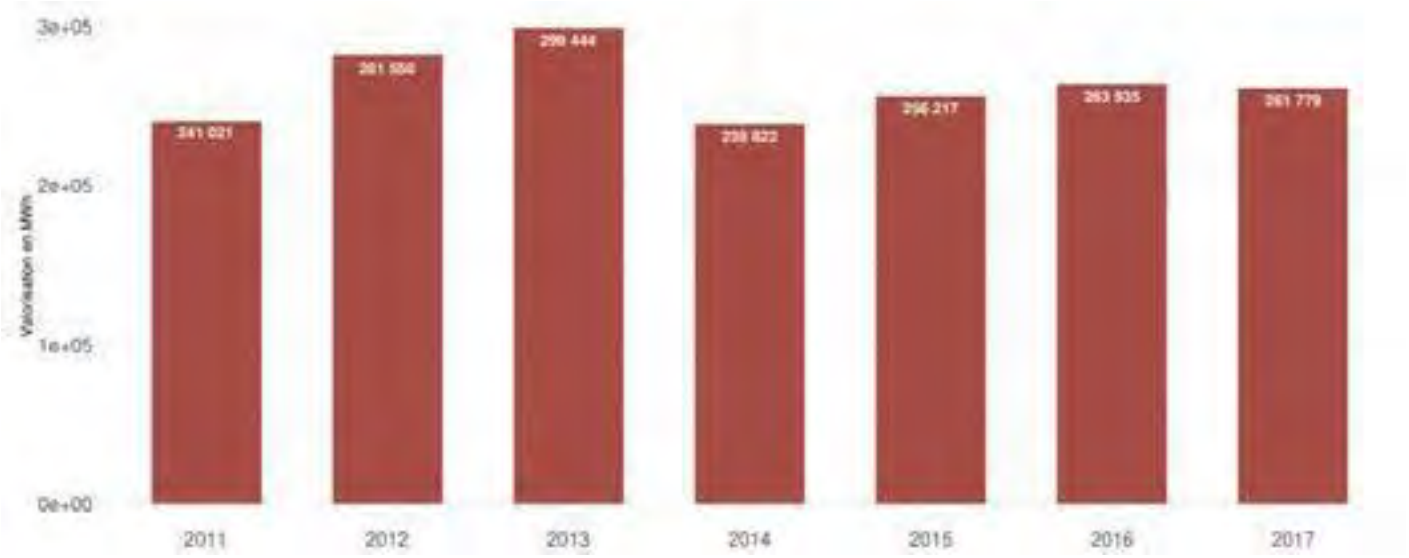


Production hydroélectrique estimée entre 2011 et 2017 (en MWh)

ORCAE, profil air-climat-énergie de Valence Romans Agglo

Bois énergie

La deuxième source de production d'énergie du territoire est le bois-énergie. Bien que très minoritaire par rapport à l'énergie hydroélectrique, sa production est estimée à 261 779 MWh en 2017. Par ailleurs, cette production est en augmentation depuis 2014.



Production bois-énergie estimée entre 2011 et 2017 (en MWh)

ORCAE, profil air-climat-énergie de Valence Romans Agglo

À noter qu'en dehors des forêts publiques, 90 à 95 % sont des forêts privées avec des surfaces moyennes de l'ordre de 1 hectare par propriétaire. Ce morcellement ne facilite pas l'implication des propriétaires. **De fait, la Drôme et l'Ardèche sont parmi les départements les moins producteurs de bois-énergie de la région Rhône-Alpes** (<20 000 t/an).

Par ailleurs, l'exploitation de la végétation forestière pour des besoins de production de bois-énergie peut présenter **un risque d'érosion du sol si la filière n'est pas gérée durablement**. La Stratégie Agricole et Forestière 2016-2020 de Valence Romans Agglomération met les bases d'une exploitation forestière durable sur le territoire, pour en limiter son impact sur le sol et plus globalement, sur l'environnement sous toutes ces dimensions.

Géothermie

Valence_ s'est engagée dans un projet de géothermie pour alimenter son réseau de chauffage urbain. Le choix de la géothermie répond aux objectifs de l'Agglo, labellisée territoire à énergie positive (Tepos), qui visent à atteindre une autonomie énergétique locale et à réduire de 50 % les consommations d'énergie locales.

En février 2014, la municipalité a signé un précontrat avec la société Fonroche pour la création d'un forage et d'une unité de production électrique. Des études de faisabilité ont été engagées en 2016. La production estimée est de 50 GWh/an de production électrique et 50 GWh/an de chaleur.

Solaire thermique

En 2017, la production d'énergie solaire thermique s'élevait approximativement à 7 252 MWh. Bien qu'en augmentation depuis 2011 (5 228 MWh), elle reste très minoritaire dans la production d'énergie du territoire.

Cette source d'énergie présente néanmoins un potentiel important. L'ORCAE estime que le potentiel solaire thermique productible à Valence est de 140 000 MWh/an. Ce potentiel se concentre essentiellement sur le résidentiel individuel et collectif.

Solaire photovoltaïque

La production solaire photovoltaïque est plus importante : 43 209 MWh en 2017, et en constante augmentation depuis 2011 (11 066 MWh).

Son potentiel estimé est d'environ 300 000 MWh/an. Ce potentiel se concentre en majorité sur les bâtiments résidentiels individuels et collectifs, puis sur les bâtiments industriels et enfin sur les bâtiments agricoles. Le potentiel des parkings, des locaux commerciaux et des bâtiments publics reste faible.



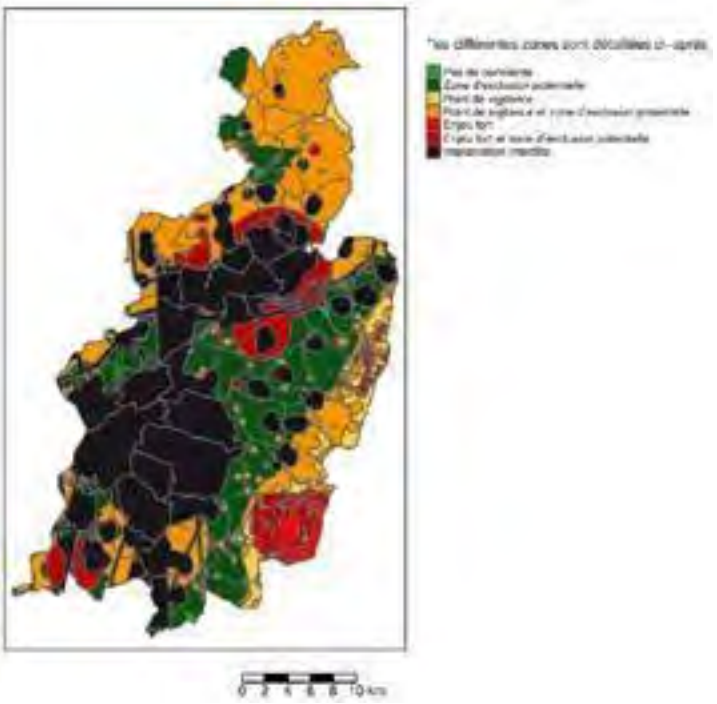
Potentiel solaire photovoltaïque sur le territoire en MWh par type de bâtiment (en MWh)

ORCAE, profil air-climat-énergie de Valence Romans Agglo

Eolien

La production d'énergie éolienne est quasi-nulle sur le territoire.

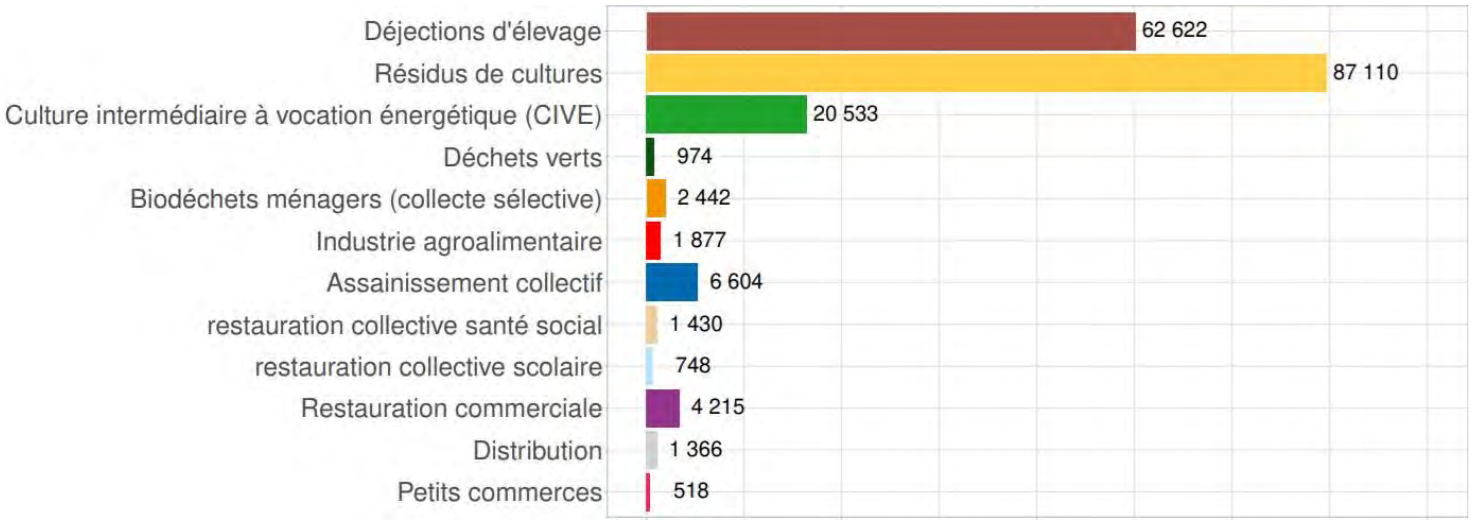
La somme des contraintes qui s'applique à Valence (patrimoine culturel et historique, patrimoine naturel, servitudes et contraintes aériennes et terrestres, infrastructures...) font de Valence une commune où l'implantation d'éoliennes est proscrite. Aussi, le potentiel de production est nul.



Zones favorables au développement de l'éolien sur le territoire

ORCAE, profil air-climat-énergie de Valence Romans Agglo

Méthanisation/Biogaz



Potentiel de méthanisation en MWh sur le territoire par type d'intrants

ORCAE, profil air-climat-énergie de Valence Romans Agglo

Une unité de méthanisation est en cours de construction sur la station d'épuration Mauboule. Elle permettra de transformer en gaz propre les boues des STEP de Valence, Portes-Lès-Valence et Romans-sur-Isère, ce qui représente plus de 93% des abonnés du réseau d'assainissement. Les boues sont actuellement incinérées sur Valence et Romans-sur-Isère.
Ce projet permettra de produire plus d'un million de Nm^3 de biométhane et donc d'éviter le rejet de 2 500 tonnes de CO_2 par an. Considérée comme neutre en CO_2, cette EnR représente un vrai levier pour la transition écologique. Le chantier devrait s'achever en décembre 2021 après 18 mois de travaux. La première injection de gaz dans le réseau se fera en juin 2022.

III-4.3. L'ambition d'un Territoire à Energie Positive (TEPOS)

Valence Romans Agglo (VRA) a été reconnue successivement TEPOS en 2013 puis TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) en 2015. L'Agglo a donc souhaité en 2019 renouveler sa reconnaissance en tant que « Territoire à Energie Positive ». D'un point de vue économique, il faut relever que le programme TEPOS 2013-2018 a également permis d'impulser une forte dynamique de projets sur le territoire conduisant à de nombreux investissements.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire est important et représente une opportunité économique remarquable : la production d'EnR sur le territoire peut être triplé d'ici 2050, soit une production de près de 2000 GWh/an supplémentaires.

Le solaire photovoltaïque représente un tiers de ce potentiel nouveau, quasi intégralement sur toitures et ombrières : équipement de 45 000 maisons avec 50m² de panneaux, et 11 000 bâtiments avec 100m² de panneaux enmoyenne. Le photovoltaïque au sol reste très marginal (<60 GWh/an), positionné sur des friches et des terrains non agricoles.

Le potentiel de géothermie est estimé à 180 GWh/an, et le potentiel éolien à 240 GWh/an (45 à 50 machines, les projets actuels représentant à eux seuls 100 GWh/an).

La biomasse-énergie représente environ 380 GWh/an de potentiel supplémentaire, dont 280 GWh/an en mobilisant mieux les 24 000 ha de forêt du territoire et les bois de rebut et déchets verts, et 100 GWh/an pour la méthanisation, issus principalement des déjections d'élevage, et dans une moindre mesure des résidus agricoles et des cultures

intermédiaires qui ne concurrencent pas les productions alimentaires.

Production d'énergie renouvelable (GWhEP/an pour l'ensemble du territoire)				
	2013	**Objectif 2021**	**Objectif 2025**	**Objectif 2050**
Bois énergie	227	**275**	299	**505**
Méthanisation agricole	-	**45**	67	**100**
Méthanisation déchets	23	**37**	44	**59**
Solaire Thermique	4	**24**	35	**88**
Photovoltaïque	27	**182**	259	**1080**
Eolien* *(compte tenu des temps de développement longs pour ce type de de projet)*	-	**103**	103	**240**
Hydroélectricité	557	**557**	557	**559**
Géothermie	-	**75**	113	**320**

**** compte tenu des temps de développement longs pour ce type de de projet***

IV- NUISANCES ET POLLUTIONS

IV-1. Une qualité de l'air à surveiller

Les vents fréquents qui balayent le territoire sont parfois défavorables à la qualité de l'air en apportant des masses d'air chargées d'ozone, en été notamment, et parfois favorables par la dispersion des polluants.

17 communes de l'Agglomération sont situées en zone sensible pour la qualité de l'air (Air Rhône-Alpes, 2016). Ainsi, une partie conséquente de VALENCE ROMANS AGGLO se trouve en zone sensible « *où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à des actions portant sur le climat en cas d'effets antagonistes* », selon la définition du SRCAE (Région Rhône-Alpes, 2014).

En une décennie, la qualité de l'air s'est globalement améliorée, même si des disparités existent en fonction des composés et de l'échelle géographique. Il est essentiel de rappeler que les polluants sur lesquels se basent ce constat sont uniquement les polluants réglementés. D'autres polluants, non représentés ici et non réglementaires (comme les pesticides par exemple) peuvent également influer sur la qualité de l'air. Cette amélioration est globale à l'ensemble de la région Rhône-Alpes.

- En ce qui concerne les polluants réglementés, les particules fines PM10 et PM2,5 diminuent de manière modérée. Elles sont principalement émises par le secteur résidentiel et plus particulièrement par les systèmes de chauffage. Leur émission est fortement influencée par la météorologie. Le chauffage individuel au bois non performant est ici particulièrement concerné. Sur le territoire de VALENCE ROMANS AGGLO, plus de 45% des émissions de particules fines PM2.5 sont dues au chauffage individuel au bois.

- Les dioxydes d'azote, dont 66% (sur le territoire de VALENCE ROMANS AGGLO) sont émis par le trafic routier (90% de ces émissions sont dues au diesel) évolue également dans le bon sens (même si l'amélioration est beaucoup moins significative depuis 2009). Il est cependant nécessaire de mettre en perspective cette analyse, dans la mesure où les concentrations de NOx sont beaucoup plus importantes le long des axes routiers : les concentrations y sont toujours trop élevées et ne respectent pas les valeurs réglementaires fixées par l'union européenne.

- En ce qui concerne le dioxyde de soufre SO2, les concentrations mesurées sur le territoire de VALENCE ROMANS AGGLO sont relativement faible (2 à 5µg.m-3 en moyenne annuelle), et ce polluant présente relativement peu d'enjeu sur le territoire (valeur limite pour la protection de la santé jamais dépassée sur le territoire).

Malgré ces diminutions de polluants, la situation de la qualité de l'air sur VALENCE ROMANS AGGLO reste préoccupante. L'impact sanitaire est avéré pour les particules fines et les normes réglementaires ne sont pas respectées pour 2 autres polluants (Air Rhône-Alpes, 2016) :
- Dioxyde d'azote (N20) : la bordure des grands axes de circulation routière est toujours affectée. Cela représente un enjeu réglementaire et financier fort car ce dépassement fait l'objet d'un contentieux européen pouvant aboutir à des amendes. En 2015, on estime à 400 le nombre d'habitants soumis à des niveaux supérieurs à la valeur limite pour le dioxyde d'azote fixée à 40 ug.m-3 en moyenne annuelle au sein de VALENCE ROMANS AGGLO (voir carte ci-après).
- Ozone (03) : les valeurs cibles pour la protection de la santé et de la végétation ne sont pas respectées sur le territoire de VALENCE ROMANS AGGLO. En 2015, la totalité de la population VALENCE ROMANS AGGLO a été soumise à des concentrations supérieures à la valeur cible fixée par l'union européenne.

Pour les particules, les valeurs réglementaires européennes ont été respectées en 2015 sur VALENCE ROMANS AGGLO. Les particules fines représentent néanmoins un risque sanitaire majeur car ces valeurs limites réglementaires européennes sont bien supérieures aux limites préconisées par l'OMS, et il n'y a pas d'effet de seuil dans les impacts sanitaires - il n'y a pas de seuil en dessous duquel la pollution aux particules fines n'a pas d'impact sur la santé.
En 2015, 96% de la population de VALENCE ROMANS AGGLO a été soumise à des taux de PM2.5 supérieurs à ceux recommandés par l'OMS (Air Rhône-Alpes, 2016).

IV-2. Diverses sources de nuisances sonores

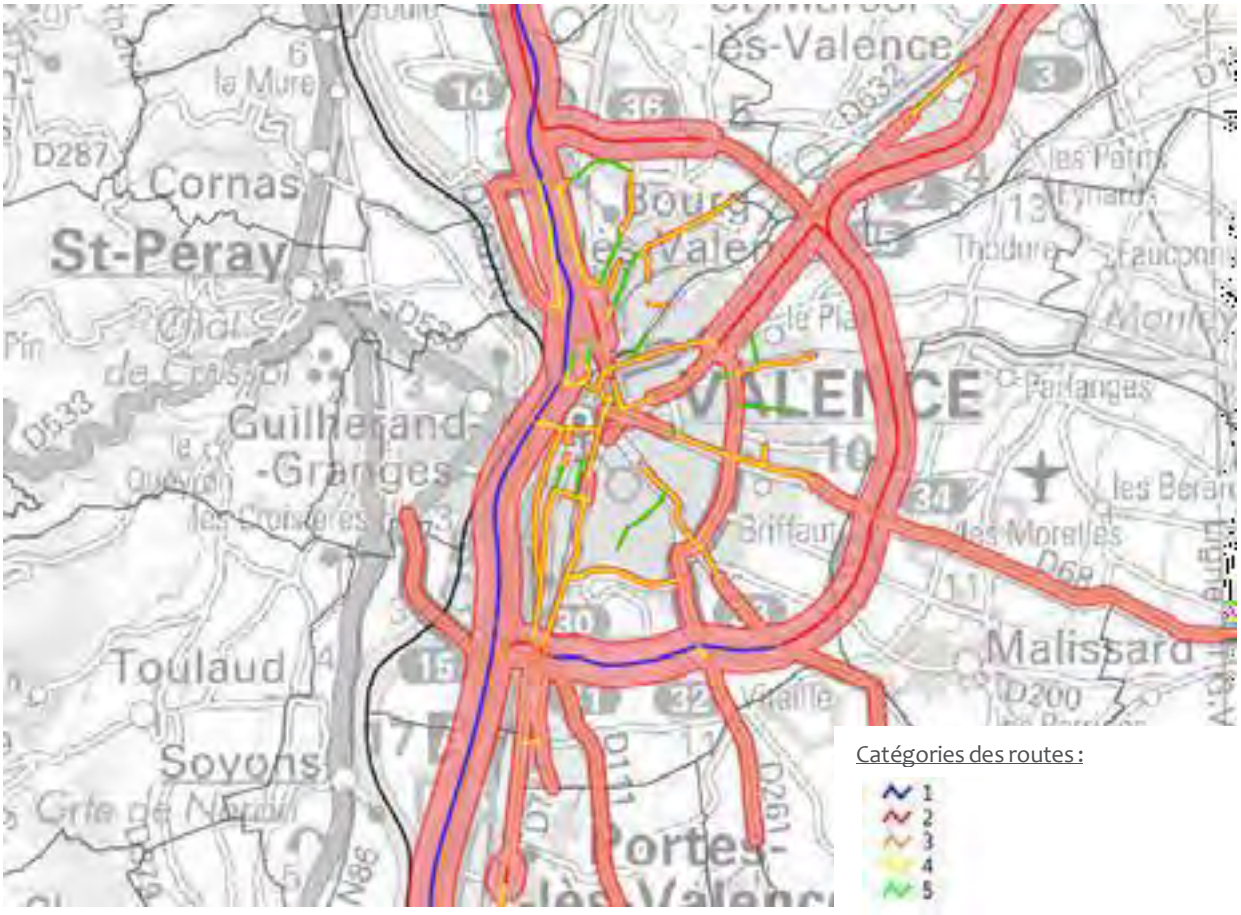
Des nuisances liées aux voies bruyantes

Le territoire communal est concerné par de nombreuses infrastructures de transports terrestres classées au titre de la loi du 31 décembre 1992 :

- A7 : classée en catégorie 1 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit dest de 300 mètres
- A7 (bretelles Nord et Sud) : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit dest de 300 mètres
- RN7/A7 - bretelle Nord : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit dest de 100 mètres
- RN7/A7 - bretelle Sud : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit dest de 100 mètres
- RN7/A7 - bretelle : classée en catégorie 2 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit dest de 250 mètres
- RN 532 : classée en catégorie 2 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 250 mètres
- RN 7 : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 100 mètres
- RD 111 : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 100 mètres
- RD 261 : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 100 mètres
- RD 261 : classée en catégorie 4 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 30 mètres
- RD 432 : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 100 mètres
- RD 533 N : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 100 mètres
- RD 534 N : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 100 mètres
- RD 538 A : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 100 mètres
- D 2007 N : classée en catégorie 3 - ouvert - la largeur du secteur affecté par le bruit est de 100 mètres

56 routes communales sont aussi concernées sur la commune de Valence.

Classement sonore des infrasrtuctures de transports terrestres

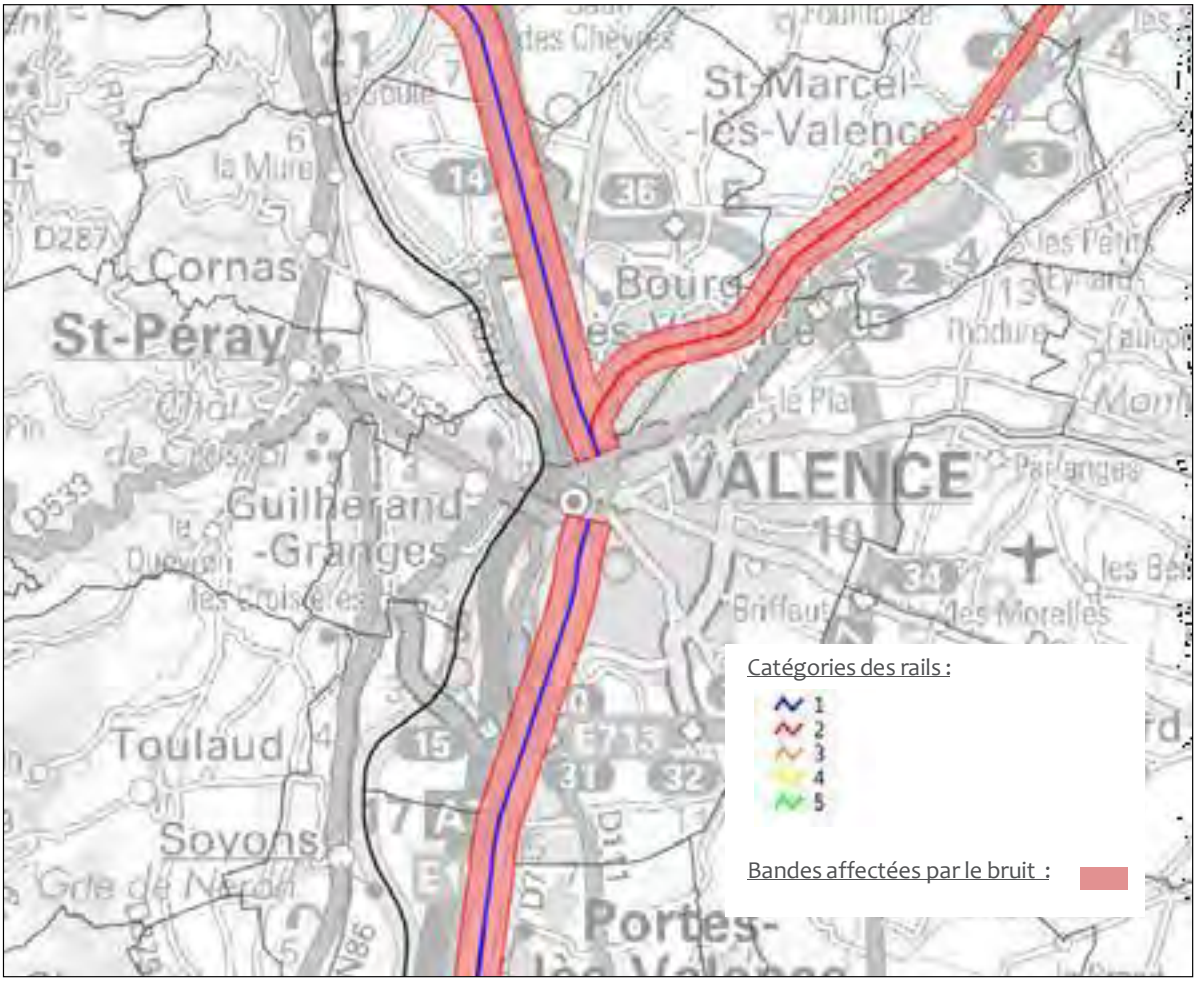


Source : https://carto.datara.gouv.fr/1/classement_sonore_2014_026.map

Bandes affectées par le bruit :

La ligne Paris-Lyon-Marseille est également identifiée comme infrastructure de transport buryante. Classée en catégorie 1, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 300 mètres.

Classement sonore des infrasrtuctures de transports terrestres - réseau ferré



Source : *https://carto.datara.gouv.fr/1/classement_sonore_2014_026.map*

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergements à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit (cf. cartes ci-dessus) doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R571-43 du Code de l'Environnement.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoutisque des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont :

Pour les lignes ferroviaires à grande vitesse et les infrastructures routières :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne (dB(A))	Niveau sonore au point de référence en période nocturne (dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne (dB(A))	Niveau sonore au point de référence en période nocturne (dB(A))
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

Extrait de l'arrêté préfectoral de novembre 2014

Les Plans de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE)

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est destiné aux infrastructures communales supportant un trafic de plus de 8 000 véhicules par jour. Son rôle est de prévenir les effets du bruit et de réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit aux abords de ces voies.

Il recense les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées par la carte de bruit et notamment lorsque des valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être.

Si la lutte contre les nuisances sonores est une compétence de Valence-Romans Agglo, l'élaboration du PPBE est de la compétence du gestionnaire de voiries : la Ville de Valence.

Pour satisfaire à ses obligations réglementaires de gestionnaire de sa voirie communale, ce document est réexaminé et réactualisé périodiquement. Dans le cadre de la 3e échéance de la directive 2002/49/CE, il a été approuvé le 16 décembre 2019 par délibération du Conseil municipal.

Identification des zones bruyantes et de la population exposée

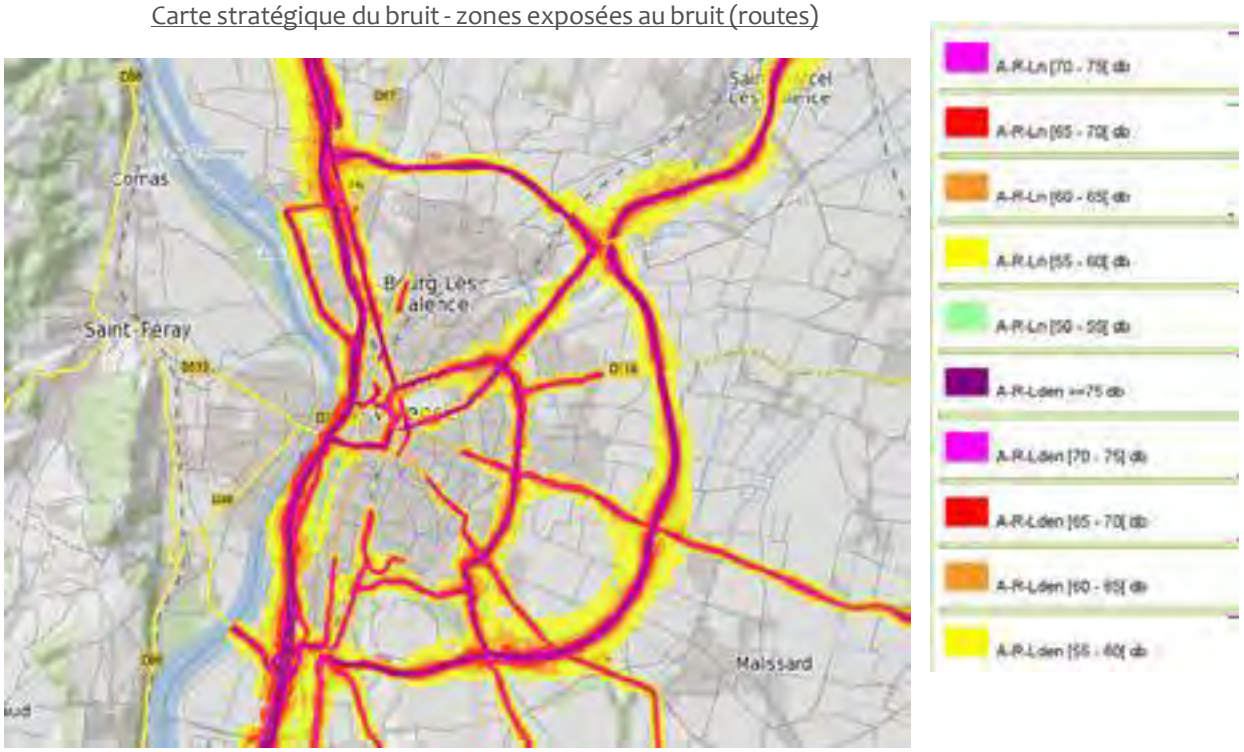
Une zone bruyante est assimilée à une zone couvrant un axe routier lui-même bruyant. En effet, le PPBE ne concerne que les axes routiers où le trafic est dense (16400 véhicules/jours). On distingue deux types de zones : les zones où le bruit est gênant et les zones où le bruit dépasse les valeurs limites. Les valeurs ci-dessous sont prises comme repère.

	Zones de bruit gênant	Zones de bruit en dépassement des valeurs limites
Lden	> 55 dB*	> 68 dB
Ln	> 50 dB*	> 62 dB

* Les zones de bruit gênant sont décomptées par tranches de 5 dB

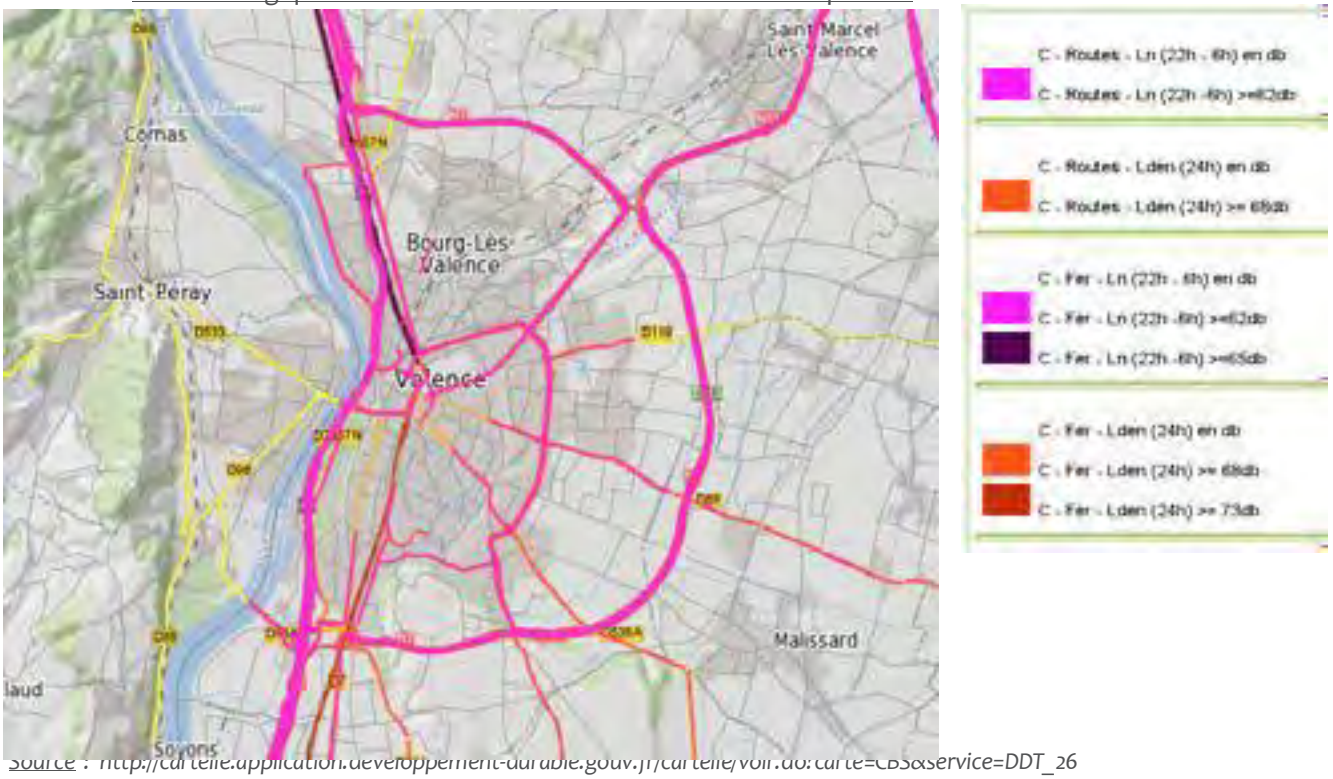
La carte suivante permet de visualiser globalement la concentration de bruit gênant à Valence avec l'indicateur Lden.

Carte stratégique du bruit - zones exposées au bruit (routes)



Source : *http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CBS&service=DDT_26*

Carte stratégique du bruit - zones où les valeurs limites sont dépassées



Source : *http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CBS&service=DDT_26*

Carte stratégique du bruit - zones exposées au bruit (fer)





Source : *http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CBS&service=DDT_26*

Plan d'actions

Afin de réduire les nuisances occasionnées par les sources de bruit affectant le territoire communal, des effortssont entrepris par la Ville.

Rappel des mesures prises ces dix dernières années à la diminution des nuisances sonores (2008/2018)

- élargissement progressif de la zone 30 dans les secteurs résidentiels
- protection des bâtiments nouveaux le long des voies existantes
- intégration de la dimension acoustique dans des outils de planification existants (certaines actions mises en place par le Plan de Déplacement Urbain (PDU) ont un impact positif sur la réduction des nuisances sonores)
- Prise en compte des points noirs du bruit (aides auprès des propriétaires éligibles à réaliser des travaux d'isolation phonique)
- amélioration de l'attractivité des transports en commun
- création d'un réseau de bornes de recharges électriques
- réalisation d'aménagements en faveur des modes actifs
- favorisation des déplacements à vélos ou à pieds
- développement de l'auto-partage...

Le PPBE 2019 a défini un plan d'actions pour les 5 prochaines années :

- Aménagement de réduction de vitesse (mise en place de nouvelles zones 30)
- Amélioration de l'attractivité des transports en commun
- Création de parcs relais en entrée de ville
- Développement de l'auto-partage
-Modification de tarification des parkings centre-ville
- Promotion des déplacements à vélo ou à pied

Des nuisances liées à l'aérodrome de Valence Chabeuil

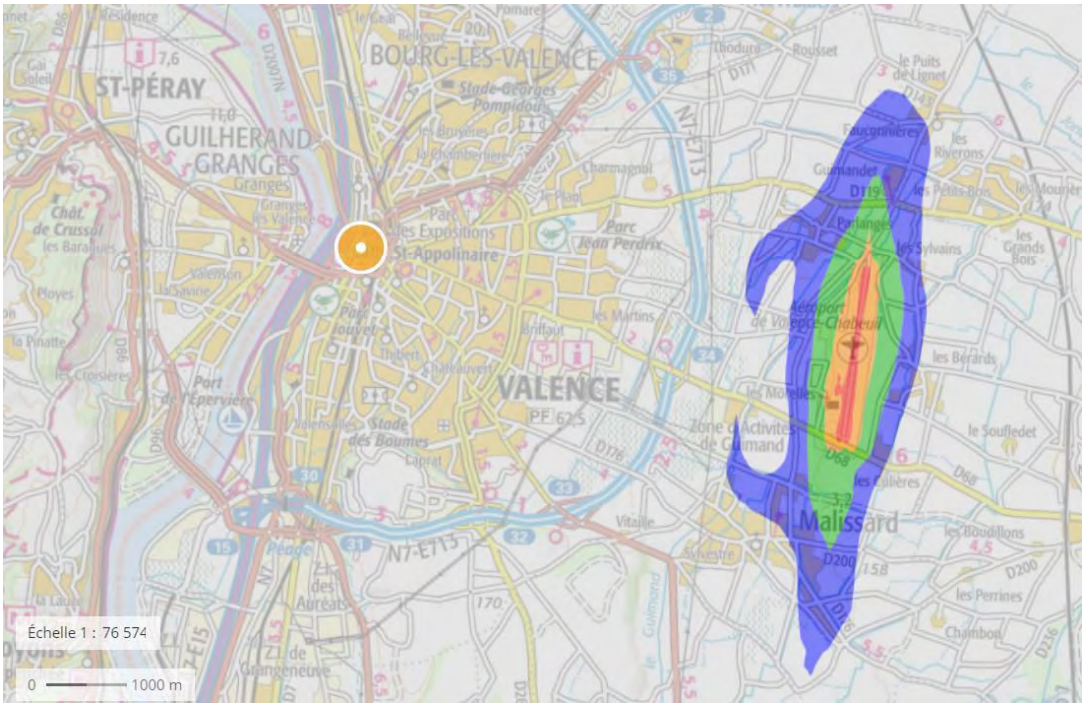
La ville de Valence est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Valence Chabeuil, approuvé par arrêté préfectoral le 26 février 2007.

Les abords de l'aérodrome sont partagés en trois zones :
- La zone de bruit fort A avec un indice psophique supérieur à 96.
-La zone de bruit fort B avec un indice psophique entre 89 et 96.
-La zone de bruit modéré C avec un indice psophique entre 75 et 89.

L'indice psophique est l'indice utilisé en France pour quantifier l'exposition au bruit autour des aéroports. Dans le cadre de ce PEB, le Nord-est de la commune est concerné par un zonage de type B et C qui réglementent les conditions d'utilisation du sol. Ainsi les extensions urbaines et l'implantation d'équipements sont fortement limitées sur le hameau de Guimandet concerné par le PEB.

- **Zone A : zone de bruit fort où Lden > 70 ou IP > 96**
- **Zone B : zone de bruit bruit fort où Lden < 70 et dont la limite extérieure est comprise entre Lden 65 et 62 ou zone dont la valeur IP est comprise entre 96 et 89**
- **Zone C : zone de bruit modéré comprise entre la limite extérieure de la zone B ou IP = 89 et une limite comprise entre Lden 57 et 55 ou IP entre 84 et 72**
- **Zone D : zone de bruit comprise entre la limite extérieure de la zone C et la limite correspondant à Lden 50**

Ref. Code de l'urbanisme - Article R112-3



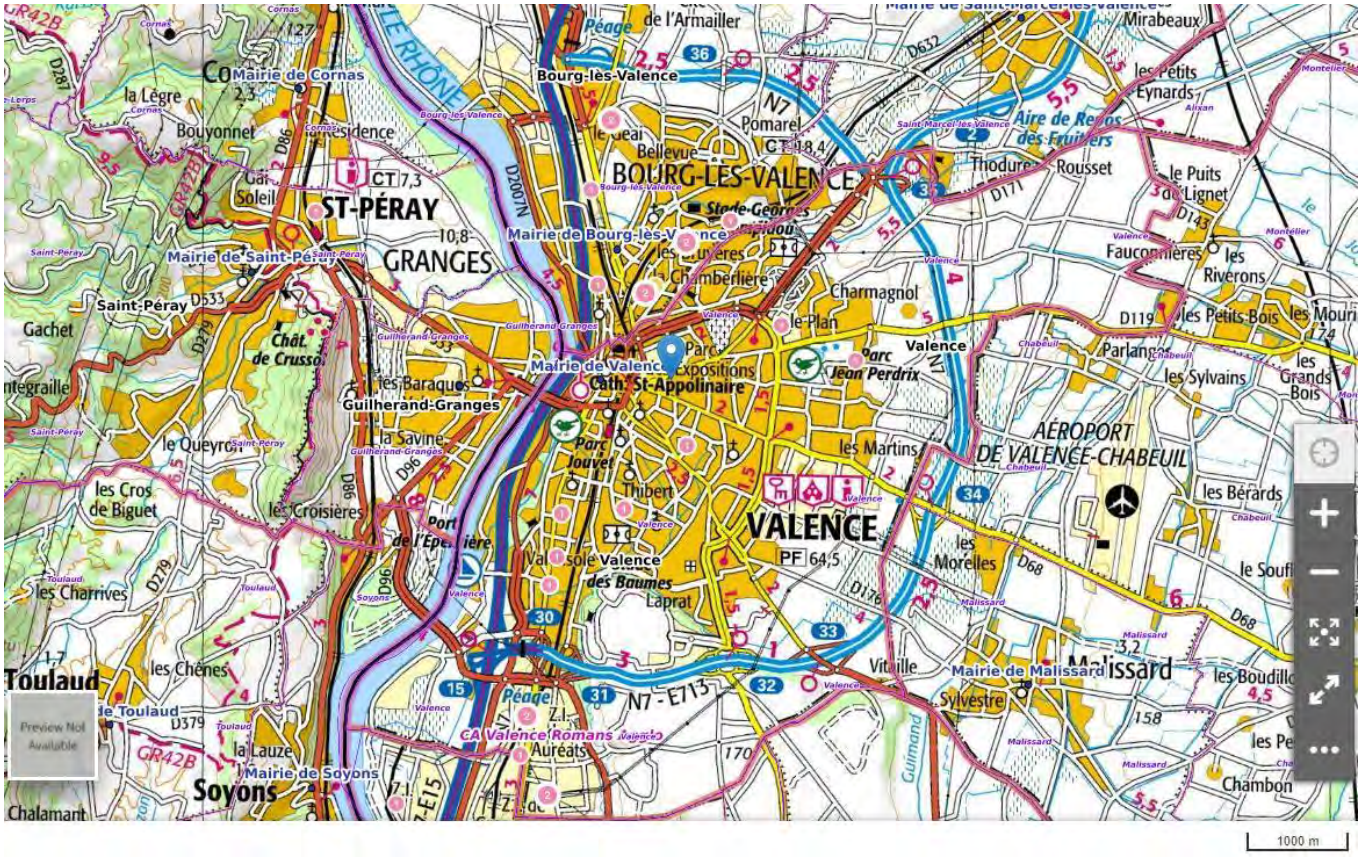
IV-3. Des sites pollués ou potentiellement pollués

L'inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (BASOL)

Concernant les installations classées susceptibles de présenter une pollution des sols ou des eaux souterraines, la base de données des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL) recense 12 entités :

-CMRJ (ex René JOURDAN JOAILLIER) – 62,66 rue Jean Jaurès
-Compagnie de Distribution des Hydrocarbures (CDH) – 40 avenue de Marseille
-DROME ENSEIGNE - ZI Mozart 31 chemin de Thabor
-GASCON – 76 avenue de Marseille
- IN SITU (ex Boulonnerie calibrée) – ZAC du Pontet
-RHODIA OPERATIONS – 220 avenue des Auréats
-SCAPA FRANCE – Rue Edouard Branly
- SETILA – 220 avenue des Auréats
-SEXTANT AVIONIQUE (désormais THALES AVIONICS) – 25 rue Jules Védrines
- STV France – 130 avenue de Marseille
-THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION – 393, avenue Victor Hugo
- VILLEROY ET BOCH - rue du 11 novembre

Localisation des sites BASOL



Les sites pollués grévés de servitudes

4 sites sont soumis à des servitudes d'utilité publique :

• **Le site du Pontet**, localisé entre l'avenue Victor Hugo, la rue du Pontet et la rue Pierre Corneille, administré par la société IN'SITU (ex BOULONNERIE CALIBREE) est assujetti à des servitudes.
La surface grevée par la servitude (arrêté du 16/10/2002), d'environ 30.000 m², concerne les parcelles cadastrales n°287, 44 et 284 de la section CN (Carte 23 p.77). Des restrictions touchent notamment les mouvements de terre, l'imperméabilisation des sols, les plantations et les forages.

• Le site initialement occupé par la société **NOUVELLE SETILA** adressé 220 avenue des Auréats et classée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement est grevé par une servitude d'utilité publique instaurée par arrêté préfectoral du 09/01/2018. Ce site concerne les parcelles CW 77, 83, 84 et 85.

Cette servitude est liée à la présence de plusieurs zones de pollutions résiduelles nécessitant des précautions d'usage et dont il convient de garder la mémoire. Cet arrêté précise également qu'en cas de modification de l'usage des sols par rapport à l'utilisation industrielle précédente, la mise en œuvre du projet est subordonnée à la réalisation d'études environnementales et de mesures de gestion et de précaution adaptées pour les intervenants et riverains. Ces démarches seront conduites et prises en charge financièrement par le maitre d'ouvrage.

• L'ancien site industriel initialement occupé **la société STV France** adressé 130 avenue de Marseille. Le site concerne pour la partie valentinoise les parcelles CX 79 et 80. L'activité présente sur le site a cessé fin 2015. Cette servitude est liée à la présence de pollutions dans le sous-sol dont il convient de garder la mémoire et qui nécessitent d'encadrer les usages futurs en définissant des précautions d'usage.

• **La compagnie de Distribution des Hydrocarbures (C.D.H)** été soumise à l'établissement de servitudes publiques en 2016 dans le cadre de la réhabilitation du site industriel situé au 40 avenue de Marseille. En 2018, l'arrêté communal du 17 août 2018 signe l'abrogation du Plan Particulier d'Intervention instauré sur le terrain occupé par la CDH sise 40 avenue de Marseille par arrêté préfectoral n°26-2016-09-26-002 du 26 septembre 2016.

Une servitude d'utilité publique a également été instauré en novembre 2021 pour l'ancien site SCAPA FRANCE situé rue Edouard Branly.

Les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Les Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) incluent des terrains, où une pollution subsiste et qui nécessitent pour toute demande de permis d'aménager ou de construire de joindre une attestation par un bureau d'études certifié ou équivalent.
Cette attestation doit justifier qu'une étude des sols a été réalisée et qu'une pollution éventuelle est prise en compte dans le projet.

La commune de Valence est concernée par les trois secteurs suivants :

- 26SIS01644 : THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION VALENCE - 393, avenue Victor Hugo
- 26SIS01655 : CMRJ (ex René JOURDAN) - 62-66, avenue Jean Jaurès
- 26SUS07350 : AUTELY - 253, avenue Victor Hugo

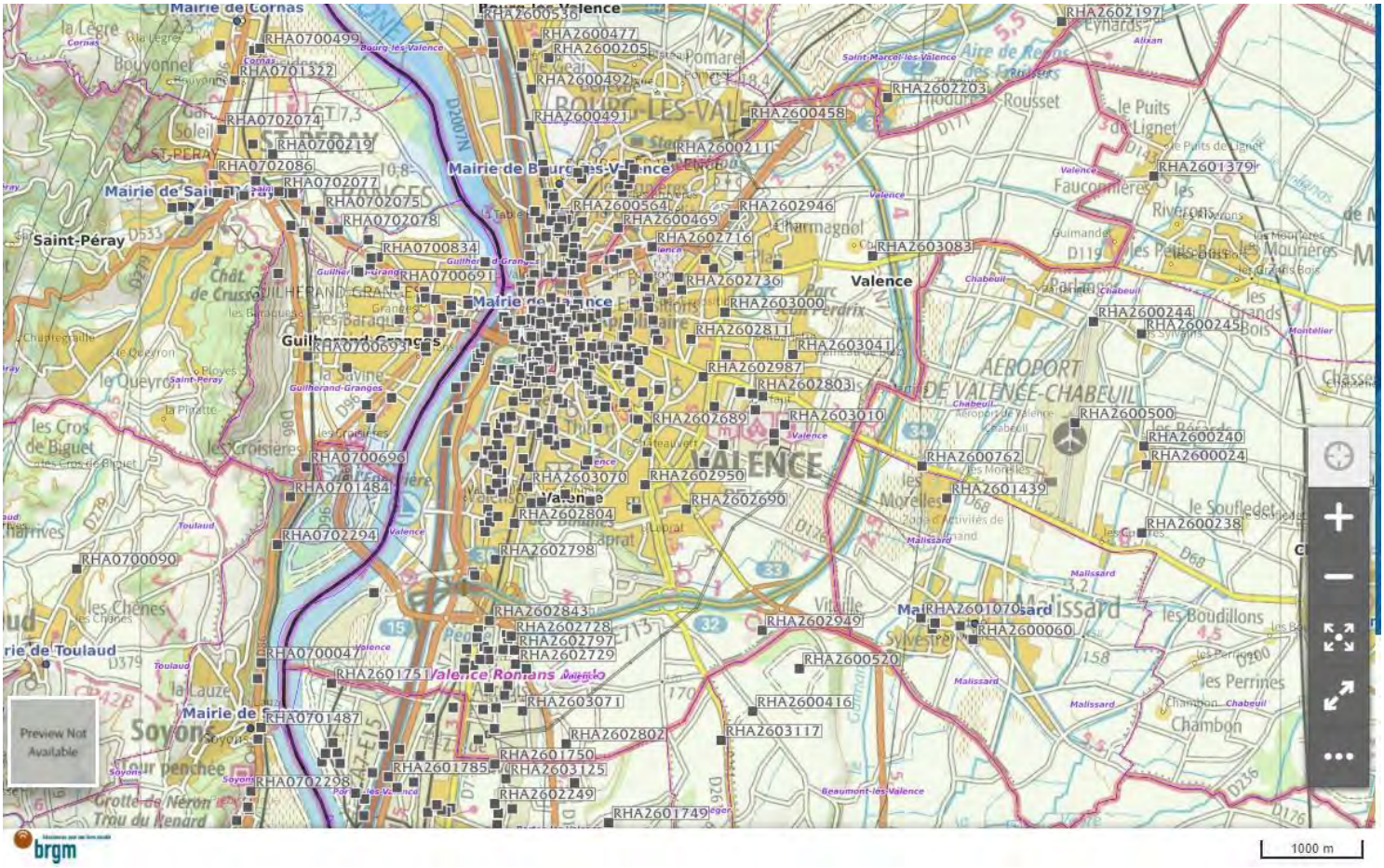
Secteurs d'Informations des Sols (SIS)



Source : georisques.fr

L'inventaire régional historique des anciens sites industriels (BASIAS)

Un inventaire régional historique des anciens sites industriels potentiellement pollués a été conduit et diffusé notamment aux collectivités locales en 1999 : c'est la base de données BASIAS (inventaire d'anciens sites industriels et activités de services): Cet inventaire a été mis à jour de façon beaucoup plus exhaustive en 2018, ce qui a conduit à répertorier environ 400 sites à Valence dont la liste peut être consultée sur le site GEORISQUES mis en place par le Ministère de l'Environnement (https://www.georisques.gouv.fr/risques/basias/donnees#/)



La politique de la France en matière de sols pollués repose sur le principe de gestion des risques en fonction de l'usage des terrains. Ainsi, une réhabilitation est jugée acceptable dès lors qu'il est démontré, à l'aide des outils mis en place par le ministère en charge de l'écologie, que l'environnement et la santé de la population ne seront pas menacés par les pollutions résiduelles présentes dans les sols et ce, compte tenu de l'utilisation qui est faite du terrain. Etant donné, les temps de résorption naturelle des pollutions dans les sols, un terrain impacté peut connaître plusieurs propriétaires, locataires ou aménageurs successifs qui devront avoir pris en compte ces contraintes préalablement à toute occupation des sols, pour maintenir à tout moment cette adéquation entre l'usage des sols et l'état des milieux.

Il convient par conséquent de s'assurer que les précautions d'utilisation décidées au moment de la réhabilitation initiale, soient formalisées puis attachées durablement au terrain. En fonction de l'état résiduel des terrains et travaux de réhabilitation effectués, l'aménagement des sites qui ont pu accueillir des activités potentiellement polluantes peut être soumis à des restrictions d'usage.

IV-4. Les autres nuisances et pollutions

L'Ambroisie, une plante allergène

L'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*), plante dont le pollen est particulièrement allergisant (période de floraison : août et septembre), s'est implantée dans le département avant 1970 et est en expansion. Cette plante est présente sur la commune.

Les terrains nus, peu végétalisés comme les remblais, les bords de routes et les terrains mal entretenus sont ses lieux de prédilection. Elle prolifère aussi dans les cultures, jardins, jachères...

Les études réalisées ces dernières années indiquent que 6 à 12% de la population est allergique au pollen d'ambroisie, allergie qui peut être très invalidante chez certains patients, et que l'effectif de la population allergique augmente.

Sur le plan réglementaire, un arrêté préfectoral a été pris le 5 juillet 2019 qui prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie (arrêté préfectoral n°26-2019-07-05-00).

Un risque d'exposition au plomb

Le décret du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, impose la réalisation d'un constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP, défini aux articles L1334-5, 6, 7 et 8 du code de la santé publique) en cas de vente de tout ou partie d'immeuble à usage d'habitation construit avant le 1er janvier 1949, sur tout le territoire français. Ce décret remplace l'arrêté préfectoral de 2003 relatif aux zones à risque d'exposition au plomb. Les PLU doiventen faire mention dans la légende de l'un des documents graphiques conformément à l'article R.123-13 du code de l'urbanisme.
Toutes les parties publiques des canalisations contenant du plomb ont été vérifiées fin 2013.

Les risques liés à l'amiante

Le décret n°2002-839 du 3 mai 2002 modifiant le décret n° 96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis pris en application de l'article L.1334-7 du code de la santé publique précise que : « les immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997 doivent faire l'objet d'un constat de présence ou d'absence d'amiante et que ce constat doit être annexé à toute promesse unilatérale de vente ou d'achat et doit être également annexé à l'acte authentique ».

La contamination de la zone de Valence par les Termites

La loi n°99-471 du 8 juin 1999, modifiée par la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 et complétée par le décret du 5 septembre 2006, relative à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages, définit les modalités de mise en œuvre d'une politique de lutte dans laquelle sont engagés tous les acteurs : l'Etat, les collectivités locales, les professionnels ainsi que les propriétaires d'immeubles.

L'arrêté préfectoral n° 10-1156 du 24 mars 2010 classe la commune de Valence dans son ensemble zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

V- RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

V-1. Les risques naturels : une sensibilité particulière au risque inondation

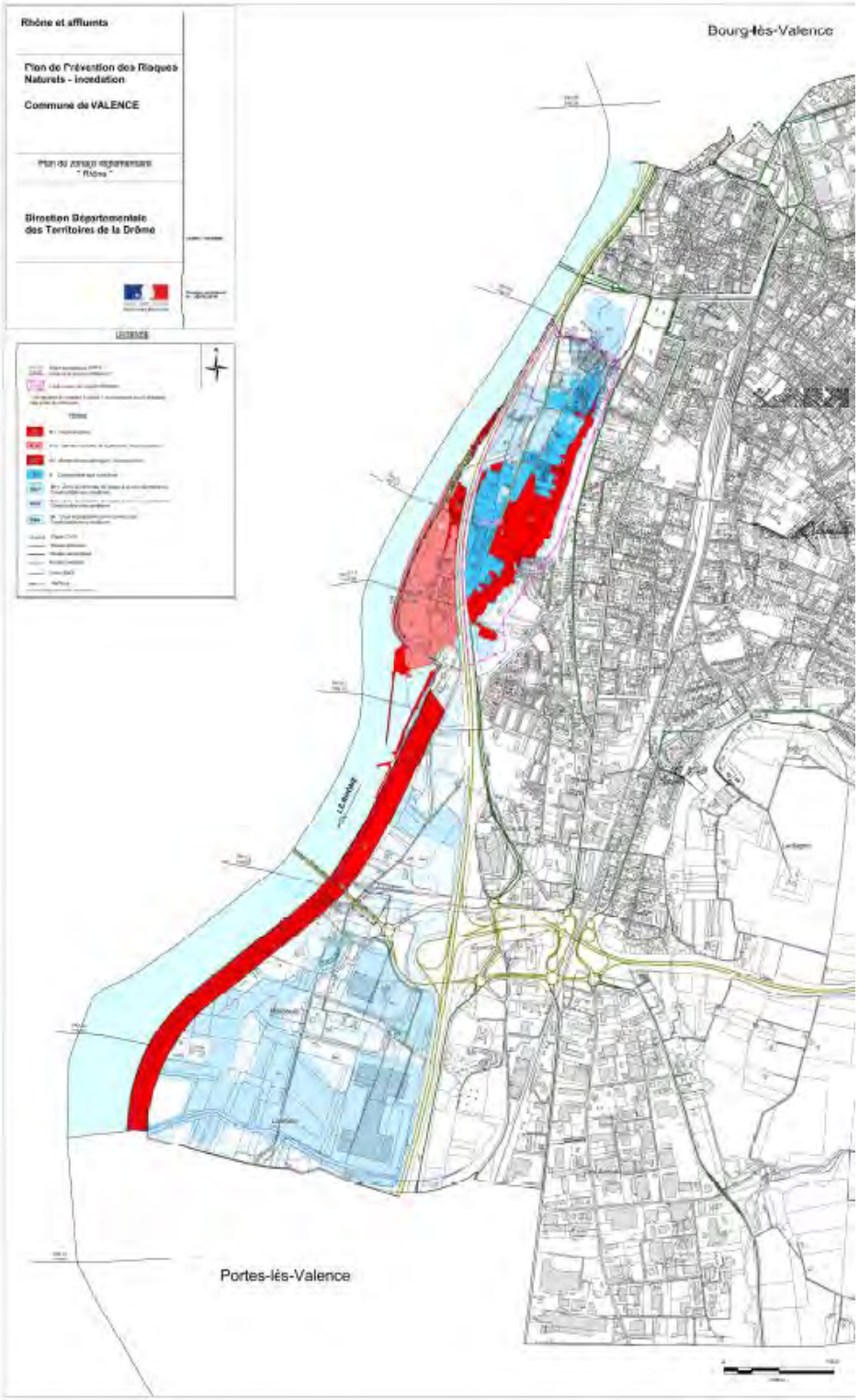
La commune de Valence est soumise aux risques d'inondation générés par le Rhône, la Barberolle et le Guimand. Alors que le Rhône peut être caractérisé par des crues lentes, la Barberolle et le Guimand provoquent des crues caractérisées par une montée des eaux rapide et une durée de submersion assez courte.

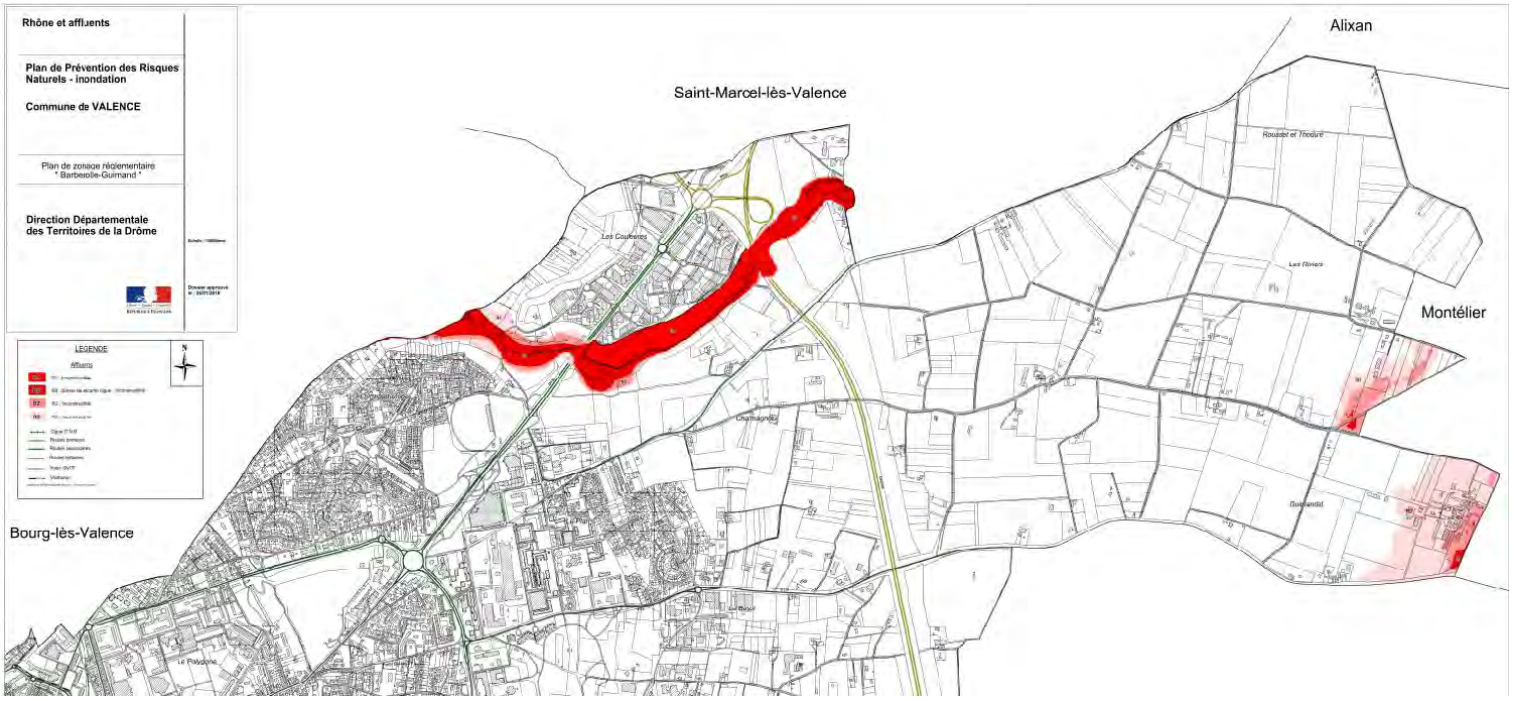
Le Plan de Prévention du Risquesinondation (PPRi) de Valence a été approuvé le 26 janvier 2016. Il recense les zones inondables du Rhône, du Guimand et la Barberolle uniquement dans le secteur des Couleures pour cette dernière.

L'étude de laminage des crues de la Barberolle réalisée en novembre 2016 a mis en évidence une propagation d'une crue centennale de la Barberolle dans la bass-ville de Valence par l'intermédiaire des canaux de Bourg-les-Valence, depuis l'avenue du Tricastin jusqu'au ruisseau de l'Epervière.

Ces éléments connus après l'approbation du PPRi ne lui sont pas intégrés.

Le PPRi est annexé au PLU.





- ***Une sensibilité aux remontées de nappes***

La sensibilité aux remontées de nappe sur la commune est surtout faible à très faible avec quelques secteurs à proximité des cours d'eau où la sensibilité est plus forte voire où la nappe affleure. Les sous-sols de la clinique Pasteur en rive droite sont par exemple régulièrement inondés.



Source : BRGM

Les risques de mouvements de terrain

- ***Les cavités souterraines***

Sept cavités souterraines liées à des ouvrages civils existent au Nord-ouest de la commune :

Huit cavités souterraines liées à des ouvrages civils existent au nord-ouest de la commune (centre–ville), et une d'origine naturelle, les Grottes de Mandrin (remblayée). L'existence d'autre cavité n'est pas exclue.

Ces cavités ne présentent officiellement pas de risque, néanmoins il convient de surveiller leur état et de s'assurer de leur bon vieillissement. Ces galeries pourraient s'affaiblir lors d'un séisme par exemple, ou encore d'un accident de transport de matières dangereuses (T.M.D.) à proximité.

Les 8 ouvrages civils sont :
- ancien moulin
- galérie antiaérienne de la place de la Paix
- galérie antiaérienne de la place des Clercs
- galerie antiaérienne de la place des Ormeaux
- galerie antiaérienne de la place Dupré de Loire
- galerie antiaérienne de la place de Lamartine
- galerie antiaérienne du boulevard Général de Gaulle
- galerie Saint-Ruf

• ***Les zones à risque d'érosion***

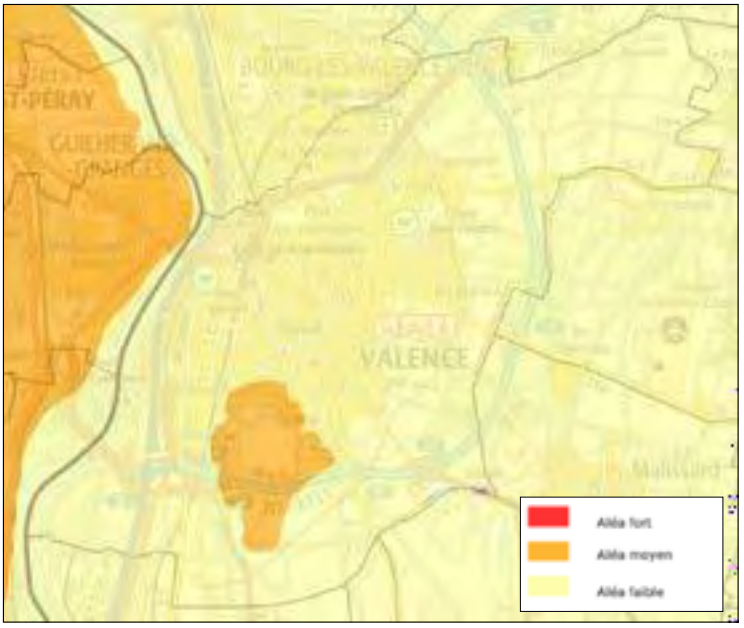
Trois arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris en 1993, 2003 et 2008 pour les coulées de boues. Les secteurs d'érosion concernent essentiellement les ruptures géomorphologiques entre les terrasses (donc particulièrement au niveau du plateau de Lautagne) et le vallon de la Barberolle. Les secteurs voisins du plateau de Lautagne sont donc concernés après des épisodes de fortes pluies, provenant des parcelles agricoles (chemin des Baumes, boulevard Maréchal Juin, secteur de Fontlozier, zone des Auréats le long de la D.111).

En plus de ces habitations, des établissements sensibles sont situés dans la zone à risque :
-L'école maternelle et primaire Langevin,
-Le centre de rééducation fonctionnelle des Baumes,
-Le foyer culturel et sportif de Fontlozier.

• ***L'aléa retrait-gonflement des argiles***

Le retrait gonflement des argiles fait partie des risques de mouvement de terrain « lent et continu ». Ce phénomène est dû aux variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux qui produisent des gonflements lors de périodes humides et des tassements lors de périodes sèches.

Aucun arrêté de catastrophes naturelles « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » n'a été pris sur la commune. Mais la plus grande partie de la commune est concernée par un aléa de retrait gonflement des argiles faible et une partie des coteaux de Lautagne sont en aléa moyen.



Aléa retrait-gonflement des argiles
Source : BRGM

Depuis le 1er janvier 2020, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018), dite loi ELAN, a créé, dans le code de la construction et de l'habitation, une sous-section spécifiquement dédiée au mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux.

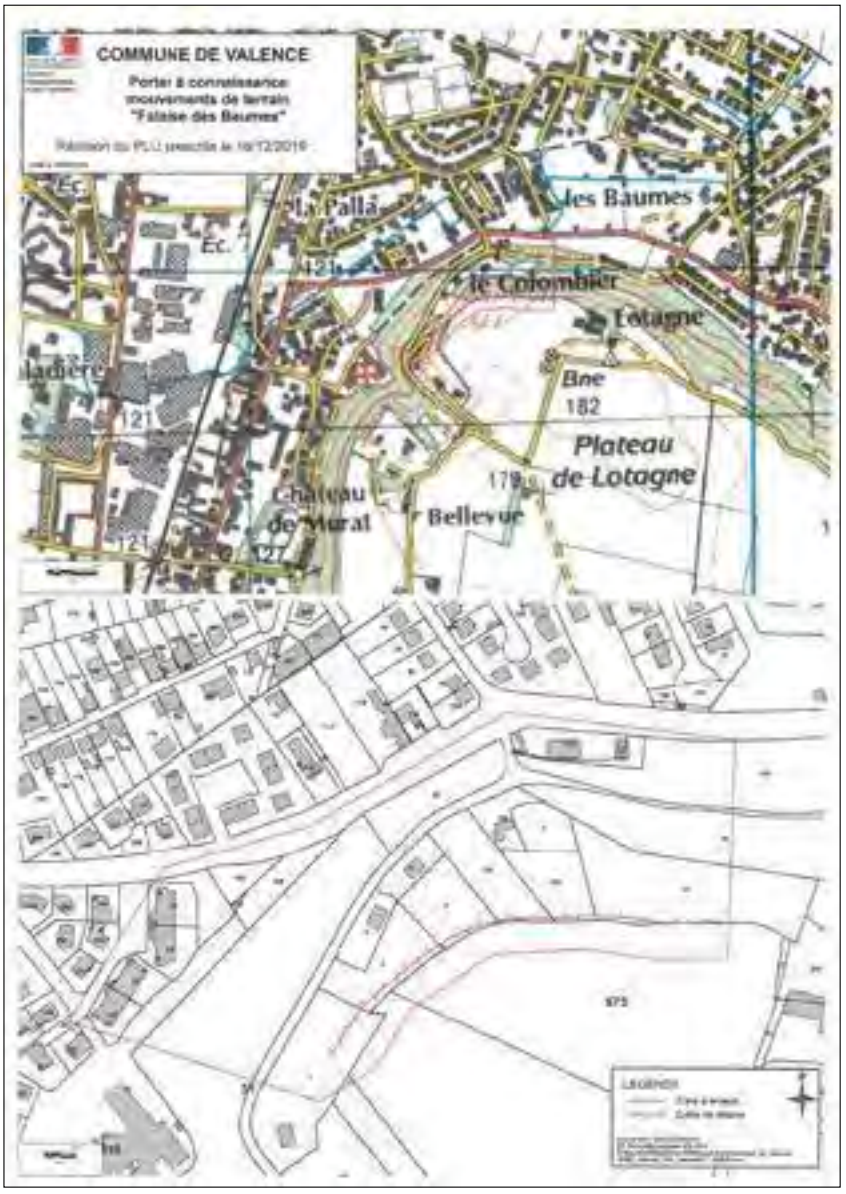
Les zones exposées sont définies et cartographiées dans un arrêté, la carte est consultable depuis le 1er janvier 2020 sur le site Géorisques. **Dans les zones d'expositions moyenne et forte, une étude géotechnique préalable doit être réalisée lors de la vente d'un terrain non bâti constructible et annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.**

La plus grande partie de la commune est concernée par un aléa faible, mais on relève un aléa moyen sur les bordures du plateau de Lautagne. La Ville prend désormais en compte ce risque à travers la gestion de l'urbanisme. Les demandes de permis de construire dans cette zone doivent être étudiées et des dispositions constructives, voire des études géotechniques, peuvent être prescrites.

- ***Le risque de mouvement de terrain***

La Falaise des Baumes, en bordure du plateau de Lautagne, est identifiée comme un secteur sensible.

A défaut d'étude géotechnique définissant les conditions d'adaptation des constructions à la nature dessols, l'implantation de toute nouvelle construction est exclue.

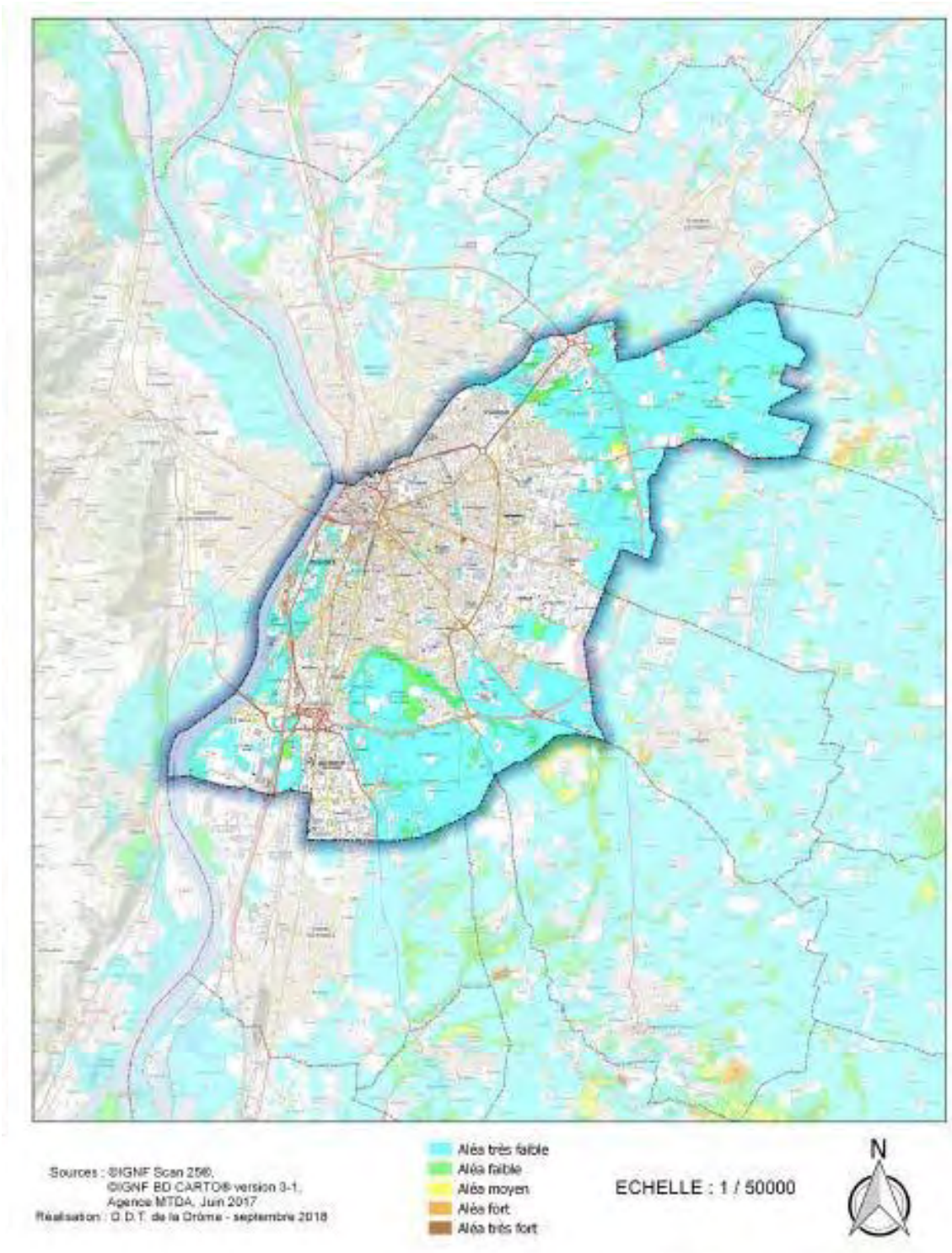


Porter à Connaissance de l'Etat

De faibles risques de feux de forêts

Les dispositions du Plan Départemental de Protection des Forêts contre les incendies 2017-2026, approuvé par arrêté préfectoral du 20 mars 2018, s'appliquent sur la commune.

L'arrêté préfectoral n°08-0012 du 2 janvier 2008 indique que la commune de Valence présente des risques faibles à très faibles pour les incendies de forêt.
L'arrêté préfectoral n°2013057-0026 du 26 février 2013 définit des règles de prévention en matière d'emploi du feu, de nature du débroussaillement et d'obligations en zone urbanisée.



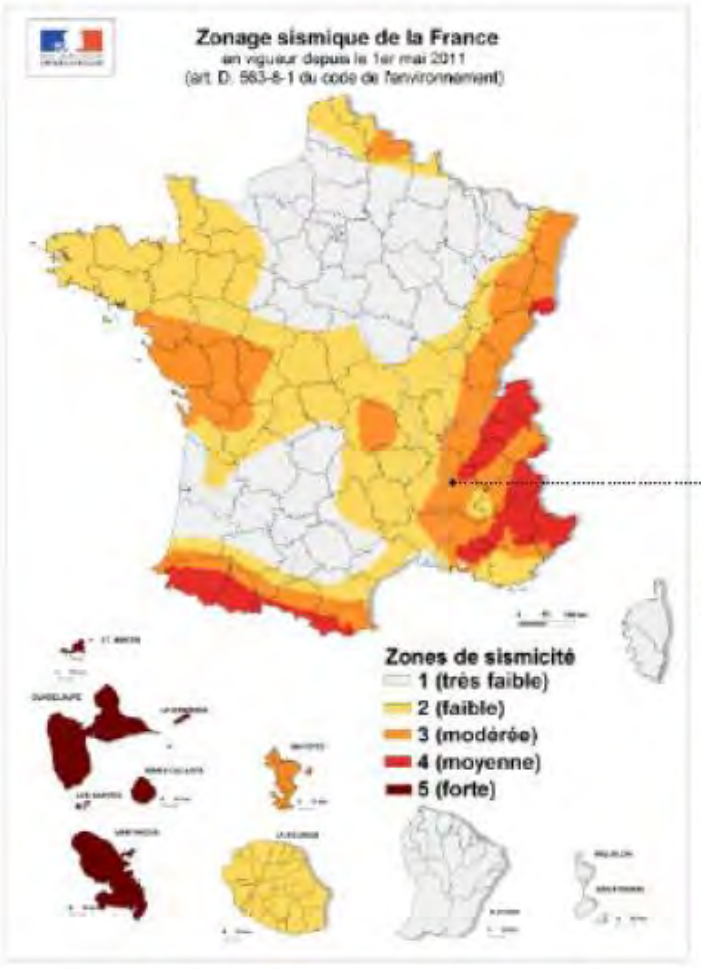
Carte des aléas feux de forêts

Un risque sismique modéré

Deux arrêtés de catastrophe liés aux séismes ont été pris sur la commune en 1984.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante (articles R.563-1 à R.563-8 du code de l'environnement, modifiés par le décret no 2010-1254 du 22 octobre 2010, et article D.563-8-1 du code de l'environnement, créé par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010) :
- Une zone de sismicité 1 (très faible) où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les ouvrages « à risque normal »,
- Quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal ».

La commune de Valence est située en zone de sismicité 3 (modérée).



Zonage sismique de la France
(entrée en vigueur au 1er mai 2011)

En complément, les arrêtés du 24 janvier 2011 et du 15 février 2018 fixent les règles parasismiques applicables à certaines installations classées en se fondant sur ce nouveau zonage sismique de la France.

Les installations nucléaires relèvent d'une réglementation spécifique appelée RFS 2001-01.

Les exigences sur le bâti neuf dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité.



V-2. De nombreux risques technologiques

Un risque de transport de matières dangereuses multiples

Valence, située sur l'axe de circulation de la vallée du Rhône entre Lyon et Marseille, est concernée par ce risque du fait des nombreuses voies de communication qui la sillonnent : les réseaux routiers et ferrés, le Rhône et les canalisations de transport de fluides.

• ***TMD canalisations***

La commune de Valence est concernée par un risque important à cause de trois canalisations de transport de matières dangereuses (TMD) qui font l'objet également d'une servitude d'utilité publique :

- Le pipeline GDF Gaz Naturel : Les canalisations font l'objet d'un repérage par bornes, plaques signalétiques ou balises. Les matériels de repérage sont implantés aux traversées de voies, (routes chemins, voies ferrées, rivières etc...), aux changements de direction. Ils sont placés en limite d'emprise ou en limite de parcelles. En milieu urbain, le repérage peut s'effectuer à l'aide de plaques signalétiques fixées sur des supports particuliers (murs, bordures de trottoir etc.).

- Le Pipeline d'hydrocarbure Rhône-Méditerranée (SPMR) : Le réseau Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR) transporte principalement les produits suivants : essences et gazoles pour les véhicules, fioul domestique pour le chauffage, carburéacteur pour l'aviation.

- L'oléoduc de défense TRAPIL : Ce pipeline appartient au réseau d'oléoducs de l'OTAN, dont la construction a été autorisée par Décret du 26 mars 1954. Exploité dans le cadre de la 1ère Division des Oléoducs de Défense Commune (ou ODC.I) par la Société TRAPIL, il assure le transport d'hydrocarbures liquides depuis les raffineries du Sud et du Centre, vers les différents dépôts de l'Est, militaires ou civils.

La commune de Valence est également impactée par le tracé d'une canalisation de transport de matières dangereuses : hydrocarbures liquides exploitée par la Société du Pipeline Sud- Européen.

En raison des risques potentiels qu'elles présentent, outre les servitudes d'utilité publiques qu'elles engendrent, les canalisations de transport de matières dangereuses donnent lieu à la définition de trois zones de dangers dans lesquelles une forte vigilance doit être observée :
- **la zone des dangers significatifs pour la vie humaine (correspondant aux effets irréversibles) ;**
- **la zone des dangers graves pour la vie humaine (correspondant aux premiers effets létaux) ;**
- **la zone des dangers très graves pour la vie humaine (correspondant aux effets létaux significatifs).**

La maîtrise de l'urbanisation à proximité des canalisations de transport doit être assurée et adaptée à chacune des trois zones de dangers.

Les règlements d'urbanisme à proximité de ces canalisations sont prescrits par l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques (dit « Arrêté Multifluide »). Ce règlement « Multifluide » prévoit des contraintes fortes concernant certaines constructions :
- dans la zone des premiers effets létaux, les établissements recevant du public (ERP) de la 1ère à la 3ème catégorie, les immeubles de grande hauteur (IGH) et les installations nucléaires de base (INB) sont interdits.
- dans la zone des effets létaux significatifs, aucun ERP susceptible de recevoir plus de 100 personnes n'est autorisé.

L'étendue des zones ci-dessus peut être réduite grâce à la mise en place de mesures de protection supplémentaires, à l'initiative des aménageurs en liaison avec les exploitants de canalisations et après accord des autorités.

Toutes les canalisations en service avant la date du 15 septembre 2006 sont concernées par ce règlement de sécurité. Dans l'attente des études de sécurité non encore disponibles, les distances d'effets qui figurent dans les plans de surveillance et d'intervention (PSI) peuvent être utilisées pour le porter-à-connaissance des maires et services compétents, sous certaines conditions. Une servitude de 5 m autour de la canalisation doit permettre l'intervention de l'exploitant et dans laquelle il est interdit de construire. En outre, une zone de 20 m accessible en permanence est indispensable pour permettre les interventions ou travaux.

- ***TMD ferroviaire***

Le transport par voie ferrée s'avère extrêmement sécurisé (système contrôlé automatiquement, conducteurs asservis à un ensemble de contraintes, pas de risque supplémentaire dû au brouillard, au verglas. etc.). On dénombre cependant une centaine d'incidents environ chaque année en France, dont les origines sont liées au matériel ou à des erreurs humaines.

La ville de Valence doit donc prendre en compte le risque TMD ferroviaire pour les lignes et ouvrages suivants :

Ligne Paris – Marseille
- Trafic : 60 trains de voyageurs par jours + 60 trains de fret par jour
- Double voie électrifiée 1500 Volts continus

Ligne Valence – Grenoble
- Début de la ligne au PK 0,000 à Valence
- Trafic : 38 trains de voyageurs par jours + 11 trains de fret par jour
- Double voie électrifiée 1500 Volts continus

Tunnel du Cagnard
- Localisation : Entre les communes de BOURG LES VALENCE et VALENCE, du PK 615,977 (Nord) au PK 616,682 (Sud). Sur la ligne Paris – Marseille
- Galerie de Valence
- Longueur : 693m

Il n'existe pas de contrainte d'urbanismes sur ce risque, cependant, les ouvrages ferroviaires doivent être accessibles aux secours. Par conséquent, les projets urbains doivent préserver, voire améliorer cette accessibilité.

- ***TMD fluvial***

La Ville de Valence compte avec le Rhône un risque non négligeable d'accident TMD fluvial. S'il se produisait, il engendrerait des complications extrêmes pour l'ensemble de l'écosystème côtoyant de près ou de loin le Rhône. Les risques sont donc multiples :
- un incendie de bateau ou barge de liquides inflammables,
- une fuite de liquides menaçant l'environnement,
- une fuite gazeuse toxique menaçant la population,
- une fuite de Gaz Pétrolier Liquéfié -GPL- enflammée ou non.

On constate un triplement du tonnage de transport de marchandise en 30 ans, passant ainsi de près de 1 250 000 de tonnes en 1983 à 3 289 000 de tonnes en 2011, soit 5815 convoi.

En 2011, la part des produits dangereux étaient de :
- 13% pour les produits pétroliers, soit 1430 tonnes/jour
- 4% pour les engrais, soit 338 tonnes/jour
- 12% pour les produits chimiques, soit 1257 tonnes/jour

En proportion du nombre total de convois (16,5 éclusages/jour sur les deux sens de navigation), cela représente en moyenne 5,5 convois de TMD par jour. On constate que le tonnage transporté est presque deux fois plus important dans l'axe Sud-Nord que dans l'axe Nord-Sud.

• ***TMD routier***

Le trafic T.M.D. par voie routière est réalisé par des poids-lourds (camions citernes, etc...). Un arrêté municipal pour la réglementation du T.M.D. a été pris le 18/02/1992 : la circulation des poids-lourds est interdite à l'intérieur de l'agglomération de Valence et des itinéraires de contournement sont définis.

La commune est concernée par un risque TMD important sur les axes routiers suivants :

- Autoroute A7/E15 : Axe routier le plus emprunté d'Europe.

La part de Poids Lourds transportant des matières dangereuses est en moyenne de 5%. Par sens, les ASF ont recensé 7000 poids lourds journaliers soit environ 14000 poids lourds en transit dans la vallée du Rhône par jour, ce qui représente 750 TMD par jour. Les produits les plus couramment transportés sont : Le propane, les liquides transportés à chaud, les carburants automobiles, le souffre fondu et l'acide chlorhydrique.

- Route Nationale 7/E713 : Axe fort de circulation servant de déviation des véhicules de transport de matières dangereuses (arrêté municipal du 17 mars 1982).

- Axes intra-ville : Avenue de Provence : Avenue du Tricastin, Bd Roosevelt et Bd Churchill

Un risque de rupture de barrage lié à de nombreux ouvrages

Valence est concernée par le risque de rupture du barrage de Vouglans, situé dans le Jura. La vague de submersion mettrait environ 16 heures à arriver. Ce délai permettrait aux autorités de lancer l'alerte à la population et de prendre immédiatement les mesures de protection qui s'imposent.

Même si la vague aurait considérablement diminué au cours de son avancée, elle pourrait engendrer à Valence des inondations dans le sud de la commune, notamment dans le secteur du port et de la base de loisirs de l'Épervière, ainsi que dans le quartier Mauboule.

D'autres barrages concernent la commune mais représentent un risque minime.
-Barrage du Sautet (Isère), situé à 172 km de Valence
-Barrage de Monteynard (Isère), situé à 136 km de Valence
-Barrage de Grand-Maison (Isère), situé à 173 km de Valence
-Barrage de Tignes (Savoie)
-Barrage de Roselend (Savoie)

Divers établissements présentant un risque industriel

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

La commune de Valence comptabilise 24 établissements dont 12 soumis au régime de l'autorisation et 12 au régime de l'enregistrement.
4 sont dotés de servitudes d'utilité publique.

Sont soumises à autorisation :

Annexe A.1 – Installations classées pour la protection de l'environnement, soumises au régime de l'autorisation

Code établissement	Nom Usuel / Raison Sociale	Régime en vigueur	Adresse du site	Arrêté préfectoral
0103.00143	INCINERATEUR DE BOUES VALENCE / VILLE DE VALENCE	A	Quartier mauboule 26000 VALENCE	AP n°2012320-0028 du 15-11-2012
0061.02774	JUSTON AINE FILS / JUSTON AINE FILS	A	70 rue Léon Gaumont 26000 VALENCE	AP n°2018114-0011 du 20-04-2018
0061.07881	LEROY MERLIN SERVICE (ID LOGISTICS Fran) / LEROY MERLIN	A	ZAC de la motte 26000 VALENCE	AP n°08-1610 du 17-04-2008
0061.13976	LOG FOR YOU CHEZ ALLOPNEUS / LOG FOR YOU CHEZ ALLOPNEUS	A	ZAC de la Motte & de Mauboule 26000 VALENCE	AP n°2019350-0005 du 11-12-2019
0032.02685	Methariseur Boues Valence Agglo / VALENCE ROMANS AGGLO	A	Quartier Mauboule 26000 VALENCE	AP portant autorisation environnementale du 21-04-2020
0061.02764	ONYX ARA VALENCE Centre de tri / ONYX AUVERGNE RHONE-ALPES	A	223 rue de la Forêt Z.A Briffaut Est 26000 VALENCE	AP n°2018080-0001 du 20-03-2018
0061.02767	POLYTECHNYL (ex RHODIA) / POLYTECHNYL (ex RHODIA)	A	220 avenue des Auréats CS 31136 26000 VALENCE	AP n°2019358-0007 du 18-12-2019
0061.02766	RC traitement / RC TRAITEMENT	A	14 allée Marconi Z.I. les AUREATS 26000 VALENCE	AP n°10-2603 du 30-06-2010
0061.02611	SARP centre est VALENCE / SARP CENTRE EST	A	42 Av de PROVENCE 26000 VALENCE	AP n°2011180-0016 du 29-06-2011
0061.08372	SCAPA France – Palissy / Groupe SCAPA FRANCE	A	79 allée Bernard Palissy ZI des Auréats 26000 VALENCE	AP n°2020007-0009 du 03-01-2020
0061.02781	SFS INTEC La Foret / SFS INTEC	A	111 Chemin de la Forêt B.P. 55 26000 VALENCE	AP n°2017261-0004 du 14-09-2017
0061.02771	STEF LOGISTIQUE MEDITERRANEE / STEF LOGISTIQUE MEDITERRANEE	A	Rue de Chantecouriol 26000 VALENCE	AP n°2016110-0006 du 13-04-2016

Sont soumises à enregistrement :

Annexe A.2 – Installations classées pour la protection de l'environnement, soumises au régime de l'enregistrement

Code établissement	Nom Usuel / Raison Sociale	Régime en vigueur	Adresse	Arrêté préfectoral
0061.02760	AGRANA FRUIT FRANCE (ex ATYS) / AGRANA FRUIT FRANCE	E	435 avenue Victor Hugo 26000 VALENCE	AP n°2016200-0010 du 13-07-2016
0061.13549	ALAIN MILLIAT / MILLIAT ALAIN SAS	E	17 allée James Joules Zone Industrielle des Auréats 26000 VALENCE	AP de prescriptions complémentaires du 28-10-2020
0061.02758	BIOMET FRANCE / BIOMET FRANCE	E	352 CHE DU PLATEAU DE LAUTAGN 26000 VALENCE	AP n°2016124-0009 du 02-05-2016
0061.09266	CEC Compagnie EUROPEENNE Cartonnages / CEC COMPAGNIE EUROPEENNE CARTONNAGES	E	126, avenue de Marseille 26000 VALENCE	AP n°2012117-0009 du 26-04-2012
0103.00139	CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE / CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE	E	179 Boulevard du Maréchal Juin 26000 VALENCE	AP n°2019175-0004 du 21-06-2019
0061.13256	DECHETERIE VALENCE-JeanRostand / COMMUNAUTE d'Agglo VALENCE ROMANS Agglo	E	COMMUNAUTE d'Agglo VALENCE R Rue Jean Rostand26000 VALENCE	AP n°2014063-0016 du 04-03-2014
0061.02785	EVVA Dreyfus (ex-OMNITHERM S.A) / EVVA	E	Rue du Capitaine Dreyfus 26000 VALENCE	AP n°2018311-0003 du 06-11-2018
0032.01219	EVVA La Foret - Chaufferie Valence / EVVA La Foret - Chaufferie Valence	E	182 route de la Forêt 26000 VALENCE	AP n°2019200-0003 du 19-07-2019
0061.02777	MONOPOL / MONOPOL	E	56, allée Bernard Palissy ZI DES AUREATS 26000 VALENCE	AP n°2015355-0004 du 16-12-2015
0032.03294	SCI A DE LA MOTTE / SCI A DE LA MOTTE	E	Zone de La Motte 26000 VALENCE	AP n°2019358-0009 du 19-12-2019
0061.02759	SKIPPER LOGISTIQUE / SKIPPER LOGISTIQUE	E	15 rue Georges Mélies 26000 VALENCE	AP n°2018171-0015 du 19-06-2018
0103.00264	UCC COFFEE (exUNITED COFFEE) / UCC COFFEE FRANCE	E	84 allée Bernard Palissy 26000 VALENCE	AP n°2018309-0021 du 02-11-2018

Parmi ces listes, deux établissements font l'objet d'une action de maîtrise de l'urbanisation :
- 0032.01219 EVVA - Chaufferie Valence
- 0061.02785 EVVA (ex-OMNITHERM) - rue du Capitaine Dreyfus

PAC de Valence (EVVA La Forêt)
Enveloppes des intensités des phénomènes dangereux, de classe de probabilité A, B, C ou D, thermiques et toxiques de classe de probabilité E, de surpression de classe de probabilité E



Sources: DREAL IGN
Dossier: Y:\transversal\04-Metiers\01-ICPE\Risques_accidentels\Cartes_SigAlea_PPRT\00000_-_PORTER_A_CONNAISSANCE_-_0000\26-EVVA La Foret_Valence\Calculs_du_20190920_1\
Rédaction\Edition: UD-DA JP - PRICAE AR - 20/09/2019 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©INERIS 2011

PAC de Valence (EVVA)
Enveloppes des intensités des effets de surpression de classe de probabilité D



Sources: IGN - DREAL
Dossier: Y:\transversal\04-Metiers\01-ICPE\Risques_accidentels\Cartes_SigAlea_PPRT\00000_-_PORTER_A_CONNAISSANCE_-_0000\26-EVVA_Valence\Calculs_du_20190201_1\
Rédaction\Edition: UD-DA JP / PRICAE-AR - 26/02/2019 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©INERIS 2011

La présence de magasins à poudre de l'armée et de la marine grévés d'une servitude

Une servitude (AR3) concerne les magasins à poudre de l'armée et de la marine. Le périmètre arrêté en 1988 touche une partie de la commune en périphérie Sud-est (Saint Ruff).

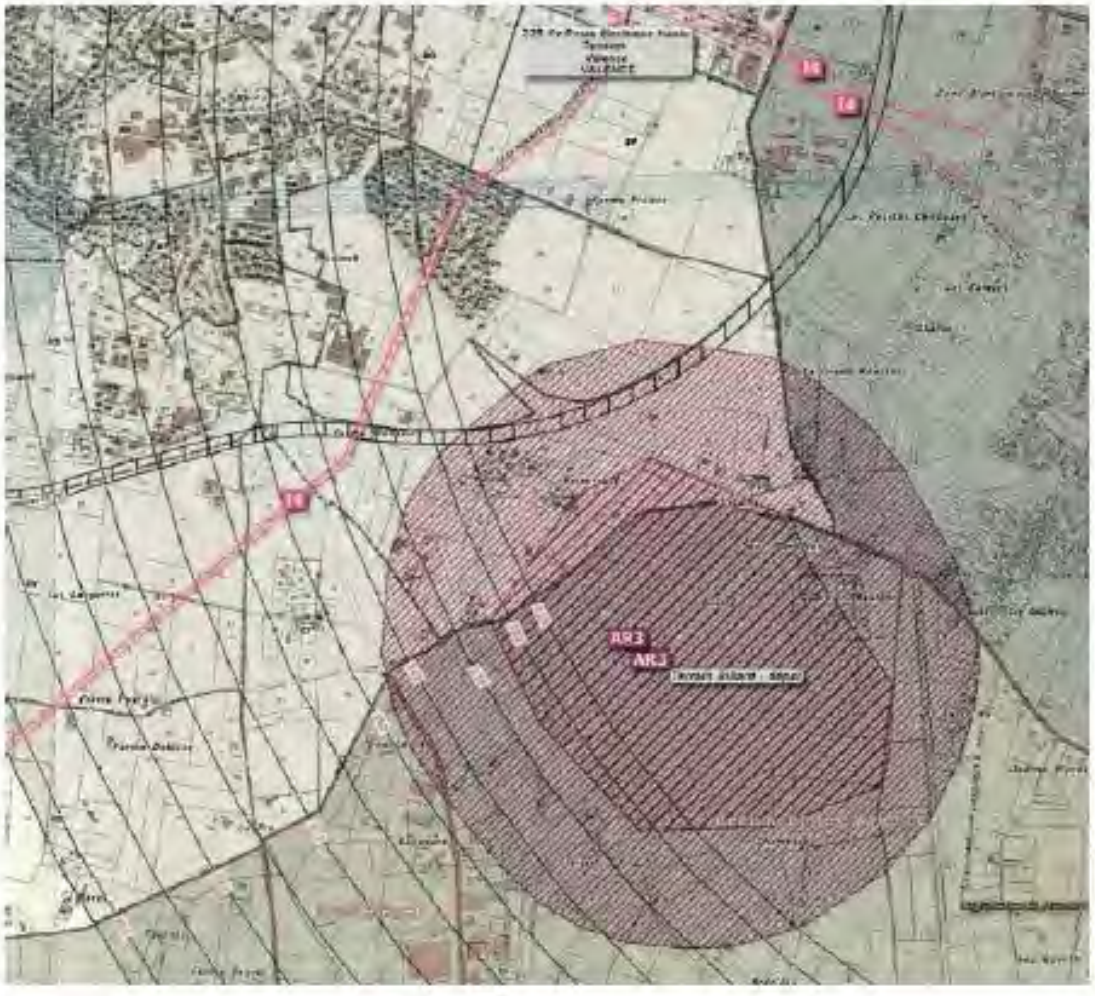
Les contraintes pour l'urbanisation sont les suivantes :

«**Article L5111-2**
Aucune construction de nature quelconque autre que des murs de clôture ne peut être élevée à moins de 25 mètres des murs d'enceinte des établissements mentionnés à l'article L. 5111-1.
Sont prohibés dans la même étendue l'installation des conduites de gaz ou de liquide inflammables, des clôtures en bois et des haies sèches, les emmagasinements et dépôts de bois, fourrages ou matières combustibles et la plantation d'arbres à haute tige. Les murs d'enceinte dont il s'agit sont les murs d'enceinte individuelle des établissements. Dans le cas où il n'existe pas de murs d'enceinte individuelle, si l'établissement est recouvert de terre, la distance est comptée à partir du pied du remblai ; si l'établissement n'est pas recouvert de terre, la distance est comptée à partir de la paroi extérieure de l'établissement.

Article L5111-3
Les usines et les installations pourvues de foyer avec ou sans cheminée d'appel sont prohibées à moins de 50 mètres des murs d'enceinte mentionnés à l'article L. 5111-2.

Article L5111-6
Aucune construction de nature quelconque ne peut être réalisée à l'intérieur du polygone d'isolement sans l'autorisation du ministre de la défense. »

Localisation de la servitude AR3



Le risque nucléaire

La commune de Valence n'est pas officiellement soumise au risque nucléaire puisque seule les zones dites « PPI », soit dans un rayon de 10km autour d'une centrale, sont classées comme telles.

Cependant, il a localement été décidé de considérer ce risque comme réel et prégnant, dans la mesure où Cruas (31 km au Sud) n'est pas la seule installation à proximité, il y a également Tricastin (70 km au Sud), Saint-Alban (55 km au Nord) et la société FBFC à Romans sur Isère (16km au Nord-Est).

SYNTHÈSE ET ENJEUX - *RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES*

Risques naturels

La commune de Valence est soumise au **risque d'inondation** engendré par les débordements du Rhône. Le territoire communal est couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels inondation (PPRI), lié aux débordements du fleuve Rhône et de ses affluents, approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2016.

La sensibilité aux remontées de nappe sur la commune est surtout faible à très faible avec quelques secteurs à proximité des cours d'eau où la sensibilité est plus forte voire où la nappe affleure.

Sept cavités souterraines liées à des ouvrages civils sont identifiées au Nord-ouest de la commune. Les secteurs d'érosion concernent essentiellement les ruptures géomorphologiques entre les terrasses (particulièrement au niveau du plateau de Lautagne) et le vallon de la Barberolle. La plus grande partie de la commune est concernée par un aléa de retrait gonflement des argiles faible et une partie des coteaux de Lautagne sont en aléa moyen.

La commune présente des risques faibles pour les incendies de forêts.

Le risque sismique sur la commune est de niveau 3 (modéré). Des règles de construction parasismique s'appliquent.

Risques technologiques

La commune de Valence est concernée par u**n risque de transport de matières dangereuses important à cause de canalisations de transport de matières dangereuses** qui font l'objet d'une servitude d'utilité publique, du transport par voie ferrée, du transport fluvial, et du transport routier.

Le **risque de rupture de barrage** est lié aux barrages de Vouglans, Sautet, Monteynard, Grand-Maison, Tignes et Roselend. Certaines zones de la commune seraient menacées par l'onde de submersion qui résulterait d'une rupture totale de l'ouvrage.

21 établissements visés par la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont implantés sur le territoire de la commune de Valence, 5 faisant l'objet d'un périmètre.

Valence n'est pas officiellement soumise au risque nucléaire relatif à la centrale de Cruas qui est située à plus de 10 km de la commune. Néanmoins, ce risque doit être considéré comme réel et prégnant.

Une servitude concerne les magasins à poudre de l'armée et de la marine en périphérie sud-est de la commune.

PARTIE IV : DIAGNOSTIC FONCIER

IV-1. Analyse de la consommation d'espaces sur la période 2010-2020

Rappel réglementaire :

L'article L151-4 du Code de l'Urbanisme, précise que le rapport de présentation « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Méthodologie concernant la consommation foncière à vocation d'habitat :

Afin de procéder à l'analyse de la consommation d'espaces de ces dix dernières années, la méthodologie suivante a été poursuivie :

1. Analyse des demandes d'urbanismes transmis par la Ville de Valence : permis de construire ou d'aménagement en vue de l'accueil de logements (maisons, appartements …)
2. Comparaison des photographies aériennes 2010 et 2020 pour localiser les surfaces consommées

Une distinction a été opérée entre :

- Les surfaces artificialisées et donc entrant dans le calcul de la consommation d'espaces
Il s'agit de parcelles non bâties et non aménagées (surfaces végétales) en 2010 ayant fait l'objet d'une construction
- Les surfaces ayant connu des mutations : extensions de constructions ; secteurs de renouvellement urbain (démolition/reconstruction)
Ces surfaces n'entrent pas en compte dans le calcul de la consommation d'espaces puisqu'il s'agit de parcelles déjà artificialisées.

Une classification des surfaces consommées par nature de la construction accueillie a été réalisée (habitat, activités, équipements.…)

Méthodologie concernant la consommation foncière des autres destinations :

L'analyse de la consommation d'espaces à vocation d'activités ou d'équipements a été étudiée par analyse de la photographie aérienne.

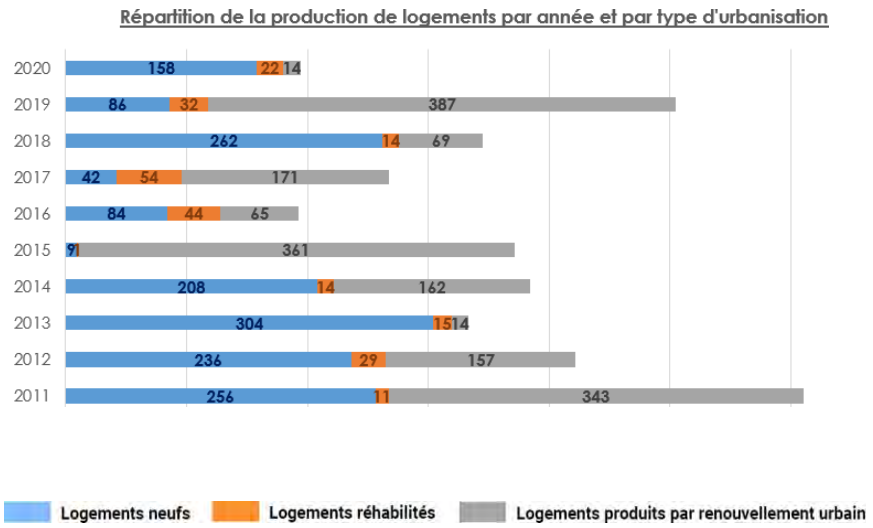
Résultat et analyse de l'analyse de la consommation d'espace :

- **Volet habitat** :

D'après l'analyse des demandes **d'urbanisme, la Ville de Valence a accueilli 3 647 logements sur la période 2010-2020, dont 1 737 logements neufs (48%) et 1 910 logements issus de réhabilitation ou opérations de renouvellement urbain (52%).**
À cela s'ajoutent 259 logements réhabilités durant cette période.

Le graphique ci-dessous présente la production de logements par année et par type d'urbanisation.

Répartition de la production de logements par année et par type d'urbanisation



Comme en témoigne le graphique ci-dessus ainsi que les chiffres précédents, **une majorité de logements ont été créés soit par des opérations de renouvellement du bâti, soit par de la reconquête d'un foncier déjà artificialisé, à l'intérieur de l'enveloppe bâtie de Valence.**

L'analyse des permis de construire a permis d'étudier les formes urbaines réalisées sur le territoire. Il ressort que **la production de logements a été orientée principalement vers l'habitat collectif : 2 413 logements ont été réalisés sous forme d'habitat collectif (plus de 60% de la production de logements).**

L'analyse de la production de logements par année permet également de constater deux « pics » de développement :

- En 2011 : il s'agit de la réalisation de plusieurs opérations de renouvellement urbain sur les quartiers de Polygone, Calvaire-Hugo/Châteauvert ainsi que l'accueil des résidences étudiantes (environ 140 logements) sur le secteur de Briffaut.
- En 2019 : il s'agit de 3 opérations : la Bayot ; les réalisations « Valence 2020 » des sites de Bonnardel (109 logements) et Latour-Maubourg (ancienne prison – projet de 126 logements destinés aux séniors et aux étudiants).

Répartition de la production de logements sur Valence entre 2010 et 2020



En termes de consommation d'espaces, la production de ces 3647 logements a consommé environ 36 hectares. Ramené à la production de logements neufs (1737 logements), une densité moyenne de 48 logements par hectare est observée au cours des dix dernières années.

À noter que sur les 36,4 hectares consommés à vocation d'habitat, 60% de cette consommation correspond à l'urbanisation du secteur de La Bayot.

- **Volet économie**

Le développement économique a quant à lui entrainé une consommation foncière de 55,6 hectares dont :

- 41% correspondent au développement de la zone d'activités de Mauboule
- 11% correspondent au développement de la zone d'activités de Lautagne
- 27% correspondent au développement de la zone d'activités de Briffaut

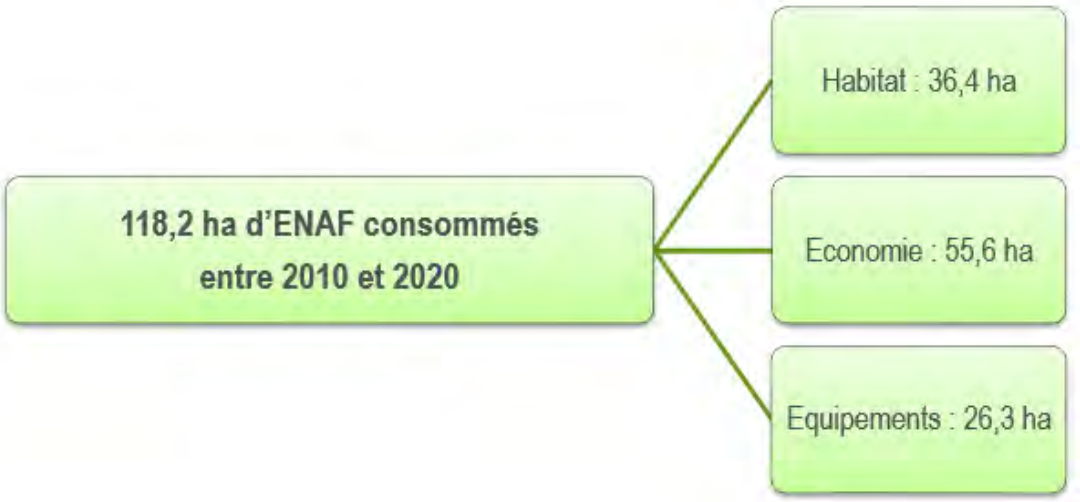
- **Volet équipement**

Les constructions à vocation d'équipements ont engendré la consommation de 26,3 hectares sur la période 2010-2020. À noter que près de 80% de cette consommation foncière correspond au centre pénitentiaire.

- **Synthèse de la consommation d'espaces**

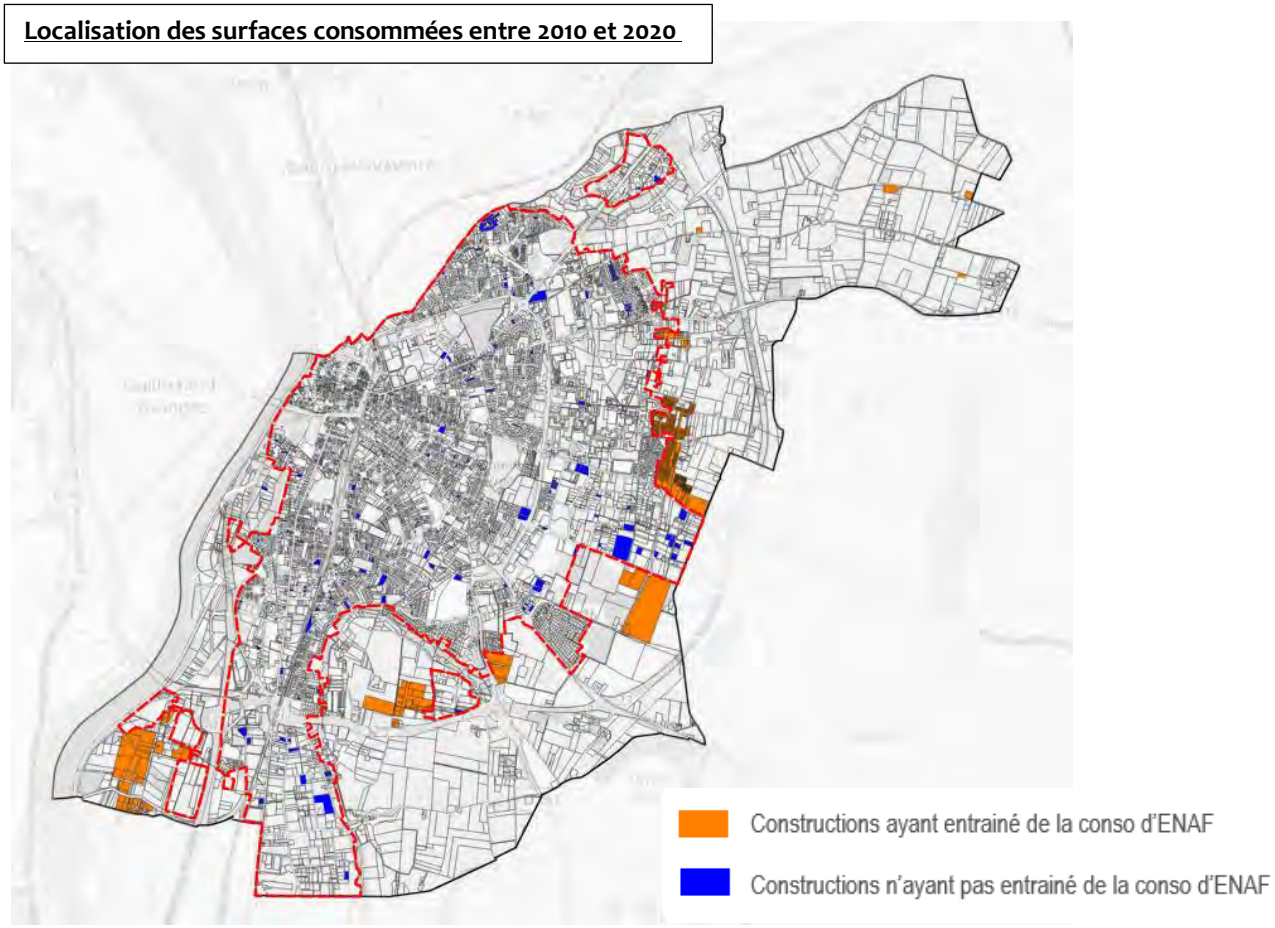
In fine, au cours de la période 2010-2020, le développement communal a entrainé l'artificialisation de 118 hectares toute destination confondue, soit un rythme de l'ordre de 12 hectares par an.

Le schéma ci-dessous synthétise la répartition des surfaces consommées :

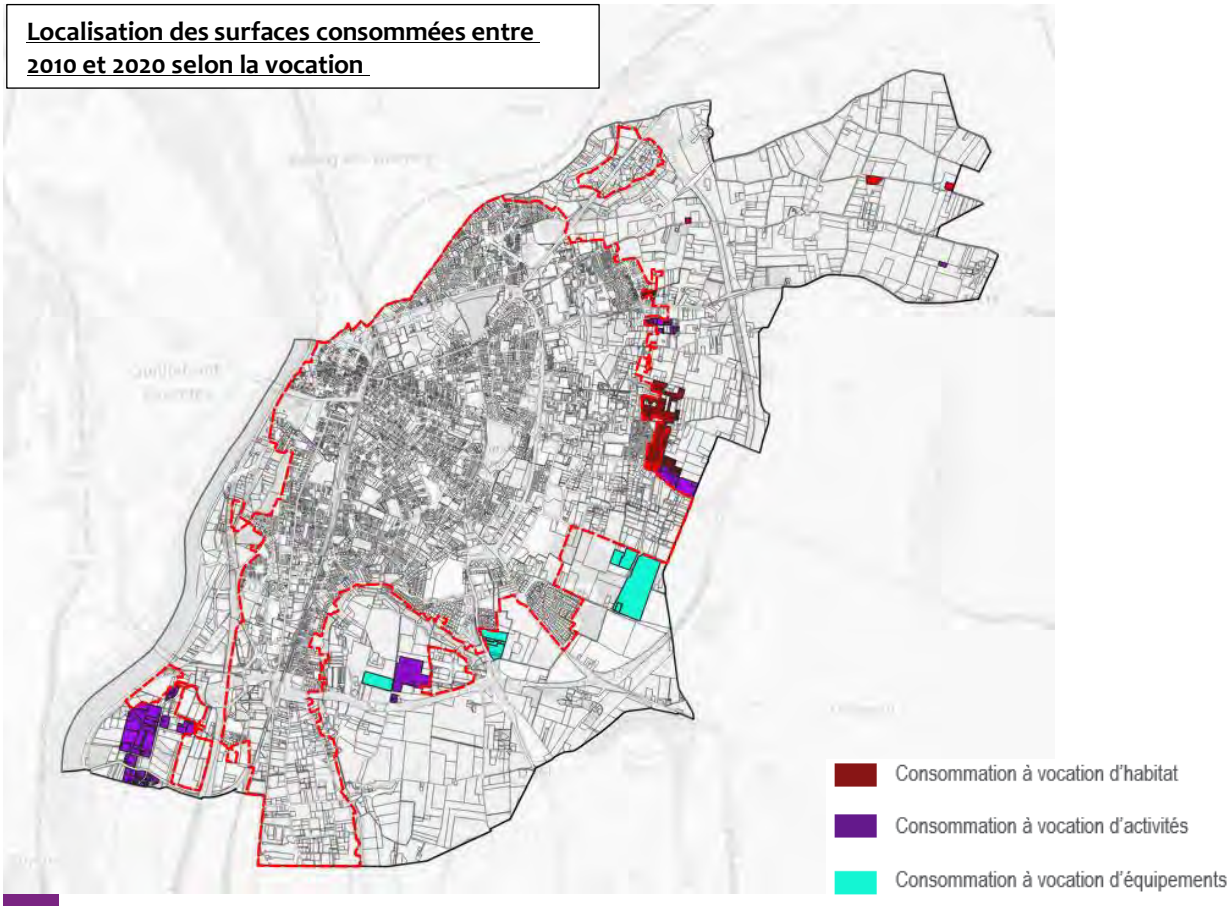


Les cartes ci-jointes localisent les surfaces consommées par destination et distinguent les surfaces ayant entrainé de la consommation d'Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (ENAF).

Localisation des surfaces consommées entre 2010 et 2020



Localisation des surfaces consommées entre 2010 et 2020 selon la vocation



IV-2. Analyse du potentiel de densification

Au-delà d'une analyse de la consommation d'espaces au cours des dix dernières années, le rapport de présentation du PLU doit également comporter une étude de densification.

En effet, l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme stipule que le rapport de présentation doit « *analyser la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.* »

Méthodologie poursuivie :

Afin de procéder à cette analyse, la méthodologie suivante a été poursuivie :

1. Délimitation de l'enveloppe bâtie constituée

La première étape a consisté à délimiter l'enveloppe bâtie constituée.



On entend par enveloppe bâtie : « toute surface construite ou artificialisée formant un ensemble contigu à un instant T. Elle peut inclure des espaces libres enclavés (dents creuses). »

Il convient de souligner que l'enveloppe bâtie ne correspond pas aux zones U et AU du PLU actuellement en vigueur. L'enveloppe bâtie est tracée autour de tous les espaces contigus, bâtis ou imperméabilisés. Elle ne correspond pas systématiquement aux limites de la parcelle cadastrale. Elle intègre aussi les surfaces «imperméabilisées», telles que les parkings, les places… etc.

2. Recensement des disponibilités foncières bâties et partiellement bâties

Une fois l'enveloppe bâtie délimitée, une première étape a consisté à recenser les disponibilités foncières situées au sein de l'enveloppe bâtie en distinguant :

- Les dents creuses : espace non construit à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Cet espace qui peut représenter une ou plusieurs parcelles attenantes, constitue une forme de gisement foncier.
- Les divisions parcellaires : il s'agit de parcelles déjà partiellement bâtis présentant une grande superficie et dont le jardin pourrait faire l'objet d'une division en vue d'accueillir un ou plusieurs logements.

Une seconde étape a consisté à analyser le caractère « réellement constructible » de ces disponibilités en prenant en compte les enjeux issus du diagnostic territorial et notamment : les enjeux paysagers, agricoles, environnementaux…

Ainsi certaines disponibilités ont été écartées notamment pour des enjeux paysagers ou environnementaux et notamment afin de répondre à l'objectif de lutte contre les îlots de chaleur en conservant des cœurs d'îlots verts au sein de l'enveloppe bâtie.

Cet « écrémage » des disponibilités foncières a permis de recenser environ 6,4 hectares de gisements fonciers non bâtis et plusieurs tènements correspondant à la densification de parcelle déjà bâtie (divisions parcellaires potentielles).

3. Prise en compte des secteurs de projets et identification des secteurs de renouvellement urbain

Une troisième étape a consisté à prendre en compte les secteurs de projets déjà connus par la Ville. Pour ce faire, des rencontres avec les services de la Ville et notamment avec les chargées d'études en cours des opérations «Valence 2020 » ont été organisées.

Au-delà des secteurs de Valence 2020, des secteurs potentiels de renouvellement urbain ont été identifiés suite à la réalisation d'ateliers d'échanges avec les différents services de la Ville et suite à l'analyse des sites issus des données BASIAS ou BASOL.

Cette analyse a conduit a identifié les bâtis mobilisables : *cette catégorie regroupe les secteurs de projet connus (sites «Valence 2020» ; opération de réhabilitation ou de renouvellement urbain en projet) mais également les sites mutables à court ou moyen termes (friches industrielles/commerciales).*

4. Estimation du potentiel de logements

À partir des disponibilités retenues, une estimation du potentiel de logements a été effectuée. Cette estimation a été réalisée en tenant compte des densités moyennes prescrites par le SCoT du Grand Rovaltain mais également en tenant compte du tissu bâti environnant et des opérations immobilières récemment implantées. Ainsi, comme en témoignent le tableau de synthèse ci-dessous les densités moyennes retenues sont plus importantes que celles prescrites par le SCoT.
Il s'agit d'une part de tenir compte de la réalité des opérations immobilières, et d'autre part de privilégier une densification au sein des quartiers déjà denses afin de pouvoir promouvoir des formes intermédiaires ou individuelles sur les franges de l'enveloppe bâtie.

Résultat et analyse de l'étude de densification :

In fine, ce travail de densification a permis de recenser un potentiel de 2709 logements au sein de l'enveloppe bâtie répartis de la manière suivante :

Type de repérage	Nombre de logements maximum pouvant être créés	Surface	Densité atteinte en cas d'atteinte du potentiel maximum
Terrains nus - 1000m²	39	Donnée brute : 0,83 ha	47 log. / ha
Terrains nus + 1000m²	422	Donnée brute : 8,24 ha	51 log. / ha
Divisions parcellaires	202	*Non comptabilisée car difficulté d'appréciation de la limite de division*	/
Bâtis mutables	2046	*Surface prise en compte mais non comptabilisée dans la consommation foncière pressentie : 25,06 ha*	82 log. / ha
Total	**2 709**	**Donnée brute : 34,1 ha (hors DP)**	**74 log./ha (hors DP)**

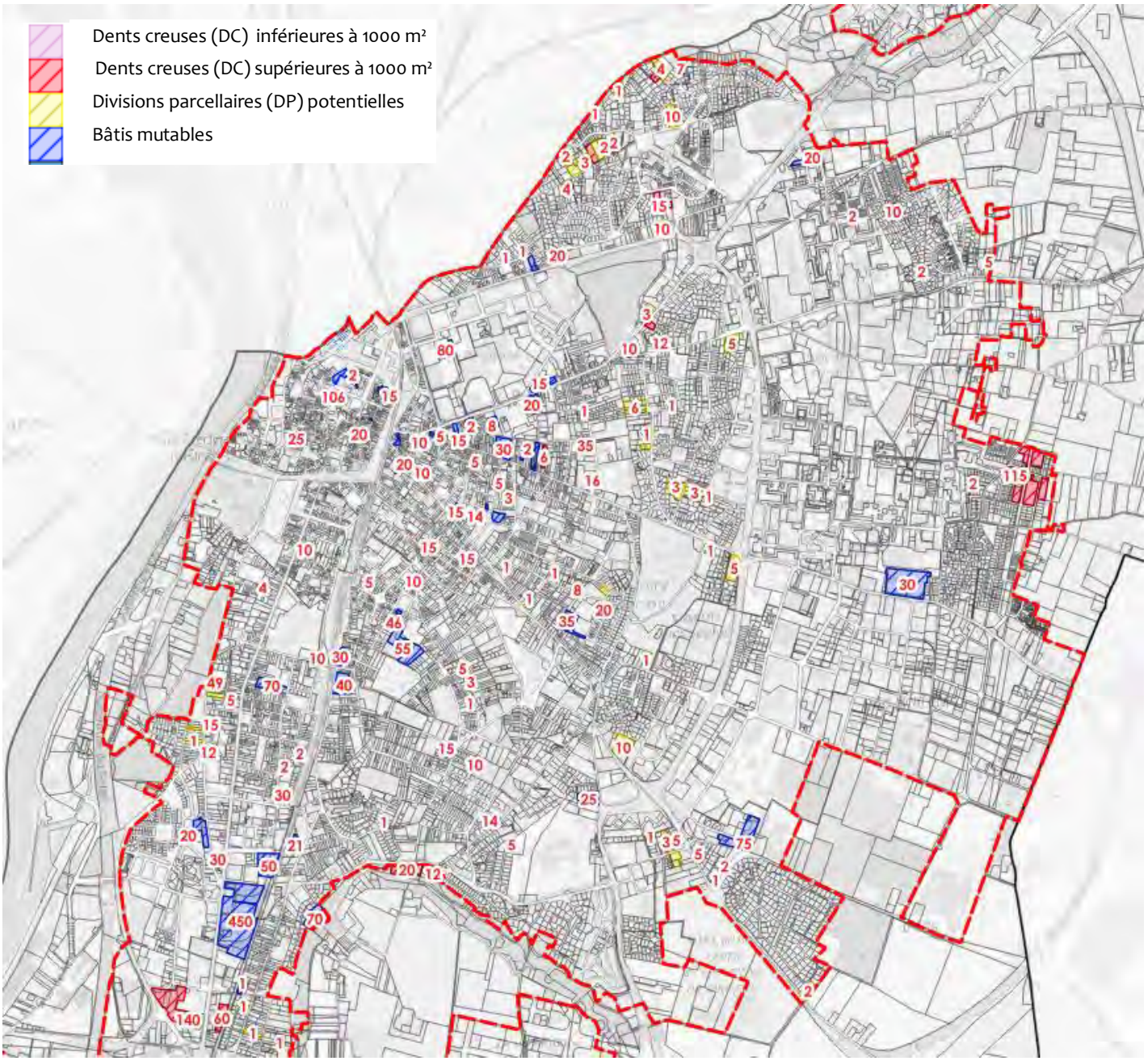
9,07 ha

Appréciation qualitative des surfaces avec déduction des EVP et application des emprises au sol maximale (40%) = env. 6,4 ha

+ 9,9 ha en extension *pour une densité nette* à 51 ha*
Total consommation habitat : 16,3 ha *pour une densité nette 69 log./ ha*

**Densité nette = exclusion des EVP et ER servant d'autres secteurs que le projet*

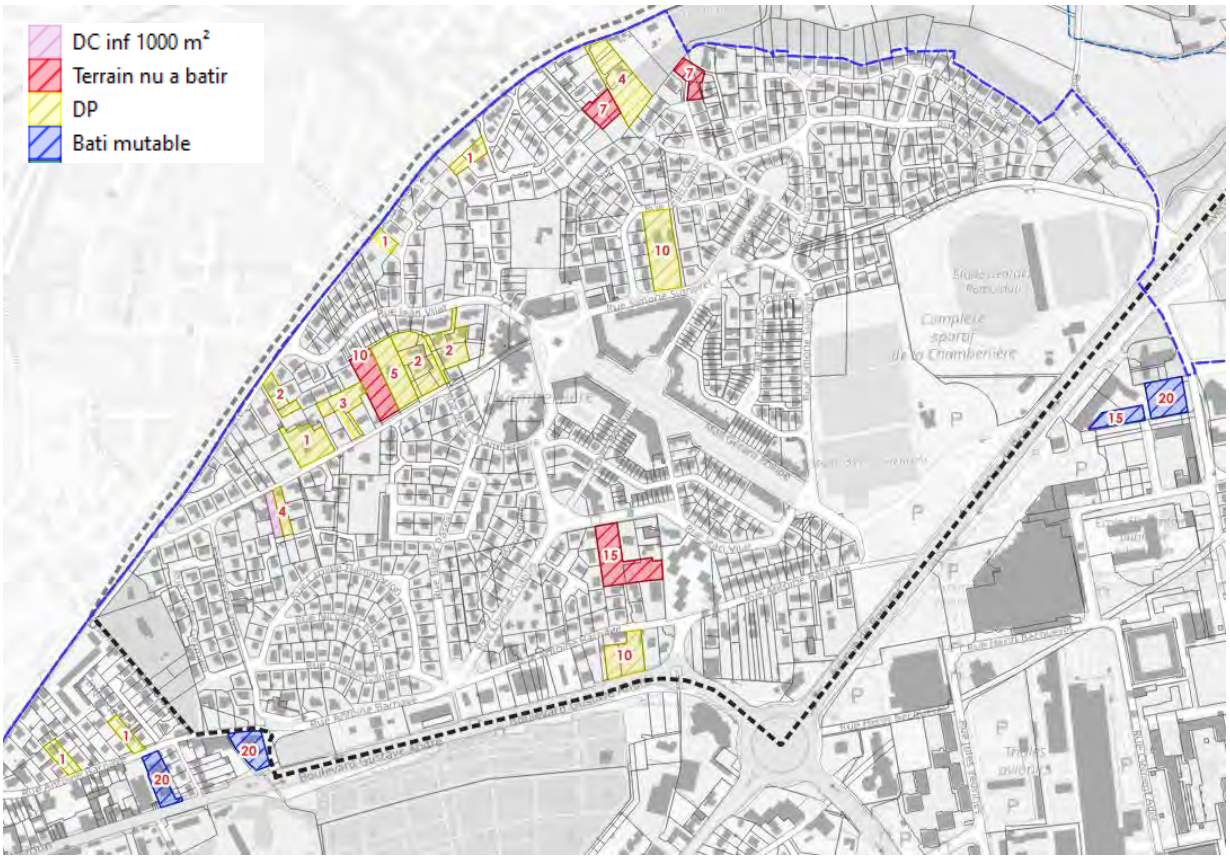
Synthèse de l'étude de densification (habitat)



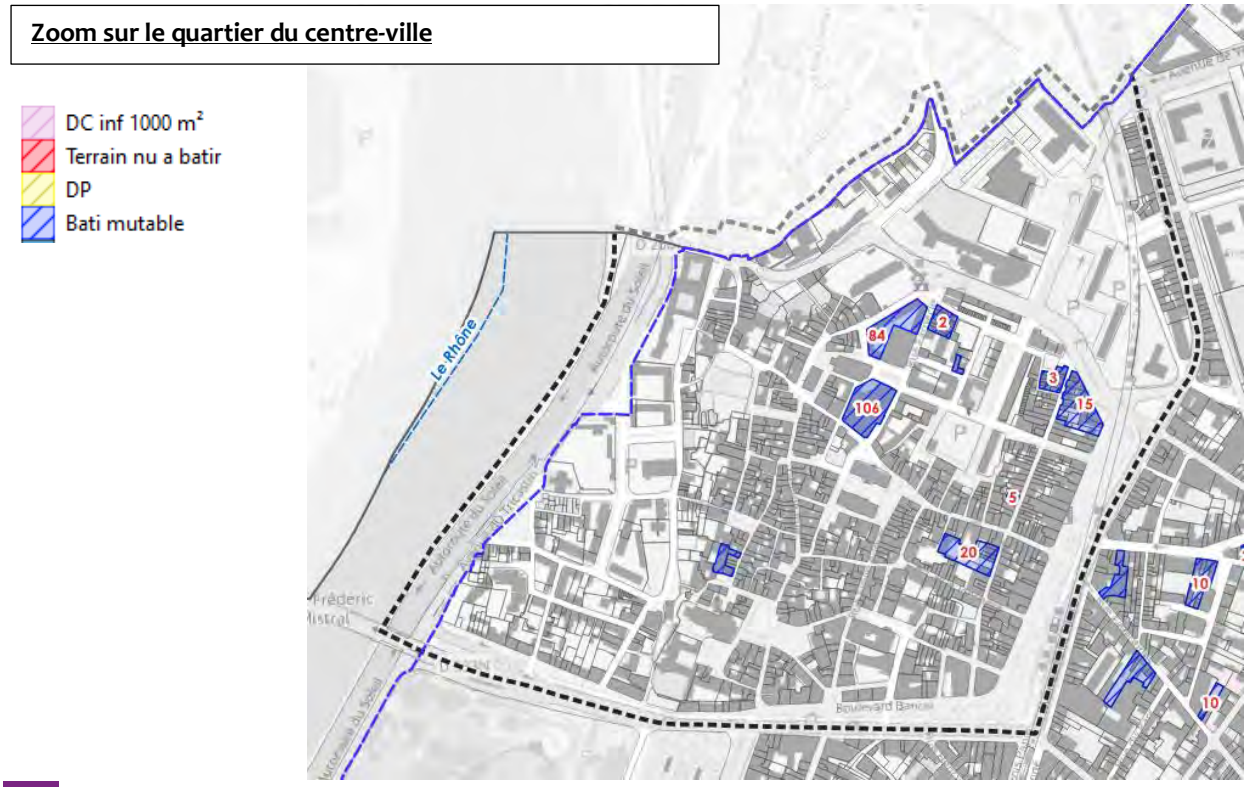
Les cartes ci-après présentent par quartier l'étude de densification.

À noter qu'il s'agit d'un travail réalisé afin de dimensionner le futur PLU, elles n'ont pas de valeur réglementaire.

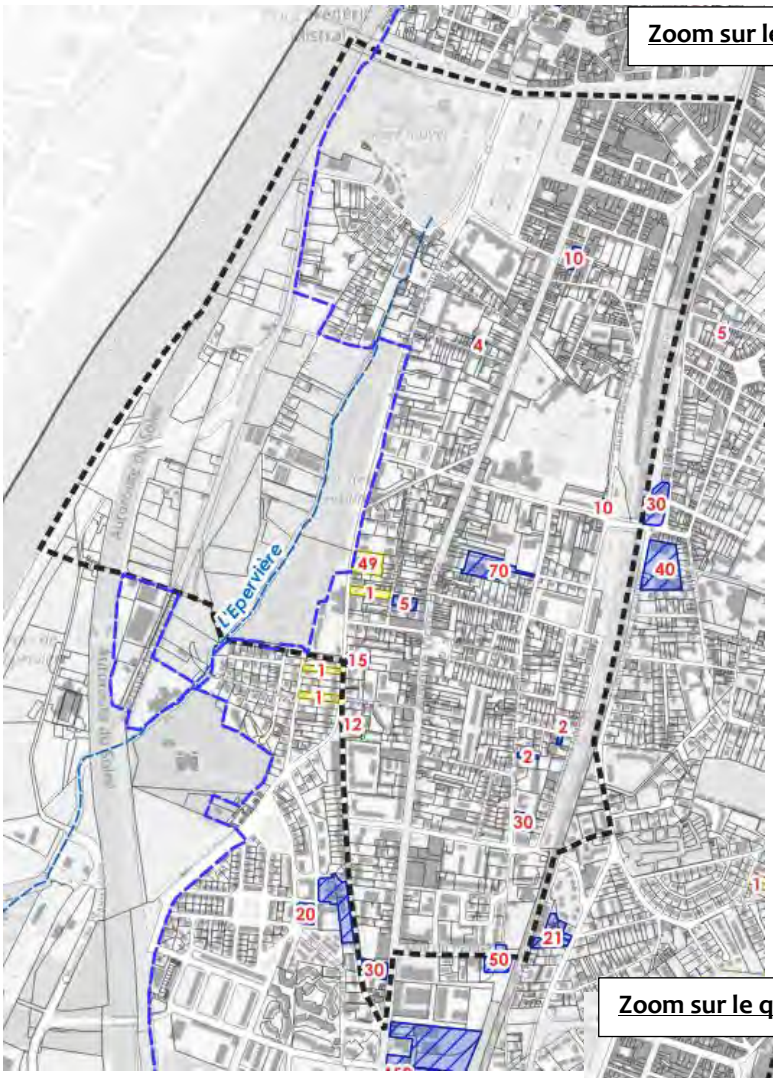
Zoom sur le quartier de la Chamberlière



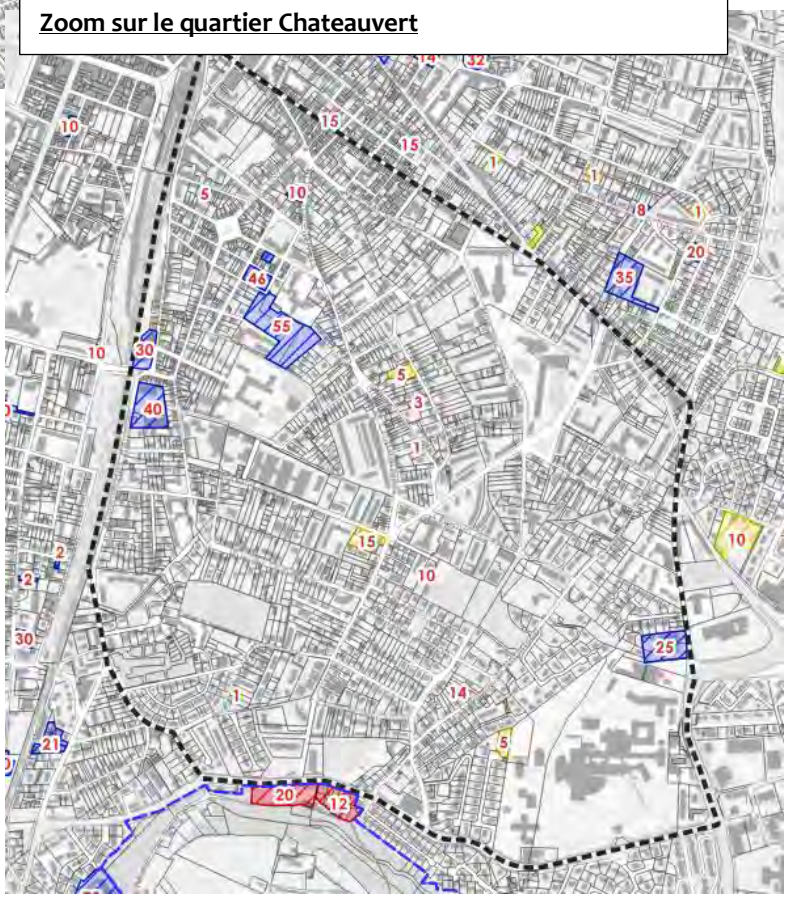
Zoom sur le quartier du centre-ville



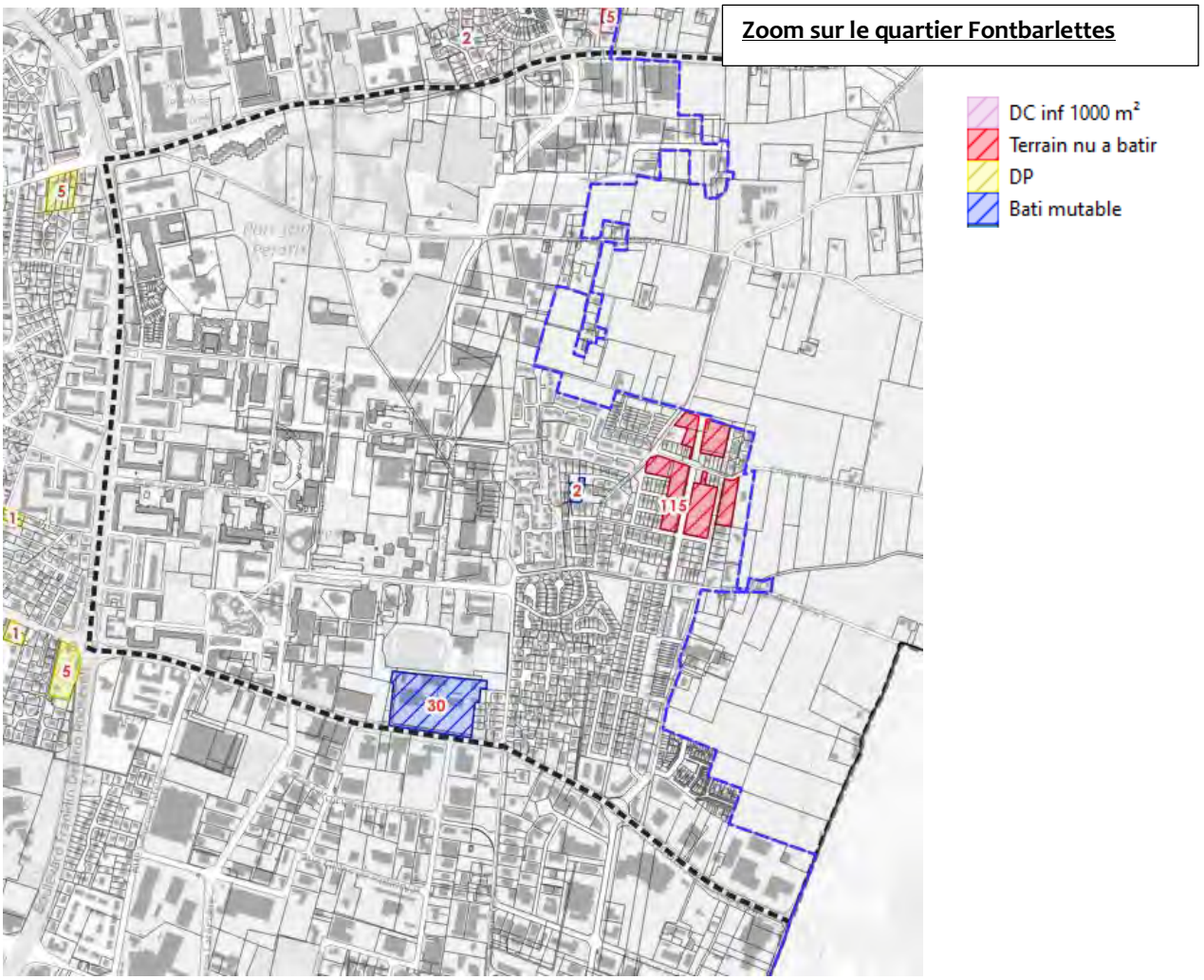
Zoom sur le quartier Danton



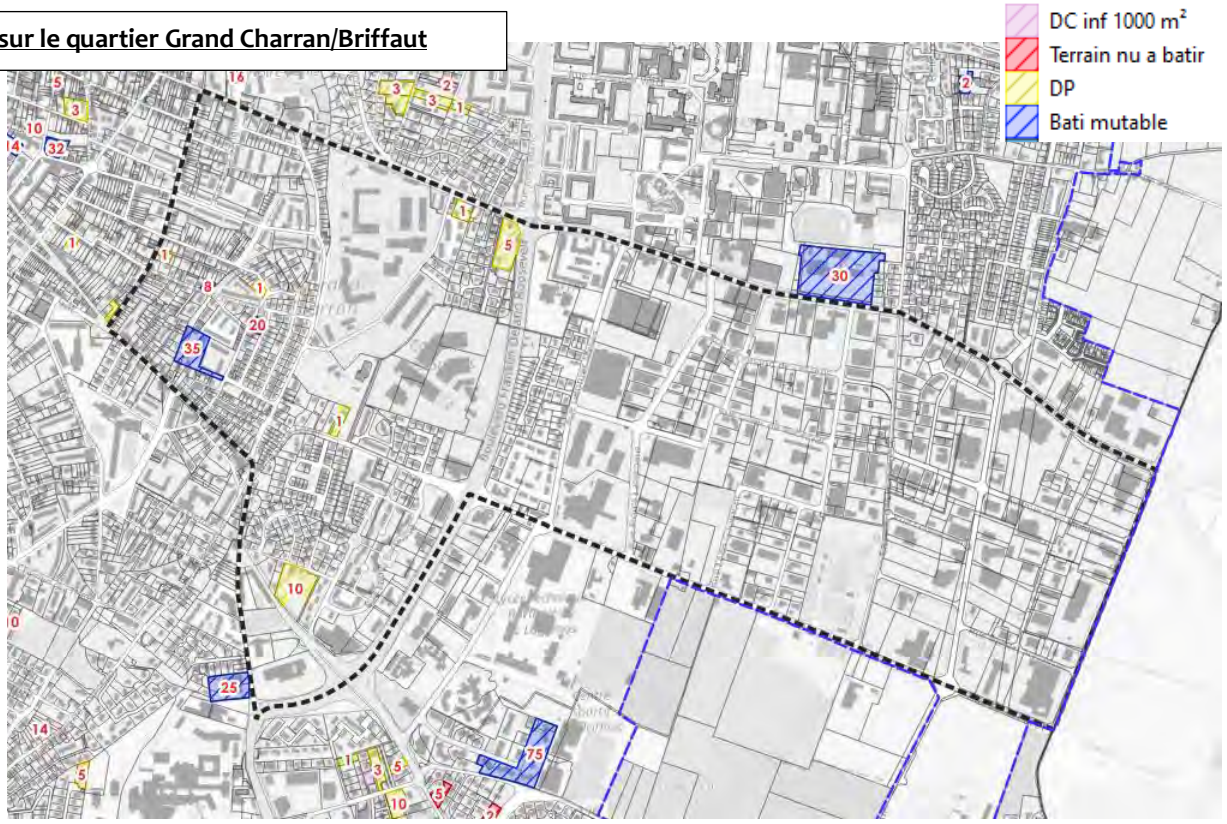
Zoom sur le quartier Chateauvert



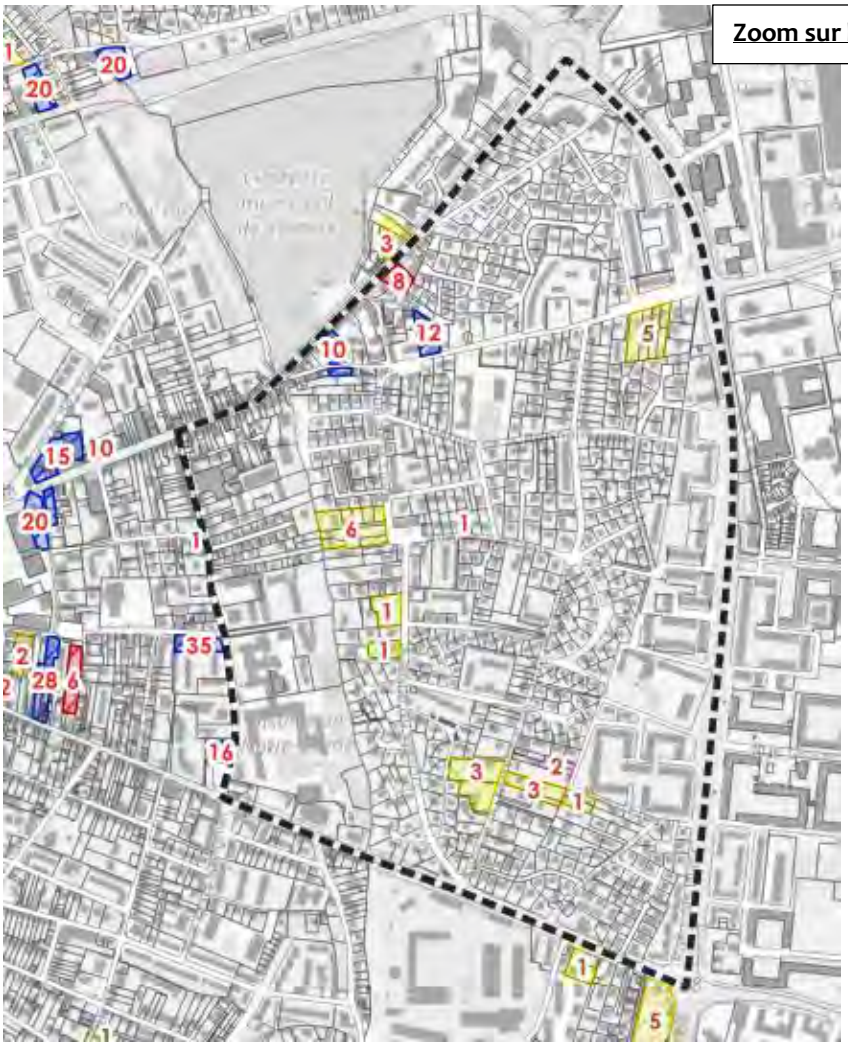
Zoom sur le quartier Fontbarlettes



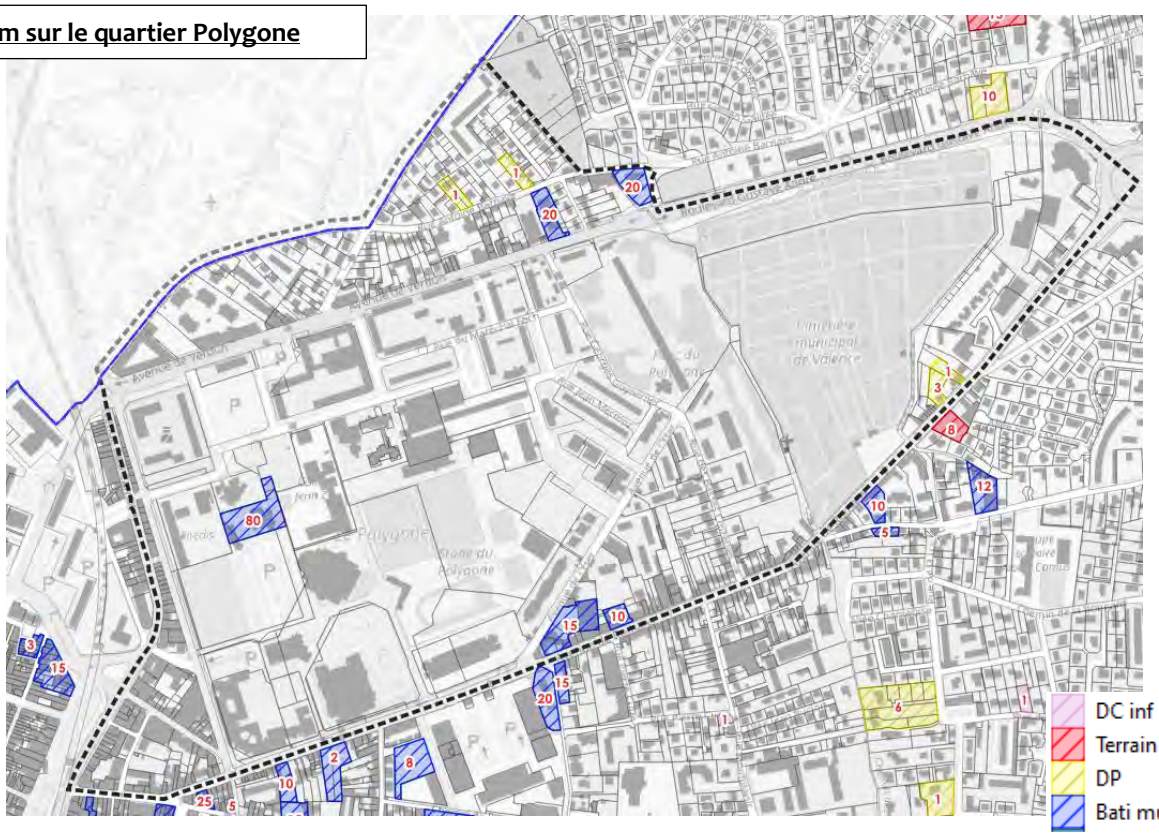
Zoom sur le quartier Grand Charran/Briffaut



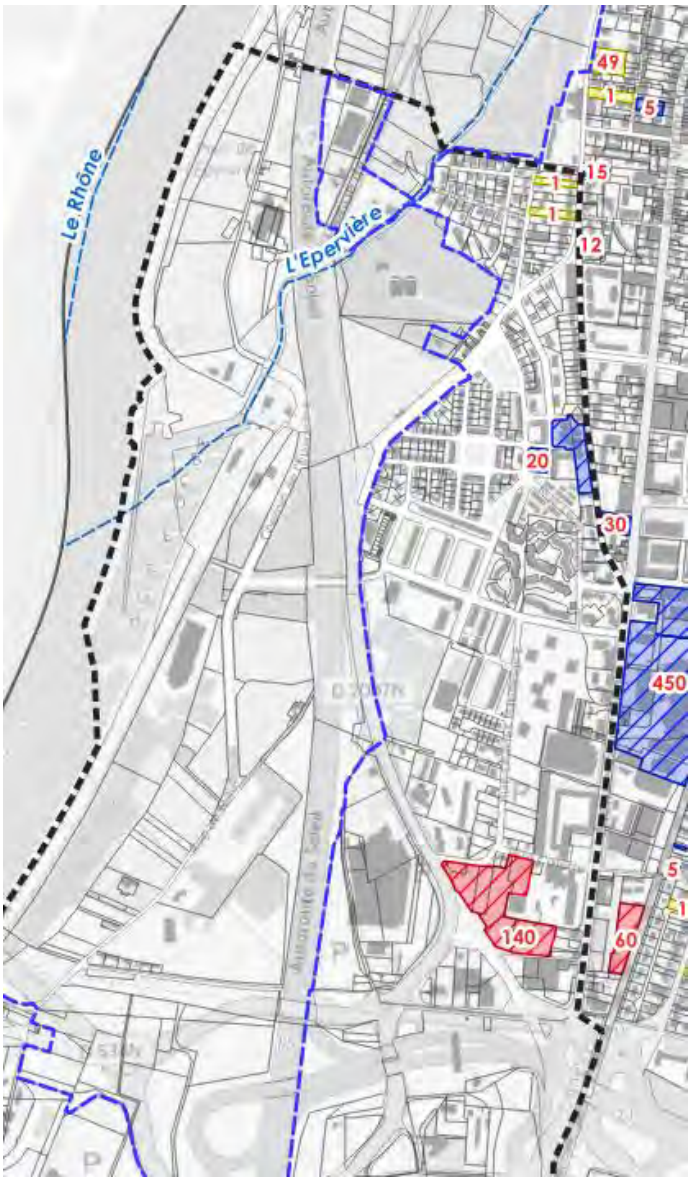
Zoom sur le quartier Petit Charran



Zoom sur le quartier Polygone

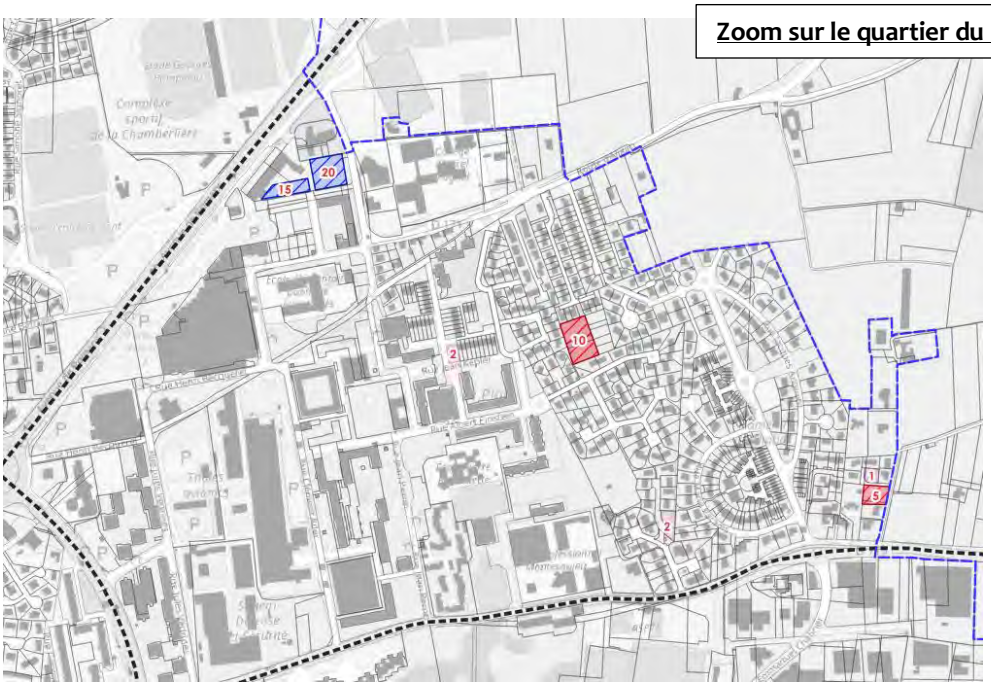


Zoom sur le quartier Valensolles



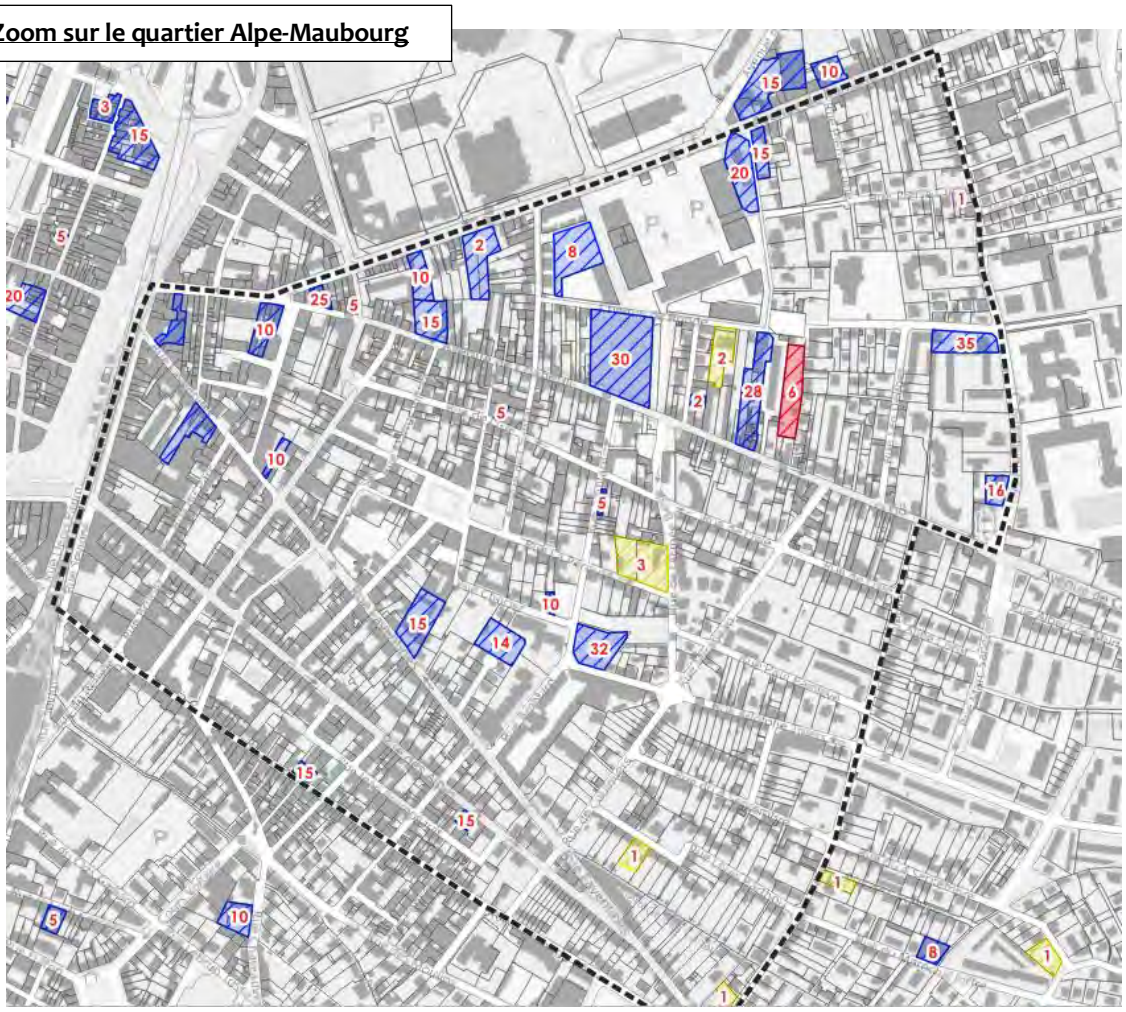
DC inf 1000 m²
Terrain nu a batir
DP
Bati mutable

Zoom sur le quartier du Plan



DC inf 1000 m²
Terrain nu a batir
DP
Bati mutable

Zoom sur le quartier Alpe-Maubourg



Zoom sur les quartiers Fontlozier/Laprat

